HISTOIRE

DE

LA GAULE

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE M. CAMILLE JULLIAN

HISTOIRE DE LA GAULE

Sept volumes gr. in-8 brochés.

Chaque volume : 25 fr.

I. *Les Invasions gauloises et la Colonisation grecque.*
II. *La Gaule indépendante.*
Ces deux volumes ont obtenu le Grand Prix Gobert de l'Académie française en 1908
III. *La Conquête romaine et les Premières Invasions germaniques.*
IV. *Le Gouvernement de Rome.*
V. *La Civilisation gallo-romaine — État matériel.*
VI. *La Civilisation gallo-romaine — Etat moral.*
VII. *Les Empereurs de Trèves* (en préparation).

Gallia. Tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine. 4ᵉ édit. Un vol. in-16, avec grav., cartonné. . . . . 3 fr. »
Prix Montyon à l'Académie française

Vercingétorix. 6ᵉ édition. Un vol. in-16, avec cartes et gravures, broché 5 fr. »
Grand Prix Gobert à l'Académie française

Histoire de Bordeaux. Un vol. in-4°, avec plans et gravures. . . . . 30 fr »
Prix Thérouanne à l'Académie française.

639-16 — Coulommiers Imp. PAUL BRODARD. — 11-19.

CAMILLE JULLIAN

DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE
DE
LA GAULE

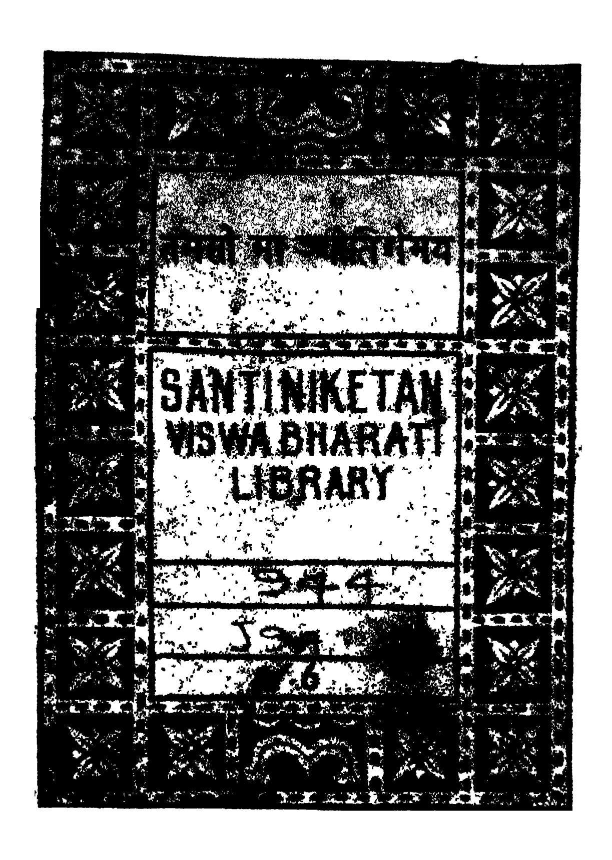
VI

LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE

ÉTAT MORAL

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1920


SANTINIKETAN
VISWABHARATI
LIBRARY
944

À MON AMI ET MAITRE

CHARLES BÉMONT

DIRECTEUR DE LA *REVUE HISTORIQUE*

EN HOMMAGE RECONNAISSANT

DE PROFONDE AFFECTION

LA
CIVILISATION GALLO-ROMAINE

II. — ÉTAT MORAL

CHAPITRE I

LES DIEUX

I. La tolérance religieuse — II. Cohabitation des dieux. — III. Transformation des dieux. — IV. Figuration des dieux indigènes. — V. Influence de l'imagerie classique. — VI Mercure. — VII. Autres grands dieux. — VIII. Les déesses classiques — IX Les survivances des dieux celtiques. — X. Divinités du sol. — XI Dieux sociaux. — XII. Les dieux de chacun. — XIII. Auguste. — XIV. Talismans. — XV. Rites. — XVI. Dieux orientaux. — XVII. Le ciel et le temps. — XVIII. Le Christianisme.

I. — LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE[2]

La domination romaine a imposé à la Gaule des maîtres étrangers et de nouveaux procédés de gouvernement[3]. Elle a modifié, chez les habitants, la manière de vivre, de travailler et de s'enrichir[4]; elle a renouvelé, sur le sol, l'aspect des villes, des routes et des monuments[5]. Mais elle a fait plus encore : elle a changé les croyances des hommes, leur langue, les procédés de leur art, les façons de leur pensée et les habitudes de

1. Outre la bibliographie du t. II, p. 113, n. 1 : Courcelle-Seneuil, *Les Dieux gaulois d'après les monuments figurés*, 1910 (insuffisant); Riese, *Zur Geschichte des Götterkultus im Rheinischen Germanien*, dans *Westd. Zeitschrift*, XVII, 1898; Toutain, *Les Cultes païens dans l'Empire romain*, 1907 et s. (en cours de publication). Nous n'avons pas insisté ici sur les croyances et pratiques d'ordre moral (immortalité, culte des morts, etc.), sur lesquelles on reviendra, ch. IV, surtout § 3 et 1.

2. Bouché-Leclercq, *L'Intolérance religieuse et la Politique*, 1911 [il s'agit de la politique religieuse de l'Empire romain].

3. T. IV.

4. T. V, ch. V, VI et VII. Ceci dit avec les réserves nécessaires (t. V, p. 3-10).

5. T. V, ch. II, III et IV.

leur vie[1]. Aux transformations matérielles du pays elle a ajouté une révolution morale.

Il ne semble pas que cette révolution ait été un dessein des empereurs. Les Gaulois ont pris des divinités et des pratiques nouvelles, parce qu'ils avaient de nouveaux maîtres, et qu'ils jugèrent bon de les imiter. Sans être d'une indifférence absolue aux besoins des esprits et des âmes, l'État romain n'en fit pas une de ses affaires. S'agissait-il de gouverner, nous l'avons vu maintenir les droits de la monarchie impériale avec la dernière rigueur[2]. Mais la vie économique ne le préoccupe déjà plus que par intervalles et en de certaines circonstances[3] : il s'intéresse aux ports et aux villes qui servent à son autorité, et il néglige les autres[4]; agriculture, industrie et commerce se passent le plus souvent de lui. La vie intellectuelle et la vie morale de l'Empire attirent moins encore son attention : il regarde les hommes prier, parler et agir à leur guise, il n'a souci de leurs idées et de leurs rêves, et, pourvu qu'ils n'en veuillent pas à l'empereur[5], il les laisse vaquer à leurs plaisirs, à leurs croyances ou à leurs devoirs préférés. Les hommes de la Gaule allèrent donc aux dieux et aux mœurs de Rome par leur propre mouvement ou par la force des choses, et non point par la volonté des chefs.

L'histoire religieuse de la Gaule romaine nous fournira une première preuve de la tolérance de l'Empire en matière de croyances et d'idées[6]. Il se produisit alors, dans notre pays, la transformation morale la plus importante qui ait précédé le triomphe du Christ : la Gaule se convertit à l'anthropomorphisme gréco-latin, et la nouvelle religion changea tout à la fois l'état

1. Ici, ch I, II, III, IV.
2. T. IV, p 270, 273, 274, 287, 290-1, 292, 302, 360-2, 382, 396-7, 417-421, 421-5, 489-491.
3. Dans la question des vignes surtout, qui peut se rattacher en partie a l'alimentation de Rome, t. V, p. 183 et s.; autres interventions, t. V, p. 315 et s.
4. T. V, p. 132 et s
5. Cf. t. IV, p. 290-3, 489-491.
6. Cf. t. IV, p 290 et s.

des âmes, les formes du culte, l'aspect même du sol. Or, si la conquête romaine fut la cause principale de ce changement, il résulta de l'action spontanée des indigènes[1], et nullement de lois qu'on leur imposa. Rien ne ressembla, en cette affaire, à l'acte d'un Clovis convertissant les Francs ou d'un Louis XIV persécutant les Réformés.

On objectera que les empereurs, eux aussi, ont été des persécuteurs, qu'ils ont poursuivi les druides, les formes sanglantes de leur culte, leurs superstitions magiques[2]. Mais aucune des mesures prises contre ces prêtres ne menaçait leurs dieux et leurs dogmes. Il s'agissait pour l'État de mettre fin à une société religieuse qui avait fait corps avec la patrie et la liberté gauloises[3], et qui n'aurait survécu au passé qu'à la condition de troubler le présent : on ne se représente pas dans l'Empire romain un druide jugeant et condamnant des hommes au même titre qu'un proconsul ou un légat. Pour le même motif, il importait de frapper d'interdiction les plus solennels des sacrifices auxquels présidaient les prêtres, les immolations d'hommes : outre qu'elles étaient incompatibles avec les mœurs adoucies de ce temps, elles bouleversaient la police générale de l'État, où l'autorité souveraine avait seule le droit de disposer de la vie et du corps des hommes[4]. Enfin, si de redoutables édits ont été promulgués contre la magie druidique, n'oublions pas que, par principe, les empereurs ont fort malmené les sorciers, devins et astrologues de tous les pays[5]; et s'ils les ont persé-

1. Elle s'était du reste manifestée avant la conquête, aidée par les propos des colons ou voyageurs grecs (t. II, p. 154-5, p. 121, n. 3) et italiens (t. III, p. 143). Cf. ici, p. 15 et s., p. 535 et s.

2. T. IV, p. 66, n. 2, p. 155, n. 3, p. 173, n. 3 et 4, p. 291, p. 288, n. 1.

3. T. II, ch. IV

4. T. IV, p. 288, n. 1

5. Les mesures prises contre les pratiques magiques et divinatoires des druides se rattachent sans doute au sénatus-consulte de 16 ou 17 après J.-C. contre les *mathematici, Chaldæi, arioli et ceteri*; *Collatio*, XV, 2, 1, et la suite, Tac., *Ann.*, II, 32; Dion, LVII, 15, 8. Cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 639-643. — Il est possible aussi qu'on ait condamné chez les druides, comme également chez les Chrétiens, les tendances prophétiques de leur enseignement (cf t. II, p. 111, 162). Et à ce propos,

cutés, c'est parce qu'ils croyaient à la vertu possible de leurs opérations, à la réalité éventuelle de leur pouvoir, et qu'ils voulaient préserver leur vie et garantir leur puissance[1]. Mais une fois assurés les droits régaliens et le salut du prince, on laissa les indigènes croire et pratiquer à leur convenance; et ce fut en dehors de l'État que se bâtit l'édifice chaotique de la religion gallo-romaine.

Car c'est bien par ce mot de gallo-romain qu'il faut appeler la religion nouvelle. Elle se composait d'éléments gaulois ou indigènes et d'éléments romains ou classiques. Tout en prenant le moule ordinaire des croyances gréco-latines, elle y fit entrer bien des matériaux qui venaient du sol et du passé national.

Il en fut du reste ainsi dans toutes les provinces de l'Empire. Au dedans des formes toujours pareilles que leur fournissaient la latinité ou l'hellénisme triomphants, les dieux indigènes, ceux de la race ou ceux de la terre, conservaient leurs facultés et leurs allures propres. Alors que disparaissaient à jamais tant de choses du passé, mœurs, institutions et langage, les dieux s'ingéniaient pour ne pas quitter toute la place. Ce fut en matière religieuse que les diverses contrées de l'Empire maintinrent le plus longtemps leur physionomie distincte[2] : l'Espagne avec ses cultes astraux mêlés à Mars et à Junon[3], l'Afrique avec son Saturne de nom romain et d'origine punique[4], chaque pro-

je ferai remarquer que le principal texte contre les *vaticinatores* (cf. Mommsen, p. 861-5) est un rescrit (*decretum*) d'Antonin à Pacatus, gouverneur de la Lyonnaise : il a donc dû se produire en Gaule, en ce temps-là, sous le couvert de prophéties, des manifestations *contra publicam quietem imperiumque populi Romani* (*Coll.*, XV, 2, 4 et 3). S'agit-il de Chrétiens? j'en doute. Je crois plutôt à des prophéties de Gaulois analogues à celles du Boïen Maricc en 69 (t. IV, p. 193). A cela se rattachent peut-être les séditions dont il est parlé sous le règne d'Antonin (t. IV, p. 475).

1. De même, les persécutions contre les Chrétiens visent, non pas le dieu et le dogme, mais la haine des autres dieux, le fait de conjuration, et certains rites magiques, vrais ou supposés (t. IV, p. 489, n. 4) : et cela revient encore à des mesures de sûreté politique et non pas d'intolérance religieuse.

2. D'après l'état actuel de nos connaissances.

3. Cf. les textes du *Corpus*, II, p. 1126-30, 1204; voyez ici, t. I, p. 142, 258.

4. Sans parler de ses éléments purement locaux.

vince produisit sa façon particulière de métissage divin[1].

Ce mot de métissage, qui désigne un mélange de races différentes, étonnera ceux qui croient encore aux batailles des dieux, à leurs haines irréconciliables, à l'hostilité irréductible entre les croyances et les formes religieuses qu'imposent des divinités rivales. Que la suite des temps, que les passions ou les intérêts des peuples, des hommes et de leurs prêtres aient amené ces luttes sanglantes entre les dieux ou les armées de leurs fidèles, entre celui de Mahomet et celui du pape de Rome, entre Moab et Jahveh, cela ne veut point dire que leur nature fût différente et contradictoire, et qu'ils n'eussent pu s'entendre, si leurs nations l'avaient voulu. Mais maintenant que Rome gouverne, que tous les peuples n'en forment qu'un, les dieux vont se rapprocher, se connaître et se mêler aussi bien que les hommes, et le Bélénus des Gaulois se regardera comme un frère de l'Apollon des Grecs et du Mithra des Perses[2].

D'ailleurs, quelles que fussent la patrie et la nature d'un dieu, toutes les nations de cet Empire, barbares ou gréco-romaines, étaient également prêtes à l'aimer[3] : j'excepte les Juifs, chez qui l'adoration exclusive de Jahveh fut la forme du patriotisme[4]. Mais aucun autre peuple ne répugna au culte de divinités étrangères, voisines ou lointaines. Rome ne niait pas le caractère divin de la Junon de Véies sa rivale : elle le reconnaissait si bien que, Véies détruite, elle adora la déesse des vaincus[5]. En relisant la vie des cités antiques, je ne suis pas plus frappé de leur amour pour leurs dieux que je ne le suis de leur désir de

1. Minucius Felix, *Octavius*, 6, 1 : *Per universa imperia, provincias, oppida videmus singulos sacrorum ritus gentiles habere et deos colere municipes, ut ... Gallos Mercurium*; *id.*, 30, 4; Tertullien, *Apol*, 24 . *Unicuique etiam provinciæ et civitati suus deus est*; *Scorpiace*, 7; *Ad nationes*, II, 8

2. Cf. p. 90-1. Mithra était devenu, en Asie Mineure, un dieu de province romaine.

3. Cf. t. IV, p. 18.

4. T II, p. 180.

5. Voyez chez Tite-Live (V, 22) la fameuse apostrophe à Junon, « *visne Romam ire, Juno?* » en 396 av. J.-C.

[illegible] tous les dieux. Par-dessus l'obéissance nécessaire et [illegible]née à la puissance locale, la Pallas du Parthénon d'Athènes ou le Jupiter du Capitole de Rome, on sent chez tous les hommes le besoin de ne pas s'aliéner les dieux d'ailleurs. Rien ne ressemblait moins aux divinités de la Rome républicaine que la Terre-Mère vénérée à Pessinonte sous les espèces d'une grande pierre : le jour où le sénat crut avoir besoin d'elle, il la fit transporter à Rome et il l'installa au Palatin[1]. Les idoles et les cultes s'échangeaient, à la manière dont se transféraient au Moyen Age les reliques et les saints[2]. Quand les Gaulois, au temps où ils conquirent le Midi, arrivèrent en vue de Marseille, leur roi Catumarandus s'en vint saluer l'Artémis ou l'Athéné de la cité grecque[3]; et quatre siècles plus tard, lorsque l'empereur Auguste séjourna sur ces mêmes terres, il y voua et bâtit solennellement un temple à Circius, le dieu celto-ligure du Mistral[4].

L'accord entre les dieux, en Gaule comme ailleurs, se fit de deux manières.

II. — COHABITATION DES DIEUX

L'une fut la cohabitation, sans colère et de bonne grâce.

Un Romain qui vient ou séjourne en Gaule y porte l'amour ou l'image de ses dieux : la divinité, autrefois comme aujourd'hui, suit son dévot[5]. Jupiter Très-Bon et Très-Grand a beau

1. *Lapidem, quam Matrem Deum esse incolæ dicebant, deportare Romam* (Tite-Live, XXIX, 11, 7) : en 205-4 av. J.-C.

2. Cf. Fr. Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*, 1909.

3. T. I, p. 393 : vers 390 av. J.-C.

4. Sénèque, *Quæst. nat.*, V, 17, 5 : *Galliam Circius : cui ædificia quassanti tamen incolæ gratias agunt, tamquam salubritatem cœli sui debeant ei Divus certe Augustus templum illi, cum in Gallia moraretur, et vovit et fecit.* Cela fut fait sans doute lors d'un séjour à Narbonne (t. IV, p. 55). Je me suis demandé si ce temple n'était pas à Cers, vieille localité sur la route de Béziers à Agde (*villa Circi* dans les anciens documents); ou, moins probablement, à Boucocers (*Buccacircius*), qui a désigné une gorge de colline et un étang [aujourd'hui desséché] près de Narbonne.

5. On peut dire pareille chose du dieu gaulois : c'est ainsi que le Mercure Arverne est adoré à Horn près de Roermond sur les bords de la Meuse (*Mercurius*

faire élection de domicile sur le Capitole : il n'en demeure pas moins à la disposition de ses fidèles dans les provinces et aux frontières, et il peut, s'il le veut, descendre dans le plus lointain des temples pour y recevoir des hommages et y animer sa statue ; légats, légionnaires, affranchis et esclaves du prince l'adorent partout où ils se trouvent, lui élevant sanctuaires, autels ou images[1]. Junon et Minerve, ses compagnes capitolines[2], les autres des douze grands dieux du Forum[3], puis Hercule[4], Castor et Pollux[5], héros divinisés devenus chers au Latium, Esculape le médecin[6], même les dieux plébéiens de la campagne romaine, Sylvain[7] ou Vertumne[8], à côté d'eux les innombrables divinités qui figuraient la vie et les conditions de l'homme, la Fortune[9], la Paix[10] ou la Santé[11], et enfin les dieux orientaux que Rome avait acceptés[12], et la Mère des Dieux à la plus grande joie des hommes[13], une foule innombrable d'êtres divins passèrent les Alpes ou la mer en compagnie des légions et des marchands, et s'empressèrent de montrer à la Gaule leurs noms, leurs épithètes, leurs figures et les épisodes de leurs vies[14].

Arvernus, *C. I. L.*, XIII, 8709), à Wenau près de Juliers (7845), à Gripswald [? cf. p. 491, n. 2] près du camp de Neuss (8579, 8580), à Cologne (8235), à Miltenberg sur les bords du Mein (*Mercurius Arvernorix*, 6003, dans le sanctuaire de Mercure sur le Greinberg).

1. XIII, 8197, 8198, 8200, 8719, etc. Voyez les tables du *Corpus*, XII et XIII [celle-ci à paraître], et du *Recueil* d'Espérandieu.

2. XIII, 8811, etc. Cf. t. V, p. 63, t. VI, p. 35, 39-40.

3. XIII, 8811-2, etc.

4. XII, 1904.

5. XII, 1904, 2526 ; cf. p. 36.

6. XII, 354 ; cf. p. 36, n. 2.

7. XII, 103 ; cf. p. 34 et 52, p. 18, n. 3.

8. Esperandieu, nos 1076, 1757, 3238, 4065 : identifications incertaines.

9. XIII, 6674-9, 8812.

10. XIII, 8812.

11. XIII, 1589.

12. Cf. t. IV, p. 482-4 ; plus loin, p. 85 et s. C'est une question si les dieux orientaux sont arrivés directement en Gaule ou en passant par Rome. Pour la Mère, aucun doute n'est possible : elle est venue par Rome (p. 8, n. 1). Cf. p. 86.

13. T. IV, p. 482-4 ; plus loin, p. 91 et s. ; plus haut, p. 8, n. 1.

14. Je ne parle pas seulement du transfert de ces dieux comme croyance ou paroles, mais aussi du transport matériel de leurs images, que dévots et marchands devaient emporter dans leurs bagages ; cf. t. II, p. 154-5, t. VI, p. 8, n. 2.

Non seulement le Gaulois ne trouva point la chose mauvaise, mais il s'intéressa aussitôt à ces noms et à ces images : il les introduisit dans sa demeure et sur son champ, il les colporta lui-même sur les routes, il les admit dans les lieux de foires. Soyons sûrs qu'il accepta ces dieux d'Italie et d'outre-mer d'aussi bon cœur que les poteries arrétines ou les casseroles de Campanie [1]. Si vulgaire que soit la comparaison, elle correspond à la mentalité religieuse de la multitude : les hommes traitaient les dieux en fournisseurs de chances et de remèdes. Pour un Gaulois, l'arrivée de Jupiter et de sa suite, ce fut la très bonne fortune d'avoir de nouveaux dieux, débitants de promesses inédites, et qui après tout avaient été plus heureux au combat qu'Ésus et que Teutatès. Rien ne l'empêcha de les adorer, ni le moindre règlement public ni le moindre scrupule intérieur. Il y eut, dans beaucoup de villes, des temples à la triade capitoline [2], et elle reçut même son monument sur la colline d'Alésia [3], hommage des vaincus à leurs vainqueurs au lieu même de leur défaite. Des dieux que nous avons nommés plus haut, depuis Jupiter jusqu'à la Mère, il n'en est aucun dont le Gaulois n'ait imploré le secours dans un moment de son existence. Tous, Diane dans les Ardennes [4], Sylvain dans les Alpes ou les Pyrénées [5], les Nymphes aux eaux de Bagnères ou de Luchon [6], Neptune sur les rivages de la mer du Nord ou aux bords du Rhône et du lac de Genève [7], Apollon auprès des sources chaudes du Morvan [8], et jusqu'aux dieux infernaux, Hécate l'hôtesse des nuits [9] ou Pluton familier aux

1. Cf. t. V, p. 268-9, 303-4, 325 et s.
2. T. V, p. 63.
3. Espérandieu, n° 2346 (représentation de la triade qui paraît remonter aux premiers temps de l'Empire). Cf. ici, p. 421.
4. Ici, p. 40 et 63.
5. XII, 103; XIII, 38; cf. p. 34, 50, 52.
6. XIII, 390-1; 350-60; cf. p. 61.
7. P. 36.
8. P. 36, n. 3, p. 35-6, 62-3.
9. XIII, 3643; cf. p. 84, n. 1.

âpres rochers du Limousin [1], tous se sentirent chez eux sur le sol de la Gaule, plus encore que les légions à Mayence et que les marchands à Lyon.

Ils se gardèrent, cependant, de chasser les dieux gaulois. Aucune mesure ne fut prise contre ces derniers [2]. En plein Paris, sous les premiers empereurs, on élève un autel à Ésus [3]. Bélénus, le vieux soleil celtique, ne quitte point les hauts lieux qu'il avait pris pour lui depuis des siècles [4]. Mille divinités celtiques, aux noms et aux attributs bizarres, survécurent longtemps à la conquête, adorées aux mêmes endroits par les petits-fils des hommes qu'elles avaient protégés à l'époque de la liberté [5].

Sans doute, Jupiter et ses confrères romains leur enlevèrent souvent des dévots du pays. Mais il leur en venait d'autres, en échange, des pays voisins, et quelques-uns étaient de marque. Romains et Grecs se hâtèrent d'imiter Auguste adorant le Mistral [6] : et ce consul qui sacrifie à Némétona, la déesse guerrière des terres rhénanes [7], et ces maîtres carriers italiens qui honorent « les montagnes saintes » des marbres pyrénéens [8], et cet officier de Beyrouth qui prie *Nemausus*, la Fontaine de Nîmes [9], et d'autres encore, affranchis [10] ou soldats [11] de César.

Le panthéon gallo-romain ressembla à ces armées de la fron-

1. XIII, 1449; cf p. 37.
2. Sauf peut-être contre Teutatès en tant que symbole de la nation celtique : mais le meilleur moyen de lui enlever un caractère national fut encore de faire de lui, sous le nom de Mercure, un dieu universel, p. 28 et s., p. 30-1.
3. XIII, 3026. Je crois d'ailleurs qu'il ne dut pas tarder à disparaître.
4. Par exemple chez les Arvernes : à Clermont (XIII, 1461) et à Saint-Bonnet près de Riom, *mons Belenatensis* (Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, 5). Cf. p. 35-6.
5. Cf. plus loin, p. 44 et s., 46 et s., 53 et s.
6. P. 8.
7. XIII, 7253, près de Mayence (cf. *Die Alt. uns. heidn Vorzeit*, V, p. 108 et s.) : on a trouvé, en même temps que l'inscription, des armes et des instruments de dimensions colossales, qui ont dû faire partie du trésor du temple. Némétona est une des déesses qui ont évolué en *Victoria* ou en *Bellona*; ici, p. 40-1.
8. *Montibus Numidis*: XIII, 38, à Marignac près de Saint-Beat.
9. Du reste, il unit *Jupiter Heliopolitanus*; XII, 3072.
10. XIII, 4194 (*Mercurio et Rosmertæ*).
11. XIII, 6667, etc.

tière où Grecs, Gaulois, Espagnols, Illyriens et Italiens servaient côte à côte. Entre dieux de Celtes et dieux de Romains *on ne perçoit pas souvent un bruit de querelle. Qu'il y ait eu parfois de mauvais propos échangés entre prêtres ou entre fidèles*, c'est dans la nature des choses. Mais les conflits n'étaient sans doute pas différents de ceux que provoquait la concurrence entre des marchands, ou de ceux qui naissaient dans une grande ville entre deux divinités voisines et les portiers de leurs temples : affaire de boutique et non de sentiment national.

Il résulta de cette vie de camarades[1] les plus étranges compromis. Tantôt, c'est un même monument qui s'adresse à plusieurs dieux très différents d'origine et de nature : à Nîmes par exemple, un autel élevé à la Fontaine et à Jupiter, ou, à Mayence, un autre autel élevé à Jupiter, Junon, Minerve, les trois puissances du Capitole, et en même temps au dieu celtique Sucellus et au « Génie du lieu »[2] : et il y a, de combinaisons de ce genre, des centaines de variétés[3]. Tantôt, c'est la statue ou l'autel d'un dieu qui est consacré dans le temple d'un autre[4]; ou même, ce qui est plus étrange, c'est l'image de Mercure qui est offerte à une déesse gauloise[5], ou un sanctuaire de Pluton qui est voué aux divinités impériales[6]. Tantôt encore, c'est la figure d'un dieu, Mercure ou Bacchus, sur laquelle on groupe les emblèmes ou les attributs d'autres dieux,

1. Voyez cette inscription d'Afrique, dedicace d'un temple *ad quam dedicationem de vicinis civitatibus et universis pagis numina universa cum cultoribus suis convenerunt* (*Bull. arch.*, 1917, p. 315; 1914, p. ccIV-V). Cf. ici, p 526, n. 2.

2. XII, 3070; XIII, 6730.

3. La plus fréquente de ces combinaisons, et d'ailleurs la plus naturelle, consistait à associer un grand dieu et un dieu local.

4. Ceci est très fréquent, et l'on peut dire qu'un temple, quel que soit son titulaire, appartient à tous les dieux : ce qu'on retrouvera dans les églises chrétiennes Dans le temple de Nehalennia dans l'île de Walcheren, par exemple, on adore Jupiter, Neptune, Hercule, d'autres deesses, etc. (XIII, 8775 et s.)

5. XIII, 3460. De même, bas-relief representant Mercure avec la dedicace *Jovi Optimo Maximo et Junoni Reginæ* (XIII, 6073). Un des plus curieux monuments de ce genre est la colonne de Mayence, consacrée *Jovi Optimo Maximo* et portant l'image de vingt-sept dieux romains (p. 176-7; XIII, 11806).

6. *Numinibus Aug. fanum Plutonis* (XIII, 1449)

le foudre de Jupiter, la lyre d'Apollon, le serpent d'Esculape ou le carquois de Diane, pour attirer par là vingt dieux chez soi, et être sûr d'avoir, au moment opportun, le spécialiste divin dont on aura besoin[1]. Tantôt enfin, c'est un soldat de l'armée de Germanie qui, contre les périls d'une traversée, invoque tout ensemble Jupiter, le Rhin, les dieux de sa patrie, ceux de l'Océan et ceux du port[2]; et c'est un Lyonnais qui a passé sa vie à honorer toutes les divinités de la terre[3], comme s'il était embarrassé de choisir ou lassé de courir à travers cette foire aux religions que devenait le monde romain[4].

III. — TRANSFORMATION DES DIEUX

De cette vie en commun il résulta pour les dieux gaulois et pour les dieux classiques une seconde manière de s'accorder, qui fut de s'unir suivant leurs affinités : deux divinités semblables, celle-ci indigène et celle-là gréco-romaine, mêlaient leurs noms, leurs épithètes, leurs attributs, leurs figures, et se transfusaient en quelque sorte l'une dans le corps de l'autre pour se confondre en un seul être divin qui émanait de toutes deux ensemble[5].

1. Statues dites panthées, surtout à partir d'Hadrien; cf. Graillot, *Rev. arch.*, 1900, II, p. 220 et s.

2. *Jovi Optimo Maximo, dis patriis et præsidibus hujus loci Oceanique et Reno* (XIII, 8810).

3. *Omnium numinum frustra cultor* (XIII, 1986), ce qui montre qu'il ne tira point profit de son universelle adoration. *Dis cunctis* (XIII, 1731); autre, XIII, 8811.

4 Il y a bien d'autres inscriptions de ce genre, par exemple XIII, 8492 : *Herculi Magusano, Matronis Abirenibus, Silvano et Genio loci, Dianæ, Mahalinis, Victoriæ, Mercurio ceterisque dis deabus omnibus.*

5. C'est ce que les Anciens appelaient *interpretatio*, c'est-à-dire « traduction » ou encore « synonymie ». Tacite, *Germ.*, 43, parlant de dieux de Germains : *Alces interpretatione Romana Castorem Pollucemque memorant*; mais ici la transformation par les gens du pays n'est pas encore faite, l'interprétation par les écrivains classiques la prépare Bien des exemples montrent, sans parler des propos des philosophes (Cic., *De nat. deorum*, III, 19, 48; etc.), que le vulgaire de la province s'est aussi parfaitement rendu compte de ces assimilations : *Laribus Competalibus sive Quadriviis* (XIII, 11816), *Virodacti sive Lucene* [*Lucinæ*] (XIII, 6761), disent les inscriptions. Voyez, outre la these de Richter (t. II, p. 121, n. 3), l'étude similaire de Wissowa, *Interpretatio Romana*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XIX, 1918.

Ces faits d'assimilation ne sont point d'ailleurs particuliers à la vie religieuse de la Gaule romaine : nous en avons constaté un bon nombre dans sa vie politique, par exemple lorsque la magistrature celtique du vergobret finit par s'adapter à la préture municipale des Romains[1]. Les institutions des peuples anciens étaient assez voisines les unes des autres pour se prêter à des procédés de conciliation, qui facilitaient la tâche du législateur; et l'œuvre de Rome consista moins à détruire le passé qu'à l'appliquer au service du nouveau régime[2].

Il en alla de même de la religion. Les dieux ne mouraient guère nulle part. Mais ils se transformaient suivant les types de dieux voisins, et ce n'étaient pas toujours les dieux des vainqueurs qui imposaient leurs formes à ceux des vaincus. Le Jupiter romain du Capitole n'avait d'italien que le nom et le domicile : ses figures, ses insignes, les faits et gestes de son histoire, amours et combats, il les avait reçus du Zeus des Grecs[3]. En revanche, le Baal punique des provinces africaines avait perdu son nom et emprunté aux Romains celui de Saturne : mais il conservait ses emblèmes, les formes de son culte, ses vieilles résidences sur les hauts lieux[4].

Rien n'était plus naturel, dans les religions d'autrefois, que ces échanges de noms et de rites. Le morcellement politique de l'Europe avait eu pour conséquence d'y multiplier les noms et les êtres divins, Zeus, Taran ou Jupiter, Bélénus ou Apollon, Pallas, Athéné ou Minerve, Hermès ou Mercure. Mais ces dieux, à les bien regarder, n'étaient que les épithètes, les variantes locales ou nationales du même ciel, du même soleil, des mêmes formes de la nature ou des mêmes instincts de la vie

1. T. IV, p. 337 et s.
2. T. IV, p. 19-20, 280, etc.; t. VI, p 539 et s.
3. Voyez dans le *Recueil* d'Esperandieu ou dans les *Vases céramiques* de Déchelette tous les épisodes de la vie de Jupiter (le plus populaire est celui de Léda) : nous sommes en pleine mythologie hellénique.
4. Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana cultu*, 1894.

humaine. Et refaire ensuite un seul dieu à l'aide de formes semblables, remplacer en Gaule Taran par Jupiter et Bélénus par Apollon, raconter de Mercure en Italie les histoires d'Hermès en Grèce, c'était rétablir l'unité primordiale des espèces divines[1].

Les Grecs et les Romains ne manquèrent donc jamais, quand ils découvraient de nouveaux dieux barbares, de leur chercher des équivalents méditerranéens, de les « interpréter », comme ils disaient, à la façon classique[2]. Ni Polybe ni César ne nous ont nommé Ésus, Bélénus, Taran ou Teutatès. A leur place nous trouvons Mars, Vulcain, Apollon, Jupiter, Saturne, Mercure ou le Père Infernal[3] : car les Anciens ne pouvaient toujours dire exactement de quel dieu gréco-romain le dieu celtique répétait la nature[4]. Mais ce qu'ils affirmaient, c'est que les Gaulois, même avant la conquête, adoraient déjà Jupiter, Mercure et tous les dieux de Rome et de la Grèce[5].

Une affirmation de ce genre convenait bien aux maîtres du jour, soit aux politiques de Rome, qui inculquaient ainsi aux Gaulois la souveraineté universelle des dieux du Midi[6], soit aux philosophes grecs, qui rappelaient ainsi l'unité de principe de toutes les religions. Mais ce qu'on a plus de peine à comprendre, c'est que les indigènes aient accepté d'emblée ces idées de philosophes et ces propos de politiques, et qu'ils se soient hâtés de transfigurer leurs dieux suivant les formes romaines.

Je vois bien à quels motifs on peut attribuer cette popularité des formes nouvelles. — Les divinités romaines étaient autrement vivantes, aimables, humaines, que celles de la Gaule;

1. Telle qu'elle avait existé, par exemple en Occident au temps de l'unité ligure (t. I, p. 114 et s.), et, au delà, au temps de l'unité indo-européenne. Cf. ici, p. 537-8.
2. P. 13, n. 5; t. II, p. 121, n. 3
3. T. I, p. 357; t. II, p. 121, n. 3, p. 125, n. 3; t. III, p. 143.
4. T. II, p. 121, n. 3, p. 125, n. 3, t. VI, p. 50-1, p. 13, n. 5.
5. T. III, p. 143. César, VI, 17, 2 : *De his* (Apollon, Mars, Jupiter, Minerve *eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem.*
6. C'est le cas de César, VI, 17.

on les voyait en images; on racontait mille fables sur leur vie; quelques-uns les avaient aperçues en réalité; et enfin, c'étaient les dieux des vainqueurs. — Mais de tels motifs expliquent l'introduction des dieux romains dans les Gaules; ils ne rendent pas compte de l'adaptation de ces dieux aux dieux indigènes. On ne la comprendra que si on admet chez le peuple l'existence simultanée de deux tendances contraires : d'une part, une conversion à la religion romaine, sincère et spontanée; d'autre part, un attachement irrésistible à la religion des ancêtres, lieux de culte, nature de dieux, usages de prière.

Transfigurer à la romaine les divinités celtiques, ce fut concilier ces deux tendances. Le Celte put, de cette manière, aller d'un dieu à l'autre par des transitions infinies. Il n'y eut ni conflit entre les divinités ni brusque changement dans les habitudes. L'un après l'autre, tous les attributs de Mercure passèrent à Teutatès, sans que le dévot s'aperçût tout de suite que son maître changeait d'aspect [1]; et il se trouva à la fin ne plus adorer qu'un dieu latin, de même que, dans sa cité, le vergobret suprême auquel il obéissait était peu à peu devenu un simple duumvir romain [2].

Si les cultes modernes ont ignoré ces phénomènes de transformation [3], c'est que les conversions y sont d'ordinaire obligées et absolues, imposées par l'État ou contrôlées par les prêtres. Mais j'ai déjà dit que Rome ne s'inquiéta point de ces sortes de choses [4]; et depuis que les druides avaient disparu [5], il n'existait plus en Gaule de corps de prêtres pour discipliner les croyances et préciser sur la nature des dieux [6]. Les hommes se portèrent

1. Voyez les transitions ou variantes, p. 30-31.

2. T. IV, p. 337-8.

3. Mais elles l'ignorent beaucoup moins qu'on ne croit. Il serait facile de retrouver de nombreux faits d'adaptation, d'interprétation, unissant les personnalités divines ou saintes du Christianisme à celles du paganisme anterieur, ou encore à celles des religions d'autres peuples.

4. Ici, p. 4-6.

5. Ici, p. 5 et 80; t. IV, p. 66, n. 2, p. 155, n. 3, p. 173, n. 3 et 4, p. 291, p. 288, n. 1.

6. Il me paraît impossible de supposer une réglementation de ce genre édictée par les prêtres municipaux ou provinciaux (t. IV, p. 343 et s., p. 425 et s.).

donc d'eux-mêmes où les entraînaient leurs tendances, et ce fut pour se faire des divinités qui accordaient de vieilles traditions celtiques avec le prestige de la religion des maîtres.

IV. — FIGURATION DES DIEUX INDIGÈNES[1].

Tous les êtres divins de la Gaule ne se prêtèrent pas également à cette transformation. Il y en avait que la bizarrerie de leurs attributs ou de leurs fonctions rendait impropres à se muer en une divinité classique : était-il possible de trouver dans le panthéon gréco-romain une déesse pour servir de modèle à Épona, la patronne des chevaux celtiques[2]? D'autre part, chez les dieux mêmes qui pouvaient ressembler à des confrères méditerranéens, bien des habitudes étaient intraduisibles dans la langue ou l'imagerie religieuses des Romains de ce temps. Ces Teutatès, ces Ésus, ces Bélénus gaulois dont le vulgaire des dévots parlaient comme d'êtres extraordinaires, à l'aspect farouche, au triple visage[3] ou au front cornu[4], aimant à s'as-

1. Cf. t II, p 155, n. 3.

2. Il serait cependant possible qu'il y ait eu en Italie, pour inspirer les figurations d'Epona, des statuettes de femmes ou de déesses assises à cheval, remontant à de très anciens temps (Pline, XXXIV, 29; Servius, *Énéide*, I, 720; etc.), sans parler de la *Venus equestris* de l'art grec plus récent Mais il s'agit là de l'origine des figures, nullement de l'assimilation des types religieux. Cf. la dessus S. Reinach, *Cultes*, IV, p. 54 et s

3. Dieux tricéphales . le buste de Condat en Périgord, le plus expressif et le plus artistique de tous, la tête du milieu a pu être ornée de cornes rapportées (Espérandieu, n° 1316), autres bustes chez les Rèmes, près de Laon, sur colonnette à Reims (n°s 3751, 3756, 3655); tête en bas-relief a Auch, peut-être dans une série de têtes représentant les dieux de la semaine (n° 1055); du même genre à Reims (n°s 3651-2, 3654, 3656-9, 3661); bustes à Nîmes et a Langres, ce dernier avec cornes sur une tête (n°s 2668, 3287); statue assise (à Beaune, n° 2083) ou debout (a Dennevy, n° 2131); tricéphale de Paris, debout, avec le chenet à tête de bélier, la bourse, le bouc et la tortue, ce qui fait de lui une espèce de Mercure gaulois (n° 3137); le bronze d'Autun, statuette accroupie, avec têtes minuscules accolées à la tête principale (Reinach, *Br* , n° 177). Un groupe a part est celui des tricéphales cornus des vases aux sept dieux de la semaine, trouvés en Belgique (chez les Tongres et les Nerviens; pas antérieurs à Commode?) : là, le tricéphale, par sa place dans la série des dieux, paraît correspondre à Mars (*Revue des Ét. anc.*, 1908, p. 173). Et peut-être le tricéphale, si fréquent chez les Rèmes, est-il leur *Mars Camulus* (p. 45, n. 2).

4. Cf. t. II, p. 139. *Deo Tribanti* à Langensoultzbach, dieu barbu avec une cou-

seoir à terre les jambes croisées[1], à la façon des Celtes de l'ancien temps[2], armés d'instruments vulgaires ou démodés, maillets[3],

ronne faite de trois cornes ou de trois pointes (*C. I. L.*, XIII, 6061); mais Espérandieu (n° 5386) fait d'expresses réserves sur ces texte et description. *Cernunnos* à Paris, double corne de cerf avec *torques* suspendus (Espérandieu, n° 3133). A Reims, à Saintes, à Vendœuvres chez les Bituriges, dieux accroupis, avec double corne de cerf (nos 3653, 1319, 1539); autre, à Meaux (n° 3210). Debout, avec une baguette sinueuse à la main, à Blain (n° 3015). Le dieu à la serpe?, Esp., n° 3001. Le dieu accroupi aux longues cornes de cerf, du vase de Gundestrup, vase qui, quelle que soit son origine, se rapporte aux mêmes conceptions religieuses que les autres monuments cités ici. Déesse accroupie cornue, Reinach, *Bronzes*, n° 179. Tricéphales cornus, p. 17. Cf. Reinach, *Bronzes*, p. 194-5.

1. Dieux accroupis, mais sans doute assis le plus souvent sur des coussins (cf. t. V, p. 234) : à Saintes, dieu avec bourse et *torques*, à côté d'une déesse assise (n° 1319); au revers du même monument, dieu cornu accroupi, assez semblable au premier; à Reims, dieu cornu du même genre (n° 3653); le cornu de Vendœuvres (n. préc.); autres à La Terne, Néris, Chassenon, Longuat, Lantilly, Saint-Galmier?, Auxerre (nos 1375, 1566, 1589, 1603, 2332, 1804, 2882); le bronze d'Autun (Reinach, n° 177); la divinité [hermaphrodite??] accroupie à l'oiseau, de la terre cuite de Quilly (Blanchet, *Figurines, Suppl.*, p. 63). Le dieu de Gundestrup (cf. n. préc.). Et voyez aussi les corps difformes d'Entrains (Esp., n° 2250). Autres dieux simplement assis, mais apparentés aux précédents : dieu avec pain et sac de monnaies, à La Guerche (n° 1555); le tricéphale, le dieu nu et le Pan cornu, de Beaune (n° 2083). La déesse d'Avallon (n° 2218), assise les jambes croisées, ailée, multimamme, est une extraordinaire exception. Déesse accroupie cornue, Reinach, *Br.*, n° 179. Les trois statues de La Roque-Pertuse près de Velaux chez les Salyens (Espérandieu, n° 131, Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 87 et s.), qui étaient installées, sans doute en plein air, au sommet du rocher « percé » (Clerc m'a conduit à l'emplacement), ne m'avaient pas paru être celles de dieux, à cause de leur costume d'apparence militaire (t. II, p. 154) : mais il est bien difficile, quand on a étudié la localité, et quand on s'est représenté les statues dominant le pays du haut du rocher sacré, de ne pas leur attribuer un rôle religieux; peut-être étaient-ce des chefs divinisés; au surplus, elles se rapprochent, je crois, du second siècle avant notre ère. Voyez aussi la monnaie, peut-être des Rèmes (Cabinet, nos 8145-56), et la figurine en cuivre de Bouray en Seine-et-Oise (Héron de Villefosse, 1913, *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, LXXII).

2. T. II, p. 324

3. Le dieu au maillet (exceptionnellement, déesse, Espérandieu, n° 2028), le plus souvent tenant un pot rustique de l'autre main, souvent accompagné du chien ou même du loup, parfois flanqué d'un tonneau, maintes fois (surtout dans l'Est) accompagné d'une ou de deux déesses, ce dieu maillotin est certainement le type de dieu indigène le plus fréquent et le plus persistant. Reinach, *Bronzes*, p 137 et s. — Les inscriptions latines l'interprètent toujours en Sylvain. Il existe cependant au Musée de Strasbourg une figuration de Mercure tenant le maillet — Quant au sens du maillet, je crois qu'à l'origine on a imaginé le dieu armé de la hache, l'arme essentielle du guerrier, l'instrument des sacrifices solennels, l'emblème de la protection universelle (t. II, p. 140), et en particulier le fétiche protecteur du seuil et du foyer domestiques (Augustin, *De civitate Dei*, VI, 9); mais, à mesure que le dieu perdit son caractère militaire et dominateur pour être réduit aux fonctions rustiques et domestiques d'un Sylvain (p. 51-2), son attribut se transforma, et la hache fut « interprétée » en maillet, l'outil

serpes[1] ou roues[2], compagnons, meneurs ou charmeurs de bêtes, serpents[3], loups[4], oiseaux[5], chiens[6] ou chevaux[7], faudrait-il donc sacrifier ces vieilles habitudes de dieux le jour où on ferait d'eux des Mercures, des Mars ou des Apollons, équipés, vêtus, parés suivant le type contemporain de l'art gréco-romain[8]?

nécessaire a la vie des champs et de la maison : c'est, par exemple, l'outil indispensable au tonnelier, et de fait, le dieu au maillet paraît avoir servi aussi à la protection de la vendange (Esp., nos 1621, 2750, 3568). Et ce fut avec le maillet que le dieu joua son rôle protecteur. Peut-être le maillet servit-il aussi aux sacrifices qui lui étaient destinés, et sans doute encore était il d'usage de lui faire présent d'un instrument de ce genre — De même, le fameux chaudron aux sacrifices (cf. t. II, p. 347, t. III, p. 55), capital dans les rites gaulois, s'est transformé, se conformant ainsi à l'évolution du dieu national, dans le pot banal (de bois?) des usages domestiques. En d'autres termes, nous avons là des dégénérescences rustiques d'anciens attributs, lesquels étaient fournis au dieu par les pratiques de son culte. — On a voulu donner à ce dieu et à ses attributs un caractère cosmogonique ou météorologique, le maillet représentant l'instrument avec lequel il produisait la foudre (et l'on peut ajouter en faveur de cette hypothèse que le dieu au maillet voisine souvent avec le dieu à la roue). Il est bien probable qu'à cette époque, comme, je pense, dans les plus anciens temps et de nos jours, on a vu dans le tonnerre le bruit fait par le marteau d'un dieu frappant sur un tonneau. Mais il faut examiner un dieu et ses emblèmes dans le moment et la manière de leur emploi par les fidèles : or le dieu au maillet, entouré de choses et d'êtres paisibles, employé toujours comme *custos*, interprété en Sylvain par les rédacteurs des dédicaces, est le contraire d'un *fulgurator*. Cf. p. 18, n. 3.

1. Beaucoup plus rarement, Espérandieu, n° 3001. C'est une variété plus rustique du dieu précédent

2. La roue s'est spécialisée chez Jupiter à l'époque de l'imagerie gallo-romaine. En principe, elle rappelle la roue du char solaire : mais le dieu la tient toujours à la main, comme les roues votives qu'on pouvait lui offrir; cf t. II, p. 138.

3. Charmeurs de serpents, Espérandieu, nos 1804, 2072?, 2131, 2332, 2946, 3015?, 4831 (divinité féminine); Reinach, *Bronzes*, n° 177; le dieu cornu de Gundestrup (p. 17, n 4). Le serpent est souvent, par effet de copulation de symboles, à tête de bélier.

4. Cf p. 77, n. 2, t. II, p. 139, n. 5.

5 Espérandieu, nos 2067, 2354, 2355, 2377, 3134, 3850, 4143, 4264, 4282, 4566, 4568, etc ; cf. t. II, p. 139, n. 1, ici, p. 77, n. 2, p. 275, n. 4-7.

6. Dieux compagnons de chiens, nos 2067, 2257, 2260; ici, p. 276, n. 6; t. II, p 139.

7. Epona, p 17, n. 2, p. 48-9.

8 Je ne veux pas préciser sur les espèces de dieux celtiques que représentèrent les dieux tricéphales, cornus, maillotins, des temps gallo-romains. D'abord, parce qu'il est possible que plusieurs dieux indigènes, aussi bien Teutatès qu'un dieu de source, aient été également figurés de cette manière : le tricéphale, par exemple, paraît être l'équivalent, parfois d'un Mars (p. 17, n. 3), parfois d'un Mercure (p. 17, n. 3), et dans l'un et l'autre cas, évidemment, il peut être Teutates, mais aussi Esus (cf. p. 50), mais aussi parfois d'un dieu local. Ensuite, parce qu'il est possible que la presque totalité de ces attributs aient été à l'origine appliqués au dieu national, dont les aspects et les attributions étaient innombrables (cf. t. II, p. 118 et s., t. VI, p. 50 1, 28 et s.). Préciser davantage, et voir uniquement Mercure-Teutates dans le tricéphale, un ancien *Dis Pater* gaulois dans le

Dans l'un et l'autre cas, il arriva d'abord que la tradition gauloise l'emporta sur la gloire de la mythologie hellénique. Épona et d'autres de son espèce, les dieux locaux aux noms et aux façons étranges, les aspects vraiment barbares des grandes divinités, le populaire et les paysans tenaient trop à toutes ces traditions, elles leur plaisaient trop par leur étrangeté même, pour qu'on leur préférât sans hésitation les formules et les figures élégantes offertes par les dieux du Midi. Et ces êtres et ces choses vécurent longtemps encore après la conquête[1].

Cependant, même à ces êtres et à ces choses, la religion classique imposa son influence. Ces dieux, ces formes de dieux, leurs attributs, leurs compagnons, on voulut désormais les saisir par la pierre ou le bois, les avoir en images chez soi et devant soi. Même aux plus vieux dieux celtiques, le mot et l'épithète ne suffirent plus : ils adoptèrent la figure et la statue. C'en est fini avec les divinités qu'on adore en esprit, et dont on parle sans les connaître. On exige maintenant de les voir, même avec leurs visages et leur cortège de bêtes. Ce ne furent plus seulement un Jupiter venu du Capitole ou un Bélénus transformé en Apollon que l'on montra et vénéra en aspect et en matière, mais aussi les mille dieux grossiers ou grotesques de la religion populaire. Et si rien n'était plus contraire à l'humanisme gréco-romain que ces images à attitudes baroques, affublées d'attributs plébéiens[2], elles n'en témoignaient pas moins de la force irrésistible qui entraînait alors les Gaulois vers la religion figurée, vers les dieux à forme humaine et à corps visible, qu'on fixe, qu'on touche et qu'on peut emporter[3]. De toutes manières,

dieu au maillet (cf. p. 18, n. 3, p. 37, n. 1), me paraît, jusqu'à nouvel ordre, peu conforme à la mentalité religieuse de ces temps de transitions et de conversions, où symboles et dieux s'enchevêtrèrent en dehors de toute règle (p. 34, n. 7, p 33-4).

1. Cf. p. 46 et s., 44 et s.

2. Ici, notes des p 17-19, p. 46 et s.

3. Sauf les cas, dans la mesure ou il s'en est produit, où certaines régions ou certains groupes d'hommes ont pu ou voulu résister à l'anthropomorphisme, au culte des images (cf. p. 440-1, 529-530, t. V, p. 9).

la conquête romaine assurait dans les Gaules le triomphe de l'anthropomorphisme. Voilà le grand fait religieux de la nouvelle histoire.

Mais ne disons pas qu'il a été subit et imprévu. De nombreux détails nous ont révélé que la Gaule inclinait depuis longtemps vers cette manière de comprendre et d'honorer les dieux. D'abord, en dépit des druides qui voulaient être les seuls à connaître les divinités[1], le populaire devait parler sans cesse d'elles, émettre mille propos sur leurs allures et sur leur vie[2] : et c'était déjà de la figuration verbale, de l'anthropomorphisme en paroles, prélude de celui qui créerait des images. L'épithète préparait la statue. Puis, au contact des voyageurs du Midi, les Gaulois, bien avant la conquête, s'étaient pris à aimer Mercure ou Apollon[3], et surtout parce qu'on pouvait les voir. La domination latine rendit leur conversion inévitable, plus rapide et plus complète. Elle ne l'a point provoquée. Les armes de Rome ne firent, le plus souvent, que pousser plus vivement les vaincus dans la voie où ils étaient déjà entrés[4].

V — INFLUENCE DE L'IMAGERIE CLASSIQUE

La question de l'imagerie est donc primordiale dans l'étude de la religion gallo-romaine. C'est par l'image que cette religion a surtout fonctionné ; et ce qui nous reste d'elle, ce n'est guère que noms et figures de dieux. Insistons sur l'origine de ces figures et sur les conséquences de leur invasion.

Tout ce qui est figure de dieu classique, Jupiter ou Minerve, est emprunté au monde méditerranéen. Quand la statue ou la figurine n'en vient pas, c'est le modèle qui en provient. A l'ori-

1. Je songe au mot de Lucain, cf. t. II, p. 119, n. 5.
2. Cf. t. II, p. 127 et s., 139 et s., p. 149.
3. T. II, p. 152 et s., p. 143.
4. Dans d'autres domaines, t. IV, p. 76, 317-9, t. V, p. 48, t. VI, p. 542-3, 551-2.

gine des plus rustiques Vénus de terre cuite[1], des plus informes Mercures de pierre[2], nous trouverons des images établies depuis des siècles par les écoles de la statuaire classique. De Phidias ou de Praxitèle au misérable gâcheur d'argile arverne ou armoricain, il y a la distance du héros à l'homme, et c'est cependant la même idée du dieu qui inspire leur pensée et qui guide leurs doigts.

Mais de Mercures où d'Hermès, de Minerves ou d'Athénés, depuis plus de cinq siècles que les artistes et les industriels en fabriquaient, bien des types différents avaient été lancés dans le monde. Chaque dévot pouvait choisir entre eux, et si l'un préférait la dernière Minerve qui fût sortie de Rome, d'autres avaient plus de respect pour une Athéné à forme vieillotte et désuète[3].

Entre les modèles de dieux, la Gaule inclina, je crois, vers les plus anciens[4].

Ils lui rappelaient davantage ses propres dieux. Si Teutatès ressemblait à Mercure, cette ressemblance était d'autant plus grande qu'on songeait au Mercure de temps plus lointains, à ce Mercure ou à cet Hermès des vieux Italiotes ou des Grecs de jadis, divinité sérieuse et appliquée, bien différente du dieu frivole popularisé par l'art nouveau[5]. Plus l'image était antique, plus elle gardait l'allure grave ou hiératique que les Celtes désiraient encore pour leurs dieux. N'oublions pas que leur civilisation et leurs habitudes morales rappelaient celles de l'Italie des

1. P. 178, 197; t. V, p. 287.
2. P. 178 et s., p. 28 et s.
3. Voyez la Minerve de Poitiers, Espérandieu, n° 1392. Cf. ici, p. 171.
4. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, 1890, p 578; S. Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 16 et s , et surtout *Cultes*, III, p 168 et s., p. 207, IV, p. 61 et s.
5. Sur le Mercure primitif des Italiotes, nous sommes fort mal renseignés. Mais il semble bien qu'ils voyaient en lui le dieu arbitre des hommes et des dieux mêmes, inventeur des arts, protecteur du commerce (cf. surtout Ovide, *Fastes*, V, 663 et s.; Sénèque, *De beneficiis*, IV, 8, 2) : et c'est ce caractère de législateur que les Gaulois donnaient à Teutatès (t. II, p. 120-1). Au surplus, c'est ce caractère seul qui peut expliquer qu'Auguste ait pu se laisser assimiler à Mercure (p. 75-77).

Tarquins ou de la Grèce des Pisistrates. Le vergobret de leurs cités était pareil au préteur de la Rome patricienne[1] : il était donc naturel que leur Taran ou leur Bélénus s'adaptât aux Jupiters ou aux Apollons les plus démodés.

D'ailleurs, n'étaient-ce pas surtout des figures archaïques, des « santons » vulgaires et populaires, que l'on vendait aux Gaulois? Les dévots, les marchands de dieux qui leur arrivaient des terres du Sud, n'avaient que peu de commerce avec les formes divines, belles ou neuves, qui trônaient au Capitole et au Parthénon : ces gens-là, c'étaient Grecs de Marseille, adorateurs passionnés d'antiques divinités ioniennes[2], c'étaient colporteurs de Campanie ou d'Étrurie[3], légionnaires fils d'ouvriers des faubourgs romains ou de paysans des montagnes apennines[4], tous habitués à des dieux plébéiens ou rustiques; et l'on sait que ce genre de dieux garde volontiers les costumes et les attributs du vieux temps.

Voilà pourquoi les dieux classiques parurent si souvent en Gaule sous ces traits raides, ce dessin archaïque, cette attitude figée et naïve, auxquels avaient renoncé les artistes en vogue et les fournisseurs des cultes officiels. Un dieu de Gallo-Romain, c'est toujours un attardé dans le progrès général des divinités vers les manières humaines.

Cela ajoute une difficulté nouvelle à l'intelligence de cette religion doublement métisse, où se sont mêlées la Gaule, l'Ionie et l'Italie. Car ces divinités populaires de Marseille et de l'Italie, nous les ignorons autant que nous ignorons les vrais dieux de la Gaule, les textes ne nous parlent pas d'elles, les images en ont disparu. Comment dès lors discerner leur influence en étudiant les figures des dieux gallo-romains? Ces dieux sont des

1. T. II, p 47, 434.
2. T. I, p. 430-2, surtout p. 430, n 4.
3. T. V, p. 15, 325.
4 T. III, p. 176; t. IV, p. 138, n. 4

mélanges, à doses variables, de trois éléments, et chacun de ces éléments échappe à notre analyse.

Aussi, en regardant les plus étranges de ces dieux, ces têtes cornues, ces tricéphales, ces bonshommes au maillet, qui nous paraissent aujourd'hui un bien propre de la religion celtique[1], je me demande s'il n'y a pas là l'illusion de notre ignorance, et si nous avons le droit d'affirmer l'indépendance absolue de leurs formes, de leurs attitudes, de leurs attributs. Qui nous dit qu'Italiens ou Ioniens n'avaient pas quelque image de ce genre, dont des Gaulois se sont inspirés pour figurer leurs divinités? Et si on arrive un jour à le prouver, alors, du plus grand au plus petit, du plus beau au plus laid, tous les dieux de la Gaule latine, sans exception, ne seraient plus que copies et plagiats des idoles méditerranéennes[2]. — Après tout, même si ces tricéphales ou ces maillotins de la Gaule ont pris modèle sur la Grèce ou l'Italie, il leur restait encore, au temps des Césars, une dose d'inspiration originale, une part d'indigénat et de caractère national. Car la Grèce et l'Italie avaient depuis longtemps renoncé à des figures de ce genre : elles étaient devenues le monopole de la Gaule ; et elles reflétaient bien mieux les croyances de son passé que les Apollons à la lyre et les Mercures au caducée.

Par malheur, ces figures d'inspiration indigène sont en minorité dans l'imagerie gallo-romaine. Elle est toute remplie et comme obstruée par la mythologie classique, par Mercure, Jupiter, Hercule, Bacchus, Vénus et leurs cortèges habituels.

1. Notes des p. 17-19.

2. En ce qui concerne les tricéphales (p. 17, n. 3), qu'on songe à Janus *bifrons*, à Hécate *triformis*, aux vieux Hermès tricéphales (cf. Reinach, *Cultes*, III, p. 168-9). Voyez le Mercure quadricéphale en bronze du Cabinet des Médailles (Babelon, n° 362), trouvé à Bordeaux : le passage de ce Mercure au tricéphale celtique ne suppose pas une bien longue distance. — Quant aux cornes, les Italiotes et les Hellènes les ont regardées comme un attribut de la divinité, et spécialement de la divinité des fleuves et des sources ; entre les cornes de la belle tête de l'Achéloüs gréco-romain de Lezoux (Reinach, *Bronzes*, p. 89; ici, p. 172, n. 5) et celles du *Cernunnos* parisien (p. 17, n. 4), il n'y a pas de différence de principe, il n'y a que des différences de figuration. — Pour les modèles d'Épona, p. 17, n. 2.

De ces divinités devenues partout banales, la Gaule fit un incroyable abus. Elle ne se borna point à leur élever des statues de marbre, de pierre et de métal, à sculpter en bas-reliefs, pour lorner les temples qu'elle leur donnait, les épisodes habituels de eür vie céleste ou terrestre, amours, combats et métamorphoses : mais elle voulut également ces images dans les moindres recoins de ses demeures et dans les moindres replis de sa vie. Mosaïques et peintures des maisons de ville et de campagne, sculptures de tombeaux, vases d'or et d'argent et vaisselle de terre cuite, cachets d'anneaux, objets de luxe ou d'usage vulgaire, décors de salon ou de cabinet secret, tout ce qui servait à l'homme portait quelque figure tirée de l'histoire des dieux[1].

Par l'intermédiaire de ces images, la Gaule s'initiait à la vie intellectuelle du monde gréco-romain. Accepter les formes visibles des dieux de l'Olympe, c'était préparer son esprit à la lecture d'Homère et de Virgile, à l'intelligence des chefs-d'œuvre de la plastique grecque, à la réflexion sur la morale des sages de l'Orient. Hercule, Jupiter, Mercure ou Minerve, ce ne sont point seulement des figures et des noms : leur histoire fait corps avec l'histoire des nations du Midi; depuis Homère jusqu'à Virgile, leurs actions ne cessent d'inspirer les poètes, les artistes et les politiques eux-mêmes. Ils jouent à la fois le rôle de dieux et celui de héros nationaux. Derrière Jupiter s'aperçoit Rome, et la Grèce derrière Apollon. Jamais la vie des peuples ne s'est plus unie à la vie de leurs divinités. Le Moyen Age a pu séparer l'une et l'autre, et bâtir son épopée de Charlemagne en dehors de l'épopée chrétienne[2] : mais les temps antiques n'arrivèrent pas à détacher les hommes et les dieux. Même à l'époque de César et d'Auguste, ces deux sortes d'êtres se trouvaient si fortement mêlés entre eux, qu'on fit de César

1 P. 201-2 et 198, 189 et 193-5, 197; t. V, p. 305, n. 1, p. 287, p. 296, n. 4
2. Ceci n'est d'ailleurs vrai que dans une certaine mesure.

un Jupiter[1] et d'Auguste un Mercure[2], comme si la fondation de l'Empire romain était le dernier terme des métamorphoses divines[3].

Quand la Gaule adopta ces dieux et ces images, elle fit donc bien plus que de se convertir à une religion nouvelle. Elle abdiqua son art, ses traditions, tout son passé, pour vivre de la pensée des Gréco-Romains et pour s'absorber en leur histoire.

Mais je ne prétends point que cette conversion ait profité aux dieux classiques ou à leurs nouveaux fidèles.

En s'emparant des Gaules, ni Mercure ni Jupiter n'ont rien gagné. Leur histoire ne s'est embellie d'aucune légende nouvelle, leur figure d'aucun emblème original. La mythologie avait épuisé depuis longtemps sa force créatrice. Elle avait jadis, dans les temps imaginatifs de Marseille et des Phocéens, inventé sur notre sol pittoresque des mythes puissants ou plaintifs, les courses d'Hercule à travers les Alpes, la bataille de pierres de la Crau, la chute de Phaéton et les pleurs des Héliades sur les rives des grands estuaires océaniens[4]. Que d'autres scènes, d'une émotion poignante ou d'une douce poésie, les Hellènes auraient pu rêver et tracer en promenant leurs dieux à travers les terres gauloises, dans les noires forêts du Morvan, le long des replis harmonieux de la Seine, sur les rives infernales des caps d'Armorique! Mais il est trop tard maintenant pour enrichir l'épopée divine. Hercule, Jupiter et Mercure, quand ils ont pris possession de la Gaule, n'ont plus la vertu d'actions nouvelles. Ils s'y montrent aussi impuissants à imaginer de glorieux exploits que les voyageurs de Rome à explorer les terres inconnues, et que ses savants à découvrir des lois de la nature[5]. Hommes et dieux sont désormais frappés de stérilité. Jupiter

1. Dion Cassius, XLIV, 6, 4.
2. Ici, p. 77.
3. Voyez la conclusion des *Métamorphoses* d'Ovide.
4. T. I, p. 223-6
5. P. 164-5 et surtout 548-9.

ne fait plus que répéter éternellement les mêmes actes de son passé, et l'épisode de Léda, et celui de Ganymède, et toutes les scènes de son vieux répertoire; et des travaux qu'Hercule étalait dans les temples et sur les champs de foires de la Celtique, il n'y en avait aucun qu'il eût exécuté en Gaule pour le compte de ses nouveaux admirateurs [1].

Ceux-ci, les dévots de Gaule, ont-il tiré un bénéfice moral de leur conversion? Je ne le crois pas. Ces dieux de l'Olympe, transportés sur le sol de l'Occident, loin du beau ciel, des terres chaudes et des cités bruyantes où se passaient leurs aventures, ne pouvaient exercer sur les âmes de ce pays le même charme et la même influence que sur celles des descendants de Sophocle ou des amis de Virgile. Quel intérêt pouvait prendre un Gaulois à Léda, à Ganymède ou à Prométhée? Rien ne me paraît plus étrange que de voir exposé dans un sanctuaire celtique de la Normandie un vase d'argent qui raconte l'histoire de Troie [2]. De telles scènes s'étaient déroulées si loin dans le temps et dans l'espace! Ces dieux et ces héros déracinés étaient si différents des habitudes de la vie nationale, des réalités du sol français! S'il y avait, dans leurs faits et gestes, quelque signification profonde, quelque vérité morale, quelque beauté éternelle, on se gardait bien de l'indiquer au peuple, nul ne les dégageait des épisodes extravagants ou grossiers de la scène mythologique, et elles ne préoccupaient guère les baladins de foires qui les jouaient [3] ou les industriels qui les faisaient reproduire par des artistes à leurs gages [4]. Cette conversion à la religion classique n'entraîna aucun mouvement dans les profondeurs des

1. Cela est visible en particulier sur les monnaies de Postume (t. IV, p. 577, n. 1), où la légende d'Hercule tient une place prépondérante : quoique Postume soit empereur en Gaule, son Hercule est l'Héraklès banal aux douze travaux; et même sur les monnaies mentionnant des sanctuaires locaux, c'est le héros classique qui est figuré.

2. Cf. t. V, p. 302.

3. P. 156-8.

4. Cf. t. V, p. 287, t. VI, p. 196, 198-202.

âmes. Si farouche et si lointain qu'il fût, l'invisible et grandiose Teutatès[1] était plus utile à la dignité humaine que le Mercure d'argile qu'on vendait sur les bancs des marchés. La religion de l'Occident, qui aurait pu accomplir en Gaule de glorieuses destinées[2], s'y atrophia dans les formes désormais stériles de la mythologie méditerranéenne.

VI. — MERCURE

Teutatès était devenu Mercure dans la Gaule romaine. On avait d'abord hésité sur le nouveau nom qu'il fallait lui donner. Quelques-uns, remarquant qu'il était un dieu créateur d'hommes, en firent un Saturne ou un Père Infernal[3]. Comme il avait jadis conduit ses peuples dans les guerres, beaucoup le traitèrent de Mars[4]; et ce fut sous ce titre qu'il survécut chez certaines peuplades de la Belgique et de l'Armorique, aux habitudes plus belliqueuses ou plus rustiques que le reste du pays[5]. Les petites gens, qui cherchaient avant tout un protecteur pour leurs foyers, habillèrent en Sylvain le vieux dieu gaulois[6]. Mais le plus souvent on voulut se rappeler en lui le dieu d'alliance des nations celtiques, leur législateur, l'inventeur de leurs métiers et le modérateur de leurs foires[7], un principe de paix, d'accord et de travail[8]; et c'est en Mercure ou en Hermès qu'on le transforma[9].

1 Cf. t II, p. 120-12.
2 T. II, p 181.
3. César lui-même, Varron, Denys (t. II, p. 121, n. 3). Mais cette interprétation ne réussit pas en Gaule, et on en voit aisément les causes. Peut-être aussi songea-t-on à Hercule (t. II, p. 120, n. 6).
4. T. II, p. 121, n. 1, p. 119, n. 2 et 3; ici, t. VI, p. 33, n. 1 et 2.
5. Ici, p 32-33.
6. Ici, p. 34, en particulier n. 6, et p. 51.
7 Cf. *Mercurio nundinatori*, XIII, 7569; *Mercurio viatori*, XIII, 5849; XIII, 6476.
8. T. II, p. 120-122, cf. t VI, p. 22, n. 5
9. César le premier parmi les écrivains (t. II, p. 155, 118, n 2) : mais il n'a sans doute fait que sanctionner un état de choses créé à la fois par les négociants grecs, adorateurs d'Hermès (t. II, p. 154), et les marchands italiens, clients

Mercure passa donc, dans la Gaule romaine, au rang de dieu national. Au nord de la Loire il disputait à Mars la première place[1]. Chez les Celtes paisibles des anciens Empires arverne et éduen, il demeura le maître incontesté[2]. Il s'empara des terres riches et des cités commerçantes de la Moselle[3]. Le puy de Dôme lui appartint[4], et, autour et au-dessous de ce sommet suprême, les hauts lieux les plus célèbres des cités, le Donon dans les Vosges[5], le mont du Chat chez les Allobroges[6], le mont de Sene sur la Côte d'Or éduenne[7], Montmartre en face de Lutèce[8] et d'autres sans nombre. De ses mille sommets, de ses milliers de temples et de statues, il gouverna le sol, les villes et les âmes. Quand les écrivains de l'Empire parlaient des dieux souverains des provinces, ils disaient Saturne pour l'Afrique et Mercure pour la Gaule[9] : Saturne, c'était l'avatar du Baal carthaginois[10], et Mercure, du Teutatès gaulois.

On s'étonne quelquefois de ce qu'une nation entière ait pu faire de Mercure son grand dieu, l'adorer en confiance et res-

de Mercure . celui-ci étant, pour les *negotiatores Italici*, en quelque sorte leur patron national, il y avait une raison de plus pour qu'il s'accouplât avec le dieu national des Celtes Ajoutez, ce qui acheva de donner à cette interprétation une sanction officielle, le rapprochement établi entre Mercure et Auguste (p. 77).

1. P. 32, n. 6, p. 33, n. 3.

2 Bordeaux, 574-8 (en particulier avec l'épithete *Visucius*); Poitiers, 1124-6 (en particulier *Asmerius*); Arvernes, n. 4, Eduens, n. 7; Parisiens, n. 8; etc. Cf. p. 44, n. 4 et 5.

3. Treves, 3656-60 (en particulier *Cissonius* et *Visucius*); Metz, 4306-12 (avec ou sans Rosmerta); cf. n. 5. Cf. p. 44, n 4 et 5, p. 8, n. 5.

4. XIII, 1517-25, où je distingue cependant deux sanctuaires, le principal au sommet (*Dumias*), un autre (*Mercurius Vindonnus*? dieu de source?) au pied, quartier de La Tourette. Cf. p. 8, n. 5, p. 30, n. 2, p. 62, n 4, p. 173.

5. XIII, 4549-53 : le sanctuaire du Donon etait à la fois un sanctuaire de sommet et de frontière, a la limite des Mediomatriques de Metz, des Leuques de Toul, des Triboques de Basse Alsace (p 475-6). – A la montagne de Sion (XIII, 4732, avec Rosmerta). — Sur la montagne de Paulcroix pres d'Haudiomont, ici, p. 474, n. 9.

6. XII, 2437.

7. XIII, 2636 (ici, p. 62, n 4).— Mont Saint-Jean, XIII, 2830.— Mont Marte, XIII, 2889.

8. *Mons Mercurii*; Frédégaire, IV, 55, p. 148, Krusch; Hilduin, *Vita s. Dionysii*, 36, *Patr. Lat.*, CVI, c. 50. Cf de Pachtere, p. 128

9. Tertullien, *Scorp.*, 7; *Apolog.*, 9; Minucius Felix, *Octavius*, 6, 1; 30, 4; cf. ici, p. 7, n. 1. Dans tous ces passages, il est bien évident que *Mercurius* est l'interprétation du grand dieu celtique.

10. Cf. p. 14.

pect. Mais le Mercure auquel pensaient les hommes de ce temps et de ce pays ne ressemblait en rien au jeune dieu, aimable, léger, plaisantin et fripon, que les fables grecques faisaient alors courir par le monde. Le vieux Mercure auquel Teutatès s'assimila tout d'abord, était d'une autre trempe, d'une autre valeur morale : seul entre les dieux du ciel, il présidait aux affaires pacifiques des hommes, voyages, ententes, contrats, commerces, foires, industries et beaux-arts. A côté de Jupiter qui venait du ciel et de Saturne qui venait de la terre, ce Mercure était la divinité grande et bonne qui symbolise la vie unie et laborieuse de l'humanité[1]. Et c'est l'honneur de la Gaule qu'on ait jugé Mercure digne de remplacer Teutatès.

Le Mercure des Gaules acquit peu à peu tous les attributs visibles qui étaient l'apanage de l'Hermès hellénique et du Mercure italien. Dans les premiers temps de son empire, on le figura assis sur un trône[2] ou sous les traits d'un homme barbu, mûr et grave[3] : ce qui correspondait mieux à son ancien office de législateur[4]. Mais bientôt, par malheur, les idoles et les récits qui se répandaient sur le Mercure grec s'imposèrent aux artistes et aux dévots de la Gaule : une fois de plus dans le monde, la fable gâta la religion, l'image dénatura le culte. Et le type dominant de Mercure devint, même de ce côté des Alpes, un jeune dieu, imberbe et presque nu, le manteau rejeté sur l'épaule, le caducée à la main, des ailes aux talons et à la coiffure[5] : cette fois, nous sommes à l'opposite de Teutatès.

1. Ici, p. 22, n. 5. C'est ce que semble dire Sénèque, *De beneficiis*, IV, 8, 2 : *Ratio penes illum est numerusque et ordo et sciéntia.*

2. XIII, 7560, 8709 (*Mercurio Arverno*), 8232, 8233, etc.; c'est sans doute le cas du Mercure de Zenodore chez les Arvernes (p. 173), cf. Mowat, *Bull. monumental*, XLI, 1875, p. 557 et s. Et il n'importe que quelques-unes de ces images ne soient pas des plus anciens temps.

3. Esp., n° 3919

4. Il est d'ailleurs probable, comme l'a remarqué S. Reinach (*Cultes*, III, p. 169), que ces figurations sont empruntées à de vieux types italiotes ou helléniques (cf. ici, p. 22-3, p. 24, n. 2, p. 17, n. 2)

5. Les images sont innombrables; voyez les tables du *Recueil* d'Espérandieu.

A la main, le Mercure des Gaules tient une bourse, signe de la richesse qu'il apporte[1]. Près de lui sont ses trois animaux familiers, le bouc, la tortue et le coq, eux aussi, comme le dieu, amis de l'homme et protecteurs de sa demeure. D'autres emblèmes se montrent de loin en loin : car rien n'interdisait au fidèle d'apporter des variantes au type consacré[2].

De ces attributs, la majeure partie étaient empruntés à l'art hellénique. Mais ils n'avaient rien qui pût choquer les Gaulois : le caducée lui-même, avec ses serpents entrelacés, sanctionnait leur antique adoration pour la bonne couleuvre rampante, fille de la terre et gardienne des maisons[3]. Le bouc, comme le bélier, devait être de longue date un des héros de la ferme gauloise[4]. La tortue de Mercure, disait-on, était pour rappeler que les écailles avaient permis au dieu de fabriquer une lyre[5] : mais la bête pacifique et silencieuse n'en était pas moins depuis des siècles l'amie des hommes, qu'elle préservait des maux les plus divers[6]. Le coq enfin, sans lequel il n'y a pas de Mercure gallo-romain, peut venir, lui aussi, de la Grèce ou de l'Italie, où il était si cher aux dieux qui guérissent les hommes et qui entourent leurs foyers[7] : mais je doute que les Gaulois ne lui aient pas de longue date rendu le même hommage[8], en sa qualité d'oiseau familier des demeures humaines, symbole des

1 Il est bon de remarquer que la bourse de Mercure rappelle la corne d'abondance des divinités chthoniennes, dispensatrices des biens (cf. n. 6).

2 Il est probable que certains tricéphales doivent figurer des Mercures (p. 17, n. 3), sur le modèle des Hermès tricéphales grecs; cf. Reinach, *Cultes*, III, p. 160 et s. Et il y a des Mercures à quatre visages (p. 24, n. 2), au maillet (p. 18, n. 3)

3 Ici, p. 77, n. 2; t. I, p. 139.

4. T. II, p. 137-9; t. I, p. 139. Les serpents à tête de bélier (p. 19, n. 3) sont des groupements de symboles.

5 Toutefois, cette interprétation a contre elle que les Grecs, auteurs de cette légende, utilisent assez peu la tortue comme symbole de Mercure.

6. Pline, XXXII, 32 et s. On peut expliquer autrement l'attribution de la tortue à Mercure : elle était regardée comme la bête souterraine, qui respire et dort sous la terre (Pline, IX, 10), et alors le Mercure gallo-romain devrait cet élément chthonien au souvenir de Teutatès père des Gaulois (t. II, p. 121).

7 Esculape et les Lares.

8. Cf. t. II, p. 349, n. 4, p. 354, n. 5.

réveils pour le travail quotidien[1]. En tout cas, durant les siècles de l'Empire romain, ils n'ont cessé d'honorer dans le coq le compagnon le plus assidu de leur grand dieu national[2].

VII. — AUTRES GRANDS DIEUX

Parlons plus rapidement des autres grands dieux que la Gaule se donna sur le modèle de ceux de Rome : aucun d'eux n'eut la gloire de Mercure[3] ni sa richesse en attributs, et ils sortirent rarement, dans les Gaules, de la vie banale qu'ils menaient par tout l'Empire.

Voici, d'un côté, ceux qui, à l'instar de Mercure, s'occupent surtout des hommes, et qui peuvent prétendre à le remplacer pour la protection ou la conduite des affaires de la vie et des choses de métier. — Au premier rang s'éleva Mars, qui fut seul capable d'entrer en rivalité avec lui[4]. J'ai déjà dit[5] que sur les terres du Nord il réussit[6], à cause du prestige guerrier de son nom[7].

1. Cf. Fulgence, *Myth.*, I, 18.

2. Les Gaulois ont-ils, en plaçant un coq près de leur plus grand dieu, songé à un jeu de mots, et fait de ce coq, *gallus*, l'arme parlante de leur nation? C'est possible, de tels jeux de mots, de tels rébus onomastiques étant fréquents dans l'Antiquité (*Aucellio*, par exemple, fait graver un oiseau à côté de son nom; XIII, 612). — Il va de soi que ce coq ou ce bouc représentent également les bêtes offertes en sacrifice à Mercure : symboles, compagnons, offrandes et victimes se confondent en mythologie verbale ou figurée; cf. p. 18, n. 3.

3. Ce que devait noter saint Martin au IVe siècle (*Vita* par Sulpice Sévère, 22; le même, *Dialogues*, II, 13, 6).

4. Son nom revient assez souvent dans les documents chrétiens; Salvien, *De gubern. Dei*, VI, 11, 60; *Acta*, 4 sept., II, p. 197; Grégoire de Tours, *De virt. s. Juliani*, 5; surtout Grégoire, *H. Fr.*, II, 29 : *Quid Mars Mercuriusque potuere?* Et il est à remarquer que Mars est, parmi les dieux, celui qui a le plus résisté dans le folk-lore, comme Diane parmi les déesses (p. 40, n. 6).

5. P. 28.

6. En Belgique et en Armorique, populations en partie de même origine (t. I, p. 314-5, 323). En Armorique : *Fanum Martis*, Corseul, métropole des Coriosolites (p. 444); *Mars Mullo* à Nantes (XIII, 3101-3), *Mars Mullo* et *Mars Vicinnus* à Rennes (XIII, 3148-51); cf. *Mars Mullo* chez les Andécaves, à Craon (XIII, 3096); Mars à Vieux (XIII, 3163). — Mars paraît remplacer aussi parfois un grand dieu indigène des Aquitains : en Bigorre (XIII, 392), à Aire (420 et s.).

7. La figure courante de Mars en Gaule est celle de l'Arès classique, casquée, armée de la lance : mais je ne sais si c'est la figure primitive (cf. p. 30, p. 36, n. 4).

à lui enlever souvent l'héritage de Teutatès[1] : il put même se constituer en Belgique un temple presque aussi riche et aussi fameux que celui de Mercure au puy de Dôme[2]. Mais dans tous les pays franchement celtiques, il dut se contenter d'un rang inférieur[3], et de se substituer à l'Ésus indigène[4] : il y prit d'ailleurs une allure paisible, s'y fit l'ami des champs, des eaux et des foyers, s'y montra moins souvent avec les manières belliqueuses de l'Arès olympien que sous les formes rustiques et domestiques du vieux Mars des Italiotes[5]. — Une assez bonne renommée échut à Vulcain[6], qui arriva même au rang de dieu principal ou de maître influent dans certaines cités du

1. Ce qui montre bien que Mars traduit dans ce cas Teutates, c'est qu'il a pris assez souvent comme épithète *Toutates*, non en Belgique, si l'on veut, mais chez des populations, extérieures à la Gaule, apparentées aux Belges (III, 11721, VII, 79 [?], 84; cf. VI, 31182). Cf. p. 50, n. 6.

2. Je songe, à Trèves ou chez les Trévires, au sanctuaire de Mars *Lenus* (XIII, 3654, 3970, 4122, 4137, 4030, 7661); cf. t. IV, p 345, n 3 Peut-être, dans le Nord-Ouest, un grand temple à *Mars Mullo* (p. 32, n 6)

3. Mars et Mercure s'excluent le plus souvent dans certaines cités : à Bordeaux, à côté de beaucoup de monuments à Mercure, je n'en trouve aucun à Mars. A Bourges, Mars et Mercure se font concurrence (XIII, 1190-3). A Vienne ou chez les Allobroges, le principal dieu de la cité fut interprété d'abord en Mars, puisque la prêtrise la plus importante est celle du *flamen Martis* (t. IV, p. 345, n. 3), mais le culte dominant est devenu celui de Mercure Remarquez en outre la rareté de l'association de Mars et Mercure (exception, *simulacrum Martis Mercuriique* chez Grégoire de Tours, *De virt. s. Juliani*, 5). Tout cela, peut-être parce que Mercure et Mars étaient d'ordinaire deux interprétations différentes du dieu principal

4 Là ou Esus coexistait avec Teutates ; cf t II, p. 125.

5 Ce caractère est surtout visible au sud de la Loire, ou on trouve des inscriptions *Marti suo* (XII, 2986, 4221, 4222, 5377; XIII, 1353), Mars y étant, tantôt un Génie de l'homme, tantôt un dieu topique (cf. p. 63, n. 7, p. 71, n. 1) Le thème de *moget-*, qui se rencontre dans les épithètes de Mars, doit se rattacher aux sources. Diane et Mars sont associés en sorcellerie (XIII, 11340), peut-être à cause de leur caractère rustique à tous deux.

6. Voyez p. 34, n. 1-4. Il est probable que le Vulcain gallo-romain est, à son origine, un avatar de dieu celtique, par exemple ayant pu remplacer Esus là ou Mars a remplacé Teutatès (n 2-3 et p. 28; cf. t. II, p 125) . Mars et Vulcain pourraient donc représenter souvent deux interprétations différentes d'un même dieu, Esus sans doute. Remarquez d'ailleurs que le Vulcain italien primitif, auquel celui des Gaulois a dû ressembler, est une espèce de doublet de Mars, et qu'il a comme lui des attributions pacifiques et militaires à la fois. Ces vieux dieux se ressemblaient à l'origine par l'universalité de leurs attributions (cf p. 34, n. 7) , et c'est en cela encore que la religion gallo-romaine a ressemblé d'abord à la religion primitive des Italiotes. Chez ceux-ci comme chez les Gallo-Romains la spécialisation des dieux est l'œuvre, lente en Italie, plus rapide en Gaule, des fables helléniques et de l'imagerie.

Nord[1], à Nantes[2], à Sens[3] ou à Paris[4]. Mais ce Vulcain-là, ce n'est pas le boiteux ridicule des fables homériques, c'est l'antique divinité italienne qui présidait à l'énergie et à l'industrie humaines, le dieu du feu, du fer et de la forge[5] : et c'est pour cela que les Celtes et les Belges l'ont prise, au lieu et place de quelque puissance semblable, partout où se développait la vie laborieuse des cités. — A côté de Vulcain, plus municipal de caractère, les hommes des campagnes assurèrent une étonnante popularité au bon Sylvain, gardien des domaines, des bois et des vergers[6]; et son ancienne gloire divine, bien déchue en Italie depuis les temps des rois d'Albe[7], reparut presque intacte autour des vignobles du Languedoc[8], dans les vallons des Alpes[9] et au voisinage du Rhin[10]. — La Gaule, enfin, fit une large place à Hercule, frère cadet de Mercure, et on lui confia çà et là, comme à son grand aîné, des routes et des foires à surveiller, ou, comme à Vulcain, des chantiers à diriger, ou, comme à Sylvain, des foyers à protéger[11]. — Tous ces dieux-là,

1 A Vieux, à côté de Mars, XIII, 3164; dans le Vermandois, XIII, 3528 ; à Tongres, XIII, 3593.

2. XIII, 3105-7

3. *Marti, Volkano et deæ sanctissimæ Vestæ*, XIII, 2940.

4. 3026 : associé à Esus et à Jupiter.

5. Cf. p. 33, n. 6.

6. C'est en lui que se changea le dieu national, en tant qu'armé du maillet et gardien domestique (p. 18, n. 3). Remarquez que Sylvain, comme travailleur de la matière et protecteur domestique (*C. I. L.*, XII, p. 927), se trouve par là apparenté au Mercure des Celtes (p. 28) et à l'Hercule des régions rhénanes (n. 11).

7. Il ne faut pas oublier que Sylvain, lui aussi (cf. p. 33, n. 6), est un dieu à attributions universelles (il y eut des Sylvains panthées) : ce qui explique qu'il a pu servir, lui aussi, à interpréter le dieu national.

8. La zone principale d'extension du culte de Sylvain est la Narbonnaise, Provence, Vaucluse, Drôme, Gard, c'est-à-dire la région où se développe également le dieu au maillet (p. 18, n. 3).

9. *C. I. L.*, XII, 103.

10. XIII, 3968, 6087, 6146, 8033, 8639 (ici, dieu des forêts et de la chasse).

11. Surtout dans les régions rhénanes et dans les Pyrénées. *Herculi Maliatori* (XIII, 6619) : armé du maillet, à moins que le mot n'équivaille à *nundinator*, *forensis*. Hercule *Magusanus* (XIII, 8010, 8771), de *magus* = « *forum* », donc ici *nundinator* ou *forensis* : cf. t. IV, p. 577, n. 1. L'Hercule *Saxsanus* des carrières de Norroy (XIII, 4623-5) et de Brohl (7695-7719) est inspiré de l'Hercule de Tibur (*C. I. L.*, XIV, 3543). L'Hercule à cheval des monuments à l'anguipède joue le rôle, quel que soit son caractère cosmogonique initial, d'*Hercules domesticus* (ici, p. 95-7).

Mercure compris, faisaient toutes les besognes, ainsi qu'avaient fait autrefois Ésus et Teutatès, dont ils s'étaient partagé la tâche [1].

Voici, d'un autre côté, les dieux qui représentent surtout la vie de la nature, les éléments et les astres qui la constituent : à ceux-ci incombe un rôle plus spécial, un caractère plus net et plus constant. Pour le premier rang, j'hésite entre Jupiter, le dieu de l'air, de la lumière et du tonnerre, successeur latin du Gaulois Taran [2], et le dieu du soleil et de la chaleur, Apollon, que les Celtes appelaient Bélénus [3]. Jupiter apparaît plus souvent en image, tantôt avec le foudre classique, tantôt avec la roue gauloise [4]; il a plus de temples [5], et on sent bien qu'il bénéficie en Gaule de sa puissance à Rome et de ses triomphes dans l'Empire. Mais je crois qu'Apollon était plus sincèrement choyé par les hommes de ce pays, que son culte y avait, dans le sol et les âmes, de plus profondes racines. Son nom indigène de Bélénus demeurait partout populaire [6], alors que tous les autres grands dieux gaulois avaient perdu le leur; on aimait à le faire voisiner avec Mercure le souverain national [7];

1. Cf. p. 28, 33, n. 3, 5 et 6, p. 34, n. 7.

2. Le passage de Taran à Jupiter était inévitable et a dû être exclusif et facile, puisque les fonctions de Taran (*imperium cælestium*) étaient à la fois très nettes et identiques à celles de Jupiter (t. II, p. 124). Il n'a pu y avoir d'hésitations que sur le choix des attributs. Tantôt (et sans doute surtout au début) on l'a représenté à moitié en dieu celtique, nu, avec la roue et les spirales nationales (cf. t. II, p. 138), mais en même temps avec le foudre, qui vient de Rome. Tantôt, nouveau degré vers l'assimilation, il est habillé en *imperator*, tenant à la fois le foudre et la roue (Esp., n[os] 299, 303). Tantôt enfin, mais plus rarement, il est représenté spécialement en dieu du Capitole, assis (voyez surtout les bas-reliefs d'Alésia, n[os] 2346, 2375). Et il n'importe, pour le choix de l'image, quelle épithète reçoit le dieu : même des figures à la roue, bien celtiques d'allure, sont attribuées par la dédicace à *Jupiter Optimus Maximus* du Capitole (Reinach, *Bronzes*, p. 32).

3. T. II, p. 124; ici, n. 6.

4. N. 2.

5. Cf. t. V, p. 63; le culte de Jupiter est peut-être celui qui s'est le plus uniformément disséminé en Gaule.

6. *C.*, XII, 401, 5693?, 5958; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, n° 47; XIII, 1461; Ausone, *Professores*, 5, 9, 11, 24; noms de lieux tirés de *Belenus* (*mons Belenatensis*, p. 11, n. 4; ? *Belnum*, Beaune); noms de personnes (*Belenus*, *Belinus*, *Bellinus*, *Belinius*, *Belinicus*, *Beliniccus*). Je laisse de côté les témoignages extérieurs à la Gaule.

7. Surtout à Besançon, XIII, 5366, 5374, 5375; sans aucun doute aussi chez les Arvernes, peut-être aussi chez les Helvètes, les Éduens et ailleurs.

des sommets sacrés [1] et de belles villes lui avaient été voués [2]; la chaleur de son soleil avait pénétré les sources bienfaisantes de la terre, et il était devenu le dieu des eaux thermales, celui qui réchauffe et qui guérit [3]. Du ciel banal il était ainsi descendu sur les terres de la Gaule : les Celtes l'appelaient avec reconnaissance « notre Apollon » [4]. — Bien loin derrière lui on aperçoit Neptune, dieu des mers, des lacs et des fleuves, dieu des grandes eaux froides, qui essaya de prendre aussi les sources chaudes d'Apollon, par exemple à Plombières [5]. — Et plus loin encore, Castor et Pollux, les cavaliers qui accompagnent les étoiles jumelles, se sont arrêtés parfois dans quelques villes de la Gaule, appelés sans doute par des dieux indigènes qui leur ressemblaient comme des frères [6].

1. P. 11, n. 4; ici, n. 2.

2. A Autun, le temple d'Apollon est le principal avec le Capitole (Eumène, *Pro rest scholis*, 9) A Clermont des Arvernes (*C. I. L.*, XIII, 1460-1), il y a un temple fort important à Apollon, et je crois que ce temple, situé au sommet de la ville, *Clarus Mons*, est le *Vassogalate* détruit par les Alamans (t. IV, p. 565, n. 5); et je crois aussi que le nom de cette colline a été inspiré par le culte apollinaire. De même à Lyon (XIII, 1726-30), Apollon est un dieu prééminent . ce dont il faut rapprocher, et le nom de la ville (*Lugdunum* = « *clarus mons* », t. II, p. 252), et le culte lyonnais du corbeau, compagnon habituel d'Apollon L'importance que prit à Rome, sous Auguste, le culte d'Apollon, explique, outre des raisons locales, sa popularité dans ces villes neuves, pour la plupart œuvres et filleules de ce prince. — Dans le même ordre d'idées, notons le culte d'Esculape, fils d'Apollon, à Nîmes (XII, 3042), à Riez, *Reii Apollinares* (XII, 354)

3. T. II, p 124. Outre de très nombreuses inscriptions, voyez le texte des *Panegyrici*, VII [VI], 21 : *Apollo noster, cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur* . allusion aux eaux de Bourbon-Lancy et à la croyance que ces eaux punissaient les parjures.

4. N. 3. — Le type courant est l'Apollon à la lyre. Mais je crois que, comme pour Mercure, il a été précédé par un type plus archaïque (p. 30), peut-être également un dieu grave, barbu (cf. Gadant, *Mémoires de la Soc. Éduenne*, XLII, 1914). Je ne peux attacher de l'importance à l'image de Belénus représentée sur une gemme (XII, 5693, 12). — Sous une forme tout hellénique, *Apollo Pythius* dans la région du Rhin (XIII, 6469).

5 XIII, 8786, 8790, 8792, 8801, 8803 (sanctuaire de Néhalennia dans l'île de Walcheren), XII, 5878, p. 831 (Genève); XII, 660 (Arles); XIII, 4713 (Plombières); etc. Il a dû y avoir en Gaule, comme ailleurs, quelque affinité entre Apollon et Neptune : Apollon, lui aussi, était chez les Ioniens un dieu de la navigation (cf. t. I, p. 438).

6. C'est sans doute comme dieux des navigateurs qu'on les trouve à Paris (XIII, 3026), à Vienne sur le Rhône (XII, 1904), à Beaucaire au passage du Rhône (*Castores*, XII, 2821), près du lac d'Annecy (XII, 2526). *Castores* à Nîmes (XII, 2999), à Mandeure (XIII, 5409). A Alésia, Esp., n° 2351.

Quant aux dieux souterrains ou infernaux, Pluton, Saturne, le Père Infernal ou *Dis Pater*, la Gaule ou les ignore ou ne les aime pas, malgré les richesses dont ils sont les dispensateurs : c'est à peine si de temps en temps quelques inscriptions lui rappellent leur existence[1]. Ne croit-elle plus à ces divinités chthoniennes qu'elle avait jadis si redoutées? c'est fort douteux : elle adore trop les mânes des morts pour négliger les souverains d'en bas. Il est plus probable qu'elle n'avait pu se décider à les honorer par des temples, par des figures, par des hommages en nature. Au surplus, pour célébrer les puissances de la terre, elle préférait, ainsi qu'autrefois, recourir à des déesses, à des femmes et à des mères[2].

VIII. — LES DÉESSES CLASSIQUES.

Les divinités féminines de la Gaule offrent un plus grand intérêt. Mercure mis à part, on les sent plus populaires que les dieux leurs confrères : elles sont en tout cas plus aimantes et plus vivantes, les dévots imaginent pour elles une plus riche variété de noms, d'images et d'attributs; et malgré le costume classique dont on ne tarde pas à les affubler, elles n'en demeurent pas moins plus voisines des traditions du passé[3]. Chez les dieux comme chez les hommes, la femme est restée

1 XII, 1833 : Pluton et Proserpine, XII, 2225 et 4337 : Saturne, XIII, 1449 : Pluton, XIII, 6071, 8177 : *Dis Pater*, associé à Proserpine. — *Liber pater* ou Bacchus apparaît plutôt comme un doublet ou un compagnon de Sylvain (XII, 3132, 502, 593, 1075, 3078), du moins avant l'organisation régulière de son culte au IIIe siècle (cf. t. IV, p. 349, ici, p. 86, n. 1). — Je ne peux me persuader que le Sylvain au maillet (p. 18, n. 3) ait été regardé par les dévots comme un *Dis Pater*, ce qui est l'opinion courante; Reinach, *Bronzes*, p. 156 et s.; avant lui, surtout de Barthélemy, *Revue celtique*, I, [1870], et Flouest, *Revue arch.*, 1884, II, et 1885, I (*Deux Stèles de laraire*); en premier lieu, Grivaud de La Vincelle, *Recueil*, II, 1817, p. 22.

2. Les Mères et Matrones en particulier (p. 59-60, 68, 69, 72-3) sont en Gaule les véritables dispensatrices de l'abondance. Et il est bien évident qu'il y a un lien étroit entre ce culte des Mères et le prestige de la Mère chthonienne (p. 71).

3. Les noms gaulois se sont conservés chez les déesses avec infiniment plus de ténacité que chez les dieux, au moins pour les divinités générales; cf. p. 48-9.

moins éprise de nouveautés, moins sensible au prestige des vainqueurs, moins infidèle à la Gaule.

J'ai dit confrères en parlant des rapports entre déesses et dieux : c'est l'expression la plus générale, et celle qui définit le moins mal leur situation respective. Car le plus souvent, quand on associe, dans un temple, en un bas-relief ou sur un autel, les images ou les noms de divinités des deux sexes, Apollon et Sirona[1], Mercure et Rosmerta[2], Mars, Vulcain et Vesta[3], on ne songe pas à établir entre elles des liens de parenté définie : ce sont des divinités qui collaborent à la même œuvre, qui s'entendent pour gouverner les choses et protéger les hommes, des associés, des parèdres ou des compagnons, et rien de plus. Que les poètes ou que le vulgaire les unissent par des liens plus intimes, ceux de mère et de fils, d'époux et d'épouse, de frère et de sœur, cela va de soi; et la nature de ces liens nous est bien connue quand nous avons devant nous des divinités figurées à la romaine, Jupiter et Junon[4], Apollon et Diane[5], Mercure et Maia[6]. Mais, dès qu'il s'agit de divinités à noms celtiques, leur degré de parenté nous échappe : et rien, dans les attitudes de leurs images, ne nous permet de le retrouver. Et toute précision est d'autant plus malaisée que le dévot de Gaule aime fort à associer dans ses prières des divinités indigènes et des divinités romaines, à conjuguer le plus souvent[7] un dieu classique et une déesse gauloise, Mercure et Rosmerta, Apollon et Sirona. A quoi pense-t-il pour ces femmes du pays qu'il unit à des dieux de là-bas? est-ce à des mères, à des épouses, à des sœurs, à des maîtresses d'un jour? Je crois qu'il ne le sait pas exactement, et

1. XIII, 4129, 4661, 5424, 6272.
2. Cf. p. 48.
3. A Sens, p. 34, n. 3 Mars et Bellone, p. 41, n 3
4. A Mayence surtout, XIII, 6714-6726.
5. Extrêmement rare : XIII, 6629.
6. XIII, 1769, 6018, 6025, 6157.
7. Car je ne connais pas d'exemple d'un dieu celtique associé à une déesse romaine : on trouve Apollon et Sirona, on ne trouve pas Bélénus et Diane.

qu'il n'en a cure. Pour lui, en ce dieu et cette déesse dont il rapproche les images, il voit simplement deux puissances également utiles, dont il groupe les efforts pour le mieux de ses intérêts. Entre dieux et déesses, les liens du sang sont secondaires, l'égalité est absolue, et la femme, Minerve ou Sirona, peut se passer de l'homme pour agir et dominer. Car, s'il plaît au dévot, il l'adorera toute seule, sans compagnon d'aucune sorte[1].

On ne peut dire, du moins avant les triomphes de la Mère à la fin du second siècle[2], quelle était la plus grande des déesses gallo-romaines. Cela dépendait des nations et des lieux : car la divinité féminine échappait d'ordinaire à tout classement, à toute hiérarchie.

Junon avait beau être, à Rome, l'épouse de Jupiter : la Gaule ne lui accorda qu'une médiocre attention[3], si ce n'est sur les bords du Rhin[4], où les soldats étaient plus respectueux des souverainetés divines consacrées par les lois romaines. — Ailleurs, dans les pays à existence civile, il est visible qu'on lui préfère Minerve[5] : celle-ci est l'héritière de quelques-uns des plus

1. *Sirona* seule, XIII, 582, etc. ; *Rosmerta* seule (plus rarement, cf. p. 48, n. 4) ; Minerve seule, p. 40, n. 1.

2. P. 91-2 ; t. IV, p. 482-3, 519, 556, 585.

3. Si ce n'est son adoption comme l'équivalent du *genius* des femmes (p. 70, n. 4) ou encore sous la forme de *Junones* dans le sens de *Matres* (p. 61, n. 2).

4. XIII, 6714 et s. (Mayence), etc. : le plus souvent comme *Juno Regina*, c'est-à-dire épouse du Jupiter Capitolin (p. 35). — C'est également dans ces régions que l'on trouve la fameuse *Herecura*, sur laquelle on discute fort (t. II, p. 123). C'est évidemment un équivalent de la Terre-Mère, plus ou moins apparentée avec *Dis Pater* (XIII, 6322), au même titre que Proserpine (8177), dispensatrice des biens de la terre (6438-9). Mais, comme Junon est également une Déesse-Mère (n. 3), comme l'une et l'autre divinités voisinent très souvent, comme le nom de *Herecura* paraît la transcription de Ἥρα κυρία, qui est la traduction de *Juno Regina*, comme ce nom de *Juno Regina* est constant dans ces régions du Rhin, l'identité de ces deux divinités est vraiment une hypothèse bien séduisante : ces hellénismes onomastiques n'ont rien d'étonnant, surtout dans la région rhénane, où abondaient soldats, marchands et esclaves d'origine grecque ou campanienne (cf. n. 5, p. 36, n. 4, p. 190, n. 4, p. 488, n. 4). Il est du reste possible que celui-ci ait été provoqué, comme si souvent, par l'existence d'un nom de divinité chthonienne à consonnances analogues, indigène ou peut-être même italiote.

5. César avait déjà fait d'elle la principale divinité féminine des Celtes (t. II, p. 123). — Remarquez qu'on l'adore sur le Rhin (voir n. 4) sous la forme de *dea Pallas* (XIII, 6746).

anciens lieux sacrés de la Gaule, elle possède près de la Loire de très riches sanctuaires [1], et il est même possible qu'elle ait ravi à Apollon la maîtrise de certaines eaux chaudes [2]. — A côté d'elle, Diane [3], en Gaule comme partout, occupe les bois, où elle possède des chapelles innombrables [4], et sa parenté avec Apollon lui vaut sans doute le patronage des fontaines [5]. Voilà du reste de quoi lui procurer une popularité durable : déesse des sources et déesse des bois dans ce pays où les sources et les bois font la joie de la vie rustique, Diane restera la divinité chère au peuple et aux paysans; Minerve et Junon seront oubliées depuis longtemps, le Christ aura déjà conquis la Gaule, que Diane conservera encore ses dévots, et qu'elle sera le refuge des derniers clients du paganisme [6].

Au-dessous de ces trois divinités supérieures, il y avait place pour beaucoup d'autres; mais leur vogue était surtout le fait d'habitudes régionales. Les gens de Sens mettaient Vesta au rang de leurs plus grandes divinités publiques [7]. Sous le nom banal de la Victoire, les Voconces de la Drôme adoraient une puissance souveraine de la terre ou des cieux, la maîtresse de

1 Sanctuaire de Notre-Dame-d'Allençon chez les Andes (XIII, 3100; cf. t. IV, p. 479, n. 5) On la trouve en particulier chez les Cavares et les Voconces, où il semble bien, d'ailleurs, qu'elle soit simplement une variante de la Victoire (p. 41, n. 1).

2. Sinon en Gaule, du moins en Bretagne et au delà du Rhin (Riese, 3397).

3. Tandis que l'équivalent celtique des autres déesses gallo-romaines est fort difficile à retrouver et a d'ailleurs pu varier, Diane, semble-t-il, est toujours et seulement l'interprétation de Sirona (p. 47).

4. Voyez le livre de de Vesly (p. 215, n. 1), et les inscriptions ou les textes : XII, 1705, avec le qualificatif de *Tifatina*; XIII, 5243, etc.; Grégoire de Tours, *H. Fr*, VIII, 15, à la côte de Saint-Walfroy chez les Trévires de Carignan.

5. Remarquez les *Dianenses* à Vichy, XIII, 1495.

6. Grégoire de Tours, *ib.*, VIII, 15, etc.; et aujourd'hui encore le vulgaire appelle « Temple de Diane » bon nombre de ruines romaines . c'est la divinité dont le folk lore a conservé le plus de souvenirs. Soit à cause de son caractère rustique, qui en fit la déesse des *pagani*, soit à cause de ses rapports avec la lune, régulatrice des mois et de la vie populaire et rurale, soit à cause de sa confusion avec Hécate, la déesse souterraine, il arriva que, dans l'esprit du vulgaire, Diane finit par absorber la Terre-Mère (cf p 92-3), dont elle fut, aux temps chrétiens, comme le prolongement, et en même temps par devenir une maîtresse de magie et de sorcellerie, assez différente de la déesse jeune et alerte de la sculpture gallo-romaine. — Sur son lien populaire avec Mars, p. 32, n 4, p. 33, n. 5.

7 P. 34, n. 3, cf. p. 526, n. 2.

leur peuple[1]. Ailleurs, on parlait de Maïa, mère et compagne de Mercure, à laquelle son fils ménagea en Gaule un regain de popularité[2]; et les plus vieux sanctuaires du pays s'ouvrirent à Bellone[3] et à la Fortune[4], l'une et l'autre assez semblables à la Victoire.

Au milieu de tous ces noms de déesses qui pullulent sur les marbres, les pierres et les bronzes des inscriptions, on sera surpris de ne point trouver celui de Vénus. Aucun autel ne le porte, aucun monument, que je sache, n'est consacré à la grande déesse. Comme pour les dieux infernaux, une sorte de mystère enveloppe son culte. Car il ne faut point croire qu'il soit négligé, et que la Vénus italienne, l'Aphrodité grecque ait été omise par les Gaulois. Les riches, les élégants, les artistes recherchent ses statues pour leurs belles formes[5], et le populaire, lui aussi, connaît, aime et répand partout ses images[6]. Mais la coutume n'est pas de prononcer son nom[7], de la mettre en

1. XII, 1339-40, 1537, 1549, 1707 : là, elle est bien l'interprétation de la déesse celtique *Andarta* (t. II, p. 123, n. 1; ici, p. 47), laquelle se traduit aussi en Minerve (p. 40, n. 1). La Victoire s'est étendue dans la région des Alpes (XII, 76-7, 162), chez les Helvètes, à Alésia (XIII, 2874) et ailleurs, au lieu et place d'autres noms et déesses indigènes. Dans les régions rhénanes, elle doit être plus souvent une importation classique. — Le culte de la déesse classique *Nemesis* (chez les Trevires, XIII, 4052) recouvre celui d'une déesse celtique de même genre que la Victoire ou Diane (t. IV, p. 391, n. 13), et peut-être cette déesse est-elle la *Nemetona* du même pays (p. 48, n. 4) : le culte de *Nemesis* a pour equivalent celui des *Matres Nemetiales* (XII, 2221).

2. En particulier à Lyon . XIII, 1748 (deesse assise, portant des fruits; cf. Esp., n° 1751), 1769 (*Mercurio et Maiæ*, avec association a Tibère, cf. p. 76, n. 2). Cf. p. 48, n. 1, p. 59, n. 2, p. 60, n. 3.

3. Dans les cas, bien entendu, ou elle n'est pas d'importation orientale. C'est le cas, semble-t-il, à Alésia, où elle doit doubler la Victoire (n. 1; *Marti et Bellonæ*, XIII, 2872) La déesse des bas-reliefs, à la torche et aux serpents (Esp., n°s 3665, 3666, 4132, 4143, 4202, 4214, 4227), doit être une Bellone ou a la rigueur une Victoire plutôt qu'une Cérès (extrêmement rare en epigraphie gallo-romaine). Dans le sanctuaire de Mâlain, *Bellona*, associée à *Mars Cicolluis*, est l'equivalent de la déesse celtique *Litavis* (XIII, 5597-5603). D'ailleurs, le nom de Bellone, comme celui de la Victoire, n'est qu'un nom de surface : les figures trouvees à Mâlain sont fort pacifiques, couple assis avec cornes d'abondance, dieu au maillet et au tonneau (Esp., n°s 3567-8). Bellone est devenue aussi rustique que Mars (p. 33).

4. Répandue en faibles proportions un peu partout, plus abondante dans les regions rhénanes. *Fortuna* avec croissant, XIII, 6471-2.

5. P. 169, 178.

6. P. 178, 197; t. V, p. 287.

7. Sauf de très rares exceptions : *Veneri felici*, dédiée par un Phénicien, XIII, 6658.

titre dans les actes de dévotion. La déesse qui est à l'origine de toute vie, garde encore, dans les Gaules, un mystère divin[1].

C'est que, au dedans de chacune de ces formes et de chacun de ces *noms de déesses classiques, il y a toujours une antique* divinité féminine de la Gaule indépendante. Ce sont des cadres de convention qu'anime un être du passé et, peut-être plus encore, des mots et des modes d'un jour pour désigner des puissances éternelles.

Ces puissances, ce sont les traditionnelles divinités de l'Occident, dont les Celtes avaient fait des mères ou des épouses de Teutatès, et qui continuèrent à vivre sous des vocables d'emprunt[2] : l'une, la plus ancienne et la plus vivace, créatrice des dieux, des hommes et de la nature, la Terre, mère de tout, génie fécond de l'univers, et on pouvait la retrouver aisément dans les Junons ou les Vénus du nouveau régime[3]; l'autre, plus récente et d'apparence plus humaine, créatrice des arts et protectrice du labeur social, mais capable, à certaines heures, de batailles et de violences, et elle continuait à travailler et à vaincre sous les noms de la Victoire ou de Minerve[4]. Il en était de la déesse féminine en Occident comme de la grande Isis de l'Égypte : elle pouvait prendre « dix mille noms », elle était toujours la même[5]. Et si les formes fournies par Rome et la Grèce, si ces Minerves ou ces Vénus ont pu, malgré

1. Nous retrouverons des faits semblables de discrétion rituelle à propos de la Terre-Mère (p 88-9, 91-3).

2. D'une part, je les distingue en deux êtres différents, l'un plutôt chthonien, l'autre plutôt humain; mais je doute qu'à l'origine il n'y ait pas eu une seule et même divinité féminine, issue de la Terre-Mere, de même que les caractères chthoniens et sociaux se sont si étroitement mêlés chez Teutatès (t. II, p. 121). Et pareillement, vous les trouverez unis en toutes ces formes gallo-romaines, en Minerve, déesse des arts et des sources (p 39-40), en Bellone, déesse des batailles habillee en Abondance (p 41, n 3). — D'autre part, je ne les nomme pas, parce que j'ignore leurs noms principaux, et que les grandes divinités féminines de la Gaule étaient peut-être plutôt des divinites à la fois anonymes et myrionymes, qu'on ne nommait pas et qui avait cent epithètes. — Cf. t. II, p. 122-3.

3. Probablement aussi dans les Dianes (p. 40).

4. Cf. p. 41, n. 1, et p. 39-40.

5. Cf. p. 92-3, et ici, n. 2

leur extrême banalité, occuper les âmes gauloises, c'est que, comme Mercure, elles étaient inspirées par l'esprit durable des croyances nationales.

IX. — LES SURVIVANCES DES DIEUX CELTIQUES

Ces dieux et ces déesses de la Gaule latine, depuis Mercure jusqu'à la Victoire, sont donc des divinités romaines d'inspiration indigène. De Rome, elles ont reçu tout ce que l'on voit d'elles, le nom, le costume, l'allure et les attributs Et cependant, elles doivent à la Gaule le principal, qui est de vivre, et de vivre à un endroit déterminé. Si les Voconces n'avaient pas adoré à Die une vieille divinité celtique, énergique et batailleuse, la Victoire classique n'y serait point venue pour se substituer à elle[1]. Si les Gaulois n'avaient point cru à un grand dieu d'alliance et de travail, Mercure ne serait point devenu leur favori[2]. A l'origine de chacune de ces formes classiques, et à la place même où elle reçoit les hommages, nous trouvons un être du terroir et son sanctuaire traditionnel.

Il n'empêche que maintenant ces Mercures et ces Victoires sont d'apparence absolument romaine. Le passé a abdiqué tout entier devant eux. En s'abandonnant à de telles figures, la Gaule s'est convertie sans réserves à la religion du vainqueur.

Mais ces dieux et ces figures ne sont qu'une partie de la religion gauloise. Nous les rencontrons surtout dans la vie publique des cités et de leurs tribus : les monuments élevés par la piété populaire témoignent de plus de résistance à la poussée des dieux vainqueurs, d'une fidélité plus grande aux croyances et aux habitudes du pays[3].

1. Ici, p. 41, en particulier n. 1, p 92.
2. Ici, p. 28 et s.
3. Cette remarque ne peut d'ailleurs avoir un caractere absolu.

Cette fidélité aux anciens dieux se montre de deux manières, par le nom ou par l'image[1].

I. — Pour affirmer le caractère indigène de son dieu, le dévot, sur l'inscription de l'autel ou de la statue qu'il lui consacre, ajoute au nom romain, Mercure, Apollon ou Mars, une épithète d'origine gauloise, qui rappelle d'ordinaire l'une des vertus ou des conditions consacrées de la divinité nationale. Il le nomme par exemple Mercure *Arvernorix*[2], « roi » ou « chef arverne », en souvenir du peuple qui avait assuré jadis à Teutatès l'empire des Gaules[3], ou il l'appelle Mercure *Visucius*, « le sage » ou « le savant »[4], par allusion à ce même Teutatès, créateur de tous les arts[5]. Apollon fut surnommé *Vindonnus*, « le dieu blanc » ou lumineux[6];

1. Nous devrions ajouter, par la parole, s'il nous était possible de connaître le folk-lore religieux des Gallo-Romains.

2. Cf. p. 8, n. 5

3. Où dont le principal sanctuaire était chez les Arvernes; cf. p. 29, 30, n 2. Les Arvernes sont jusqu'ici le seul peuple dont le nom soit accolé à celui d'un grand dieu.

4. *Visucius* : Bordeaux, XIII, 577; Trèves et pays, 3660, 4257; Le Héraple chez les Médiomatriques, 4478; chez les Triboques, 5991 (employé sans Mercure): chez les Némètes, 6118; au delà du Rhin, 6347, 6384, 6404 (employé sans Mercure). — A côté de lui, *sancta Visucia* (XIII, 6384) est la Minerve celtique; cf. p. 39-40.

5. T. II, p. 120. C'est l'epithète la plus appropriée, je crois, aux fonctions essentielles du Mercure gallo-romain. — Parmi les autres épithetes indigènes de Mercure, comme des autres dieux, il est fort difficile de distinguer celles qui sont générales de celles qui sont topiques (cf. p. 59, n. 1) Je suppose pour la premiere catégorie : *Moccus* (XIII, 5676), inexactement traduit par « porc », *Atesmerius* ou *Adsmerius*, qu'il a pu partager avec Hercule et Mars (t II, p. 142, n 1; t. VI, p. 45, n. 2); *Vassocaletis* (XIII, 4130, à *Beda* chez les Trévires), qu'il a pu partager avec Apollon (p. 36, n. 2); *Cissonius* (employé aussi isolément), un peu partout aux environs du Rhin (notamment à Strasbourg, XIII, 11607), en particulier à Besançon, ou il paraît avoir eu de très bonne heure un fort beau temple (XIII, 5373), *Clavariatis* (XIII, 3020, 4564), peut-être latin (cf. p 453, n 6), etc. Il est d'ailleurs possible que ces epithètes générales se soient localisées sur des sanctuaires déterminés, tout de même qu'un dieu a épithète locale a pu être adoré un peu partout (phenomenes qui se retrouvent aujourd'hui dans le culte des saints).

6. C'est ainsi que j'interprète le *deus Apollo Vindonnus* d'Essarois chez les Lingons (XIII, 5644-6; p. 56, n. 1), quoique *Vindonnus* puisse être originellement le dieu de la source (Mercure a pu aussi recevoir cette épithète, p. 29, n 4). — C'est une question, si, pour le fameux *Apollo Grannus*, ce nom est une épithete générale ou une indication de localité. L'abondance et la dissemination des inscriptions qui portent ce nom, la maniere dont Dion parle de ce dieu (LXXVII, 15, 6), me font croire à un qualificatif général, se rapportant aux vertus curatives de l'Apollon thermal. Toutefois, il semble bien qu'il y ait eu quelque part un sanctuaire célèbre a son nom, celui où Caracalla envoya consulter ou se rendit lui-même : on a songé a Aix-la-Chapelle, *Aquæ Grani*, mais Aix n'a encore rien livré

Mars, *Caturix*[1] ou *Camulus*[2], « le guerrier » ou « le fort » : et ces qualificatifs leur venaient, non plus de leur pays d'origine, grec ou romain, mais de l'héritage de Bélénus et d'Ésus les Celtes. Cela, d'ailleurs, n'empêche pas le dévot de donner à ces Mercures le caducée classique, à cet Apollon la lyre grecque, à ces Mars le costume d'un guerrier d'Homère[3].

au nom d'Apollon, encore que je croie probable qu'il se soit appelé *Aquæ Grani* (t. V, p. 43, n. 12). J'ai songé à Grand chez les Leuques, d'abord à cause du nom (*Grannum*, le *d* est une addition récente), ensuite parce qu'il y avait là un lieu saint de première importance (p. 471). L'épithète de *Grannus* (le mot peut être employé isolement) se trouve accolé au nom d'Apollon, outre le texte de Dion, dans des inscriptions des pays du Danube, de Rome, de Bretagne, et, en Gaule, en particulier à Bonn (XIII, 8007), près de Bonn (7975), près d'Arnhem (8712), à *Beda* chez les Trévires (4129), à Trèves (3635), à Horbourg près de Colmar (5315), près d'Autun (2600), etc. En Suède, on a trouvé un vase de bronze dédié *Apollini Granno* par un *præfectus templi ipsius* (XIII, 10036, 60), rapporté sans doute de quelque pillage en Gaule. Apollon *Grannus* est souvent associé à *Sirona*, qui paraît sa parèdre normale. — *Moritasgus* (aussi employé isolement) paraît aussi un qualificatif, à sens général, de l'Apollon guérisseur, mais ne s'est rencontré jusqu'ici qu'à Alesia. Je ne peux cependant m'interdire l'hypothèse qu'il s'agisse d'un Apollon navigateur (cf p. 36, n. 5). — Pour *Vassocaletis*, p. 44, n. 5, p. 36, n. 2; autres possibles, p 46, n. 4.

1. XIII, 5035, 5046, 5054, 11473, 6474 . l'épithète a bien un caractère universel, mais elle s'est particularisée chez les Helvètes.

2. *Marti Camulo*, XIII, 8701, avec figurations d'arbres : de la dédicace du temple par les *cives Remi*, il semble résulter que ce Mars se localisait à Reims, ce que confirme *C. I. L.*, VI, 46 ; je me demande si ce *Mars Camulus* n'est pas le tricéphale du pays (p 17, n 3); cf. t. II, p. 120. Il y a une déesse *Camulorix* (XIII, 3460), qui paraît plutôt parèdre de Mercure que de Mars — Autre épithète supposée générale pour Mars, *Loucetius* (VII, 36; XIII, 7241-2, 11605), qui paraît être adoré chez les Trévires et chez leurs voisins : en songeant au *Jupiter Lucetius* de Rome, « père du jour », on est tenté de voir dans ce Mars un dieu solaire ou lumineux, analogue à l'Hercule vainqueur des monuments à l'anguipède (cf. p. 95-7). — Moins certain comme surnom général de Mars, *Lenus* chez les Trévires (t. IV, p. 345, n. 3, ici, p. 33, n. 2), dont il faut peut-être rapprocher les *Mars Lelhunnus* (à Aire) et *Leherennus* (à Ardiège) des pays aquitains. — A rapprocher de *Lenus*, comme qualificatif possible de Mars surtout dans le pays trévire, *Intarabus* (XIII, 3632, 3653, 4128, 11313); cf. le nom d'Entrains, *Intaranum*, lieu saint entre tous en Gaule, t. V, p. 45, n. 3. — *Smertrius*; XIII, 4119, 11975. — Etc. Cf. p. 46, n. 4.

3. Image d'Apollon *Grannus*, *Real-Enc.*, VII, c 1824. — Sauf exceptions (p. 36, n. 4). — C'est pour cela que les mêmes épithètes ont pu passer d'Ésus ou de Teutatès à Mercure, Mars, Apollon ou même à des déesses (p. 44, n. 5, p. 45, n. 2). — Comme autre dieu portant des qualificatifs généraux d'origine indigène, Hercule dit *Magusanus* (cf. p 34, n. 11). — Jupiter, au contraire, emprunte au latin toutes ses épithètes de nature (*conservator*, *depulsorius*, *tonans*, etc). — De même, Sylvain (*sanctus*, *domesticus*, etc.), quoique celui-ci soit, de tous les dieux à noms romains, celui qui s'accommode le plus d'images et de symboles celtiques (p. 34 et 51-2) La seule épithète indigène (topique?) qui lui soit familière paraît être celle de *Sinquatis* chez les Trévires (XIII, 3968), employée aussi isolément (XIII, 3969, *deo Sinquati*); cf. p. 481, n. 4.

Quelquefois, ce qui est un degré de plus dans la résistance à Rome, les noms de Mercure, d'Apollon, de Mars ont disparu : les épithètes celtiques sont seules restées, devenues, du fait de leur isolement, les noms mêmes des dieux. Et l'on dit tout court *Visucius*, « le sage »[1], comme on avait dû le dire, à l'époque de la liberté, du grand dieu national. — Mais dans ce cas encore, ce n'est qu'un mot qui reste de lui : car sous ce nom de *Visucius*, on ne devait sans doute regarder que l'image d'un Mercure banal[2].

II. — Dans d'autres circonstances ou pour d'autres dieux, c'était l'image, et non plus seulement le nom, qui assurait la survivance à l'ancienne religion : on représentait la divinité sous une attitude ou avec des emblèmes dont les croyances gauloises avaient suggéré l'idée[3].

Grâce à ces figures, l'imagerie gallo-romaine sort de l'universelle banalité : nous avons enfin devant nous des dieux qui ne ressemblent point aux autres, une religion qui s'essaie à des types originaux : *Sucellus*, le bon dieu domestique armé du maillet de bois[4], *Cernunnos*, le vieux dieu barbu de Paris au

1. Plus haut, p. 44, n. 4 — Le plupart des autres épithetes générales indiquées p. 44-5 sont également employées sans adjonction du nom du dieu : voyez par exemple l'inscription métrique bilingue du Rhin ou le même dieu est appelé *Mars* dans le texte latin et Ἀήνος dans le texte grec (XIII, 7661; cf. p. 45, n. 2).

2. Image de Mercure avec la dédicace *deo Alesmerio*, XIII, 3023.

3 Il n'y a pas à tenir compte ici des emprunts faits par l'imagerie a des modèles méditerranéens; cf. p. 21 et s.

4. Se rencontre à Vienne (*C. I. L.*, XII, 1836), chez les Helvètes (Yverdon, XIII, 5057), les Médiomatriques (Sarrebourg, XIII, 4542, avec *Nantosuelta* comme paredre), sur les bords du Rhin (Worms, 6224, associe à l'arbre ou à Sylvain; Mayence, 6730). Le nom celtique de *Sucellus*, que l'on traduit par « le bon frappeur », serai l'équivalent de *mallealor* (cf. p 18, n. 3). Le dieu est figuré avec un pot et un maillet à longue hampe, et c'est donc l'équivalent absolu du Sylvain au maillet (p 18, 34, 51-2). Il est d'ailleurs probable que *Sucellus* est, à l'origine, non pas le nom d'un dieu distinct, mais l'epithète d'un grand dieu celtique, Teutatès ou Esus : l'épithète, combinee avec une figure, c'est-à-dire avec une fonction particulière, arrivait donc à constituer une individualité religieuse distincte, ce qui s'est produit dans toutes les religions. — Peut-être de même genre ou de même nature, mais sans une image correspondante connue : *Gesacus* ou *Gisacus*, à Évreux et Amiens (XIII, 3197, 3488), peut-être apparenté à Mars; *Siannus*, aux bains de Mont-Dore et à Lyon? (XIII, 1536 et 1669), sans doute apparenté à Apollon, peut-être aussi à la *Stanna* de Périgueux (XIII, 950).

large front orné de cornes de cerf[1], et le dieu vénérable à la triple tête[2], et le dieu riche, simple et tranquille qui s'assied à terre suivant la mode des ancêtres et qui de ses mains répand sur ses fidèles l'or et les fruits de l'abondance[3]. Que les Gaulois demeurent attachés à ces dieux, que les artistes du cru veuillent bien se consacrer à eux, et une forme nouvelle de l'expression religieuse naîtra en Occident, sortie des sources les plus profondes des croyances indigènes.

On pouvait d'autant plus espérer cet avenir que l'élément féminin lui était favorable. Bien plus que les dieux, les déesses résistaient aux influences du dehors et voulaient survivre sous leur nom ou leur costume celtiques. Andarta, la divinité féminine des Voconces[4], refusa longtemps de se laisser absorber par Minerve ou par la Victoire[5]. Malgré le voisinage d'Apollon, la déesse des eaux bonnes ou chaudes, Sirona[6], conserva son individualité et son nom, et il fallut bien du temps pour qu'elle les abandonnât à Diane[7] : car même les déesses qui étaient en puissance de maris ou de compagnons, hésitaient à suivre ces derniers dans leur passage à la vie romaine. Remarquez le grand

1. XIII, 3026. En admettant que le nom soit d'ordre général, et non pas celui de quelque source ou cours d'eau; cf. *Cernunus*, le Sanon, affluent de la Meurthe.
2. P. 17, n. 3.
3. P. 18, n. 1.
4. Cf. t. II, p. 123, n 1. Le temple principal devait être à Die, *Dea*, et ce dernier nom doit se référer à Andarta ; p. 41, n. 1, p. 92.
5. Cf. p. 40-1. Sans parler de la Fortune (p. 41, n. 4) et de la Mère des Dieux, ce qu'elle a pu devenir a la fin (p. 92)
6. *Dirona* ou *Sirona*, la lettre initiale etant intermédiaire entre *s* et *d* (cf. t. II, p. 377) — De même genre que *Sirona*, c'est-a-dire une deesse des eaux salutaires et apparentée à Apollon, est, je crois, *Mogontia*, l'eponyme sans doute de *Mogontiacum* ou Mayence (*C. I. L.*, XIII, 4313, à Metz; Riese, 3438). — Je ne parle pas ici de *Divona*, qui paraît être un nom réservé à des divinités de sources, parfaitement localisées, p. 57, p. 53, n. 6. — En ce qui concerne la *Nehalennia* de Domburg dans l'île de Walcheren, elle peut être l'héritière de quelque Vénus ou divinité chthonienne des rivages (t. I, p. 145), mais ce n'est plus sous l'Empire qu'une divinité localisée, dont le sanctuaire doit le principal de son importance à sa situation sur le grand passage maritime entre Germanie et Bretagne; le type figuré de la divinité est le type banal de l'Abondance, avec vase et corbeille à fruits et chien à ses côtés; XIII, II, p. 630 et s. Cf. p. 492, n. 1.
7. Cf. p. 40 et 63.

couple divin qui présidait à la vie des peuples de la Moselle, Leuques de Toul, Médiomatriques de Metz et Trévires de Trèves : ce couple, ce fut sans doute, au temps de l'indépendance, Teutatès et sa mystérieuse compagne. Les Romains arrivent, et Teutatès, presque aussitôt, se métamorphose en Mercure; mais sa compagne ne se change ni en Maia ni en Minerve[1], elle persiste à vivre sous un antique vocable, celui de *Rosmerta*[2] : et Mercure et Rosmerta, l'un romain, l'autre gauloise, trôneront côte à côte, pendant plus de deux siècles[3], dans les sanctuaires de la Lorraine[4]. C'est une déesse, Épona, qui a fourni le plus bel exemple de vitalité dans le monde divin de l'Occident : sous ce nom celtique, en l'étrange et gracieuse attitude que lui prêtent ses images, assise sur un cheval, un poulain et un chien courant à ses côtés, elle continua durant

1. Sauf exceptions : en tout cela, il n'y eut jamais de règle absolue, mais des espèces plus ou moins nombreuses. Dans le monument d'Alsace *Mercurio et Maiæ* (XIII, 6025), *Maia* est sans doute l'interprétation de Rosmerta; de même, 6018, 6157.

2. J'incline d'ailleurs à croire que, comme pour les grands dieux (n. des p. 44 et 45), le nom est simplement l'épithète d'une grande déesse féminine. De même pour les autres divinités mentionnées plus bas (n. 4). — *Sul*, *Sulis*, *Sulevia* (XIII, 6266; *ad Sulim*, t. V, p. 287, n. 2; XII, 2974), est un des noms, et peut-être le principal, de la grande divinité féminine et chthonienne adaptée à Minerve (p. 39-40; cf. XIII, 6264; XII, 2974); voyez p. 72, n. 3, l'analogie établie entre *Matronæ* et *Sulevlæ*. *Solimara* (XIII, 1195) me paraît une variante de *Sul* (*mara* = « *magna* »). — Du même genre, mais plus méridionale, *Belisama* (t. II, p. 123, n. 1). Cf. t. II, p. 123.

3. Le nom de Rosmerta persiste en 232 (XIII, 4208).

4. Chez les Éduens (XIII, 2831, *Rosmerta* seule; 11263), les Lingons (XIII, 5677), chez les Leuques (4732, à la montagne de Sion; 5939, à Grand; 4683-5, 4705), chez les Médiomatriques (4311-2), chez les Trévires (4192-5, 4208, 4237), les gens du Rhin (6222, 6263, 6388, 7683, 11696, etc.). Son importance dans les pays de Meuse et Moselle est très remarquable. Le type figuré paraît d'ailleurs tiré de celui de l'Abondance. — Au lieu de Rosmerta, on trouve dans cette même région, pour compagne d'un dieu *Sucellus* (p. 46, n. 4), *Nantosuelta* (XIII, 4542-3), déesse ailée, assez semblable à la Victoire, protectrice des foyers et des maisons, dont elle porte peut-être l'image avec l'édicule qu'elle tient à la main (on a supposé aussi qu'il s'agissait de tabernacle ou de rucher; Hubert, *Mélanges Cagnat*, p. 281) : son culte paraît lié à celui de l'oiseau, corbeau ou autre. — Voici deux autres parèdres féminines de même caractère dans des couples divins, mais où le dieu est Mars. *Marti et Nemetonæ* (près de Spire, XIII, 6131; *Nemetona* revient seule, XIII, 7253, et avec Mars, VII, 36) : c'est évidemment une déesse guerrière, l'équivalent de Bellone ou de la Victoire (p. 41, n. 3 et 1), mais dont on a pu faire la divinité des Némètes. *Marti et Litavi* (XIII, 5599-5601), où *Litavis* équivaut à Bellone (cf. p. 41, n. 3). — *Camulorix* et *Visucia*, plutôt apparentées à Mercure, p. 44, n. 4, p. 45, n. 2.

tout l'Empire à régenter les écuries et les cirques; non seulement elle ne perdit aucun de ses adorateurs nationaux, mais la nature de ses fonctions la fit connaître à l'Italie et à l'univers entier, elle reçut les hommages de ces armées de maquignons, palefreniers, éleveurs, entraîneurs, cochers et parieurs que la frénésie du cirque multiplia dans toutes les provinces. La seule divinité celtique qui s'imposa aux Romains fut une déesse, celle des chevaux[1].

Mais, pour se maintenir plus longtemps que les formes masculines de la divinité, toutes les déesses gauloises, sauf Épona, n'en finirent pas moins par s'avouer vaincues devant les corps et les noms victorieux des Minerves ou des Dianes. Les Gaulois ne purent soutenir leur effort d'indépendance religieuse, leur fidélité aux mots et aux personnes consacrés par la foi de leurs pères.

Ces dieux à nom national ou à figure originale, on dirait presque que la Gaule a voulu se les faire pardonner. Leur nom, quand il est celtique, est celui d'un dieu secondaire[2], pourvu d'une humble fonction, doté d'un prestige restreint, et sous ce nom on place d'ordinaire une image de divinité classique[3]. Les figures, quand elles sont indigènes, sont anonymes[4], comme si elles pouvaient servir indifféremment à des dieux de toute espèce[5]; et si par aventure on leur applique le nom d'une grande divinité, il se trouve que c'est celui d'une divinité romaine[6].

1. Juvénal, VIII, 157; Plutarque, *Parall.*, 29; Apulée, *Mét.*, III, 27, Minucius Félix, 28, 7; Tertullien, *Apolog.*, 16; *Ad nat.*, I, 11; Prudence, *Apoth.*, 197; etc.; Holder, I, c. 1447 et s.; ici, t. II, p. 124. C'est la déesse gauloise la plus franchement célibataire, ou, si l'on préfère, isolée. Je crois d'ailleurs que, comme Sylvain, elle cessa de bonne heure de se spécialiser et joua le rôle de *mater*, de divinité protectrice d'un lieu, d'une famille ou d'un individu (cf. p. 73, n. 6).

2. Soit d'un petit dieu local ou spécial, soit d'une fonction limitée d'un grand dieu. Voyez les notes des p. 58-61, 72-73 et 44-45.

3. P. 45, n. 3, p. 48, n. 4.

4. Sauf exceptions. P. 17, n. 3 et 4, p. 18, n. 1 et 3.

5. Le dieu tricéphale paraît avoir été l'équivalent tantôt de Mars et tantôt de Mercure (p. 17, n. 3, p. 31, n. 2, p. 45, n. 2).

6. Sylvain et le dieu au maillet (p. 18, n. 3); le dieu à la roue et aux spirales sous le nom de Jupiter (p. 35, n. 2).

De toutes manières, il fallait rapporter quelque chose à la gloire de Mercure ou de Sylvain, tantôt l'image sous un nom celtique[1], tantôt le nom sur une image gauloise.

Ni Ésus, ni Teutatès, ni Taran, ni Bélénus lui-même n'arrivèrent jamais à se constituer en idoles indépendantes, images et noms associés[2]. Ésus peut-être, un instant, se laissa costumer en bûcheron, gardant son nom celtique au-dessus de sa pose familière[3]; puis, l'image et le mot disparurent[4]. Taran perdit son nom tout aussi vite : il conserva plus longtemps la roue et les spirales, ses antiques attributs, mais à la condition de prendre lui-même le nom de Jupiter[5]. Quant à Teutatès, il fut le premier à tout perdre, nom et figures, peut-être parce qu'il était le plus grand, et qu'il personnifiait la Gaule : son nom, les indigènes l'oublièrent, et il ne fit plus que végéter dans les pays lointains comme épithète de quelque Mars[6]; ses figures, ses

1. P. 45.

2. Pour Belénus, c'est le seul nom de grande divinité celtique qui ait survécu jusqu'au IIIe siècle et peut-être jusqu'au IVe, p. 35, n. 6, p. 97, ce qu'explique le renouveau des cultes solaires. Nous ignorons sous quelle figure on le représentait : mais tout me fait croire que c'était celle de l'Apollon classique (cf. p. 36, n. 4).

3. Esp., n° 3134 (monument de Paris avec le nom ESVS); cf. l'autel de Trèves, avec représentation analogue, mais l'inscription MERCVRIO (Reinach, *Cultes*, I, p. 236-7; *C.*, XIII, 3656) : en admettant, ce qui me paraît chaque jour plus hypothétique, que le bûcheron qui coupe les branches d'un arbre soit Ésus, et ne soit pas quelque serviteur du dieu en train de dégrossir le tronc choisi par le dieu (celui où les grues se sont posées) pour former sa statue. En ce cas, le rapport du monument avec la religion celtique serait encore plus intime, Ésus étant figuré, non pas sous la forme spécifiquement humaine, mais sous celle d'un tronc d'arbre (t. II, p. 154, n. 1). Et cependant, là aussi, il faut penser aux analogies classiques, à celle de *Silvane, sacra semicluse fraxino*, dit l'inscription à Sylvain, d'Aime en Tarentaise (XII, 103).

4. L'inscription de Paris (n. 3), qui est des premiers temps de l'ère chrétienne, est la seule qui donne le nom d'Ésus. Sur les survivances onomastiques, p. 269, n. 4.

5 P. 35, n. 2. Aucune inscription latine ne porte jusqu'ici le nom de Taran. Mais on trouve Ταρανοου dans une inscription celtique d'Orgon (XII, p. 820); *Jovi Taranuco* en Illyrie (III, 2804); dans les régions rhénanes, et sans aucun doute sous une influence celtique, on trouve des monuments *deo Taranucno* (chez les Némètes de Spire, XIII, 6094; au delà du Rhin, 6478), dieu que la terminaison *-cnos* (p. 118, n. 2) permet de regarder comme « le fils de Taran », j'imagine un équivalent du soleil (le cavalier-lumière? p. 96-7).

6. T. II, p. 119, n. 9; cf. ici, p. 33, n. 1. La plus curieuse de ces mentions est l'inscription de Rome, provenant sans doute d'un *eques singularis* (VI, 31182) : *Peliganus Placidus Toutati Medurini votum solvet anniversarium.*

attributs, ses symboles, on les dispersa à travers le monde des dieux locaux et des dieux romains eux-mêmes; de Mercure à Sylvain et aux plus humbles génies de sources, tous les êtres divins de la Gaule se partagèrent les dépouilles du grand dieu national[1].

A étudier ces images des dieux celtiques, on s'aperçoit qu'elles n'ont point d'avenir, et que les années leur enlèvent bien plus de prestige qu'elles ne leur apportent de modes nouveaux. Elles s'immobilisent très vite dans une sorte de langage consacré. Autour d'elles, il ne s'entend aucun récit du genre de ceux que provoquaient les figures de Jupiter et de Diane. Jamais elles ne sont mêlées à des scènes, à des épisodes d'action, qui nous les montreraient plus vivantes. Le dieu assis, le dieu cornu, le dieu à trois têtes s'atrophient à force de borner leur fonction, de se limiter à garder des sources ou à protéger des moissons et des vendanges : la fonction, chez eux, finit par tuer l'acte, l'attribut par supplanter la vie[2].

Voyez ce que devient le plus populaire de ces dieux, le bon dieu domestique armé du maillet. Il a bien essayé de varier ses effets, ses compagnons, ses attributs : il a eu des déesses près de lui[3], des chiens ou des loups à ses côtés[4], un tonneau sur ses épaules[5]. Mais aucune de ces imaginations dévotes ne lui a réussi. Toute sa besogne se ramène à la fin à tenir le maillet, dont il écarte les mauvais esprits ou dont il chasse les oiseaux pillards. A son origine lointaine il y avait en lui le plus grand dieu des Gaulois. Mais de déchéance en déchéance le voilà réduit aux rôles domestiques et aux conditions familiales ou rurales; de ses attributs il ne lui reste que le plus humble; et

1. P. 28 et s., 33-35, ici, p. 51, 61 et s., 69, 71, 74.
2. De pareilles supplantations se retrouvent dans le Christianisme actuel : le « Sacré-Cœur » finira peut-être, si je peux dire, par atrophier Jésus.
3. P. 46, n. 4.
4. Cf. p. 19, n. 6 et 4.
5. Monument de Vichy, Espérandieu, n° 2750.

depuis qu'il a été ramené aux champs, il a dû même perdre ses noms glorieux pour vivre sous le titre étranger qu'il a emprunté à un Sylvain d'à côté. L'ancien maître des Gaules n'est maintenant qu'un fétiche de campagne. — C'est le sort, du reste, qui attend tous les grands dieux dépossédés par une religion nouvelle : ils se survivent en s'occupant aux plus petites besognes, et nous verrons que la grande Diane des Gallo-Romains, vaincue dans le culte public par la Vierge et les saints, ne servira plus qu'aux tâches misérables de la sorcellerie des carrefours[1].

Les images elles-mêmes des divinités celtiques disparurent un jour de la Gaule. Je doute qu'il y ait beaucoup de dieux au maillet postérieurs au temps de Marc-Aurèle[2]. Pourtant, ce n'était pas encore la mort des dieux gaulois.

Il resta d'eux, à défaut de l'image, l'attribut. On oublia à la fin le dieu au maillet lui-même. Mais ce qui avait été la marque de sa fonction demeura[3], et l'on protégea les maisons et les champs par le signe de l'antique instrument[4]. — Et il resta d'eux, à défaut de traces visibles, les innombrables superstitions du vulgaire touchant les esprits des cieux, des eaux et de la terre[5]. — Après cette courte et malheureuse tentative de séjour dans l'image et l'idole, les grands dieux celtiques achevèrent leur vie par les propos ou les récits populaires et sous des éléments symboliques ou magiques, autrement dit dans une

1. Cf. p. 40, n. 6

2. Cf. p. 18, n. 3.

3. Dès le début, d'ailleurs, le maillet apparaît isolément sur les monuments (Esp., n° 511, etc.); de même, la roue (*id.*, n° 832, etc.). Ce qui, remarquons-le, arrive beaucoup plus rarement aux attributs des dieux classiques, foudre, caducée, lyre, etc. Cette tendance, à constituer le maillet en puissance indépendante du dieu qui le tient, se montre dans ces curieux maillets, embranchés les uns sur les autres comme des rayons de roue ou des rameaux d'arbre (Esp., n° 497; Reinach, *Bronzes*, p. 156, 175; cf. ici, p. 231).

4. Le maillet paraît être le *Tau*, T, de Grégoire de Tours (*H. Fr.*, IV, 5), tracé sur les murs des maisons et des églises; cf. t. II, p. 140, n. 6; Bæhrens, *Poetæ Lat. min.*, II, 1880, p. 43-5.

5. On comprendra que je n'ai pas à examiner ici les survivances des dieux celtiques dans le folk-lore (surtout Diane et Mars, p. 40, n. 6, p. 32, n. 4). Pour les fées, cf. p 59.

action mystérieuse par la parole et par l'emblème, qui leur rappelait d'ailleurs les temps les plus anciens de leur gloire nationale.

X. — DIVINITÉS DU SOL

Si des formes générales de la divinité nous passons à sa vie locale, nous assisterons à de nouvelles victoires de Rome, et plus étonnantes encore.

La domination romaine ne porta aucune atteinte aux divinités du sol. On aurait pu le croire : car elle implantait Jupiter et Mercure, les dieux les plus universels que le monde eût encore connus. Mais ni l'un ni l'autre ne prirent ombrage des milliers de Génies qui pullulaient sur les terres de la Gaule [1]. Nul d'entre eux ne disparut, il s'en créa d'autres qui leur étaient semblables, et les maîtres les plus puissants de l'Olympe consentirent souvent à jouer dans un vallon de campagne barbare le rôle obscur de dieu local [2].

Comme par le passé [3], c'était la source qui attirait le plus les hommes. Sa vie divine, commencée il y avait des millénaires, se continuait sans être troublée par les révolutions humaines [4]. Bien des choses, au temps des empereurs, avaient transformé les façons de la terre autour des vieilles fontaines : des villes s'étaient bâties sur leurs bords [5]; leurs eaux, autrefois librement épanouies, étaient souvent prisonnières des bassins qui les recevaient [6]; les sources thermales devaient céder aux parois

1. Voir t. II, p. 130 et s., t. I, p. 135 et s.
2. Ici, p. 62-3.
3. Voir t. I, p. 135 et s., t. II, p. 130 et s.
4. Cf. p. 64.
5. T. I, p. 136, 177; t. II, p. 130, n. 8 et 9; t. V, p. 42 et s.
6. Cela doit être vrai des sources de villes mentionnées t. II, p. 130, n. 9 : *Nemausus* à Nîmes, *Divona* à Bordeaux, *Divona* à Cahors, *Arausio* à Orange, *Acionna* près d'Orléans, *Aventia* à Avenches, *Vesunna* et autres (*Telo* et *Stanna*) à Périgueux (XIII, 950-4). Pour la *Divona* de Bordeaux, Ausone, *Urbes*, 148 : *Pario contectum marmore fontem*. Pour la Fontaine de Nîmes, « la prise d'eau avait lieu à même la

qui les captaient et aux canaux qui les divisaient [1]; des aqueducs transportaient les ruisseaux à vingt-cinq milles de leurs lieux d'origine [2]. Jamais l'eau n'avait plus obéi à la science des hommes. Cependant, jamais on ne l'a priée davantage, comme si ces hommes de la Gaule voulaient se faire pardonner leur domination par un surcroît d'hommages.

Dans les villes, la fontaine la plus sainte se vit élever un beau temple, où leurs fidèles purent déposer leurs mille présents : *Nemausus*, la source de Nîmes, reçut le sien à l'endroit même où, face à la cité, elle faisait jaillir son eau pure et abondante des flancs du mont Cavalier [3]. Loin de se laisser oublier dans les tumultes urbains et au milieu des bâtisses qui les entouraient, les chers ruisseaux d'autrefois s'imposaient plus que jamais à l'adoration de tous [4]. Un poète bordelais des derniers temps de l'Empire chantait en vers émus la fontaine divine, gardienne de sa cité : « Salut, source à l'origine inconnue, éternelle et sacrée, à l'eau bienfaisante, génie de ma ville natale, compagne des dieux [5]. » A entendre ces vers, à voir les grands

source, et nous possédons la première partie du canal [le « canal des Passes »] qui conduisait les eaux dans les différents quartiers » (Mazauric, *La Civilisation romaine à Nîmes*, p 12). Cf. ici, p 340, n. 4

1. Cf. Bonnard, *La Gaule thermale*, p. 495 et s.

2. Par exemple à Lyon (en droite ligne), à Fréjus (p. 308, n. 3). — C'est une question, si la source qui alimentait un aqueduc ne recevait pas un culte dans la ville qui utilisait ses eaux. On peut répondre par l'affirmative L'aqueduc de Nîmes y amenait les eaux de l'Eure, et il y avait dans la ville une confrérie de *cultores Uræ fontis* (XII, 3076 : ce pouvaient être des employés de l'aqueduc), ce qui n'empêchait pas d'adorer l'Eure à son origine même (XII, 2926). — Il est egalement probable que lors du transfert des villes, par exemple du Beuvray à Autun (t IV, p. 75, n. 2), le culte de la source fut, malgré l'éloignement, transporté et conservé dans la nouvelle ville, comme le témoigne à Autun le culte de la *dea Bibractis* (XIII, 2651-3), source du Beuvray (t II, p. 130).

3. Il me paraît possible que le « Temple de Diane » soit celui de *Nemausus* : je ne crois pas cependant que ce soit le temple primitif, la construction actuelle ne pouvant se placer avant Hadrien. Cf. p. 217-8. Du reste, de toute manière, il y avait un temple à *Nemausus* en ces parages.

4. La source de Nîmes fut celèbre dans tout l'Empire, et il devait lui venir des pèlerins de partout. *Vitrea luce purior Nemausus*, dit Ausone (*Urbes*, 161-2).

5. Ausone, à propos de la *Divona* de Bordeaux (*Urbes*, 148-162; t. II, p. 130) : *Salve, urbis genius,... fons addite divis.*

sanctuaires ou les modestes chapelles qui avoisinaient les eaux, à passer en revue les innombrables ex-voto qui en encombraient les salles [1], statues, figurines, plaques de métal, vases et objets de tout genre, on s'aperçoit que rien n'est changé dans l'âme des hommes depuis les temps mystérieux où, la prière aux lèvres et la piété au cœur, ils groupèrent autour de la fontaine leurs premiers foyers [2]. Un amas de pierres et de marbres a remplacé l'horizon de feuillages : mais le cadre seul de la vie s'est transformé.

S'il en est ainsi pour les fontaines municipales, on comprend l'extraordinaire dévotion dont on gratifie toujours celles des champs. Et peu importe qu'elles soient thermales ou autres, curatives ou vulgaires : toutes ont également leurs dévots, toutes sont également divines [3]. Des forces de la nature, la source demeure celle envers laquelle l'homme est le plus tenté de témoigner de la reconnaissance. Si elle ne guérit pas les malades, elle soutient les bien portants. « A la source de mon champ », écrit un vieux châtelain des Cévennes [4], « j'offre ce modeste temple : car j'ai eu si souvent recours à ses eaux, et, vieillard comme enfant, je m'en suis toujours si bien trouvé ! » Au pied ou au flanc des montagnes, dans le repli des vallons, au creux des rochers, dans les clairières des bois, ces milliers de sanctuaires qui couvrent les campagnes gauloises, ce sont les sources qui les ont fait naître : et c'est la bonté de leurs eaux qui attire là ces multitudes aux jours de pèlerinage, femmes enceintes, enfants débiles, aveugles et éclopés, se traînant chacun avec son mal et chacun avec l'humble présent de

1. Pour *Nemausus*, cf. *C. I. L.*, XII, 3093-3109.
2. Cf. t. I, p. 177.
3. Textes et bibliographie, t. I, p. 135-7; et, pour les eaux thermales, t. V, p. 42-44. — Au point de vue religieux, la différence est insensible entre les deux groupes, le populaire attribuait à toutes la même valeur curative : *medico potabilis haustu*, dit Ausone même de la *Divona* de Bordeaux (p. 54, n. 5), lisez l'inscription de la fontaine de l'Eure à Uzès (ici, n. 4), et voyez (p. 54, n. 3, p. 56, n. 1) les temples de sources banales. Toute la différence était sans doute dans le plus long séjour que les malades faisaient près des eaux thermales.
4. *C. I. L.*, XII, 2926; il s'agit de la fontaine de l'Eure à Uzès.

pierre, d'argile ou de bronze dont l'hommage à la source assurera sa guérison [1]; et il n'est point rare, au milieu de ces miséreux du pays, de voir quelque riche Gallo-Romain avec son cortège d'esclaves, apportant au dieu des vases d'argent ou des patères d'or achetés à grands frais dans les villes [2]. La moitié de la vie dévote, pour le moins, se passe auprès des fontaines; et les lieux de rendez-vous les plus populaires, ceux où l'on rassemble le plus d'idoles, de chapelles et de croyants, sont ceux où la multiplicité des eaux peut faire croire aux hommes que les dieux y tiennent assemblée : Entrains par exemple, autour duquel semblent se jouer les trois sources du Nohaîn [3]; ou, comme au temps de Vercingétorix, Alise la cité des eaux saintes, dans son cadre éternel de gais ruisseaux [4]; et encore Vichy [5], Néris [6], Luxeuil [7], et les autres cités thermales, où se rencontrent et se conservent tant de flots guérisseurs [8].

A côté de cette vogue des sources, toutes les dévotions du sol sont secondaires [9], même celle des fleuves [10] et des lacs [11], celle

1. Exemples : temple des sources de la Seine, *dea Sequana* (Esp., n° 2403 et s.; *C. I. L*, XIII, 2858 et s.); d'Apollon *Vindonnus* à la source de La Cave près d'Essarois (Esp., n° 3411 et s.; ici, p. 44, n. 6); de la forêt de Halatte, où je ne doute pas de la présence d'une source (Esp., n° 3864 et s.). On peut distinguer trois espèces d'ex-voto : images de la divinité de la source ou d'autres dieux; présents, monnaies, vaisselle, etc.; images de membres ou personnes malades, enfants au berceau, jambes, genoux, pieds, seins, yeux, etc

2. Je songe au pèlerinage de Berthouville, où il me paraît impossible qu'il n'y ait pas eu une source ou un puits sacré (p. 62, n. 4).

3. Esp., n° 2240 et s.; *C. I. L.*, XIII, 2901 et s.; t. V, p. 45, n. 3 *Deo Borvoni et Candido* (XIII, 2901) ne peut s'adresser qu'à des sources.

4. Esp., n° 2346 et s.; *C. I. L.*, XIII, 11239 et s.; ici, t. I, p. 177, t. II, p 538-9.

5. *C. I. L*, XIII, 1495 et s.

6 Esp, n° 1561 et s.; *C. I. L.*, XIII, 1370 et s.

7. *C. I. L.*, XIII, 5424 et s.

8. Cf. p. 57, n. 6.

9. J'insiste moins sur les autres divinités du sol, parce que, sauf quelques exceptions, elles se sont plus prêtées que les sources à hospitaliser les grands dieux.

10 Cf. t. II, p. 132-3, t. I, p. 136. Le fleuve ou la rivière sont sans aucun doute adorés d'abord et je pense surtout à leur source (cf. p. 54, n. 2); mais cela ne les empêche pas d'être l'objet d'un culte sur tout leur parcours, et à leur embouchure même (voyez pour le *flumen Rhenus*, XIII, 5255, 7790-1, 8810-1; l'Yonne, *dea Icauna*, à Auxerre, XIII, 2921).

11. Cf. t. I, p. 136.

des sommets[1] et des grottes[2], celle des forêts et des bois[3], des bosquets et des arbres[4]. Toutes d'ailleurs se continuent comme par le passé, et aux mêmes endroits : du Rhin aux Pyrénées, chez les fils des Ligures, des Ibères ou des Celtes, les mêmes lieux, dominants ou bienfaisants, donnaient toujours asile à des êtres divins.

Mais ces divinités du sol, qu'il s'agisse d'eaux, de montagnes ou d'arbres, n'avaient plus toutes le même caractère. L'influence romaine, en pénétrant dans ce monde, y avait multiplié les différences.

Les unes étaient demeurées des êtres de l'endroit, des énergies purement locales, mais vivaces et tenaces. Telles étaient la Fontaine de Nîmes, autrement dit le dieu *Nemausus*[5], *Divona* la fontaine de Bordeaux[6], *Sequana* la source de la

1. Les dieux indépendants de sommets apparaissent surtout dans le Midi ligure ou aquitain : le Ventoux et peut-être aussi le Lubéron, *Vintur* (XII, 1104, 1341); *Montibus Numidis* près de Saint-Béat (XIII, 38; cf. p. 11, n. 8). Un culte de sommet assez bien caractérisé me paraît, en Soule, celui de La Madeleine de Sorholus (Tardets) · inscription d'un *fanum* élevé au dieu *Herauscorritsehe* (datif, XIII, 409). D'autres dieux mystérieux d'Aquitaine (p. 367, n. 2) doivent être des sommets : *Artahis* ou *Artehis* près de Saint-Pé-d'Ardet (XIII, 70-1 : je doute que ce soit le lac); *Garris*, le pic du Gar (XIII, 49, 60); *Ageio*?. Cf. t. I, p. 137, n. 6.

2. Ce culte n'est pas atteste directement, si ce n'est peut-être par des *graffiti* de la grotte de la Roche-du-Trupt près du Donon (cf *Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1903, p. 327, 331-3) : mais ils appellent des reserves.

3. Trois divinites principales pour les forêts : *Abnoba* pour la Forêt-Noire, *Arduenna* pour les Ardennes, *Vosegus* pour les Vosges (surtout en Basse Alsace, XIII, 6027, 6059, *Vosegus silvestris*; 6080).

4. Surtout dans les regions d'Aquitaine : *Sexsarbores deus*, le dieu du bosquet à six arbres (XIII, 129, 132), qui est au fond une sorte de Sylvain, monuments a des arbres isolés et inscriptions *deo Fago*, « au dieu Hêtre » (XIII, 33, 223-5; Espérandieu, n[os] 842, 859 et s.; ici, p. 372, n. 6). — Je me suis demande si le grand dieu *Abelio* ou *Abellio*, si populaire dans ces mêmes regions de l'Aquitaine (surtout en Comminges), n'était pas à son origine le dieu du pommier (*Avallo* = « *poma* », Glossaire d'Endlicher), l'arbre de beaucoup le plus cultivé dans le pays (encore qu'on ne doive pas exclure l'hypothèse d'un *Apollo*). — *Baco*, si important près de Chalon (*Acta*, 4 sept , II, p. 200; *C. I. L.*, XIII, 2603; cf. ici, p. 429, n. 6), est peut-être un *deus Fagus* des pays celtiques, en tout cas, je crois, un dieu forestier. — *Deo Robori*, XIII, 1112 [des réserves à faire]. — *Deo Marti Buxeno*, XII, 5832 [interprétation incertaine]. — Inscription *Lucubus*, aux dieux des bois sacrés ?, XII, 3080.

5. P. 54.

6. P. 54, n. 5. Mais ce nom, sans jamais être celui d'une divinité générale, a été commun à plus d'une source. — De la même maniere, *Borvo*, *Borbo*, *Bormo*, *Bormanus*, *Bormana*, sont autant de noms de dieux locaux, mais ayant pour origine

Seine[1], et cent pareilles, restant semblables à elles-mêmes, donnant ou prenant leur nom au ruisseau qui les faisait vivre, maintenant leur antique personnalité contre l'ambition débordante des grands dieux. Ces bonnes fées, ces gracieux génies de l'endroit, avaient été, sur leur petit domaine, plus forts que Teutatès et que sa compagne : ils avaient su résister à Mercure et à Minerve, et garder leur vieux nom, plus ancien que la gloire des légions romaines et que même celle des bandes celtiques[2].

D'autres de ces divinités agrestes, sans renoncer à leur nom propre et à la vie indépendante que ce nom signifiait, se laissèrent habiller par certaines formes de la dévotion romaine. Regardez par exemple les déesses, si nombreuses et si populaires aux abords du Rhin[3], que les inscriptions tracées par les

un même nom commun, s'étant appliqué à différentes sources thermales : il n'y a pas de dieu général *Borvo* (cf. t. II, p. 131, n. 10). — De même, sans doute *Damona* (*id.*), et peut-être à la rigueur *Sirona* (p. 47). — De même, peut-être *Clutoida* (XIII, 2802, 2895) et *Alisanus* (2843, 5468). — Peut-être aussi *deus Ucuetis* et *Bergusia*, noms généraux (de sources plutôt que de sommets?) qui sont jusqu'ici localisés à Alésia. — Même remarque pour *Soucònna*, p. 429, n. 6.

1. P. 56, n 1.

2. Outre les dieux de sources cités ici et ailleurs (t. II, p. 130-1), il est probable (c'était l'idée très ferme d'Allmer, et en la développant sans relâche dans sa *Revue épigraphique* il a ramene dans la bonne voie les etudes sur la religion de la Gaule; à partir du n° 74, 1894), il est probable que les dieux mystérieux, si nombreux en Gaule, doivent être le plus souvent des dieux de sources : tels, *Telo* a Périgueux (XIII, 950-4), *Segeta* chez les Ségusiaves (XIII, 1641, 1646), pour mentionner ici seulement deux dieux topiques qui furent l'objet d'un important culte public dans leur cité; de même, les Tutelles de villes, p. 66, n. 3. On peut hésiter sur le caractère fontainier de *dea Icovellauna*, si importante à Metz, mais qui descend aussi à Trèves (XIII, 4294-8, 3644); il est plus douteux pour *Vihansa*, divinité capitale chez les Tongres (XIII, 3592), pour *dea Sunuxsalis* (ou *Sunuxalis*), qui paraît (c'est loin d'être certain) l'éponyme des *Sunuci* du pays de Juliers (XIII, 7795, 7858, 7912, 7917, 8248, 8546; Riese, 3525), pour *Vagdavercustis* à Cologne et dans la région du bas Rhin (XIII, 12057, etc.). — Beaucoup de dieux énigmatiques des Pyrénees (cf p. 367, n. 2) doivent être des dieux de sources, par exemple *Larraso*, qui doit être le dieu de la fontaine de Comigne près de Moux (cf. Sacaze, 3-5; *C. I. L.*, XII, 5369-70), *Arixo* (*Mars*), à Loudenvielle (XIII, 365-6) : mais la difficulté est très grande, pour ces dieux aquitains comme pour ceux de la Celtique, de distinguer sources et sommets (p. 62, n. 3, p. 57, n 6).

3. Cf t. II, p. 131, n. 12. Elles sont fréquentes surtout, semble-t-il, sur le territoire des Ubiens et autres Germains transportés sur la rive gauche du Rhin (t. IV, p. 103) : ce qui a donné lieu à l'hypothèse que ce culte etait d'origine germanique. En réalité, on le retrouve fréquemment dans les inscriptions de la Narbonnaise (t. II, p. 131), il est beaucoup plus rare à l'est du Rhin, et les monuments

fidèles appellent des « Mères » ou des « Matrones »[1] : dédicaces et images témoignent que ces fidèles, en dépit de leur attachement aux fées et aux « bonnes dames » de l'endroit, se sont trouvés séduits par la vogue de la religion victorieuse. Ces mots de « mère » et de « matrone » s'expliquent sans doute par une antique croyance nationale, la foi en la maternité divine des eaux et des terres fécondes[2]; et pour figurer ces déesses secourables et familières[3], il arrivait parfois qu'on recourût au costume indigène des mères de familles, ample tunique et coiffure à larges bords : alors, assise avec des fruits sur son giron[4],

figurés montrent l'importance de la religion des Mères dans les Trois Gaules. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les cultes locaux, comme d'ailleurs les autres, se sont manifestés surtout sous la forme de *Matronæ* dans les régions concédées par l'Empire aux Germains : mais cela peut avoir une cause antérieure à leur établissement.

1. *Matronæ*, surtout dans la région rhénane; *Matres*, aussi en Narbonnaise; ou encore, dans un sens absolument analogue, *Junones*, et même *Maiiæ* (n. 2). — La grosse difficulté pour ces Mères et Matrones accompagnées d'épithètes de sens inconnu, est de distinguer (cf. p. 44, n. 5) : 1° celles qui sont affectées à un détail de la nature, qui est d'ailleurs surtout la source, mais qui peut être aussi la montagne ou la forêt (voir plus loin); 2° celles qui protègent les lieux occupés, villages ou villas (p. 66-9); 3° celles qui constituent des Génies de familles ou d'individus (p. 71-2); 4° celles qui président à certains faits de la vie humaine (p. 73). Car tous les éléments religieux, de la vie des êtres comme de la vie du sol, ont pu se manifester sous la forme de Mères : ce mot est celui d'un mode de divinité plutôt que d'une divinité même; la même force divine, par exemple, est adorée comme *Nemausus* ou *Matres Namausicæ* (p. 61, n. 1), comme *Nemesis* et *Matres Nemetiales* (p. 41, n. 1), *Victoria* et *Matres Victrices* (p. 60, n. 3). — J'ai supposé, peut-être à tort, que la terminaison en *-nehæ*, fréquente dans ces épithètes de Mères, indique une source (t. II, p 131, n. 12) : *Matronæ Cuchenehæ* (7923-4), *Matronæ Rumanehæ* (7869, 8027-8), *Matronæ Vacallinehæ*, etc. Paraissent de même des divinités de sources, les *Matronæ Vesuniahenæ* (7850-4, 7925; cf. t. I, p. 115, n. 8), les *Matronæ Albiahenæ* (7933-6, divinités topiques d'Elvenich, cf. *deus Albius*, XIII, 2840; *Candidus*, XIII, 2901; *Albiorix*, XII, 1060; *Mars Albiorix*, XII, 1300; Apollon *Vindonnus*, ici, p. 56, n. 1; toutes « eaux blanches »). Dans la Narbonnaise, ce sont des divinités de sources que les *Matres Almahæ*, *Gerudatiæ*, *Ubelnæ* [celles de l'Huveaune] (XII, 330, 505, 333). — Comme divinités topiques, les Mères ou Junons peuvent s'appliquer, non seulement aux sources, mais aux montagnes (p. 61, n. 2), aux forêts (*Matronæ Afliæ*, l'Eifel?, XIII, 8211).

2. T. II, p. 123; t. I, p. 142-3. Remarquez (p 60, n. 3) l'inscription qui remplace *Matres* par *Maiiæ*, et *Maia* designe par ailleurs, je crois, la grande divinité chthonienne des Gaulois (p. 41).

3. Je vais parler d'une manière générale des figures de Mères, mais je rappelle que toutes ces figures ne désignent pas nécessairement des déesses de sources (voir n. 1).

4. *Bonner Jahrb.*, LXXXIII, pl. 1, 2 et 3; ici, t. V, p. 248.

la Mère ressemblait à quelque fermière aux marchés de Spire ou de Brumath. Mais le plus souvent, c'étaient des images classiques que l'on copiait, et ces antiques divinités champêtres demandaient leurs attributs à la grande Cybèle ou à la Mère des Dieux, ou à Junon, à Cérès, à la Fortune, à l'Abondance, à toutes ces déités féminines exploitées par les graveurs de médailles et les imagers de temples à l'époque de la paix impériale : couronnes de fleurs ou d'épis, cornes d'abondance ou corbeilles d'où s'échappent des fruits ou des grappes[1], enfants emmaillottés tenus sur les genoux[2], la source gauloise des Ardennes ou de l'Eifel n'étale plus sa fécondité qu'à l'aide des symboles empruntés aux Junons les plus banales de l'Italie.

Une déesse maternelle de ce genre, en Gaule, était rarement isolée. Quand la source acceptait un parrainage de Mère, elle en prenait toujours plusieurs, compagnes pareilles et inséparables; maîtresses jumelles des mêmes eaux; et, comme on le pense bien, le nombre fatidique de trois est celui que les dévots préfèrent pour ces unions de sœurs fontainières[3]. — Ce goût pour les accords féminins et les triades divines dans la religion des eaux et des campagnes, est sans doute un héritage des Celtes et des Ligures. Mais n'oublions pas que les Latins avaient quelque chose de semblable : les Nymphes des sources italiennes, gravité mise à part, ne différaient point des Mères gauloises[4] : ce qui fit qu'en certains lieux de la Gaule, moins attachés aux mots

1. Esp., n°s 3796, 4266, 4272, 4280, 4360, 4383, 4464, 4475, etc.

2. Esp., n° 3679; Blanchet, *Étude sur les figurines*, p. 117 et s. — Quelquefois un chien ou un autre animal, Esp., n° 4270; figurines des régions germaniques, Blanchet, *Suppl.*, p. 55-6.

3. Trois, assises : Esp., n°s 327 (= *Rev. ép.*, n°s 1642-51, chez les Voconces, *Matribus Victricibus*; cf. le culte de *Victoria* dans la même région, p. 40-1), 281, 283, etc.; trois, debout : Esp., n° 4291 (= *C. I. L.*, XIII, 4303, avec l'inscription *Dis Maiiabus*, celle du milieu étant seule a tenir les offrandes), etc.; trois, dont deux debout, une seule assise, en signe de supériorité : Esp., n° 338. — Deux, assises : Esp., n° 4358. — Cinq, debout : Esp., n° 3958. — *Sorores*, p. 72, n. 3. — Etc. Cf. p. 72, n. 2 et 3.

4. Ce sont souvent les mêmes épithètes, les mêmes attributs, les mêmes modes de groupement : voyez en particulier, en Narbonnaise, les trois Nymphes des Fumades, tenant la grande coquille sur leurs genoux (Esp., n°s 506-8); cf. p. 61, n. 1.

du passé, on installa et on adora des « Nymphes » sur les bords du ruisseau familier[1].

Car les hommes en pouvaient user à leur guise avec le dieu de l'endroit. Si sa place était immuable, pour tout le reste il changeait au gré des dévots. Ils se le représentaient suivant leur fantaisie du moment. *Nemausus*, la Fontaine de Nîmes, avait beau être célèbre dans le monde entier sous ce nom de petit dieu, il y eut des Gaulois qui préférèrent adorer la source sous les espèces de Mères associées[2]. Les eaux de Luchon formèrent pour les uns un aimable groupe de Nymphes, et pour les autres se concentrèrent en un seul dieu, *Ilixo* ou Luchon, divinité des thermes, des fontaines et du pays[3]. Ici, on figura la source comme un jeune génie à la figure bouffie[4], là, comme une sorte de Pluton assis à la gauloise[5], ailleurs, comme une idole à trois têtes[6] ou comme un vieillard chenu et cornu[7].

Pour d'autres enfin, et ceux-ci furent de plus en plus nom-

1. A Nîmes, la Fontaine, appelée d'ordinaire *Nemausus*, est cependant souvent adorée sous le nom des Nymphes (XII, 3103-9) et d'ailleurs également sous le nom des *Matres Namausicæ* (inscription gauloise, *C. I. L.*, XII, p. 383). *Nymphæ Griselicæ* à Gréoulx, XII, 361; *Nymphæ Percernes* à Crestet chez les Voconces, XII, 1320; autres, n. 3, p. 60, n. 4. — Il serait d'ailleurs possible que l'on ait parfois distingué, d'une part la source même, et de l'autre les déesses qui l'ont créée ou qui la protègent. Aux Fumades, un bas-relief (n° 506) représente la source couchée, avec une urne, au-dessous des trois Nymphes. A Néris (Esp., n° 1568), le dieu de la source est représenté sous la forme d'un génie placé sous la jambe d'un cheval que paraît conduire une femme drapée : je crois que c'est la traduction de la croyance populaire de la source née sous le sabot du cheval de la fée, Sébillot, II, p. 185-6 (*contra*, Reinach, *Rev. arch.*, 1915, II)

2. Et même sous celles de Nymphes, n. 1 et 3. — De même, pour les montagnes, *Junones Montanæ* (XII, 3067). — Pour les *Junones Augustæ* des Saintes-Maries (XII, 4101), il peut s'agir de divinités de source [la fameuse source de la tradition chrétienne?, *e miraclouso, e lindo, e sano*, Mistral, *Mirèio*, chant XI], mais aussi des simples déesses du lieu. Même remarque pour les *Junones Augustales* d'Agen (XIII, 914).

3. *C. I. L.*, XIII, 345 et s. Les dévots d'*Ilixo* portent aussi bien des noms romains que ceux des Nymphes des noms indigènes.

4. A Néris, n. 1.

5. P. 18, n. 1. La corne d'abondance, si fréquente dans les figurations de Mères, est à la fois l'équivalent image, et des cornes figurées sur la tête des dieux aquatiques, et des sacs du dieu accroupi gaulois (p. 17, n. 4, p. 18, n. 1).

6. P. 17, n. 3. Cf. p. 19, n. 8.

7. P. 17, n. 4; p. 24, n. 2.

breux, le patronage de la source, du bois ou de la montagne, enlevé au dieu du pays, fut accordé à une grande divinité, Mercure, Apollon, Mars ou Diane, et l'on crut à son apparition périodique ou à son séjour permanent près des eaux de la fontaine ou au sommet de la colline.

Cette emprise d'un grand dieu sur les sources ou les montagnes saintes n'était pas une nouveauté. Bien avant l'arrivée de Mercure en Gaule, Teutatès, je crois, avait occupé le puy de Dôme[1] et d'autres sommets. Mercure, en se substituant à lui, utilisa et continua ses conquêtes locales : on le vit à son tour, en qualité de dieu souverain, trôner sur les hauts lieux des cités, cimes illustres ou humbles puys, ajoutant parfois à son nom le nom de la montagne; et il fut ainsi *Mercurius Dumias* sur le puy de Dôme[2], pour ne parler que du plus fameux de ses sommets favoris[3]. Je crois qu'il put prendre aussi quelques fontaines[4]. Mais il laissa à Apollon, en tant que dieu guérisseur,

1. T. II, p. 134-7. — Il est bon de rappeler à ce propos la tendance, qui se faisait de plus en plus jour parmi les dévots de l'Empire, d'avoir sur la terre une capitale, un chef-lieu religieux, le plus souvent un sommet sacré : par exemple le Capitole pour les dévots de Jupiter, le *mons Vaticanus*, le Palatin ou le mont Ida pour ceux de la Mère (XII, 405; XIII, 1751 ; cf. p. 91, n. 6), peut-être le mont *Tifata* pour ceux de Diane (p. 40, n. 4), l'Auvergne ou plutôt le puy de Dôme pour ceux du Mercure gallo-romain (p. 8, n. 5, p. 44). Mais inversement, par une sorte de localisation au second degré, les adorateurs d'un dieu ont transporté un peu partout l'image de son chef-lieu sacré, et on a eu un *mons Vaticanus* près de Mayence (pour Bellone, XIII, 7281) et un Capitole dans nombre de cités (t. V, p. 63). Cela se retrouvera dans le Christianisme.

2. *C. I. L.*, XIII, 1523.

3. Le plus souvent, le Mercure des sommets ne porte pas de surnom; par exemple au Donon (XIII, 4549-53), sur les monts éduens (mont Saint-Jean, mont Marte, mont de Sene; XIII, 2830, 2636, 2889), au mont du Chat chez les Allobroges (XII, 2437); cf. p. 29. — J'incline à croire à un Mercure local, de montagne ou peut-être de source, dans le *Mercurius Artaius* de Beaucroissant d'Isère (XII, 2199; temple important), et je le rapproche du dieu aquitain *Artehis* (p. 57, n. 1); et peut-être faut-il songer aussi, à ce propos, à la *dea Artio* (XIII, 5160, 4113, 4203, 7375, 11789), quoiqu'on en fasse d'ordinaire la déesse des ours (cf. t. II, p. 139, n. 9, t. V, p. 203, n. 1), et qu'elle puisse avoir aussi un rôle forestier.

4. Il y a une source « sainte » au pied du rocher du mont de Sene (Bulliot, *Mém. de la Soc. Éd.*, n. s., III, 1874, p. 140-1). Peut-être le *Mercurius Canetonnensis* de Berthouville (XIII, 3183; cf. p. 56, n. 2). Peut-être le *Mercurius Vindonnus* au pied du puy de Dôme (p. 29, n. 4), le *Mercurius Aluunus* de Mannheim (XIII, 6425).

les sources thermales[1] et bien de vieilles collines, de longue date consacrées au soleil levant[2]. Apollon eut aussi les lacs[3], Diane sa sœur d'autres sources[4] et la plupart des forêts[5]. Et il resta encore des collines[6] et des fontaines[7] pour Mars, de grandes montagnes pour Jupiter[8], des eaux célèbres pour Minerve[9].

La source, bien entendu, n'en conservait pas moins son nom, sa sainteté, sa vertu. Mais ce nom n'était plus qu'une épithète accolée au nom triomphal de Minerve ou d'Apollon : *Borvo*, Bourbon, était devenu *Apollo Borvo*, l'Apollon de Bourbon. Cette vertu, c'était, disait-on, Apollon ou Minerve qui la communiquait aux eaux du ruisseau. Et quand on adorait, près des fontaines de Luxeuil ou de Bourbon, ces images du Phébus classique, avec la lyre et le manteau du jeune dieu de Delphes[10], il semblait bien que tout souvenir d'autrefois eût disparu : fontaines et noms du sol gaulois n'étaient plus que

1. Cf. p. 36, n. 3, p. 64, n. 3. Il y a des dedicaces à Apollon dans la plupart des villes d'eaux (cf. t. V, p. 42-4) et, en outre, près de la plupart des sources importantes (par exemple *Apollo Vindonnus* à Essarois, p. 56, n. 1).

2. P. 36, n. 2, p. 11, n. 4.

3. Par là s'explique son culte à Geneve (XII, 2585-6). Inscription à Apollon près du lac et de la grotte de Notre-Dame-de-la-Balme près de Lyon (XII, 2374).

4. Par exemple à Vichy, p. 40, n. 5.

5. Dans la région de la Forêt-Noire, par exemple, *Diana* seule ou *Diana Abnoba*, XIII, 6283 (cf. p. 57, n. 3); Espérandieu, n° 5250.

6. *Marti Giarino*, XII, 332; *Marti Vintio*, XII, 3 (à Vence); *Marti Cemenelo* (a Cimiez, V, 7871); *Marti Randosati*, XIII, 1516. Je ne peux pas d'ailleurs affirmer qu'il ne s'agisse pas de sources, de Génies de bourgades, ou même d'épithètes générales, Mars étant le dieu dont les qualificatifs sont le plus nombreux, le plus difficiles a expliquer, le plus dispersés, et peut-être est-ce le dieu qui s'est le plus morcelé en usages topiques et personnels (p. 71, n. 1-2). — Et les mêmes collines de Mars sont aussi allees à Pollux, *deo Vintio Polluci* (XII, 2562).

7. *Marti Vorocio* (XIII, 1497, Vichy); *Cososo deo Marti suo* (XIII, 1353; cf. p. 71, n. 1); *Marti Albiorigi* (cf. p 59. n. 1). Sans aucun doute les deux Mars de Saint-Pons (p. 348, n. 10). — Il a pu egalement prendre des lacs (XIII, 5343, en supposant qu'il s'agisse du lac d'Antre). Associé à Apollon près du lac d'Yverdon (XIII, 11471-3).

8. Par exemple *Jupiter Pœninus* du Grand Saint-Bernard (*C. I. L.*, V, p. 761 et s.; cf. ici, t. V, p. 128, n. 4). — *Junonibus Montanis*, XII, 3067. — Il a dû y avoir aussi des montagnes, cols ou sommets consacrés à Hercule (au Petit Saint-Bernard, *locus Herculeis aris sacer*, Pétrone, 122, vers 146; cf. t. I, p. 46, n. 8).

9. P. 40, n. 2.

10. Esperandieu, n° 2188, etc.; ici, p. 36, n. 4, p. 45, n. 3.

de nouveaux moyens de plaire, placés au crédit des dieux helléniques [1].

Il n'empêche que c'est à ces fontaines et à ces collines du sol qu'appartient toujours l'avenir religieux. De même que le symbole du maillet a survécu à Teutatès [2], de même la source attribuée à Apollon ou la montagne à Mercure seront plus puissantes, dans la pensée des hommes, que les plus grands dieux eux-mêmes [3]. Elles leur prêtent en ce moment plus de force qu'elles n'en reçoivent d'eux, elles peuvent à la rigueur se passer de leur alliance. Et quand Mercure et Apollon auront disparu, nous retrouverons immuables la sainteté et la vertu de la montagne et de la source.

XI. — DIEUX SOCIAUX

Ces dieux locaux étaient sortis, si l'on peut dire, des entrailles du sol. Ils représentaient la source et la montagne en tant qu'elles étaient eau et rocher, sans rien d'humain en leur substance. Mais d'autres dieux, d'horizon également limité, avaient peu à peu surgi sur ce sol, en tant qu'il était demeure des hommes, qu'il portait des foyers et des villes, qu'il réunissait des familles et des peuples : et ce furent les divinités des lieux bâtis, des groupes sociaux, des routes et des domaines.

1. La transformation d'un grand dieu en Génie topique s'est produite même pour les dieux orientaux : *Deo Invicto* [Mithra] *Genio loci*, XII, 2587 (lac de Genève); XIII, 5236 (Baden des Helvètes); et cf. p. 87, n. 2 : comme Bélénus avait été remplacé par Apollon en tant que dieu des eaux, Apollon le fut à son tour par Mithra. Et ces exemples montrent bien que Mithra est moins souvent un dieu d'importation qu'un dieu d'adaptation.

2. P. 52.

3. D'autant plus que jamais la maîtrise d'un grand dieu sur une source ne fut absolue. A Luxeuil, on adore tantôt le couple *Apollo* et *Sirona*, et tantôt celui de *Lussoius* et *Bricia* (XIII, 5424-6); à Bourbonne, à côté de *Damona*, jusqu'ici immuable, il y a *Apollo Borvo* ou *Borvo* seul (XIII, 5911 et s.); à Bourbon-Lancy, à côté de *Damona*, il y a *Apollo* et *Borvo* (XIII, 2804 et s.). Il est cependant possible que chacun de ces dieux ait eu, dans une ville d'eaux, sa source à lui.

1° Les premières protégeaient villages, bourgades[1] et villes, et, dans les villes, rues, places et quartiers[2], c'est-à-dire qu'elles gardaient un ensemble de maisons rapprochées sous un nom commun et les êtres humains qui y habitaient[3]. La Gaule, pareillement au reste de l'Empire, n'admettait pas d'édifice qui n'eût son « Génie » ou sa « Tutelle »[4] : car c'est surtout sous ces deux noms qu'on adorait les dieux de cette sorte[5].

Beaucoup parmi eux restaient humbles et inconnus, tels que le village qui les avait engendrés. Mais quelques-uns, soutenus par la richesse de leurs villes, arrivèrent à la gloire et à la puissance : Périgueux[6] et Bordeaux[7] élevèrent à leurs Tutelles des temples plus hauts et plus beaux que les autres, et qui furent les cathédrales païennes de ces grandes cités[8].

Quel contraste entre ces Génies et ces Tutelles, divinités sans nom, sans histoire, sans figure et sans attributs propres, et les Mercures et les Apollons d'à côté, si visibles et si vivants! On a peine à penser que les mêmes croyants aient adoré des êtres si différents, ceux-ci à l'allure si parfaitement humaine, ceux-là simples entités, symboles de villes plutôt qu'images de dieux.

1. *Genio loci*, où *locus* doit avoir le plus souvent le sens de lieu habité, de bourgade (cf. t. IV, p. 353, n 3).

2. Par exemple *Genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium*, à Strasbourg, XIII, 5967 (t. V, p 46, n. 2 et 4); *Tutelæ plateæ* à Cologne, XIII, 8251 ; autres, t V, p. 59, n 7. *Genius Forensis*, XII, 1283. *Deæ Lucretiæ* pour le *vicus Lucretius* de Cologne?, etc. ; cf. t. V, p. 59, n. 7

3. XIII, 5967 (n. 2).

4 Prudence, *Contra Symm.*, II, 446 et s. : *Portis, domibus, thermis, stabulis soleatis adsignare suos Genios; perque omnia membra Urbis perque locos Geniorum millia multa, ne propria vacet angulus ullus ab umbra*; Macrobe, III, 9, 2; etc.

5. Avec cette distinction, qu'il ne faut point d'ailleurs faire rigoureuse, que *Genius* doit s'entendre surtout des êtres, du groupement humain, *Tutela* surtout de l'endroit, du terrain occupé, bâti, habité.

6. XIII, 949, 955-6 (*Tutelæ Vesunnæ*). Rien n'empêche d'accepter l'hypothèse, que le monument dit la Tour de Vesone appartient à ce temple de la Tutelle (p. 213).

7. XIII, 584-5 (*Tutelæ* seulement). Les Piliers de Tutelle (cf. p. 218) étaient les ruines de ce temple. Près de là était la fameuse source *Tropeyta*, qui se jetait sans doute dans la Devèse, et qui était peut-être à la fois et la Tutelle des Piliers et des inscriptions et la *Divona urbis genius* chantée par Ausone (p. 54, n. 5).

8. L'anniversaire de ces temples ou de ces Tutelles devait correspondre à ce *dies natalis* des villes qu'on célébrait toujours solennellement (par exemple à Trèves, *Paneg.*, VII [VI], 22). Cf. p. 483, n. 2.

Pourtant, le culte des Tutelles a été fort populaire en Gaule, surtout au sud de la Loire[1] *: les peuples lui ont consacré des* sommes folles, et les particuliers un attachement sincère et durable[2]. Cela nous prouve la fidélité des Celtes et des Aquitains aux deux sentiments que ce culte révèle : d'abord, un profond attachement pour la ville natale, devenue la plus sainte et la plus aimée des déesses; le désir, ensuite, de ne point donner à cette déesse municipale un nom propre et distinct, de l'honorer en ses fonctions et ses destinées[3]; et ces sentiments ont sans doute leur source dans les habitudes religieuses du patriotisme primitif, qui entourait ses villes tout à la fois de secret et d'adoration.

2° On fera les mêmes remarques à propos des dieux qui émanaient des sociétés humaines, grandes ou petites. Ceux-ci également s'appelaient des « Génies »[4]; et on eut « le Génie de la Cité »[5],

1. Les principales traces de ce culte au nord de la Garonne sont à Périgueux (n. 3; p. 65, n. 6), à Tulle (sans doute une *Tutela loci*, d'où le nom), à Vienne (XII, 1837, cf. n. 3), à Autun (XIII, 11227; interprétation incertaine). Comme d'autre part ce culte est répandu en Espagne, surtout ibérique, on peut supposer, avec réserves, que ce culte, sous sa forme romaine, se rattache à quelque habitude municipale des Ibères, grands amis des villes (cf. t. I, p. 266-7, t. IV, p. 68, n. 8).

2. L'inscription à la Tutelle, de Tonneins (XIII, 583), m'a paru des premiers temps de l'Empire, et nous avons un monument à la Tutelle de Bordeaux daté de 224 (XIII, 584) : je me demande d'ailleurs, pour ce culte, s'il n'y a pas eu à la fin adaptation à celui de la Mère des Dieux; cf. Graillot, *Culte de Cybèle*, p. 460-1.

3. En réalité, sous le nom de *Tutela*, c'était la ville même qu'on adorait, et il serait permis d'interpréter *Tutelæ* ou *Tutelæ Augustæ Vesunnæ* « à Tutelle Vésone », non pas « à la Tutelle de Vésone »; cf *Tutelæ Augustæ Ussubio* (XIII, 919). De même, à Amiens, *dea Samarobriva* (XIII, 3490) est la ville comme deesse. La ville de Vienne, comme déesse, est figurée sous les traits d'une Cybèle couronnée de tours, tantôt avec l inscription *Tutela*, tantôt avec celle de *Vienna felix* (Déchelette, *Céram.*, II, p. 268-9) : *Vienna* a pu être primitivement le nom d'une source. Pour ce qui est du dieu *Vasio* à Vaison (XII, 1331, 1336-8), le dévot a pu songer moins à la ville qu'à l'éponyme du lieu, source sans doute. Et ceci est le cas de *Nemausus* à Nîmes, d'*Arausio* à Orange, d'*Aventia* à Avenches, de *Bibractis* à Autun (p. 54, n. 2, p. 53, n 6) Cf. à Bordeaux, p. 65, n. 7. Du même genre, peut-être les Mars de Vence et de Cimiez (p. 63, n. 6).

4. Ou aussi *Matres* ou *Matronæ* (n. 5). Cf. p. 58-60.

5 *Genio civitatis Biturigum Viviscorum* à Bordeaux (XIII, 566); *Genio Arvernorum* (XIII, 1462); *Genio Leucorum* à Naix (XIII, 4630). — *Dea Segeta*, chez les Ségusiaves, semble une source qui a servi de déesse éponyme au peuple (p. 58, n. 2). *Dea Sunuxsalis* a été supposée la déesse éponyme des *Sunuci* (p. 58, n. 2). — Du même genre, chez les *Vediantii* de Cimiez, *Matronæ Vediantiæ* (*C. I. L.*, V,

« le Génie de la Colonie »[1], *et d'autres pour les tribus*[2], *pour les habitants d'une bourgade*[3], *pour ceux d'un quartier*[4], *pour les membres d'une confrérie*[5]. Tout ainsi que la Tutelle gardienne d'une ville, le Génie qui présidait à la vie des citoyens occupait une place d'honneur dans la religion municipale : Arvernes ou Bituriges, colons de Lyon ou de Vienne élevèrent des autels « au Génie de leur peuple », de même que le faisaient les empereurs « au Génie du Peuple Romain »[6]: c'étaient là des êtres sacrés et mystérieux, âmes divines des corps nationaux[7].

Ce culte des Génies, tel que nous le constatons de ce côté des Alpes à l'époque impériale, nous paraît toujours d'origine ou d'allure italienne. Mais savons-nous si le nom et l'image de ces dieux ne cachent pas aussi une antique croyance des indigènes en la sainteté de leurs peuples[8]?

3° Les Gaulois, comme les Romains de toutes les provinces,

7872, 7873), et, dans les régions du Rhin, *Matres Treveræ* (XIII, 8634); de même, *Matres Frisavæ*, avec l'épithète de *paternæ*, ce qui semble indiquer que le dévot, fils de Frison, adore les Mères de ses parents (XIII, 8633); *Matres Suebæ* avec l'épithète de *meæ* (8224-5 : il doit s'agir de la *civitas* de *Lopodunum*, t. IV, p. 469, n. 2). Sous cette forme de Meres, les divinités des cités apparaissent beaucoup moins avec un caractère municipal et public (ce qui est le cas sous la forme de *Genius*) que comme protectrices, bonnes fées des individus. Cf. p. 67, n. 7.

1. Apt, XII, 5698, 1; Carpentras, 1159; Lyon, XII, 5687, 45, et Déchelette, *Cér.*, II, p. 270-2; Avenches, XIII, 5075; Vienne?, XII, 5687, 44 (*Genius populi*); etc.

2. *Genius pagi*, en particulier chez les Helvètes (XIII, 5076).

3. *Genius loci* en un très grand nombre d'endroits (cf. p 65, n. 1); *Genius publicus* à Soleure (XIII, 5171). Sous une autre forme, *Fortuna tutatrix* [?; = *tutela*] *hujus loci* (XII, 4183). On trouve aussi des Génies pour des catégories distinctes d'habitants, *Genius incolarum* a Avenches (XIII, 5073).

4. Cf. p. 65, n. 2 et 4

5. *Genius collegii* (XII, 1282; 1815, associé à *Honos collegii*; etc.). *Genio negotiatorum pannariorum* à Mayence, XIII, 6744; autre, XIII, 11979; etc. Et bien d'autres variétés : *Genius ærarii* d'une corporation (XII, 2370), etc. Voyez aussi les Génies de métiers, p. 73, n. 2.

6. T. IV, p. 612.

7. Il y eut sans doute aussi (surtout dans le Nord-Est) des Génies provinciaux, mais toujours sous la forme de Mères (*Matribus Brittis*, XIII, 8631-2; *Germanis*, 8221). Si ce dernier culte ne s'est pas développé, c'est que les Génies nécessaires des provinces étaient Rome et Auguste (t. IV, p. 92, 429, 447). Cf. p. 66, n. 5.

8. Ce qui me le ferait croire, c'est que ce culte s'est présenté sous la forme indigène de *Matres* (ici, n. 7). Cf. p. 58-60.

avaient voué à des divinités propres les routes et chemins de la campagne, et même les points essentiels que présentaient ces routes, lieux frontières[1], fourches, croisées et carrefours; et ils donnèrent à ces divinités des modes très différents. Ce furent tantôt des Lares à la façon latine[2], tantôt des Mères à la façon gauloise, et tantôt simplement des « Déesses des routes », *Biviæ, Triviæ, Quadriviæ*[3], tout ce petit monde, d'ailleurs, à la fois anonyme et familier : car c'est ainsi que les hommes de nos pays aimaient les dieux de cette sorte.

4° Enfin, maisons, champs et domaines avaient tous leurs Lares et leurs Pénates : et ces modestes dieux domestiques qu'avaient aimés Plaute et le vieux Caton, se retrouvaient, pleins de vie et comblés de soins, dans la Gaule des Antonins[4]. Seulement, au travers des noms ou des rites qu'il avait empruntés au Latium, le dieu du foyer ou le dieu du champ laissait apercevoir maintes habitudes qu'il avait retenues des temps celtiques. Il était bien plus fidèle au passé que les glorieux Génies des villes et des cités. Beaucoup parmi ces idoles étranges que nous avons rencontrées, dieux cornus[5] ou à trois têtes[6],

1. *Finibus* [entre les deux Germanies] *et Genio loci*, XIII, 7732. Peut-être les (*Matres*) *Ambiomarcæ* de Remagen, XIII, 7789 A la frontière des Nemètes et des Vangions, *Concordiæ duarum stationum*, « à la Concorde des deux postes », chaque cite ayant le sien sur la grande route (XIII, 6127). — Aux cols de montagnes, p. 63, n. 8.

2. *Laribus magnis et viatoribus*, à Narbonne, XII, 4320 L'assimilation des *Lares Compitales* aux *Quadriviæ* est nettement indiquée dans une inscription de Mayence 6731 = 11816 (cf. p. 13, n 5).

3. XIII, 5069, 5621, 6437, 6667, 11474, etc., avec ou sans *deæ*. Surtout en Germanie Supérieure, mais je doute qu'il y ait là un élement germanique.

4. Sous différents noms : *Lares* (XII, 1564, 1820), *Penates* ?, *Genius domus*? (XII, 2429), et je crois que nombre de *Matres* et de *Matronæ* sont des Mères de domaines. Peut-être aussi le *Genius loci* est-il souvent l'équivalent du dieu de la maison, et plus particulièrement des Penates.

5. P. 17, n. 4.

6. Le tricephale de Paris (p. 17, n. 3), apparenté a Mercure, qui tient une tête de chenet a la main, ne peut être qu'en fonction domestique; et l'ensemble du monument, où le tricéphale est accompagné de scènes représentant le désarmement de Mars, signifie que le dévot revient des armees et salue le dieu de son foyer. — On peut aussi supposer que, dans certains cas, le tricéphale représente les trois Sylvains des domaines, groupés sur une seule image : *Omnis possessio tres Silvanos habet : unus domesticus, possessioni consecratus* [le dieu central des tricé-

dieux aux serpents[1] ou au maillet[2], sont celles de gardiens de champs ou de protecteurs de domaines. Le dieu familial aime à s'habiller et à s'armer à la façon nationale, à ressembler au grand dieu des ancêtres[3].

Tous ces amis du sol habité, remarquons-le, portent des vocables communs, Lares, Génies, Tutelles ou Mères. C'étaient là des mots fort commodes pour désigner ce genre de divinités. L'homme ignorait le plus souvent le nom exact du dieu ou de la déesse qui gardait sa ville ou son champ ou la route sur laquelle il passait Grâce à ces termes généraux de « Lares du carrefour » ou de « Génie du lieu », sa prière ou son offrande iraient sans détour à ceux auxquels elles étaient destinées. On parlait bien parfois de l'existence d'une déesse éponyme, Rome ou Vienne, d'un Génie du Peuple Romain ou d'un Génie des Arvernes, engendrés au jour de naissance de la ville ou du peuple, et destinés à mourir avec eux. Mais c'étaient surtout opinions de philosophes et phrases de lettrés. Le populaire ne voyait pas les choses d'une façon aussi subtile et aussi poétique : il continuait à penser à la manière des dévots des temps primitifs, adorateurs résolus de dieux inconnus[4]. Pour lui, le Génie de son peuple, la Tutelle de sa ville, c'était un dieu pareil à d'autres dieux, dont on ne lui disait pas le nom, mais qu'il fallait prier quand même, sans pouvoir le nommer.

Quelques-uns, d'ailleurs, croyaient savoir exactement quel était le vrai dieu qui gardait telle cité ou telle route. Ici, disaient-ils, c'est Mercure, et là c'est la source. Et on fit sou-

phales? comparez les Pénates des deux côtés du Lare, et la Mère centrale dans e groupe des trois Mères, p. 60, n. 3], *alter dicitur agrestis, pastoribus consecratus, ertius dicitur orientalis, cui est in confinio lucus positus*, dans les *Gromatici veteres*, p. 302. Voyez aussi les trois maillets de certains monuments; Espérandieu, n° 497.

1. P. 19, n. 3.

2. P. 18, n. 3. Le rapport du champ ou du domaine avec le dieu au maillet ou le Sylvain gallo-romain est hors de doute; XII, 103, 5381; *Gromatici*, p. 302.

3. Cf. p. 51-52.

4. Aulu-Gelle, II, 28.

vent de Mercure le Génie des grands chemins[1], et de la source la Tutelle des grandes cités[2]. Car Mercure parmi les dieux souverains, la source parmi les dieux locaux, tiraient toujours un bénéfice des mille besoins de la vie religieuse.

XII. — LES DIEUX DE CHACUN

Tous ces dieux, grands ou petits, indigènes ou étrangers, étaient ceux que l'on voyait, dans des sanctuaires, sur des montagnes, près des sources, au-dessus des villes, en images et en résidences, incorporés à quelque portion du sol, accessibles à tous ses habitants : et c'est déjà une telle multitude d'êtres divins, que la Gaule en paraît imprégnée, et que sa richesse en génies sacrés passe même sa force en bourgades et en tribus.

Pourtant, cela n'est pas encore toute sa population divine. A côté de cette foule des dieux que l'on peut voir et que tous peuvent adorer, il y a celle des dieux que le sol ne porte pas et qui s'attachent à la vie, aux actes et aux paroles des différents êtres humains.

Chacun de ces êtres, d'abord, a son « Génie », que les Gallo-Romains appellent *Genius* chez les hommes et *Juno* chez les femmes. Le Génie, c'est la parcelle divine de l'humain qui respire : il a droit à un culte et à des autels. L'esclave adore le Génie de son maître, l'affranchi celui de son patron, le convive celui de son hôte[3]; et les femmes élèvent des monuments à « leur Junon »[4]. — Et peut-être celles-ci, en agissant ainsi, ne

1. *Mercurius viator*, XII, 1084, 5849. De même, *Mercurius finitimus*, XII, 75, *Mercurius domesticus*, XIII, 7276.

2. P. 66, n. 3. — Dans le même sens, *Apollo Toutiorix* (XIII, 7564) = « *rex civitatis?* » ou « *Genius publicus?* » (à Wiesbaden, dont les eaux devaient appartenir à Apollon); cf. *Apollo noster* chez les Éduens, *Paneg.*, VII [VI], 21. Peut-être aussi *Mercurius Arvernorix* (p. 44).

3. *C. I. L.*, XII, p. 925; etc.; ici, p. 281, n. 6.

4. *Id.*, 3063-6, 4317, etc. — Ce culte des Génies et des Junons, de forme indubitablement latine, se rencontre surtout à Nîmes, où il s'est adapté à des croyances

savent-elles au juste si elles s'adressent au Génie propre de leur âme ou à la grande déesse qui les protège.

Car, à côté de son Génie, chaque homme voulait aussi son dieu à lui, son patron céleste, une divinité très puissante à qui il assignait sa sauvegarde. Les uns préféraient Mars, et les autres Mercure. Ce dieu que le dévot liait ainsi à son existence, il le faisait, l'appelait sien, il élevait des autels *Marti suo*, « à son Mars »[1], comme s'il y avait un Mars distinct du grand dieu, et spécialement voué à l'entretien d'un homme[2]. Au reste, l'idole aidant, chaque fidèle pouvait toujours avoir chez soi un Mars ou un Mercure, qui ne s'occupât que de lui seul.

Tout cela ressemble à ce qui se passe à Rome, en Italie, partout où il y a des Mars, des Génies et des Junons. Mais voici qui est particulier à la Gaule, et qui est de nature à nous plaire davantage.

Les Gaulois, au lieu et place du Génie, de la Junon, êtres après tout vagues et difficiles à voir ou à saisir, voulurent, pour présider à leur vie, des personnes plus humaines, aux noms plus doux et aux figures plus tendres. Alors, ainsi que si souvent dans leurs actes de foi[3], ils prirent de bonnes dames, maternelles et nourricières : car le culte de la Terre-Mère avait si profondément pénétré dans les Gaules[4] que tout besoin religieux des âmes provoquait un appel à la Maternité souveraine. Chaque

indigènes de même espèce (cf. les *Proxumæ*, p. 72, n. 3), à une religiosité domestique plus forte chez les habitants de cette ville que chez ceux de n'importe quelle autre ville de Gaule. — J'hésite beaucoup à ne pas ramener à *dii genii* les dédicaces *Digenibus*, *Diginibus*, XII, 4216 : XIII, 8176.

1. Note 2. Inscription *Cososo deo* [dieu de source; cf. p. 309, n. 6] *Marti suo* (XIII, 1353) : la dévote a dû, non pas songer à plusieurs dieux, mais se représenter la source à la fois comme son Mars et son patron ; ajoutez, pour achever l'agglomération de dieux, qu'elle semble appeler *Cososus* du nom de *Augustus* (on a contesté à tort l'authenticité de l'inscription ; Chénon, *Bull. des Antiquaires*, 1915, p. 230-8).

2. C'est Mars, en Gaule, qui joue le plus souvent ce rôle de patron ou de *Genius* des êtres (inscriptions *Marti suo*, *C. I. L.*, XII, p. 925), Mercure paraissant plutôt réservé aux foyers (p. 68, n. 6).

3. P. 58-61, p. 59, n. 1, p. 66, n. 4 et 5, p. 68, n. 1 et 4.

4. T. I, p. 142-3; t. II, p. 123; t. VI, p. 92-3.

homme, chaque femme eut donc en sa vie, l'accompagnant du berceau à la tombe, ses « Mères » ou ses « Matrones »[1], ses « Maîtresses » ou ses « Fées »[2], ou ses « Proches »[3], d'ordinaire au nombre de trois, arrivant à sa naissance les bras chargés de fleurs et de fruits, les bouches pleines de promesses, puis assises toujours près du foyer, images divines de la mère qui a engendré et qui suit de ses soins et de ses rêves l'enfant grandissant[4].

Ces sortes de divinités, Mères ou Génies, étaient permanentes dans l'existence des hommes et sans doute universelles en leur pouvoir. Mais d'autres n'apparaissaient qu'à de certains moments et pour certaines besognes. L'une intervenait auprès des femmes dans l'accouchement[5], l'autre protégeait les soldats sur les

1. *Matres*, *Matronæ*, avec parfois l'addition de *meæ*, *suæ*, *paternæ*, *maternæ*. Surtout dans le Nord-Est, cf. p. 58-61. Certains noms énigmatiques de ces *Matres* peuvent être ceux d'individus, de villas, de familles (*Julineihiæ*?, XIII, 7882).

2. Ici la forme est visiblement d'emprunt italiote : *Dominæ* (XII, 2446, etc.), *Parcæ* (XII, 3111, etc.), *Fata* ou *Fatæ* (par exemple *C. I. L.*, XII, 1281, 3045 = Esp., n° 444). Une des inscriptions les plus caractéristiques de ce groupe est une dédicace *Deæ Dominæ*, à la fée protectrice d'une jeune fille, monument élevé par sa mère, avec consécration d'un bois sacré et cérémonies anniversaires (XIII, 8706); mais ici le rapport est étroit avec le monument funéraire. — A ce groupe se rattachent peut-être les *Sanctæ Virgines* des Allobroges (XII, 1838).

3. Les *Proxumæ* en Narbonnaise et surtout à Nîmes (cf. p. 70, n. 4; *C. I. L.*, XII, p. 927 : Esp., n°s 331, 445). Le mot doit traduire une expression celtique — Du même genre, dans les pays gaulois : *Sulevæ* ou plutôt *Suleviæ* (*Sulevia* est aussi une épithète de la Minerve celtique, celle des sources?, p. 48, n. 2), XII, 1180-1, 2974?, XIII, 3561 (avec l'épithète de *Junones*), 5027 (avec l'épithète de *suæ* et l'explication *qui curam vestram agunt*), 12056 (*domesticæ suæ*), 11740 (*sorores*), etc. Le mot est certainement l'équivalent absolu de *Matres* ou *Matronæ*. — *Casses*, mot certainement celtique, XIII, 6608, 6116, etc.; l'expression n'apparaissant qu'au datif, *dis Cassibus, bonis Cassubus*, on a supposé qu'il s'agit de dieux [du chêne?] et non de déesses. — Dans les régions rhénanes (cf. p. 59, n. 1, p. 58, n. 3), avec ou sans *Matronæ* : *Gabiæ*, certainement synonymes de *Junones*, XIII, 7937 et s., 7856, 8612; cf. n. 5 (« celles qui donnent? », en celtique?), et leurs voisines, *Ollogabiæ* [cf. *Mars Olloudius* à Antibes, XII, 166-7], *Gavadiæ* (XIII, 7885 et s.), *Gesahenæ* (XIII, 7889, cf. *Gesacus*, p. 46, n. 4); *Veterahenæ*, très fréquentes (= « *Victrices*? », cf. p. 60, n. 3), *Aufaniæ* (XIII, 1766, 8213-4). Je n'indique ici que des Mères dont les noms paraissent avoir un caractère général, être analogues à ces épithètes de *Victrices* ou *Conservatrices* qu'on trouve ailleurs. Il n'est pas du tout démontré que ces mots n'aient pas tous une origine celtique.

4. Cf. p. 59-60.

5. *Virodacti sive Lucenæ*, XIII, 6761. Les figurines de Déesses-Mères en terre cuite (p. 197 et 180) sont souvent des Junons en fonction maternelle. — La *dea Uncia* de Juliers (XIII, 7870) offre de singulières analogies avec la vieille divinité italiote des *indigitamenta*, *Unxia*, qu'on invoquait dans les mariages au passage du seuil

champs d'exercices[1], celle-ci veillait surtout aux affaires du métier[2], et on en vit des centaines de ce genre, chaque occupation, chaque nécessité de la vie ayant son gardien ou sa gardienne propre[3].

Au reste, en ces actes de détail comme pour la protection générale de la vie humaine[4], nous trouvons les mêmes variantes de culte et les mêmes variétés de dieux. C'est tantôt la grande Junon qui accouche, et c'est tantôt une bonne petite divinité, dont cela constitue le seul métier[5], et ce sont aussi, bien souvent, les chères Mères qui interviennent. Car, je le répète, nulle part dans le monde antique plus que dans les Gaules, la puissance divine qui secourt et qui protège ne s'est ainsi exprimée sous la forme d'une fraternité féminine et d'une sainte maternité[6].

Quand l'homme mourait, ce qu'il y avait en lui de divin ne disparaissait pas, mais se transformait. Au lieu et place de ses Génies ou de ses Mères, on adorait ses Mânes, et nous verrons bientôt que les divinités des défunts rivalisaient de gloire et même de richesse avec Mercure et les sources. Elles avaient l'avantage d'être plus proches et mieux connues

conjugal (Martianus Capella, II, 149). De même genre, *Quartana* à Nîmes, la déesse de la fièvre (XII, 3129).

1. (*Matres*) *Campestres*, XIII, 6470, etc.

2. La déesse des savonniers? (Espérandieu, n° 4892, bas-relief de Grand); autre, Espérandieu, n° 2215; cf. ici, p. 67, n. 5 — Les *Lugoves*, que j'avais songé un instant à rapprocher de *Lucina*, paraissent plutôt des Mères de collège ou de métier (XIII, 5078; II, 2818).

3. Ce sont peut-être des Mères à fonctions limitées que les suivantes : *Caiva*, déesse isolée (XIII, 4149), *Arvagastæ* (XIII, 7855), *Hamavehæ* (XIII, 7864, on les a aussi rapportées aux Chamaves), *Octocannæ* (8571-7), *Textumeæ* (7849), *Vatuiæ* (7883-4; parfois avec *Nersihenæ* comme seconde épithète, celle-ci, je crois, topique et de source : 7883), etc. Sous réserves; cf. p. 59, n. 1. — Les *Matres* et divinités de cette sorte équivalent absolument aux *dii certi* des *indigitamenta* dans l'ancienne religion latine; et je ne serais pas surpris si quelques-uns de ces noms mystérieux pouvaient être rapprochés des *indigitamenta* (cf. p. 72, n. 5). Rappelons les analogies de la religion gallo-romaine avec celle de la vieille Italie (p. 22-3).

4. P. 70-72.

5. P. 72, n. 5.

6. Je crois qu'Épona (p. 48-9) a souvent joué ce rôle, et, d'une manière générale, le même rôle que toutes les Mères. Sa fonction initiale de déesse des chevaux s'est, je suppose, perdue peu à peu dans une allure de fée domestique.

de ceux qui les priaient. Une étroite parenté unissait les Mânes et leurs dévots. Avec eux, on était sûr d'avoir des dieux bien à soi[1].

Quelle erreur ce serait, de ne voir dans cette religion des temps romains qu'une forme de la vie sociale, qu'un ensemble de dieux communs et en quelque sorte inhérents à tous les Romains, qu'une série de pratiques et de croyances collectives et nécessaires! Jamais, dans l'histoire des hommes, la religion n'a été plus indépendante des obligations publiques et de la société politique. Que tout acte de gouvernement ou d'obéissance fût accompagné, chez les chefs ou chez les sujets, de la prière à un dieu, cela va de soi, et le culte faisait partie intégrante du mécanisme administratif. Mais le commun des mortels, citoyens ou pérégrins, vivaient le plus souvent en dehors de ces pratiques officielles, de ces exigences des dieux publics. Ils ignoraient ces dieux, s'ils le voulaient. Ni le Jupiter de l'Empire ni le Mercure de leur cité gauloise ne s'imposaient à leur adoration, s'ils préféraient un autre dieu; et s'ils allaient à ce Jupiter ou à ce Mercure, ils y allaient aux heures qui leur plaisaient, et en se le figurant à leur guise.

Ce fut, en matière religieuse, le triomphe de l'individualisme. Le Gaulois a fait de Mercure tantôt un vieillard et tantôt un jeune homme. Souvent il l'adore en dieu solitaire, et souvent il l'unit à une compagne[2] ou il l'associe à Apollon[3] ou à d'autres[4]. Il n'est guère d'attributs qu'il ne lui ait donné, et il les a donnés aussi à d'autres dieux; il lui a assigné toutes les fonctions, et il les a aussi distribuées entre cent divinités différentes. Symboles, emblèmes, vertus, passent sans cesse d'un dieu à un autre; toutes les divinités se ressemblent et se distin-

1. P. 248 et s., en particulier p. 252. Voyez un exemple significatif p. 72, n. 2.
2. P. 48.
3. P. 35.
4. Il suffit de parcourir le *Corpus* et le *Recueil* d'Espérandieu pour voir les innombrables variétés dans les modes de groupement de dieux; cf. p. 48, n. 4.

gnent à la fois[1]. Dans ces inscriptions et ces figures innombrables qui nous restent des siècles impériaux, nous avons d'ordinaire devant nous, non pas les dieux communs et permanents de la société gallo-romaine, mais les dieux d'un jour, d'un lieu ou d'un homme[2].

XIII. — AUGUSTE

Il est cependant une divinité que l'on peut vraiment appeler la grande divinité sociale et politique de l'Empire romain. Car son existence s'était identifiée avec l'existence même de cet Empire, elle la résumait et la sanctionnait, son culte était aussi nécessaire à tous[3] que l'obéissance aux lois, et les éléments de son être pénétraient l'ensemble de l'État et l'âme de chacun. Cette divinité était celle de l'empereur[4].

A travers toutes les formes saintes dont nous avons parlé, vieilles ou nouvelles, indigènes ou empruntées, particulières ou générales, évolue incessamment l'énergie divine de la majesté impériale[5], représentée par le nom éternel d'Auguste et par les figures des princes successifs.

Cette religion d'Auguste, de même que celles de Mercure ou de Jupiter, se prêtait d'ailleurs à toutes les combinaisons. La liberté retrouvait ses droits dans les modalités du culte[6]. Ici, on

1. Cf. p. 33, n. 3 et 6, p. 34, n. 6, p. 36, n. 5, p. 37, n. 1, p. 17, n. 3, p. 18, n. 3.

2. Mercure, bien souvent, avec son coq, sa bourse, son bouc et sa tortue (cf. p. 31), n'a dû être adoré qu'en fonction de gardien domestique, comme l'équivalent d'un Lare, d'un Sylvain ou d'un dieu au maillet, d'Épona ou de Meres. Et ceci du reste est banal dans toutes les religions.

3. Cf. t. IV, p. 228-229, 233-234.

4. Il faut toutefois remarquer que la célébration du culte impérial n'était pas plus obligatoire que celle de n'importe quel autre culte : cela ne changea que lors de l'édit de Décius en 250; cf. t. IV, p. 561; Mommsen, *Strafrecht*, p. 568. Il est toutefois évident qu'on tendit de bonne heure à suspecter ceux qui s'abstenaient de rendre au prince un hommage religieux (Pline, *Ep.*, X, 96).

5. *Numen* ou *Numina Augusti* ou *Augustorum*.

6. Outre celles que nous allons indiquer ici, en voici quelques autres. Autel ou temple *Augusto* servant à tous les empereurs successivement, cela surtout dans

adorait un empereur déterminé, présent dans l'image qui le reproduisait en costume souverain[1]. Ailleurs, ce même empereur, ne conservant que le visage de son corps mortel, était figuré en quelque dieu souverain, Hercule ou Mercure[2]; et l'on ne saurait dire ce que le dévot croyait au juste, que le prince fût ce dieu descendu sur la terre, ou qu'il eût pris dans les cieux la place ou le costume de confrères divins. Fréquemment, les Gaulois donnèrent à leurs divinités, grandes ou petites, le nom sacré de l'empereur, et ils élevaient des autels « à Jupiter Auguste », « à la Tutelle Auguste », « aux Nymphes Augustes »[3]; et là encore nous ne savons ce qu'ils ont entendu faire, ou associer aux titres impériaux les dieux de l'Olympe et les Génies du sol, ou fondre en un seul être l'empereur et le dieu. Enfin, il arrive souvent que le nom de l'empereur soit gravé, dans les dédicaces, tout à côté de celui d'autres divinités; et de cette manière le prince peut prendre sa part des présents et des hom-

les cultes provinciaux et municipaux; t. IV, p. 345 et s., 428 et s., 437 et s. (cf. p. 89 et s.), p. 446-7. Culte du *Genius* des empereurs; ici, cf p. 70, 76, n. 1. Culte de leur *Numen* (cf. t. XII, p. 927). Culte de telle divinité comme gardienne des empereurs, *Diana Augustorum* par exemple (XIII, 1495), sans doute à propos de chasses impériales. Monuments élevés à d'autres dieux, même à un empereur, pour le salut d'un prince, par exemple *Divo Augusto pro salute Claudii Augusti* (XIII, 1642); il y a même des tombeaux élevés à des parents *pro salute imperatoris* (XIII, 1446); dans la même catégorie, monuments innombrables *in honorem domus divinæ* : le plus ancien est l'autel de Naix (XIII, 4635) à Tibère et *pro perpetua salute divinæ domus*. Le nom de l'empereur dissimulé sous celui d'une divinité symbolique : chez les Vellaves (XIII, 1589), *Saluti generis humani* paraît désigner Galba. Etc.

1. Comme plus anciens monuments : près de Neuilly-le-Réal chez les Arvernes, bustes d'Auguste et de Livie, élevés sans doute de leur vivant, avec l'inscription *Cæsari Augusto et Liviæ Augustæ* et la formule cultuelle *votum solvit libens merito* (XIII, 1366); monuments, autels ou bas-reliefs, à Tibère, à Périgueux (à Jupiter *Optimus Maximus* et au *Genius Tiberii*, XIII, 941), à Paris (à Tibère et à Jupiter *O. M.*, 3026). Autres manifestations envers des princes déterminés, t. IV, p. 228-9.

2. A Lyon, monument élevé *Mercurio Augusto et Maiæ Augustæ*, avec l'image de Tibère (XIII, 1769) : Mercure et Maia ne peuvent guère être que les équivalents de Tibère et de Livie. Empereurs en Hercule, t. IV, p. 577. Julia Domna assimilée à *Dea Cælestis*, XIII, 6671.

3. Entre des centaines d'inscriptions, la plus ancienne, contemporaine d'Auguste, paraît être celle d'un petit autel de Bordeaux, *Jovi Augusto*, XIII, 569. On trouve même *Nemausus Augustus* (XII, 3102; autres, p. 77, n. 2, p. 71, n. 1), quoique d'ordinaire le nom de *Augustus* ne s'applique à un dieu local que lorsque celui-ci est désigné par des noms romains, *Mercurius*, *Tutela*, *Nymphæ*, etc.

mages que l'on adresse aux autres souverains de la terre et du ciel [1]. Il n'importe d'ailleurs, pour associer un dieu à Auguste, qu'il s'agisse d'un Jupiter ou d'une source : l'empereur, en cela encore pareil à Mercure ou à Apollon, peut servir tout ensemble et de divinité souveraine et de Lare familier.

De toutes les divinités de la Gaule, c'est Mercure qu'elle a le plus souvent rapproché d'Auguste. Mercure étant l'avatar de leur ancien dieu national, qui sait si les hommes de ce pays n'ont pas regardé parfois l'empereur comme l'incarnation de Teutatès descendu sur la terre? qui sait si ce culte rendu par eux à Auguste n'est pas en dernière analyse, au même titre que la vogue de Mercure, l'héritage de croyances et d'habitudes attachées jadis au chef suprême des Gaules? Concilier ou confondre César, Mercure et Teutatès, continuer et oublier celui-ci en s'absorbant dans les autres, je ne crois pas la chose impossible aux hommes de ce temps.

XIV. — TALISMANS

Malgré leur nombre et leur puissance, ces dieux à vie humaine n'avaient point réussi à devenir les seuls maîtres des âmes. Animaux [2] et plantes [3], talismans, amulettes et fétiches, symboles, emblèmes et signes, la foule des dieux informes et

1. Plus anciens textes, p. 76, n. 1.

2. Cf. t. II, p. 137-140, surtout p. 139, n. 9. Il est très difficile, dans les cas où les animaux sont figurés isolés, de savoir si le dévot a voulu les honorer pour eux-mêmes ou comme attributs de dieux : par exemple le cheval (avec l'inscription *Augusto Rudiobo*, XIII, 3071) ; les sangliers et le cerf du trésor de Neuvy-en-Sullias ; le serpent (Esp., n° 1195, etc ; à tête de bélier, n° 2072) ; la tortue (Esp., n° 441) ; les grues de l'arbre d'Ésus (cf. p. 50, n. 3) ; le corbeau (XIII, 4542) : j'incline cependant à croire que, par delà l'animal, on pensait à son dieu. Les animaux qui ont le plus gardé une valeur sacrée pour eux-mêmes sont peut-être l'ours (XIII, 5160 et 4113 ; cf. t. II, p. 139, n. 9, t. VI, p. 62, n. 3) et le loup (notez le nombre d'individus s'appelant *Luperci*, p. 268, n. 1), c'est-à-dire les deux bêtes essentiellement malfaisantes. Je ne sais s'il faut attribuer un caractère religieux au lion et au sanglier de l'inscription *Belliccus Surbur* (XIII, 4554). Sur les animaux associés aux dieux, p. 19, 31, 275.

3. Cf. p. 79.

muets ne disparaissaient point de la Gaule. S'ils se bornaient souvent à servir d'instruments ou d'attributs aux grandes divinités vivantes, souvent aussi ils agissaient par eux-mêmes, ils gardaient leur vertu propre sans rien devoir à Mercure ou à Jupiter.

C'est ainsi que la roue ou la rouelle demeura, à travers les temps romains, un talisman favori. On avait beau en armer des images de Taran ou de Jupiter[1] : les dévots l'adoptaient sans penser à Jupiter ou à Taran ; elle valait par elle seule ; et, lorsqu'on traçait sa figure sur une statue de dieu, peut-être pensait-on qu'elle donnait de la force au dieu, et non pas qu'elle en recevait de lui. Dans les sanctuaires, dans les magasins d'objets de piété, on fabriquait de ces rouelles par milliers[2]. Ce fut en ces temps-là, en tant que signe souverain, l'héritier de la spirale antique[3] et le précurseur de la croix chrétienne.

A côté d'elle, on estimait fort le maillet, préservatif attitré des maisons et des champs[4], et la hachette ou *ascia*, dont l'image était réservée à la protection des tombes[5] : c'étaient,

1. Et aussi du cavalier porté par l'anguipède (cf. p. 95-7).
2. P. 35, n. 2. A Alésia on a trouvé des moules pour fabriquer des rouelles de métal. Le nombre de rayons, jusqu'ici, ne me paraît rien signifier.
3. T. II, p. 138 et 386.
4. P. 18, n. 3 et p. 51-2. Cf. p. 231.
5. Cf. t. II, p. 140, t. V, p 307. L'*ascia* (ou la hachette du tailleur de pierre), telle qu'elle est figurée sur les tombes, ne peut être qu'un signe protecteur de ces tombes et de leurs morts, destiné à écarter les mauvais esprits, un phylactère dans le genre de la tête de Méduse. Comme telle, elle remplace la hache des temps primitifs (t. I, p. 151 ; peut-être parce que la hache, en celtique, s'appelait d'un mot similaire à *ascia*, la similitude de mot aura entraîné, dans les temps romains, le changement de forme). Mais d'autre part, il est possible que cette superstition originelle, de la hache protectrice des tombes, se soit adaptée à un usage funéraire d'autre sorte : donner au mort un monument fait exprès pour lui, fait avec un instrument (l'*ascia*) n'ayant servi que pour le monument : *sub ascia dedicare*, qui est la formule courante en Gaule pour les tombes, signifierait dédier la tombe sous l'outil et avec l'outil qui l'a taillée, mettre le mort dans une demeure pure de tout contact antérieur et étranger, et lui consacrer l'instrument qui a servi à construire cette demeure. Il y aurait donc, à l'usage de l'*ascia* funéraire, une double explication, simultanément valable ; il est rare d'ailleurs que les croyances religieuses n'aient qu'un seul fait à leur origine. Cette croyance encore, que le

avec la rouelle, les trois talismans supérieurs de salut et de sauvegarde. Au-dessous d'eux, on conservait la spirale en forme de S, dont le rôle déclinait rapidement[1]; la croix crochue ou gammée, autrement dit le svastika, encore chère aux populations du Sud, filles de Ligures et d'Ibères[2]; le croissant, ami de la Terre, image de la Lune active et vénérée[3]; et bien d'autres signes, croix, rosaces, cercles, étoiles[4], symboles hiératiques qui sortaient des mystères des plus anciens âges et que la Gaule des cultes anthropomorphiques avait pieusement recueillis pour les transmettre aux religions du lendemain[5].

Les bonnes herbes saintes, elles aussi, ne perdaient rien de leur éternelle vertu : le gui, la verveine, la sauge, la centaurée, la bétoine, traversèrent sans faiblir l'époque des Mercures et des Augustes. Comme les sources, elles avaient déjà vu naître et mourir bien d'autres grands dieux[6] : elles se maintenaient immuables en leur mérite sacré, semblables à ces champs de blé de la Gaule qui portaient les mêmes moissons, quel que fût le nom de leur maître.

mort veut une demeure neuve, nous rapproche, comme la sauvegarde par la hache, des temps ligures, où les monuments funéraires étaient des pierres brutes, détachées pour les défunts (t. I, p. 147 et s.). — La présence, au lieu ou à côté de l'*ascia*, d'autres instruments de maçon et en particulier du niveau triangulaire (cf. t. V, p. 216, n. 3), peut avoir dans certains cas la même signification. Cf. p. 231.

1. Cf. p. 35, n. 2; Esp., n° 1525, etc.

2. T. II, p. 138. Sur des tombes, des autels, des objets de culte : Esp., n°s 851, 853-4, 859-61, 863, 871, 1220?, 1508; *C. I. L.*, XII, 1207; XIII, 5234 — Remarquez que le svastika se retrouve en Belgique (XIII, 3610; Saint-Germain, *Cat.*, p. 87, 130), où tant de choses rappellent les usages des temps ligures.

3. Sur les tombes en particulier (XII, p. 966, etc.; cf. ici, p. 249, n. 4), mais sans doute d'emploi général.

4. Cf. t. II, p. 138, n. 5.

5. Sans parler de quantité d'objets ou de figures servant également de talismans, et dont l'emploi provient tout ensemble d'habitudes classiques et de traditions indigènes : têtes de Méduse (cf. p. 78, n. 5), masques de tout genre, clochettes ou sonnettes (voyez le Mercure à sonnettes du Cabinet des Médailles, lequel n'est point du reste spécifiquement gallo-romain, *Bronzes*, n° 363; il a été découvert à Orange et les 7 clochettes peuvent répondre aux sept jours de la semaine, cf. p. 94; remarquez aussi la quantité trouvée à Mandeure, p. 435, n. 5), pieds, mains, etc. — Sans parler non plus des symboles introduits par les cultes orientaux et par le Christianisme (cf. p. 87, 88, 99).

6. T. I, p. 138 et s.; t. II, p. 137 et s., 166 et s., 272 et s.

XV. — RITES

En changeant de forme, les dieux gaulois ont changé sans doute d'habitudes et de rites. Mais dans quelle mesure le culte rendu au Mercure du puy de Dôme ou à l'Apollon de Clermont fut conforme aux usages gréco-romains, c'est ce qu'on ne saurait dire nettement : car si, grâce à leurs images, nous voyons assez bien la tenue des dieux, en revanche, faute de livres rituels, nous ne voyons pas la tenue du dévot, nous n'entendons pas ses prières, nous n'assistons pas à ses sacrifices.

Une chose paraît certaine, c'est qu'il y a eu, d'abord, conflit ou concurrence entre les rites gaulois et les rîtes italiens. L'autorité impériale, indifférente sur les dieux, s'inquiéta de la façon du culte.

L'état public de druide disparut[1]. — Si le mot fameux subsista, il ne s'appliqua plus à la prêtrise officielle. Les druides, quand on en trouve sous l'Empire, ce sont mages et sorciers de campagne, qui se sont emparés du nom, et qui le colportent avec leurs recettes[2]; mais ces hommes ne ressemblent pas plus aux druides gaulois de jadis, grands seigneurs et magistrats[3], que le devin étrusque ou l'aruspice campanien ne ressemblent à l'augure Cicéron ou au grand-pontife César. — Les vrais héritiers des druides ne portent pas ce nom : ce sont les desservants des cultes officiels, municipaux ou provinciaux, hauts personnages dans la cité ou dans la Gaule; et ils s'appellent, à la façon romaine, *sacerdotes*, « pontifes » ou « flamines »[4]. — On toucha moins aux prêtres spéciaux, assignés au culte d'un dieu

1. Cf. p. 5 et 16, et les renvois au t. IV.
2. Cf. t. II, p. 109-110; de même, les druidesses mentionnées au IIIe siècle (cf. p. 109, n. 4, t. IV, p. 521). Il est possible d'ailleurs que recettes et pratiques aient fait jadis partie des rituels druidiques.
3. T. II, p. 90 et s.
4. T. IV, p. 343 et s., p. 427, 441, 447.

ou à l'entretien d'un temple : ceux qui hésitèrent à paraître devant leur maître divin en flamines, « maîtres » ou « préfets » à costume latin, gardèrent le titre gaulois de *gutuater*[1].

L'aspect des lieux saints changea en même temps que le nom du prêtre et que la figure du dieu. Sanctuaires à ciel ouvert, espaces nus, autels de gazon, font place au temple bâti[2] et à l'autel de pierre[3]. En devenant homme, le dieu veut sa maison, ses meubles et sa vaisselle, et les vases d'argent remplacent les lingots de métal[4]. D'un bout à l'autre de la Gaule, toutes les manières classiques de l'édifice religieux s'emparent des anciens terrains consacrés[5]. Il y a maintenant une chapelle à l'orée de chaque bois[6]. — Souvent, il est vrai, le temple nouveau s'est adapté à la forme traditionnelle de ce terrain : beaucoup de monuments de culte; dans les Trois Gaules, au lieu de prendre l'aspect allongé et rectangulaire habituel aux constructions classiques, se sont dressés sur plan carré, sans doute parce que cette figure parfaite était celle des espaces sacrés dans l'art augural des Gaulois[7].

Chaque temple avait sa loi, qui renfermait le calendrier de ses fêtes et le rituel de ses cérémonies. Cette loi variait suivant les dieux et les lieux. — Aux divinités importées de Rome, la loi du temple n'accordait, je pense, que des cérémonies latines, aux jours et aux heures fixés par les pratiques d'outre-mont.

1. Cf. t. IV, p. 245. — Peut-être est-ce à propos de ce genre de prêtrise qu'il est dit des Éduens (chez lesquels il se rencontre), qu'ils sacrifiaient *tectis capitibus* (*Commenta Bernensia*, I, 427; cf., sous réserves, Esp., n[os] 1602, 427).

2. Dès Auguste; cf. XIII, 939.

3. Dès Auguste; cf. p. 76, n. 3.

4. T. V, p. 366.

5. Cf. plus loin, p. 213 et s. — Même changement dans les mots *nemeton*, *vernemetis*, qui ont dû signifier primitivement « endroit » ou « bois consacré » (t. II, p. 97, n. 4, p. 150), doivent prendre maintenant le sens de temple bâti, *fanum*, *fanum ingens* (Fortunat, *Carm.*, I, 9, 9-10). Il reste toujours possible qu'il y ait eu encore bon nombre de bois ou de lieux sacrés sans temple, et que ces bois se soient appelés *nemeta*, cf. *silvæ quæ nimidæ vocant* (*Capitulaires*, éd. Boretius, p. 223).

6. De Vesly, *Les Fana de la région normande*, 1909. Cf. n. 5.

7. Ici, p. 214-5. Pour les formes architecturales qui paraissent spéciales aux temples de la Gaule, p. 213-5.

S'il n'est pas impossible que certains usages gaulois aient été conservés autour de l'autel du Confluent, ils devaient se réduire à quelques détails[1]. Nous connaissons en partie la loi du temple provincial de Narbonne : elle est transcrite, presque mot pour mot, du règlement appliqué à Rome pour le flamine de Jupiter[2]. — Quand il s'agissait de dieux celtiques et de leurs sanctuaires anciens, la coutume du lieu se continuait. On possède le calendrier d'un temple du Soleil, près de Coligny en Bresse, où l'on devait adorer Bélénus ou l'Apollon gaulois : ce calendrier, avec ses mois lunaires à noms celtiques, ses jours et ses parties de jours fastes ou néfastes, ne présente absolument rien de romain, sauf les lettres en quoi il est gravé[3]. Je ne le crois pas d'ailleurs postérieur au temps de l'empereur Claude; et il est fort possible que plus tard, au fur et à mesure que le Soleil passait de Bélénus à Apollon, la loi de son temple admit les fêtes et les heures de Delphes ou du Palatin[4].

L'autorité impériale intervint brutalement contre quelques pratiques, en interdisant certains talismans et les sacrifices humains[5]. Mais le talisman, que je sache, ne faisait point partie du culte d'un dieu. Et quant aux sacrifices humains, si la loi les défendit, la coutume les conserva sous une autre forme, celle des combats de gladiateurs.

Aucune région de l'Empire, pas même Rome, ne pratiqua davantage ce genre de spectacle. Ce ne sont pas les colonies romaines de la Gaule où il est le plus en honneur : c'est Nîmes, plus qu'à demi volque, à qui il faut des combattants de toutes

1. T. IV, p. 434-6, 442, 437.
2. T. IV, p 426 et s
3. Cf. t. II, p. 362, n. 4, t. IV, p. 272, t. VI, p. 110, 130. La tête de statue decouverte en même temps paraît celle d'un Apollon. Le calendrier cultuel du sanctuaire du lac d'Antre (culte de Mars?; *C. I. L*, XIII, 5345), regardé d'abord comme latin, a été plus justement jugé celtique (*Rev. épigr.*, III, p 545).
4. Cf. p 35-6.
5. T. IV, p 173 et 291; t. VI, p. 5-6.

sortes[1]; c'est la ville éduenne d'Autun, qui entretient des centaines de champions humains destinés à ses jeux[2]; ce sont les Voconces de Die, un des peuples du Midi les moins atteints par les influences latines, qui ont un commissaire spécialement chargé de choisir des hommes pour tuer ou mourir[3]. Or toutes ces batailles et toutes ces morts n'ont lieu qu'à des jours de fêtes; des divinités y président et les regardent. Chez les Voconces, c'est à la grande divinité du pays que les gladiateurs appartiennent. Entre eux et des victimes, la différence n'était point très grande. En encourageant dans les Gaules les massacres de ce genre, les Romains assurèrent aux dieux du pays les sacrifices dont ils avaient l'habitude. Le gladiateur fut la forme latine de l'homme offert à Teutatès et à ses compagnons[4].

Je renonce, après cela, à exposer en détail les modes de culte. Un tel exposé risquerait de provoquer plus de faux jugements que de faire connaître des vérités. Nous rencontrerions à chaque instant des formules et des coutumes latines, dans les sacrifices[5], dans les vœux[6], dans les actes de don[7], et nous

1. T. V, p. 372-3, 335.

2. T V, p. 335; t. IV, p. 158-9

3. *Muneris publici curator ad Deam* (Die); XII, 1529.

4. Cf. t. II, p. 158 et s., t. VI, p 289. — Il est de même probable que c'était continuer un usage celtique que d'offrir aux dieux des chasses et des combats de bêtes: XII, 533, 1590 (à Die, *Dea*, ce qui montre bien le caractère religieux). — Comme presque tous (et peut-être tous) les théâtres de la Gaule (p. 154-5) avoisinent des temples ou font partie de lieux saints, il me semble certain que les representations, quelles qu'elles fussent, étaient affectées au dieu de l'endroit (p. 157-8).

5. Scenes de sacrifices : Esp, n[os] 290 (taureau et bouc), 1100 (porc). Libations (*thus et vinum*, *C. I. L.*, XII, 4333) et offrandes de fruits : Esp., n[os] 529, 535. Toutes ces sculptures sont la figuration et la commémoration de sacrifices qui ont eu lieu; elles sont une manière d'éterniser le fait. — Guirlandes de fleurs pour orner les sanctuaires et statues : *C. I. L.*, XII, 533. — Victimes pour inaugurer un sanctuaire, XIII, 569; à des anniversaires, XII, 4333, etc. — *Fulgur conditum, fulgur divom*, à la manière classique, XII, p. 928, et ailleurs.

6. Vœux *pro salute sua*, ou de parents, ou *amicorum*; *pro itu ac reditu*; etc. Toutes les formules de vœux sont conformes aux habitudes latines, *ex voto, votum solvit libens merito* (cf. p. 247, n. 2, etc. (XII, p. 959, etc.).

7. Ce qu'il y a peut-être de plus conforme à la tradition celtique, ce sont les offrandes d'armes et d'ornements de dimensions démesurées (cf. t. I, p. 358) : colliers à Auguste (Quintilien, VI, 3, 79), à Tibère et Jupiter (t. IV, p. 160, n. 6);

serions aussitôt tentés de croire que ces formules ont été empruntées aux rituels romains : car nous ignorons comment ces actes religieux se pratiquaient dans l'ancienne Gaule. Et il se pourrait bien, cependant, que la piété des Gaulois ait tiré de leur vainqueur seulement des mots et des phrases, et que la formule latine se borne à recouvrir une coutume indigène [1]. Si les dévots du pays recouraient aux sortilèges et aux imprécations de la magie latine pour maudire ou détruire leurs ennemis [2], c'est qu'ils exprimaient en un langage nouveau des scènes et des pensées qui leur avaient été familières au temps de leurs anciens dieux. Ceux-ci avaient changé plus vite de figure que les dévots de croyance.

armes et instruments à Némétona (*C. I. L.*, XIII, 7253; ici, p. 11 et p. 41, n. 1). Inversement, des haches en miniature (chez les Helvètes, XIII, 5158, etc.). — Têtes (d'ennemis?) trouvées sous un autel consacré à Mars (près d'Apt, XII, 1077); les images de têtes coupées qu'on reconnaît sur un certain nombre de monuments gallo-romains doivent être parfois des simulacres de ce genre d'offrandes; cf t. II, p. 201-2. — Le reste appartient aux séries d'offrandes banales, temples, édifices ou portions d'édifices, colonnes, autels, bas-reliefs, statues ou figurines, bijoux (bracelets à Hercule, XIII, 10027, 208-12), armes (p. 469, n. 1), monnaies, étoffes, vaisselle de toutes sortes, depuis l'aiguière d'argent à bas-reliefs (t. V, p. 302) ou le vase de bronze (*Apollini Granno*, XIII, 10036, 60; ici, p. 44, n. 6) jusqu'à la simple tasse en terre cuite (Héron de Villefosse, *Revue épigr.*, 1903, V, p. 9 et s.). Cf. ici, p. 56, n. 1. — Tout cela, le plus souvent déposé dans le temple ou ses dépendances, maintes fois aussi confié aux sources, lacs, mares, puits, avoisinant le temple (XIII, 1496-7; un certain nombre de ces puits ayant pu servir après coup de *favissæ* ou lieux de débarras pour objets sacrés).

1. Rien non plus qui ne rappelle Rome dans la manière de recevoir les communications des dieux, le songe ou l'apparition étant, semble-t-il, la principale en ce temps-là (*visu monitus*, Hécate, XIII, 3643; *imperio, jussu*, etc.), la prophétie, si populaire jadis chez les Celtes, ne reparaissant guère qu'avec les cultes orientaux (*ex vaticinatione archigalli*; XIII, 1752; XII, 1782; cf. p. 89), sans aucun doute parce que l'autorité impériale a toujours été très dure pour les prophètes (p. 5, n. 5).

2. XIII, 7550 : *nomina data ad Inferos*; XII, 5367 : invocations de malades sur lamelles de plomb trouvées dans la fontaine chaude d'Amélie-les-Bains; XIII, 5338 : imprécation magique sur lamelle d'argent, thermes de Badenweiler; XIII, 7550-5 : tablettes de plomb avec inscriptions de même genre, trouvées vers Planig près de Kreuznach, et sans doute en rapport avec les eaux salines; XIII, 11340 : tablettes d'argent ou de plomb avec imprécations dans l'amphithéâtre de Trèves; etc. Audollent, *Defixionum tabellæ*, 1904. — Cf. p. 111, n. 3.

XVI. — DIEUX ORIENTAUX[1]

C'est toujours la même conclusion qui revient : le dieu, la victime ou la pensée ne disparaissaient point, ils s'adaptaient à des façons étrangères[2].

Le mouvement qui entraîna les dévots de la Gaule vers les dieux et les rites classiques s'acheva au milieu du second siècle, vers le temps où ils furent visités par l'empereur Hadrien[3]. Sauf Bélénus[4], tous les grands dieux gaulois ont alors perdu leur nom ou leur énergie universelle, leurs figures ne servent plus que de fétiches locaux, et, si l'empire appartient à Mercure, personne ne sait plus qu'il est l'avatar de Teutatès disparu.

Mais les dieux classiques n'étaient plus sûrs de pouvoir garder longtemps le fruit de leurs dernières victoires. Vers le règne de cet Hadrien, à cette époque singulière de paix et d'entente absolues où l'Orient et l'Occident mêlaient leurs produits, leurs idées, leurs hommes et leurs dieux dans une invincible curiosité de toutes choses, la Gaule s'engagea envers de nouvelles divinités.

Celles-ci arrivaient de bien plus loin que le Mercure d'Italie : c'étaient les provinces les plus reculées de l'Empire qui les envoyaient. Isis et Sérapis venaient d'Égypte[5], la Mère des Dieux de Phrygie[6], Sabazius de Thrace[7], Bacchus de

1. Pour la bibliographie, cf. t. IV, p. 480-2, notes; Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, 1907; le même, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., 1913. En dernier lieu, l'excellent livre de Graillot, *Le Culte de Cybèle, Mère des Dieux*, 1912.

2. T. IV, p. 280; t. VI, p. 13 et s.

3. T. IV, p. 480-1.

4. Cf. p. 35 et 50.

5. P. 90.

6. P. 91. — Nous devons ajouter ici : *Bellona*, sous sa forme orientale, qui a dû certainement être connue en Gaule outre sa forme gallo-romaine et latine (p. 41 ; *C. I. L.*, XIII, 7281); la *Bona Dea*, qui est, elle, d'origine romaine, mais qui est à rapprocher de la Mère, à cause du caractère chthonien, panthée et mystique qu'avaient son culte et sa personne (sa religion n'est organisée qu'à Arles, XII, 654; ici, t. IV, p. 349, n. 2). — A titre exceptionnel, le ἱερεύς Λευκοθέας à Marseille (*Inscr. Gr. Sic.*, 2433) : mais il peut s'agir d'un ancien culte ionien.

7. *Jovi Sabasio* (XIII, 1496) : inscription et images de Jupiter sur des lamelles d'argent trouvées à Vichy près d'un puits; le dévot de l'inscription est un Gaulois.

Grèce[1], Jupiter le Dolichénien de Syrie[2], Mithra de Perse[3]. Il est vrai qu'avant d'atteindre la Gaule ils faisaient d'ordinaire escale à Rome, et c'est par l'intermédiaire de la Ville que la Gaule les recevait[4].

Quoique d'origine et d'apparence fort dissemblables, ces divinités répondaient aux mêmes imaginations et aux mêmes croyances des hommes. Toutes n'étaient, à bien regarder leur substance profonde, qu'une force, un élément, un astre de la nature créatrice. Mithra signifiait le Soleil[5]; Isis, malgré ses « dix mille noms »[6], personnifiait la Terre féconde[7]; et c'était la Terre encore, et rien qu'elle, et elle tout entière[8], que la Grande Mère des Dieux, venue de Pessinonte d'Asie, maîtresse là-bas du mont Ida, et maîtresse à Rome du mont Palatin et du mont Vatican[9].

Voilà pourquoi ces divinités devinrent si rapidement populaires dans l'Occident. Elles n'y apparaissaient point comme des étrangères : Celtes, Germains, Ligures, Ibères et Italiotes même sortaient à peine des temps où le Soleil, la Lune, les astres et la Terre régnaient en souverains sur toutes les âmes[10]. Teutatès

1. Sous le nom de *Liber pater* : *sacerdos* à Die en 245 (XII, 1567); à Nîmes, dédicace de la compagnie dionysiaque (XII, 3132); à Lyon (p. 88, n. 1). Sans parler de manifestations de culte purement individuelles (p. 88, n. 2, p. 37, n. 1). Le caractère universel de ce dieu se révélait dans certaines de ses statues ayant *omnium deorum argumenta* (Ausone, *Epigr.*, 30). — Il est également probable que le culte d'Hercule se réorganisa, à côté de celui de Bacchus, sous des influences orientales (cf. p. 97, n. 1).

2. A Marseille (XII, 403-4, si les monuments sont bien de là). Sans parler des régions militaires (notamment Heddernheim, XIII, 7341-5), où l'on trouve également *deus Casius* (7330), le dieu du *Casius* pres d'Antioche?, *Jupiter Olbius* (7346), le dieu d'Olba en Cilicie. Mais il doit s'agir souvent, pour ces trois dieux, d'étrangers se faisant suivre en Gaule par les dévotions de leur pays (cf. p. 8 et s.). De même, le Jupiter d'Héliopolis (Baalbek) est adoré à Nîmes et près du Rhin par des Syriens de Beyrouth (XII, 3072; XIII, 6658). Le *sacerdos Jovis Ammonis* [?], dans le *locus* religieux de Mandeure (XIII, 5415), me paraît être un étranger venu en pèlerinage; cf. p. 435, n. 5.

3. P. 90-91.

4. La chose est en tout cas certaine pour la Mère (p. 8, n. 1).

5. *C. I. L.*, XII, 1003 : *Soli invicto*, *deo Soli*, XIII, 2541.

6. *Isi myrionymæ et Serapi*, Soissons (XIII, 3461).

7. *Isis mater*, *Isis regina*, dans les inscriptions de Gaule.

8. Cf. p. 91 et s.

9. Cf. p. 91, n. 6, p. 62, n. 1, p. 8, n. 1.

10. T. II, p. 123; t. I, p. 142-3; t. III, p. 40.

et Mercure avaient assoupi et non aboli leur souvenir. A ces antiques maîtres du monde, l'Orient était demeuré plus fidèle, il leur avait conservé plus de noms, plus de figures, plus de rites divins; et quand la Gaule fut mise en contact avec ces figures et ces rites, la foi de son passé se réveilla en elle. Ne disons pas que l'Égypte lui imposa Isis, que l'Asie lui fit connaître Mithra : de ces terres lointaines, il ne vint à elle que des mots, des costumes, des cérémonies, des prêtrises, c'est-à-dire l'extérieur de la religion; la croyance intime, la manière de se représenter la vie du monde, les dieux qui la gouvernent et les sentiments qu'ils désirent, les Gaulois l'avaient depuis des siècles au plus secret de leur être. Ils le confièrent à Isis et à Mithra, leur donnant ainsi autant qu'ils reçurent d'eux.

Les rites, dans ces religions de l'Orient, avaient un attrait moral d'un charme pénétrant. Si Apollon ou Minerve plaisaient aux artistes par leurs figures, les dieux de l'Orient attiraient les âmes pieuses par leurs cultes. Mystères et symboles abondaient en ces cultes. Ils abusaient beaucoup moins des images que ceux de Mercure ou de Jupiter [1]. Aux temples bâtis ils préféraient souvent les grottes ou les pierres que la main de l'homme n'avait point touchées [2]; avec eux revenaient l'adoration des êtres de la nature, les pactes étranges avec les arbres [3] et les animaux [4]. Le dieu n'admettait pas tous les humains à prier devant ses autels : il fallait se rendre digne de leur approche par des actes de purifica-

1. Voyez, dans le recueil d'Espérandieu, le nombre si restreint d'images d'Isis, de la Terre, de Mithra; et comparez avec la multitude des Mercures ou des Jupiters. Cf. p. 99, n. 7.

2. C'était souvent un simulacre de grotte que le *mithræum* Bourg-Saint-Andéol (t. IV, p. 519, n. 1); Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 304-5); Heddernheim (XIII, 7361 et s.); Strasbourg (ici, p. 91, n. 1). — Cf. le rôle des cavernes dans l'enseignement des druides, t. II, p. 106-7. — Ne pas oublier le lien étroit de ces cultes avec les sources (à Lectoure pour la Mère, p. 89, n. 3; pour Mithra à Sarrebourg et à Bourg-Saint-Andéol; à Baden des Helvètes pour Isis, XIII, 5233), ce par quoi les cultes orientaux s'en viennent retrouver les plus anciens lieux sacrés de la Gaule.

3. Le pin de la Mère; Esp., n[os] 83, 180, 181, etc.; *arborem pinum, quæ fano erat proxima*, Sulpice, *V. Mart.*, 13. — Cf. t. II, p. 139-140, t. I, p. 138.

4. Le lion de la Mère, etc. — Cf. t. II, p. 139, t. I, p. 139-140.

tion solennelle; ce n'était point le contact banal que la statue de Mercure accepte de la foule de ses adorateurs : Mithra, Isis, la Mère, n'adoptaient que des initiés[1]. Fidèles, prêtres et dieux ne formaient qu'une seule famille, où les expressions de « frère », de « père » et de « mère » étaient fréquentes[2]; et des signes mystérieux[3], des formules consacrées[4], des noms choisis[5] révélaient à ses amis le fidèle ou sa tombe[6]. Moins apparente, moins visible qu'un Jupiter en corps ou en image, une divinité de cette sorte n'en était pas moins sans cesse mêlée à la vie de son église; son culte comportait de longues processions, où l'on promenait ses emblèmes à travers les chemins des hommes, autour de leurs demeures et de leurs champs : et on savait bien qu'elle présidait au cortège pour apporter à tous sa bénédiction[7]. Si on la voyait moins, on éprouvait sa présence de plus près. Le sacrifice n'était plus le cadeau vulgaire d'une victime, reçu par une divinité semblable à l'homme[8], c'était un acte de commu-

1. Cf. les *castissimi* à Lyon (t. IV, p. 442, n. 2). Agathyrsus à Lyon, *homo sanctissimus*, est un adepte de Bacchus (XIII, 2099). *Bonis bene*, dans l'épigraphie lyonnaise (XIII, 1893), doit s'entendre d'initiés. — Il y a hiérarchie d'initiés et catégories de fidèles : pour le culte d'Isis, n. 7, p. 90, n. 2-5; de Mithra, *ob gradum Persicum* à Vaison.(XII, 1324); cf. p. 90, n. 6.

2. *Magna Mater*, *Isis mater*, *Liber pater* (XII, 4188; XIII, 5384), chez les dieux; chez les prêtres, *pater* ou *mater sacrorum*.

3. La palme et la feuille de lierre, par exemple, dans l'inscription d'Agathyrsus (n. 1); ailleurs, XIII, 1893; XII, 218; XIII, 657. Au surplus, dans bien des cas, elles se sont stérilisées en signes de ponctuation. Contrairement à ce que l'on répète, la palme n'est nullement propre aux Chrétiens. — Oreilles : XIII, 1737 (Isis); XII, 654 (*Bona Dea*).

4. Cf. n. 1 : *bonis bene*.

5. Cf. *Agathyrsus* (culte de Bacchus), n. 1; autres, n. 6.

6. Je crois qu'à étudier de près les sarcophages, en particulier les cercueils de plomb, on reconnaîtrait assez aisément les adeptes de ces religions, beaucoup plus éprises de symbolique funéraire que les dévots des cultes classiques. Voyez à Arles le célèbre sarcophage de *Tyrannia* et *Autarcius* (noms caractéristiques), avec les emblèmes de la Mère (*C. I. L.*, XII, 832; regardé à tort comme chrétien); les images d'Attis, du bonnet phrygien, du lion, de la panthère, etc., sur les cercueils de plomb, toujours recherchés par ces adeptes, sans doute par survivance d'usages orientaux (Espérandieu, n[os] 3033, 3924, 3956, 4385; ici, p. 211, n. 4).

7. Actes de saint Symphorien, cf. p. 92, n. 7. — A Arles et à Nîmes, les *pausarii*, *pastophori*, *Anubiaci*, dans le culte d'Isis, sont les confrères qui, dans les processions, portaient châsses et images (p. 90, n. 4 et 5). — Pour la musique, cf. p. 233. — Cf. les processions antiques de la Terre-Mère chez les Barbares, Tac., *Germ.*, 40.

8. Cf. p. 83, n. 5.

nion entre le fidèle et son dieu, et dans cet acte le croyant recevait de son maître une énergie et presque une existence nouvelles[1]. Telle était, dans la religion de la Terre ou dans celle de Mithra, la cérémonie émouvante du taurobole, de l'immolation d'un taureau consacré, dont le sang, répandu sur le croyant, régénérait son être par une seconde naissance[2]. Avec de telles divinités, on se sentait près d'une autre vie, enveloppé de consolations et d'espérances. Des prêtres inspirés révélaient leurs désirs et leurs promesses, et des prophètes savaient parler le langage du ciel, annoncer les nouvelles de l'avenir[3]. — Comme tout cela encore rappelait aux Gaulois des choses de leur passé, des coutumes de leurs ancêtres! Leçons secrètes des druides, initiations solennelles, divinités invisibles et présentes, sens cachés des symboles, paroles audacieuses des prophètes[4], le souvenir d'une vie disparue dut se réveiller en eux sous les lois d'Isis ou de la Mère.

Trois surtout de ces divinités comptent dans l'histoire de la Gaule, deux, Isis et Mithra, à cause de chaudes et particulières amitiés qu'elles y trouvèrent, la troisième, la Mère des Dieux,

1. *Sanctissimus, castissimus*, p. 88, n. 1. *Natalici viribus*, autel élevé après un taurobole à la Grande Mère, XIII, 573.

2. N. 1. Je crois que, si le taurobole était effectué « pour la santé » d'un tiers, la vertu réconfortante du sang pouvait passer du fidèle qui le recevait a ce tiers : de là, le très grand nombre de tauroboles offerts *pro salute* de l'empereur et de sa famille (XII, 1782, etc., cf. *ib.*, p. 926; XIII, 511, 1751-5, etc.). Et il est fort possible que bien des tauroboles « faits » ou « acceptés » par les particuliers (*fecit, accepit hostiis suis*; XIII, 506-525) dissimulent également, quoiqu'il n'en soit pas fait mention, une dévotion à l'empereur. — La totalité des tauroboles mentionnés ici paraissent avoir été célébrés dans les sanctuaires gaulois de la Mère le culte de Mithra en fournit infiniment moins.

3. *Ex vaticinatione archigalli*, en 184 (XII, 1782), en 190 (XIII, 1752); cf. t. IV, p. 348, n. 5. Il s'agit sans doute d'un oracle special, révélant que le moment était venu (avènement, mariage, maladie, expédition du prince, etc.) de procéder à des cérémonies de ce genre, ce qui explique que les tauroboles soient datés, et datés de quelques dates seulement : à Lectoure, sur une vingtaine d'inscriptions tauroboliques (XIII, 504-525), 8 sont datées de 241 (mariage de Gordien; cf. t. IV, p. 551), 1 de 239, 3 de 176 (retour de Marc-Aurèle; cf. t. IV, p. 490, n 3). Le culte de la Mere était, par ces proclamations prophétiques, le plus mêlé de tous à la vie officielle de l'Empire (cf. t. IV, p. 556). — « Prophètes » d'Isis à Marseille, p. 90.

4. T. II, p. 105 et s., p. 109; t. IV, p. 192, 200-1.

parce qu'elle réussit à y jouer un rôle public et universel.

Isis, qui arriva la première dans nos pays[1], reçut un excellent accueil dans les villes du Midi, à Marseille, où les Grecs ont dû l'attirer de bonne heure[2]; à Nîmes, la cité la plus dévote de la Gaule, où elle retrouva, avec des petits-fils d'Alexandrins, le souvenir du crocodile et du palmier de ses terres natales[3]; à Arles, dont le port était toujours ouvert aux marchandises et aux idoles du dehors[4]. J'imagine qu'elle apporta tout ce qu'il fallait pour séduire ces populations exubérantes et mêlées de la Provence et du Languedoc, le bavardage et les beaux costumes de ses prêtres, l'éclat de ses processions et le bruit de ses musiques[5]. — Mithra, qui vint quelque temps après elle, et qui avait un culte d'allure plus sérieuse, ne s'attarda point chez ces hommes agités et bruyants; il s'éloigna du voisinage de la Méditerranée[6] pour s'installer aux frontières au milieu des sol-

1. Probable d'après l'ensemble des faits.

2. Prophètes d'Isis, à Marseille : *C. I. L.*, XII, 410; *Inscr Gr. Sic.*, 2433.

3. Cf. t. IV, p. 77, n. 3. Confrères isiaques à Nîmes . XII, 3224 (une femme, *sacerdos Isidis*), 3061 (*ornatrix fani?*), Temple d'Isis et Sérapis, 3458.

4. Confrères isiaques à Arles : XII, 734 (*pausarii*), 714 (*pastophori*).

5. Le culte d'Isis a pu être organisé dans d'autres villes du Midi, sans doute chez les Allobroges (*Anuboforus* à Vienne, XII, 1919; *Isidis ædituus* à Grenoble, XII, 2215), peut-être à Lyon (XIII, 1737-8). Ailleurs, et jusqu'à nouvel ordre, il ne paraît y avoir qu'autels et statuettes isolées, résultat d'une dévotion accidentelle : par exemple à Soissons, XIII, 3461, autel élevé par la femme d'un esclave impérial; à Melun, XIII, 3010 (*Serapi deo*); autres monuments, Guimet, *Rev. arch.*, 1900, I, p. 75 et s. Je laisse de côté les régions militaires.

6. Cf. n. 2-4. En dehors de Lyon les traces de Mithra sont très disséminées en Gaule : à Arles (Esp., n° 142), à Bourg-Saint-Andéol (t IV, p. 519, n. 1), à Vienne chez les Allobroges, qui paraissent avoir aimé ce culte (Cumont, *Mon.*, n°s 277-8), Lucey chez les Allobroges (XII, 2441), Genève (XII, 2587), Vieu, *Venetonimagus*, sans doute chez les Allobroges, lieu de pèlerinage (XIII, 2540-1, *mithræum* important), Montsaléon (XII, 1535), Vaison (XII, 1324, *ob gradum Persicum*), Substantion (XII, 4188, *pater sacrorum*) : voilà pour la Narbonnaise, et encore y a-t-il des réserves à faire sur certains de ces textes. En Aquitaine, les très rares monuments (Éauze, Saint-Aubin dans l'Indre; Esp., n°s 1047 et 2737) et inscriptions (Bordeaux, 79*; Éauze, 542) doivent être discutés. En Celtique et Belgique, hors Lyon, Mithra ne prend nulle part de fortes racines, sauf peut-être à Entrains et Neris, également vieilles localités pleines d'eaux saintes, au lieu sacré de Mandeure et dans les pays de Trèves, de Metz (p. 482, n. 1, p. 472, n. 10) et de Boulogne, en rapport avec les armées. A peu près partout, d'ailleurs, il est possible de trouver les traces d'un Apollon local, qui attira Mithra, par exemple à Genève l'Apollon du lac (p. 63, n. 3). Et s'il est allé à Alésia, c'est Apollon qui l'y a appelé (p. 422, n. 1).

dats[1], à Lyon au milieu des vétérans[2] : car il fut surtout un dieu de combat, et le Soleil qu'il représentait passait pour « le dieu invincible »[3], guide naturel des armées du peuple romain[4]. Mais ni Mithra ni Isis ne connurent chez les Gaulois les victoires qu'y remporta la Grande Mère des Dieux[5].

Celle-ci, et elle seule, est parvenue à faire concurrence, et très vite, aux sources et à Mercure. Le premier monument qu'elle ait laissé d'elle en Gaule date de l'empereur Antonin, successeur d'Hadrien[6], et sous Marc-Aurèle elle est déjà l'objet d'un culte public dans les capitales religieuses du pays[7]. Depuis, un siècle durant, elle demeure la grande divinité qu'on invoque, aux heures de crise nationale, pour la santé ou la victoire des princes[8]. Un lien mystérieux unit sa force à la vie des souverains; à Lyon et à Narbonne, les deux grandes métropoles provinciales, on dirait que son culte remplace ou renforce celui de Rome et d'Auguste[9]. L'État permet à ses ministres une liberté

1 Je n'insiste pas sur les inscriptions et sanctuaires des voisinages du Rhin. Parmi les *mithræa* qui peuvent le plus nous intéresser, celui de Sarrebourg chez les Médiomatriques (Espérandieu, VI, p. 28 et s.; ici, p. 472, n. 10), celui de Schwarzerden (p. 482, n. 1), celui de Strasbourg (à Kœnigshofen; Forrer, *Das Mithra-Heiligtum*, Stuttgart, 1915).

2. XIII, 1771-2; Allmer, *Musée*, II, p. 304-5.

3. Cf. p. 97, n. 1, p. 86, n. 5.

4 Cf t. IV, p. 597, n. 1, p. 613.

5. Cf. t. IV, p 482-3.

6. Inscription commémorative d'un taurobole à Lyon, 9 décembre 160 (t. IV, p. 483; *C. I. L.*, XIII, 1751) : certains détails (*vires excepit et a Vaticano transtulit*, le sacerdoce perpetuel accordé par le sénat municipal à l'auteur de la cérémonie) laisseraient supposer que c'est bien à cette date que le culte fut organisé à Lyon.

7. Ici, n. 6, p. 89, n. 3. Je n'énumère pas les villes et *vici* ou l'on rencontre le culte de la Mère : car il semble bien qu'il ait pénetré dans toutes les cités, et que le hasard seul soit cause qu'il n'apparaisse pas dans quelques-unes; cf. Graillot, p. 446 et s. A côté de sanctuaires municipaux, il y avait aussi, je crois, nombre de chapelles rustiques : exemple, aux Pennes pres de Marseille (Esp., n° 83). La date de son introduction officielle, dans les villes, était sans doute soigneusement notée et conservée : voyez à Lectoure l'inscription d'une femme *quæ prima Lactoræ taurobolium fecit* (XIII, 504; cf. ici, n. 6).

8. T. IV, p. 483, p. 490, n. 3, p. 502, 519-20, 556-7, p. 497, n. 3, p. 561, n. 3.

9. Lyon, XIII, 1751-6 · toutefois, il n'y a pas d'indices nets que le culte ait été ici autre chose que municipal, et les monuments ont été découverts à Fourvières, non au Confluent. A Narbonne (XII, 4323) il y a nettement *tauropolium provinciæ*.

ou un pouvoir qu'il jugerait dangereux chez d'autres religions : elle a des grands-prêtres dans les cités les plus importantes, et les jours des solennités, les clergés des villes voisines se réunissent pour officier en commun[1], ce que faisaient les druides avant César[2], ce que feront les évêques de l'Église chrétienne[3]. Les vieilles villes saintes de la Gaule, celtique ou ibérique, se sont converties à sa foi : à Die chez les Voconces, elle se substitue à Andarta la déesse de la Victoire[4] ; à Lectoure chez les Aquitains, elle s'empare de la source merveilleuse qui commande à la montagne municipale[5]. Hommes et femmes de l'aristocratie raffolent de la Mère et s'imprègnent du sang qui coule de ses tauroboles[6]. Et le populaire s'étouffe au passage de son cortège, autour du char qui promène dans les villes son image triomphale[7].

Mais ne nous y trompons pas. Sous l'apparence de la souveraine de l'Ida ou de la Mère du Palatin, c'est la plus grande divinité du monde occidental, c'est la Terre-Mère qui restaure son empire sur les Gaules[8]. Le sol et les âmes étaient demeurés si propices à une nouvelle domination de la Terre divine ! Si on avait oublié sa grandeur et son unité d'antan, il restait encore, disséminées à travers toutes les croyances, répandues sur tout le pays, les traces visibles de son ancien culte d'amour et d'adoration. Ces sources qui étaient des Mères, ces figurines de femmes qui allaitent ou de matrones chargées de fruits, ces Vénus dont on ne prononçait pas le nom, ces anciennes déités gauloises

1. *C. I. L.*, XII, 1567 : à Die, le 30 septembre 245, pour le salut de l'empereur Philippe, taurobole célébré par le pontife perpétuel de Valence sous les auspices (*præeuntibus*) de prêtres d'Orange, Die, Aps, d'un prêtre de Bacchus et d'autres prêtres (*ceteris adsistentibus sacerdotibus*). Sur les titres des différents ministres de la Mère, t. IV, p. 348, n. 5, p. 344, n. 2.

2. T. II, p. 97 et s.

3. Cf. t. IV, p. 560-1, ici, n. 1.

4. Cf. p. 40-1 et 47, ici, n. 1.

5. Cf. p. 374, n. 5, p. 89, n. 3.

6. Cf. p. 89, n. 1-3, p. 91, n. 6.

7. A Autun ; Actes de saint Symphorien, 22 août, IV, p. 496. Cf. t. IV, p. 400, n. 1.

8. Cf. t. I, p. 142-3, t. II, p. 123, t. IV, p. 483-4.

qu'on avait transformées en Vestas, en Minerves, en Junons, en Victoires[1], presque tout ce qui était femme parmi les divinités de la Gaule, dérivait de la Terre et participait à la fécondité maternelle. Ces images et ces dévotions avaient préparé le retour de la Mère des Dieux : et quand elle parut dans le décor nouveau d'une reine latine, les peuples de Gaule n'en reconnurent pas moins leur antique souveraine qui revenait à eux.

XVII. — LE CIEL ET LE TEMPS

De cette nouvelle gloire du soleil et de la terre tous les éléments de la vie du ciel profitèrent également. L'attention et la dévotion des hommes se portèrent sur les cultes astraux, sur les divinités qui provoquent ou symbolisent l'existence ou la marche des étoiles, des planètes, des mondes, du jour et de la lumière. Et bien qu'on eût persisté à travestir ces astres sous les noms et les images de Mercure, de Saturne ou de Vénus[2], par delà ces figures humaines le fidèle apercevait l'immuable grandeur du ciel étoilé; le triomphe incessant de la clarté sur les ténèbres, présageant la victoire nécessaire de la vie sur la mort.

L'Empire, à partir de Marc-Aurèle, se passionna pour toutes les formes de la religion cosmogonique[3]. Croire à la vertu des astres, à leur influence sur les destinées de chacun, était depuis longtemps une superstition universelle[4], à laquelle les empe-

1. P. 59 et s., p. 66, n. 4 et 5, p. 71-3, p. 41-3, 47-9, 39-41. Sur ses rapports avec Diane, p. 40, n. 6.

2. P. 94, n. 1; de même, les saisons, p. 94, n. 2.

3. Il y a évidemment un rapport étroit entre les monuments cosmogoniques dont nous allons parler et la théologie de Mithra, qui, elle aussi, connaît la lutte de Mithra contre les ténèbres, son cours à travers le zodiaque, les saisons et les vents, etc. (cf. p. 97, n. 1). Mais je crois qu'il y a eu, non pas emprunt à Mithra, mais développement parallèle d'idées concordantes.

4. Les traces des pratiques astrologiques sont assez faibles en Gaule, et se manifestent uniquement par des expressions classiques : *iniqua stella*, *C. I. L.*, XII, 2039; cas d'un soldat dans la vie duquel tous les événements importants se sont passés *die Martis*, XIII, 1906; etc. — Mais j'ai peine à croire que la religion des druides ait ignoré l'astrologie.

reurs avaient eux-mêmes donné leur sanction. Mais maintenant, ces astres deviennent quelque chose de plus, des dieux maîtres des hommes, il leur faut des autels et des statues, l'astrologie engendre le culte. On multiplie partout les images des sept planètes, protectrices attitrées des sept jours de la semaine[1], on eut aussi celles des saisons[2] et celles des mois[3], et on en arriva à encadrer les tombes des signes du zodiaque[4]. Le ciel et le temps furent peuplés de figures divines.

1. Les sept planètes et les sept jours figurés par Apollon, Diane, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. — L'imagerie et le culte de la semaine se présentent en Gaule de deux manières (je laisse de côté les objets portatifs ne renfermant que les noms des dieux, XIII, 2869). 1° Des autels ou des bas-reliefs dont les sept figures sont simplement celles des divinités gréco-romaines Espérandieu, n°s 412, 2337, 4848; *C. I. L.*, XIII, 6130, 6728 *a*; etc. 2° Les vases en terre cuite fabriqués en Belgique (pas avant Marc-Aurèle? et surtout chez les Tongres et les Nerviens; *Revue des Études anciennes*, 1908, p. 173 et s.; t. V, p. 271, n. 8, et t II, p. 163, n. 2), représentant les sept bustes de ces dieux, mais avec ces particularités que ces bustes ont l'aspect barbare de divinités indigènes et qu'à la place de Mars, pour le troisième jour, on trouve le tricéphale (p. 17, n. 3). Cela m'amène à croire, contrairement à l'opinion courante, que les Gaulois avaient, avant les Romains, l'équivalent de la semaine planétaire des sept jours. Voyez également le vase d'argent de Gundestrup, où les sept dieux sont interprétés par des types différents de ceux de la semaine classique : car il n'y a pas à douter que ce vase ne doive être assimilé aux vases belges en terre cuite; le huitième compartiment de ce vase, où l'on ne voit pas la tête d'un dieu, devait être réservé à quelque buste d'empereur ou de Génie, comme sur d'autres monuments gallo-romains (Esp., n° 412; *C. I. L.*, XIII, 6795). — Cf. de Witte, *Gazette archéologique*, 1879; Haug, *Westd. Zeitschrift*, IX, 1890; etc.

2. Je songe aux autels isolés, ou aux socles des colonnes à l'anguipède (p. 95, n. 3), où sont figurés quatre ou (moins souvent) trois dieux, d'ordinaire Mercure, Hercule, Minerve, Junon : l'on a supposé qu'il s'agit des divinités des saisons, les peuples du Nord possédant également une année à trois saisons (Tac., *Germ.*, 26). Mais, si séduisante que soit cette hypothèse, elle se heurte encore à beaucoup d'objections. De toutes manières, je crois possible que ces divinités se soient rattachées à quelque conception cosmogonique : ce qui explique que ces monuments, comme ceux des sept jours, soient placés d'ordinaire sous une dédicace *Jovi Optimo Maximo*. Remarquez que, sur le socle de la colonne à l'anguipède de Merten (p. 96, n. 3), il y avait bien figurées les quatre saisons. Cf. Haug, *Westd. Z.*, X, 1891. — Sur des mosaïques, p. 201. — La symbolique funéraire a également utilisé, dans cet ordre d'idées, les dieux des vents ou des quatre côtés de l'horizon (monument d'Igel, etc.; cf. p. 97, n. 1).

3. Je ne crois pas souvent sous la forme de figures de dieux, mais plutôt sous celle des signes du zodiaque; *C. I L.*, XIII, 6705, etc. Signes du zodiaque groupés par saisons dans un monument de Mithra (Esp., n° 142). — Culte de la *dea Januaria*, XIII, 5619. Monument à l'*annus novus*, Esp., V, p. 21.

4. *C. I. L.*, XIII, 4206, monument d'Igel = Esp., VI, p. 437 et s. (cf. ici, p. 97, n. 1).

Mais par-dessus toutes ces figures, on voulut celles des deux choses essentielles qui font la vie de la nature, la lumière et la nuit. Dans le Nord et l'Est de la Gaule, chez les Belges et les habitants de la Moselle et des Vosges[1], on vit s'élever partout d'étranges monuments en l'honneur de ces deux principes souverains[2]. C'étaient de hautes colonnes, au piédestal souvent orné des images des sept jours, au couronnement portant les statues symboliques des forces dont l'enchaînement donne à chacune de nos journées sa raison d'être : un géant à demi renversé, à la croupe en queue de serpent, soutenant sur ses épaules captives un cheval et son cavalier dressés dans une allure du vainqueur, et c'était la scène mystérieuse par laquelle on traduisait la lumière du ciel sortant des ténèbres de la nuit[3].

1. Trévires et Médiomatriques principalement. Ce type de monument n'est guère représenté hors de la Belgique, si ce n'est un peu en Armorique (Esp., nos 3036-7, 3039), dont je crois les populations apparentées aux Belges (t. I, p. 323).

2 Je ne pense pas qu'il en existe d'antérieurs à Marc-Aurèle.

3. On a dit plutôt, des profondeurs de la terre, et ce n'est pas non plus impossible, le lien étant très étroit entre ténèbres et régions souterraines. Ad. Reinach a supposé, non sans apparence de vérité, un lien entre ces monuments et le culte des sources, la source jaillissant, sous l'action du soleil, des profondeurs de la terre ou la retenait le monstre à queue de serpent . mais je doute que cette idée, qui a pu parfois se manifester (voyez le monument de Luxeuil, Espérandieu, *Rev. arch.*, 1917, I, p. 72-86), puisse expliquer l'ensemble des monuments à l'anguipède. — Que le cavalier soutenu par le géant anguipède se rattache à une croyance cosmogonique, qu'il soit le symbole de quelque phénomène naturel, c'est ce que je ne peux mettre en doute, encore que la preuve décisive ne soit point faite. La colonne qui porte ce groupe est l'emblème des colonnes sur lesquelles repose le ciel dans les cosmogonies primitives; cf. Valérius Flaccus, *Argon.*, VI, 91 (chez des Galates), *truncæ Jovis simulacra columnæ*; Festus Aviénus, 646 (dans les Alpes), *solis columna*; Pseudo-Scymnus, 188-190 (ἐσχάτη στήλη βόρειος); etc — L'opinion la plus opposée à celle-ci, parmi celles qui ont été émises, est que tout, dans ce genre de monument, est classique, sans aucune influence indigène · la colonne serait imitée des colonnes votives du Capitole, et le dieu équestre foulant le géant serait imité des scènes figurant la lutte des dieux contre les Titans, et symboliserait les victoires de l'empereur contre les Germains. A quoi je répondrai : 1° s'il s'agissait de monuments à signification politique, nos colonnes porteraient les inscriptions *in honorem, pro salute Augusti*; le culte d'Auguste est celui qui se résigne le moins à être anépigraphe et anonyme; or il n'y a pas, dans toute l'archéologie gallo-romaine, un genre de figuration qui recoure moins à l'épigraphie, qui soit plus muet que celui dont nous parlons, et les très rares monuments de ce genre qui portent des dédicaces (cf. celui de Heddernheim, 7352) sont consacrés aux deux divinités souveraines du ciel, Jupiter et Junon reine; 2° la plupart de ces monuments sont d'ordre privé, élevés dans des villas ou des villages; 3° le cavalier ne foule pas

Aucune statue de dieu, sauf celle de Mercure, ne fut plus populaire dans ces pays que les groupes du géant dompté et de son maître étincelant. Riches et pauvres voulurent en avoir; on en éleva dans les plus riches villas[1], dans les plus humbles fermes[2]; il y en eut de somptueux, œuvres d'artistes de talent[3]; d'autres étaient informes, un simple enchevêtrement de deux corps sur un socle de pierre grossière[4]. Mais paysans comme grands seigneurs semblaient également confier à ce cavalier vainqueur de la nuit la protection de leurs vies, de leurs domaines, de leurs foyers[5], tout comme, en d'autres temps ou en d'autres lieux, ils l'avaient fait à Teutatès, à Sylvain et à leur maillet[6].

le géant, il est porté par lui, il dépend de lui dans une certaine mesure, ce qui ne convient en rien, ni aux luttes entre Germains et Romains, ni aux combats entre Titans et dieux; 4° pourquoi ces monuments seraient-ils localisés dans certaines cités de la Gaule, étrangers au reste de l'Empire, s'ils ne comportaient pas une part de traditions indigènes? 5° se rencontreraient-ils si souvent (p. 96, n. 1 et 2) dans des endroits ruraux ou forestiers, s'il n'y avait pas là quelque tradition du terroir? 6° pourquoi se rattacheraient-ils, par les images des socles (p. 94, n. 2), au culte des dieux de la semaine, s'ils ne comportaient pas une part d'éléments cosmogoniques? Tout s'explique, au contraire, s'il s'agit de l'arrangement de scènes et de figures classiques au profit de croyances gallo-romaines : car il se trouve précisément, comme le montrent les monnaies de l'indépendance, que les régions en question, et spécialement le pays de Trèves, ont été fidèles aux cultes astraux; cf. t. II, p. 348, n. 3 — Comme bibliographie récente (cf. t II, p. 141) : Riese, dans le *Jahr-Buch der Gesellschaft fur Lothr. Geschichte*, XII, 1900, et dans les *Einzelforschungen* du *Museum* de Francfort, I, 1908; Toutain, *Beiträge zur alten Geschichte*, 1902, p. 202 et s.; Gassies, *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 287 et s.; Hertlein, *Die Jupitergigantensäulen*, Stuttgart, 1910; Halkin, dans les *Mélanges Cagnat*, 1912; Cumont, *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XXIV, 1910; Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1914, p. 104; Ad. Reinach, *Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède*, Mulhouse, 1914 (excellentes conclusions); Haug et Sixt, *Die Rœm. Inschr. und Bildw. Württembergs*, 1913, n° 235; les ouvrages sur la Germanie, p. 486, n. 1; ceux de Fuchs et de Forrer, p. 475, n. 2, p. 500, n. 1. — Une variété de ce type représente les Dioscures, eux aussi divinités du ciel, sur un plateau que tient à bras tendus le géant anguipède (Esp., n° 5758).

1. Esp., n°s 4639 (ruines de thermes), 4425 (colonne de Merten).

2. Wendling, *Die Keltisch-Rœm. Steindenkmäler des Zaberner Museums*, Saverne, 1912, n° 63. Il est remarquable qu'on en ait trouvé en assez grand nombre dans les bois, n°s 4514, 4521, 4527, 4530, 4533, 4557, etc.

3 La colonne de Merten, haute de 15 mètres, offrant sur son socle les figures des quatre saisons et des sept dieux de la semaine.

4. Esp., n°s 5034, 5228.

5. Ici, n. 1-3.

6. Cf. p. 34. — Il semble qu'il s'agisse de ces colonnes dans XIII, 6397 : *J. O. M. aram et columnam pro se et suis*. — Il faut évidemment rapprocher de nos colonnes à l'anguipède la célèbre colonne élevée à Mayence par les *canabarii pro salute*

En apparence encore, c'était dans les Gaules une nouvelle victoire des divinités générales de l'Empire et de l'imagerie gréco-romaine : car le monde entier se passionnait alors pour les choses du ciel [1], et ce géant anguipède ressemble à quelque Titan vaincu, imaginé par des artistes de Grèce ou d'Asie [2]. En réalité encore, c'est une croyance de l'Occident gaulois qui reparaît et s'abrite sous ces formes banales. Ces peuples de la Belgique avaient eu, au temps de leur indépendance, une affection particulière pour les dieux qui règlent les énergies de la terre, qui font les astres, les jours et la lumière [3]. L'emploi de ces images leur permit d'exprimer leurs anciennes croyances, et la mode religieuse, au temps des Sévères, donna à ces croyances une nouvelle vigueur.

Ce fut donc, dans la vie dévote de la Gaule, une sorte de restauration des pensées antiques. Certes, Ésus et Teutatès étaient trop oubliés pour reparaître. Mais Bélénus, utilisant à son profit le renouveau des dieux solaires, put recouvrer un instant son prestige passé, et des empereurs eux-mêmes vinrent prier dans ses temples et adorer le dieu du jour sous son nom gaulois [4].

Neronis, dédiée à Jupiter, et portant l'image de vingt-sept dieux romains (Riese, 33; Reinach, *Cat ill.*, p. 21-22; ici, p. 176-7) : d'abord à cause du caractère architectonique du monument, puis à cause de la dédicace à Jupiter, qui annonce un élément cosmogonique. Mais pour le reste, le culte astral ou météorologique est absent — Même rapprochement, sans doute, pour la colonne de Cussy (Esp., n° 2032).

1. Il est deux genres de monuments très différents, mais qu'il faut rappeler ici, parce qu'ils représentent, aux mêmes époques, l'apothéose du jour, du soleil et de la lumière. Ce sont les monuments où Mithra est figuré surgissant hors des replis du serpent qui l'enserrent, maintenant sa vie et sa grandeur à travers les signes des saisons et du zodiaque (Esp., n° 142) : et l'image traduit exactement la même idée que les monuments à l'anguipède. Et ce sont les monuments funéraires, comme celui d'Igel (XIII, 4206), où sont figurés Ganymède monté au ciel, l'apothéose d'Hercule au milieu des signes du zodiaque, les quatre vents (ou les quatre points cardinaux) rapprochés des astres: et voilà encore une traduction différente de l'idée qui a fait ériger les monuments à l'anguipède. — Dans tout cela, la pensée de la destinée immortelle de l'âme ravie au ciel a pu se mêler à celle du jour éternellement renaissant. Un certain nombre de colonnes au cavalier et à l'anguipède semblent avoisiner des tombes familiales.

2. Le prototype classique de la scène, que je sache, n'a pas été retrouvé.

3. T. II, p. 348, n. 3.

4. T. IV, p. 521, n. 4. Caracalla consultant Apollon *Grannus*, p. 44, n. 6.

Ni Mercure ni Jupiter ne déclinaient encore : mais des puissances nouvelles avaient surgi en face d'eux, appuyées sur les plus vieilles traditions du pays.

XVIII. — LE CHRISTIANISME.

L'arrivée et les progrès du Christianisme sont contemporains de ce réveil des dieux qui font le ciel et la terre : il y a, entre la religion du Christ et celle de la Mère, d'étranges coïncidences de destinées. Toutes deux ont suivi la même route, par Marseille et Vienne; toutes deux se sont fixées de préférence à Lyon[1]. C'est en l'an 176, sous le règne de Marc-Aurèle, qu'eurent lieu, dans les villes saintes de la grande déesse, les tauroboles solennels qu'elle réclama de ses fidèles[2]; et c'est peu de mois après, en 177, que les pouvoirs publics prirent les premières mesures pour châtier les communautés chrétiennes de Vienne et de Lyon[3]. Quelques années plus tard, sous Commode et sous Septime Sévère, la reine des dieux remportait en Gaule ses plus belles victoires[4]; au même moment, à la voix de l'évêque Irénée, les apôtres chrétiens commençaient la conquête de la Gaule celtique, et ils se heurtaient d'abord à la résistance de la Mère divine[5]. On eût dit que les deux cultes étaient appelés à progresser ensemble et à se combattre toujours.

Ils n'étaient pas sans se ressembler. Leurs dieux, sans doute, n'avaient point la même apparence : celui-ci régnait dans les cieux comme un père[6], celle-là gouvernait comme une mère la terre et le monde[7]. Mais l'une et l'autre divinités, Dieu le Père

1. Cf. t. IV, p. 482 et s., p. 485 et s.
2. Cf. t. IV, p. 490, n. 3.
3. T. IV, p. 493 et s.
4. T. IV, p. 502-3, 519-522.
5. T. IV, p. 506-7, p. 521, n. 1, p. 518, p. 497, n. 3.
6. *Évangile* de Mathieu, ch. 6, § 9.
7. P. 91-93, 88.

et la Terre-Mère, étaient également des divinités créatrices, et créatrices des êtres humains et créatrices d'autres êtres divins [1]. Si l'on disait que Dieu avait engendré et aimé Jésus le Christ son fils unique [2], terrestre et céleste à la fois, on racontait également que la Mère avait aimé Attis [3]; et d'Attis ainsi que de Jésus on célébrait les souffrances, la mort et la résurrection [4]. Tout ce qui séduisait les âmes pieuses dans l'adoration de la Mère se retrouvait dans la foi en Christ : le Chrétien, lui aussi, s'absorbait en son dieu, le sentait descendre, vivre et agir en lui [5]; lui aussi, il connaissait la cérémonie du baptême, qui faisait de son être un être nouveau, l'amenait à une seconde naissance [6]; lui aussi, il contemplait sa divinité, non pas en figure et en image, mais à travers de mystérieux emblèmes [7]. Dans les églises du Christ ou dans celles de la Mère, les femmes partageaient les droits et les espérances des hommes, et il semblait même, dans les unes et les autres, que leur piété naturelle les rendît plus proches des suprêmes récompenses [8]. — Mais, dès qu'on examinait de plus près les croyances et les assemblées des Chrétiens, d'autres principes apparaissaient, étrangers à ces cultes de la Terre ou du Ciel qui s'emparaient alors de la Gaule.

Chez le Dieu du Christ, l'énergie vitale et créatrice, les élé-

1. Θεοῦ πατρός et ὁ κύριος (Eusèbe, V, 1, 3 et 27), à rapprocher de *Mater Deum*, *Magna Mater*.

2. Marc, 1, 11 ; etc.

3. Tertullien, *Apol.*, 15; etc. Au surplus, tandis que le Chrétien insiste sur le Christ et néglige volontiers Dieu, il semble que le dévot de la Mère fasse l'inverse et néglige le plus souvent Attis : ce qui d'ailleurs complète le caractère humain du Christianisme (p. 100-1). — La virginité de la Mère était également un dogme des initiés (αὕτη καὶ παρθένος, Julien, 5e discours, p. 166, Sp.).

4. Ovide, *Fastes*, IV, 223 et s.; Firmicus Maternus, *De err.*, 3 (Migne, *P. L.*, XII, c. 987-8).

5. Eusèbe, V, 1, 6; 1, 27; 1, 28; 1, 51. Cf. ici, p. 89.

6. T. IV, p. 488. Cf. ici, p. 89.

7. T. IV, p. 488. Remarquez comme il y a peu d'images de la Mère; les monuments qui lui sont consacrés révèlent son culte par les figures du pin, du lion, des instruments de sacrifice, de musique ou de culte, à peine quelquefois par le buste d'Attis (cf. Esp., n° 1267, etc.).

8. T. IV, p. 486. Cf. ici, p. 91, n. 7, p. 263, n. 2.

ments fournis par l'univers étaient toujours relégués au second plan : ce qui resplendissait en lui, c'étaient les vertus de l'âme, l'amour des hommes, le désir de les diriger en esprit, une souveraineté bienveillante et bienfaisante du genre humain[1] : la Grande Déesse se montrait surtout en mère des dieux et des choses[2], et Dieu le Père en sauveur des créatures. Partout, dans le culte et les traditions du Chrétien, s'affirmaient cette prépondérance de la vie humaine, cet oubli des forces de la nature, la gloire des sentiments et des actes de l'homme. Dans le culte, point de ces sacrifices sanglants, de ces processions solennelles, de ces feux de joie ou de ces musiques bruyantes, où se complaisent les religions de la nature[3], rien qui frappe les sens et qui vienne du dehors, mais des prières, des chants, des lectures qui rappellent le souvenir des maîtres disparus, et, aux heures d'agapes, seulement le pain et le vin, ces deux sources antiques de la communion humaine[4] : l'âme domine tout, la matière n'a point de place, Dieu n'a même pas besoin des pierres d'une demeure, et l'endroit où se réunissent les fidèles est simplement un lieu de leurs assemblées, et non pas, ainsi que chez les dévots de Mercure ou de la Mère, le temple ou la maison d'une divinité[5]. Dans les traditions, c'est encore la vie réelle de l'âme qui gouverne tous les récits : aucun d'eux ne ressemble à ces batailles de Mithra[6], à ces désespoirs de la Mère[7], où tout était mensonge ou symbole, la mise en drame du travail du monde; ce que les Chrétiens racontaient, c'était l'histoire d'un

1. T. IV, p. 487, 488.
2. Cf. p. 92 3.
3. Cf. p. 89, 88. Pour les feux, cf. la Vie de saint Vincent, 9 juin, *Acta*, II, p. 166. Voyez l'importance des instruments de musique dans les bas-reliefs des autels à la Mère, crotales, lyre, guitare, orgue, syringe, flûte (Esp., n[os] 180-2, 1, 1267, etc.; ici, p. 233-4).
4. Mathieu, 26, 26-8.
5. Le contraste est bien marqué par l'*Histoire Auguste*, *V. Aureliani*, 20 : *Quasi in Christianorum ecclesia, non in templo deorum omnium tractaretis* (lettre au sénat).
6. Par exemple la lutte de Mithra contre le taureau (Esp., n[os] 325, 422, etc.).
7 P. 99, n. 3 et 7.

homme divin, qui avait vraiment vécu, souffert et disparu[1]; c'était celle des apôtres qui avaient propagé son nom et des martyrs qui avaient célébré sa gloire[2]; leur Christ, leur Paul, leur Étienne, leur Blandine, se plaçaient dans le temps et dans l'histoire; ils étaient, à la différence de Mithra le Soleil et de la Terre-Mère, des êtres de vie, de réalité, d'histoire et d'humanité. Jamais religion n'avait fait une telle part au souci de l'être humain, de son âme et de ses destinées.

A cet égard, le Chrétien se trouvait plus proche de l'adorateur de Mercure que du sectateur de la Mère. Car Mercure et ses congénères de l'anthropomorphisme classique, c'était le suprême effort tenté par les religions antiques pour imprégner les dieux d'humanité : on les voyait en images, on racontait leur vie, ils s'étaient incarnés sur la terre[3]. — Mais tout cela était fables et mensonges en nombre effroyable, un tissu d'anecdotes enfantines, vulgaires ou immorales, tandis que l'anthropomorphisme chrétien se limitait à ces deux faits de vérité humaine et de beauté divine, un dieu qui a vécu pour les hommes, et des hommes qui vivent pour lui ressembler.

Ramené à ce double élément, le Christianisme pouvait paraître aux meilleurs des hommes de ce temps la religion la plus voisine de la perfection souveraine. Aux cultes de l'Orient il ressemblait par ses mystères; à ceux de la Méditerranée, par ses réalités humaines. Du mystère, il n'avait pris que le plus simple; de l'humanité, que le plus pur[4].

Le malheur fut qu'il ne s'en tenait déjà plus à ces idées simples et pures. Il ne put échapper, dès son origine même, au besoin qu'avaient les hommes de multiplier les êtres divins. Le Chrétien apercevait autour de lui trop d'idoles et trop de Génies,

1. Cf. t IV, p. 487.
2. T. IV, p. 493 et s., en particulier 498.
3. Cf. t. IV, p. 481.
4. Cf. t. IV, p. 487-8.

pour ne point finir par croire à leur existence. Seulement, au lieu d'en faire des dieux que l'on aime, il en fit des démons que l'on déteste et que l'on combat. Les fidèles de Lyon admettaient la réalité d'un esprit supérieur, malveillant et malfaisant, qu'ils appelaient Satan, « le Calomniateur » ou le Diable, « la Bête » ou « le Serpent », et ils voyaient en lui l'adversaire éternel de leur Père et de leur Sauveur [1]. C'était là une antique croyance de l'Orient, à laquelle Jésus lui-même n'avait peut-être pas échappé [2] : elle trouva un terrain favorable en Occident, surtout dans les Gaules, remplies d'images, de figurines et d'idoles, et où serpents et bêtes conservaient tant d'autels et de dévots [3]. Ces images, c'étaient celles de l'ennemi de leur dieu, ou des soldats de cet ennemi. Elles formaient l'armée de Satan [4]. Il fallait ou la détruire ou se prémunir contre elle. Le Christianisme, à qui ses principes essentiels inspiraient la confiance paisible et l'entente fraternelle, se transforma alors en une religion de bataille. Cela, chez les Chrétiens de Vienne et de Lyon, donnait à la piété une allure excitée et militante qu'on chercherait vainement chez un Isiaque ou un fils de la Mère, encore moins chez un adorateur de Jupiter. Les religions anciennes nous ont habitués jusqu'ici à des dieux qui acceptent d'autres dieux, à des dévots qui s'adaptent à toutes les dévotions [5] : voici maintenant un dieu et des fidèles qui se croient sans cesse environnés d'adversaires et d'embûches.

Le combat fut donc à la première place dans la pensée et la parole du Chrétien. Quand il ne luttait pas en plein air contre les idoles des démons, il croyait que les démons des idoles luttaient contre lui dans l'intérieur de son âme. Le jour où, en 177,

1. Ὁ ἀντικείμενος, ὁ πονηρός, ὁ διάβολος, ὁ σκολιὸς ὄφις, ὁ θήρ, ἄγριος θήρ, Σατανᾶς, pour ne prendre que les noms qui figurent dans la lettre des Lyonnais (Eusèbe, V, 1, 5, 6, 14, 16, 23, 25, 27, 35, 42, 57 ; V, 2, 6).

2. Mathieu, 4.

3. Plus haut, § 4 et 5.

4. Voir les passages cités plus haut, n. 1, et plus bas, p. 103, n. 1-4.

5. Plus haut, § 1, 2 et 3.

l'ordre de persécution arriva, les frères de Lyon crièrent que le Diable avait dicté cet ordre et qu'il recommençait la guerre contre leur Dieu[1]. Au cours de leurs martyres, ils disaient que c'étaient la Bête et le Père qui se livraient bataille en leur corps, celle-là envoyant la souffrance, celui-ci lui opposant le courage des siens[2]. Si le confesseur demeurait ferme en sa foi, c'est que Dieu avait vaincu « son adversaire »[3]. Loin de sentir décroître son mérite et sa force, le patient se faisait un orgueil et une gloire de percevoir dans son être un épisode du duel sublime. En lisant le récit de ces martyres, écrit par les témoins eux-mêmes, on se croirait au milieu d'une prodigieuse épopée, de batailles de dieux livrées au travers des douleurs humaines[4].

C'est peut-être cette vie de combat qui séduisait le plus les nouveaux convertis : à cette religion chrétienne très pure et très simple, spirituelle et familiale, elle apportait un élément nécessaire de variété et de distraction.

Néanmoins, on a vu qu'elle progressa lentement dans les Gaules. La persécution de Marc-Aurèle dut enrayer sa marche. Au troisième siècle, malgré le zèle d'Irénée ou des missionnaires latins, le Christ ne l'avait emporté nulle part ni sur Auguste ou Mercure ni sur la Mère ou les sources. Nul ne peut encore deviner à quel dieu appartiendra l'avenir.

1. V, 1, 5.
2. V, 1, 6.
3. V, 1, 23.
4. V, 1, 23 : Ἐν ᾧ πάσχων Χριστὸς μεγάλας ἐπετέλει δόξας, καταργῶν τὸν ἀντικείμενον, etc.

CHAPITRE II

LA VIE INTELLECTUELLE[1]

I. La propagation du latin. — II. De l'intervention de l'État en matière de langage. — III. Les resistances du celtique. — IV. Sur l'existence d'un latin provincial de Gaule. — V. Enseignement. — VI. Épigraphie. — VII. Le grec en Gaule. — VIII. Lecture et librairie. — IX. Art oratoire — X. Poésie. — XI. Prose — XII. Oubli des traditions nationales. — XIII Théâtre. — XIV. Des pratiques scientifiques.

I. — LA PROPAGATION DU LATIN

La vie intellectuelle montre des faits de même sorte que la vie religieuse : des traditions nationales qui s'oublient, la langue des vainqueurs qui s'impose, l'intelligence même des vaincus qui s'adapte aux formes de la pensée latine. Ames et corps, hommes et sol, tout ce qui relève de l'histoire présente alors des phénomènes semblables de conflit ou d'accord.

Comme les dieux et les produits de l'Italie, la langue latine pénétra dans les Gaules, et, comme eux encore, elle y pénétra, non pas avec les légions, mais avant elles. Trafiquants et légats du sénat l'avaient déjà fait connaître lorsque César arriva. Si les Éduens étaient fiers de leur titre de « frères du peuple romain », si eux et les Arvernes cherchaient à connaître l'histoire d'Énée

1. *Hist. littéraire de la France*, I, I, 1733; Monnard, *De Gallorum oratorio ingenio, rhetoribus et rhetoricæ Romanorum tempore scholis*, Bonn, 1848; Jung, *De scholis Romanis in Gallia Comata*, Paris, 1855; Budinszky, *Die Ausbreitung der Lateinischen Sprache*, 1881, p. 79-116; tout cela, à peu près inutile.

et de Troie, cela suppose qu'ils n'avaient pour les idiomes du Midi que curiosité et sympathie[1]. Ne nous représentons pas ces peuples en amoureux passionnés de leur langue, s'obstinant à la défendre et à la conserver par respect pour la patrie et par haine de l'étranger. Une telle manière de faire fut assez rare dans l'Antiquité. Cette question du langage n'y avait pas le caractère politique et national que nous lui donnons aujourd'hui, d'ailleurs à juste titre[2]. Lorsque Vercingétorix souleva la Gaule contre César, il laissa graver en lettres latines les légendes de ses monnaies[3]. Les hommes de ce temps et de ce pays acceptaient de bonne grâce la suprématie du latin et du grec, et cela ne les empêchait pas de se dire gaulois et patriotes, pas plus que l'emploi du français ne troublait le zèle national des rois de Prusse ou que l'usage de l'anglais ne gêne l'énergie des savants et des politiques du Japon contemporain. Celtes et Belges voyaient dans le latin la langue souveraine du monde civilisé : ils s'en servaient pour ne plus être traités de Barbares.

La conquête ne fit qu'accélérer le mouvement. Sous des influences très diverses, le latin pénétra toutes les régions de la contrée et toutes les classes de la société. Chaque année, le service militaire expédiait des milliers de paysans et de prolétaires dans les camps de la frontière, et c'était pour y rester vingt années ou davantage : quand ils en revenaient, je pense qu'ils avaient appris le langage de Rome[4]. On peut en croire autant de ces Gaulois qui faisaient le voyage d'Italie par désœuvrement

1. Cf. t. III, p. 128-130, 142-4, 162-3. — Il est toutefois digne de remarque que l'Éduen Diviciac, même après son voyage de Rome, ne parle avec César qu'à l'aide d'interprètes (*De b. G.*, I, 19, 3)

2. Cf. t. IV, p. 281, n. 3. Tacite dit bien, il est vrai, que les Bretons refusèrent d'abord d'apprendre le latin, mais il ajoute aussitôt qu'ils ne tardèrent pas, non seulement à l'apprendre, mais à devenir bons avocats (*Agricola*, 21 ; ici, p. 140, n. 4, p. 143, n. 2).

3. T. III, p. 456, n. 7. Il semble bien que les chefs de « l'Empire des Gaules » en 69-70 se soient servis du latin (t. IV, p. 206-7). — Il serait cependant possible que des prophètes populaires, comme Maricc, aient eu, par esprit de réaction, recours au celtique (t. IV, p. 192 et s.).

4. T. IV, p. 295 et s.

ou pour affaires[1]. En sens inverse, trop de marchands, de banquiers, de colporteurs, d'esclaves, de gladiateurs, arrivaient d'Italie dans les pays transalpins, pour que le latin n'y fût pas entendu et compris sur toutes les routes et dans tous les marchés[2].

Les tribunaux romains, dans les métropoles de provinces, ne jugeaient qu'en latin[3]. C'était la langue des documents émanant de l'État, discours du prince, délibérations du sénat, rescrits impériaux, édits et sentences des gouverneurs, règlements et décrets des conseils provinciaux, légendes des monnaies et inscriptions des bornes milliaires[4] : aucun n'est gravé en celtique, et aucun même ne porte en regard de son texte la traduction dans l'idiome indigène[5]. Je ne sais si les dieux romains exigeaient, à l'égal de l'État, d'être servis en latin : mais en tout cas, en se convertissant à Mercure et à Jupiter, il était impossible que le Gaulois n'apprît point quelques-uns des mots favoris de son nouveau dieu[6]. Toutes les forces qui agissaient sur les hommes, crainte ou plaisir, intérêt ou religion, les poussaient à parler la langue des vainqueurs, et la seule force contraire qui ait pu les retenir sur leur idiome national n'était que celle de l'habitude.

L'état social de la Gaule favorisait également l'extension du latin. Ce que Rome développa le plus dans le pays, ce fut la vie

1. T. V, p. 148 et s.

2. T. V, p. 13 et s., p. 144 et s.

3. T. IV, p. 417 et 420, avec la réserve indiquee *ib.*, p. 281-2. Et cela, peut-être dès les campagnes de César, t. III, p. 409.

4. Discours de Claude affiché à Lyon, t. IV, p. 174. On a dû y afficher aussi le sénatus-consulte de Marc-Aurèle sur la limitation des frais de la gladiature (t. IV, p. 438, n. 13). Rescrit d'Hadrien sur la police des aqueducs, XIII, 1623. Documents provinciaux du milieu du IIIe siècle, marbre de Vieux, t. IV, p. 557, n. 1. Monnaies, t. IV, p. 285; milliaires, t. V, p. 123.

5. Remarquez l'absence complète d'individus se disant interprètes ou traducteurs; je ne parle pas de ceux que César avait avec lui en Gaule (*De b. G.*, I, 19; V, 36). Le seul *interpres* mentionné en épigraphie (XIII, 8773) est en pays germanique.

6. Cf. ici, p. 82.

municipale et la vie en corporation : et l'une et l'autre étaient imprégnées de pratiques italiennes[1]. Ce que Rome y laissa du passé, ce fut la puissance de l'aristocratie[2] : or le grand seigneur est un être merveilleusement disposé pour propager la langue du souverain ; s'il brigue les honneurs, s'il veut éviter le fâcheux renom de Barbare ou de rustaud, s'il est ambitieux ou intelligent, et il est le plus souvent l'un et l'autre, il faut qu'il parle bien le latin, qu'il le fasse parler à ses enfants[3] ; et de proche en proche, dans chacun de ces domaines qui ressemblent à de petits royaumes, le latin se répand dans la foule d'amis, de parasites et de serviteurs qui écoutent et copient le patron.

Dans cette concurrence entre le latin et le gaulois il y eut quantité d'épisodes, dont le caractère varia suivant le temps, les lieux, les questions engagées.

II. — DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE LANGAGE

Quel fut d'abord, en cette affaire, le rôle de l'État ?

Il est très probable qu'il ne garda pas, à l'endroit du langage, la même neutralité qu'à l'égard des dieux et des cultes. Je viens de dire[4] qu'aucun acte d'ordre politique, c'est-à-dire sorti de lui, ne fut écrit en gaulois ; et je pense aussi que de très bonne heure il n'y eut de valable, dans les affaires civiles, que les documents composés en langue latine, contrats, testaments, mémoires ou plaidoiries : c'est de cette manière que sont rédigées les pièces datées des deux premiers siècles[5], et rien

1. T. IV, ch. VIII et X.
2. T. IV, p. 374 et s., 552 et s., 605 et s., 615 ; t. V, p. 353 et s.
3. Strabon note déjà le goût des grands de Gaule pour les précepteurs étrangers (cf. p. 125, n. 1).
4. P. 106.
5. Cf. t. III, p. 113, n. 3, t. V, p. 347, 346, n. 2. Testaments d'un Lingon (XIII, 5708), d'un Nîmois (XII, 3861), donation d'un Narbonnais (XII, 4393). Sauf la question des fidéicommis, p. 109, n. 6.

ne nous invite à y voir des traductions d'originaux celtiques[1].

Nous avons constaté le même fait en matière de documents municipaux[2]. Qu'il y ait eu, sous César et Auguste, une période de transition, où l'usage du gaulois ait été encore admis pour les décrets des décurions, c'est possible[3]; et nos cités de la Gaule romaine durent bénéficier d'une tolérance semblable à celle dont jouirent les communes ou les paroisses gasconnes sous les derniers Valois, avant d'échanger pour toujours la langue d'oc contre le français des Ordonnances[4]. Mais une tolérance de ce genre ne dura guère plus sous les empereurs que sous les rois de France. J'estime qu'elle avait pris fin partout au temps de Claude, et que s'il y eut çà et là quelques résistances, ce dont je doute, cet empereur y mit bon ordre. Si l'on appelait alors l'ancien vergobret celtique du nom de préteur ou du nom de duumvir[5], ce n'était pas pour qu'il rédigeât des arrêtés en gaulois; si Claude voulut donner aux principaux chefs de la Gaule la cité et la toge romaines, ce n'était pas pour qu'ils conservassent l'habitude de s'exprimer en Barbares[6]. Il était fort sévère là-dessus, et il jugeait indigne de porter le titre de citoyen quiconque ignorait la langue de Rome[7]. C'est sous son règne que le latin fit dans les Gaules le pas décisif[8].

Après lui, les choses continuèrent d'elles-mêmes, sans inter-

1. Cf. p 129 et s. Sauf exceptions, cf. p 109, n. 6

2. T. IV, p. 281.

3. Remarquez cependant le latin dans les anciennes monnaies municipales, t IV, p. 281, n. 1, p. 285, n. 2; cf. t. V, p. 345-6. — Il serait possible que nous ayons mention d'un décret municipal à Alésia (XIII, 2880) : *gobedbi dugiiontiio* = « *magistratus probaverunt* ?? ». — Sans grande portée est le maintien, avec terminaison latine, de quelques titres municipaux : *vergobretos* (t. IV, p. 337, n. 3), *gutuater* (*id.*, p. 345, n. 2), *dannus* (XIII, 4228), *platiodannus* (t. V, p. 59, n. 8), *arcantodan[nus]* (*curator* ou *magister monetæ*, sur les monnaies), *moritex* (*navicularius marinus*, XIII, 8164 *a*).

4. Dans la mesure où le latin avait été remplacé, dans les documents officiels, par l'idiome local; voyez les documents réunis par Paul Meyer, *Doc. lingu. du Midi de la France*, I, 1909. Mais il reste tout un travail à faire.

5. T. IV, p. 337, 338.

6. T. IV, p. 174-5.

7. Dion Cassius, LX, 17, 4.

8. Voyez les progrès de la culture romaine au temps de Néron, t. IV, p. 178

vention de l'État. Je ne vois aucun empereur, jusqu'à Septime Sévère, qui ait eu à s'occuper de cette question. Mais nous connaissons assez tous ces princes pour pouvoir affirmer que, s'ils avaient eu à agir, ils auraient agi dans le sens latin, et suivant les principes de Claude[1].

Avec Septime Sévère, les tendances des pouvoirs publics paraissent se modifier[2]. Il en fut alors des mots ainsi que des dieux : on témoigna plus de libéralisme pour les éléments survivants du passé indigène. Le terme de *leuga*, « lieue », se montra sur les bornes milliaires[3]; Sévère Alexandre se laissa interpeller en gaulois par une soi-disant druidesse[4]; quelques villes perdirent leur nom latin et leur titre impérial pour prendre l'antique appellation de leur peuple, et *Augusta*, par exemple, devint *Treveri* ou Trèves[5]; on reconnut aux particuliers le droit d'utiliser le celtique pour rédiger leurs dernières volontés[6].

Mais, dans la voie des concessions au passé, ni Sévère ni aucun de ses successeurs n'alla plus loin que ces quelques détails[7]. L'idée de créer un enseignement et de favoriser les lettres en

1. Commode à part, dont la politique, si l'on peut employer ce mot au sujet d'un tel prince, le rapproche plus de Septime que de Marc-Aurele; t. IV, p. 502-3.

2. T. IV, p. 520 et s.

3. T. IV, p. 282-3, 520-1; t. V, p. 124, 346.

4. *Hist. Aug.*, *Alex.*, 60, 6 : *Mulier Dryas exeunti exclamavit Gallico sermone*. De même, Aurélien, *Aur* , 44, 4 : *Aurelianum Gallicanas consuluisse Dryadas*. De même, Dioclétien, *Num* , 14, 2 . *Cum Diocletianus apud Tungros in Gallia in caupona moraretur... et cum Dryade quadam muliere rationem convictus sui cotidiani faceret* (étant encore dans les rangs inférieurs de l'armée, il prenait pension chez une druidesse). Il s'agit d'ailleurs de misérables sorcières de cabarets, suivant les soldats pour leur dire la bonne aventure; et il est possible que celles d'Aurélien et de Dioclétien leur aient parlé en latin. — Jusqu'à nouvel ordre, je fais des réserves sur la phrase soi-disant celtique d'une Vie de saint Symphorien (*Fragmenta Burana*, de W. Meyer, Berlin, 1901, p. 162) *memento betoto divo*, que la Vie traduit par *memorare Dei tui*.

5. T. IV, p. 527 et s.

6. Plus exactement, des fidéicommis, pour la rédaction desquels la coutume laissa toujours une très grande liberté (cf. t. IV, p 278). Il est d'ailleurs probable que l'autorisation est antérieure aux Sévères, et que l'usage des fidéicommis en langue indigène fut une des nombreuses procédures détournees par lesquelles on put concilier les pratiques juridiques des Celtes avec le *jus civile*; cf. t. IV, p. 276-7, 278-280. L'emploi des noms de nombre celtiques, *tricontii*, *petrudecameto*, dans un règlement funéraire (XIII, 2394), vient peut-être de ce qu'il reproduit un fidéicommis.

7. T. IV, p. 521 et s.

langue indigène leur fut absolument étrangère, autant qu'à Louis XIV de fonder une chaire de breton, de basque ou de provençal, et une telle idée n'a pu venir même à aucun Gaulois. Si des princes ou des gouverneurs ont encouragé la formation d'écoles, ce n'était, si peu entichés fussent-ils d'esprit italien, que pour y faire apprendre le latin ou le grec [1].

Ce dernier automne de la langue celtique se ramène donc à quelques épisodes sans portée. Aucun des Césars gallo-romains, de Postume à Tétricus, ne fit du celtique un instrument de règne [2]. Ceux de la Restauration, d'Aurélien à Dioclétien, imbus et épris des choses romaines, ont sans doute mis tout en œuvre pour renouveler l'énergie des dieux, de la langue et de l'esprit latins [3]. A ce moment enfin se développait le Christianisme, dont les victoires ne pouvaient être que favorables au parler de Rome.

III. — LES RÉSISTANCES DU CELTIQUE [4]

Quelles étaient alors les positions qui restaient au gaulois dans les domaines où l'État n'intervenait point?

Dans le domaine religieux, il avait assez bien résisté jusqu'au temps de Claude. C'est en langue celtique qu'est rédigé le calendrier de l'Apollon de Coligny [5], et nous possédons, écrites en formules gauloises, une trentaine de dédicaces d'autels contemporaines des premiers empereurs [6]. Mais passé ce temps, le latin est le maître absolu de l'épigraphie religieuse. — Je parle de la religion publique et légitime. Il est rare, pour celle-là, qu'elle tienne aux parlers populaires, elle a droit aux langues

1 P. 123 et s.
2. T. IV, p. 576 et s.
3. T. IV, p. 613 et s.
4. Pour ce § et le § 4, en dernier lieu, Dottin, *La Langue gauloise*, 1918.
5. T. II, p. 362, n. 4; ici, p. 82.
6. T. II, p 362, n. 4; ici, p. 112, n. 2. Les plus récentes paraissent celle d'Alésia (p. 108, n. 3) et le calendrier.

souveraines ou civilisées : un dévot de Marseille, de nos jours, se garde bien de rédiger en provençal l'ex-voto qu'il suspend dans la chapelle de la Vierge sa bienfaitrice[1].

Le celtique a duré beaucoup plus longtemps dans les œuvres et les formules de la sorcellerie. Celle-ci a été, comme à l'ordinaire, le refuge des traditions chassées d'ailleurs. Encore au troisième siècle, c'est en celtique que prophétisent les devineresses[2], que se gravent les incantations magiques[3], que se transmettent les recettes médicales[4]. Et en cet ordre d'idées, soyons sûrs que le vieil idiome a lutté jusqu'à la fin de l'Empire[5], bien qu'il se soit peu à peu réduit à des formules toujours pareilles, et à la fin vides de sens pour ceux qui les répétaient[6].

Dans la vie marchande, la décadence a été aussi rapide que dans les temples des dieux. Les premiers industriels gaulois n'hésitaient pas à se servir du celtique pour leurs marques de fabrique : ils faisaient suivre leurs signatures de la clausule *avot*, un tel « a fait », et non pas de *fecit* son équivalent latin[7].

1. Vérifications faites par Louis Clerc. Au sanctuaire de Notre-Dame de Socory dans le Pays Basque, dans une région où le basque est seul usité dans la vie courante, je n'ai pas retrouvé une seule inscription basque parmi une cinquantaine d'invocations parietaires (octobre 1917).

2. P. 109, n. 4.

3. Tablette de plomb de Rom chez les Pictons, que je ne crois pas antérieure au IIIe s. de notre ère (t. II, p. 362, n. 4). Celle d'Eyguières (*id.*) est plus ancienne. Il est incertain si les tablettes de Poitiers (XIII, 10026, 86), de Paris (XIII, 3051), d'Amelie-les-Bains (XII, 5367) renferment des mots celtiques. Le plus grand nombre d'ailleurs sont en latin (p. 84, n. 2).

4. Je songe aux formules énigmatiques du medecin Marcellus Empiricus le Bordelais, VIII, 170, 171, etc. (cf. t. V, p. 30, n. 1, t. II, p. 362, n. 7), sans affirmer que ces formules soient d'origine celtique. Cf., sous réserves, Grimm (et Pictet), *Ueber Marcellus Burdigalensis* et *Ueber die Marcellischen Formeln*, 1849 et 1855 (Académie de Berlin). En dernier lieu, Dottin, *La Langue gauloise*, p. 214 et s.

5. Cf. p. 159-160.

6. C'est sans doute le cas pour Marcellus (n. 4).

7. *C. I. L*, XIII, 10015, 1, 10, 38 et 85 (figurines; t. V, p. 287, n. 2); 10010, p. 121 (vaisselle); Esp., I, p. 199 (sur l'arc d'Orange, à la suite, je crois, du nom de l'artiste qui a fabriqué le bouclier copié sur le bas-relief) : *avot*, *avvot*, et aussi *avotis*, *avoti(s?)*, *avote* [*e* = *i*?], *avota*? Peut-être s'agit-il de personnes différentes du même verbe. — Les bordereaux de *Mommo* et autres sont en latin (t. V, p. 347, n. 3).

Mais dès la fin du premier siècle [1], les mots romains *fecit*, *officina*, *manu*, sont à peu près seuls en usage.

L'épigraphie funéraire fut plus rebelle encore que les inscriptions religieuses ou industrielles au maintien des traditions indigènes. Dès le temps d'Auguste, on ne trouve presque pas d'épitaphes celtiques [2]; et comme, dès ce temps-là, la Gaule voulait honorer ses morts en gravant leurs noms, leurs titres et leurs mérites, il ressort bien qu'elle jugea la langue gauloise inutile à la parure de la tombe. Or, quand les morts renoncent à quelque usage, c'est que cet usage commence à être méprisé des vivants.

Qu'on n'objecte pas les noms propres gravés sur les tombes, et dont beaucoup, jusqu'au troisième siècle, ont été empruntés à la langue des druides [3]. Un nom d'homme, en matière de langage, ne signifie rien. Les familles peuvent le choisir sans le comprendre : c'est une habitude et pour ainsi dire un meuble verbal, qu'on se transmet sans connaître son origine [4]. Qui pense chez nous à l'étymologie des prénoms de Pierre ou de Charles, et même, pour les noms de famille, à celle de Duval ou de Lafont?

Il est du reste évident que la langue celtique ne pouvait se maintenir en matière épigraphique. Les Gaulois n'avaient jamais eu le goût des inscriptions [5]. Quand ils le prirent des Romains, ils trouvèrent plus naturel d'y consacrer la langue où il s'était développé. Graver en gaulois était trop loin de leurs habi-

1. D'après l'impression que me font les formes des lettres et des noms.

2. Les épitaphes celtiques sont, semble-t-il, bien moins nombreuses que les dédicaces. Voyez le recueil des inscriptions chez Rhŷs dans les *Proceedings of the British Association*, II, IV et V, 1906, 1910, 1911 : 1° *The Celtic Inscriptions*; 2° *Notes on the Coligny Calendar*; 3° *The Celtic Inscriptions, Additions*; et surtout chez Dottin, *La Langue gauloise*, 1918 (61 textes épigraphiques).

3. Ici, p. 265 et s.

4. Je crois cependant qu'au début on a compris le sens de noms comme *Cinto*, *Divixtus*, etc. (p. 267 et 269), et qu'on les a choisis à dessein.

5. En dehors des actes publics et privés (t. II, p. 376 et s.); l'inscription paraît avoir été incompatible avec la tombe. L'épigraphie, chez les Celtes, étant donc surtout affaire de documentation, affectée à des cas où le latin devint nécessaire (p. 106, 107-8), on comprend qu'elle n'ait plus utilisé que la langue des vainqueurs.

tudes[1]. Le celtique n'eut pas à garder sa place dans ce genre de travail : car il lui avait été aussi impossible de la prendre qu'il le fut au provençal ou au gascon, lorsque, sous les Bourbons, on grava les noms des rues et les dédicaces des statues royales.

Mais même dans les lettres privées, on sent bien qu'il perd rapidement de sa force. Ce n'est pas, non plus, une langue qu'on veuille écrire. Les druides avaient habitué les Gaulois à tenir éloignée de leur langage la pratique de l'écriture [2] : l'habitude resta sous les Romains, et l'on ne put se faire à figurer par des signes le mot celtique. Nous avons, du premier siècle de l'Empire, un certain nombre de lambeaux de correspondance, de saluts ou d'exclamations populaires, tracés sur des tessons de poteries ou sur des fragments d'enduits : les mots gaulois y sont d'une extrême rareté[3]. Lorsque, par hasard, ils se montrent en nombre, c'est que nous sommes dans des tavernes ou des mauvais lieux, où la langue indigène s'attarde sous forme d'appels. de sobriquets et de jurons[4].

Partout où l'archéologie nous permet d'atteindre les deux langues et de mesurer leurs forces, le celtique nous apparaît en vaincu. Mais il importe de se rappeler, une fois de plus[5], que les monuments, les inscriptions, la gravure et l'écriture ne nous font connaître que les circonstances les plus solennelles de la vie humaine, ses heures en quelque sorte publiques et extérieures : et ces heures appartenaient au latin, comme elles appartenaient au français dans la Guyenne et la Provence de l'ancienne Monarchie. Car, en ce temps-là, nul Méridional n'eût songé de

1. Remarquez que les inscriptions celtiques se présentent surtout dans les régions les plus anciennement romanisées, dans celles où l'épigraphe latine est également le plus représentée, ou les monuments indiquent la force intensive de la civilisation impériale.

2. T. II, p. 107. Sauf pour les actes publics, t. II, p. 376.

3. XIII, 10017, en particulier 24 et s. (sur tessons), XIII, 3130 (sur enduits).

4. Inscriptions, interprétées par J. Loth, sur pesons de fuseaux (*Acad. des Inscr.*, *C. r.*, 1916, p. 168-186).

5. T. V, p. 7-9; t. VI, p. 127.

lui-même à imprimer ou à correspondre en langue d'oc : et si nous voulions juger de la diffusion de cette langue d'après les papiers et les livres qui nous restent de l'époque, nous commettrions d'extraordinaires erreurs[1]. De même, pour juger de l'état du celtique à l'époque romaine, il faudrait, en dehors des inscriptions et des lettres, pénétrer dans l'immense domaine de la parole, entretiens familiers, discussions de marché, propos de table et de rue, chansons et querelles. Or, si nous voulons dire ce qui se passait en ce domaine, ce qu'y avait pris le latin, ce qu'y avait gardé le celtique, nous sommes réduits à de vagues affirmations ou à des hypothèses arbitraires.

Les affirmations? c'est Irénée, évêque de Lyon, qui déclarait sous Septime Sévère qu'on parlait autour de lui un idiome barbare[2]; c'est le sénateur Dion Cassius, à la même époque, qui, entendant hurler les soldats de l'empereur venus de la Gaule pour une part, s'épouvantait à l'horreur de leur langage[3]; ce sont d'autres écrivains qui, très longtemps après, persistaient à railler les vulgarités du celtique ou du gaulois[4]. — Mais en tout cela, il s'agit peut-être de plaisanteries ou de colères de bons écrivains contre les incorrections du parler populaire, contre un mauvais latin sans rapport avec l'ancien celtique. — Alors, les hypothèses sont venues, faute de texte solide sur quoi s'appuyer : et l'on a supposé tantôt l'absolue disparition de l'idiome national[5], tantôt son énergique persistance[6].

Je ne sais encore que croire, au moins pour les derniers siècles de l'Empire. Nous ne pourrions évaluer exactement, au

1. Cf. Bourciez, dans *Bordeaux* (monographie municipale), I, 1892, p. 89-90.
2. T. IV, p. 506, n. 4.
3. Dion, LXXIV, 2, 6; il peut d'ailleurs s'agir d'autres langues que du gaulois.
4. T. IV, p. 301, n. 2 (textes de Sulpice Sévère, Pacatus, Claudien, Sidoine, Apollinaire). Cf. aussi Jérôme, *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, 3, Migne, *P. L.*, XXVI, c. 357 : *Galatas .. propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros* : texte qui n'est peut-être, comme tant de choses chez Jérôme, qu'une réminiscence d'érudit.
5 Théorie régnante; cf. en dernier lieu Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, éd. de 1900, p. XI. Cf. p. 122, n. 3, p. 123, n. 1
6. Cf. p. 122.

temps de Louis XIV, la force du dialecte gascon : comment pourrait-on estimer celle du gaulois au temps de Dioclétien? Tout ce qu'on peut dire sans s'égarer, c'est que sa résistance a varié suivant les classes et suivant les pays; qu'elle a été plus faible dans le Midi et sur le Rhin, régions pleines de colons ou de soldats, plus tenace en Armorique, en Normandie, en Rouergue et en Gévaudan, terres éloignées des contacts italiens[1]; et que, si les grands ont rejeté les premiers le parler du pays, il est demeuré plus cher au populaire des villes et aux paysans des campagnes. Comparer précisément sa situation, sous Dioclétien, à celle du gascon ou du provençal sous Louis XIV, c'est, après tout, le meilleur moyen de ne point se tromper[2].

1. Cf. p. 127, 391-3 et 440 et s. — L'opinion courante attribue à l'immigration des temps mérovingiens tous les éléments celtiques de notre Bretagne (Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique*, 1883) mais la preuve n'est point faite, que toute trace gauloise eût disparu du pays.

2. Les mêmes questions se posent, avec plus de difficultés encore, pour la langue aquitanique, laquelle devait être une langue ibéro-ligure; t. I, p. 275 et s., p. 278 et s., et l'excellent répertoire de Seymour de Ricci, *Revue Celtique*, XXIV, 1903, p 71-83 — Voici les vestiges qu'on en peut observer, uniquement d'apres de très courtes inscriptions, presque toutes des deux premiers siècles. 1° Pas de noms communs transmis directement (*heraus* comme tel est absolument douteux, XIII, 409). 2° Des radicaux de noms communs bien visibles dans les noms propres : le principal, *and-* (XIII, 263-4, 321, 324, 344, etc.), pouvant signifier autre chose que le *ande-* (= « très ») des Celtes, mais pouvant aussi signifier quelque chose de semblable (« grand? »); *har-* (XIII, 118, 369); *bon-* (XIII, 337-8); *semb-* (XIII, 389); *-tarris* (XIII, 267); etc. 3° Certaines habitudes phonétiques . fréquence de *h*, *cc*, *nn*, *rr*, *ss*, *tt*, *x*, *xs*; mais ce peuvent être simplement des habitudes orthographiques, qui d'ailleurs ne sont pas étrangères aux Celtes 4° Des noms propres particuliers, qui peuvent, malgré leur apparence latine, être des noms communs indigènes : *Silex* (XIII, 381); *Sabinus* (cf. p. 266, n. 4). — Il semble, d'après la phonétique, qu'on puisse distinguer un dialecte de plaine, celui d'Auch, plus voisin du celtique, et un dialecte de montagne. — Que la langue basque soit apparentée à cette langue, en soit l'héritière, c'est ce que je mets de moins en moins en doute (cf. t. I, p. 267). Toutefois, les idiomes aquitaniques avaient encore, à l'époque latine, une zone beaucoup plus développée que le basque actuel. Outre les cités purement pyrénéennes (Consorans, Comminges, Bigorre, Béarn, Oloron, la portion basque de la cité de Dax [future cité de Bayonne]), ils atteignaient l'Adour à Aire (XIII, 422 et s.) et englobaient la cite d'Auch (XIII, 455 et s.). Peut-être arrivaient-ils sur l'Aude en Narbonnaise (a Moux, XII, 5369-70). Et cette extension correspond à la zone iberique apres l'invasion des Celtes (t. I, p. 309-310). Mais on a lieu de croire que, avant la fin de l'époque romaine, les dialectes aquitaniques se sont rapprochés des limites que le Moyen Age et les temps modernes ont assignées au basque (cf. p. 369-370). Et il est également certain que, à la différence de ce que l'on suppose pour l'Armorique (p. 115, n. 1), la langue

IV. — SUR L'EXISTENCE D'UN LATIN PROVINCIAL DE GAULE

Mais en prenant chez les Gaulois l'empire de l'écriture et du langage, le latin ne fut-il pas obligé à quelques concessions envers les idiomes nationaux, à subir pour une part leur influence? n'y eut-il pas, dans son vocabulaire, ses formes et sa syntaxe, une intrusion plus ou moins grande de mots et de pratiques celtiques? ou, en d'autres termes, ne s'est-il pas créé peu à peu une variété de la langue latine propre aux peuples gaulois et adaptée à leurs habitudes linguistiques, ainsi qu'il s'est formé chez eux un Mercure qui n'était point tout à fait le Mercure italien [1]?

Pour résoudre cette question, on ne peut recourir qu'à deux moyens de travail : l'examen des vestiges latins qui nous restent de la Gaule de ce temps, mots et phrases d'auteurs et d'inscriptions; et l'étude de la langue parlée aujourd'hui par les descendants de ces hommes, et qui est la fille de leur langue, le français. Le malheur est que l'une et l'autre analyses, celle des témoins et celle des survivances, sont encore fort incertaines, vu le petit nombre de données précises qu'y rencontre la science du langage [2].

indigène (qui devait se continuer par le basque) ne disparut jamais sous les influences latines — Je dois ajouter que, d'après ce que nous connaissons (vocabulaire et phonétique), les divergences ne me paraissent pas fondamentales entre l'aquitain et le celtique. Et il est bien probable que, depuis l'arrivée des Celtes sur la Garonne (t. I, p. 309), les influences celtiques n'ont cessé de se faire sentir sur l'aquitain, et qu'elles ont continué a agir même sous l'Empire romain (cf. p. 375-6).

1. Ici, p. 28 et s. — Le passage, si souvent cité, de Cicéron (*Brutus*, 46, 171), *in Galliam... verba non trita Romæ*, ne se rapporte évidemment qu'à la Gaule italienne,

2. En dernier lieu · Meyer-Lubke, *Gramm. des langues romanes*, tr. fr., I, 1890. § 20 et 650; le même, *Einfuhrung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*, 1901, § 33-37, 185-189, etc.; Grœber, *Grundriss der Romanischen Philologie*, I, 2e éd., 1904-6, p. 396 et s.; Bourciez, *Éléments de linguistique romane* (cf. ici, p. 122, n. 3); Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 2e éd., 1915, p. 62 et s.; le même, *La Langue gauloise*, p. 60-79. Le premier travail un peu complet est celui de Thurneysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884; cf. le même, *Archiv für Lat. Lex.*, VII, 1892, p. 523 et s. — Comme étude de détail intéressante, celle de Geyer sur les gallicismes de Marcellus Empiricus, *Archiv für Lat. Lexik.*, VIII, 1893. Sur la toponomastique, Meyer-Luhke, *Einführung*, § 196 et s.; Grœhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der Franz. Ortsnamen*, I, 1913. — Cf. t. II, p. 362, n. 7.

C'est le vocabulaire qui lui a fourni le plus de résultats certains.

Beaucoup de mots gaulois sont entrés dans la langue latine. La plupart, comme il va de soi, désignent des choses propres à la Gaule, des êtres de son sol, tels que l'alouette, *alauda* en latin [1], des produits de son industrie, tels que la cervoise ou la bière, *cervesia* [2], et les braies ou pantalons, *bracæ* [3], des institutions de son pays, telles que la lieue, *leuga* [4], et l'arpent, *arepennis* [5]. Mais à côté de ces emprunts à peu près nécessaires, le latin, en Gaule, accepta du pays quelques autres mots dont il aurait pu se passer, car il en avait l'équivalent de longue date, comme celui de *bladum* [6], blé, au lieu et place du vieux romain *frumentum*. Tous ces mots [7], par l'intermédiaire du latin, sont arrivés jusqu'au français et lui donnent, pour cette part du vocabulaire, une physionomie originale, celtique d'ascendance [8].

A ces mots, demeurés dans notre langue courante, il faut ajouter une assez notable quantité d'expressions régionales ou techniques, termes de métier, appellations locales de plantes, de bêtes, de détails du sol. La majeure partie, peut-être, de la

1. Cf. t. III, p. 575, n. 1. — Ajoutez les noms des espèces de chiens, t. II, p 287-288; de marne, t. II, p. 275, n. 1.

2. Cf t. II, p. 294, n. 9, t. V, p. 256. — Sans doute aussi le mot de *sapo*, savon; cf t. II, p. 300, n. 2, t. V, p. 262-3.

3. Et peut-être aussi les mots de *sagum*, saie, *cucullus*, cagoule; cf. t II, p. 297, notes, t. V, p. 239.

4. Cf. t II, p. 395, t. V, p. 340, t. VI, p. 159; etc.

5 Cf. t. II, p. 394-5, t. V, p. 340, n. 1. — Termes de fonctions, p. 108, n. 3.

6. Mot reconstitué à l'aide du français « blé »; bien entendu sous réserves; cf. Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, 4e éd, 1878, p 50-51. Et que la Gaule ait continué à désigner le blé par son nom national, cela s'explique par le fait qu'elle ne dut rien a l'Italie pour ce genre de culture (t. V, p 180-2 et 176).

7. Les plus interessants, mais sur lesquels il est le plus difficile de préciser, sont évidemment les verbes, par exemple, croit-on, « arroser » (de *adrosare?*), « cribler » (de *criblare*), « charmer » (de *carminare*), « changer » (de *cambiare*), etc.

8. Il faut d'ailleurs distinguer deux couches historiques de mots empruntés par le latin au celtique : l'une, qui vient sans doute de la Cisalpine, date d'avant César; l'autre, de la Transalpine, et postérieure à Cesar. A un autre point de vue, on peut distinguer les mots qui sont devenus communs à toutes les langues romanes, et ceux qui n'ont passé qu'au français. Malgré l'apparence, il ne paraît pas que ces deux groupes correspondent aux deux couches historiques. Bourciez, *Éléments*, p. 200.

toponymie méridionale et pyrénéenne, ces mots de « nive », de « neste », de « gave » ou de « garonne » pour les torrents ou les ruisseaux, de « tuc » pour les sommets, de « nant » pour les vallons ou de « baume » pour les grottes, doivent remonter, par delà les temps latins, jusqu'aux Celtes et même, plus loin qu'eux, jusqu'aux Ibères ou aux Ligures[1].

Mais cela ne fait pas encore un très grand nombre de mots : moins d'un millier sans doute, et assurément point le vingtième du vocabulaire français ; et ces mots, le plus souvent, sont d'usage rare ou restreint. Puis, s'ils ont survécu, c'est qu'ils sont passés par la langue latine, qu'ils en ont pris les formes et les tournures : ils ont fait comme Taran, qui s'est conservé en s'habillant en Jupiter[2]. Loin de dénaturer l'idiome romain, ils ont accru son trésor de mots.

Les vrais changements qui transforment une langue sont ceux qui modifient ses sons, les modes de ses déclinaisons et de ses conjugaisons, la structure de ses phrases. Or, de changements de cette espèce, aucun n'a été encore perçu dans le latin lors de son passage d'Italie en Gaule. L'analyse minutieuse des inscriptions de nos pays a fait découvrir des centaines de formes qui s'y parlaient dans le langage populaire[3] : toutes ces formes se retrouvent sur les monuments d'Italie ou d'Afrique[4]. Et si

1. Cf. Bourciez, *Bulletin hispanique*, III, 1901 (*Les Mots espagnols comparés aux mots français*) ; Jud, *Della storia delle parole lombardo-ladine* (*Bulletin de dialectologie romane*, III, 1911). — Cf. p. 115, n. 2.

2. Cf. p. 35. — Cette latinisation des mots celtiques se manifeste également dans les noms propres empruntés à la langue indigène, qui tous ont pris la terminaison latine (p. 265-8), et dans certaines formes grammaticales, inspirées évidemment du celtique, et qui apparaissent çà et là en épigraphie : les noms de nombre *petrudecameto*, « au quatorzième jour », *tricontii*, « les trente » (cf. p. 109, n. 6), et simplement latinisées dans la transcription (XIII, 2494) ; l'expression énigmatique *omnes antecessi* (pour *antecessi* ?, XIII, 645) ; l'indication de la filiation par la terminaison *-knus* (XIII, 6094, 6478, *deo Taranucno*, « fils de Taran ? » ; XIII, 720, *Auriknus* ?). Termes de fonctions latinisés, p. 108, n. 3.

3. *C. I. L.*, XII, p. 950 et s. ; XIII, *index* (à paraître).

4. Pour prendre des exemples, *fecit* s'écrit *feci*, *feic(it)*, *fic(it)* ; Bohn, *C. I. L.*, XIII, III, p. 121 ; on trouve *conjux*, *cojux*, *conjunx*, *cojunx* ; *defunctus*, *defuctus*, *defutus* ; *ponendum*, *ponedum*, *pondum* ; etc. Tout cela est banal en latin vulgaire.

l'on en rencontre parfois qui, au premier abord, font songer à des habitudes celtiques, on s'aperçoit bientôt que les langues italiotes étaient soumises à des pratiques semblables [1].

En phonétique [2], par exemple, les Celtes échangeaient volontiers *i* pour *e* long [3] : quand ils écrivirent en latin, il leur arriva de mettre, au datif, *Cæsare* au lieu de *Cæsari* [4]. Mais un usage pareil existait dans le latin vulgaire [5]. Qui nous dit, quand nous constatons cet échange de lettres sur une inscription de Paris, si le graveur a suivi son penchant gaulois ou s'il s'est inspiré d'un usage romain [6]?

1. C'est ce qui résulte de l'étude de Pirson, *La Langue des inscriptions latines de la Gaule*, Bruxelles, 1901 (*Bibl. de la Fac. de Phil. et des Lettres* de Liége) Il est d'ailleurs possible qu'il se soit produit en linguistique, entre celtique et latin, des phénomènes d'adaptation ou de conciliation (de mot à mot, de forme à forme, de tournure à tournure), pareils à ceux que nous avons maintes fois constatés entre les dieux et les institutions des deux civilisations (ici, p. 535 et s.). Et cette adaptation a dû être singulièrement facilitée par le fait qu'il ne devait pas y avoir des divergences fondamentales entre le celtique et le latin, tous deux dérivant d'un italo-celtique primitif, et par le fait que le celtique présentait encore (je persiste à le croire) des analogies avec certains parlers de l'Italie moins évolués (osque, ombrien). C'est cette adaptation de formes similaires, latines et celtiques, qui est à la base de la thèse de Mohl, mais avec, selon lui et sans doute à juste raison, contamination des formes latines par les formes celtiques similaires : « Le celtique a modifié les formes latines homophones et étroitement apparentees par le sens et l'origine à leurs correspondants indigènes »; le celtique « attire à lui une forme latine exactement correspondante »; « les formes étaient tellement semblables qu'elles devaient déteindre les unes sur les autres »; « toute désinence latine semblable à la désinence celtique correspondante est régulièrement contaminée par elle »; *Les Origines*, p. 36, 141, 46, 138. Et remarquez que Mohl paraît ignorer ce que les linguistes ont appelé l'unité italo-celtique (cf. ici, p. 537-8) : ce qui ajoute une singulière force a sa theorie. Cf. p. 122, n. 2.

2. Cf. Meyer-Lubke, *Gramm.*, I, § 650. Remarquez, dans la phonétique celtique, la persistance d'un son intermédiaire entre *d*, *t*, *s*, figuré en épigraphie latine par un D barre ou un Θ grec; cf. t. II, p. 377. Mais je ne l'aperçois que dans les noms propres, souvent en redoublement . *Meddignatius* (avec *d* barrés) dans une inscription de 236 (XIII, 7281).

3. Cf. Pedersen, *Vergleichende Grammatik der Keltischen Sprachen*, 1909-1913, I, p. 51. Voyez, dans une inscription d'Alésia, le datif *Ucuete* pour *Ucueti*, 3e déclinaison (*C. I. L.*, XIII, 2880).

4. Dedicace des nautes parisiens : *Tib. Cæsare Aug.*, au datif, XIII, 3026.

5. A Narbonne, XII, 4883 La forme latine primitive est *-ei*, qui a pu passer à *-e* et *-i*. Pirson, p 120; Corssen, *Ueber Aussprache der Lat. Sprache*, I, 1858, p. 210 et s.

6. Il faut pourtant noter que Consentius, grammairien du ve siècle, attribuait ce fait d'échange entre *e* et *i* à la nature gauloise (Keil, V, p. 394) : *Galli pinguius hanc* [*I littera*] *utuntur, ut cum dicunt « ite » non expresse ipsam proferentes, sed inter E et I pinguiorem sonum nescio quem ponentes.* Les seuls gallicismes que Pirson

En morphologie, on a remarqué chez les Latins de Gaule un pluriel féminin en *-as* qui est étranger aux Romains[1]. Cela, peut-on penser, est une transfusion du celtique. Mais un pluriel semblable se montrait chez les Osques de Campanie[2], et l'on sait que beaucoup de gens de cette sorte vinrent en Gaule comme soldats, colons ou marchands[3]. Dans cette forme qui nous étonne, n'aurions-nous pas un emprunt fait à une vieille langue italiote[4]? et toutes ces bizarreries d'orthographe ou de grammaire qu'offre la Gaule, ne prendraient-elles par leur origine dans le patois de ces hommes d'outre-mont qui furent les plus anciens immigrants sur ces terres et les premiers maîtres de langue de leurs habitants? Tout se tient en histoire, et dieux et mots ne procèdent pas autrement. En étudiant les idoles mystérieuses de la religion des Gaules, nous nous sommes souvent demandé si le modèle n'en venait pas de l'Italie[5]. Et voici qu'en parlant des formes les plus étranges de leur langage, la même solution se présente à nous.

Mais à défaut des témoins authentiques, ne reste-t-il pas la survivance la plus forte et la plus visible d'un latin gallo-romain, d'un latin propre aux seuls pays celtiques, ne reste-t-il pas la langue française elle-même? Elle n'est assurément que du latin transformé, et l'on peut suivre ces transformations

a cru pouvoir reconnaître sont : le redoublement de *s* dans les suffixes de certains noms propres (p. 87) . mais je dois faire remarquer que le fait est surtout fréquent dans les régions pyrénéennes (ici, p. 115, n. 2); l'assimilation de *nd* en *nn* (par exemple *Secunnus* pour *Secundus*, et, du côté des Pyrénées, *Annossus* pour *Andossus* (p. 91) : mais les exemples de ce dernier fait sont encore trop peu sûrs et trop peu nombreux pour pouvoir l'affirmer.

1. D'Arbois de Jubainville, *La Déclinaison celtique en Gaule à l'époque mérovingienne*, 1872, p. 20 et s. (exemples tirés des textes mérovingiens); cf. le même, *Éléments de grammaire celtique*, 1903, p. 16.

2. Von Planta, *Grammatik der Oskisch-Umbrischen Dialekte*, II, 1897, p. 96 (c'est la forme indo-européenne primitive).

3. T. V, p. 10-1, 17; cf. t. VI, p. 23

4. Ce qui s'opposerait à cette solution, ce qui ferait préférer l'origine celtique à cette forme en *-as*, c'est, dit d'Arbois de Jubainville (p. 22), qu'elle ne se retrouve pas en Italie, où l'influence osco-ombrienne devrait être plus forte. Toutefois, von Planta en cite quelques exemples.

5. Ici, p. 21 et s., p. 24.

siècle par siècle. Mais pourquoi le latin s'est-il modifié en Gaule autrement qu'en Espagne, en Italie, en Portugal? Comment se fait-il que certaines formes du français, telles que le pluriel « aimons », soient si différentes des formes correspondantes de l'italien et du latin, *amiamo* et *amamus*, et que par suite elles demeurent inexplicables par une simple évolution de la langue romaine[1]? N'est-il pas surprenant que le domaine du français corresponde, à vingt siècles de distance, au domaine de l'ancien celtique[2]? que là où il s'arrête aujourd'hui, sur l'Aa de Flandre ou la Sarre de Moselle, ce sont là où s'arrêtaient, au temps des Morins et des Trévires, les hommes de pure espèce gauloise[3]? et que les centres du parler de France, Orléans, Bourges, Paris et Lyon, aient été également les centres de la vie celtique? Comment ne point supposer, devant de tels faits, que les hommes de cette contrée n'ont jamais perdu les habitudes, les pratiques, les tournures du langage gaulois, qu'elles se sont maintenues dans les cadres verbaux et grammaticaux fournis par les Romains, et transmises ensuite au français né dans ces mêmes cadres, et qu'en définitive notre langue doit son originalité, et pour ainsi dire son esprit et son âme, aux influx gaulois descendus à travers les mots et les phrases jusqu'à l'âge de maintenant[4]. — Voilà ce que beaucoup de chercheurs

1. Mohl, *Les Origines*, en particulier p. 46-55. — Même remarque pour le pluriel féminin français en *-es*, qui vient du thème *-as*, si la forme *-as* dérive du celtique (ici, p. 120, n. 4). — Sans vouloir proposer une origine celtique, je dois mentionner ici la question, en vieux français, des accusatifs en *-ain* (*Bertain* de *Berta*) et en *-on* (*Charlon* de *Charles*), les uns et les autres, mais surtout ces derniers, attribués à l'influence de la déclinaison germanique, ceux en *-ain* encore fort discutés. — Autres faits du français qu'on a attribués à des influences celtiques (Dottin, *La Langue gauloise*, p. 177) : la tendance à la nasalisation; l'usage des liaisons d'un mot à l'autre; la formation de verbes réciproques au moyen de particules; la mise en évidence du sujet au moyen de « c'est »; l'addition de particules démonstratives, « ci », « là », après les noms; etc.

2. « Je n'hésite pas à le déclarer ici . la philologie romane ne se suffit plus à elle-même » (Mohl, *Les Origines*, p. 151).

3. T. II, p. 9-10.

4. Mohl, *Introd.*, p. 79 : « C'est ainsi que des écrivains allemands ou anglais, qui écrivent en français, trahissent leur nationalité, non par des incorrections, mais par des tournures, des constructions, de simples associations de mots. »

ont cru jadis[1], et ce que quelques érudits croient encore[2].

Ceux qui les combattent font à cette hypothèse deux réponses justes. L'une, c'est qu'aucun chaînon intermédiaire ne s'est encore révélé entre une forme gauloise et une forme française. L'autre, c'est que l'identité du domaine celtique et du domaine français sont les conséquences semblables d'une même cause et non pas le prolongement d'un même fait : la France et son langage se sont développés sur le même sol, dans les mêmes limites, le long des mêmes routes et autour des mêmes carrefours que la Gaule et son dialecte; des conditions identiques, nées de la terre, ont créé deux patries pareilles, à un millénaire de distance, et chacune de ces deux patries, réussissant à vivre de sa vie propre, a formé son langage suivant les lois mystérieuses de ses accords naturels. Entre l'une et l'autre, entre la Gaule et la France, il n'existe aucun lien direct : le celtique, et avec lui l'ibère, le ligure, l'aquitain, le lusitan, l'italiote, ont disparu sous les flots de la latinité. Et si, longtemps après leur disparition, le français et l'espagnol ont surgi dans une *Romania* uniforme, ce n'étaient pas des êtres anciens qui renaissaient, mais des êtres nouveaux qui croissaient dans des cadres éternels[3].

1. En dehors d'ailleurs, pour ceux-là, de tout esprit critique, et avec des excès de tout genre. Le dernier, et de beaucoup le plus expérimenté, est Granier de Cassagnac, *Hist. des origines de la langue française*, 1872. Il se réclame en particulier de Pezron (*Antiquité de la nation et de la langue des Celtes*, 1703). Mais Granier de Cassagnac fait trop d'honneur aux idées saugrenues de Pezron, qui a dit entre autres choses : « La langue des Titans, qui a été celle des Gaulois, s'est conservée jusqu'à nous ».

2. C'était la pensée de Mohl, si injustement combattu; voyez son livre si remarquable *Les Origines romanes : première personne du pluriel en gallo-roman*, Prague, 1900, dont la thèse est en germe dans son *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899, p. 211 et s. Mohl du reste l'atténuait, et avec beaucoup de sagesse et de science, en n'admettant l'influence du celtique qu'en raison de sa parenté avec les langues italiotes (cf. ici, p. 119, n. 1) : « L'influence exercée par les idiomes indigènes sur le latin des diverses régions romanes est en raison directe de la parenté plus ou moins étroite de ces idiomes avec la langue latine » (*Les Origines*, p. 145). — Voyez aussi quelques pressentiments de Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, I, 1866, p. 87.

3. En dernier lieu, Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 1910, p. 141 et s. Il admet d'ailleurs que la différenciation des latins provinciaux a pu commencer avant 400, et que la décentralisation politique, la ruine des écoles, les invasions

Il est possible que cette théorie soit vraie. Elle est aujourd'hui dominante[1]. Mais, pas plus que l'autre, elle ne possède les preuves qui entraînent la certitude. Comme tant de théories historiques, elle demeure à la merci du lendemain.

V. — ENSEIGNEMENT[2]

Une chose, en tout cas, est hors de doute, et c'est celle qui importe le plus à l'histoire de la civilisation gallo-romaine : si le celtique a persisté ou s'il s'est formé un patois gallo-romain, ni l'un ni l'autre n'ont exercé une sérieuse influence sur l'esprit des Gaulois. Il en fut de ces façons de langage comme du gascon ou du provençal avant le romantisme [3]. Ce n'étaient ni parlers d'école ni parlers d'écrivains. On n'en faisait point des instruments d'art et de science, des organes du travail intellectuel. Ils servaient à transmettre d'anciennes coutumes; ils ne jouaient point de rôle dans la vie nouvelle des peuples gaulois.

Le premier acte de cette vie nouvelle fut la fondation d'écoles. Il s'en ouvrit, dès le temps d'Auguste, dans les grandes villes. L'une des plus célèbres était celle d'Autun chez les Eduens, où se donnaient rendez-vous les fils de la noblesse celtique[4]. Ces Éduens avaient été, entre les peuples de la Gaule, le plus curieux des œuvres dues à l'esprit et à la culture du Midi[5] : ils gardèrent cette place d'honneur sous la domination romaine;

n'ont fait que l'accélérer. C'est le mot de Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 3, *P. L*, XXVI, c. 357 : *Ipsa latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore.*

1. Théorie de la linguistique dite romane, Diez, Meyer-Lubke, Gaston Paris; voyez, de ce dernier, l'article de début de la *Romania*, I, 1872. Cf. p. 116, n. 2, p. 114, n. 5.

2. Cf., pour la bibliographie, p. 104, n. 1.

3. Cf. p. 114 et 115. Sauf, bien entendu, les quelques essais en idiome provincial qui ont précédé en France le réveil au XIX[e] siècle.

4. Tac., *Ann.*, III, 43 : *Nobilissimam Galliarum subolem, liberalibus studiis ibi operatam.* — L'école d'Autun subsistait encore sous Dioclétien (*Panegyrici*, IV = IX, Eumene, *Pro instaurandis scholis*), mais nous ne savons rien sur elle entre Tibère et Dioclétien. — Sur le nom qu'on lui donnait, de *Scholæ Mænianæ*, t. V, p. 69, n. 6.

5. T. II, p. 539.

et moins d'un quart de siècle après sa naissance, Autun possédait, sous le nom d'« écoles », un grand collège aristocratique où, avec la direction de maîtres arrivés d'Italie, la jeunesse de toute la Gaule venait s'instruire des arts libéraux de Rome, grammaire, éloquence et poésie[1]. Une autre université s'établit à Marseille : mais celle-ci enseignait surtout les sciences et les lettres helléniques, et elle avait pour principale clientèle des étudiants latins envoyés par les meilleures familles de Rome et de l'Italie[2]. — Ainsi, Marseille et Autun, qui avaient jadis ouvert la Gaule aux légions romaines[3], prolongeaient leur ouvrage en la soumettant aux maîtres d'école du Midi.

Nous ignorons ce que furent, dans les créations de ce genre, les parts respectives de l'État impérial, des villes et des particuliers. On peut supposer que le gouvernement a prêté un vigoureux appui à l'école d'Autun, qui collaborait si utilement à la tâche de Rome[4]; que les cités, Éduens et Marseille, ont largement doté leurs instituts[5]; mais que le meilleur de leurs ressources

1. P. 123, n. 4. Sans doute y étudiait-on aussi le grec; cf. Strabon, IV, 1, 5, peut-être allusion à Autun (cf. t. IV, p. 358, n. 5). — Nous ne savons rien sur le fonctionnement originel de cette école. On supposera qu'elle ressembla d'abord a celle que Sertorius institua à Huesca pour la jeunesse espagnole (t III, p. 106).

2. Strabon, IV, 1, 5 : Ἐν τῷ παρόντι [début du règne de Tibère] καὶ τοὺς γνωριμωτάτους Ῥωμαίων πέπεικεν, ἀντὶ τῆς εἰς Ἀθήνας ἀποδημίας ἐκεῖσε φοιτᾶν, φιλομαθεῖς ὄντας. Tacite, *Ann.*, IV, 44 : *Adolescentulum* [L. Antonius, petit-neveu d'Auguste] *in civitatem Massiliensium sub specie studiorum* Tac , *Agr.*, 4 : *Statim parvulus* [Agricola, de Fréjus, famille sénatoriale] *sedem ac magistram studiorum Massiliam habuit locum Græca comitate et provinciali parsimonia mixtum ac bene compositum.* — Il semble résulter de *parvulus* que l'enseignement y débutait par les études primaires. — Un des plus anciens et plus célèbres maîtres et rhéteurs de Marseille est Volcacius Moschus, de Pergame et de l'école d'Apollodore, exilé à Marseille à la suite d'une accusation capitale, et qui y enseigna jusqu'à sa mort (de 20 [?] av. à 25 ap. J.-C.); Sénèque, *Controversiæ*, II, 3, 4; 5, 13; VII, 3, 8; X, *pr.*, 10; X, 1, 3 et 12; 2, 17; 3, 1; 4, 20; 6, 1; *Suasoriæ*, 1, 2; Horace, *Épîtres*, 1, 9; *Pseudacronis scholia*, à ce dernier endroit, II, p. 230, Keller. Cf. p. 318, n. 2. — Un autre rhéteur marseillais paraît avoir été Pacatus, contemporain de Moschus; Sén., *Contr.*, X, *pr.*, 10. Mais je ne suis pas sûr que l'un et l'autre n'aient pas déjà enseigné à Marseille également en latin.

3. T. III, p. 7 et 162.

4. Voyez Sertorius à Huesca, t. III, p. 106. De même, Agricola en Bretagne, Tac., *Agr.*, 21 : *Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire.*

5. Cf. Strabon, IV, 1, 5, où il est question de « sophistes » grecs engagés par les villes κοινῇ. — Outre ces deux villes, on peut supposer des écoles municipales

et de leur gloire résultaient de l'empressement des familles.

A côté de ces grandes écoles, des régents ou, ainsi que l'on disait alors, des « grammairiens » s'installèrent un peu partout dans les Gaules, cherchant la fortune et la rencontrant quelquefois. Les plus heureux arrivaient à se faire agréer comme précepteurs dans les riches familles du pays[1]. Beaucoup se bornaient à ouvrir de petites écoles ou à courir le cachet. On vit des écolâtres latins à Marseille[2] et des écolâtres grecs à Trèves[3], des maîtres de grammaire à Vienne[4], à Limoges, sans doute dans tous les chefs-lieux de cités[5], et même dans de fort petites bourgades[6]. Ce n'étaient pas toujours des Italiens, ayant passé les Alpes pour trouver un gagne-pain. Lorsqu'un Gaulois savait bien le latin, il ne lui répugnait pas de l'enseigner à son tour, et il le faisait, on peut le croire, avec l'ardeur du néophyte. Quand Claude eut soumis la Bretagne à l'Empire, ce furent, semble-t-il, des maîtres gaulois qui se chargèrent d'apprendre aux vaincus la langue de leurs nouveaux

dans les localités suivantes. Toulouse, ce qui expliquerait l'épithète de *Palladia* que lui donne Martial (IX, 99), et la vogue de son maître de rhétorique *L. Statius Ursulus* (*Tolosensis celeberrime in Gallia rhetoricam docet*, Jérôme, année d'Abraham 2073; cf. ici, p. 142, n. 4). Arles, où on trouve *scholastici* (t IV, p. 390, n. 4). A Vienne, une fillette originaire de Lyon, âgée de sept ans, *scholastica*, XII, 1918. Lyon : affranchi d'Auguste, âgé de dix ans, *de studentibus*, XIII, 2038; Ausone, *Grat. actio*, 7, 31, parlant de Julius Titianus le jeune, *magister*, qui occupa, au commencement du IIIe siècle, *municipalem scholam apud Vesontionem Lugdunumque*; *C. I. L.*, XIII, 2027, *condiscipulatu* (il s'agit d'affranchis); en revanche, nous connaissons un Lyonnais de dix ans mort à Rome *in studiis* (XIII, 2040). Narbonne : *discens*?, XII, 5074. Reims : Fronton *ap.* Consentius, *Gr. Lat.*, V, p 349 : *Illæ vestræ Athenæ Durocortoro*. Besançon (voir Ausone, plus haut). Treves : XIII, 3702, *grammaticus Græcus*. Cologne : XIII, 8356, *scolasticus*. A Avenches : *professores*, XIII, 5079. Autres maîtres cités à Vienne (p. 125, n. 4; cf. p. 141, n. 3), à Limoges (p. 126, n. 2). — Les *juris studiosi* (cf. t. IV, p. 420, n. 6) sont des légistes ou, si l'on préfère, des avoués, des avocats consultants (surtout à Nîmes, XII, 3339, 5900).

1. « Sophistes » grecs que les Gaulois engagent ἰδίᾳ (Strabon, IV, 1, 5). — D'un degré supérieur devait être le *philosophus*, « ami » des plus grands seigneurs (*C. I. L.*, XIII, 8159). Cf. p. 139, n. 8.

2. Γραμματικὸς Ῥωμαικός, *Inscr. Gr. Sic.*, 2434.

3. P. 124, n. 5.

4. *C. I. L.*, XII, 1921 : s'il s'agit d'un *grammaticus* ou grammairien et non d'un *grammateus* ou greffier. Cf. p. 124, n. 5.

5. Cf. p. 126, n. 1, p. 124, n. 5.

6. S'il s'agit de maîtres d'école et non de précepteurs : Esp., nos 5149, 5503.

chefs[1]. Un Biturige de Bourges s'établit à Limoges pour y tenir école de grammaire et de poésie[2].

Car ces écolâtres, comme les régents de l'Ancien Régime, faisaient un peu tous les métiers : ils enseignaient à lire et à écrire, à calculer, à bien parler, même à composer des vers, même à se bien tenir[3]. J'imagine que, le cas échéant, ils servaient de comptables[4], de traducteurs, de lecteurs, de copistes, d'écrivains publics[5]. Il se peut que les municipalités les aient aidés à vivre[6]; je doute que l'État ait fait beaucoup pour eux.

Le moyen principal, par lequel l'État encourageait alors le travail intellectuel[7], ce n'était point l'école, mais le concours. Il institua pour la Gaule des joutes d'éloquence qui, bien entendu, se célébrèrent à Lyon, devant l'autel du Confluent, au moment des grandes fêtes[8]. On ne nous dit pas quelles étaient les conditions de ces concours : mais si les Romains y prenaient part, les Gaulois n'en étaient pas exclus; et en voyant avec quel amour-propre ils se sont mis à l'école du latin, nous pouvons affirmer que dès la première heure ils tinrent à honneur de paraître, de briller et de vaincre dans les tournois classiques du sanctuaire lyonnais[9].

On voudrait estimer les résultats de cette émulation et de cet

1. C'est ainsi que l'on peut interpréter le vers de Juvénal (XV, 111) : *Gallia causidicos docuit facunda Britannos*. Il peut s'agir du reste de maîtres de rhétorique et de droit.

2. *Artis grammatices doctor morumque magister, Musarum semper amator*; *C. I. L.*, XIII, 1393 = Esp., n° 1584.

3. Note 2.

4. Il y avait cependant des maîtres spéciaux de calcul et de comptabilité, comme dans l'ancienne France : *doctor artis calculatur*[*i*]*æ* à Worms, XIII, 6247.

5. *Librarius* (XII, 1592) à Die chez les Voconces, *doctor librarius* (XIII, 444) à Auch, peuvent désigner des copistes pour libraires ou particuliers, ou des maîtres d'écriture; le *doctor* en question s'intitule aussi *lusor latrunculorum*, joueur et sans doute professeur d'echecs — Sur l'incertitude du métier représenté dans les tombes par des tablettes ou des rouleaux, t. V, p. 299, n. 8.

6. Cf. p. 124.

7. Je parle de la période antérieure à Dioclétien.

8. T. IV, p. 163.

9. Juvénal, I, 43-4 : *Palleat ... Lugdunensem rhetor dicturus ad aram*.

enseignement, indiquer jusqu'à quel point l'instruction s'est développée dans la Gaule romaine. Mais en cela encore notre science de l'Antiquité se trouve en défaut. Si elle nous fait connaître par les inscriptions et les textes des milliers de Gaulois usant des lettres latines, elle nous laisse ignorer ceux qui ne savaient ni lire ni écrire, et rien ne nous dit qu'ils fussent moins nombreux. Sans doute l'épigraphie nous introduit dans les milieux les plus humbles : il y a des tombes à inscriptions pour de très pauvres gens, et il y a des gobelets à apostrophes bachiques pour de fort vulgaires buveurs[1]. Mais est-il certain que ces buveurs et ces pauvres fussent en mesure de lire et de comprendre les mots gravés qu'on leur mettait sous les yeux? L'épigraphie, ne l'oublions pas, ne nous conduit souvent qu'à des faits d'exception : beaucoup de morts n'avaient pas d'épitaphes, beaucoup de pots ou de verres étaient sans inscription. Si vous êtes frappé de la quantité de textes lapidaires que nous a conservés la Gaule, j'ai également le droit de faire état des vastes régions qui n'en ont point fourni. Vous en avez des centaines dans la ville de Bordeaux : mais la campagne bordelaise, si riche pourtant, est absolument dépourvue d'inscriptions. L'Armorique et la Normandie, si peuplées qu'elles fussent, n'en ont livré jusqu'ici que dans fort peu de localités. Ni le Gévaudan ni le Quercy ni le Rouergue n'ont pratiqué communément l'écriture lapidaire. Remarquez encore ceci, qui a son importance : l'épigraphie nous a procuré quelques actes officiels venant de l'État, en très petit nombre d'ailleurs[2]; elle ne nous en a presque point donné qui émanent des magistrats municipaux[3]. Et ce que le populaire a cependant le plus besoin d'apprendre, ce sont les règlements locaux, de police, de voirie ou de marché. Il est donc probable qu'ils étaient portés à la

1. P. 133, n. 3.
2 P. 129-130.
3. Cf. p. 130, n. 3.

connaissance du public, non point par l'affiche gravée, mais, comme au Moyen Age, par le « cri » de l'appariteur sur la place et au carrefour.

De la nature, du nombre des inscriptions nous ne pouvons rien conclure sur le degré de l'instruction générale. Je ne saurais, ainsi qu'il est arrivé à d'autres[1], en recevoir l'impression que la Gaule romaine en était à peu près au même point que la France actuelle, c'est-à-dire que presque tout le monde savait lire et écrire au temps des Antonins. Cela ne me paraît point possible. La population entière d'un pays ne s'instruit pas en deux siècles. En arrière de notre vie intellectuelle présente il y a dix siècles de régents et de maîtres d'écoles qui l'ont peu à peu préparée : et avant la Gaule impériale personne, sauf quelques initiés, ne savait la valeur des lettres moulées[2].

Je crois deviner, à la lecture de ces inscriptions urbaines et de ces épitaphes métriques, à la vue de ces foules de jeunes auditeurs qui écoutaient à Autun ou à Toulouse les rhéteurs et les grammairiens en renom[3], je suppose une bourgeoisie et une noblesse municipales avides de s'instruire; et cela me rappelle la France de la Renaissance et de Louis XIII, où le livre imprimé. l'entretien savant et l'enseignement des collèges créèrent dans les villes une élite intellectuelle plus nombreuse et plus ardente que ne l'est même celle de nos cités démocratiques. Mais la masse du peuple français, dans les campagnes et les marchés, ne se préoccupait guère alors de ce qui s'imprimait, se lisait et s'écrivait : et je pense qu'il en était de même sous les Antonins. — Je ne veux point dire par là que ce populaire gaulois fût dénué d'intelligence, de connaissances et de sens pratique. Lire, écrire et passer par l'école ne sont point les seuls moyens de s'instruire et de réfléchir.

1. Haverfield pour la Bretagne, *The Romanization of Roman Britain*, 3e éd., p. 31; Cumont pour la Belgique, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1913, p. 93.
2. T. II, p. 379.
3. P. 123-4, 124, n. 5, p. 142; cf. en Bretagne, p. 143, n. 2, p. 140, n. 4

VI. — ÉPIGRAPHIE

Des progrès de la Gaule en langue latine, la preuve aujourd'hui la plus visible est sa richesse en inscriptions. La première conséquence et la première nouveauté que le triomphe de Rome produisit sur notre pays en matière de langage et d'écriture, c'est qu'il devint, à la façon de l'Italie et de la Grèce, une terre épigraphique.

Les Celtes avaient ignoré ou repoussé la coutume de graver sur la pierre ou le bronze, pour en éterniser le souvenir, les faits ou les noms de leur histoire publique et de leur vie familiale [1]. Ils ne tenaient pas à cela, soit que la mémoire leur suffît, soit que les dieux et les morts leur en fissent défense. Entrés dans le monde romain, ils prirent à leur tour l'habitude de graver [2] sur une matière durable des formules solennelles, destinées à la connaissance de tous, présents et à venir. L'inscription fut chez eux la façon naturelle de la publicité, l'expression de la gloire pour les horizons restreints.

Les actes importants de l'autorité étaient gravés sur des plaques de bronze, qu'on exposait dans les édifices publics [3].

1. Non pas qu'ils ignorassent l'épigraphie, mais elle était chez eux l'auxiliaire de la vie légale, elle servait à conserver des documents, des actes; cf. t. II, p. 375-7. On a considére (Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 390) comme celtique l'usage de graver des inscriptions, épitaphes ou dédicaces, sur le tailloir des chapiteaux (*ib.*, n° 3044, p. 356, 383, n°s 2920-1; cf. Esp., n° 1104). J'en doute; et si cet usage a continué une tradition indigène, il ne s'est pas repandu avant la conquête, et il ne paraît pas avoir duré longtemps.

2. Je dis graver, parce qu'il nous est resté fort peu d'inscriptions peintes en Gaule. Les inscriptions gravées étaient souvent prealablement peintes (pour guider le graveur) et souvent peintes après coup, dans les deux cas au minium. Inscription uniquement peinte, à Angoulême (*Congr. arch.* d'Angoulême, 1912, II, p. 94, Héron de Villefosse). — Une place à part doit être faite pour les dédicaces en lettres de métal clouées sur les monuments, à la Maison Carrée de Nîmes, au temple de Livie a Vienne, à l'arc d'Orange (t. IV, p. 232, n. 12, p. 233, n. 1, p. 32, n. 2). — Lettres gravées dont le creux est rempli d'étain, *C. I. L.*, XII, 4247.

3. Il y a cependant des règlements d'administration sur pierre, exposés à titre d'avis ou de rappel; cf. p. 106, n. 4 (celui d'Hadrien sur les aqueducs).

Sur les parois du temple provincial de Lyon, les Gaulois pouvaient lire le fameux discours où l'empereur Claude plaida leur cause[1]. Chaque sanctuaire conserva les règlements édictés par ses prêtres[2]; chaque ville, les lois qui la concernaient[3]; chaque citoyen, les diplômes qui lui appartenaient[4]. La gravure donnait au document sa valeur authentique, et le constituait en pièce d'archives, protégée et garantie.

D'autres inscriptions faisaient corps avec les édifices, publics ou privés, et leur servaient de dédicaces permanentes. C'étaient, par exemple[5], celles qui portaient les noms des dieux auxquels des dévots avaient donné une chapelle ou une statue, et, au-dessous de leurs noms, ceux des dévots eux-mêmes, donateurs des présents, et aussi l'indication des motifs qui avaient amené leur générosité[6]. C'étaient encore les épitaphes des tombeaux, avec les noms des défunts, leurs âges, leurs qualités, les noms des survivants et les formules de piété ou de regret habituelles au style funéraire[7]. — Quelle différence,

1. P. 106, n. 4; t. IV, p. 174.

2. Calendriers de Coligny et du lac d'Antre, p. 82, n 3; autel de Narbonne (XII, 4333).

3. Jusqu'ici, aucun document épigraphique de la Gaule ne se rattache aux lois municipales. Il n'y a, dans cet ordre d'idées, que des mentions (sur pierre ou marbre) de concessions de terrains (XII, 3179), de police de ruisseau (XII, 2426) ou de champ de foire (XII, 2462), de réglementation intérieure d'edifices (XII, 3316-8), de consécration d'autels et de sacrifices (XII, 4333), peut-être de décret honorifique (XII, 5413). — Règlements et documents provinciaux, p. 107, n. 5. — Règlements et documents relatifs aux collèges, XII, 4393 (sur marbre), XIII, 3498 (sur bronze). — A des *pagi*, XII, 594, 1243.

4. Tablettes de bronze appelées diplômes militaires (concessions de droits aux vétérans). Je pense que les sculptures funéraires représentent souvent, sous forme de tablettes, des diplômes de ce genre ou des diplômes de citoyens (cf. t. V, p 299, n. 8). Testaments, p. 107, n. 5. — Tablettes magiques, p. 84, n. 2

5. Pour les édifices civils et les statues de personnages publics, cf. XII, p. 957 et s. (*ædificia*). — Du même genre, les bornes milliaires (t. V, p. 122 et s.), qui sont de véritables dédicaces de routes — Dédicace, c'est-à-dire enseigne, d'auberge (XIII, 2031; cf. t. V, p. 344, n. 4).

6. Cf. *C. I. L.*, XII, p. 959-960 (*dedicationes*), etc. Les espèces de ces dédicaces sont infinies, mais peuvent se ramener à quatre groupes : celles des édifices, celles des autels, celles des images, celles des objets mobiliers; car le pauvre allait jusqu'à marquer, en lettres cursives, sur un vulgaire pot d'argile, qu'il en faisait présent à Mercure (cf. p. 83, n. 7). — Cf. p. 247, n. 2.

7. Cf. *id.*, p. 961-4 (*laudationes*, *sepulcra*), etc. — Cf. p. 248 et s., notes.

à cet égard, entre les temps de Mercure et ceux de Teutatès! Le Gaulois n'avait jamais désigné et signé les bâtisses, les temples et les tombeaux qu'il élevait. De même que les Chrétiens du Moyen Age, il éprouvait rarement le besoin d'écrire ce qu'il faisait, et de le rappeler à tous. Le dieu savait bien, sans qu'on eût à le lui dire, que cet autel était pour lui, quel fidèle le lui avait donné, et à quel titre. Il était fort inutile que les passants connussent le nom du mort qui reposait sous la pierre, des parents qui le pleuraient, des sentiments qui avaient accompagné les funérailles : c'était affaire entre le défunt et ses proches. Une sorte de pudeur sacrée présidait aux rapports de l'homme avec ses dieux et avec ses morts. Il les sentait trop puissants et trop loin de lui, pour qu'il osât les traiter comme des hommes d'affaires avec lesquels on prend acte par quelques mots gravés. Ces sentiments disparurent, et d'autres les remplacèrent, qu'on a le droit de trouver plus vulgaires. Les Gaulois voulurent qu'aucun de leurs bienfaits et de leurs deuils ne fût ignoré de personne. Presque tous les ex-voto avaient leurs dédicaces, inscrites en lieu visible Les épitaphes des tombes se dessinaient en façade, le long de la route qui bordait la concession funéraire, à portée de l'œil du passant. On invitait celui-ci à lire, et à haute voix, de manière à être entendu du mort. Plus d'une fois l'inscription se terminait par cet appel du défunt à l'inconnu qui marche sur le chemin : « Lis-moi, je te prie, ô voyageur » [1]. Ces tombes parlantes, ces temples à dédicaces, supposent chez l'homme de ce temps des manières d'envisager la mort et la divinité toutes différentes de celles que révélaient les sanctuaires mystérieux et les fosses anonymes de l'époque gauloise. Défunts et dieux écoutent, lisent et parlent maintenant le langage articulé, les lettres écrites : ils se sont instruits à l'exemple des

1. Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4ᵉ éd., 1914, p. 286. Voyez le texte si formel de Trimalchion préparant son tombeau (Pétrone, *Sat.*, 71) : *Horologium in medio, ut quisquis horas inspiciet, velit nolit, nomen meum legat.*

hommes, ils se sont rapprochés d'eux. L'imitation des habitudes et des formules lapidaires chères aux Romains contribua à changer le caractère de la divinité : l'épigraphie servit de véhicule aux croyances nouvelles.

Des affaires de l'État et de la religion elle gagna rapidement celles de l'industrie et de la vie privée. Graver ou mouler sur un objet une inscription qui ne le quitterait plus, c'était le meilleur moyen d'indiquer à tout jamais son état civil, j'entends par là la manufacture dont il était sorti [1], la personne à qui il appartenait [2], sa destination, son poids ou sa contenance [3]. L'usage de ces signatures indélébiles, marques de fabrique ou cachets de propriétaire, se répandit dès le début de l'Empire dans les provinces les plus reculées de la Gaule : les moindres céramistes de vaisselle ou de figurines inscrivaient leurs noms ou leurs initiales sur leurs plus vilains produits, et sans doute les plus obscurs bourgeois de Nîmes ou de Trèves avaient, tout comme Auguste, leurs anneaux à signatures [4]. Chacun voulait montrer ou perpétuer son nom.

L'attrait de la lettre gravée finit par être si fort, au temps des Antonins et des Sévères, que l'on en vînt à tracer des inscrip-

1. Cf. t. V, p. 266, 267, 274-5, 278, 283, 284, 288-9, notes (vaisselle, briques, lampes, figurines de terre cuite), p. 295, notes (verres), p. 304, notes (bronzes), les signatures d'oculistes, t. VI, p. 161, n. 2, de mosaïstes, t. VI, p. 200, n. 4, p. 201, n. 9, etc. Voyez, comme emploi plus rare, les marques sur objets de cuir, XIII, 10034. Du même genre, les noms des ouvriers ou artistes sur les boucliers en bas-relief de l'arc d'Orange, p. 111, n. 7.

2. A noter, dans cette catégorie, outre les sceaux, cachets et anneaux de tout genre : les marques de fer destinées à indiquer, sur les bestiaux, les noms des propriétaires (cf. t. V, p. 196, n. 1); les *graffiti* indiquant sur les poteries les propriétaires des vases, par exemple (XIII, III, p. 478) *Attici catilus, olla mea.* — L'usage de ces *graffiti* apparaît pour les objets précieux dès le temps de la conquête, si c'est à ce temps que remonte le vase d'argent d'Alésia, propriété du Gaulois Μεδα(μου) 'Αραγε(νου); XIII, 10026, 24, cf. ici, p. 171, n. 3.

3. Indication des remèdes sur les cachets d'oculistes (p. 161, n. 3); des valeurs sur les poids; des poids ou des contenances sur les vases (notes du t. V, p. 345); indication de vins (t. V, p. 253, n. 4); instruments pour marquer les sacs de blé de l'annone (t. IV, p. 397, n. 5); plombs de douane (t. V, p. 306, n. 8, p. 346, n. 3); tessères de jeux; etc.

4. Cf. t. V, p. 303, n. 1.

tions sans motif sérieux, pour le plaisir d'avoir à les lire et à les faire lire. Je ne songe pas seulement aux bavardages incohérents et déplaisants que les hommes fixaient sur les enduits des murailles ou les tessons de poteries pour imposer au public la confidence d'une colère ou d'une joie passagères[1]; je fais allusion aux exclamations, aux appels, aux serments, aux souhaits, dessinés en belles lettres moulées ou gravées, qui accompagnaient les bagues de fiançailles ou les vases à boire. « Je t'aime, aime-moi », lisait-on sur les unes[2], et, sur les autres : « A boire, gargotier », ou « Buvons sec »[3]. A quoi bon vraiment ces inscriptions, et bien d'autres de ce genre? C'était transformer les lettres en motifs d'ornement, ce pour quoi elles ne sont point faites; et c'était utiliser l'écriture, non plus à la noble mission de conserver le souvenir, mais à la besogne ridicule de marquer les banalités de la vie.

Cette fureur épigraphique sévit surtout dans les trois premiers siècles de l'Empire. Elle tend à décroître après Sévère

1. Les *graffiti* sur parois de maisons ou d'édifices sont, cela va sans dire, très rares en Gaule . mais je me demande si l'on a bien examiné, à ce point de vue, soit les murailles des monuments, soit les debris d'enduits; cf. XIII, 3139 (correspondance ou testament d'amour); ici. p. 135, n. 3 (exercice d'ecolier en grec); *L'Année épigr.*, 1912, n° 162 (adieu aux Arlésiens gravé sur un des piliers des Arenes). *Graffiti* sur tessons de poteries, XIII, III, 10017 Injures grossières au passant qui lit, 10017. 40

2. *C. I. L.*, XIII, III, 10024, 40. Cf. p. 258

3. Sur les vases de Banassac (cf. t. V, p. 274, n. 5), en lettres en relief, appels surtout aux convives : *Gabalibus feliciter*; *cervesarii*s [aux amateurs de bière] *feliciter*; *amica veni ad me*; etc. (*C. I. L.*, XII, 5687, 50-5; XIII, 10012) : inscriptions que je crois contemporaines des Antonins. Sur les vases peints de Belgique, des abords de 300 (t. V, p. 270, 189, n. 4), surtout appels au tenancier ou de celui-ci au buveur : *avete*; *bibete*; *da mi, fero vinum tibi dulcis*; etc.; en particulier, sur une gourde de Paris, le dialogue : « *ospita, reple lagona cervesa* », « *copo, conditum abes* », « *est* », « *reple, da* » (10018, 1 et s.). Cf. t V, p. 254, n. 7, p. 255, n. 3, p. 256, n. 4. — Un groupe assez inexplicable est celui des pesons de fuseaux en pierre ou en schiste (10019, 17 et s. [très incomplet]; Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1914, p. 213-230, 489-490; ici, p. 113, n. 4), avec des appels de tout genre à des filles de service, de bains, de tavernes ou de mauvais lieux : *nata Vimpi* (le nom de *Vimpus* doit être un sobriquet professionnel), etc. — Tout à fait mystérieuses sont les longues inscriptions en relief de certains vases de Montans (XIII, 10012, 18; Déchelette, *Vases cér.*, I, p. 133-4), que je crois d'ailleurs les derniers en date de la poterie rouge vernissée.

Alexandre. Dès lors, les marques de fabrique sont une rareté, et les potiers ne signent plus leurs produits. Le nombre des idoles à noms gravés diminue, comme si les dieux revenaient à leurs goûts d'autrefois. Il y a moins d'épitaphes, et les Chrétiens, de plus en plus influents dans l'Empire, se résignent malaisément à inscrire les noms et qualités de leur Dieu et de leurs morts[1].

VII. — LE GREC EN GAULE

La presque totalité de ces inscriptions, plusieurs dizaines de milliers, sont en langue et lettres latines. Nous en possédons bien moins de cent en langues gauloise, les unes en alphabet grec, les autres en alphabet latin[2]. Il en reste bien plus d'une centaine en langue grecque, qui n'appartiennent point toutes à Marseille, mais viennent aussi de Nîmes, de Béziers, d'Autun, de Suisse et de Bordeaux même[3].

Car la Gaule n'a jamais perdu le contact direct avec la langue et la pensée des Hellènes. Elle le gardait, grâce au voisinage de Marseille et de ses colonies, au nombre d'esclaves, de marchands, d'artistes et de médecins orientaux qui se répandaient dans les villes[4]. Celtes et Belges, quoique s'instruisant surtout des choses italiennes, ne cessèrent pas un instant de rechercher aussi l'école de la Grèce. Quelques grandes familles faisaient venir d'Athènes ou de l'Asie des précepteurs pour leurs enfants[5], et

1. Un problème en épigraphie latine est de rechercher s'il n'y avait pas un langage mystérieux, accessible aux seuls initiés, désignant des croyances, des propriétés, des procédés de fabrication, et se dissimulant en particulier dans les signes de ponctuation; cf. XIII, 657; le jeu des points dans les marques de Virilis le potier, XIII, III, 10010, 637; les feuilles de lierre et les palmes, ici, p. 88, n. 3.

2. Cf. t. II, p. 362. Dottin (cf. ici, p. 112, n. 2) en donne 61.

3. *Inscr. Gr. Sic.*, n° 2432 et suiv.

4. Ici, p. 124 et 310-7; t. V, p. 17-8; t. VI, p. 172 et s., p 160 et s.

5. P. 125.

peut-être des philosophes pour eux-mêmes[1]. Si tant de riches Italiens ont envoyé leurs fils à l'université de Marseille, les gros bourgeois de Narbonne ou de Lyon les ont certainement imités[2]. Trèves en Belgique eut son grammairien grec[3], et peut-être Béziers en Narbonnaise son rhéteur attique[4].

Les premiers d'entre les Gaulois n'ignoraient pas le grec et savaient en faire un usage fort élégant. Il arrive parfois que sur des épitaphes, après la dédicace funéraire à la façon romaine, banale et solennelle, nous lisions deux vers en langue grecque, plainte touchante du survivant ou éloge ému du défunt[5] : on dirait que le Gaulois a laissé au latin ce qui était formule consacrée, et qu'il a réservé au grec le soin d'exprimer un sentiment plus profond. Et cette poésie, aimable et douce, brillant à la fin de la sèche épitaphe latine, me fait songer à ces formes gracieuses des aiguières et des poteries helléniques, qui, dans les anciennes sépultures de la Celtique, rayonnaient au milieu des rudes armes et de la vaisselle grossière du guerrier gaulois[6].

Le latin eut beau faire son œuvre : il n'écarta jamais l'influence grecque. Aucun des empereurs ne l'a désiré. Lorsque Caligula institua les concours oratoires de Lyon, il donna à la langue de Démosthène la même place qu'à celle de Cicéron[7]. Le petit-neveu d'Auguste s'en vint étudier le grec à Marseille[8].

1. P. 125, n. 1, p. 130, n. 8.
2 P. 124, 316-7.
3. P. 124, n. 5. Sur le terroir de Vidy (Lausanne), découverte d'une inscription pariétaire sur stuc, portant un *versus reciprocus* en langue grecque, qui se retrouve à Pompei (*C. I. L.*, IV, 2400 *a*) : ce doit être quelque exercice d'écolier.
4. Monument d'un rhéteur, élevé par son frère, également rhéteur; *Inscr. Gr. Sic.*, 2516.
5. XII, 306, Fréjus, tombe d'un citoyen romain, sans doute indigène; XII, 4015 (Nîmes); XIII, 2198, Lyon, femme romaine ou indigène. Ajoutez les inscriptions métriques, sans addition de formules latines : *Inscr. Gr. Sic.*, 2437 et 2461 (Marseille), 2521 (Bordeaux).
6. T. II, p. 332.
7. T. IV, p. 163.
8. Ici, p. 125, n. 2

Même en Occident, il passa toujours pour langue d'État et d'étude, aussi utile que l'autre à la vie publique et à l'éducation d'un honnête homme. Le plus fameux écrivain de la Gaule, Favorinus, y recourut pour ses ouvrages. Ceux des Gaulois qui se destinaient aux magistratures savaient qu'ils en auraient besoin en Orient. Nul d'entre eux n'ignorait qu'il était le parler favori d'un Hadrien et d'un Marc-Aurèle. La Grèce, qui les avait initiés à la civilisation du Midi, demeurait pour eux une capitale morale, d'intelligence et de beauté [1].

Il semble cependant que, vers le temps de ces empereurs, son influence ait un instant baissé dans les Gaules. L'école grecque de Marseille est, à cette époque, déchue de sa prospérité [2]. On parle beaucoup trop le latin dans la ville phocéenne. Des inscriptions de personnages publics y sont en cette langue; sénateurs et prêtres y portent les titres romains de « décurions » ou d'« augures », comme si le latin était devenu, dans les assemblées et les affaires municipales, d'usage officiel [3].

Ce déclin de l'hellénisme ne fut pas de longue durée et se limita peut-être à la ville qui en avait été le foyer. Marseille, évidemment, ne reprit jamais sa physionomie ionienne [4]. Mais chez tous les Gaulois, l'amour du grec grandit à nouveau au cours du troisième siècle. On désira à l'école d'Autun des maîtres illustres pour enseigner la langue et les lettres helléniques [5]. Les noms grecs, si aimables et si séduisants, ne furent plus réservés aux esclaves, et se répandirent dans les plus grandes familles [6]. Parmi les derniers représentants de ce

1. Arrien, *Entretiens d'Épictète*, IV, 4, 36, etc.; cf. p. 550.
2. Il n'en est plus question après Tacite.
3. XII, 407, 410, etc. Je ne vois que des réminiscences d'école dans l'expression de *Græculi magistratus* appliquée aux chefs de Marseille par le panégyriste de Constantin (*Pan. Lat.*, VII [VI], 19), et dans celle de *Gretia* appliquée à son terroir par la Table de Peutinger [on y a vu, à tort, le nom ancien de la Crau].
4. Cf. p. 314-6.
5. Eumène, *Pro rest. sch.*, 17 : *Avum ... hominem Athenis ortum, Romæ diu celebrem, mox in ista urbe*, etc.
6. Surtout chez les femmes, si l'on en juge par la famille d'Ausone, sa grand'

siècle, contemporains de la restauration impériale, on cite des hommes de souche gauloise qui discouraient plus volontiers dans l'idiome d'Athènes que dans celui du Latium[1]. Il arriva, sur les bords du Rhin, qu'on voulut adorer Minerve sous son nom de Pallas[2]. Des mots grecs avaient pénétré dans le langage courant, étaient devenus des expressions populaires : on disait *pie* au lieu de *bibe*, « bois », *zeses* au lieu de *vivas*, « porte-toi bien »[3]; les druidesses avaient grécisé leur nom et étaient devenues des « dryades », *dryades*[4]; la Grèce fournissait aux familles les sobriquets de tendresse et les appels d'affection[5]. Bientôt, on donnera des appellations grecques aux villes, anciennes ou nouvelles[6]. L'Empire romain, dans la dernière période de son existence, allait faire appel à l'hellénisme pour sauvegarder l'unité morale du monde antique.

Au surplus, langue et lettres latines n'apportaient d'ordinaire aux Gaulois que des formes et des pensées helléniques.

mère *Corinthia*, ses sœurs *Dryadia* et *Melania*, sa cousine *Idalia*, etc. (*Par.*, 7, 14, 31, 30); cf. l'arbre généalogique, éd Schenkl, p. XIV. Cf. ici, p. 265-6 et 271.

1. Le père d'Ausone, né à Bazas, domicilié à Bordeaux, originaire du pays des Eduens, *sermone impromptus Latio, verum Attica lingua suffecit culti vocibus eloquii* (*Epic.*, 9-10) : il s'agit de discours d'apparat.

2. P. 39, n. 5 J'ai déjà remarqué et je remarquerai de nouveau que les influences grecques ont été particulièrement intenses dans les régions du Rhin; p. 39, n. 4, p. 190, n. 4.

3. *C I. L.*, XIII, 10018, 140-144 et 221, d'ordinaire en lettres latines. — On a également signalé de très fortes influences grecques dans le latin vulgaire de la Gaule : par exemple dans la déclinaison des noms propres (grécisation de *-a* en *-e*), dans l'écriture (intercalation de lettres grecques au milieu de lettres latines); cf. Pirson, p. 142 et 111.

4. P. 109, n. 4.

5. A Lyon, XIII, 2004 (sur une tombe, en lettres latines, χαῖρε, ὑγείαινε); à Vienne, XII, 1918 (sur une épitaphe, *Juliæ Felicissimæ, scholasticæ* ἱλαρεῖ); etc.

6. *Gratianopolis*, Grenoble, jusque-là *Cularo* (*Not. Gall.*, 11). *Civitas Basiliensium*, Bâle (*id.*, 9; Ammien en 374, XXX, 3, 1); il y a une station de *Basilia* dans l'Itinéraire Antonin (p. 364, W.) entre Reims et Verdun : peut-être s'agit-il d'anciennes résidences royales (cf. *Regia* en Irlande, Ptol., II, 2, 9; *Reginum* ou Ratisbonne; *Reginca*, t. V, p. 137, n. 6).

VIII. — LECTURE ET LIBRAIRIE

L'éducation littéraire des Gaulois se manifesta de deux manières, par le désir de connaître les œuvres du Midi, par celui d'en produire de semblables.

Le commerce des livres[1] se faisait dans les grandes colonies, à Lyon surtout. Car Lyon avait ses libraires, ce qui étonnait fort les courtisans de Domitien, pour qui c'était pays barbare. Ils ne débitaient pas seulement les classiques, mais aussi les modernes, et Pline et Martial y apprirent avec une joyeuse surprise qu'ils vendaient leurs ouvrages[2]. Je doute que ces libraires eussent fait leurs affaires, s'ils n'avaient eu pour clients que les colons, vieux soldats qui ne se piquaient pas de lettres, ou que les fonctionnaires, qui avaient dû porter leurs livres dans leurs bagages. Mais il y avait à Lyon, à Narbonne, à Toulouse, à Vienne, tant de Gaulois désireux de s'instruire, de faire leur cour aux hommes du jour, d'être au courant de la mode, que les nouveautés littéraires venues de Rome devaient faire prime sur les marchés de la librairie.

Parmi les anciens, Homère et Virgile, comme de juste, étaient les plus demandés. Il n'est pas rare de trouver sur nos inscriptions des citations de Virgile : dans une bourgade perdue du Gévaudan, un père de famille, pour célébrer la mémoire d'un fils disparu, emprunte à l'*Énéide* un de ses vers les plus tou-

1. Sur le mot de *librarius*, cf. p. 126, n. 5.

2. *Bibliopolas Lugduni esse non putabam,... ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos*, Pline, *Epist.*, IX, 11 : lettre à Geminus, supposé gouverneur de Lyonnaise sous Trajan. Sénèque a dédié son *De beneficiis* à un *Æbutius Liberalis*, habitant Lyon (*Epist.*, 91; *De ben.*, V, 1, 3). — Pour Martial, je songe à ce qu'il dit de Vienne (VII, 88). *Fertur habere meos ... libellos inter delicias... Vienna suas. Me legit omnis ibi*, etc. Amateurs des vers de Martial à Narbonne (*Arcanus* [le pere de *L. Æmilius Arcanus*, *C. I. L.*, XII, 4354]; sans doute aussi Voténus [le descendant de l'orateur, p. 141, n. 2]), à Toulouse (Antonius Primus, cf. p. 358, n. 3); VIII, 72; IX, 95.

chants[1]. Homère a certainement inspiré quelques-unes des sculptures ou des mosaïques qui décoraient les temples et les villas[2], et c'est sans doute dans ses poèmes que les enfants apprenaient les premiers éléments de la langue grecque[3]. Il conservait sa royauté même à l'extrême Occident et au déclin du monde antique, tandis que Virgile, à ses côtés, faisait grandir rapidement la sienne.

Au-dessous d'eux, le plus goûté parmi les poètes était déjà Lucain, qui dès les temps carolingiens deviendra pour quelques petits fils des Gaulois une sorte de demi-dieu[4]. Horace est encore populaire dans les écoles[5]. Çà et là, on s'aperçoit que les Celtes lisaient et commentaient les dramaturges des deux langues, mais surtout Ménandre[6] et Térence[7].

Voilà pour les poètes : et c'étaient eux, en effet, qui étaient les favoris à l'école, dans la vie artistique, dans la rêverie intime. Parmi les prosateurs, Platon tenait le premier rang comme philosophe[8], Salluste comme histo-

1. A Chanac, XIII, 1568 : *Dum memor ipse mei dum spiritus hos reget artus*; voir *Énéide*, IV, 336, ou on lira désormais *reget* plutôt que *regit*. A Aix, mosaïque (*Inv.*, n° 44) représentant le combat de Darès et d'Entelle [Virg., *Én.*, V, 363-484].

2. Le cadavre d'Hector traîné par Achille, mosaïque à Nîmes; *Inventaire*, I, n° 307.

3. Au moins dans la Gaule du IVe siècle; Ausone, *Professores*, 22, 16 et s.; *Ad nepotem*, 46; Paulin de Pella, *Euchar.*, 72 et s ; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 1, 3.

4. Inscription de Trèves, XIII, 3654 = Lucain, VII, 1-2 : *Segnior Oceano, quam lux* [pour *lex*] *æterna vocabat, luctificus Titan numquam magis æthera* [*contra egit equos*].

5. Ausone, *Ad nep.*, 56.

6. Ausone, *Ad nep.*, 46, d'où il résulte que Ménandre était un auteur d'école au même titre qu'Homère; le même, *Cento*, § 12 — Ésope est rappelé par Ausone (*Epist*, 16 et 17). — Un certain nombre de scènes de bas-reliefs, de mosaïques, de vases moulés, ont pu être inspirées par les tragiques grecs, mais je doute que ce soit directement. Cf. p. 156, n. 1.

7. Ausone, *Ad nep.*, 58; *Epist.*, 22, § 2, 10. — Plaute est moins lu, sans être oublié; cf. Ausone, ed. Schenkl, p. 184.

8. Sulpice Sévère, *l. c.*; Ausone, *Cento*, § 4; *Griphus*, § 1. — La vogue des philosophes grecs a dû être très grande chez les lettres de la Gaule comme chez ceux de tout l'Empire; mais ce devait être une mode plutôt qu'un désir d'étude; le fait d'avoir leurs images ne prouve pas qu'on les lisait; tout au plus les grammairiens, sophistes ou philosophes gagés par les grands seigneurs (p. 125, n. 1) leur en lisaient-ils des extraits ou des analyses. Voyez en particulier les bustes des philosophes rencontrés çà et là en Gaule (Esp., n° 946); la mosaïque d'Anaximandre [?] à Trèves (Krüger, *Trierer Jahresb.*, I, 1908, p. 16; *Inventaire*, n° 1240), celle des philosophes à Cologne (Platon, Cléobule, Aristote, Diogène, Sophocle, Socrate,

rien[1], Cicéron comme orateur[2] : il en était ainsi par tout l'Empire, et la Gaule laissa aux gloires littéraires du monde, grecques et latines entremêlées, le rang qui leur était depuis longtemps assigné.

IX. — ART ORATOIRE

Les Gaulois s'éprirent surtout de rhétorique et de poésie. En cela, ils imitèrent les Italiens : leur tempérament, imaginatif et déclamatoire[3], les porta de lui-même vers les genres littéraires que leurs maîtres affectionnaient[4].

Comme orateur, avocat ou rhéteur, le Gaulois fut aussitôt au niveau du Romain de l'Empire. Sa maîtrise en éloquence lui valut de paraître tout de suite un bon citoyen, gagné aux traditions latines.

De ces ouvriers de la parole, lauréats des concours de Lyon[5], avocats aux prétoires des gouverneurs[6], fondateurs de séminaires juridiques en Gaule ou en Bretagne[7], nous connaissons

Chilon; *Inventaire*, n° 1640; cf. t. V, p 355, n. 6; etc). Le vase d'Héristal, où des figures de philosophes se mêlent a des scènes de débauche (Cumont, *Belgique*, p. 92), le mot de l'épitaphe de Trimalchion (Pétrone, 71), *nec unquam philosophum audivit*, montrent la contre-partie de raillerie que cette mode provoquait. L'écho de la satire de Juvénal contre les philosophes se retrouve donc en Gaule (Juv., *S.*, 2).

1. Ausone, *Ad nep.*, 61 et s ; *Grat actio*, 8, 36; *Epist.*, 19, 18. La popularité de Salluste sous l'Empire romain est un fait très remarquable; elle devait persister. Tite-Live était certainement bien moins lu : toutefois, à Trèves, la mosaïque des Muses, de *Monnus* (p. 201, n. 9), a son portrait avec ceux d'Ennius, Virgile et Ciceron.

2. Aus., *Cento*, § 4; *Profess.*, 23, 13; *Epist.*, 16, § 2, 15; *Epist.*, 17; etc. — Ajoutez Quintilien, un peu comme succédané de Cicéron; Ausone, *Grat. act.*, 7, 31; *Prof.*, 2, 7 et 16; *Mos.*, 404. — On cite encore Démosthène et Isocrate (Aus., *Ep.*, 17; *Profess.*, 2, 19).

3. Cf. t II, p 357 et s., 359, 383.

4. Il ne faut pas oublier que la vogue de la rhétorique était alors générale dans l'Empire; et là encore on peut s'adresser à Juvénal (XV, 112) : *De conducendo loquitur jam rhetore Thyle.* De même, Tacite dit des Bretons (*Agr.*, 21) : *Qui modo linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent.*

5. P. 126; t. IV, p. 163.

6 P. 124, n. 5, et ici, n. 7.

7. Ces maitres de la parole, dont il va être question, devaient être, non seulement des professeurs de rhétorique tenant *schola* pour de tout jeunes gens (cf.

surtout ceux du Midi, issus sans doute de colons romains. De Nîmes est sorti Cnéius Domitius Afer, le plus célèbre des orateurs de la Gaule et le parleur le plus enragé de l'Empire : à Rome, où il vécut, il domina le sénat de son éloquence infatigable sous le règne de quatre Césars, Tibère, Caligula, Claude et Néron, terrible à ses adversaires, salut de ses clients, et qui avait fait de l'art oratoire sa seconde existence; car il ne sut jamais renoncer à la parole, malgré la vieillesse, malgré les faiblesses de l'âge et les défaillances de l'esprit[1]. De Narbonne vint Votiénus Montanus, hardi et imprudent, n'épargnant même pas les empereurs de sa langue mordante, et qui finit par mourir victime du ressentiment de l'implacable Tibère[2]. Afer et Montanus, voilà les deux plus grands noms de l'éloquence gallo-romaine : mais à peine appartiennent-ils à la Gaule, car ils vécurent à Rome toute leur vie d'orateur, ne jugeant rien de beau que la gloire et les périls de la Ville Éternelle[3].

Quintilien, X, 3, 13), mais aussi des docteurs en procédure, et sans doute des directeurs de cabinets d'affaires; c'est chez eux que se formaient les *juris studiosi* (p. 124, n. 5). De ce genre est le *patronus* inconnu d'une épitaphe nîmoise, qui fut célèbre à Rome même, et qui excellait dans l'art de rédiger les testaments (XII, 4036). En voie de devenir un maître semblable est le jeune homme que ses parents appellent *juvenis eruditus causidicus* (XIII, 5006)

1. Supposé né en 14 av. J.-C., consul en 39 après, mort en 59; Jérôme, année d'Abraham 2062; Tac., *Ann.*, IV, 52; Quintilien, V, 10, 79; VI, 3, 42 et 81; VIII, 5, 3 et 16; IX, 3, 66 et 78; X, 1, 24 et 118 (cf. p. 143, n. 4); etc. En dernier lieu, *Real-Enc.*, V, c. 1318-20.

2 Mort en 27 aux îles Baléares, où Tibère l'avait relégué; Jérôme, année d'Abraham 2043;. Tac., *Ann.*, IV, 42, Sénèque, *Controv.*, VII, 5, 12 et s.; IX, *præf.*, 1; IX, 2, 19; 4, 16; 5, 15 et s.; 6, 18 (édit. H. J. Muller). La passion de Votiénus pour son art était telle, que, lorsque Vinicius prononça contre lui son réquisitoire au nom des colons de Narbonne, l'accusé ne fit, dit-on, attention qu'à la tenue oratoire du discours (*Controv.*, VII, 5, 12). — C'est un de ses fils ou petits-fils dont parle Martial en 93 à propos de Narbonne (VIII, 72, ici, p. 138, n. 2).

3. Dans le même cas, *Rufus* de Vienne, sous Trajan ou Hadrien; Juvénal, VII, 213-4 : *Rufum atque alios cædit sua quemque juventus, quem toties Ciceronem Allobroga dixit*; cela voulait-il dire qu'on raillait son genre provincial? ce passage a été extrêmement discuté; en dernier lieu, Désormaux, *Allobroge*, dans *La Revue Savoisienne* de 1917 — De même, *Julius Secundus*, neveu de Florus (p. 142, n. 2), qu'on peut supposer gaulois, contemporain de Quintilien, et qui paraît être un des interlocuteurs du *Dialogue des Orateurs* (X, 3, 12 et s ; X, 1, 120 et s.; Tacite, *Dial.*, 2, 10, 14; Plutarque, *Othon*, 9). Il fut *magister epistularum* d'Othon en 69. — Et encore l'énigmatique *M. Aper*, du *Dialogue des Orateurs* (p. 144, n. 1).

Mais la vogue de Rome n'était point telle, qu'elle absorbât toutes les ambitions. La Gaule offrait tant de jeunesses à instruire, d'affaires à plaider, d'argent à gagner, d'applaudissements à récolter, que les mieux doués des avocats consentaient à y revenir après quelques passes en Italie [1]. Tels furent ce Florus, sous Vespasien, qui préféra s'assurer en Gaule le titre de prince des orateurs, plutôt que de lutter contre la concurrence de ses confrères du Forum [2]; ce Gabinianus, qui le précéda ou le suivit dans la jouissance de ce renom recherché [3]; cet Ursulus, leur précurseur à tous deux, qui était de Toulouse, dont l'enseignement fut célèbre dans le monde entier [4], et qui valut le premier à sa ville natale cette gloire d'éloquence qu'aucun siècle ne lui a ravie depuis [5].

Tous ces maîtres étaient du Midi, et il est à croire que la rhétorique latine débuta en Narbonnaise, où vivaient tant de Romains, et où l'art de la parole, comme la vigne, se développe si aisément. Mais, comme la vigne également, il ne se renferma point dans ces limites administratives, et dès le premier siècle il gagna aussi toute la Gaule. Entre Gaulois de Celtique ou de Belgique et colons de Toulouse ou de Narbonne, je ne vois plus de différences quand il s'agit de bien parler. Ces Gaulois du Nord étaient également merveilleux de dons naturels. Les Romains en étaient frappés d'étonnement. Des fils de vaincus et de Barbares faisaient revivre ces temps fameux de la République où la toge de l'orateur s'imposait à la force des armes. L'avocat helvète Claudius Cossus arrêta la colère des

1. Cf. Florus, n. 2; sans doute Gabinianus, n. 3. — Sur les rhéteurs ou avocats (en grec) de Marseille, p. 124, n. 2.

2. Quintilien, X, 3, 14 : *Julius Florus, in eloquentia Galliarum, quoniam demum ibi exercuit eam, princeps*. Il était d'une génération antérieure à Quintilien, ce qui permet de placer sa vogue sous Domitien.

3. Cf. t. IV, p. 178, n. 2; Tac., *Dial.*, 26: Jérôme, *Comm. in Is*, VIII, *Præf.*, Migne, *P L.*, XXIV, c. 281 (qui le traite de *flumen eloquentiæ*). Sous Vespasien.

4. Sous Néron. [*L.*] *Statius Ursulus* [var. *Sursulus*] *Tolosensis celeberrime in Gallia rhetoricam docet*; Jérôme, année d'Abraham 2073.

5. Cf. ici, p. 124, n. 5, p. 358.

bandes de Vitellius prêtes à brûler sa cité : habile et pathétique, maître absolu de lui au milieu de ses larmes, tremblant de douleur et impassible en son âme, il finit par apitoyer la soldatesque en furie[1]. Ces souplesses oratoires ne plaisaient point toujours aux fonctionnaires impériaux, qui ne se payaient pas de mots et de gestes, et qui leur préféraient les connaissances juridiques et l'étude approfondie des questions; et quand les Romains eurent conquis la Bretagne, et que les Bretons se mirent à faire du droit en hommes positifs, avec bon sens et sans phrases, les gouverneurs appelèrent plus volontiers à leur tribunal les nouveaux conquis, préférant leur équité naturelle aux talents et aux habiletés de la race gauloise[2].

La renommée de ces rhéteurs du Nord pénétrait jusqu'à Rome, la grande dispensatrice de la gloire. Elle connut Julius Africanus de Saintonge[3], qui vint dans la capitale pour battre en brèche Domitius Afer lui-même. Celui-ci, en sa qualité de Nîmois, était un orateur à la vieille façon romaine, d'allure classique, impeccable dans la composition et le style; l'autre annonçait véritablement le Gaulois, par sa fougue, la recherche de l'expression, la prolixité des développements, la hardiesse des métaphores[4] : ardeur et imagination mêlées, il ressemblait à un contemporain de Vercingétorix plus qu'à un disciple de Scévola; au dedans de l'éducation latine, la sève gauloise travaillait encore[5].

1. Tacite, *Hist.*, I, 69; cf. t IV, p. 190.
2. C'est ainsi que j'explique en les rapprochant les deux textes de Tacite (*Agr* , 21), *ingenia Britannorum studiis Gallorum præferre* (Agricola), et de Juvénal (XV, 111), *Gallia causidicos docuit facunda Britannos.*
3. Quintilien ne dit pas nettement qu'il fût gaulois (voyez cependant son discours à Néron au nom des Gaules, VIII, 5, 15); il le rapproche de Domitius Afer, et ce rapprochement se retrouve chez Tacite, *Dial.*, 15; mais il y a tout lieu de croire que c'est le fils du *Julius Africanus e Santonis* que Tacite mentionne en 32 (*Ann.*, VI, 7).
4. Quintilien, X, 1, 118 : *Eorum quos viderim Domitius Afer et Julius Africanus longe præstantissimi. Arte ille et toto genere dicendi præferendus et quem in numero veterum habere non timeas; hic concitatior sed in cura verborum nimius et compositione nonnumquam longior et translationibus parum modicus*; le même, XII, 10, 11 (*vires Africani*); VIII, 5, 15; Tac., *Dial.*, 15.
5. Cf. t. II, p. 360.

Car c'est bien là la note dominante que la Gaule donna à l'éloquence latine. — Arrière, dit le Gaulois Aper dans le *Dialogue des Orateurs*, arrière l'érudition, le travail patient de l'école! ce qu'il faut à un orateur, c'est de la vie, de la vigueur et de l'éclat. Vous recherchez la perfection, vous croyez qu'elle est signe de santé. Allons donc! le véritable orateur vaut par la force, la gaieté, la vivacité, le luxe des mots et la variété des mouvements. N'être qu'en bonne santé littéraire, c'est déjà de la faiblesse. L'avocat n'est pas un homme de lettres, mais un homme de combat[1]. — Le Gaulois allait ainsi aux batailles de la parole tel qu'il alla jadis à celles de la guerre. Il représentait aux yeux des Romains un type nouveau d'éloquence, oublié depuis les triomphes de l'atticisme et de la perfection classique.

Cette perfection, le Nîmois Afer la défendait à Rome, où Africanus apporta le genre nouveau. Les friands de langage, comme Quintilien, se délectaient à les comparer. Quel signe des temps que ce spectacle! La lutte pour la primauté de l'éloquence mettait aux prises, à Rome même, deux hommes de Gaule, l'un de Nîmes, l'autre de Saintes, héritiers des maîtrises rivales d'un Cicéron et d'un Hortensius.

X. — POÉSIE

Les premiers poètes qui chantèrent en latin dans les Gaules furent également des fils de ce Midi narbonnais qui avait reçu tout d'abord les semences des lettres. Varron, qu'on avait nommé ou surnommé « le Varron de l'Aude », fut le plus connu de ces initiateurs[2] : il composa des épigrammes comme Catulle son

1. C'est la thèse soutenue, dans le *Dialogue des Orateurs* (cf. 2, 5, 15-23), par *M. Aper*, lequel est un Gaulois (*de Gallis nostris*, 10), de cité pérégrine (*in civitate minime favorabili*, 7), qui paraît avoir accompagné Claude en Bretagne (17). Le fait d'avoir choisi un Gaulois pour défenseur du genre moderne, est très remarquable.

2. *P. Terentius Varro Atacinus*, surnom qui a pu lui être donné pour le distin-

contemporain, des Argonautiques comme Apollonius de Rhodes, leur modèle à tous deux; mais il écrivit aussi, ce qui nous frappera davantage, un poème sur la guerre d'Arioviste[1]. Voilà du nouveau, et un effort vers de beaux sujets, pleins de vie et d'actualité. Le malheur est que cet effort ou ne réussit guère ou fut dédaigné : car les seules choses qu'on voulut retenir du poète narbonnais furent celles qu'il avait imitées d'autrui, et qui ne servaient de rien[2].

De Narbonne, les Muses classiques montèrent vers toutes les Gaules. Il y avait à Périgueux une société qui leur était consacrée[3]. A Limoges, un Gaulois s'intitule leur amant[4]. Des mosaïques, sur les bords de la Moselle, reproduisent leurs images[5]. Les pentes du Lubéron, les vallons de la Tarentaise, les collines de l'Armagnac, les bords du Rhin entendirent l'écho de vers latins[6]. Pour honorer leurs morts et leurs dieux, les dévots préfèrent souvent aux froides formules de l'épigraphie une inscription métrique plus gracieuse et plus personnelle[7]. De ces poésies

guer du grand Varron. Jérôme, année d'Abraham 1935 = 82 av. J.-C : *P. Terentius Varro vico Atace* [peut-être dans le sens de quartier de Narbonne; cf. t. IV, p. 31, n. 5] *in provincia Narbonensi nascitur, qui postea XXXV annum agens Græcas litteras cum summo studio didicit*; Pseudacron *ad* Hor., *Sat.*, I, 10, 46; Quintilien, X, 1, 87; etc. On attribuait (scholies de Perse, II, 36, p. 285, Jahn, 1843) à Varron de l'Aude la célèbre épitaphe de Licinus (t. IV, p. 83-4) : *Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo, Pompeius nullo : quis putet esse deos?* Les fragments (*Argonautæ, Chorographia, Ephemeris, Bellum Sequanicum, Elegiæ*) ont été réunis par Bæhrens, *Fr. poet. Rom.*, 1886, p. 332-6. Cf. Teuffel, trad. franç., I, § 212; Wullner, *De P. Terentii Varronis Atacini vita et scriptis*, Münster, 1828 (programme; utile).

1. *De bello Sequanico.* Remarquez ce qualificatif donné à la guerre d'Arioviste.

2. *In iis, per quæ nomen est assecutus, interpres operis alieni, non spernendus quidem, verum ad augendam facultatem dicendi parum locuples* (Quintilien, X, 1, 87).

3. Inscription en cursive sur vase : (*Si qui*) *Musarum leges nodent* [pour *violent*?], *lupinos X dabunt* (XIII, 10017, 38).

4. P. 126, n. 2.

5. T. V, p. 355.

6. Épitaphe du cheval d'Hadrien, Borysthene, sur le terroir d'Apt, qui doit être l'œuvre de l'empereur; cf. t. IV, p. 471, n. 5 (XII, 1122; vers ioniques); inscription à Sylvain (n. 7 et p. 146); épitaphe de la chienne (p. 146; hendécasyllabes); épitaphe du jeune sténographe à Cologne (XIII, 8355; iambiques dimètres); d'une jeune fille à Mayence (XIII, 7113; vers scazons).

7. Épitaphes en vers hexamètres ou pentamètres : XII, 533 (Aix), XIII, 2104 et 2219 (Lyon), 1602 (campagne du Velay), 1568 (du Gévaudan), 3048 (Paris), XII, 5026 (Narbonne); épitaphes en vers iambiques senaires : XIII, 1597 (Saint-Pau-

d'autels et de tombes, beaucoup n'ont d'autre charme que leur naïveté, et sont simplement l'hommage d'un homme du Nord aux lettres du Midi[1]. Mais quelques-unes sont des œuvres de goût et de sentiment, telle cette invocation gravée sur la tombe d'une chienne par sa maîtresse éplorée : « Qu'elle était douce et qu'elle était aimable! Tant qu'elle vécut, elle se couchait toujours près de moi, partageant mon lit et mon sommeil. Quel péché, Myia, que tu sois morte! Tu ne te permettais d'aboyer que si quelque rival s'approchait de ta maîtresse. Quel péché, Myia, que tu sois morte! Un grand tombeau te recouvre maintenant, corps sans conscience. Et tu ne peux plus gronder, ni folâtrer, ni répondre à mes caresses par de douces morsures[2]. » Et voici le salut à Sylvain, inscrit sur un autel rustique de la Tarentaise par un intendant impérial dépaysé au fond des Alpes[3] : « Sylvain, à demi enfermé dans le tronc d'un frêne sacré, gardien souverain de ce petit jardin de montagne, je te dédie ici ma reconnaissance rythmée, en remerciement de ce que, à travers les champs et les monts des Alpes, à travers les hôtes odorants de ton bois, tu me gardes sain et sauf par ta grâce bienfaisante, pendant tout le temps que je juge et gouverne, et que je gère les biens de César. Ramène-nous à Rome, les miens et moi, fais-nous revoir par ta protection les terres d'Italie, et je consacrerai mille grands arbres à ton nom. »

Rien ne nous autorise à attribuer ces vers à des écrivains du

lien, métropole du Velay), XII, 5102 (Narbonne). Dédicaces en hexamètres et pentamètres au *Genius pagi*, XIII, 412 (Hasparren dans le Pays Basque), à la déesse topique Onuava, XIII, 581 (Bordeaux); en vers iambiques senaires a Sylvain (p. 146, n. 3) : ce sont d'ordinaire les bonnes petites divinités topiques qui reçoivent ces hommages poétiques.

1. Les inscriptions métriques ne sont pas, toutes proportions gardées, moins nombreuses dans les Trois Gaules qu'en Narbonnaise. — Sans doute circulait-il en Gaule des manuels d'inscriptions métriques pour épitaphes ou dédicaces, dont les graveurs du pays ont pu s'inspirer.

2. XIII, 488, Auch. Il y a peut-être là le souvenir de la pièce de Martial sur la chienne *Issa* (I, 109)

3. A Aime, XII, 103 : *Silvane sacra semicluse fraxino* : il s'agit d'une statue informe taillée dans un tronc de frêne (cf. p. 50, n. 3).

pays. En dehors de Varron, la Gaule n'a donné aucun grand nom à la poésie durant les trois premiers siècles de l'Empire. Mais elle prendra ensuite une belle revanche.

XI. — PROSE

Discours et poésies étaient des morceaux de courte étendue : la littérature de longue haleine attira moins les Gallo-Romains, colons ou Celtes. Même en prose, en genre didactique ou narratif, ils évitaient les longues œuvres.

Il y eut une exception, et ce fut un des ouvrages les plus curieux de la littérature romaine, l'*Histoire Universelle* de Trogue-Pompée : celui-ci, chevalier romain du pays des Voconces, contemporain d'Auguste, était fils et petit-fils de Gaulois[1]. Il eut le courage d'écrire en quarante-quatre livres une histoire générale du monde, depuis Ninus jusqu'à Auguste, et depuis l'Assyrie jusqu'aux Colonnes d'Hercule[2]. L'ouvrage est perdu : mais, si l'on en juge par les résumés qui nous en restent, surtout par celui de Justin[3], ce n'était guère qu'un amoncellement de

1. Il racontait sa vie et celle de sa famille à la fin du livre XLIII (Italie et Gaule), Justin, XLIII, 5, 11 : *In postremo libro Trogus ait majores suos originem a Vocontiis ducere; avum suum Trogum Pompeium Sertoriano bello civitatem a Cn. Pompeio percepisse*, etc.; cf. t. III, p. 116. Le nom de *Trogus* peut être celtique, mais ce n'est point certain.

2. En réalité, Trogue-Pompée se préoccupait surtout des régions où avait pénétré l'influence grecque; pour lui, l'histoire de l'Assyrie, de la Perse, etc., sert surtout de prélude à l'histoire grecque; il hellénise bien plus encore qu'Hérodote. En Gaule (livre XLIII), il connaît surtout Marseille, en Espagne (livre XLIV), il s'intéresse davantage aux éléments indigènes, mais il recherche avec soin les fables grecques. Justin l'indique d'ailleurs dans sa préface : *Trogus Pompeius Græcas et totius orbis historias Latino sermone composuit, ut, quum nostra Græce, Græca quoque nostra lingua legi possent.* Le titre qu'ont Justin et les *Prologi*, *Historiæ Philippicæ*, paraît avoir été donné par Trogue-Pompée lui-même Sur les sources, surtout helléniques, de Trogue-Pompée, cf. Schanz, *G. d. R. L.*, II, I, 2[e] éd., § 329. La principale paraît Timagène (cf. p. 152, n. 5); cf. von Gutschmid et Wachsmuth, *Rheinisches Museum*, n. s., XXXVII, 1882, et XLVI, 1891.

3. *M. Juniani Justini Epitoma Historiarum Philippicarum*, etc. Il vivait sous les Antonins. Édition Ruhl, 1886 (collection Teubner). Dans la même édition, *Prologi Historiarum Philippicarum*, etc.

matériaux groupés sans beaucoup d'ordre; avec ses redites, ses retouches, ses retours en arrière, il ressemblait un peu à ces romans à entrelacements qui furent chers à nos ancêtres. Au récit des épisodes il mêlait des réflexions sur lui-même[1], et pas mal de légendes à un fort grand nombre de faits. C'était du reste un esprit curieux : il s'intéressa à d'autres histoires qu'à celle de Rome, à l'Espagne et à l'Orient, et il fit connaître bien des nations et des événements que devaient ignorer la plupart des lettrés de son temps. Mais l'intelligence était médiocre, et son livre fait l'effet d'un énorme centon, présentant la vie des peuples à la façon dont Pline l'Ancien présentait la vie de la nature. Çà et là cependant, apparaît un peu de critique, et du bon sens historique : Trogue-Pompée ne veut pas de longs discours en style direct, où l'on fait parler les personnages comme ils auraient dû parler, et comme sans doute ils ne l'ont point fait; si l'historien veut donner son avis, qu'il le donne lui-même, et qu'il ne le place point, sous forme de belles phrases, dans la bouche des orateurs ou des capitaines d'autrefois; en procédant ainsi, disait Trogue-Pompée, Salluste et Tite-Live ont dépassé les limites fixées à l'histoire[2]. Cette semonce à la rhétorique ne sentait point le Gaulois.

Les autres écrits en prose sont de simples essais, de grammaire, de critique, d'histoire, de philosophie, des morceaux de littérature ou de science aimables et faciles, dans le genre des travaux que publiaient Plutarque et Lucien. Ceux que Rome et la Grèce apprécièrent le plus, sortaient du style du rhéteur Favorinus, citoyen romain d'Arles et ami intermittent de l'empereur Hadrien[3].

1. P. 147, n. 1 et 2.

2. Justin, XXXVIII, 3, 11. *In Livio et in Sallustio reprehendit quod conciones directas pro sua [sincera?] oratione operi suo inserendo historiæ modum excesserint.*

3. On peut supposer qu'il est né sous le règne de Domitien et mort sous celui de Marc-Aurèle. Son amitié avec Hadrien est attestée par Spartien, 15, 12; 16, 10. Mais nous savons par ailleurs (ici, p. 149, n. 8) qu'il se brouilla avec l'empereur; Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 8, 3, Didot; Dion Cassius, LXIX, 3, 4-6. Cf. t. IV, p. 472.

Favorinus eut des idées sur toutes choses, et il les exprima en parole et en écrit : sur la philosophie d'Homère, sur Socrate, sur la grammaire. sur la fièvre, sur le soleil, sur le Mistral de son pays[1]. Mais il ne possédait, je pense, ni la conscience naïve d'un Plutarque ni la finesse aiguisée d'un Lucien : il valait surtout par les ressources de sa mémoire, l'étendue de son savoir, le charme de ses improvisations[2]; car c'était, non pas seulement un fort habile polygraphe, mais un conférencier supérieur, un merveilleux jouteur du langage, en quoi peut-être apparaissait le Provençal. Il n'en fallut pas davantage, en ces temps de l'Empire où l'on aimait à la fois les pages vite lues et les discours bien apprêtés, pour faire de Favorinus un homme considérable, le rival et le maître des plus célèbres rhéteurs de la Grèce et de Rome[3]. Il eut des élèves fameux, tels qu'Hérode Atticus[4]; on lui éleva des statues à Athènes et à Corinthe[5]. Le nombre des sujets traités et la variété des auditoires lui valurent d'être le parleur universel de l'Empire. Mais Favorinus se réclamait si peu de la Gaule! S'il savait bien le latin, il n'écrivit guère qu'en grec[6]. Peut-être ne dut-il à Arles que son berceau[7] : la seule relation qu'on lui prête avec sa ville natale fut d'avoir refusé d'y acquitter une charge municipale[8]. La Gaule et les Gaulois

1. On ne possède de lui que des fragments, réunis par Marres, *Diss. de Fav. Ar. vita*, 1853, ou dans les *Fragm. hist. Græc.* de Didot, III, p. 577 et s. On lui attribue le plus souvent le 37e discours de Dion Chrysostome (*Corinthiaca*).

2. Philostrate, I, 8, 6; Aulu-Gelle, II, 22, surtout 27; XII, 1, surtout 24, XIV, 1, surtout 32; XVI, 3, surtout 1. Aulu-Gelle est resté ébloui de son talent de conférencier.

3. Son rival paraît avoir été surtout le fameux Polémon de Smyrne (Philostrate, I, 8, 5; I, 25, 12).

4. Philostrate, I, 8, 4; II, 1, 34.

5. Philostrate, I, 8, 4.

6. Aulu-Gelle, XX, 1, 20; XIII, 25, 4. Favorinus disait de lui-même : *Opera mihi princeps et prope omnis in litteris disciplinisque Græcis sumpta est*. On a supposé qu'il avait fait son éducation à Marseille : mais il n'y a aucun argument pour ou contre cette hypothèse.

7. D'ailleurs, il ne cachait point son origine gauloise; Aulu-Gelle, II, 22, 20; Philostrate, I, 8, 1 (Γαλάτης ὤν); 37e discours de Dion, 27.

8. Dion Cassius, LXIX, 3, 6; Philostrate, *Vies*, I, 8 : il demanda devant le tribunal d'Hadrien περὶ τῆς ἀτελείας ... ἐν τῇ πατρίδι, l'exonération des *munera* muni-

étaient assez indifférents à ce favori de la Grèce. Si nous possédions ses œuvres, je ne sais si on y trouverait rien qui fût le reflet ou l'écho du Rhône, des Alpines et de la Camargue. L'Arlésien parla bien un jour du Mistral, *Circius*, mais ce fut pour chercher l'étymologie du mot[1]. Il faudra attendre dix-huit siècles pour que les poètes comprennent l'éternelle beauté de ces terres méridionales. Mais enfin, à la gloire de la Gaule et de la Provence, on peut dire qu'elles ont fourni sous Hadrien le seul rhéteur qui ait pu se mesurer avec les maîtres d'Athènes et de Smyrne.

Favorinus dut susciter en Gaule un bon nombre d'imitateurs[2]. Le temps était venu, des compilations faciles, des commentaires élégants, du travail fait sans fatigue sur des choses créées par autrui. On n'imaginait plus, à peine si l'on réfléchissait, on se souvenait surtout, et l'on copiait. C'était l'exploitation, pour de médiocres profits, de l'héritage laissé par les penseurs et les érudits d'autrefois.

De Favorinus et de ses élèves, aussi bien que de Trogue-Pompée ou que des poètes et des orateurs de la Gaule, il nous reste trop peu d'œuvres pour que nous puissions porter un jugement sur leur mérite d'écrivains. Grâce à Sénèque, Lucain et Martial, nous connaissons assez bien l'allure propre aux lettrés d'Espagne, emphatique et vigoureuse. Ceux de la Gaule nous

cipaux et en particulier de la charge de ἀρχιερεύς [*pontifex? flamen?*], soit comme domicilié à Rome, soit plutôt en tant que rhéteur (« philosophe », dit Philostrate). Il se désista, craignant l'opposition du prince (lequel, semble-t-il, ne voulait pas l'assimiler à un « philosophe »), et reconnut qu'il devait λειτουργεῖν τῇ πατρίδι ὡς καὶ ἐκείνῃ γεγεννημένον. Je crois que le débat a dû porter sur le sens à donner aux mots *orator* et *philosophus* dans les rescrits de Vespasien et d'Hadrien touchant les *immunitates* (*Dig.*, L, 4, 18, 30). Cf. t. IV, p. 340 et s.

1. Favorinus *apud* Aulu-Gelle, II, 22, 20 : *Nostri Galli ventum ex sua terra flantem, quem sævissimum patiuntur, Circium appellant a turbine, opinor, ejus ac vertigine.* En réalité, le nom du Mistral, *Circius* ou *Cercius*, n'a sans doute rien à voir avec *circus*. Cf. t. I, p. 57.

2. Le seul parmi ses élèves connus dont le nom intéresse la Gaule, est Alexandre *Peloplato* de Séleucie, qu'on disait être mort dans ce pays, ἐν Κελτοῖς, étant *ab epistulis Græcis* de Marc-Aurèle, et sans doute envoyé là comme tel en mission ; Philostrate, *Vies*, II, 5, 12.

échappent encore, du moins dans les premiers siècles de l'Empire; et nous ne saurions dire dans quelle mesure ils ont donné aux lettres grecques et latines des facultés nouvelles et l'air du terroir.

XII. — OUBLI DES TRADITIONS NATIONALES

En tout cas la forme et le fond de ces œuvres, sujets traités, langues employées, comparaisons, métaphores et figures, dérivent uniquement de Rome ou de la Grèce. Aucune d'entre elles n'est inspirée par les souvenirs gaulois, aucune n'emprunte aux traditions ou aux formules nationales quelque épisode qui tranche ou quelque morceau qui brille. Ce qui ne peut se décalquer d'un modèle classique est exclu de leurs pages.

Voyez l'*Histoire universelle* de Trogue-Pompée. Sur quarante-quatre livres, il n'y en a pas un seul qui soit réservé en entier à la Gaule. Le passé de l'Espagne l'intéresse plus longtemps que celui de son pays [1]. S'il parle des invasions gauloises dans le monde, c'est à propos de l'Italie et du Danube [2], et c'est Marseille qui lui fournit l'occasion de dire quelques mots des Celto-Ligures de la Provence [3]. Je ne crois pas qu'il ait ignoré les traditions et les poèmes celtiques [4], mais il a délibérément écarté les faits qu'ils racontaient. Il ne veut connaître d'entre les Gaulois que les amis ou les ennemis des Grecs et des Romains, et leur histoire ne compte à ses yeux que lorsqu'elle se mêle à celle de la Méditerranée [5].

1. Sans doute parce que les historiens grecs dont il se sert parlaient plus longuement de l'Espagne. Les Anciens, du reste, à cause de Cadix et de Carthage, ont toujours accordé une prééminence historique à l'Espagne sur la Gaule.

2. En Italie : VI, 6, 5; XX, 5, 4 et s.; XXIV, 4 et s.; XXVIII, 2, 4; XXXVIII, 4, 7 et s. En Illyrie surtout, XXIV, 4 et s.

3. XLIII, 3, 4, et la suite.

4. *Ducibus avibus*, à propos de l'exode des Celtes sur le Danube (XXIV, 4, 3), semble indiquer une tradition gauloise.

5. Cf. p. 147, n. 2.

Ni en Afrique[1], ni en Étrurie[2], ni même en Espagne[3], on ne vit lettrés aussi peu soucieux des destinées de leur peuple, des souvenirs de leur sol, des beautés de leur pays. On dirait que la haine des dieux du Capitole et de Delphes pesait encore sur la Gaule, et que ses écrivains s'efforçaient d'en oublier l'histoire pour se faire pardonner le jour toujours néfaste de l'Allia[4]. L'État romain, de son côté, ne fit rien pour retrouver ou conserver les vestiges du passé; et aucun prince, aucun écrivain n'imita pour la Gaule l'exemple de l'empereur Claude, composant l'histoire de la nation étrusque[5]. On en vint à une telle ignorance de ses annales qu'on finit par s'imaginer ceci de prodigieux, que les Gaules avaient été une fois vides d'habitants, et peuplées alors par des bandes de fugitifs accourues de Troie et de la Grèce[6].

Pour garnir le passé du pays, les Gaulois et leurs maîtres mettaient des fables et des histoires classiques. Les faiseurs de légendes s'en donnèrent à cœur joie[7]. Hercule, les Argonautes, les Dioscures, les Doriens, Ulysse, ces voyageurs mythiques de la Grèce primitive, furent regardés tour à tour comme les pre-

1. Qu'on se rappelle tout ce que les Romains ont raconté de Didon (Justin, XVIII, 5 et s.).

2. Note 5.

3. P. 151, n. 1.

4. Remarquez que sous Claude on reproche encore aux Gaulois l'affaire de l'Allia (Tac., *Ann.*, XI, 23).

5. Et de Carthage : *Græcas scripsit historias, Tyrrhenicon viginti, Carchedoniacon octo*; Suétone, *Cl.*, 42. L'écrivain de l'Empire qui s'est le plus préoccupé des Gaulois est le Grec Timagène, mort vers l'ère chrétienne : *quæ diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus locis* (Ammien, XV, 9, 2), et c'est peut-être à lui que Tite-Live, Trogue-Pompée et les autres ont emprunté tout ce qu'ils disent des migrations gauloises (t. I, p. 253, 287; ici, t. VI, p. 147, n. 2, p. 151 et 153). Toutefois, il est fort possible que Timagène n'ait fait que copier Posidonius, le seul écrivain de l'Antiquité qui paraît s'être vraiment inquiété des Celtes (t. II, p. 548-9). Et il est d'ailleurs constant que Timagène s'est préoccupé moins de connaître l'histoire vraie de la Gaule que de lui imposer des héros helléniques. — Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 1 et s. [écrit en 1894]; Susemihl, II, p. 377-381.

6. *Loca hæc occupasse tunc vacua*; Ammien, XV, 9, 5; Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 3, Migne, XXVI, c. 355 (*Aquitania Græca se jactet origine*).

7. Du moins jusqu'aux abords de l'ère chrétienne. Car, sous l'Empire, je crois bien que l'on a cessé de créer de nouveaux mythes pour la Gaule; cf. p. 26-7.

miers colons de la Gaule[1]. Tout esprit de critique disparut sous le triomphe des maniaques d'école. On méprisa les belles aventures d'Ambigat le Biturige, de Bellovèse et de Ségovèse ses neveux, où il y avait pourtant une si bonne part de vérité[2]. Quand les héros helléniques ne suffisaient pas, on recourait aux grands hommes de Rome. Besançon sur son forum éleva des statues à Scipion et à Pompée[3]. A Reims, la grande porte de la cité offrait l'image de la louve et des fils de la Vestale[4] : car les Rèmes ne pouvaient faire autrement que de se dire les fils de Rémus, puisque les Éduens et les Arvernes persistaient à se croire issus d'un sang troyen[5].

Pendant ce temps, les vieux poèmes druidiques s'oubliaient. Il n'y avait plus de bardes pour chanter des hymnes celtiques. Aucune trace ne restait des travaux accomplis par Teutatès. Les prophéties des devins se transformaient en dires de bonne aventure[6]. Personne ne songeait à recueillir ces vestiges sacrés d'une grande nation. Nul lettré d'Occident n'aperçut la beauté de ces paroles en ruine, de ces témoins des âges disparus, et n'aurait

1. T. I, p. 223-6. Outre les épisodes dont nous avons parlé à cet endroit, il faut ajouter les suivants, qui ne sont connus que par les écrivains de l'Empire et qui se réfèrent aux voyages d'Hercule : 1° à Alésia (t. II, p. 443), où l'Hercule grec s'est greffé sur quelque héros indigène ; 2° sur les bords de l'Océan (Ammien, XV, 9, 3 ; cf. ici, p. 152, n. 6), où la présence d'Hercule et de ses *Dorienses* a dû être provoquée par quelques noms de lieux celtiques rappelant ceux de chefs grecs ; 3° au Pertus (Silius Italicus, III, 415 et s.), où ses amours avec la nymphe Pyréné doivent avoir été racontées d'assez bonne heure par les trafiquants d'Elne (cf. t. I, p. 401). La littérature et l'archéologie d'Hercule devaient être fort riches en Gaule ; Ammien Marcellin (XV, 9, 6) semble dire qu'il y a vu des monuments gravés (*nos legimus in monumentis eorum incisum*) racontant ses voyages, ses luttes contre le tyran *Tauriscus*, ses mariages et les fondations d'États ou de villes aux noms de ses enfants : il doit s'agir de légendes étymologiques qui avaient dû être forgées dans les cités et qu'on avait dû ensuite figurer en bas-relief sur des arcs ou dans des temples ; cf. Diodore, IV, 19 ; ici, t. II, p. 145, t. VI, p. 434. — Il y eut aussi des récits sur des colons grecs venus de la guerre de Troie (Ammien, XV, 9, 5). Et il est bien probable qu'on fit venir Ulysse en Gaule (Claudien, *In Ruf.*, I, 124), comme on le fit venir en Germanie (Tac., 3) et en Écosse (Solin, XXII, 1).

2. T. I, p. 253, 287 ; cf. ici, p. 152, n. 5.

3. *C. I. L.*, XIII, 5380-1.

4. Plafond de l'arcade du nord (Espérandieu, V, p. 38). Ailleurs, p. 104, 506, n. 3.

5. T. III, p. 143.

6. Ici, p. 109, n. 4.

compris la noble grandeur d'un Charlemagne, faisant pieusement noter les chants de la nation franque [1].

La Gaule, en s'oubliant ainsi elle-même, contribuait à détruire son propre passé. Elle mourait une seconde fois. Après avoir perdu l'existence dans la vie présente, elle la supprimait dans la vie d'autrefois.

XIII. — THÉATRE

Rhétorique, histoire et poésie s'adressaient à l'élite : le théâtre intéressait la population entière, avec ses esclaves, ses paysans et ses prolétaires.

A première vue, nulle forme de littérature ne fut plus populaire dans les Gaules; et jamais même le théâtre ne passionna davantage les hommes de nos pays, ni dans les temps chrétiens des mystères ni à l'époque moderne des drames et des vaudevilles. Qu'on se rappelle en effet ces détails, que l'archéologie nous révèle : chaque chef-lieu de cité eut son théâtre, et non pas seulement les colonies du Midi, Arles, Orange ou Fréjus [2], mais encore les villes indigènes de la Gaule intérieure, grandes ou petites, Autun, Paris et autres [3]; et il y eut aussi des théâtres dans de simples bourgades de pays, comme Alésia [4], et il y en eut même près des sanctuaires de frontière ou des marchés de campagne, à Champlieu à la lisière de la forêt de Compiègne, à Herbord dans les champs du Poitou, aux Bouchauds près des bois de l'Angoumois [5]. Le nombre de ceux dont les ruines ou le

1. Éginhard, *Vita*, 29.

2. Autres théâtres coloniaux : Vienne, Valence, Nîmes, Augst, Lyon. Dans des villes municipales non coloniales du Midi : Vaison, Antibes (p. 157, n. 1), etc.

3. Autres théâtres de chefs-lieux : Bordeaux, Saintes, Périgueux, Limoges, Cahors, Bourges, Feurs, Le Mans, Orléans, Angers, Jublains, Vieux, Lillebonne, Lisieux, Évreux, Rouen, Meaux, Soissons, Langres, Besançon, Avenches, etc.

4. Cf. t. V, p. 8. Autres théâtres de *vici* (cf. n. 5) : *Boutæ* (t. V, p. 39, n. 4), Locmariaquer (t. VI, p. 444, n. 5), Mandeure (t. VI, p. 435), Vervins et Nizy-le-Comte chez les Rèmes, Chassenon chez les Lémoviques, Valognes chez les Unelles, etc.

5. T. V, p. 40-1. Autres dans des lieux de marché, d'eaux ou de pèlerinage (cf.

souvenir nous ont été conservés ou signalés, édifices de pierre solides et massifs, atteint la centaine[1]; et nous ne connaissons pas ceux qui s'élevaient en charpente[2]. Le plus petit renfermait un millier de places, et le plus grand en offrait bien près de dix mille. Ajoutez que les amphithéâtres pouvaient se prêter, par certaines dispositions de leur structure, à des représentations de même genre que les théâtres ordinaires[3].

Or il se trouve que ce chapitre, le plus abondant de la vie littéraire des Gallo-Romains, en est le plus mystérieux. Du genre de spectacles qu'on y donnait, nous ne dirons absolument rien d'assuré.

Peut-on même parler, à propos d'eux, de vie littéraire? Il faudrait, pour que ces théâtres aient tenu leur place en littérature, qu'ils aient vu jouer des comédies ou des tragédies, des pièces de Ménandre, de Térence, de Plaute, de Sénèque ou de leurs derniers imitateurs des temps impériaux. Cela n'est nullement certain. Je ne trouve aucune trace, sur les mosaïques et les bas-reliefs de la Gaule, de scènes bien caractérisées, emprun-

n. 4) : Triguères (Sénons), Chenevières (Sénons), Sceaux (ville d'eaux chez les Sénons, t. V, p. 43, n. 12), Bouzy (Carnutes), Bonnée (Carnutes), dans la région limitrophe des Carnutes et des Senons : il y a là une agglomération de théâtres très remarquable, unique en Gaule, qui me fait croire au voisinage de lieux saints de premier ordre, peut-être le sanctuaire des druides; Chateaubleau chez les Sénons, à la frontière de la cité de Meaux; à Arènes près de Vendôme (*Vindocinum*), sans doute pèlerinage carnute à la frontière des Cénomans; à Allonnes [?] près du Mans; à Arnières et au Vieil-Evreux chez les Eburoviques; chez les Andes, à Gennes et à Aubigné, frontière des Cénomans et des Turons; dans la cité de Nantes, Mauves et Petit-Mars; en Normandie, au sanctuaire de Berthouville (t. V, p. 301, n. 7); Saint-André-sur-Cailly près de Rouen; aux *Aquæ* de Moingt en Forez (t. V, p. 43, n. 12); Cadayrac dans la cité de Rodez; Drevant (t. IV, p. 41), Néris, Levroux chez les Bituriges; Tintiniac (*id.*), Chassenon (cf. p. 154, n. 4) et sans doute d'autres (on a cru en trouver des vestiges à Monceaux, à Puy-de-Jouer, à Breth, à Magnac-Laval) chez les Lémoviques; La Terne chez les Santons de l'Angoumois, à la frontière des Pictons; d'autres dans les lieux sacrés des Trévires; à Grand (p. 471); etc — Et il est évident que bien d'autres lieux saints ou marchés continuèrent à avoir des théâtres en bois. — Sur le style, cf. p. 223-4.

1 Cf. t. V, p. 8.

2. Cf. t. V, p. 68, n. 4, p. 230. Peut-être y avait-il des théâtres de villas.

3. Même sans cela, les mêmes espèces de jeux pouvaient être célébrés dans des édifices différents, comme des pugilats dans les cirques (Ammien, XIV, 7, 3).

tées à une action de théâtre et non pas à une page de livre[1]. Les inscriptions ne font pas la moindre allusion à des pièces représentées. On lisait beaucoup Ménandre et Térence dans les écoles[2] : cela ne veut point dire qu'on les jouât. Que les grands seigneurs se donnassent parfois le luxe de les monter en spectacle sur des théâtres privés, c'est possible : mais de tels plaisirs n'auraient guère convenu aux milliers de paysans groupés sur les gradins des Bouchauds ou de Champlieu.

On y représentait cependant bien quelque chose; et les épitaphes nous font connaître des acteurs, des troupes, des entrepreneurs de spectacles[3]. Le plus riche d'entre les Gaulois au temps de Claude, Valérius Asiaticus de Vienne, avait même une compagnie de comédiens ou d'histrions à ses gages[4], à la manière d'un prince du sang sous l'ancienne Monarchie. Mais ces représentations, à ce que je suppose, n'offraient rien de littéraire, et elles s'adressaient aux yeux et aux sens, non point aux oreilles et à l'esprit.

C'étaient surtout choses de ballerins, jongleurs, mimes et pantomimes, danses, sauts et acrobaties de tout genre. L'épigraphie ne nous a fait bien connaître que deux acteurs qui furent les favoris du public méridional. C'est le vieux Gallonius, de Narbonne, qui gagna une fortune comme jongleur, *pilarius* : et cela lui permit de se bâtir un beau tombeau, où il ne manqua pas de faire figurer en façade les boules glorieuses, instruments de ses destins[5]. Et c'est le jeune Septentrion, d'Antibes, qui

1. Remarquez qu'on lisait surtout Terence et Ménandre (p. 139) et que l'art figuré reproduit, non pas des scenes de leurs comédies; mais des épisodes mythologiques qui peuvent parfois remonter, je crois indirectement, aux tragiques grecs (p. 158, n. 2) : ces épisodes, d'ailleurs, ont pu être tout aussi bien représentés par des pantomimes que par des drames. Il y a, sur des mosaïques, des figurations d'acteurs (Aix, Grand, Avenches : *Inv.*, n[os] 45, 1600, 1409; cf. Blanchet, *Décoration*, p. 90) : mais c'est exceptionnel, et je n'y retrouve pas une vraie scène.

2. Cf. p. 189.

3. T. V, p. 372, n. 3.

4. T. V, p. 372, n. 3, p. 368, n. 4

5. C. *I. L.*, XII, 4501.

mourut à douze ans, après avoir un instant charmé par ses danses les spectateurs du théâtre municipal, *saltavit et placuit*, dit son épitaphe[1] : remarquez qu'il s'agit du théâtre d'Antibes, la ville de la Gaule la plus proche de l'Italie, à demi-grecque, la mieux disposée pour goûter les élégances de l'art dramatique. Si elle était si follement éprise de danseurs, quelle piètre figure devaient faire de vrais acteurs devant les bûcherons du Valois ou les bergers de la Champagne! En Gaule, plus encore qu'en Italie, ce fut dans les théâtres le règne des histrions et des baladins. Si nous voulons comprendre les joies pour lesquelles ils furent bâtis, qu'on regarde les pistes de nos cirques et les tréteaux de nos foires. La beauté et la noblesse de ces édifices ne doivent pas nous faire illusion sur le rôle qu'ils ont joué.

Je ne serais cependant point étonné si les scènes de la Gaule avaient souvent donné asile à des pièces religieuses, analogues à nos anciens mystères ou à ces pastorales encore si populaires dans notre Midi provençal ou basque : j'entends par là des drames sacrés, à demi improvisés par les acteurs, qui figuraient quelque épisode de la vie des dieux, Léda et le cygne[2], Jupiter et Ganymède, Prométhée et le vautour, les travaux d'Hercule, Andromède et Persée, le jugement de Pâris[3], les combats des dieux contre les géants. Ce qui me le ferait croire, c'est le caractère religieux que le théâtre a pris chez tous les peuples au début de sa vie, et, en Gaule, il ne faisait que de commencer. Toujours, du reste, dans les villes comme dans les campagnes, le théâtre est près d'un temple, et bien souvent

1. *Pueri Septentrionis, qui Antipoli in theatro biduo saltavit et placuit*; XII, 188. C'est quelque danseuse du même genre que la Voconce Phœbé, morte à Rome à douze ans, *emboliaria* [actrice d'intermèdes] *artis omnium erodita* (*C. I. L.*, VI, 10127).

2. C'est, de beaucoup, le thème mythologique le plus populaire en Gaule, et c'est, à franchement parler, le moins recevable.

3. Voyez la représentation du jugement de Pâris dans un *munus* à Corinthe, Apulée, X, 30 et s.; comparez au bas-relief de Bordeaux, Espérandieu, n° 1066.

il semble son annexe indispensable : à Champlieu, celui-ci est à gauche, celui-là est à droite de la même grande route, l'un en face de l'autre.

Dans ce temple de Champlieu, on peut voir encore les bas-reliefs sacrés qui ornaient les parois, racontant les histoires de Léda, de Prométhée ou de Dédale[1], des victimes de Jupiter ou d'Apollon. Et je suis tenté de croire que ces mêmes épisodes se déroulaient les jours de fêtes, sur la scène du théâtre voisin, jouées ou mimées par des acteurs de passage ou d'occasion, aux applaudissements d'une foule rurale, un instant émerveillée par ces aventures étranges[2].

Mais qu'il prît la forme de mystère ou de mime, le théâtre n'apportait rien qui développât, chez les peuples de la Gaule, la dignité morale et la vie de l'esprit. Il ne servait qu'à leur faire connaître, sous leurs espèces les plus grossières, les plaisirs et la religion de Rome[3].

1. Esp., n° 3803 et s. Remarquez la concordance, que ces fables de Dédale et de Prométhée, figurées à Champlieu, sont spécialement notées comme sujets de spectacle par Martial (*De spectaculis*, 8 et 7).

2. Voyez du reste les allusions très nettes que font les écrivains chrétiens à ces sortes de représentations : Tertullien, *Apol.*, 15; Arnobe, *Adv. gentes*, IV, 35; VII, 37; Minucius Félix, 37, 12; Actes de saint Victor, I, 7, 21 juillet, V, p. 145, anc. éd. (*dii ... visibiliter effinguntur*); et les aveux concordants des écrivains païens : Suét., *Néron*, 12; Apulée, X, 30 et s. — Les vases à reliefs d'applique, avec scènes de ce genre, peuvent être parfois des souvenirs de représentations (cf. t. V, p. 272, n. 1; Déchelette, *Céram.*, II, p. 241 et s., etc.). — Certaines figures de divinités, dans nos bas-reliefs de marbre ou de pierre, peuvent également reproduire les traits d'acteurs ayant joué le rôle de dieux, et certains bas-reliefs mythologiques peuvent être la copie des spectacles donnés lors de l'inauguration d'un monument (cf. p. 157, n. 3).

3. Car il paraît certain que dans ce genre de représentations on allait jusqu'aux dernières limites, tantôt de la cruauté (lorsque par exemple on faisait jouer jusqu'à la mort inclusivement le rôle de Dédale ou d'Hercule sur son bûcher à des condamnés à mort, Chrétiens ou autres), tantôt de la licence : c'est un spectacle de ce dernier genre que dut abolir sous Trajan un magistrat de Vienne, *gymnicus agon*, fondé par un particulier, *qui mores Viennensium infecerat* (Pline, *Epist.*, IV, 22), et Pline regrette qu'on ne puisse en faire autant à Rome. Il est bien probable, à voir les réclamations que la mesure provoqua, que l'exemple ne fut point suivi en Gaule. Je ne sais si aucune civilisation a poussé plus loin tout à la fois l'immoralité des spectacles et la profanation des choses religieuses. La religion, en cette affaire, colportait le vice.

XIV. — DES PRATIQUES SCIENTIFIQUES

Le domaine où les traditions gauloises résistèrent le plus, fut celui de la science populaire, métrologie, astronomie et médecine.

On a déjà vu leur force de résistance en ce qui touchait au sol, en ce qui était la manière de le mesurer : la lieue celtique réussit à l'emporter sur le mille latin [1], et l'arpent indigène sur le jugère italien [2]. Mais le ciel et le temps, eux aussi, n'abandonnèrent jamais les mesures celtiques.

Le calendrier romain imposa à la vie publique des Gaulois ses douze mois solaires, ses nones, ides et calendes [3], et ses périodes de nundines [4]; et ils durent aussi les accepter pour le courant des affaires civiles, religieuses et privées [5]. Mais à côté des périodes nundinales de huit jours, les Belges pratiquaient l'antique semaine au chiffre sacré des sept journées, demeurée chère aux Orientaux, et que l'Empire romain finit par adopter [6]. Et quant aux vieilles lunaisons, familières aux hommes depuis des millénaires, il ne fut pas possible de les oublier. Les prêtres y demeurèrent longtemps fidèles [7], les sor-

1. T. V, p. 346. Ajoutez la *rasta* germanique, employée dans les provinces de Germanie, égale à deux lieues ou trois milles (*Gromatici*, p. 373), soit 4435 m. 50, qui était l'équivalent de notre lieue française commune (4444 m. 44). De même, le pied de Drusus (t. IV, p. 283), dans les mêmes régions, valant 0 m. 333, se rapprochait plus que le pied latin de l'ancien pied français (0 m. 324). Cf. t. II, p. 395.

2. T. IV, p. 283; t. II, p. 395.

3. P. 82, et t. IV, p. 282.

4. Autrement dit la semaine de huit jours, le huitième étant celui des foires ou des *nundinæ*. Et je me demande si le vase de Gundestrup et les monuments similaires à huit faces (p. 94, n. 1) ne présentent pas des combinaisons de la semaine des sept jours planétaires avec les périodes nundinales, l'empereur (ou un Génie local) étant le dieu du huitième jour ou des nundines.

5. Cf. p. 82, t. IV, p. 282. — Sauf peut-être dans certaines prescriptions d'anniversaires, où l'on paraît indiquer le 14e jour du mois celtique (p. 109, n. 6). — Y a-t-il une trace d'une tradition indigène dans le calendrier de Grand (XIII, 5955), où les mois sont divisés en quatre périodes par les calendes, les nones, les ides et les 25 ou 24 (*VIII kal.*), et où les quatre saisons sont marquées directement aux 24 ou 25 juin, septembre, décembre et mars?

6. P. 94.

7. Pour la coupe du gui, t. II, p. 167.

ciers n'y renoncèrent jamais, et populaire et paysans ne cessèrent de demander à la lune de régler leurs actes et de classer leurs besognes. On recourait à ses mois pour les pratiques de la magie, pour les travaux des champs, pour les décisions de la vie intime, pour les précautions utiles à la santé[1]. — Ce qui était, après tout, tantôt nécessaire et tantôt naturel. Le mois solaire, dont rien ne révèle le début, les divisions et la fin, n'est que pur calcul de savant, sans rapport avec la vie des êtres. La lune, au contraire, avait fixé elle-même le cours et les quartiers de chacun de ses mois, et on comprenait bien, à observer vents et marées, beau temps et tempête, qu'elle obligeait la nature à se conformer à ses phases.

La médecine savante[2] et la médecine populaire se faisaient également concurrence, celle-là, presque entière entre les mains de praticiens grecs ou orientaux[3], celle-ci, représentée par les sorciers et rebouteurs de villages et de faubourgs.

Mais n'établissons pas entre les deux une très grande différence. Ces médecins grecs qui sont venus chercher fortune en Gaule, payés grassement par les villes ou par les grands seigneurs[4], installés dans l'attente d'une clientèle ou débitant leurs drogues dans les foires, n'apportaient souvent que de très antiques formules d'ordonnances, où se mêlaient à tort et à

1. Voir Pline, XVIII, 321 et s.; Virgile, *Géorgiques*, I, 276 et s.; etc.

2. Maurice Albert, *Les Médecins grecs à Rome*, 1894.

3. Strabon, IV, 1, 5; Pline, XXIX, 11 (*ingeniorum Græciæ flatu impellimur*) — La plupart de ceux qui suivent portent des noms grecs. A Mayence (XIII, 7094) : *Peregrinio Heliodoro consummatæ peritiæ medico et miræ pietatis juveni* (importance de la dévotion dans la pratique de la médecine). A Nîmes, XII, 3341, 3342 (*medicus coloniæ*), 3343 (*medica*) A Arles, XII, 725. A Narbonne, XII, 4485-9, *Ac. des Inscr*, *C. r.*, 1914, p. 225. Sans doute à Vienne, XII, 1804 (*medicus Asclepiadius*). A Bordeaux, XIII, 617, 640. A Lyon, XIII, 2019 (*medica*). A Avenches, *medici*, XIII, 5079. A Hermes dans le pays de Beauvais, XIII, 3475. A Cologne, XIII, 8343 (*Dionysius Asclepiades*). A Autun, XIII, 2674 (originaire de Metz). A Metz, XIII, 4333, 4334 (*medica*), 11359 (*collegium medicorum*) : je crois qu'il y avait à Metz une école importante de médecine, rattachée à quelque sanctuaire : un bas-relief trouvé dans le pays, à Sainte-Fontaine (Esp., n° 4431), paraît représenter cinq jeunes gens, sous la conduite d'un vieillard, allant offrir un coq à la divinité de l'endroit; je crois que c'est la *schola* d'un médecin avec son maître (cf. p. 472, n. 10).

4. N. 3, en particulier le texte de Strabon.

travers les matières les plus hétéroclites[1] : un sorcier ne faisait ni pis ni autrement. Nous connaissons la composition des onguents ou des pâtes que vendaient les pharmaciens oculistes, si nombreux dans les Gaules[2] : il y entre des produits qu'on peut croire efficaces, miel, vinaigre, plantes aromatiques, mais aussi des produits étranges, qu'on soupçonne absolument inutiles, poudre d'or, poudre de pierre précieuse[3], fiente d'oiseaux ou cendre de coquillages[4]. Certainement, pour prescrire de pareilles drogues, il fallait que le médecin crût autant à leur vertu magique qu'à leur valeur physique : il ne guérissait qu'à la condition d'être dévot[5], et il immolait toujours un coq à Esculape[6].

Il y eut de nobles exceptions, des hommes d'intelligence et de travail qui cherchèrent avec méthode les moyens de guérir vraiment. On vit se former dans la Gaule, au premier siècle, des écoles ou des traditions de saine pratique, dont les médecins de notre temps pourraient se réclamer. Leur mot d'ordre, d'ailleurs, était la guerre à la drogue.

C'est à Marseille surtout qu'elles se formèrent, dans ce milieu intelligent où les Hellènes avaient inculqué le sens de la critique et l'initiative du travail intellectuel. Grâce à ses médecins, Marseille devint pour les malades de l'Ancien Monde le foyer des espérances et de la santé[7], ce que Lausanne voudrait être

1. Cf. t. V, p. 261.
2. *C. I. L.*, XIII, III, p. 604-6.
3. *Isochrysum* et *amethystinum*.
4. Pline, XXIX, 127; voyez du reste, pour l'oculistique, l'extraordinaire chapitre de Pline, XXIX, ch. 38. — Une opération aux yeux semble figurée sur un monument du sanctuaire de Montiers-sur-Saulx, Musée de Bar-le-Duc (Espérandieu, n° 4665); une autre, quoi qu'on ait dit, sur le monument de Mavilly (Esp., III, p. 167). J'incline à rapporter à ces opérations le nom de *Apollo Mogounus* (XIII, 5315). — Trousse de médecin oculiste trouvée à Reims, conservée au Musée de Saint-Germain (s. XVI, 4 a, p. 129, Reinach [auj. tourelle s. XV, cf. p. 128]).
5. Cf. p. 160, n. 3.
6. P. 160, n. 3.
7. Seulement, à notre connaissance, au premier siècle, époque de Crinas et de Charmis (Claude, Néron, Vespasien).

aujourd'hui. Voici la maison de Crinas, l'inventeur du régime alimentaire, guérissant ses clients par la seule surveillance de leurs repas, calculant exactement le moment et sans doute le menu [1]; et voici celle de son concurrent Charmis, propagateur de l'hydrothérapie sous la forme de bains glacés en toute saison [2]. D'autres, ailleurs, préconisaient les bains chauds, les cures aux stations thermales et minérales [3]. Par engouement ou par raison, le public alla à ces novateurs. Crinas gagna une fortune qui lui permit de reconstruire à ses frais remparts et bâtisses de sa ville, fort endommagés depuis le temps de César : car il était bon Marseillais [4]. Charmis attira à ses consultations l'aristocratie de l'Italie, et l'on vit de vieux consulaires grelotter de froid aux baignades hivernales qu'il leur imposa [5].

Pline l'Ancien se moque de ces pratiques. Il n'y voit que charlatanisme et désir de lucre. Mais Pline est fort suspect; il n'entend rien à la médecine, et personne, dans l'Antiquité, n'a

1. Pline, XXIX, 9 : *Crinas Massiliensis arte geminata, ut cautior religiosiorque* [que les simples charlatans] *ad siderum motus ex ephemeride mathematica cibos dando horasque observando*; cf. p. 163, n. 1.

2. Pline, XXIX, 10 : *Civitatem Charmis ex eadem Massilia invasit* [il professa donc aussi à Rome], *damnatis non solum prioribus medicis* [Crinas et autres], *verum et balineis* [les bains chauds], *frigidaque etiam hibernis algoribus lavari persuasit; mersit ægros in lacus* [piscines froides], *videbamus senes consulares usque in ostentationem rigentes.* On rapporte à ce médecin ce que Galien dit d'un Charmis qui recommandait à Rome l'antidote universel d'Ælius Gallus (XIV, 128, 114, 126, 127, *De antidotis*, Kühn). — Le Charmis de Marseille dont parle Élien (*Hist. an.*, V, 38), qui écrivit sur le chant du rossignol, est évidemment un autre. — Il serait possible de faire des Gallo-Romains des deux *Serenus Sammonicus* [ce dernier nom peut être celtique], père et fils, contemporains des Sévères, dont l'un (*Quintus Serenus*, le fils?) a laissé entre autres écrits des vers sur la médecine. — Nous n'avons à mentionner ici que pour mémoire Ausone le père et Marcellus Empiricus (cf. p. 111, n. 4), qui appartiennent au IVe siècle. — Pour les instruments de chirurgie, t. V, p. 304, n. 5, p. 302, n. 5, ici, p. 161, n. 4.

3. T. V, p. 42 et s.; ici, p. 163.

4. Le chiffre de la fortune laissée par lui à sa mort est chez Pline, c, mais il y a certainement erreur; la correction $\overline{c}$ = 100 000 sesterces est inadmissible; on peut supposer $\overline{|c|}$ = 10 millions de sesterces. Il en avait dépensé à peine moins de son vivant pour les constructions en question. Pline (XXVIII, 22) cite le prix de $\overline{cc}$, 200 000 sesterces, 50 000 francs, demandé par Charmis pour une cure faite *e provincialibus* (pour un provincial venu à Rome ou soigné hors de Rome?). A vrai dire, vu l'énormité des fortunes dans l'Empire, cela ne me paraît pas excessif.

5. Ici, n. 2.

collectionné avec plus de soin les remèdes les plus stupides. Que Crinas et Charmis aient obligé leurs malades à quelques rites de magie ou à quelques observances d'astrologie au cours de leur cure, c'est probable, et ils n'échappaient point aux sottises de leur temps[1]. Mais il faut voir le fond et non la forme. Hydrothérapie et régime étaient de la bonne et naturelle médecine. Ni les Marseillais ni les adeptes de méthodes semblables n'allaient au hasard. Lorsque ses médecins envoyèrent Auguste soigner ses rhumatismes aux sources chaudes de Dax, ils savaient bien ce qu'ils faisaient[2]. Ce fut pour des motifs légitimes, et non pour des caprices de mode, que se détermina vers ce temps le renom respectif des eaux de la Gaule : et quand on voit que les plus visitées étaient Dax, Luchon et Vichy, on peut affirmer que les médecins de la Gaule ont rencontré juste en faisant leur choix[3].

Quant aux remèdes pour bonnes gens, herbes et simples en particulier, ils remontaient aux plus vieilles croyances de la Gaule ligure et celtique. Il n'y a plus à en parler, nous les connaissons de longue date, gui, verveine, sauge, centaurée, bétoine et autres : ils sont à la même place dans les armoires de village et dans les confiances du populaire[4]. Gardons-nous d'ailleurs d'en sourire : l'expérience avait montré qu'ils avaient de réelles vertus, et il est possible que la science y revienne un jour.

Grâce à ces expériences des générations antérieures, aux observations qu'elles avaient faites sur la vie de la nature, aux

1. P. 162, n. 1. Il est d'ailleurs possible que Crinas n'était point dupe ; mais, s'il avait agi laïquement, la mentalité des hommes de ce temps était telle, qu'il ne leur eût inspiré aucune confiance.

2. Qu'il eût des rhumatismes, cela résulte du scholiaste d'Horace (*ad Ep.*, I, 15, 3, p. 254-5, Keller), *dolore arthritico laboraret*. Et si le traitement ne lui réussit qu'à moitié, c'est qu'il souffrait aussi du foie (*destillationibus jocinere vitiato*, Suétone, 81). C'est alors qu'intervint le régime, d'ailleurs bien choisi, d'Antonius Musa, bains froids et cure de laitue.

3. T. V, p. 42 et s.

4. T. II, p. 165 et s., 272 et s.

découvertes qui en étaient résultées, la Gaule apportait encore une bonne part au travail scientifique qui s'accomplissait sur son sol.

A ne juger que par l'apparence, tout ce qui était science lui venait de la Grèce ou de Rome : c'est d'elles qu'elle reçut les ingénieurs qui bâtirent ses navires [1], les architectes qui dressèrent les plans de ses villes [2], les maçons qui établirent le degré de résistance des mortiers de ses murailles [3], lès étonnants hydrauliciens qui construisirent ses canaux, ses aqueducs, ses siphons [4] et les orgues hydrauliques alors si populaires [5], les cartographes qui ornèrent de tableaux géographiques les portiques de ses écoles [6], et les sténographes qui fixaient à l'instant les moindres détails de la parole [7]. Depuis l'édifice compliqué qu'était le bâtiment de guerre jusqu'au signe mystérieux de l'écriture convenue, les Gaulois paraissaient avoir emprunté à leurs vainqueurs toutes les œuvres visibles de la réflexion humaine.

Mais si l'on se rappelle ce que la Gaule avait fait dans les temps de l'indépendance, l'art des Vénètes constructeurs de navires, la

1. Cf. t. V, p. 231-2; *architectus navalis* à Arles, XII, 723. Voyez aussi les calculs des entrepreneurs de charpentes, t. V, p. 230.

2. Cf. t. V, p. 41 et s.; *Philippus, architectus maximus*, XII, 2993 [inscription douteuse]. Cf. p. 175, n. 1.

3. Cf. t. V, p. 224, n. 3.

4. Cf. t. V, p. 306, 130, n. 4-5. — Peut-être, de toutes les sciences gréco-romaines, celle qui arriva en Gaule à son apogée, et qui y connut le plus tard la décadence, est-elle la *res aquaria*. Et j'entends par ce mot, et l'art des fontainiers, qui fut poussé très loin dans la construction des pompes (cf. Saint-Germain, n° 17324, *Cat. ill.*, p. 214) ou des jets d'eau (voyez la curieuse description d'Apulée, X, 34) et des siphons, et la science des ingénieurs géomètres, qui arrivèrent, pour le transport des eaux, à noter les plus faibles dénivellements. Voyez les remarques de Belgrand à propos des prises d'eau de l'aqueduc de Lutèce (*Les Travaux souterrains de Paris*, III, 1877, p. 53) : « L'ingénieur a profité, pour dériver les sources du groupe Chilly, de la seule dépression de terrain qui existe sur le plateau,... laquelle n'est pas appréciable. » Voyez les travaux de Germain de Montauzan, t. V, p. 57, n. 5-6.

5. Cf. t. V, p. 306, n. 4; à Arles, XII, 722.

6. A Autun, Eumène, *Pro rest. sch.*, 20 (cf. t. V, p. 125, n. 2).

7. A Cologne, XIII, 8355 : *Doctus in compendia tot literarum et nominum notare currenti stilo quot lingua currens diceret.*

solidité des remparts gaulois, l'excellence de l'outillage agricole et du matériel de carrosserie, les procédés variés et dosés de la fumure des terres[1], on affirmera que les hommes de ce pays n'étaient inférieurs à personne en matière d'application intellectuelle et d'invention scientifique. Ils auraient pu, pour beaucoup de choses, se passer de ces maîtres d'à côté, et, pour d'autres, se former peu à peu d'eux-mêmes aux pratiques de la science. Certes, s'il n'y avait pas eu la conquête, il leur aurait fallu plus de temps, plus d'attention pour comprendre et pour appliquer les découvertes de l'esprit. Mais une éducation plus lente, plus longue, plus difficile, porte en elle de particuliers bienfaits. Si la Gaule avait dû, pour s'instruire, montrer plus d'énergie, elle eût par là même moins copié et moins imité, trouvé et inventé davantage En recevant de ses vainqueurs une science toute faite, elle s'interdit les efforts qui conduisent à de nouveaux progrès[2].

1. T. II, p. 212-3, 219, 275-6, 325-6, 276.
2. Cf. notre conclusion, p. 548-550, 552-3.

CHAPITRE III

L'ART[1]

I. Des conditions de l'art en Gaule. — II. Importation d'objets d'art. — III. Artistes étrangers. — IV. Artistes indigènes. — V. Statuaire religieuse. — VI. Le portrait. — VII. Le bas-relief. — VIII. La petite sculpture. — IX. Peinture et mosaïque. — X. La maison ou la villa. — XI. La tombe. — XII. Le temple. — XIII. La basilique. — XIV. Édifices civils. — XV. Art décoratif. — XVI. Musique et danse.

I. — DES CONDITIONS DE L'ART EN GAULE

Plaisirs et recherches d'art ne furent point ignorés des anciens Gaulois. Si les grands seigneurs aimaient les poteries grecques, les bronzes étrusques ou campaniens[2], c'est qu'ils sentaient confusément l'élégance de leurs lignes et le charme de leurs ornements. Ils se plaisaient aux riches étoffes, aux armes brillantes, aux vives couleurs[3]. Des artistes de tout métier, graveurs de monnaies, orfèvres, émailleurs, brodeurs, céramistes même, parvenaient à trouver des formes nouvelles et des tons inédits[4]. Quoique l'art figuré naquît à peine, quelques images d'hommes et de bêtes avaient déjà paru, étranges et

1. En dernier lieu : Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917; Salomon Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, I, 1917

2. T. II, p. 331; Déchelette, *Manuel*, II, p. 1428 et s.; Vasseur, *L'Origine de Marseille* (*Annales du Musée d'Hist. nat. de Marseille*, XIII, 1914), p. 113 et s.

3. T. II, p. 300, 311, 312-3, 549.

4. T. II, p. 347 et s., 312-3, 313 et s., 317-8.

vigoureuses[1]. De glorieuses destinées semblaient promises au dessin d'ornement dans cet Occident épris de symboles et d'emblèmes, chez ces ouvriers experts aux jeux des lignes droites ou courbes, des méandres, des cercles ou des spirales[2], et la Bretagne indépendante réussit, en cette sorte d'œuvres, à produire des merveilles[3].

Ces désirs de belles choses ne firent que croître sous la paix romaine. Tous les marchés d'objets d'art étaient ouverts à toutes les demandes[4]. Pourvu qu'il y mît le prix, un Gallo-Romain pouvait se procurer un marbre grec qui fût un chef-d'œuvre de statuaire; et s'il tenait à quelque chose de nouveau, de fait pour lui seul, rien ne lui était plus facile que d'appeler un artiste d'Italie ou de Grèce, et d'installer un atelier dans sa villa[5]. Les routes étaient sûres, les voyages rapides, les contrats garantis[6].

Quiconque possédait de l'argent, seigneur foncier de noblesse gauloise, marchand italien, industriel arverne de fortune neuve, fonctionnaire romain établi à Lyon, à Cologne ou à Mayence, fins connaisseurs ou grossiers parvenus se firent un point d'honneur d'imiter Lucullus ou Trimalchion[7], de peupler leurs demeures de statues, d'en couvrir les parois de fresques et le sol de mosaïques, de charger leurs dressoirs d'orfèvrerie ciselée et leurs étagères de gemmes précieuses[8]. Bibelot de salon ou pièce de galerie, l'œuvre d'art se montra partout. On voulut vivre dans un rayonnement d'esthétique. Ce fut souvent affaire de mode, engouement de provincial ou de bourgeois qui pense imiter Rome et le prince; mais ce fut aussi, pour

1. T. II, p. 389 et s., p. 354.
2. T. II, p. 385 et s.
3. T. II, p. 387; t. IV, p. 166
4. T. V, p. 318 et s.
5. T. V, p. 355; t. VI, p. 182 (Chiragan). Les statues (en marbre blanc) de Romain et Romaines découvertes à Apt (Esp., n[os] 2557-8; cf. p. 185, n. 1) ont dû être faites sur place, exécutées pour le compte du propriétaire par un sculpteur grec.
6. T. V, ch. VII, § 1.
7. Pétrone, *Sat.*, 27 et s.
8. Ici, t. V, p. 353-354.

quelques Gaulois, besoin sincère de s'évader de la barbarie [1]. Et posséder chez soi, en copie ou en réplique, une Athéné de Phidias ou un Hermès de Praxitèle, et les admirer, et en sentir la beauté, parut le meilleur moyen de répudier la tare originelle et de convertir son âme à la pensée hellénique [2].

Les dieux, à cet égard, étaient devenus exigeants et délicats à l'instar des hommes. Au lieu des lingots de métal qu'on leur donnait autrefois, ils réclamèrent des statues, des bas-reliefs, des tableaux et des vases ornés. Les temples et leurs trésors devinrent les vrais musées du monde gallo-romain [3]. Ce peuple arverne, qui était si riche, ne pouvait offrir à son Mercure souverain une idole de bois ou une lance de bronze. Pareilles aux Athéniens de Périclès (et peut-être ce souvenir s'est-il présenté à leur pensée), les cités gauloises souhaitaient des chefs-d'œuvre pour figurer leurs dieux nationaux [4].

De proche en proche, l'amour ou l'usage de l'œuvre d'art gagna toutes les classes, pénétra dans toutes les rues. Les pouvoirs publics, État, provinces et communes, lui firent une large part dans les budgets. Thermes, théâtres et basiliques étaient de véritables galeries, où, au milieu des marbres et des mosaïques, surgissait un peuple de statues, alignées entre des autels aux élégantes sculptures [5]. D'autres images ornaient les rues et les places [6]. Même sur sa vaisselle, l'esclave ou le paysan admiraient des figures en relief, copies de beaux modèles [7]. L'art, après l'industrie, s'était mis à la portée de tous.

1. Cf. Strabon, IV, 1, 5.
2. La Venus du Mas-d'Agenais (Esp., n° 1259) vient d'une villa. De même, les sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans, p. 189, n. 4-5. Pour Chiragan, p. 169, n. 7.
3. T. V, ch. VIII, § 4.
4. Plus loin, p. 169 et s., et plus particulièrement p. 173.
5. Voyez par exemple les découvertes faites au théâtre de Vaison (Sautel, *Bull., arch.*, 1913, p. 227 et s.), d'où provient également sans doute l'Athlète (p. 169 n. 4). Du théâtre de la ville provient la Vénus d'Arles (p. 169, n. 3); des thermes, la Vénus de Vienne (p. 170, n. 1). Etc.
6. T. V, p. 67; ici, p. 181 et s.
7. T. V, p 269, 272, 352-3; ici, p. 196-7.

II. — IMPORTATION D'OBJETS D'ART

La richesse artistique de la Gaule s'accroissait de quatre façons différentes. Tantôt, l'œuvre d'art était importée du Midi, achetée chez un marchand ou commandée dans un atelier transalpin. Tantôt, elle était faite sur place, mais par un artiste originaire des pays classiques, installé en Gaule ou appelé à dessein. Tantôt enfin, elle était due à un praticien du cru : et dans ce cas elle pouvait être créée suivant un modèle emprunté aux écoles classiques, ou imaginée sous l'inspiration des traditions indigènes.

L'importation des œuvres d'art, cela va sans dire, était le fait des plus riches, hommes et cités, et elle se produisait surtout en matière de sculpture, statuaire de marbre ou de bronze, sculpture fine d'orfèvrerie ou de pierre précieuse [1].

La totalité des beaux marbres de Paros ou de Luna viennent des marchés d'Italie : la Vénus drapée de Fréjus, copie d'une lointaine Aphrodité de la belle époque hellénique [2], la Vénus d'Arles, où l'on croit sentir l'influence de Praxitèle [3], l'Athlète de Vaison, traduit, dit-on, du Diadumène de Polyclète [4], la tête de Jupiter à Fréjus, inspirée peut-être d'un contemporain de Phidias [5], et la tête de Diane au théâtre d'Arles [6], et celle de Vénus à la villa de Chiragan [7], et le torse de la Vénus assise de Reims [8],

1. Cf. t. V, p. 325-326.
2. Esp., n° 2452 (au Louvre); la provenance de Fréjus n'est point certaine.
3. Esp., n° 2516 (marbre grec, au Louvre) : « copie romaine d'un original de 380 environ av. J.-C., antérieur à Praxitèle » (S. Reinach, *Cat. ill.*, p. 64). — Ajoutez la Vénus du Mas-d'Agenais (p. 168, n. 2); Musée d'Agen.
4. Esp., n° 2568 (au *British Museum*, trouvée près du théâtre de Vaison).
5. Esp., n° 2454 (au Musée de Fréjus).
6. Esp., n° 2530 (ou de Cérès, marbre grec, Musée d'Arles) : « copie d'un chef-d'œuvre de l'art grec des environs de l'an 400,... le plus beau marbre antique qui ait été découvert en Gaule » (S. Reinach, *Cat. ill.*, p. 56); Musée d'Arles.
7. Esp., n° 902 (marbre grec) : « copie excellente de l'Aphrodité cnidienne de Praxitèle » (S. Reinach, p. 56); Musée de Toulouse.
8. Esp., n° 3671.

tous ces morceaux et bien d'autres[1], de forme parfaite et qui semblent des chefs-d'œuvre, sont des objets transportés; la plupart également datent de l'époque romaine et sortent de quelque atelier contemporain, habile interprète des merveilles helléniques; et s'il en est qui soient plus anciens, nés du ciseau des grands maîtres grecs, ce sont pièces de choix, vendues ou troquées par quelque amateur besoigneux ou capricieux. J'en dirai autant de ces beaux bronzes sacrés qui brillent parfois subitement au milieu des ruines de cités ou de villas gallo-romaines, tels que cette Fortune ou ce Mercure retrouvés dans les décombres de bourgs perdus des Allobroges, et dont le type remonte à des élèves de Phidias ou de Polyclète[2], tels que cette tête de Junon, celle-ci vraiment contemporaine de Périclès, mais dont le diadème porte maintenant le nom du magistrat de Vienne qui l'a offerte à ses dieux : et cette figure créée dans la Grèce, où elle dut connaître des jours de gloire, finissait ses destinées chez les Barbares de l'Ouest au service d'un héritier de chef gaulois[3].

Ces statues de marbre ou de bronze sont conformes aux

1. La Vénus accroupie de Vienne, Louvre, trouvée au Palais du Miroir (thermes) à Sainte-Colombe (n° 2592). Le torse du Discobole trouvé dans l'Aude près de Carcassonne (Esp., n° 812), Musee de Toulouse, inspire de Myron. De la même inspiration, la Minerve drapée de Chiragan, au même Musée (Jamot, *Soc. arch. du Midi de la France*, XVII, 1918). Le torse de Bacchus d'Aix (Esp., n° 2485). Etc. — La presque totalité de ces belles œuvres viennent, on le voit, de la Narbonnaise. Mais on en rencontre aussi, encore qu'il s'agisse d'ordinaire d'œuvres moins remarquables, dans les Trois Gaules, par exemple la Niobide de Soissons (n° 3790), l'Amazone de Trèves (marbre de Paros, style excellent, n° 4975), le torse de Vénus de Reims (n° 3671). — Sur les sarcophages importés, p. 189 Pour les sarcophages importes, à la différence des statues de marbre, on peut dire jusqu'ici que la répartition s'en équilibre davantage, comme pour les bronzes d'art (ici. n. 3), entre les deux grandes régions de la Gaule.

2. Esp., n[os] 2642 (*Boutæ* ou Les Fins d'Annecy), 2644 (*Augustum* ou Aoste).

3. Esp., n° 2593 = *C. I. L.*, XII, 1891 (découverte à Villette-Serpaize près de Vienne). — Autres bronzes : le Jupiter d'Évreux (Reinach, *Bronzes*, p. 29), travail romain de la tradition de Lysippe; le Mercure de Limoges (Cab., n° 315), réplique de celui de Polyclète; les dix divinités ou personnages de la trouvaille de Chalon, notamment l'esclave éthiopien (Cab., n° 1009); autres, Blanchet, *Décoration*, p. 140 et s.; ici, t. V, p. 305, n. 1. La Minerve archaïque de Chantilly (*Fondation Piot*, IV, p. 9) est dite trouvée près de Besançon. — Sur la répartition, cf. n. 1.

types consacrés depuis Périclès dans les écoles helléniques, et conservés servilement par leurs adeptes de l'époque latine. De loin en loin cependant, dans cette galerie un peu monotone de beautés régulières, une œuvre nous surprend par son allure archaïque : telle, cette Minerve de Poitiers au corps allongé comme dans une gaîne, à la tunique collante, aux plis du vêtement raides et presque géométriques, qu'on dirait une image sainte adorée jadis par les Athéniens d'Aristide. Mais elle ne provient pas de si long temps, il s'en faut; elle n'est pas plus ancienne que les Césars de Rome : c'est l'œuvre d'un artiste qui s'est plu à copier les primitifs, ou c'est la commande d'un amateur épris des vieux styles[1]. Car plus d'un Gaulois préférait ces types discrédités aux beautés contemporaines : Jupiters antiques, Vénus démodées, figures vieillottes des dieux répondaient mieux aux idées religieuses du pays que les produits des ateliers classiques; il y eut, à ce goût d'archaïsme, un motif plus sérieux que le caprice d'un jour[2].

Cette arrivée de statues grecques fut une très grande nouveauté pour la Gaule : les difficultés du transport, les rites de la religion nationale ne l'avaient point permise autrefois. En matière d'orfèvrerie, acheter à l'étranger était au contraire une vieille habitude, qui persista[3]. Les artistes de Rome, de Carthage et d'Alexandrie fournirent aux temples et aux villas les plus belles pièces : lourdes patères d'or aux cent figures[4]; aiguières d'argent à la taille fine comme celle d'une guêpe, aux souples contours d'où s'échappent des guirlandes de feuilles et

1. Esp., n° 1392 (marbre blanc, sans doute de Carrare).
2. Cf p. 22 et s. — On pourrait trouver en Gaule d'autres statues archaïsantes, d'ailleurs beaucoup plus vulgaires que la Minerve de Poitiers; en outre, les Vénus des poteries (t. V, p. 287).
3. Cf. t. II, p. 330-2. Le vase d'argent trouvé au pied d'Alésia (XIII, 10026, 24), inscrit à un nom de propriétaire gaulois (p 132, n. 2), est un vase grec importé au temps de César pour le compte d'un Celte, ou peut-être enlevé par un compagnon de Vercingétorix dans un camp romain.
4. T. V, p. 301.

de fruits, aux parois sculptées de scènes aussi expressives que sur des bas-reliefs de marbre[1]; vases de verre[2] et objets de cristal[3] aux images étranges, scintillant sous le feu des lumières; intailles et camées innombrables, à la matière plus dure que le bronze, aux figurines aussi ténues que des ciselures de métal, où toutes les pierres précieuses du monde se faisaient les servantes de l'art et de la mythologie helléniques[4]; appliques de meubles en airain où les bronziers, comme en se jouant, réalisaient des prodiges[5]. Et jusqu'au fond de l'Armorique ou de la Normandie, des dieux, hier encore à demi sauvages, étalent ces chefs-d'œuvre dans les trésors de leurs sanctuaires[6].

III. — ARTISTES ÉTRANGERS

Souvent, au lieu de l'œuvre, on faisait venir le maître; et beaucoup d'artistes, en outre, arrivaient d'eux-mêmes, sachant bien qu'il y avait gros à gagner au delà des Alpes.

La Gaule fut, au premier siècle, une terre bénie pour les sculpteurs. C'était le temps où ses dieux voulaient leurs figures dans les temples, ses magistrats sur les places publiques, ses morts

1. T. V, p. 302.
2. T. V, p. 292, n. 4, p. 291, n. 7.
3. T. V, p. 296, n. 4.
4. Cabinet des Médailles; cf. t. V, p. 296, n. 4.
5. Par exemple la tête de fleuve trouvée à Lezoux (Reinach, *Bronzes*, n° 83) : « la ciselure et la retouche au burin [sont] d'une habileté surprenante » ; travail d'influence grecque, du temps des premiers empereurs.
6. Pour la répartition de ces objets, comme des images de bronze (p. 170, n 3), les Trois Gaules et la Narbonnaise semblent s'équilibrer. — Je n'ai pas voulu insister sur les influences plus spécialement gréco-égyptiennes et gréco-asiatiques, qui ne peuvent être considérées que comme des manifestations particulières de l'art classique, et sur lesquelles d'ailleurs, tout compte fait, je ne vois pas le moyen de préciser avec certitude (cf. p. 188, n. 3). S'il est arrivé en Gaule des influences de Pergame ou d'Alexandrie, soyons sûrs qu'elles sont passées d'abord par Rome. Voyez là-dessus S. Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 19 et s. (insiste sur l'influence gréco-égyptienne); Courbaud, *Le Bas-relief romain*, 1899, p. 327-344 (insiste, pour le mausolée des Jules et l'arc d'Orange, sur l'influence gréco-asiatique de Pergame); Michaelis, *Die Frauenstatue pergamenischen Stils im Museum zu Metz* [Espérandieu, n° 4299], dans le *Jahr-Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, XVII, 1905 (article trop vanté).

sur les tombeaux. Des choses nouvelles dont la richesse et la mode répandaient l'usage, la statue était la plus recherchée, et la civilisation se propageait autant sous la forme de l'image que de la bâtisse ou de l'inscription[1]. Tout cela, d'ailleurs, figures, bâtisses, lettres de pierre et de bronze, apparaissait et se fixait ensemble, répondait au même désir des hommes, de montrer et de laisser d'eux, sur la terre, des traces visibles et éternelles.

On fit donc appel aux artistes grecs. Le plus célèbre de ceux qui travaillèrent dans les Gaules fut Zénodore, statuaire en bronze. Ce furent les Arvernes qui l'appelèrent, lorsqu'ils bâtirent à leur Mercure son grand temple du puy de Dôme : car il s'agissait de la divinité souveraine et de son plus fameux sanctuaire, et la riche cité voulut un sculpteur de premier mérite et une statue d'une grandeur inusitée; l'or ne lui fut point ménagé, et lui-même n'épargna ni son temps ni sa peine. On travailla dix ans au Mercure Arverne, et l'œuvre coûta quarante millions de sesterces, dix millions de francs, un million sur le budget municipal annuel. Entre temps, et pour se reposer sans doute de la grosse besogne de la fonte, Zénodore copiait des œuvres antiques, et l'on rapporte qu'il cisela pour le compte du gouverneur de la province deux coupes imitées de celles de Calamis, le contemporain de Phidias : et ces copies furent si fidèles, que l'on ne savait reconnaître l'original. La maîtrise du Grec était devenue telle, que, le Mercure terminé, Néron le manda à Rome pour lui confier sa statue colossale[2]. Ce fut donc la Gaule qui consacra la supériorité de Zénodore et qui l'imposa à l'empereur et au monde. Remarquons que, dans ce séjour chez les Arvernes, ce renom de l'artiste se manifesta de deux manières, par une œuvre démesurée et par des copies parfaites.

1. Cf ici, p. 17 et s , p. 21 et s.; t. V, p. 34 et s., 74 et s.; ici, p. 129 et s.
2. Pour tout ce qui précède, Pline, XXXIV, 45-47; cf. t. IV, p. 172, n. 3, t. V, p. 306, t. VI, p 30, n. 2.

On voit par cet exemple[1] que les Gaulois ne reculaient devant aucun effort pour se procurer les meilleurs artistes. Leur Mercure eut le même sculpteur que Néron, qui, lui aussi, croyait se connaître en choses d'art. A force de pièces d'or, tout ainsi que les milliardaires de l'Amérique actuelle, ils pouvaient acheter les plus belles œuvres et les plus grands talents. J'imagine qu'ils se sont plus d'une fois trompés grossièrement.

Des peintres, des mosaïstes ne manquaient pas d'accompagner les sculpteurs. Ils étaient d'ordinaire d'Alexandrie, de Carthage, de Pouzzoles, patries riches en artistes de ce genre. A Lillebonne, petit chef-lieu de Normandie qui n'était guère plus qu'un riche marché de campagne, travailla longtemps le mosaïste Titus Sennius Félix, de Pouzzoles : il eut à exécuter, pour le compte de la municipalité ou pour celui d'un grand seigneur, un vaste tableau en mosaïque, mesurant plus de cent pieds de contour, où il représenta Apollon saisissant Daphné, au milieu d'un cadre formé de scènes de chasse. C'est d'assez bon travail, sans habileté particulière dans le dessin et sans originalité de composition; mais c'est surtout une œuvre qui a dû coûter beaucoup de patience au mosaïste et beaucoup d'argent à ses Mécènes de Normandie[2].

Entre toutes les professions d'art, c'est peut-être l'architecture qui eut le plus vite besoin de maîtres étrangers. En un demi-siècle, il fallut construire par centaines, par milliers même, des temples, des théâtres, des amphithéâtres, des thermes, des

1. Dans l'ensemble cependant, le goût des statues colossales me paraît avoir été assez restreint en Gaule. Outre celle en bronze, du Mercure Arverne, l'Apollon assis d'Entrains, en pierre (Esp., n° 2243), peut-être les statues des Piliers de Tutelle à Bordeaux (p. 218), et encore, dans tout cela, ne s'agit-il pas d'images vraiment demesurées.

2. Cf. t. V, p. 313, n. 2, t. VI, p. 200, n. 4; *Inventaire*, n° 1031 : s'il faut lire *Sen(nius)* et non *Sen(tius)*, comme ce gentilice de *Sennius* est d'origine celtique, cet artiste serait un esclave campanien acheté par un grand seigneur de Normandie et affranchi par lui; mais se serait-il appelé dans ce cas *c(ivis) Puteolanus*? Les autres signatures de mosaïstes ne permettent pas d'ordinaire de soupçonner leurs origines; cf. p. 200, n. 4.

basiliques, des aqueducs, des villas, des mausolées; et de ces sortes d'édifices l'intelligence gauloise n'avait pas la moindre pratique. Nous ne pouvons, il est vrai, donner le nom des maîtres d'œuvre qui ont élevé les beaux édifices de la Gaule : les auteurs ne nous parlent point d'eux, ils n'ont point gravé leurs noms, et ni la Maison Carrée de Nîmes, ni le Pont-du-Gard, ni le mausolée de Saint-Remy, ni le temple impérial de Vienne, absolument aucun monument entre Rhin et Pyrénées ne porte de signature[1]. L'architecture en ces temps-là, de même que tant de fois dans son histoire, ne savait pas épargner l'oubli à ses plus grands artistes. Mais la vue des ouvrages qu'ils ont laissés suffit à révéler leur patrie : et c'est bien à Rome ou à la Grèce que la Gaule a confié le soin d'embellir ses villes naissantes.

IV. — ARTISTES INDIGÈNES

Les Gaulois n'étaient point hommes à s'en tenir à des œuvres importées et à des artistes d'emprunt. La tradition ne leur interdisait pas de se faire sculpteurs, peintres ou architectes; et leur intelligence, alerte et déliée, les portait à comprendre et à imiter tout ce qui était œuvre de la main ou œuvre de l'esprit.

On vit donc, et dès le premier siècle, bon nombre d'artistes indigènes. Il en fallait, au moins pour les bourgeois et les petites gens. Tout le monde ne pouvait se payer une Vénus de Grèce ou un architecte de Pergame; mais tout le monde cherchait des figurines pour ses laraires et des portraits de famille

1. On ne peut faire état de l'épitaphe de l'architecte Philippe (p. 164, n. 2). On suppose que *Veranius* (XII, 2980), inscrit sur une arche du Pont-du-Gard, est l'architecte : c'est très incertain. Même remarque pour le nom inscrit deux fois au sous-sol des Arènes de Nîmes, *T. Crispius Reburrus fecit* (XII, 3315). *Sex. Julius Cæ[cilianus] architector* de l'arc d'Antibes (186), est suspect.

pour ses tombeaux[1]. Il s'ouvrit donc, dans les villes importantes, des ateliers de sculpture[2], de peinture[3] ou de mosaïque[4] dirigés par des indigènes; plus d'un maçon du pays dut s'improviser architecte; et plus d'un paysan dut s'essayer lui-même à tailler dans le bois l'image de son dieu[5] et dans la pierre la figure de son fils[6].

Quelques-uns de ces artistes gaulois arrivèrent à une certaine notoriété. Lorsque, sous le règne de Néron, les marchands et les cantiniers de Mayence décidèrent d'élever une colonne sacrée à leur empereur et à leurs dieux[7], ils chargèrent de ce soin deux sculpteurs gaulois, et qui n'étaient même pas citoyens romains, Samus et Sévérus, fils de Vénicarus : je crois d'ailleurs qu'ils étaient du Midi[8], et formés de bonne heure aux leçons de praticiens grecs. L'œuvre qu'ils nous ont laissée, cette colonne où ils ont accumulé les images de divinités latines et gallo-romaines[9], n'est ni bonne ni mauvaise : c'est le travail soigné d'élèves très appliqués, sans originalité ni dans le dessin du monument ni dans l'expression des figures, surtout sans vie et sans vigueur : et on y chercherait en vain l'énergie et le mouvement que nous avons jadis espérés pour les destinées de l'art gaulois[10]. Samus et Sévérus ne sont que des copistes timides et consciencieux, et l'on dirait, à chaque coup de ciseau, qu'ils craignent de se tromper en pensant par eux-

1. T. V, p. 285 et s., t. VI, p. 183 et s.
2. A Bordeaux, Esp., n° 1111 : *M. Se.... Amabilis, sculptor.*
3. A Bordeaux, *C. I. L.*, XIII, 641 : *Calenus, pictor.* Encore ce nom de *Calenus* peut-il faire songer à une origine campanienne.
4. Cf. p. 190 et s.
5. Cf. t. V, p. 299, n. 6.
6. Cf. p. 187-8.
7. Dédicace : *Jovi Optimo Maximo pro salute Neronis*, etc., *canabarii publice*, etc.
8. P. 177, n. 1. *Venicarus* paraît un nom surtout salyen (Provence); cf. *Venimarus* (XII, 602), *Venilatus* (XII, 5788), tous deux sur le terroir de Marseille.
9. La Lune, Junon, le Soleil, *Liber*, Cérès, la Paix, Vénus, Vesta, l'Honneur, la Terre, *Virtus*, Vulcain, Mars, la Victoire, Neptune, Diane, Apollon, Jupiter, les Dioscures, Hercule, Mercure et Maia, Minerve, la Fortune, les deux Lares et Néron.
10. T. II, p. 353-5, 387, 392.

mêmes[1]. C'était du reste, en ce temps-là, la maladie de tous.

Sans le hasard d'une inscription, nous ignorerions leurs noms. Aucun artiste de la Gaule n'acquit une gloire mondiale. L'orateur Afer, le conférencier Favorinus ou l'historien Trogue-Pompée[2] n'eurent point leur équivalent dans les domaines de l'art. Ce sont de bien modestes tombes que celles des peintres et des sculpteurs gaulois[3]. La plupart d'entre eux n'étaient peut-être que des esclaves ou des ouvriers au service des grands entrepreneurs de bâtiments civils, de monuments funéraires ou de vases céramiques.

V. – STATUAIRE RELIGIEUSE

C'est surtout à la sculpture qu'il faut s'adresser pour savoir ce que produisirent ces efforts, et ceux des hôtes grecs et ceux de leurs élèves gaulois. Des manières de façonner une figure, ce fut la plus populaire : elle semblait plus propre que la peinture à rendre la vie des êtres, car elle rappelait plus fidèlement le relief de leurs formes palpables; pour un dévot, un dieu peint ne valait même pas un dieu de bois ou de terre cuite. La statuaire servit à merveille les victoires des idoles et le règne des fétiches. Ses œuvres, qui étaient les moins fragiles des œuvres d'art, pouvaient justement passer pour éternelles. Et c'est elle qui de nos jours nous fournit la majeure partie des témoins de l'art figuré chez les Gallo-Romains.

Nous connaissons déjà ses ouvrages religieux, images de dieux classiques, images de dieux indigènes.

De celles-là, on a vu qu'il y en eut de fort belles, en marbre

1. L'inscription de la signature, la seule inscription de ce genre dans les Gaules (XIII, 11806), porte *Samus* [je crois que le nom est complet; Riese, 33] *et Severus Venicari f. sculpserunt*. Cf. p. 96, n. 6. — En dernier lieu, Espérandieu, n° 5887; Quilling, *Die Juppitersaule*, 1918.

2. Cf. p. 141, 148-9, 147-8.

3. P. 176, n. 2 et 3.

et en bronze, des Vénus surtout, et je les ai nommées tout à l'heure[1] : sorties d'ateliers transalpins, elles n'intéressent la Gaule que par le fait de leur importation[2]. D'autres, en pierre du pays, et qui sont en majorité des Mercures[3], ont été sculptées sur place, sans que nous puissions aisément retrouver en elles une main grecque ou une main gauloise.

Parmi ces œuvres du terroir, il y a des variétés sans nombre, mais qui résultent uniquement du fini de la taille, de l'exécution matérielle : car nous avons toutes les espèces du coup de ciseau, depuis le plus réfléchi et le mieux guidé jusqu'au plus grossier, aussi rude que le choc du marteau sur l'enclume. Certaines Minerves ont de la dignité, et certains Mercures de l'élégance, et leur pierre ou leur bronze sont d'un assez fin modelé. Mais à côté d'eux, quelles collections de laides figures sur des corps difformes! Je doute que l'art religieux ait jamais produit en France des horreurs pareilles à ces Vénus en terre cuite chères aux Gallo-Romains d'Armorique : l'image figée comme dans un fourreau, le torse plat, les membres allongés et serrés les uns contre les autres, une face terne, sans sourire et sans regard, de vagues emblèmes jetés sur le corps à la façon de marques de tatouage[4], cela est vraiment le fétiche dans sa laideur hiératique, et il y a là beaucoup moins de vie et d'esprit que dans les plus humbles « santons » fabriqués pour nos églises de village ou nos crèches de Noël.

Belles ou laides, toutes ces sculptures se ressemblent : à toutes il manque l'originalité de la composition, l'intérêt de l'expression. La Vénus du Mas-d'Agenais, aux flancs d'un galbe superbe[5], est d'une inspiration aussi banale que la Vénus en gaîne des céramistes armoricains. Derrière l'une et l'autre, on devine un

1 P. 169 et s.
2. Ici, § 2; t. V, p. 325-6.
3. Cf. p. 30-1.
4 T. V, p. 287, n. 2; cf. t. VI, p. 197.
5. Cf p. 168, n. 2.

modèle, là merveilleusement copié pour la villa d'un riche Aquitain, ici rapidement refait, en quelques coups de pouce maladroits, pour la boîte du colporteur. Toutes ces Vénus, et les Jupiters, et les Mercures, et les Minerves, sont les descendants plus ou moins abâtardis des Aphrodités, des Zeus, des Hermès et des Pallas de la statuaire hellénique. Aucune attitude neuve ne vient animer leurs corps, aucune physionomie nouvelle ne paraît sur leurs visages. Transplantée en Gaule, la statuaire grecque n'y a fait que trouver une province de plus pour décliner et mourir. Et elle y est morte, comme ailleurs, tantôt par la lente décrépitude de ses formes, stérilisées sous la tradition de l'école et le travail de l'atelier industriel, tantôt par leur corruption et leur dégénérescence entre les mains gourdes de paysans et de manœuvres[1].

Les statues des divinités gauloises invitaient les sculpteurs à une originalité plus grande[2]. Ils n'étaient gênés ni par des siècles de tradition artistique ni par les formules d'un rituel religieux. Qu'ils se fissent guider par des images de dieux classiques[3], il n'y avait pas très grand mal à cela : le modèle n'a jamais entravé l'artiste. Mais dans l'expression des traits, dans l'attitude, l'allure et les gestes du corps, dans le choix des costumes et le groupement des emblèmes, rien n'empêchait le sculpteur de suivre son inspiration personnelle. Il pouvait habiller son Bélénus en roi des Gaules, ses Matrones en jeunes mères ou en

1. « Rien n'est plus déplacé qu'une admiration de commande pour les restes de l'art gallo-romain. Si l'on excepte les copies exactes d'œuvres grecques, il est peu de pièces qui s'élèvent au-dessus du médiocre, et les sculptures en pierre sont franchement mauvaises. D'une part, là où domine l'élément gaulois, nous trouvons la sécheresse, la raideur, l'absence de vie et de sentiment; de l'autre, là où les influences étrangères l'emportent, une rondeur et une mollesse de convention, une tendance à la surcharge et à l'enflure, qui altèrent jusqu'aux meilleurs modèles de l'art hellénistique à la façon d'une prétentieuse traduction. » Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 23. Voyez aussi les fines remarques de Pottier à propos des figurines (t. V, p. 290), *Les Figurines de terre cuite dans l'Antiquité*, 1890, p. 241.

2. Cf. ch. I, § 4 et 5, p. 17 et s., p. 21 et s.

3. Cf. ch. I, § 5, p. 21 et s.

gracieuses compagnes, et son Épona en Amazone celtique : des sources de la religion nationale, des souvenirs et des spectacles de la Gaule il pouvait sortir de nouvelles figures d'art, élégantes, puissantes ou belles[1].

Il n'en fut point ainsi. Des dieux gaulois que nous possédons, en pierre ou en bronze, bien peu ont l'allure vivante et la physionomie expressive. Quelques figures au maillet sont vigoureusement plantées[2]; certains tricéphales ont reçu des têtes graves et énergiques[3]; le cavalier de lumière s'enlève parfois avec vigueur sur les épaules du géant ténébreux[4]; et il arrive çà et là qu'Épona sache se tenir avec naturel sur sa monture[5]. Mais ces bons morceaux sont rares. Le plus grand nombre de ces divinités s'arrêtent à des tournures disgracieuses et à des gestes compassés. Rien n'est lourd et vulgaire comme le dieu assis les jambes croisées[6]; le Sylvain au maillet finit par ressembler à un mannequin pour épouvantail[7]; et quand il s'est agi pour le sculpteur gaulois d'imaginer ses Déesses-Mères, de cette idée pure, aimable et douce de la maternité divine il n'a tiré que de grosses nourrices, mal fagotées dans leurs tuniques, au corps trapu et à l'air niais[8] : et quelles merveilles d'art pouvaient pourtant sortir de ce symbole, on le verra chez les imagiers chrétiens du Moyen Age, lorsque l'artiste aura plus de sincérité et la religion plus de noblesse.

La statuaire religieuse de type indigène était, au surplus, condamnée d'avance. Ni les magistrats ni les riches ne com-

1. Cf. t. II, p. 387, 392, 353-355.
2. Esp., n° 301 (pierre), avec influence visible des figures classiques; Reinach, *Br.*, p. 175 et n° 160 (bronze : le bronze a peut-être mieux réussi ces divinités gauloises). Cf. p. 18, n. 3
3. Esp., n° 1316 (cf. p. 17, n. 3).
4. Esp., n° 4425, colonne de Merten (cf. p 96, n. 1 et 3) : mais là encore (cf. n. 2), dès qu'une amélioration se produit dans le dessin de l'image, c'est que l'artiste se rapproche d'un modèle classique ou d'un type convenu.
5. Esp., n° 2117.
6. Cf. p. 18, n. 1.
7. Cf. p 18, n. 3, et p. 51-2.
8. Cf. p. 59-60, 197.

mandaient d'ordinaire des dieux gaulois[1]. Ceux qui en fabriquaient s'adressaient à une clientèle populaire : point n'était besoin de se mettre en frais d'imagination et de style. Il suffisait le plus souvent de déformer une Cérès pour la vendre comme bonne Mère, d'arranger un Janus pour en faire un tricéphale[2]. Et cette sculpture qui aurait pu recevoir l'inspiration gauloise, finit par se greffer sur l'art classique et s'abîmer avec lui dans une vieillesse monotone et stérile[3].

VI. — LE PORTRAIT[4]

Si nombreuses que soient les images de dieux, elles le sont moins que les images d'hommes. L'époque romaine a vu, dans les arts plastiques, le règne du portrait : je ne parle que de la Gaule, car il fut moins populaire dans d'autres régions de l'Empire.

Aux magistrats, aux prêtres, aux bienfaiteurs des villes ou des provinces on élevait des statues de marbre, de bronze ou

1 Il a pu y avoir des exceptions.

2. Cf. p. 17, n. 3, p. 24, n. 2.

3 S. Reinach, *Bronzes*, p. 24 (cf. ici, p. 179, n. 1) : « Rien ne révèle une personnalité, l'absence de style accuse le vide de l'esprit. » — Et Reinach voit deux causes à cette faiblesse de l'art gaulois : d'une part, les tendances nationales de la Gaule, qui allaient à l'art décoratif, linéaire, symbolique (cf. t II, p. 391), et l'Empire lui ayant imposé l'art figuré, de là naquit son impuissance; d'autre part, cet art figuré vint à la Gaule au moment ou les Grecs, qui y étaient les maîtres, étaient épuisés. Il n'y a que du vrai dans tout cela Mais il faut aller chercher des causes plus profondes, sorties de la vie même de la Gaule et de l'Empire. Qui empêchait la Gaule de développer son art symbolique (cf p. 230 et s.)? Qui l'empêchait de vivifier l'art figure (cf. p. 17 et s.)? Qui empêchait les ecoles grecques de se ressaisir, de créer du nouveau sur ce sol nouveau de l'Occident (cf p. 179-180, 26-7)? En réalité, l'Empire romain, en unifiant le monde, en rendant facile et rémunérateur tout ce qui était imitation, copie, traduction, réduisit au minimum le besoin de creer, l'effort vers le nouveau, la découverte, la personnalite. Il remplaça les tendances nationales, régionales, municipales, par l'identité des styles, par des écoles et des conventions à caractere universel, Il vulgarisa, industrialisa, uniformisa l'art, et il fit là comme en litterature (p. 151 et s.), en religion (p. 23-5), et même en morale (p. 235). L'impérialisme, en dernière analyse, ruina les initiatives originales, qu'elles vinssent de pays ou de particuliers.

4. Voir un essai de classement chronologique chez Mrs Strong, *Roman Sculpture*, 1907, p. 347 et s..

de pierre, et c'était la manière habituelle de la reconnaissance publique[1]. Il finit ainsi par s'en aligner des dizaines dans les places de villes[2], et jusqu'à des centaines à Lyon, autour de l'autel de Rome et d'Auguste[3]. A côté ou au milieu d'elles, les images des empereurs, des impératrices, des princes, des hauts dignitaires décoraient les forum municipaux ou les salles des thermes[4]. Les esclaves, les affranchis, les amis des riches dressaient les portraits de leurs patrons, en pied ou en buste, dans les vestibules ou les cours d'honneur des hôtels ou des villas[5]. Un collège votait une statue à son protecteur[6], une ville à son bienfaiteur[7]. A Besançon, les figures d'anciens chefs de l'histoire romaine s'élevaient sur la grande place[8]. Dans une villa du Languedoc, à Chiragan près de Martres-Tolosanes, on a trouvé une centaine de statues ou de bustes d'Augustes, de simples particuliers, et même de philosophes grecs[9]. Un père de famille faisait représenter en pierre les êtres qui lui étaient chers[10] : c'est à la statue, en ce temps-là, et non au tableau, qu'on s'adressait pour conserver les traits des hommes. Le long des voies sépulcrales, d'innombrables figures regardaient les passants, tantôt sculptées en relief sur les façades des tom-

1. XII, 5413 (statue équestre), 4189 (plusieurs statues au même personnage), 1236, etc.

2. Voyez par exemple au forum de Roussillon, où Thiers a reconnu à la suite sur un côté 19 piédestaux de statues: il ajoute que le dispositif permet d'en supposer 20 (*Bull. arch.*, 1912, p. 79). Au total, 40 pour le forum.

3. T. IV, p. 438. De même, sans doute, à Narbonne, t. IV, p. 430, n. 6.

4. Voyez dans le *Corpus* les dédicaces aux membres de la famille impériale. — A signaler surtout, parmi les bonnes œuvres qui subsistent, la tête laurée d'Auguste, de Vienne (Esp., n° 2615).

5. XII, 1115, 2231, 4354 : exemples qui montrent combien les Anciens tenaient à ces images.

6. XII, 372 (Riez), 411 (Marseille), 4406 (Narbonne). Dans l'ensemble, ce sont les collèges surtout qui se chargeaient d'ériger des statues dans les villes.

7. Voyez la statue de bronze élevée à Vienne par la ville espagnole d'Italica en l'honneur de son patron C. Julius Pacatianus, qui paraît avoir été un Viennois, procurateur en Espagne (Esp., n° 2614 = *C. I. L.*, XII, 1856).

8. P. 153.

9. Esp., n[os] 946-1026; sans parler d'innombrables statues des divinités classiques; cf. t. V, p. 355.

10. Cf p. 183 et s.

beaux, tantôt érigées en couronnement sur les étages des mausolées[1]. La vie humaine se reflétait partout en une réplique de pierre. Jamais le sol de France n'a porté plus d'images de morts et de vivants : j'excepte notre époque, où la photographie a rendu au portrait son prestige des temps gaulois.

Car le portrait était alors, presque autant que de nos jours, quelque chose de démocratique, à demi nécessaire à l'existence. Il n'y a pas que des figures de riches sur les tombeaux. Des hommes évidemment très pauvres ont voulu fixer les traits de leurs visages, ou leurs parents l'ont voulu pour eux. Certaines de ces sculptures sont de grossières ébauches, où s'aperçoivent à peine les linéaments de la face : mais cela prouve, plus qu'une image parfaite, la force de l'intention qui a exigé le portrait[2]. Hommes et femmes, enfants et vieillards, libres et esclaves, avaient également droit, sur la pierre de leur tombeau, à cette seconde vie.

Le portrait funéraire fut une pratique très chère aux Gaulois de l'Empire. Il est moins fréquent au delà des Alpes et des Pyrénées. L'usage ou plutôt l'abus en annonçait le Celte; les colons du Midi et de Lyon y recourent avec plus de discrétion. Quand on va de la Narbonnaise dans la Gaule Propre, c'est à Agen vers l'ouest, à Autun vers le nord, que les images se multiplient dans les ruines des cimetières[3].

Cela ne laisse pas que de nous surprendre. Car rien, dans les traditions nationales du Gaulois, ne l'invitait au portrait funéraire. Toutes ses tombes jadis avaient été informes et

1. Voyez le recueil d'Espérandieu.

2. Esp., n°s 882, 3604, 3606 : je cite les plus grossières.

3. Comparez le très petit nombre de figures funéraires du Ier vol. d'Espérandieu (Narbonnaise) à l'abondance qui s'en trouve dans les vol. II-VI (Trois Gaules). C'est la proportion absolument inverse de celle que fournit l'épigraphie. — Je crois cependant qu'il faut faire, en cette affaire, une certaine part au hasard, et qu'à Narbonne et Arles, par exemple, où les images funéraires n'ont pu être encastrées dans les murailles romaines comme dans celles des villes des Trois Gaules (t. IV, p. 594-5, 602), beaucoup ont dû être systématiquement détruites par les Chrétiens. — Cf. encore la réserve de la p. 184, n. 5.

muettes, sans images et sans inscriptions; et entre le cimetière d'une ville gallo-romaine, alignant ses longues files de sépulcres, de corps et de figures de pierre, et les anciennes nécropoles celtiques, dissimulant leurs morts sous des monceaux de terre, le contraste est saisissant, et la transition n'est point visible [1].

Le changement, à cet égard, fut rapide et profond dans les mœurs et les usages [2]. Sous quelle influence, nous ne le savons encore : peut-être, par l'intermédiaire de Marseille, sous celle des Grecs, chez qui l'image funéraire était en honneur [3]; peut-être sous celle des Italiens, qui la pratiquaient également [4]. Et si les Romains en perdirent le goût au moment où les Celtes le prirent, c'est un phénomène d'ordre commun dans les Gaules, où la religion, la langue, l'art et la manière de vivre servirent souvent d'asile aux vieux usages de l'Italie, en déclin dans leur lieu d'origine [5].

1. T. II, p. 172-3.

2. Je ne parle ici que du monument et de l'art. Mais il va de soi que cette transformation s'explique aussi par une évolution des idées sur la tombe (encore qu'il soit possible que les idées aient évolué parce que l'extérieur du monument changeait); cf. p. 249-250. La tombe n'est plus regardée, ainsi qu'aux temps celtiques (t. II, p. 172-3), comme un lieu de passage entre la vie et une nouvelle residence, mais, sous certaines influences classiques, comme cette résidence même (p 249, n 1). De là, tant de choses qui rappellent la présence du défunt, son portrait (p. 185-6), les banquets d'anniversaires (p. 190) où intervient sa statue (t. V, p. 359), l'échange de propos entre lui et le passant (p. 253, n. 6), etc.

3. Le peu de stèles funéraires que nous possédons de Marseille (n°s 88-92, 76, 74), paraissent conformes aux types helléniques, de la poignée de mains, de la défunte voilée, du repas funéraire, de la femme à la toilette (cf. p. 187, n. 3, 5, 6, p. 190, n. 4).

4. *Dict. des Ant.*, au mot *Sepulcrum*, p. 1236-7 (E. Cahen). Ce qui nous ferait incliner vers l'influence romaine (cf. p. 192, n. 10), c'est que la sculpture funéraire conserva chez les Grecs un caractère idealiste, une tendance à l'héroisation des défunts, qui est bien rare dans nos images gallo-romaines, toujours exactes et réalistes; et c'est que ce même réalisme se retrouve dans le portrait funéraire chez les Romains : « l'antique habitude de conserver les masques en cire des ancêtres, l'esprit positif de la race, le développement prodigieux que prend à Rome le portrait, tout contribue à créer des traditions très opposées à celles de l'idealisme qui a si longtemps régné dans la sculpture funéraire de la Grèce »; Collignon, *Les Stèles funéraires de l'art grec*, 1911, p. 314; cf. ici, p. 187, n. 3 et 6. Je n'ai pas à rappeler ici l'origine hellénique de la sculpture funéraire italienne.

5. Cf. p. 22-4, 119, n. 1, p. 241-2. — D'ailleurs, il faut se garder de généraliser (cf p 183, n. 3); voyez à Narbonne, qui reproduit les vieilles mœurs italiotes, les nombreuses traces de portraits funéraires en bas-relief (n°s 580, 583-9), les bas-reliefs sépulcraux du marchand d'olives (n° 621), d'armateurs de navires (n°s 678,

On peut répartir ces images, comme celles des dieux, en deux groupes principaux : les statues à la romaine, d'ordinaire isolées, portées sur piédestal, destinées à l'ornement des places, des édifices ou des mausolées[1]; les figures d'indigènes, presque toujours incorporées, en très haut relief, dans des monuments funéraires. Les premières sont des œuvres d'assez bons statuaires, étrangers peut-être au pays; mais les plus belles n'en sont pas moins fort banales, avec leurs corps uniformément drapés dans la toge, leurs figures à profil de médaille, et s'il en est parmi elles qui représentent des hommes de souche gauloise, ils ont perdu jusqu'à la physionomie de leur terroir sous le ciseau de la statuaire classique[2]. Les autres images sont certainement sorties des ateliers qui s'installaient dans les villes aux abords des cimetières, et où travaillaient des artistes du lieu, médiocres et à bon marché : mais sur elles, en revanche, apparaît la touche originelle.

Elle se montre par la manière dont le sujet est traité. Aucune recherche d'idéal n'embellit le portrait du Gaulois. Que le sujet ait posé de son vivant[3], que le sculpteur ait travaillé sur un croquis pris devant le cadavre, il est visible qu'il a obéi à un ordre sans réplique, faire ressemblant. Hommes et femmes ont gardé leur coiffure favorite : celles-ci, cheveux bouclés[4], ou tresses pendantes[5], ou bandeaux sur le front[6], ou chignons

683, 685-690), tout cela identique, sauf une facture plus large, à ce que nous trouvons dans les Gaules. Et cela aussi (cf. p. 184, n. 4) me ferait croire, au moins pour une part, à l'origine italienne de l'art funéraire gallo-romain.

1. Voyez les statues des Jules, homme et femme, dans leur mausolée de Saint-Remy (Esp., n° 114). Les œuvres les plus remarquables dans cette catégorie sont la matrone et la jeune fille d'Apt, marbre blanc, sans aucun doute de la main d'un artiste étranger, on a supposé alexandrin : la coiffure révèle l'époque de Titus (Esp., n° 2558; ici, p. 167, n. 5).

2. Esp., n°s 207, 1094-5, 2552, 2556-7, 2614, 2707, 3002, 3092, 3230, etc., en supposant qu'il ne s'agisse pas de personnages impériaux. Il est possible du reste qu'on donnât parfois aux figures des traits de convention. Cf. t. V, p. 353.

3. Cf. p. 188, n. 1. — Sur la valeur religieuse de ces portraits, p. 250-1.

4. Esp., n°s 1497 (enfant), 3274.

5. Esp., n° 478.

6. Esp., n°s 1119, 1120, 1158, 1160.

relevés en diadème[1]; ceux-là, le plus souvent la tête nue, les cheveux courts ou touffus, la barbe large ou pointue[2], les moustaches rabattues, et s'il y en a de chauves, ils montrent leur calvitie[3]. Le costume, c'est toujours, pour la femme, la robe ou la tunique, pour l'homme, la tunique et le manteau à la gauloise, d'ordinaire avec le capuchon rejeté sur le dos[4], parfois avec le large cache-nez sur les épaules[5]. Il y a, dans toutes ces sculptures, un élément réaliste qui ne manque pas de saveur.

Ce qui complète une impression de cette sorte (je parle seulement des portraits de Gaulois), c'est que le défunt s'est fait souvent représenter avec les attributs de sa profession. Pour que nul n'ignore sa vie mortelle, le cocher a son fouet en main, le sergent de ville son épée au côté, le tonnelier tient son marteau, le sculpteur son ciseau, la marchande des quatre-saisons sa balance, et ainsi pour mille autres[6] : si bien qu'une voie des sépulcres, avec ces figures d'ouvriers et de boutiquiers en longues rangées, ressemble assez bien à une rue marchande de ville gallo-romaine.

Le sculpteur devait représenter les morts dans l'attitude qu'ils avaient le plus volontiers prise dans la vie. S'agissait-il d'un enfant, il le montrait avec son jouet favori ou son animal familier, oiseau, chien ou chat[7]. — Ceci d'ailleurs, l'enfant figuré comme ses parents avaient le plus aimé à le voir, c'était déjà

1. Ou plutôt en turban, produit par des tresses relevées et enroulées; c'est la mode au temps des Antonins; Esp., n[os] 1158, 1162-3; cf. n° 985. Boucles étagées du temps des Flaviens, n° 482, et ici, p. 185, n. 1.

2. La seconde manière de porter la barbe est plus fréquente que l'autre. Aucune trace ni de favoris ni de moustaches isolées, courtes ou pendantes. Les très longues barbes ne sont pas non plus en usage. Les figures imberbes, quand il s'agit d'indigènes, sont d'ordinaire de jeunes gens. La distinction nécessaire entre *juniores* imberbes et *seniores* barbus est très nettement marquée sur le bas-relief des nautes parisiens, sous Tibère (Esp., n° 3132).

3. Esp., n° 1117.

4. Cf. t. V, p. 239, en particulier n. 4, p. 240.

5. Cf. t. V, p. 244, n. 1.

6. Esp., n[os] 1141, 1149; 1893, 2805, 1112, 1111, 1122, etc. Cf. t. V, p. 342-344.

7. Esp., n[os] 1127, 1184, 1163, etc. Sur ces animaux, cf. p. 274 et s., ch. IV, § 9.

un peu de l'idéal qui pénétrait en ce genre de sculpture. Il en entrait davantage, lorsque, au lieu de l'outil professionnel, le sculpteur mettait dans la main du mort un attribut de son sexe ou un emblème de sa dignité : pour un père de famille, le coffret où il garde ses trésors ou ses documents[1]; pour une matrone ou une jeune fille, le miroir de sa toilette[2], l'éventail qu'elle agite par contenance[3], la fleur ou le fruit, symboles de ses espérances ou de ses promesses dans la vie[4].

Parfois, un trait de plus souligne la pensée religieuse du mort ou des survivants : c'est lorsque le défunt tient à la main un gobelet, un verre, un flacon, comme s'il était prêt à boire dans un banquet. Cela veut dire que ses amis boiront de la même manière qu'il est figuré, qu'ils banquèteront près de lui, devant sa tombe, à ses anniversaires, et que son image, le gobelet à la main, leur fera vis-à-vis et leur donnera la réplique[5].

Ce qui achève de mettre de la vie dans toutes ces figures de Gaulois, ce qui fait d'elles les images concrètes et presque animées de nos ancêtres, c'est que ces morts n'aiment point à paraître isolément sur leurs tombes. Le père veut sa femme et ses enfants auprès de lui. On voit la famille entière sur le devant de ces tombeaux, tous debout, le mari et la femme se tenant les mains[6] ou les bras passés sur les épaules, et les enfants au

1. Nos 1124, 1126, 1131, 1136. Ou encore, souvent dans le même sens, la bourse, le rouleau de parchemin, les tablettes (cf. t. V, p. 236, n. 4, p. 298, n. 5, p. 299, n. 8).

2. Nos 1128, 1157, 1160, 1167.

3. N° 1880; un peigne, n° 1171; une houppe à poudre, n° 1168; une fiole à parfum, n° 1164, etc. Il est probable que cette attitude, la femme tenant un objet de toilette, est la simplification, et en quelque sorte la réduction au type du portrait (cf. ici, n. 5 et 6), de la scène, si fréquente dans la sculpture funéraire des Grecs, de la toilette de la défunte. La scène de la toilette (cf. p. 184, n. 3) apparaît d'ailleurs parfois, surtout du côté du Rhin et là sans doute sous une influence hellénique (p. 137, n. 2), mais traitée avec un caractère réaliste très marqué (n° 5142).

4. Nos 1128, 1157, 1173, 1124, 1125. — Sur l'élément religieux de ces figures, p. 251.

5. Surtout dans la région d'Autun; cf. Graillot, *Poculum et Lagena* (*Mém. de la Soc. Éduenne*, XXX, 1902). Cf. t. V, p. 359. — Le port de la *mappa*, surtout en Belgique (t. V, p. 244, n. 7), correspond peut-être aussi à une pensée de ce genre. — Ceci est un des équivalents celtiques de la figuration des repas funéraires dans les pays classiques (cf. p. 190, n. 4, p. 184, n. 3) : le banquet est ramené au portrait (cf. ici, n. 3 et 6).

6. C'est le type simplifié (cf. ici, n. 3 et 5) de la poignée de mains, constant en

milieu, encadrés par les parents[1]. On dirait, à regarder ces poses touchantes et ces groupes sympathiques, de ces photographies si chères aux bonnes familles de notre temps. Je crois bien que de telles tombes en étaient l'équivalent. On les préparait, on les sculptait souvent bien avant la mort; elles marquaient un moment de l'existence commune autour du foyer[2]. Il y avait en elles plutôt l'image de la vie que la pensée du trépas.

Mais, si elles sont gauloises par le sujet, elles le sont aussi par la façon dont il est rendu. J'entends par là que, à part de très rares exceptions, ces reliefs décèlent une main vulgaire, lourde, inexpérimentée. Les membres sont sans souplesse, les têtes sans énergie ou sans grâce. Quelque chose d'hiératique fige les attitudes et les physionomies. Le coup de ciseau est trop violent, trop sec; et les matériaux employés, pierres communes du pays, fragiles ou peu malléables, ne se sont point prêtées au travail délicat des courbes. Le modelé est souvent produit par de brusques éraflures, et l'on pourrait parfois compter tous les coups de ciseau[3]. Il y a, dans les lignes des corps, d'inconcevables maladresses : on voit des sculptures où une main de femme, au lieu d'être figurée en relief, apparaît sous la forme de traits gravés en creux continuant une épaule taillée en saillie[4].

Grèce (p. 184, n. 3), assez rare en Gaule. D'ailleurs la représentation de la scène, toute réaliste, est en Gaule entierement différente de l'attitude héroïsée prêtée aux personnages dans les stèles d'origine ou d'influence hellénique (p. 184, n. 4)

1 N°s 1124, 1123, 1121, 1118, 1120. — Qu'on remarque bien ceci : comme toute la famille est là, au complet, et a un moment donné de sa vie, il s'ensuit que de tels tombeaux ont été dessinés ou exécutés à ce moment-là, du vivant des personnages (cf. XII, 118).

2. Ici, n. 1.

3. On a constaté (Cagnat et Chapot, I, p. 366-7) l'abus du foret, plus brutal et moins délicat, à côté du ciseau. On le note surtout, semble-t-il, dans les ouvrages de marbre, et se développant au Bas Empire. — Le silhouettage, c'est-à-dire l'emploi de rainures profondes (faites au trépan) pour encadrer les figures, se constate dans des monuments funéraires de Narbonne, au mausolée de Saint-Remy, dans l'arc d'Orange. On a supposé à cette technique une origine égyptienne (cf. p. 172, n. 6). J'en doute. Courbaud (*Bas-reliefs*, p. 343) y voit, peut-être plus justement, « une habitude locale, à l'usage d'un art de province médiocrement savant ». — Sur l'emploi de la peinture, p. 199, n. 2.

4. Esp., n° 1123.

VII. — LE BAS-RELIEF

Nous retrouvons dans le bas-relief le même contraste que dans le portrait et dans l'idole, entre sujets classiques et sujets indigènes.

Les sujets classiques sont tirés en majorité de la vie des dieux et des héros grecs. Les combats contre les géants[1], le jugement de Pâris[2], l'homme créé par Prométhée[3], Endymion et Séléné[4], Ariane et Bacchus[5], Hippolyte et Phèdre[6], et cent scènes de ce genre[7], voilà les thèmes nécessaires et exclusifs dans l'ornementation des temples, et ils ne sont point rares dans celle des édifices publics et des tombeaux les plus riches, mausolées ou sarcophages[8]. Des images de combats historiques[9], des panoplies ou des trophées d'armes enlevées à l'ennemi[10] ou consacrées par le vainqueur[11], apparaissent sur les arcs de

1. Temple d'Yzeures, sous Marc-Aurèle; Esp., n° 2997; cf. t. IV, p. 479, n. 5
2. Bas-relief religieux de Bordeaux, Esp., n° 1066 (ici, p. 157, n. 3).
3. Sarcophage d'Arles, Esp., n° 161.
4. Sarcophage de Saint-Medard-d'Eyrans près de Bordeaux, en marbre de Paros, objet d'importation; au Louvre; Esp., n° 1240.
5. Sarcophage de même genre et de même localite que celui de la n. 4; au Louvre; n° 1242. Cf. n° 241 — Travaux d'Hercule, p. 153, n. 1.
6. Sarcophage d'Arles, le plus beau, selon moi, de la série; Esp., n° 133. — Histoire de Pélops sur un sarcophage de Mons; Esp., n° 3986 (l'origine locale n'est point certaine; Cumont, *Musées du Cinquantenaire*, n° 86).
7. J'en ai indiqué ailleurs, t. IV, p. 481, ici, p. 26-7, 153, 157. — On mettra dans ce groupe les innombrables scenes où sont figures des Amours; voyez en particulier au Musée du Puy, de travail local, Esp., n°s 1653, 1667, 1669, 1671, 1673, 1680.
8. Voyez les notes précédentes. Sur le mausolée d'Igel (p. 194-5) . l'episode de Ganymède, Achille immergé dans le Styx, Mars et Rhéa Sylvia, Hercule aux Hespérides, Persée et Andromède.
9 Mausolee de Saint-Remy, n° 114. Sur un arc [?] détruit, à Arles, n°s 155-8. Arc d'Orange, n° 260. — Dans le même genre, representation de Barbares captifs, par exemple sur l'arc de Carpentras (n° 243) — Dans l'ensemble, le bas-relief militaire est peut-être le genre le moins cultivé en Gaule apres l'époque d'Auguste (cf. p. 197, n. 6, p. 274, n. 3).
10. Esp., n° 260, arc d'Orange; monument de Biot (p. 206, n. 6). Encore que certaines catégories de ces armes puissent être celles des vainqueurs, vivants ou morts, offertes en hommage (cf. Silius, IV, 200-2).
11. N. 10. C'est le cas des armes des gladiateurs, sculptées sur les tombeaux de ce genre d'hommes (cf. t. V, p. 373, n. 7).

triomphe et les monuments d'anciens soldats[1]. D'autres préféraient, pour leurs tombes, des épisodes de chasses[2] ou de jeux[3], ou la figuration de repas funéraires[4].

Bien que ces dernières scènes soient empruntées à la vie réelle, l'ensemble de ce groupe ne relève que de l'art gréco-romain, que des conventions des écoles traditionnelles. Que le sculpteur surcharge son plan de figures (c'est le cas des combats et des chasses) ou qu'il se borne à trois ou quatre personnages essentiels (c'est le cas ordinaire des épisodes mythologiques), il s'inspire uniquement de procédés classiques : d'une frontière de l'Empire à l'autre, c'est maintenant la même façon de présenter en bas-relief les actions des dieux, de disposer les gens et les

1. Le genre de beaucoup le moins représenté est celui des scènes historiques de la vie civile : sur l'arc de Suse, les fêtes et cérémonies politiques auxquelles donna lieu le passage d'Auguste (cf. t. IV, p. 62, n. 3); sur un bas-relief de Paris, la scène de l'offrande d'un collier à Tibere par les nautes (cf. t. IV, p. 160, n. 6).

2. Il est possible que les chasses soient figurées, non pas seulement à titre de souvenirs de la vie du défunt, mais aussi comme équivalences de chasses funéraires ou religieuses. On représentait tantôt des chasses réelles (mausolee de Saint-Remy, Esp., I, p. 96-7; sarcophages d'Arles, n° 175, de Cahors, n° 1648, en marbre d'Italie, de Déols, n° 1560, de Reims, n° 3677, en marbre d'Italie; bas-relief d'Espaly, n° 1683), tantôt des chasses mythiques (sanglier de Calydon, sarcophage d'Arles, n° 168). Les chasses réelles sont souvent mêlees d'elements qui paraissent fictifs (combats contre le lion), ce qui laisse douter qu'elles aient commémoré des actes du defunt.

3. Il est possible que les représentations de ce genre fussent surtout propres aux tombes de cochers ou de gladiateurs enrichis; mais je crois qu'elles se sont généralisées et ont pu être pour ainsi dire les simulacres des combats funéraires que le défunt aurait pu souhaiter. Ajoutons que ce genre de bas-reliefs a pu orner des cirques ou autres édifices. Esp., n°s 144 et 149-150 (Amours auriges), 590 et s. (*id.*), 595 et 602 (gladiateurs au combat), 3356 (*id.*), etc.

4. Ces représentations de repas funéraires, si fréquentes en Grèce, sont assez rares dans la Narbonnaise, très rares dans le reste de la Gaule, mais, chose a noter, paraissent plus abondantes aux abords de la frontière du Rhin, ou les influences classiques et même helléniques se sont fait plus fortement sentir (p. 39, n. 4 et 5). De ce côté d'ailleurs, elles prennent souvent un caractère assez réaliste (on le retrouve aussi dans le reste de l'Empire), les convives mangent, non pas, comme dans les repas de convention, étendus sur des lits, mais assis sur des sièges du pays, autour d'une table souvent ronde (t. V, p. 236, n. 5), le serviteur leur présentant parfois une volaille rôtie, et je me demande si ce ne sont pas des représentations de repas de familles adaptés à la figuration du repas funéraire. Esp., n°s 1778, 2787, 3163, 4062, 4097, 4104, 5154 (très remarquable), 5155, etc. On a supposé qu'elles caractérisent surtout l'époque des Flaviens et des premiers Antonins, je ne sais si c'est juste. — Du repas funéraire il faut rapprocher le défunt en attitude de buveur, p. 187, n. 5.

animaux d'une chasse ou d'une bataille, de rendre les figures et d'orner les champs; et presque toujours cette façon est lourde, lente et solennelle, confuse et molle, sans la clarté ou le mouvement qu'il faudrait à des amours divines ou à des luttes humaines[1].

Mais à côté de ces redites et de ces plagiats, la Gaule nous montre en bas-relief une riche galerie d'œuvres originales, les scènes tirées de la vie populaire. Ici, tout est indigène. le sujet, la manière de le traiter, l'artiste qui a sculpté la pierre et la pierre dont il s'est servi[2]. Ce sont parfois de charmants détails d'intérieur, repas de familles[3], leçons[4] ou jeux d'enfants[5]. Le plus souvent, c'est à la vie du dehors que nous assistons, sur la rue, à la place, dans la boutique. Voici le marché, où les changeurs, assis devant leurs banques, pèsent ou comptent les pièces, où le maquignon amène ses bêtes[6], où le marchand crie ses pommes[7]. Plus loin, c'est le chemin qui s'anime, avec ses charrettes chargées de ballots[8], ses conducteurs de mules faisant claquer leurs fouets[9], ses pierres milliaires au coin du tableau[10], et, dans un horizon différent, la rivière avec ses bateaux pleins jusqu'au bastingage de tonneaux ou d'amphores, que manœuvre une équipe de robustes rameurs[11], ou que tire lentement la corde des haleurs marchant sur la rive[12]. Mais les

1. Il y a des sarcophages sûrement importés (cf. p. 189, n. 4 et 5). Les meilleurs de ces bas-reliefs et en particulier ceux des sarcophages ont dû être faits sur place par des artistes étrangers; mais l'exemple des fils de Venicarus (p. 176) montre que bien des figures et scènes religieuses peuvent être l'œuvre d'artistes indigènes.
2. Il n'y a à vrai dire aucune scène populaire qui soit figurée sur le marbre.
3. P. 190, n. 4.
4. Cf. p. 123, n. 6.
5. Cinq enfants et un chien autour d'une écuelle, n° 4097.
6. N°s 4037, 4148, 1097-8.
7. T. V, p. 343, n. 6; autre vente de pommes ou de poires, n° 4044 (c'est le tombeau d'un pépiniériste, je crois).
8. T. V, p. 155, n. 6, p. 156, n. 1 et 2.
9. Espérandieu, n°s 5157, 5163, 5261, 5266, 5499, etc.
10. Monument d'Igel, Esp., VI, p. 451 = *C. I. L.*, XIII, 4206 (ici, p. 195, n. 1).
11. T. V, p. 162, n. 1.
12. T. V, p. 161, n. 5.

épisodes préférés du Gaulois sont ceux de l'atelier, du chantier ou du magasin : maçons dont le cric hisse doucement une lourde pierre[1], bûcherons qui transportent à charge de cordes d'énormes pièces de bois[2], sculpteurs qui cisèlent les chapiteaux des tombes[3], et le tailleur à côté de ses piles de drap[4], et le foulon près de ses cuves[5], et le boucher devant ses quartiers de viande[6], nous les avons tous sous nos yeux, les travailleurs de la Gaule romaine, en costume du pays et du métier, affairés à leur tâche et montrant leur vie[7]. On dirait une épopée de pierre racontant l'existence laborieuse des humbles de ce temps : je songe malgré moi, pour m'arrêter sur notre sol à quelque chose de semblable, aux tableaux où les Teniers ont étalé les joies et les travaux populaires[8].

Ces sculptures sont à peu près toutes d'ordre funéraire. Elles ornaient les mausolées ou les tombes des fabricants et des marchands. Entre elles et les portraits d'indigènes dont nous avons parlé[9], le lien est fort étroit : le portrait montrait l'homme, le bas-relief racontait la vie. L'une et l'autre espèces d'œuvres formaient, dans l'art de la Gaule, la sculpture de genre[10].

1. T. V, p. 218, n. 5.
2. N° 1096; scieurs de long, n° 3695.
3. N° 1111.
4. N°s 1099, 4043; cf. n°s 3785-6, 3683 Sabotier, n°s 2783, 3685.
5. N°s 4125 et 4136.
6. N° 2056; n° 3454 (peut-être depecement d'un taureau de sacrifice).
7. Bien d'autres exemples dans les notes du t. V, ch. VI, et ch. VII, § 6 (*Les Détaillants*). On notera le nombre relativement restreint de scènes de travail champêtre : pour le travail de la vigne, t. V, p. 188; du blé (Esp., n° 4036, moisson), de la terre (n° 4044, travail à la bêche et à la houe; n°s 4002, 4147 ?, labourage).
8. Ajoutez deux autres catégories, moins représentées : scènes de sacrifices (n°s 1100, 4023); scènes juridiques, mariages, affranchissements ou testaments (non certains d'ailleurs, n°s 1102, 1105, 4108), distribution d'argent conformément à la volonté du défunt? (n° 4149; cf. t. V, p. 368, n. 1, t. VI, p. 194).
9. P. 185-8.
10. Ici, pour le bas-relief funéraire plus que pour le portrait (p. 184, n. 4), j'hésite à affirmer la prépondérance de l'influence romaine ou celle de l'influence grecque (que j'ai autrefois préférée, *Inscr. rom. de Bordeaux*, 1890, II, p. 584-5). Toutefois, le caractère partout si nettement réaliste des scènes m'incline maintenant à penser à des traditions venues d'Italie, encore que s'étant appliquées en Italie même, pour la transformer, à une origine hellénique. L'analogie, dans

Ne croyons point cependant que la Gaule ait eu d'elle-même l'idée de ces bas-reliefs, de figurer sur des tombes les scènes du labeur journalier. Je crois que cette idée lui est venue de ses éducateurs ou de ses maîtres. Ni la Grèce ni l'Italie n'avaient dédaigné d'appliquer les procédés de l'art à la glorification des plus humbles tâches. La Grèce eut ses stèles funéraires représentant des bronziers ou des lutteurs en attitude de travail ou de combat[1]. Aux portes de Rome, le boulanger Eurysacès faisait sculpter sur sa tombe tous les épisodes de la fabrication du pain[2], avec la même fierté qu'un officier de César aurait exigé sur la sienne l'image de ses victoires. Il y avait, chez les hommes de ce temps, le noble orgueil de leur métier, quel qu'il fût; et de voir sur une tombe l'épicier dans sa boutique[3] ou le sabotier dans son échoppe[4], je ne trouve pas que cela prête à sourire : j'aime mieux cette franche affirmation du travail honnête que les fastueuses et banales tombes où tant de parvenus d'aujourd'hui mettent à la fois le spectacle de leur fortune et l'oubli de leur profession.

Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que les parvenus de ce temps ne fissent pas sur leurs mausolées l'étalage de leurs richesses. L'art du bas-relief leur permit précisément d'en montrer l'étendue : seulement, il leur servit aussi à en indiquer les différentes origines, dont ils ne rougissaient pas. Le fameux Trimalchion, à ce que dit Pétrone[5], voulut que son tombeau expliquât au peuple toute la gloire de sa vie d'homme riche : « Je t'en prie : tu feras,

le choix des métiers et la disposition des figures et des instruments est d'ailleurs absolue entre nos monuments et ceux d'Italie, ceux-ci existant en proportion bien moindre de ce qu'on trouve en Gaule; cf. Gummerus, *Darstellungen aus dem Handwerk auf Rœmischen Grab- und Votivsteinen in Italien*, dans le *Jahrbuch des K. D. Arch. Instituts*, XXVIII, 1913.

1. *Die Attischen Grabreliefs*, planches CXIX et CLXXXIII.

2. En dernier lieu, Cagnat et Chapot, I, p. 676-7; cf Dessau, *Inscr. Lat. sel.*, 7460.

3. T. V, p. 342-343.

4. Ici, p. 192, n. 4.

5. Pétrone, *Sat.*, 71.

sur la façade, sculpter des vaisseaux voguant à pleines voiles[1]; tu me représenteras sur le tribunal, vêtu de la prétexte, les mains ornées des cinq anneaux d'or, et tirant d'un sac des pièces de monnaie pour les jeter à la foule[2] : et n'oublie pas que le peuple se réjouisse; tu ajouteras, si tu le veux, des lits pour banquets[3]. A ma droite, tu placeras la statue de ma chère Fortunata, tenant une colombe[4] et conduisant en lesse la petite chienne[5]; et puis, tu mettras mon cher Cicaron, et encore de larges amphores bien bouchées, afin que le vin ne se répande, et aussi une urne brisée sur laquelle un enfant pleurera, et enfin, au milieu, une horloge, afin qu'en regardant les heures, bon gré mal gré, on puisse lire mon nom[6]. »

Il fallait rappeler le mausolée de Trimalchion le Campanien : car il n'est pas l'œuvre fantaisiste du romancier; soyons assurés que Pétrone l'a vu, et que beaucoup de riches, en Gaule, en ont désiré de semblables, avec la même profusion de bas-reliefs.

Le mausolée du Trévire Sécundinius, à Igel près de la Moselle, est plus riche et plus compliqué encore que celui de Trimalchion[7]. Au sommet, Ganymède ravi au ciel proclame l'immortalité promise au défunt[8]; aux pieds du jeune héros, la Lune et le Soleil s'annoncent comme les maîtres du monde[9], Mars et Rhéa comme les fondateurs de Rome[10]. Plus bas, sur le corps de l'édifice, à droite, à gauche, en façade, en arrière, sur tous les piliers, partout où l'on peut trouver une place, s'étagent et s'enchevêtrent cinquante figures, scènes racontant, les unes, l'histoire d'autres héros, Achille, Hercule, Persée, les autres,

1. Cf. t. V, p. 368, n. 3.
2. Cf. p. 192, n. 8.
3. *Faciantur et triclinia*; sans doute la figuration du repas funéraire, cf. p. 190, n. 4.
4. Cf. p. 275, n. 5 et p. 186.
5. Cf. p. 277.
6. Cf. p. 253.
7. En dernier lieu, Espérandieu, VI, p. 437 et s.; *C. I. L.*, XIII, 4206.
8. Cf. p. 97, n. 1.
9. Cf. p. 86 et 94-95.
10. Cf. p. 153.

celle de Sécundinius lui-même et de sa fortune aux sources multiples, les draps sortant de ses ateliers, ses navires avec leurs charges de vins, ses chariots avec leurs colliers, les versements faits par ses fermiers, le gibier capturé dans ses bois. C'est, comme partout en Gaule et comme autrefois chez Trimalchion, un extraordinaire mélange de mythes, de symboles et de réalités, le zodiaque, les Vents et les Tritons voisinant avec des charretiers et des bateliers trévires, et le regard passant de l'aigle de Jupiter au fouet du camionneur[1].

Les gens du Midi dédaignaient d'ordinaire ces contrastes. Ils avaient pour la plupart renoncé à suivre l'exemple d'Eurysacès le boulanger. Pour orner les côtés de leurs sarcophages ou les façades de leurs mausolées, ils préféraient les sujets de convention, chasses ou mythes. Celtes et Belges n'avaient pas encore un tel respect de l'école. Bien leur en a pris. Les artistes du pays n'ont point mal réussi dans le bas-relief de genre.

Beaucoup de ces scènes, assurément, sont mal composées, sans perspective, et d'action lourde. Mais il s'en trouve, dans l'ensemble, de vivantes et bien ordonnées : figures expressives de travailleurs, muscles de bûcherons saillant sous l'effort[2], portefaix raidissant leurs reins pour corder des ballots d'étoffes[3], enfants qui s'amusent en mangeant leur soupe[4], le sculpteur a souvent rencontré le geste essentiel, l'effet qui porte ; il a vu de la vérité, et il a su en rendre. Une forme d'art nouvelle croissait au delà des Alpes, tirée de la vision de la vie présente, faisant enfin leur place aux choses de la nature et aux êtres du peuple.

Mais elle ne dura point. Les Gaulois de vieille souche mirent

1. En outre, il y est représenté un banquet et peut-être une ouverture de testament. — Je doute que le monument soit antérieur à Septime Sévère : une des figures représente (p. 194, n. 7) l'arrivée d'une charrette à une borne marquée L. IIII, *leuga quarta*, qui est la distance d'Igel à Trèves par la route de Reims, et la lieue ne paraît pas sur cette grande route avant Septime (t. IV, p. 283).

2. N° 1096 (le bas-relief dit des dendrophores à Bordeaux).

3. N° 5186 ; cf. n°s 4131, 4156.

4. N° 4097.

plus longtemps que d'autres à se convertir à l'art classique. Ils y arrivèrent pourtant, eux aussi, et ce fut grand dommage. La paresse, en cette matière, fut la plus forte : il était beaucoup plus facile de sculpter un Hercule qu'un muletier, l'enlèvement de Ganymède que la fabrication du savon[1] : il n'y avait qu'à copier. Dès le milieu du troisième siècle, le bas-relief de genre disparaît de la Gaule, et l'expression que nous avons eue un instant de sa vie réelle s'est effacée à tout jamais sous les banalités d'une mythologie cosmopolite[2].

VIII. — LA PETITE SCULPTURE

Jusqu'à quel point la Gaule, sous ce régime d'esthétique et d'industrie mondiales, a fait bon marché de ses habitudes propres et de son indépendance intellectuelle, c'est ce que montre, mieux encore, l'histoire de la petite sculpture, j'entends par là surtout les figurines en terre cuite ou les images en relief de la vaisselle céramique[3].

Les objets de ce genre étaient destinés à la vie de chaque jour ou aux actes de la piété la plus modeste. Ils garnissaient les tables, les maisons, les tombes des bourgeois et des petites gens, et ils étaient leurs cadeaux à la divinité. Cela correspond à nos garnitures pour cheminées, à nos décorations pour assiettes, aux ornements de nos églises de campagne.

Or, en ces formes d'art, qui pénètrent le plus avant dans la vie populaire, il est bien rare de trouver une inspiration répondant à cette vie même, sentant la terre gauloise Les dieux

1. Je fais allusion au bas-relief d'Épinal (Esp , n° 4892; cf. t. V, p. 263, n. 1).

2 Cf., dans le même sens, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, VIII, 1866, p. 103 (« reproduisant des modèles déjà copiés, traînant partout leurs *poncifs*, comme ces joueurs d'orgues de nos jours qui vont porter les airs d'opéras jusque dans nos plus petits villages »); Courajod, *Leçons du Louvre*, I, p. 10 [1890].

3. T V, ch. VI, p. 267 et s. (vaisselle), p. 283 et s. (lampes), p. 285 et s. (figurines), p. 289 et s. (médaillons).

celtiques sont une exception en céramique[1]. Un modeleur pour poteries n'aime pas à prendre ses types autour de lui. Ses Déesses-Mères sont des contrefaçons de lointaines Cybèles[2]; sur ses vases de table, que convives désœuvrés s'amuseront à regarder, il alterne des gladiateurs, des Lédas et des scènes de chasses[3]. S'il se risque à traiter un chapitre d'histoire, il l'empruntera aux annales de Rome, anciennes ou contemporaines[4]. La vie qui se passe autour de lui est indifférente à son regard[5].

La différence est frappante entre l'imagerie de cette vaisselle, classique et mythologique, et celle de nos faïences rustiques, si souvent pleines des bonnes choses et des franches plaisanteries du pays, soldats à la caserne[6], festins de noces, aviateurs au ciel, Jeanne d'Arc et Napoléon. Tout cela peut être extrêmement vulgaire et fort mal dessiné : mais cela au moins vient de chez nous et n'est pas une copie, pas plus que ne l'est un bronze de Barye ou un paysage de Corot. C'est que nous tous, ignorants ou penseurs, nous voulons associer l'art à notre vie et l'image

1. On en trouve encore quelques traces dans les figurines isolées (t. V, p. 286, n. 3, p. 287, n. 2), mais perdues au milieu de centaines de figurations classiques : quelques dieux au maillet, une divinité accroupie (Blanchet, *Ét.*, *Suppl.*, p. 61-5; ici, p. 18, n. 1); je ne parle pas d'Épona, entrée dans le panthéon gréco-romain (p. 48-9). Aucune trace dans les vases céramiques à reliefs, qui représentent en moyenne une couche archéologique plus récente

2. Cf. p. 60. — Pour les Vénus, cf. p. 178.

3. Voyez le II[e] vol. de Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule*, où on trouvera le répertoire des types.

4. Déchelette, II, p. 215 et s., p 284 et s.

5. J'excepte de très rares médaillons municipaux, comme celui de l'anniversaire lyonnais (t. V, p. 289). Il y a bien, sur les vases moulés, des scènes de genre (Déchelette, II, p 91 et s.), pêcheurs, oiseleurs, jongleurs, etc., mais ce sont des scènes convenues, empruntées à l'art gréco-romain. Je n'exclus pas d'ailleurs la possibilité de scènes tirées de la vie courante : mais elles ne peuvent avoir représenté qu'une partie infiniment restreinte des sujets, et le nombre en a dû diminuer de jour en jour. — Les sculptures sur lampes paraissent faire un peu plus d'emprunts à la vie journalière : mais ce sont d'ordinaire objets importés (t. V, p. 284-5), et d'ailleurs les sujets tirés des jeux sont encore là prépondérants.

6. Le peu de popularité des sujets (comme des jouets, p. 274, n. 3, p. 189, n 9) militaires est très digne de remarque comme caractéristique de la mentalité gallo-romaine. On signale comme un fait exceptionnel une sculpture de lampe d'Afrique représentant le salut militaire (*Dict. des Ant.*, fig. 6094).

à la réalité, c'est qu'à la différence de la Gaule nous ne sentons pas le poids de longs siècles de traditions artistiques, imposé par des maîtres venus du dehors.

IX. — PEINTURE ET MOSAÏQUE[1]

Si de la sculpture on passe aux arts du coloris, peinture et mosaïque, la conclusion sera pareille.

Il y a peu à dire sur la peinture gallo-romaine. Les murailles des temples, des basiliques et des maisons se sont effondrées, et avec elles ont disparu les fresques qui les ornaient; et les quelques fragments qui nous en restent ne nous disposent pas en sa faveur. S'agit-il de peintures décoratives? ce sont des ornements à la manière de Pompéi, conformes à ce style alexandrin auquel se soumit le monde entier[2]. S'agit-il de personnages et de scènes? les chasses et la mythologie reparaissent[3]. Un instant, nous voici séduits par quelque chose de nouveau, un paysage, des arbres, des fleurs, des animaux, et nous espérons voir apparaître un coin de la Gaule : mais à l'examen du détail, nous constatons des tableaux de convention, les lointains souvenirs des horizons d'Égypte; les bêtes que nous apercevons sont les grues et les serpents familiers aux artistes orientaux, et il nous arrive même de trouver un crocodile au milieu d'elles[4].

Je ne crois pas, d'ailleurs, que la peinture ait été alors aussi populaire qu'elle l'est devenue de nos jours. La sculpture jouissait d'une telle faveur, qu'elle dut faire tort à sa concurrente :

1. Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913. — Sur les couleurs, t. V, p. 262, n. 3.

2. Blanchet, p. 26 et s.

3. Blanchet, p. 32 et s.

4. Remarques de Blanchet à propos des hérons d'une peinture de Trèves ou des échassiers d'une peinture de l'Indre (p. 41) : « Même si les oiseaux représentés se retrouvent dans la faune du pays, il convient de remarquer que les peintures de ce genre sont sûrement des imitations de paysages égyptiens, dont on reconnait déjà des copies plus ou moins libres à Pompéi. »

c'est à elle qu'appartenait la tâche d'établir les portraits, de reproduire les êtres réels[1]. Tout au plus mettait-on souvent la peinture à son service, en colorant de noir, de rouge, de bleu ou d'autres teintes les figures ou les habits des portraits funéraires. Mais cet usage n'était pas particulièrement répandu en Gaule, et il contribuait plus à la laideur de la figure qu'à l'exactitude de l'expression : car les couleurs étaient souvent appliquées à l'aventure[2], et ce devait être un affreux spectacle que celui de ces bustes de femmes aux cheveux jaunes ou rouge-brun, se détachant sur le fond bleu ou noir des niches de pierre[3]. La peinture, d'ailleurs, risquait trop d'accidents sous ce ciel brumeux du Nord pour ne pas laisser la place à la pierre ou au bronze dans les grandes affaires d'art, images de dieux et bas-reliefs de temples. Et à ceux qui, fidèles aux anciens goûts des Celtes, préféraient à la pierre monotone le jeu des couleurs, Rome offrit ses mosaïques inusables[4].

On sait la passion des anciens Gaulois pour tout ce qui était coloris, éclat et lumière, variétés d'aspects et mélange de tons et de nuances. Ils l'avaient montrée dans leurs vêtements, leurs poteries, leurs tapis, même leurs armes[5]. Les modes romaines

1. Cf. § 6, p. 181 et s.

2. Voyez, de Grenier (*Revue arch.*, 1904, I), l'excellente étude sur les couleurs dont on a badigeonné les mausolées de Neumagen : en jaune clair sont peints les visages, les nus, les corps des animaux, les vêtements; en brun rouge les cheveux, les sourcils, les barbes, les crinières des chevaux, les chaussures, en rouge vif les meubles et armes; les fonds sont en bleu (c'est la couleur habituelle des fonds dans l'art grec et gréco-romain). Ces couleurs sont en nombre restreint, appliquées de façon conventionnelle, et dans une intention « essentiellement décorative et monumentale ». Mais je serai plus sévère que Grenier sur l'effet produit. On en aura une idée par la planche en couleur, *Mainzer Zeitschrift*, III, 1908, pl. 3.

3. Esp., n°s 1782 (Lyon), 1121, 1123, etc.; monuments de Neumagen, n. 2 et p. 207, n. 5; XIII, 1848. — On devait également user, et peut-être abuser, de la dorure.

4. Le lien entre la peinture et la mosaïque est bien marqué par les Anciens, comme le montre l'inscription de la mosaïque du Musée d'Agen, *coloribus pinxit* (XIII, 927). La mosaïque remplace la peinture pour l'ornement des murailles (Blanchet, p. 116-8); et il est possible que les peintures de la villa de Bourg, représentant l'histoire de Mithridate et celle des Juifs (Sidoine, *Carm.*, 22, 158 et s., 200-3), fussent en mosaïque.

5. T. II, p. 299 et s. (cf. t. V, p. 246), p. 317-8 (cf. t. V, p. 265), t. II, p. 325 (cf. t. V, p. 237), p. 314-5 (cf. t. V, p. 297).

les obligèrent à plus de monotonie dans l'expression de leur goût; elles lui imposèrent la céramique uniformément rouge, la toge uniformément blanche[1], le marbre, la pierre et le bronze à l'apparence immuable. Mais avec la mosaïque, la couleur reprit tous ses caprices dans la maison des Celtes[2].

La mosaïque, inconnue de l'ancienne Gaule, se propagea dans le pays avec une incroyable rapidité. Chaque temple, chaque édifice, chaque maison de ville ou de campagne posséda ses pavements et parfois ses parois en tableaux de ce genre. Entre le Rhin et les Pyrénées il s'en est façonné des dizaines de mille. Partout où il y a ruine romaine, sous les rues de nos villes et sous les églises de nos campagnes, il y a cubes de mosaïques[3].

Il ne faut voir, dans cette vogue prodigieuse, qu'un nouvel acte de soumission des Gaulois aux habitudes romaines. Aussi devons-nous encore, à propos de ces mosaïques, répéter l'éternelle redite. Bonnes ou mauvaises, urbaines ou rustiques, œuvres d'étrangers habiles ou de praticiens indigènes[4], toutes ont reçu leurs sujets de Rome ou de la Grèce. De loin en loin, quelques-unes dénotent un effort plus intéressant de la pensée : à Saint-Romain-en-Gal près de Vienne, au pied de cette Côte Rôtie qui portait le meilleur vin des Allobroges, un mosaïste de premier ordre a représenté, en composition très claire et en des-

1. T. V, p. 268 et s., 246 et s.

2. Il est probable (cf. t. V, p. 280, 294) que le goût de la couleur et de la dorure grandit sous l'influence de la cour syrienne et des cultes orientaux; cf. Lucien, *Jupiter tragœdus*, § 8; Cumont, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., p. 228-9.

3. Sur le classement chronologique des mosaïques, cf. Gauckler, *Dict. des Ant.*, *Musivum opus*, p 2097 et s.; Blanchet, *Décoration*, p. 120 et s. Dans l'ensemble, les nôtres doivent être postérieures à Marc-Aurèle; les deux datées sont de 209 (Avenches, *C. I. L.*, XIII, 5121) et du temps de Postume (Trèves, 3679).

4. Voyez la mosaïque de Lillebonne, ici, p. 174, et t V, p. 313, n. 2, signée d'un artiste de Pouzzoles avec un « disciple » qui est peut-être du pays; mosaïque d'Avenches signée d'un Grec (XIII, 5122); autres signataires d'origine indéterminée, p. 201, n. 9; cf. Blanchet, p. 127 et s. Les matériaux étant en partie tirés du pays, la mosaïque est en principe faite sur place (cf. t. V, p. 227); mais rien n'empêchait de transporter à de longues distances des planchers de mosaïque tout préparés; César (Suétone, 46) se faisait suivre dans ses campagnes, pour paver sa tente, de *pavimenta tessellata et sectilia*.

sin très naturel, les principaux épisodes de la vie des champs : la meule tournée par l'âne, la semaille des fèves, la fête des moissonneurs, la cueillette des grappes sur les treilles, les grains foulés dans les cuves, les paysans qui saluent l'arrivée des cigognes. Mais est-il bien sûr que ce soient là paysages et scènes du Dauphiné, et non pas la copie de fermes et de paysans de Campanie ou de Grèce[1]? Et puis, de tels morceaux sont si rares! La plupart des artistes s'en tiennent aux thèmes inévitables, le jeu public, la chasse ou le mythe. Nous avons vu ces thèmes à Lillebonne, où les cerfs encadrent les violentes amours d'Apollon[2]; nous les reverrions à Sens, avec Phaéton essayant de maîtriser ses chevaux[3], à Nîmes[4], à Lyon[5] ou à Autun[6], à Sainte-Colombe près de Vienne[7] ou à Nennig chez les Trévires[8] : je cite les lieux où on a trouvé les plus beaux morceaux[9]. Il y a peu d'années, on se mit à fouiller le vieux sol de Fourvières, près du forum lyonnais, à l'endroit de la Gaule où il s'est passé le plus d'histoire, où le Destin antique a conduit le plus d'énergies humaines, depuis Jules César conquérant les Gaules jusqu'à Irénée annonçant la loi du Christ : et la première chose d'importance qui ait paru sous cette terre, est la scène en mosaïque de Bacchus assis sur la panthère, entouré des quatre saisons; l'œuvre n'est point laide, mais quelle déception pour l'histo-

1. Lafaye, *Revue arch.*, 1892, I, p. 322 et s.; *Inventaire*, n° 246
2. P. 174 et 200, n 4.
3. Héron de Villefosse, *Fondation Piot*, XXI, 1913, p. 89 et s.
4. *Inventaire*, n° 329 (scène du mariage d'Admète)
5. Cf. plus loin
6. *Inv.*, n° 800 (Bellérophon et la Chimère).
7. *Inv.*, n° 209 (enlèvement de Ganymède), n° 236 (Bacchus et Silène), n° 224 (enlèvement d'Hylas), n° 198 (Achille à la cour de Lycomède).
8. Scènes tirées de l'amphithéâtre : ours et combattants, tigre et âne sauvage, lion et esclave, panthère, gladiateurs, valets d'arène; *Inventaire*, n° 1295. — Les représentations d'Orphée, assez fréquentes (Blanchet, p 91-3), sont sans doute surtout un prétexte à des peintures d'animaux. Une mosaïque de Sainte-Colombe (*Inv.*, n° 201) présentait autour d'Orphée 44 compartiments encadrant chacun un animal différent.
9. Comme scènes ou figures moins habituelles : les Muses mêlées aux mois et à des portraits d'écrivains, mosaïque de Trèves signée *Monnus fecit*, XIII, 3710 (cf. t. V, p. 355); autre, p. 139, n. 8; des scènes de comédies, p. 156, n. 1.

rien, qui cherche sur ce terrain un fait nouveau de vie nationale, et qui se heurte pour la centième fois aux personnages d'un mythe suranné[1]! Puis, les fouilles ont continué, et une nouvelle mosaïque a été mise au jour : celle-ci représente un être hideux et difforme, chevauchant un petit éléphant; c'est sans doute l'image exacte d'une exhibition faite aux arènes de Lyon : cette fois, nous ne sommes plus dans le mythe, l'artiste s'est adressé à la réalité, mais c'est pour fixer le plus vulgaire de ses spectacles[2].

X. — LA MAISON OU LA VILLA

On peut répartir en deux groupes les œuvres d'architecture qui nous sont restées des temps gallo-romains. — Les unes servaient à la vie commune des cités, telle qu'on la comprit à cette époque : aqueducs, cloaques, fontaines ou marchés, pour les besoins matériels; cirques, théâtres, amphithéâtres ou thermes, pour les plaisirs des habitants; basiliques, curies, palais ou casernes, pour les services publics; arcs ou portiques, pour l'embellissement des rues. Comme ce genre d'édifices fut étranger à l'ancienne Gaule[3], on renoncera à découvrir en lui l'inspiration d'un art national. — On pourra la chercher, au contraire, dans les constructions de l'autre sorte, celles qu'on peut appeler des demeures d'êtres, maisons, villas, tombeaux ou temples, domiciles d'humains, de morts ou de dieux. Les Gaulois connaissaient de longue date ces natures d'édifices[4], et ils n'apprirent des Romains qu'une manière nouvelle d'en bâtir.

En dépit de leur nombre, maisons et villas nous sont mal

1. Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière en 1911*, 1912, p. 52 et s. (*Ann. de l'Université de Lyon*).
2. Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière en 1912*, 1913, p. 6 et s. (*Ann. de l'Université de Lyon*).
3. Au moins en règle générale; cf. t. II, p. 62, 256 et s. Ici, t. V, ch. II, § 6.
4. T. II, p. 321 et s., 157.

connues : nous savons beaucoup sur elles[1], et nous avons de la peine à nous les représenter. Les ruines de leurs murailles ne nous laissent rien ignorer de leurs plans, mais nous ne voyons ni les façades, ni les couronnements, ni la couleur, ni l'aspect d'ensemble, ce qui donne à un édifice son style et son allure : des traces de maçonnerie et des débris d'ornements ne suffisent pas à marquer sa place et sa valeur dans l'histoire de l'art.

De ces plans et de ces ruines il se dégage seulement l'impression générale que, malgré une variété infinie de dimensions et de dispositions, les riches maisons de ville, les grandes villas de campagne ressemblaient en Gaule à ce qu'elles étaient dans le monde entier : aucun détail d'ordre artistique n'a révélé jusqu'ici un style architectural propre au pays, provoqué par la nature du climat ou par les habitudes du passé[2]. Sur les coteaux qui dominent la Moselle[3] ou dans les replis de terrain qui bordent les Ardennes[4], les plus opulents citoyens de Trèves, de Metz et de Tongres rêvaient de demeures pareilles aux fameuses villas de la divine Campanie. Au voisinage des forêts du Nord ainsi que sur les rivages de la mer de Pouzzoles, on voulait de vastes cours, une habitation toute en surface, aux chambres et aux salles innombrables se développant de plain-pied[5] : et cela permettait l'élégance qui fut toujours la plus chère aux architectes et aux propriétaires de l'Empire, celle de longs portiques, d'in-

1. Cf. t. IV, p. 378, t. V, p. 354 et s.

2. T. V, p. 221, 222, 354-355. Je ne parle pas des simples aménagements d'ordre économique, comme l'emploi plus fréquent de cheminées, de caves, peut être (c'est cependant assez douteux) de toitures inclinées (t. V, p. 221, n. 6, p. 221, n. 4, p. 220, n. 6 [cf. *id.*, p. 221, n. 1]).

3. Ausone, *Mos.*, 298 et s.; cf. le livre de Grenier, t. V, p. 40, n. 5.

4. Livres cités t. V, p. 40, n. 5; voyez les decouvertes signalees par les *Annales de la Société archéologique de Namur* (depuis I, 1849-1850).

5. Je donne la note générale et non pas absolue. — Contrairement à ce que j'avance ici, on pourrait citer Ausone, *Mos.*, 329-330, parlant d'une villa qui possedait une tour très élevée; de même, Sidoine, *Carm.*, 22, 211 et s. Mais, outre qu'il s'agit d'une tour et non de toute la villa, nous avons affaire à des constructions du Bas Empire, que les dangers des invasions ont pu faire aménager à un point de vue militaire (cf. t. IV, p. 594-5, 598).

terminables galeries aux colonnades de marbre, courant sur la façade ou en bordure des terrasses intérieures. Le portique, c'est-à-dire à la fois l'appui de la muraille et la liberté du jour, une sorte de compromis entre la maison qui abrite et l'air qui dilate, et avec lui la colonnade, c'est-à-dire le jeu des marbres fastueux, la symétrie des lignes, la finesse des acanthes aux chapiteaux, un luxe très visible et un art très harmonieux : voilà ce qui, pendant les siècles de l'Empire, parut indispensable à toutes les villas, la marque propre de leur valeur esthétique[1], et voilà aussi ce que nous retrouverons dans tous les édifices publics[2]; car ceux-ci comme celles-là se sont inspirés des mêmes goûts.

De bâtisses qui conservaient un héritage de façons indigènes, il ne nous reste ni images sincères ni ruines caractérisées. Huttes à demi enfoncées dans le sol, murailles de pisé dans leur cadre rustique de croix ou de damiers en charpente, cabanes circulaires au toit de chaume arrondi en coupole ou couronné en pignon, échoppes basses à la façade badigeonnée en tons adoucis

1. Ausone, *Mos.*, 336, donne bien la note architecturale dominante dans ces villas : *Innumeris super nitentia tecta columnis.* De même, Sidoine, *Carm.*, 22, 136 (thermes de la villa) : *Ipsa autem quantis quibus aut sunt fulta columnis*; 150 et s. (portiques extérieurs, dont l'un demi-circulaire); 205-6 (portique intérieur) : *Artatis stat saxea silva columnis.* Il résulte bien de ces textes que le portique et la colonnade sont l'essentiel : ce que confirment les ruines de villas. A Chiragan, on constate une galerie de 170 mètres, des portiques, vestibules, péristyles et colonnades de tout genre (Joulin, p. 23, 37, 57, etc.) : sauf les colonnades, la façade ne comptait pas, le plan consistait moins en une construction régulière, harmonieuse, esthétique, qu'en une juxtaposition de pièces : l'essentiel était dans les dispositions et surtout les décorations intérieures. On pourrait faire les mêmes remarques pour toute la Gaule, jusque dans l'extrême Nord (Cumont, *Belgique*, p. 42). En somme, c'est l'application des principes de la maison hellénique et gréco-romaine (cf. Monceaux, *Dict. des Ant.*, au mot *Domus*, p. 362), « tournée vers l'intérieur », avec cours centrales et galeries vers lesquelles tout converge, et prédominance du rez-de-chaussée. Toutefois, les cours d'honneur et portiques extérieurs (cf. t. IV, p. 378, n. 3) annoncent une certaine préoccupation du style de façade. Et les tours du IVe siècle (p. 203, n. 5) nous acheminent vers le donjon.

2. P. 229-230. Que le portique fût en quelque sorte un signe, un symbole de vie civilisée en matière de bâtisse, c'est ce que montre le passage où Tacite, parlant des efforts des Bretons pour se romaniser, les montre s'appliquant *ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea* (*Agricola*, 21).

ou en couleurs criardes, granges, fermes et boutiques allongées ou trapues, en bois ou en clayonnage, bien de ces formes populaires devaient se montrer dans les rues et les faubourgs des plus grandes villes ou les communs des plus belles villas; et ces formes, transmises d'un lointain passé, survivront aux styles de l'architecture classique qui les avaient reléguées dans la vie du bas peuple [1]. Mais pour le moment il nous est impossible de les reconstituer à leur vraie place : ce monde romain, une fois de plus, ne nous fait bien connaître que les élégances de ses façades.

XI. — LA TOMBE [2]

Le bas peuple prend en partie sa revanche dans l'architecture funéraire : si nous ne pouvons pénétrer dans les maisons où il a vécu, nous n'ignorons presque rien de ses dernières demeures. Il en va de ce temps comme de tous les âges antiques, depuis celui de la pierre jusqu'à celui des catacombes, où le mort nous est plus familier que le vivant, et la tombe que le foyer.

La Gaule romaine nous a laissé près de vingt mille tombeaux, et peut-être n'y en a-t-il pas deux qui soient absolument identiques. Car le désir d'un sépulcre bâti était alors si général, le luxe pour défunts si intense, chacun donnait si librement cours à ses caprices et à son imagination quand il s'agissait de sa tombe, que l'art et la fantaisie des sculpteurs et des architectes funéraires se déchaînèrent pendant trois siècles sur toute la Gaule, villes et campagnes [3].

Toutes les dimensions sont représentées, depuis la fine cassette de marbre du citoyen romain [4] ou la grossière pyramide de

1. Cf. t. V, p. 62. Voyez aussi les formes de certaines tombes (ici, p. 209, 212).
2. Voyez, sur la forme, l'ornementation et la chronologie des tombes, trois articles de Schrœder, Klinkenberg et Weynand dans les *Bonner Jahrbucher*, CVIII-IX, 1902.
3. Cf. t. V, p. 357-9, 74 et s.
4. Cf. t. V, p. 76, n. 3.

pierre du paysan arverne [1], qui l'une et l'autre ne dépassent pas une coudée, jusqu'aux mausolées des colons d'Arles ou de Nîmes, des marchands de Trèves, des propriétaires d'Aquitaine, qui montent jusqu'à soixante, jusqu'à cent pieds même [2]. Le plus haut, le plus énorme de tous est la Tourmagne de Nîmes, soixante-dix mètres de périphérie à la base [3], trente-quatre d'élévation ; et j'imagine que malgré cela, dans la pensée de l'architecte qui l'a bâti, le monument ne se suffisait pas à lui-même : on l'a planté, comme sur un socle formidable, au sommet du mont Cavalier, à soixante mètres au-dessus de la cité ; et le voici qui domine toujours remparts, édifices et maisons, les oliviers et les garrigues des terres voisines, et jusqu'aux vagues de la Méditerranée prochaine [4]. Pour trouver en Gaule une demeure de mort qui se soit imposée davantage à la vue des vivants, il faut chercher à l'autre extrémité du pays, et, si je peux dire, à l'autre bout de son histoire antique, lorsque les hommes des dolmens dressèrent pour leurs chefs défunts le mont Saint-Michel des Vénètes [5].

Les formes innombrables de ces tombes gallo-romaines peuvent être ramenées aux types suivants :

1° Le mausolée à base carrée, très haut, constitué de plusieurs étages [6], est de toutes les formes de tombes celle où le travail

1. Esp., n° 1612 (0 m. 37); cf. ici, p. 209, n 2.

2. Tourmagne, 34 m.; Saint-Remy, 18 m.; Igel, 23 m.; Aix, ancienne tour de l'Horloge, 24 m. (Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 400); pour les « piles », t. V, p. 39, n. 5, p. 76, n. 4 (il y en a de 25 et de 28 m.); autres, t. V, p. 75, n. 6.

3. Évaluation communiquée par Mazauric.

4. La Tourmagne est sans aucun doute contemporaine des premiers colons de Nîmes; t. V, p. 76, n. 6. Cf. ici, p. 208, n. 1.

5. T. I, p. 153.

6. Mausolée des Jules à Saint-Remy, contemporain d'Auguste : un étage inférieur à base carrée avec quatre séries de bas-reliefs; un étage intermédiaire sur plan carré à baies ouvertes en formation *quadrifrons*; un étage supérieur à colonnades dégagées, circulaire, recouvert d'une coupole conique. Au mausolée [disparu] dit la tour de l'Horloge à Aix (Clerc le croit contemporain de Marc-Aurele; je le crois plus ancien) : étage inférieur à plan carré; étage intermédiaire circulaire à mur plein orné de demi-colonnes engagées; étage supérieur de même nature que celui de Saint-Remy. — Mausolée simplifié en forme d'arc,

de l'artiste s'est le plus varié : l'architecture a fixé les proportions et les dessins des étages, tantôt à murailles pleines et tantôt à colonnades dégagées ; la sculpture a érigé sur l'un de ces étages les images des défunts[1], a orné les parois de figures en bas-relief, a ciselé les motifs qui couronnent le faîte[2]. — Des monuments de ce genre, décorés et coûteux comme des temples, s'élevèrent partout où il y avait des hommes riches et glorieux, c'est-à-dire par toute la Gaule, chez les Belges du Nord aussi bien que chez les Romains du Midi ; et les deux spécimens les mieux conservés, les plus caractérisés de ce genre de sépulture, se rencontrent précisément aux deux extrémités du pays, l'un, le mausolée des Jules, à Saint-Remy en Provence, l'autre, celui de Sécundinius, à Igel près de Trèves. Celui-là est la tombe d'un ancien officier, contemporain d'Auguste, et il se conforme encore aux pures traditions helléniques fixées par les contemporains de Mausole[3] ; celui-ci, postérieur de deux siècles, appartient à un membre de la bourgeoisie trévire, gros marchand et grand propriétaire à la fois, et les élégantes factures de l'art gréco-romain ont fait place aux surcharges et aux boursouflures du temps des Sévères[4]. C'est à Saint-Remy qu'apparaît la grandeur de l'architecture funéraire de la Gaule, c'est à Igel que s'affirme sa décadence : et entre les deux mausolées il y a place, en transition, pour des monuments sans nombre, dont les débris jonchent les salles de nos musées[5].

2° La tour est une variété du mausolée. Elle diffère des édifices dont nous venons de parler en ce qu'elle est d'ordinaire nue et

à Aix-les-Bains (cf. *C. I. L.*, XII, 2473). Peut-être y a-t-il à rapprocher de ce type le monument de Biot dans les Alpes-Maritimes, dont on fait une porte triomphale (*Revue des Études anciennes*, 1907).

1. Au centre de la colonnade du dernier étage, à Saint-Remy et sans doute à Aix (p. 206, n. 6).

2. A Igel par exemple, cf. p. 194-5.

3. Cf. Chapot, *Bull. des Antiquaires*, 1910, p. 304-8 ; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 416 et s.

4. P. 194-5. Cf. p. 218 et t. IV, p. 532.

5. Espérandieu, VI, p. 318, 330, 332-3, 337, 341-2, 346-7, etc., donne (d'après Kruger) les différents types des mausolées trévires, genre Igel.

massive, sans abus de statues, sans addition de bas-reliefs ou de colonnades à jour, sans efforts trop compliqués de la sculpture ou de l'architecture. Le défunt et sa vie ne s'y apprécient que par le poids des matériaux et la hauteur du bâtiment. Tel est le cas de la Tourmagne de Nîmes[1], bâtie sur plan octogonal, et dont les étages se rétrécissent insensiblement, comme si son architecte avait voulu s'inspirer du phare d'Alexandrie : les Nîmois, qui avaient déjà le crocodile et le palmier dans leurs armes, pouvaient désirer le Phare à l'horizon de leur cité[2]. Tel est aussi le cas des « piles » de l'Aquitaine[3], celles-ci carrées, droites, hautes, compactes, raides et dénudées, pareilles aux rudes et sinistres piliers des « justices » féodales[4].

1. Le dernier érudit qui s'en soit occupé avec soin, Mazauric (cf. t. V, p. 76, n. 6), voit dans la Tourmagne, non pas un mausolée, mais un edifice consacré à *Nemausus*, enveloppant une grande tour gauloise en pierre sèche (*La Civil. rom. à Nîmes*, p. 8-10). La disposition architecturale me paraît contraire à tout ce que nous savons des temples gallo-romains, et je ne sais si on aurait élevé un temple à la source sur le sommet, quoique la chose ne paraisse pas impossible. — La Tourrache de Fréjus paraît être un monument funéraire, à chambre intérieure circulaire, avec niches de *columbarium* [?] (Aubenas, p. 712-5).

2. Cf. t. IV, p. 77, n. 3. L'élément octogonal se retrouve et au phare d'Alexandrie et à celui de Boulogne (t. V, p. 139), sans parler des monuments aux dieux de la semaine (p. 94, n. 1, p. 159, n. 4) et de plusieurs temples (p. 219).

3. Le plus septentrional des monuments appelés « piles » par le populaire et les archéologues est la pile de Cinq-Mars (*fanum rubrum*, acte de 1157, *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, IX, p. 301) en Touraine. La zone de diffusion est surtout le Gers et le Lot-et-Garonne, celui-là, d'influence plutôt ibérique, celui-ci, plutôt celtique. Il y en a d'autres, dont le souvenir est conservé par d'anciens textes et des noms de lieux (par exemple peut-être Feneu, *Fanum* [Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, p. 141], Le Fa, Fan, etc.). Peut-être la Tour-aux-Fées près du Mans, p. 439, n. 7.

4. Sur les piles, t. V, p. 39, n. 5. Les anciens documents, comme l'a montré Lièvre, paraissent les désigner sous le nom de *fana* (n. 3), et ce mot ferait songer à quelque sanctuaire rustique, analogue à ces colonnes ou à ces tours dont parle Sulpice Sévère (*Dial.*, III, 8 et 9) : dans ce cas, d'après mes recherches sur les sites, ce seraient des chapelles privées, des monuments de dieux protecteurs de domaines, l'équivalent en Aquitaine des colonnes au cavalier du Nord-Est (p. 96). Je ne le crois pas cependant. Le Moyen Age a pu appeler *fanum* ou « pile » n'importe quelle ruine, et il est même possible que Sulpice Sévère ou saint Martin ait vu un temple où il y avait un ancien mausolée, devenu l'objet des superstitions populaires; tout ce que j'ai pu constater des piles m'a fait penser à des monuments funéraires, ceux des *domini fundi*; le couloir bordé d'une muraille, qui entoure parfois la pile, est celui de la *tutela sepulcri*; les niches qu'on observe sur les bâtisses ont dû renfermer des images de défunts. — Lièvre (p. 25) voyait dans ces piles une suite stylisée aux menhirs (ici, p. 212).

3° La pyramide, elle aussi sans ornement, atteint rarement en Gaule de très fortes dimensions[1]. C'est, à dire vrai, une sorte de stèle à base rectangulaire dont les quatre façades s'inclinent pour s'unir tantôt en une pointe terminale[2], tantôt sur une sorte d'arête ou d'échine qui fait penser à une voûte en berceau[3]. Comme la coutume en est répandue surtout chez les populations rurales des Vosges ou du Centre, je me demande si cette forme pyramidale n'est pas simplement le souvenir stylisé des cabanes rustiques de Gaule, sans aucun rapport avec les pyramides d'Égypte ou la tombe romaine de Cestius.

4° L'édicule ou temple en miniature est une des formes préférées pour les petites tombes[4]. Fronton au sommet, acrotères aux angles, dé pour le corps du monument, il porte en lui les éléments consacrés qui annoncent les demeures des dieux. Dans le voisinage de l'Italie, l'édicule, d'ordinaire sans image, est évidé de façon à recevoir l'urne et ses cendres, et il éveille l'idée d'un coffret funéraire[5]. Dans les Trois Gaules, il est au contraire creusé en niche, où se présente le portrait du défunt, et l'on dirait d'un sanctuaire avec l'image du dieu[6]. — Pour les

1. Rien n'autorise à affirmer la forme pyramidale pour la Pennelle du terroir marseillais, la pyramide de Couard à Autun, l'Eigelstein de Mayence, monuments très similaires l'un de l'autre (t. V, p. 75, n. 6). Je rapprocherais plutôt le type de ces monuments du type de la tour. — Quant aux mausolées à base circulaire, en forme conique, qui paraissent être des stylisations des *tumuli* ou tertres primitifs, je n'en connais pas en Gaule, encore que l'usage national des *tumuli* chez les Celtes eût dû attirer vers ce genre de monuments. Et ceci est une nouvelle preuve de l'impuissance ou de la négligence des architectes gallo-romains à tirer parti des traditions locales (cf. p. 203, 204, n. 1).

2. Esp., n° 1612; Audollent, *Bull. arch.*, 1910, p. 176 et s.

3. Voyez en particulier les stèles de Saverne (XIII, 5995, etc.; ici, p. 475, n. 2, p. 96, n. 2).

4. Peut-être même devrais-je dire la forme préférée. C'est exactement l'équivalent des stèles helléniques en forme de « petit temple », ναΐσκος.

5. Ces coffrets sont extrêmement rares en Gaule, même en Narbonnaise; et je ne suis même pas sûr que ceux qu'on signale dans les musées (Esp., n° 70, etc.; cf. ici, t. V, p. 76, n. 3) ne viennent pas de Rome. Ces coffrets étant souvent destinés à des niches de *columbaria*, l'absence en semble indiquer la rareté, en Gaule, de ce genre de sépulture collective (seule mention importante, à Narbonne, *C. I. L.*, XII, 4449); cf. p. 298, n. 1.

6. Innombrables exemples dans les Trois Gaules (Espérandieu, II et s.). — Il y a des variétés, d'ailleurs très rares, d'édicules circulaires et hexagonaux (cf. p. 219).

morts plus ambitieux, ce n'étaient pas seulement des simulacres de temples que l'on bâtissait, mais de vraies chapelles, avec portiques et façade, autel, chambre intérieure et statue du défunt, et celui-ci, alors, apparaissait bien à la manière de la divinité en son Capitole [1].

5° La forme d'autel est, pour les tombes, non pas plus fréquente que la forme d'édicule, mais plus banale, plus terne, celle qui se prête le moins aux sculptures. Un socle, un dé [2], un couronnement de deux volutes sur les côtés, entre elles la cavité destinée aux libations du sacrifice, voilà ce qu'elle est le plus souvent, en Gaule et hors de Gaule [3]. Le dé porte l'épitaphe, et il n'y a pas souvent autre chose, si ce n'est sur quelques autels sépulcraux du Midi, qui ont su emprunter à la Grèce les plus élégantes de ses sculptures ornementales [4].

6° La stèle, à la base carrée, au sommet arrondi, est fréquente dans le Midi. Je la crois inspirée d'usages helléniques. Tandis que l'autel ou l'édicule dérivent du sens religieux de la tombe, la stèle, à ce qu'il semble, provient de son caractère juridique : elle est le cippe de propriété transformé en pierre sépulcrale [5].

1. Voyez par exemple à Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 322). C'est à ce genre sans doute qu'il faut rapporter le monument de Lanuéjols (XIII, 1567, *ædes*; Esp., n° 1733) et celui (disparu) du Lingon (XIII, 5708), celui-ci ayant une *cella* ou une niche (*exedra*) renfermait l'image du défunt, et où la famille se tenait aux banquets d'anniversaires; un autel (*ara*) était disposé devant la tombe, comme cela se faisait pour les temples. — Sur cette assimilation du mort à un dieu, cf. p. 250-2, en particulier p. 250, n. 7.

2. Presque toujours carré; mais on peut trouver aussi la forme ronde.

3. L'autel paraît d'origine plutôt romaine, l'edicule plutôt grecque : mais il ne faudrait point préciser davantage, les deux types se mêlant en Gaule dans toutes les régions, autant que j'ai pu le constater.

4. Par exemple l'autel de Clarensac, Esp., n° 491 = III, p. 422. Voyez, Esp., n° 490, l'incorporation de quatre bustes dans le dé de l'autel de Courbessac.

5. Cf. *C. I. L.*, XII, p. 162. Le plus élégant, le plus orné de figures, dans ce type, est le cippe au char funéraire, de Vaison (Esp., n° 293). — Toutefois, certaines tombes de ce type, surtout chez les Voconces, ont le sommet presque circulaire, formant un arc outre-passé. Il serait possible que ces stèles fussent alors, non pas la copie de cippes terminaux, mais la stylisation grossière et géométrique du corps humain (le sommet arrondi figurant la tête) : je crois qu'on rencontre d'assez nombreuses traces de cette stylisation dans les tombes de l'Espagne romaine (*Revue des Études anc.*, 1910, p. 89, 189 et s.). Et cela nous

7° Le sarcophage, héritier classique de l'antique maison ou caveau du mort, dernier terme de la grotte ou de la chambre dolménique stylisée à outrance par l'art classique, n'a point tout d'abord réussi à s'acclimater dans la Gaule propre. Il supposait l'inhumation, et l'incinération était à la mode[1]. Peut-être, en outre, avait-il trop l'air d'un meuble à enfermer et à transporter les corps, et le Gallo-Romain aimait à laisser à ses défunts plus de libre arbitre et d'apparente dignité de vie[2]. Aussi ne fut-il pendant longtemps pratiqué que dans les colonies romaines du Midi[3]. Cercueils de pierre et cercueils de plomb ne se répandirent que plus tard dans les régions du nord et de l'ouest; et sans doute l'influence des hommes et des cultes de l'Orient, au temps des Sévères, ne fut-elle point étrangère aux progrès du sarcophage[4] : car pour un Égyptien ou un Syrien, il était l'enveloppe nécessaire d'un trépassé.

Grands et petits, riches et humbles, tous ces monuments ont les défauts habituels au genre. Sauf quelques mausolées ou quelques autels du Midi, ils sont massifs, mal proportionnés, tantôt trop nus, comme les piles, tantôt trop encombrés d'images,

rapprocherait de l'ancien menhir sculpté (t. I, p. 164). — Je n'ai point voulu donner une place distincte au type de la colonne ou à celui du pilier, très certainement d'origine grecque (encore qu'il puisse faire songer au menhir, cf. p. 212), parce qu'il ne paraît guère répandu en dehors des abords de Marseille et des tout premiers temps (voyez surtout le cimetière celtique de Cavaillon, colonnes à épitaphes gauloises; Mazauric, *Revue des Ét. anc.*, 1918, p. 243). Peut-être y a-t-il le souvenir du pilier grec dans certains monuments funéraires des environs de Trèves; cf. p. 207, n. 5.

1. T. II, p. 406.

2. T. II, p. 172 et s.

3. La presque totalité des sarcophages de la Gaule appartiennent à ce qu'on appelle le type romain, c'est-à-dire simple caisson dénué à peu près complètement de toute apparence architecturale, le type grec présentant la forme d'une maison ou d'un temple. — Pour les scènes sculptées, cf. p. 189 et s.

4. Il serait possible que les sarcophages en plomb soient à l'origine la coutume des seuls Orientaux installés en Gaule. Mais il semble bien que l'usage s'en soit généralisé au IIIe siècle, encore qu'il ait pu d'abord être adopté par les adeptes des cultes orientaux (cf. p. 88, n. 6). Tous ceux que nous avons en Gaule, avec leurs baguettes perlées, leurs petites figures en relief et isolées (lions, dauphins, têtes d'Attis, etc.), ont un air de famille qui ne sent pas le terroir et font songer aux symbolismes orientaux : peut-être sont-ce pour partie des objets d'importation. Cf. t. V, p. 307, n. 1.

comme le monument d'Igel avec ses cinquante figures[1]. Presque tous ne valent que par le détail des sculptures, quand ces sculptures valent quelque chose. On sent que l'architecte a été gêné par une double exigence : celle du client, qui a voulu d'abord toutes sortes d'images[2]; celle de la tradition du culte ou de la coutume du lieu, qui a imposé comme des rites certaines formes et certains ornements.

Mais dans ces formes et ces ornements je n'arrive pas encore à démêler ce qui vient des funérailles gauloises. Mausolée, sarcophage, autel, édicule, cippe, tout cela est de Grèce ou est de Rome. Il y a peut-être quelques souvenirs indigènes dans les grands piliers de l'Ouest ou dans les petites stèles du Midi : et l'on peut supposer un instant qu'elles sont des survivances du menhir, là exhaussé en tour, ici abaissé en cippe[3]. — Mais pour retrouver la véritable tombe à la gauloise[4], qui sait s'il ne vaut pas mieux se détourner de tout ce qui est architecture et bâtisse, et regarder uniquement les sépultures sans pierre et sans ciment, ouvertes sous le sol de la terre, taillées à vif dans le roc, creusées en sillon au milieu des sablières[5]? Mais celles-là n'étaient faites que pour des misérables, que leur pauvreté laissait fidèles au passé.

1 P. 194-5.
2. Voyez les prescriptions de Trimalchion, p. 194.
3. Ici, p. 208, n. 4, p. 210, n. 5. Il est possible aussi qu'il y ait un souvenir de menhirs, plutôt que de cabanes, dans les pyramides rustiques dont nous avons parlé, p. 209. La forme compacte et allongée des mausolées trévires (p. 207, n. 5) peut egalement faire songer à une suite de ces mêmes menhirs — Remarquez, dans le même sens, la fréquence, sur les épitaphes de la Gaule, des mots *memoria*, *monumentum*, qui éveillent l'idée de pierres de souvenir, ce qu'était bien autrefois le menhir (t. I, p 154), tandis que l'expression classique *Dis Manibus* (d'ailleurs plus fréquente que l'autre, même en Gaule) fait songer au temple ou à l'autel d'un dieu, forme courante de la tombe (cf. p. 250 et s., en particulier p. 253). Au surplus, ces deux types de formules se mêlent sans rapport aucun avec ceux des tombes.
4. T. II, p. 172-173.
5. Plus loin, p. 530; t. V, p. 77-78.

XII. — LE TEMPLE

L'architecture religieuse nous offre plus de chances de rencontrer ces souvenirs du passé. Car les Gaulois n'ignoraient point l'art de construire des temples[1]; et les dieux, on le sait, changent plus lentement que les hommes le style de leurs demeures[2].

De fait, dans la Celtique du Centre, chez les peuples des Belges et de la Moselle, en Armorique et en Normandie, nous observons partout des ruines de temples, grands et petits, qui annoncent des types d'édifices étrangers à la tradition du Midi gréco-romain. A Périgueux, c'est la tour de Vésone, énorme bâtiment circulaire[3] qui s'élève encore à près de cent pieds, sans lumière, sans ornement, sombre et mystérieux réduit qui s'ouvrait sur un encadrement carré de portiques, de galeries ou d'auvents[4]. A Autun, c'est le temple dit de Janus, aussi monstrueux dans sa masse quadrangulaire que la tour de Vésone dans le vaste cercle de son orbite : quatre murs se coupant à angles droits, hauts et nus, paraissant à la fois chercher et cacher le ciel[5]. Cela ne ressemble en rien aux temples à colonnades, dégagés, lumineux et gais, que les dieux aimables et humains de la Grèce réclamèrent pour

1. T. II, p. 157.
2. Remarquez à ce sujet l'observation de Vitruve (p. 219, n. 1), que les habitudes du culte font que la nature des temples varie suivant la divinité destinataire.
3. Je ne crois pas qu'on puisse ranger ce temple dans la catégorie classique des *ædes rotundæ* dont parle Vitruve (IV, 8, 1; ici, p. 219, n. 3) : on rapprochera plutôt de ce type circulaire classique les chapelles à colonnes (p. 219, n. 3) et les étages supérieurs des mausolées d'Aix et de Saint-Remy (p. 206, n. 6).
4. J'ai dit (p. 65) que ce temple devait être celui de la *Tutela urbis*. La Tour de Vésone n'est d'ailleurs que la partie centrale d'une vaste enceinte carrée bordée de portiques (Durand, *Fouilles de Vésone, C.-r. de 1907*, pl. 2). On lui donne 27 m. de hauteur (actuelle) au-dessus du sol antique sur 20 m. 70 de diamètre [20 m. 44, de Fayolle].
5. De Fontenay, p. 216, donne 23 m. 75 de hauteur, et 16 m. 25 et 16 m. 75 de côté (le carré n'est point parfait). Les ouvertures, à 13 m. 20 de hauteur, sont peu importantes par rapport à la masse de la muraille. L'appellation « Temple de Janus » n'a aucune importance : on disait autrefois « Temple de la Genetoye ». — A la même catégorie peut se rattacher la ruine du temple de Corseul.

leur culte dans le monde entier. On dirait les demeures plus fermées de dieux plus graves; ces murailles pleines, ce jour qui ne vient que de loin et que d'en haut, appellent sans doute des secrets plus solennels[1], et ce plan si régulier, carré ou circulaire, fait supposer une vieille enceinte consacrée, dont les parois de l'édifice bâti auront suivi les contours rituels[2].

Cette forme de construction à plan carré demeura fort populaire en Gaule[3]. C'est celle des lieux saints les plus célèbres, tels que le sanctuaire de Mercure au puy de Dôme[4], celle qu'affectionnent les Mars les plus aimés du pays trévire[5], les dieux des pèlerinages ruraux d'Herbord en Poitou[6] ou de Champlieu en Valois[7], et aussi celle des humbles chapelles si fréquentes dans les campagnes, près des sources, à l'entrée des bois, où le

1. Ne forçons cependant pas l'opposition avec le temple classique, car celui-ci a aussi son réduit ou sa *cella*; cf. p. 216, n. 5; mais, à la différence des temples de type celtique, cette *cella* était au niveau des colonnades extérieures, incorporée avec elles en un même bâtiment, elle ne les dominait pas, elle ne les écrasait pas de sa masse.

2. Là encore (cf. n. 1) l'opposition de principe n'est pas absolue avec les pays classiques : qu'on se rappelle la *Roma quadrata* et la forme des camps.

3. L'attention sur ces plans carrés en Gaule a été attirée d'abord, à ce que je crois, par de Caumont (*Abécédaire, Ère gallo-romaine*, 2e éd., 1870, p. 241), citant ceux de Nizy, Drevant, Corseul [en liaison avec la construction octogonale, p. 219, n. 4], Montbouy. En 1892, Babelon signala le double temple carré de Champigny-lès-Langres (*Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1892, p. 216). C'est en 1902 que je rattachais ce type à la religion celtique (*Revue historique*, 1902, LXXXI, p. 95; *Revue des Ét. anc.*, 1906, p. 342), à l'instigation de Hettner, qui s'était fortement occupé de ces temples, si nombreux dans la région trévire (*Korrespondenzblatt* de Trèves, XI, 1892, c. 36; cf. *Bonner Jahrb.*, LVII, 1876, p. 56 et s., CXIX, 1910, p. 305; *Festschrift zur Feier... der Ges. für Nützliche Forschungen*, Trèves, 1901). En dernier lieu Cart, à propos de celui de la Grange du Dîme à Avenches, dans l'*Indicateur*, n. s., IX, 1907, et p. 295 et s.; Hettner, notes posthumes parues dans *Zum Andenken an Felix Hettner*, Trèves, 1911, p. 49 et s.; etc.

4. *Ac. des Insc., C.-r.*, 1902, p. 305. De même, les éléments carrés paraissent dominer dans les temples du sanctuaire de Mercure à Berthouville (cf. t. V, p. 301, n. 7, p. 302, n. 2). Enceinte carrée autour de la Tour de Vésone (p. 213, n. 4).

5. Hettner, ici, n. 3.

6. A Herbord, les éléments carrés se rencontrent dans les péribolcs des temples octogonal (p. 219, n. 4) et circulaire (p. 219, n. 3); en outre, dans un petit temple carré du voisinage (10 m. 75 et 11 m. 45; de La Croix, *Mém. arch.*, p. 54). Et à ce propos, de La Croix rappelle le temple carré de Giat dans le Puy-de-Dôme et deux autres sur les hauteurs de La Roche près de Poitiers, l'un de ceux-ci sans doute consacré à Mercure (cf. *C. I. L.*, XIII, 1125-7).

7. Cauchemé, *Descr. des fouilles... dans la forêt de Compiègne*, p. 124-6.

paysan va se guérir de ses maux, où le chasseur va prier la Diane des forêts celtiques avant de mettre ses chiens en quête[1]. La forme, au contraire, est absente de la Gaule du Midi, et l'Italie paraît l'ignorer[2] : on la devine étrangère à l'art hellénique, fixé depuis longtemps à ces longs rectangles, dont les côtés à la fois symétriques et différents formaient pour un édifice façade, flancs et arrière[3] : des plans carrés lui eussent offert trop peu d'occasions de varier le nombre de ses colonnes et l'aspect de ses galeries. Si la Gaule les a préférés, c'est qu'ils étaient conformes à l'une de ses traditions nationales.

De ces temples carrés, les ruines sont trop confuses pour qu'on puisse en restituer l'allure extérieure. On peut leur supposer une chambre centrale, fermée et secrète, demeure et trésor du dieu[4]; et autour d'elle, adossée à elle, une galerie ouverte, s'offrant à l'extérieur en manière d'auvent ou de portique, ornée de fresques, de bas-reliefs, de statues[5]. Mais ici, sous ce porche, la colonnade reparaissait, et l'art classique reprenait ses droits, faisait valoir ses canons, multipliait ses pratiques[6] : les centaines de fragments qui nous restent de ces lignes extérieures, tambours, socles ou chapiteaux de colonnes ou de pilastres, caissons de voûtes, lambeaux de frises ou d'entablements, sont calculés à ses mesures et dessinés sur ses empreintes[7]. Et c'est toujours le style corinthien qui domine;

1. De Vesly, *Les Fana*, p. 150 et s. Autre, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, Eure, *Bull. arch.*, 1912, p. 403; etc.

2. Du moins à l'époque historique dont nous nous occupons.

3. Cf. p. 210 7.

4. Avec porte au levant.

5. Cf. la restitution de de Vesly pour le *fanum* des Buis ; *Les Fana*, pl. 11. Au temple d'Autun (p. 213, n. 5), la galerie d'encadrement s'amorçait sur la muraille à 13 mètres de hauteur (on voit encore, à la hauteur de 9 m., les trous où s'engageaient les entraits de la charpente, et, 4 m. plus haut, ceux où aboutissaient les arbalétriers), si bien que la masse carrée de l'édifice dominait de plus de 10 m. la colonnade qui flanquait sa base : cela n'était point très beau. Cf. p. 214, n. 1.

6. Même remarque chez de La Croix, à propos du temple octogonal d'Herbord (ici, p. 219, n. 4); *Mém. arch.*, p. 10.

7. Cf. de Vesly, p. 136.

c'est l'acanthe inévitable qui se déploie dans les morceaux les plus beaux ou les plus laids, et vous ne verrez qu'elle à Saintes, à Bordeaux ou à Paris, de même que dans la Rome des Antonins et des Sévères, de même qu'à Volubilis au pied de l'Atlas marocain, à Palmyre à l'entrée du désert de Syrie, partout où a gouverné le nom latin[1].

Les temples des colonies du Midi, Nîmes, Vienne, Arles ou Lyon, ne devaient rien au sol de la Gaule que les pierres dont ils étaient faits. Ils sont, aussi bien que les statues des dieux et les dessins de la vaisselle, des épisodes provinciaux de l'histoire de l'art hellénique. Quelques-uns de ces épisodes, au temps d'Auguste, eurent le charme élégant et discret des œuvres mesurées et bien faites : tels furent les temples que le culte du prince fit élever, la Maison Carrée à Nîmes[2], la « maison de Livie » à Vienne[3]. Cette Maison Carrée de Nîmes est un bijou, avec ses dimensions si modérées, ses membres si bien ajustés, la fine colonnade qui l'enserre sans l'encombrer, le large portique dont elle reçoit la lumière à flots, ses chapiteaux en feuilles d'olivier[4] taillés d'un ciseau délicat et sûr[5]. Mais malgré tout, l'œuvre,

1. Cf. *Dict. des Ant.*, I, p. 13 et 908-9.

2. *C. I. L.*, XII, 3156; cf. t. IV, p. 232.

3. XII, 1845; cf. t. IV, p. 233. Même style qu'à la Maison Carrée (n. 5) et à peu près mêmes dimensions, 27 sur 15. Mais il n'y a point de colonnes à la partie postérieure, et le portique est beaucoup plus profond. Chapiteaux corinthiens à acanthes (n. 4). Je crois le temple de Livie postérieur d'une génération environ à la Maison Carrée.

4. Variété de l'acanthe du chapiteau corinthien. On la retrouve, en relief assez peu saillant, au temple de Vienne.

5. La Maison Carrée appartient au type pseudopériptère : portique sur six colonnes de façade et trois entre-colonnements à jour sur les côtés, parois de la *cella* engagées dans sept entre-colonnements sur la suite des côtés et cinq derrière, autrement dit six colonnes sur les petits côtés, onze sur les grands, au total trente colonnes, dont seulement le tiers à l'air libre. Dimensions : 26 m. 40 et 13 m. 55 sur plan, soit la façade moitié moindre que le côté; 49 pieds de hauteur. L'édifice est élevé sur stylobate, on y accède par douze marches (t. V, p. 221, n. 2). — Vitruve, qui décrit ce genre d'édifice (IV, 8, 6), explique que l'application des parois de la *cella* aux entre-colonnements latéraux (*parietes ædis applicantes ad intercolumnia*) est due à la nécessité d'élargir cette *cella* (*efficiunt amplum laxamentum cellæ*), et cela sans doute pour faciliter l'assistance du public aux sacrifices (*propter usum sacrificiorum*) : ce qui se comprend bien si les temples de Nîmes et de Vienne (n. 3) sont consacrés, comme il paraît certain, au culte impérial.

quand le regard s'y arrête longtemps, finit par nous apporter une légère impression de froideur et d'ennui : je constate trop bien le calcul méticuleux, le travail patient d'un élève impeccable des maîtres grecs. Ce qui peut-être lui donne le plus d'attrait et de vie, c'est le ciel bleu qui l'environne et la pénètre à la fois, c'est la patine, l'empreinte dorée qu'ont laissée sur elle vingt siècles d'un soleil du Midi[1].

Passé ces temps d'Auguste et de Tibère, l'architecture classique s'est alourdie et compliquée. Pour trouver des aspects nouveaux, on élargit les plans, on surhaussa les murailles, on accrut le nombre des étages, on surchargea les façades de colonnes et de statues, on multiplia à l'intérieur les prétextes à décoration, niches, loges et absides. C'est, depuis Hadrien, le progrès continu de la bâtisse colossale et des dessins recherchés[2]. A Nîmes, le temple de la Fontaine[3] présente, en une combinaison presque trop habile, une couverture en berceau et une grande salle intérieure aux dispositifs variés, nefs, niches,

1. Je n'insiste pas sur les enceintes sacrées ou péribolès, dont il ne reste que des débris sculpturaux. Mais, pour bien juger de la physionomie d'un édifice religieux, comme la Maison Carrée, il faut le replacer dans l'ensemble dont il faisait partie. La Maison Carrée (Mazauric, *La Civilis. rom. à Nîmes*, p. 23) était située au milieu d'une enceinte sacrée entièrement close, formee d'un portique continu : on y penétrait par une seule porte, en arc de triomphe, situé dans l'axe du temple [à la hauteur de la rue des Flottes]. Les portiques, ouverts à l'intérieur, étaient constitués par des colonnes corinthiennes portant une frise à guirlandes de fruits et de fleurs. Je crois bien que l'usage de ces enceintes était beaucoup plus répandu qu'on ne pense, et aussi fréquent pour les temples à type indigène que pour les temples classiques. A Perigueux, la tour circulaire de Vésone était de même au centre d'un péribole (cf. p. 213, n. 4).

2. Ce qui est bien le propre de cette époque, c'est l'abus, dans les monuments, de membres ou d'éléments inutiles, simple prétexte à décoration : architecture a faux-semblants, dit-on justement : « cette architecture dont les membres ne remplissent pas de fonction, ces colonnes qui ne portent rien, ces architraves qui reposent sur les arcs, tout cela est trompeur » ; Brutails, *Pour comprendre les monuments de la France*, 1917, p. 30.

3. Nous donnons au monument dit « le Temple de Diane » l'affectation qui paraît la plus probable, vu sa situation près de la Fontaine. Mais j'avoue partager à ce sujet les doutes de Mazauric (p. 32) : l'ensemble de ces salles et constructions paraît étranger au type des édifices sacres, et fait songer parfois à l'édifice mystérieux de Cluny à Paris (p. 226, n. 4). Rappelons que l'édifice était lié étroitement aux bains (p. 340, n. 4); cf. de Grangent, Durand et Durant, p. 98.

exèdres, pilastres et colonnades. Car la colonnade et la galerie, maintenant, ont pénétré en souveraines même à l'intérieur de tous les sanctuaires. A Bordeaux, le grand temple de la Tutelle se dresse sur une vaste et haute terrasse de pierre où vingt-et-une marches donnent accès; et il développe alors, en un pourtour rectangulaire de trois cents pieds, un portique continu de vingt-quatre colonnes[1]; et ensuite, en étage au-dessus de ce portique, à une hauteur de cent vingt-cinq pieds, il déploie une autre galerie, celle-ci d'arcades en plein cintre, dont les pilastres servent d'appuis, en dedans et en dehors, à des statues plus grandes que nature[2] : sous cet amoncellement de piliers et d'images, devant ces chapiteaux énormes, fastueux et compliqués comme des mausolées, on se sent à la fois fatigué et agacé, et on se plaît à retracer en son souvenir, pareille à une vision de repos, l'image simple et déliée de la Maison Carrée. Mais le Bordelais, à la vue de la demeure qu'il avait pu offrir à sa divinité tutélaire, devait éprouver un plaisir sans mélange : ces puissantes métropoles du commerce, orgueilleuses et riches, voulaient éblouir le monde par la splendeur démesurée de leurs édifices[3]. Un besoin de bâtir toujours plus haut, plus large et plus brillant, courait par les villes de l'Empire; et le culte des grands dieux orientaux du ciel et de la terre suscitait parfois des temples monstrueux, qui eussent répugné à Apollon et à Jupiter même[4].

Dans les campagnes et les petites villes, on se bornait alors à copier servilement les modèles classiques, ainsi que les architectes des chapelles modernes ont reproduit si longtemps le style du Gesù de Rome. Le type le plus répandu était celui du temple grec à plan de rectangle allongé, à galerie avancée de quatre ou

1. Ce temple me paraît un périptère, mais où la colonnade extérieure, à double étage, se serait inspirée des péribole ou portiques et galeries formant l'enceinte des anciens temples (p. 217, n. 1). — Sur la Tutelle, p. 65, n. 7.

2. Esp., n° 1089. Démoli sous Louis XIV.

3. Cf. t. V, p. 365-6; ici, p. 382.

4. Au moins à Rome; cf. t. IV, p. 482-4. Mais on trouve aussi, dans ces religions orientales, la tendance contraire; ici, p. 85 et s.

six colonnes de façade et deux ou trois de profondeur[1]. Si banal qu'il soit devenu dans l'univers romain, l'édifice n'en a pas moins conservé sa grâce coutumière, lorsqu'il profile la blanche silhouette de son portique dans un cadre de ciel bleu ou sur un fond de verdure : voyez la Maison Basse de Vernègues en Provence, bâtie près d'une source rustique, dans l'ombre fraîche d'un vallon, par un châtelain dévot aux dieux et ami de la nature[2]. — Les autres types de chapelle d'art classique sont beaucoup plus rares, par exemple l'édicule circulaire à colonnes[3] ou le sanctuaire à huit[4] ou six côtés[5].

1. C'est le type prostyle, plus souvent tétrastyle qu'hexastyle, parfois pseudo-périptère (p. 216, n. 5), lequel paraît avoir été mis en vogue dans l'Empire par le culte de Jupiter et a dû passer à celui d'Auguste (p. 216, n. 3 et 5). Je crois d'ailleurs qu'il a pu s'appliquer ensuite à d'autres divinités et que l'architecture religieuse n'a pas pu pratiquer rigoureusement le principe, que chaque dieu a son genre de temple (Vitruve, IV, 8, 6) : *Non enim omnibus diis isdem rationibus ædes sunt faciundæ, quod alius alia varietate sacrorum religionum habet effectus.*

2. Clerc, *Le Temple romain du Vernègues*, 1908 (*Annales de la Faculté des Sciences de Marseille*, XVII). Le temple est prostyle tétrastyle.

3. Le temple circulaire le plus intéressant me paraît être à Herbord, au centre de la grande cour, sans trace de *cella*, par suite monoptère de 7 m. 40 au diamètre intérieur. Un autre a été rencontré, semble-t-il, au port d'Erquy chez les Coriosolites, avoisinant, comme celui d'Herbord (ici, n. 4), un sanctuaire octogonal. Cf. p. 213, n. 3.

4. Le temple octogonal, plus fréquent qu'on ne croit, mais de petites dimensions, se rencontre à Auxerre (Apollon?), Alésia (avec piscine), à Erquy et Corseul, à Saint-Révérien dans la Nièvre, dans le Morbihan, à Chassenon, etc. Le plus remarquable de ce type est sans contredit celui d'Herbord près de Sanxay, 8 m. 85 de diamètre intérieur (de La Croix, *Mém.*, p. 7-8) : il est octogonal à l'extérieur et décagonal à l'intérieur, et on peut le supposer surmonté d'une coupole octogonale; de plus, et ceci est plus singulier encore, il est enchâssé dans une galerie en forme de croix grecque et constituée par 64 colonnes, chacun de ces bras servant de vestibule au temple (on aurait trouvé une disposition semblable à Chassenon). Je ne vois pas encore la possibilité de rattacher cette forme octogonale à un culte déterminé : mais l'Apollon celtique est le moins invraisemblable. — Un type jusqu'ici bien extraordinaire est le temple demi-circulaire de Tintiniac (flanquant le théâtre), avec son pavillon central carré et son double hémicycle, celui-ci avec dix niches circulaires et deux carrées (cf. Forot, *Etudes sur les ruines de Tintignac*, Tulle, 1905, p. 41-2). — Le culte de la Mère ne paraît pas avoir déterminé d'architecture particulière. — En revanche, les sanctuaires de Mithra, à forme de cryptes avec absides, offrent un ensemble et des détails étrangers à l'art classique (cf. Cumont, *Dict. des Antiquités*, M, p. 1950; *Myst.*, 3e éd., p. 232-3).

5. Peut-être est-ce le type le plus rare; on l'a rencontré à Alésia, également avec piscine : est-ce un sanctuaire? — Je ne sais si le type heptagonal est vraiment certain : Maître le signale cependant à Carentoir en Morbihan.

XIII. — LA BASILIQUE

Des édifices civils, la basilique[1] était celui qui ressemblait le plus à un temple[2]. Elle en avait les colonnades à beaux chapiteaux, les frontons élancés, les frises couvertes de sculptures, l'allure accueillante et dégagée des monuments enveloppés d'air et de lumière. A l'intérieur[3] s'ouvrait un ample vaisseau, une sorte de salle maîtresse, qui occupait le centre de la construction et la tenait presque en son entier : et cette salle, sans laquelle il n'y avait pas de basilique, était une façon de place publique qui serait couverte, et autour de laquelle des rangées de colonnes feraient des rues et des carrefours. Sur ses côtés s'enfonçaient parfois dans le mur des absides en demi-cercle, qui formaient autant de réduits auprès de la nef principale. Au-dessus, en premier étage, courait d'ordinaire une galerie d'où le regard pouvait descendre sur la salle intérieure comme du haut de tribunes[4].

La grande salle recevait la foule aux heures d'assemblée ou de désœuvrement; les absides abritaient les réunions plus discrètes, les séances de tribunal; la galerie supérieure servait de promenoir. Les choses étaient bien comprises; et l'on eût dit

1. Cf. t. V, p. 64-5. On pourrait ajouter ici la curie, qui a les mêmes éléments essentiels que la basilique, et dans sa disposition architecturale, et dans sa destination comme lieu d'assemblée, et dans son assimilation à un temple. Elle s'en distinguait, je crois, par plus de simplicité, un bien moindre emploi des colonnades, et parce qu'elle était, à la différence de la basilique, entièrement close, étant réservée surtout aux réunions privées des conseils municipaux ou autres. — Curies et basiliques étaient en principe placées en bordure sur les forum (Vitruve, V, 2). — Nous n'avons aucune trace appréciable de curies en Gaule (si ce n'est qu'on a pu les confondre avec les basiliques, cf. n. 4, p. 221, n. 4), et, chose à noter, il n'en est pas encore fait mention dans les textes épigraphiques du pays.

2. On les a assimilés; cf. t. V, p 73. La basilique de *Boutæ* (*C. I. L.*, XII, 2533 = *Boutæ*, p. 18) est consacrée *Numinibus Augustorum*.

3. Tout ce qui suit résulte des ruines (hors de Gaule surtout) et des textes, en particulier de celui de Vitruve, V, 1, 4 : *Ut per hiemem sine molestia tempestatium se conferre in eas negotiatores possint*, etc. Cf. t. V, p. 65.

4. C'est la présence de cet étage qui explique qu'on ait célébré la hauteur des basiliques (à Trèves, *sedem justitiæ in tantam altitudinem*, *Pan.*, VII [VI], 22); si du moins il s'agit de la basilique et non d'un prétoire ou consistoire (cf. p. 482, n. 10 et 11).

d'une bourse moderne avec son hall et ses couloirs, ou, mieux, d'une église avec sa nef, ses chapelles et ses tribunes.

Cette dernière comparaison s'impose, bien que la basilique fût le lieu le moins saint de la ville. Car les anciennes communautés chrétiennes se sont inspirées ou emparées des basiliques romaines pour réunir leurs assemblées et célébrer leur culte, au temps où les églises étaient tenues surtout pour des lieux de réunion et non pas encore pour des temples de Dieu[1]. Aussi, de tous les types d'édifices que l'art impérial fit surgir dans la Gaule, aucun ne prendra sur le sol de plus profondes racines. Temples à portiques corinthiens, théâtres ou arcs de triomphe finiront avec la vie latine, et quand la France reverra des monuments semblables, ce sera bien longtemps après cette fin, avec la Renaissance qui en fera des pastiches. La basilique, elle, n'a cessé de vivre sa vie, grâce au regain que lui ont donné les assemblées de la foi chrétienne.

Mais cette continuité de vie a été cause, en grande partie, que la basilique romaine a laissé si peu de ruines[2]. On a utilisé sans relâche ses salles et ses colonnades. En l'adoptant, le monde chrétien l'a exploitée[3]. Sous le travail incessant des générations, elle a perdu peu à peu ses ornements, ses marbres, sa forme primitive. Elle a trop duré pour ne pas changer complètement. Les autres édifices, abandonnés un beau jour, ont survécu sous forme de ruines, ainsi qu'ont survécu Timgad ou Pompéi, plus visibles aujourd'hui, comme cités antiques, que le Lyon d'Auguste ou la Marseille de Pythéas, où les générations humaines ont persisté à garder leurs demeures. Des basiliques de l'ancienne Gaule[4], la chose la plus intéressante qui demeure

1. Cf. p. 100, n. 5.

2. J'entends de ruines visibles, de pans de murailles debout (cf. n. 4).

3. Voyez en particulier la basilique de Trèves (cf. p. 220, n. 4, p. 482, n. 10 et 11; von Behr, *Die Ræm. Baudenkmäler in und um Trier*, 1909, p. 56 et s., extrait des *Trierer Jahresberichte* de 1908).

4. Il n'y en eut pas seulement dans les métropoles de cités, mais dans les simples *vici* (XII, 2332, 2533 = *Boutæ*, p. 18). Les ruines des basiliques en Gaule

c'est le souvenir de celle de Nîmes, bâtie par Hadrien, qui fut, dit-on, la merveille du Midi; et c'est peut-être aussi, de cette basilique, quelques tronçons déchiquetés épars sur le sol de la belle colonie[1].

XIV. — ÉDIFICES CIVILS

De la basilique aux emplois éternels, tour à tour civils et religieux, passons aux édifices qui ont servi uniquement aux besoins matériels, bien-être ou plaisirs des cités romaines, et qui, ceux-ci, ont limité leur vie active à la durée de l'Empire. Ils ont laissé quantité de ruines, et quelques-uns, tels que les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, ont survécu presque dans leur intégrité, et resteront pour toujours la masse la plus énorme de pierres taillées qui puisse perpétuer le souvenir de la domination des Césars.

Mais, malgré la place que ces vestiges tiennent encore dans nos cités, je ne crois pas qu'il faille en parler longuement à propos de l'art gallo-romain. Tous, aqueducs, thermes, lieux de spectacle, portiques, portes et arcs, ne sont que des copies de modèles classiques, italiens ou grecs : d'elle, la Gaule n'a absolument rien mis sur aucune de ces façades et sur aucun de ces plans. Ils se trouvent, du fait de leurs masses, les témoins les plus lourds et les plus visibles de la mainmise opérée sur notre sol par l'art et par l'architecte transalpins. Mais il y eut alors tant de faits semblables, tout aussi importants dans la vie de la

sont toutes réduites à des débris arrasés (Alésia, l'édifice à trois absides; Périgueux; Tintiniac, à forme très curieuse; etc.). — Il y eut des basiliques attenant et liées à des thermes (XII, 4342), à des théâtres, à des temples (XIII, 950-4), ce qui en faisait de véritables promenoirs; cf. Jules Formigé, *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 24 mai 1916.

1. Cf. t. IV, p. 472; *Hist. Aug.*, *Hadr.*, 12, 2 : *In honorem Plotinæ basilicam opere mirabili*; Dion, LXIX, 10; *C. I. L.*, XII, 3070, autel élevé à Nîmes par l'entrepreneur de la basilique, *T. Flavius Hermes, exactor operis basilicæ marmorari et lapidari*. Sur l'emplacement du Palais de Justice? Bazin, p. 198.

terre et des hommes, que l'historien ne doit pas insister sur le style des arènes et des arcs de la Gaule, sous prétexte que ce sont les plus importantes des ruines. Car il n'a pas à se placer au point de vue de ces ruines, à les décrire, à en faire la science : cela, c'est l'office de l'archéologue, et non pas le sien[1]. A l'histoire il appartient de rétablir par la pensée les édifices disparus, de retrouver le rôle qu'ils tenaient dans la vie contemporaine, de marquer les origines de leur aspect et les résultats de leur présence. Or, sur les destinées de l'art dans les Gaules, ce genre de construction nous apprend fort peu de nouveau, et leur utilité historique est presque en raison inverse de leur grandeur.

Aux théâtres[2], des architectes spéciaux, et fort habiles, ont réuni dans les dispositifs du plan toutes les conditions requises pour que la foule pût, non seulement bien entendre, mais bien voir[3] : car les spectacles étaient de telle nature, qu'ils s'adressaient

1 Cf. t. V, p. 3, n. 1, et ici, p. 283, n. 3.

2. En dernier lieu, J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange* (*Mém. prés. par divers savants à l'Acad. des Inscr*, XIII), 1914; cf. Navarre, *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 150-4. — Sur la multiplicité des théâtres en Gaule, p. 154-5.

3. On distinguait deux types de théâtres, le type romain et le type grec (Vitruve, V, 6 et 7) Dans le type romain, l'orchestre (et par suite le corps des gradins, *cavea*) est demi-circulaire, partant plus près de la scène; dans le type grec, il se rapproche du cercle (en arc outre-passé), ou son demi-cercle se prolonge (en fer à cheval) par des tangentes : ce qui lui donne beaucoup plus de profondeur et permet d'y faire évoluer une partie des acteurs. En outre, dans le théâtre grec, la scène (*proscænium*) est beaucoup plus haute (dix à douze pieds au lieu de quatre à cinq) que dans le théâtre romain, mais, dans celui-ci, elle est beaucoup plus large, moins isolée, reliée aux gradins par des sortes de loges; la *cavea* grecque comporte sept travées de gradins, la *cavea* romaine, seulement six; les corridors qui longent la scène et mènent à l'orchestre sont voûtes à Rome et libres en Grèce; le théâtre grec est adossé à une colline, le théâtre romain est d'ordinaire en terrain plat. Dans l'ensemble, les théâtres de la Gaule se conforment tantôt au type romain (Orange, Arles, Fréjus, Antibes, Vaison, Autun, *Boutæ*, Paris?, Berthouville, etc.), tantôt, peut-être moins souvent et surtout dans les régions celtiques, au type grec (Nîmes, Évreux, Drevant, Alésia, Champlieu, etc.). Mais il ne faudrait pas établir une opposition absolue entre les deux types, et il y eut de nombreux intermédiaires. — En outre, il y eut de nombreux intermédiaires, au moins dans les Trois Gaules, entre le théâtre et l'amphithéâtre. Aux Arènes de Paris, en direction du grand axe, un terre-plein, à la hauteur des gradins, formait scène face à la *cavea*, réduite par là de moitié. De même, à Chenovières, autour d'une arène en ellipse, genre amphithéâtre, il n'y a, semble-t-il, de gradins qu'en direction du grand axe, ce qui est à vrai dire un théâtre formé par une moitié d'amphi-

moins souvent aux oreilles qu'aux regards[1]. A l'intérieur, ils ont ménagé la place nécessaire pour dresser aux bons endroits des autels sculptés et des statues de marbre : car il fallait des statues à tout théâtre, et de fort belles, le public n'admettait pas un édifice de ce genre qui ne fût au dedans une sorte de musée de sculpture[2]. L'extérieur, au contraire, avec son cadre de murailles, hautes, longues et compactes, qui enserraient et appuyaient tout l'édifice, était fatalement sacrifié aux conditions de l'aménagement interne; et les seuls motifs d'architecture qui fissent ornement, étaient des suites de colonnes, de pilastres ou d'arcades, tantôt engagées dans ces murailles, dont elles coupaient à peine la tristesse et la nudité, tantôt disposées au-devant d'elles pour former portiques et promenoirs[3].

Nous retrouverons ces arcades et ces colonnes engagées à l'extérieur des amphithéâtres : car l'artiste romain, qui est un homme de tradition et d'habitudes, ne varie guère ses effets. Et là, nous assistons à un développement si considérable d'éléments toujours pareils (il y a, aux Arènes de Nîmes et à celles d'Arles, deux étages superposés de soixante arceaux chacun[4]), que malgré moi je me sens moins frappé par l'apparence gran-

théâtre (on a supposé qu'il y avait des parties manquantes et qu'elles étaient en bois). A Lillebonne, à Chassenon, l'orchestre du théâtre, qui forme trois quarts de cercle, pouvait être transformé en arène d'amphithéâtre. A Sanxay, le cercle de l'orchestre est presque complet. Etc. A Augst, le théâtre, dans une première transformation, a eu son orchestre en forme d'arène d'amphithéâtre. Il est possible que cette transition du théâtre à l'amphithéâtre ait été facilitée, dans ces régions, par certaines adaptations du théâtre de type grec. — Cette préoccupation, d'adapter le théâtre au dispositif de l'amphithéâtre, est d'ailleurs ancienne, et vient de Rome même; voyez Curion, au temps de César, construisant (en bois) deux théâtres se faisant face dont on formait *cornibus in se coeuntibus amphitheatrum* (Pline, XXXVI, 117).

1. P. 156-8.

2. Cf. p. 168, n. 5, p. 232, n. 4.

3. Le premier cas se rencontrait, je suppose, à l'extérieur (aujourd'hui détruit) de la *cavea* du théâtre d'Orange; le second à la façade de ce même théâtre, car il faut, devant le mur aujourd'hui visible, restituer le portique.

4. A Nîmes, le rez-de-chaussée présente des pilastres, le premier étage des colonnes engagées, les uns et les autres en dorique romain ou toscan. A Arles, au rez-de-chaussée, colonnes d'ordre dorique; corinthien au premier étage. Cf. t. V, p. 68-9.

diose de l'œuvre et plus rebuté par l'interminable monotonie du pourtour. Quant à l'intérieur, plus simple de plan et moins riche de décor que celui des théâtres, devant ces gradins nus autour d'une enceinte régulière, j'observe aussitôt une préoccupation dominante, celle de satisfaire aux exigences du nombre, et je vois moins l'art que l'industrie, l'architecte que l'entrepreneur[1].

Avec les thermes[2] reparaît un peu de vraie beauté. L'architecte a été obligé à des efforts nouveaux que le plan conventionnel des théâtres et des arènes n'exigeait pas de lui : dans ces lieux de spectacles, point de couverture monumentale, des dispositifs essentiellement de surface, de pente et de plein air, la prépondérance donnée aux faits de circulation et d'entassement humains; dans les thermes, au contraire, des salles multiples, de dimensions très variables et de destinations très distinctes, chacune devant avoir son style propre, des plafonds nécessaires pour les couvrir, et, par suite, tout un jeu de murailles, d'appuis, de consoles et de voûtes. De là, chez les constructeurs des bains, de savants calculs et d'ingénieux arrangements qui les ont amenés à des œuvres d'une esthétique sobre et puissante, par exemple les grandes salles voûtées aux nervures audacieuses[3]. A la hardiesse ou à la souplesse de la technique monumentale s'alliait, en cette sorte d'édifice, la

1. Le caractère industriel était plus visible encore dans les cirques, d'où l'art monumental était presque complètement exclu. Mais il n'y a pas à en parler ici : car les cirques étaient peu nombreux en Gaule (p. 287, n. 1), le plus souvent en bois, et ils n'ont absolument rien laissé comme ruines (sauf l'obélisque central de la *spina* à Vienne, le monument dit « l'Aiguille »)

2. Pour les thermes de chefs-lieux de cités, voyez les ruines de ceux de Fréjus, Trèves, Saintes, Arles (Palais de la Trouille). Pour les thermes ruraux, ceux de Badenweiler et de Champlieu. Je rappelle (t. V, p. 28) qu'il y en avait dans les *vici*, les lieux de pèlerinage, les villas. — Pour la nymphée de Nîmes, p. 340, n. 4. — Pfretzschmer, *Die Grundrissentwicklung der R. Thermen*, Strasbourg, 1909 (superficiel).

3. La grande salle de Cluny à Paris (p. 226, n. 4 ; cf. t. V, p. 222; de Pachtère, p. 86-7, pl. 6-7), s'il s'agit de thermes pour l'ensemble de l'édifice : en tout cas, il y a des éléments balnéaires dans cette salle, la piscine et des trous pour tuyaux d'eau.

somptuosité du décor intérieur : marbres de vingt couleurs différentes au revêtement des chambres, mosaïques d'art au plancher des plus belles pièces, statues aux entrées, dans les angles, sous les niches, partout l'éclat et presque le miroir des couleurs, il faut que les thermes soient les salles de fête où le monde romain célèbre sa grandeur et jouisse de sa richesse. Je ne parle que de l'intérieur : car il ne semble pas que l'on ait été aussi exigeant pour l'extérieur, dont le luxe se bornait sans doute à l'habituelle colonnade de beaux marbres colorés [1]. A la différence des temples, toujours harmonieux au dehors [2], les édifices civils [3] voyaient trop souvent sacrifier leurs façades [4].

Il n'y a en revanche qu'une façade, et par définition, dans les arcs monumentaux des cités, arcs de triomphe ou autres, dont celui d'Orange est le spécimen le plus brillant [5]. Mais à dire franchement mon impression (et en cette sorte de jugement chacun ne peut donner qu'une impression personnelle), je ne peux

1. Jusqu'à quel point l'extérieur pouvait être sacrifié dans ces sortes de constructions, c'est ce que montrent les thermes de Caracalla à Rome, qui sont peut-être le chef-d'œuvre de la technique architecturale italienne, et dont la façade, sous forme de colonnade, ne fut complétée que par ses successeurs (*porticus defuerant, quæ postea*, etc , *H. Aug.*, *Hel.*, 17)

2. Y compris les basiliques; cf. p. 220.

3. Y compris les villas; cf. p, 224, 204, n. 1.

4. Tout ce que nous venons de dire des thermes convient, sans restriction aucune, à quelques édifices énigmatiques, où d'ailleurs on a voulu également voir des thermes (et la concordance architecturale d'ensemble que nous venons d'établir est un argument très fort en faveur de cette opinion, à laquelle nous n'osons encore nous rallier) : je pense au soi-disant Palais impérial de Trèves et aux soi-disant Thermes de Cluny à Paris (p. 225, n. 3, p. 415, n. 1 ; t. IV, p. 393, n. 5), ce dernier edifice contemporain, je crois, d'Hadrien, en tout cas de la période entre Domitien et Marc-Aurèle. Qu'il y ait eu dans ces constructions des éléments balnéaires, cela est certain : mais leur destination générale ne paraît pas encore être fixée. On doit peut-être rapprocher de ces deux édifices le Temple de Diane à Nîmes (p, 217, n. 2), l'édifice (où il semble qu'une très grande salle ait renfermé une petite piscine) avoisinant la Porte Dorée de Fréjus (p. 307, n. 5).

5. Cf. t. V, p. 67-8. L'arc d'Orange (une grande porte flanquée de deux plus basses et plus étroites) est le plus ancien de la Gaule (Auguste ou début de Tibère) et peut-être le plus beau de l'Empire. A Reims, les trois portes sont presque de même hauteur, la porte centrale est plus large : je doute qu'il soit antérieur à Hadrien, et peut-être à Septime Sévère. L'arc de Germanicus à Saintes a deux arcades égales. Ailleurs, il n'y a qu'une seule arche.

admirer ou goûter ces porches énormes, qui s'encadrent de piliers massifs, qu'écrasent de monstrueux entablements [1], qu'encombrent un nombre incalculable de bas-reliefs [2], qui ne s'appuient sur aucune muraille, comme s'ils étaient dressés dans le vide [3] : cela me paraît lourd, trapu, déclamatoire, et je ne sais si les derniers adeptes des élégances helléniques ne souriaient pas de pitié devant ces arcs à trophées chers à l'orgueil militaire du peuple romain.

A certains égards, j'aime mieux les portes et tours [4] des villes, du moins celles qu'élevèrent les premiers empereurs : car les siècles suivants n'ont construit en cette matière que des masses laides, puissantes et nues [5]. Mais sous Auguste, il y eut vraiment, à l'entrée des cités neuves, à Nîmes [6], à Aix [7], à

1. A Orange, l'entablement est à triple étage et triple corniche (plus de 10 m.), et il est plus haut que la grande arche (8 m. 50), et sans jour et sans découpure.

2 C'est la même préoccupation que pour les mausolées (p. 212), mettre le plus de figures possible.

3. Voyez le mot de Brutails, ici, p. 217, n. 2.

4 Outre les tours de villes, il faut rappeler les tours à feu, comme le phare de Boulogne (t. IV, p. 163; t. V, p. 139) ou à trophées, comme celle de La Turbie (t. IV, p. 63). La présence a Boulogne d'éléments octogonaux et d'étages à retraits successifs fait songer à une imitation du phare d'Alexandrie. On donnait 200 pieds à la tour de Boulogne; on en suppose plus de 150 à celle de La Turbie (46 m. 10; un premier etage carré, un second de même, un troisième circulaire à colonnades, une pyramide au-dessus, surmontee d'une statue ; J.-C. Formigé, *Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1910, p. 76 et s.). — Je n'insiste pas non plus sur les bâtisses militaires ou maritimes dans le genre des arsenaux ou citadelles qui flanquent les remparts et le port de Fréjus (p. 307, n. 2)

5. Porte Noire à Trèves (sur la route de Mayence) : deux portes égales, l'une et l'autre à deux compartiments, l'un sur le dehors, l'autre sur la ville, separés par une cour de défense; les ouvertures et cours, flanquées de deux tours énormes, véritables donjons, demi-circulaires à l'extérieur et carrees à l'intérieur; au-dessus des portes, deux étages superposés de galeries; trois étages à l'une des tours, deux a l'autre [incomplete?]. Sans doute du IIIe siecle; cf. t. IV, p. 579, n. 6. — Mais la Porte Noire est beaucoup plus sérieuse comme ouvrage de défense militaire que les portes du temps d'Auguste.

6. Porte d'Auguste (route de Rome) : deux grandes arches égales, deux petites portes latérales, deux tours demi-circulaires à l'extérieur [aujourd'hui disparues]. — Porte dite de France (route d'Espagne) : une seule arche, flanquée de deux tours demi-circulaires.

7. Je songe aux tours circulaires du Palais [aujourd'hui disparues], réunies sans doute par un mur en hémicycle qui renfermait les arches d'entrée de la route de Rome; cf. Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 420 et s. Mais j'hésite encore, devant ces dessins de tours absolument rondes, à deux étages, à ne pas y voir des mausolées,

Autun[1], des arcades ou des portiques bien dégagés, se dessinant clairement sur le ciel, très simples d'ornementation, très harmonieux dans leurs lignes, et qui signifiaient vraiment, si l'on cherchait un symbole, le bon accueil dans une ville élégante et aimable[2].

Ces édifices de la Gaule romaine relèvent plus souvent de l'art architectural de l'Italie que de celui de la Grèce. Aussi bien chacun d'eux trahit-il les habitudes et les passions propres au peuple romain : l'arc de triomphe rappelle son culte des batailles et de la victoire, l'amphithéâtre, sa furie de la gladiature, et les thermes, son frénétique désir de bains publics.

Et c'est parce qu'ils sont surtout d'inspiration italienne, parce qu'ils répondent à des besoins foncièrement romains, c'est pour cela qu'ils manquent si souvent de grâce et de bonne grâce, de qualités humaines et de beautés divines. A bien les étudier, tous, presque sans exception, valent moins par l'élégance de leurs lignes que par l'heureuse entente des dispositions intérieures et l'excellence technique de l'art de bâtir. Et je ne dis pas que leur vue ne produise point sur nous des impressions profondes Mais analysez ces impressions : ce sont surtout impressions d'histoire ou de poésie, rêveries sentimentales nées des souvenirs du passé ou du pittoresque de ruines grandioses, ce n'est point l'émoi délicat que procure la vision de formes idéales.

qu'on a pu du reste greffer sur la muraille de la porte. — La Porte des Gaules, à Fréjus, qui rappelle ce dispositif en hémicycle, prête matière de même à bien des discussions (Aubenas, p. 370-381).

1. Porte d'Arroux (route de Gaule et de Bretagne) : même disposition que pour la Porte d'Auguste à Nîmes, mais l'ensemble montre, au-dessus des portes, une galerie de dix arcades. — Porte Saint-André (route de Germanie) : disposition assez semblable, si ce n'est que les parties latérales, renfermant les deux petites portes, forment une saillie rectangulaire. — La porte nord de Cologne (fin du premier siècle ?) se composait d'une grande porte et de deux petites, entre deux tours carrées engagées dans la muraille. — On voit par ces exemples l'extraordinaire variété de ce genre de constructions, cf. Schultze, *Bonner Jahrbücher*, CXVIII, 1909, *Die Rœm. Stadttore* (incomplet et arbitraire).

2. J'ai fait des réserves (p. 227, n. 5) sur leur valeur militaire.

Cette émotion de pure esthétique, on l'éprouvera davantage à la vue des monuments où l'architecte a le moins songé à des effets d'art, par exemple aux arcades des aqueducs, et surtout à celles du Pont-du-Gard. Avec ses trois étages d'arcades aux voûtes inégales, l'amplitude audacieuse des cintres inférieurs, la régularité parfaite de la galerie supérieure, la décroissance lente et symétrique des arcs, l'extrême légèreté des piliers embrassant de larges portées de ciel, l'harmonieux et superbe aqueduc est la chose divine que Rome nous a laissée. Que sa beauté s'accroisse encore de son cadre naturel, de cet azur presque constant qui découpe le profil de ses lignes, de ces montagnes d'où elles semblent sortir, des tons verdoyants de la rivière et des bois qui font valoir l'or jauni de leurs pierres, cela va de soi : mais la vraie beauté de l'œuvre vient d'elle-même. Je doute que l'artiste l'ait cherchée ou prévue : elle résulte de son habileté pratique, de son désir d'alléger la masse en multipliant les ouvertures et en rétrécissant les piliers[1]. L'effet esthétique est ici la conséquence du travail d'un homme appliqué à faire un ouvrage excellent, qui serve, tienne et dure.

Le Pont-du-Gard est bâti tout entier d'arcades à plein cintre, soutenant de longs et larges tabliers. C'est la forme architecturale la plus fréquente dans les édifices civils de ce temps. L'arcade règne exclusivement sur le pourtour des arènes et des théâtres, dans les portiques et les galeries qui servent de façade aux basiliques, aux thermes et aux villas, ou qui encadrent leurs cours intérieures, sous les voûtes des arcs triomphaux et autour des portes qui donnent accès aux cités[2]. On croit qu'elle était d'origine italienne, et non pas hellénique[3].

1. Cf. t. V, p. 222, en particulier n. 9.
2. P. 224-5, 223-4, 220, 225-6, 204, 226-7, 227-8.
3. Le cintre est étranger aux temples classiques de la première époque, encore inspirés des pratiques grecques de la construction en plate-bande (p. 216-7). Mais on le trouve dans les galeries du premier étage des Piliers de Tutelle à Bordeaux (p. 218), et dans les voûtes du temple de la Fontaine à Nîmes (p. 217).

L'art impérial l'imposa au monde romain. Mais nulle part dans ce monde, l'arcade ne se présente avec plus de variété, de souplesse et d'envolée que le long du Pont-du-Gard; et c'est encore pour cela qu'il est, de l'architecture purement latine, la beauté la plus franche dans ses lignes et la plus simple dans ses effets[1].

XV. — ART DÉCORATIF

Devant ces élégantes arcades de l'architecture romaine, ces acanthes fouillées et fignolées des chapiteaux corinthiens, cette profusion de figures de Mercure ou de Vénus, toute espérance d'un art national disparut dans les Gaules[2]. Je parle comme doit parler un historien qui regarde et suit une nation et une terre à travers leurs vicissitudes, et qui a le droit d'envisager pour elles certaines destinées et d'en déplorer l'échec. Mais il est probable que les Gaulois, en leur frénésie gréco-romaine, ne sentirent ni ne regrettèrent l'oubli de leurs traditions indigènes.

Qu'elles aient succombé en art monumental et en art figuré, cela était fatal, puisque les Celtes commençaient à peine leur noviciat dans l'un et l'autre. Ils s'entendaient surtout en art décoratif, à grouper des symboles, à styliser des images, à combiner des courbes[3]. Mais ils perdirent aussi cette habileté.

Des emblèmes et des symboles, ni le maillet de Teutatès, ni la roue de Taran, ni la croix gammée des Ligures, ni la spirale des Celtes si longtemps triomphante[4], n'inspiraient plus des motifs d'ornementation originale. Il y eut peut-être, dans le Midi, quelque effort de ce genre, des roues sculptées aux moyeux et

1. Malgré les mérites exceptionnels du livre (Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, 1899, p. 600), j'ai dû me séparer, au point de vue des monuments gallo-romains, de Choisy, qui a cru reconnaître une « ecole des Gaules », substituant « les élégances » à « la solennité romaine ». Voyez, contre cette théorie, ici, p. 203-4, en particulier p. 204, n. 1, t. V, p. 221, n. 1, p. 222, n. 2, p. 355, n. 3.

2 Cf. Courajod, *Leçons du Louvre*, I, p. 12 [1890].

3. Cf. t. II, p. 385-8.

4. Cf. t. II, p. 138; ici, p. 35, n. 2, p. 79.

aux rais robustes [1], des marteaux étranges se greffant l'un sur l'autre comme des branches d'arbres [2], des palmes ramifiées et courbées en arabesques [3]; et on dirait les premières épreuves d'un style indigène. Puis, elles s'étiolent et s'évanouissent. Le symbole ne resta que sous sa forme la plus barbare, un T pour le maillet [4], un cercle pour la roue [5], un S pour la spirale [6] : un simple alphabet linéaire, à peine compris, remplaça ces promesses d'un art symbolisé [7].

Plus de combinaisons de cercles, de spires, de larmes, de croissants et d'entrelacs; toute trace a disparu de ces jeux de lignes qui furent si chers aux Gaulois, conjugaisons symétriques, alternances répétées, croisements inattendus ou fugues rapides de courbes qui se cherchent ou qui s'évitent, pareilles aux rythmes d'une danse capricieuse. La Bretagne, de l'autre côté du Détroit, avait conservé cet art même après la victoire de Rome; elle y demeurera fidèle jusqu'au Moyen Age; elle en tirera d'admirables effets sur ses bijoux, ses armes et ses pierres [8]. En Gaule, rien n'est resté de cette stylistique de la courbe. L'acanthe autour des chapiteaux [9], les rinceaux [10] et les

1. Esp., nos 1691, 303, 513, 517, etc. : encore, dans ce cas de la roue, l'action de l'art figuré est très visible. — Une combinaison des deux symboles paraît se trouver dans un autel aquitain (Esp., n° 863), où les rais et le cercle d'une roue semblent faits à l'aide de maillets réunis par les extrémités des manches.

2. Esp., n° 497; Reinach, *Bronzes*, p. 175.

3. Esp., n° 1691 (très curieux autel).

4. Esp., nos 440, 511; cf. t. II, p. 110, t. VI, p. 52.

5. Cf. n. 7; Esp., n° 863.

6. Reinach, *Bronzes*, p. 33. — Les sarcophages ornés de cannelures sinueuses dites strigiles, n'ont, je suppose, aucun rapport avec la spirale archaïque.

7. On pourrait compléter cet alphabet avec la croix (par exemple sur les vêtements du dieu au maillet, Reinach, *Bronzes*, p. 142-3, 184), d'innombrables variétés de cercles (*id.*, p. 143, 150, 154; Blanchet, *Figurines*, planches; Esp., nos 862-3; etc.), et, je crois, les fameuses lettres mystérieuses AL (AL *Celtarum*. Ausone, *Technop.*, 13, 5-6), qui doivent représenter le triangle et l'équerre des maçons et charpentiers sculptés sur les monuments funéraires (cf. t. V, p. 216, n. 3, t. VI, p. 78, n. 5; cf. L sur un bronze de dieu gaulois, Reinach, *Bronzes*, p. 142).

8. T. IV, p. 166.

9. P. 215-6, p. 216, n. 4 (variante en feuille d'olivier), p. 218. Voyez Espérandieu, *passim*.

10. Voyez à l'arcade du théâtre d'Arles, Esp., n° 206.

guirlandes sur les frises[1], les oves, les grecques ou les méandres, les dents de loup sous les corniches, les imbrications aux faîtes[2], des guirlandes encore ou des couronnes le long des autels, partout les pampres, les rosaces, les palmes, les lierres, les masques, les boucliers[3], les sphinx, les bucranes, les oiseaux ou les Amours, la décoration classique a fait taire le langage mystérieux des symboles nationaux[4].

XVI. — MUSIQUE ET DANSE

Les plus symboliques des arts, la musique et la danse, ont-ils aussi perdu dans les Gaules tous les modes de leur langage passé? Il faut bien poser cette question, puisque danse et musique ont toujours pris dans la vie des hommes, barbares ou civilisés, quelques-unes de ses heures essentielles.

Les Gaulois d'avant la conquête avaient leurs chants, leurs rythmes, leurs instruments. Ils étaient grands danseurs, grands chanteurs, grands musiciens devant leurs dieux et devant leurs ennemis[5]. Mais s'ils ont conservé cette passion sous les empereurs, il est douteux qu'ils ne lui aient pas donné, ainsi qu'à toutes les autres, la forme gréco-romaine.

La trompette de guerre au pavillon en mufle de bête, la

1. Voyez surtout, à Nîmes, la frise aux aigles tenant des guirlandes de feuilles de laurier (Espérandieu, n[os] 450-2), la plus belle chose de ce genre en Gaule (Auguste?). Le motif en lui-même est banal dans l'Empire.

2. Dès le temps d'Auguste; voyez le couronnement du mausolée des Jules (p. 206, n. 6). Se trouvent au couronnement des mausolées et au couvercle des sarcophages.

3. En particulier le bouclier des Amazones en forme de croissant, *pelta*, si fréquemment employé dans nos monuments comme motif de décoration qu'on a cru, je crois à tort, qu'il rappelait quelque tradition indigène.

4. Les monuments les plus remarquables de l'art décoratif dans la Gaule romaine sont les autels du théâtre d'Arles (Esp., n[os] 139-140), deux à couronnes de feuilles de chêne, un à guirlande de feuilles de laurier tenues par des cygnes. — L'autel (funéraire) le plus orné de la Gaule, véritablement un assemblage de tous les motifs possibles de décors classiques, est la tombe d'un chevalier nîmois à Clarensac (Esp., n° 491 = III, p. 422). Voyez aussi deux autels de Vaison, n[os] 290, 293.

5. T. II, p. 383-4, 199.

lyre à quatre cordes chère aux Barbares, les deux instruments favoris des Celtes, s'éloignèrent peu à peu de la Gaule pour se réfugier, celui-là en Germanie[1] et celui-ci en Bretagne[2]. De nouveaux venus prirent leur place : dans les camps, la longue trompette sans ornement[3] et la grande corne recourbée[4], depuis si longtemps familières aux légions de Rome ; dans les temples, la lyre compliquée imaginée par Apollon[5] et l'orgue puissant aux énormes tuyaux, cher à la Mère des Dieux[6]. On a découvert, dans les ruines de l'Alésia gallo-romaine, une flûte de bois à sept ouvertures : c'est la flûte classique de Pan[7]. Les jours de fête, dans les cérémonies de ces cultes orientaux qui raffolaient de musique bruyante[8], on choquait des castagnettes[9], on pinçait de la guitare[10], on battait du tambourin[11], on frappait des

1. Cf. t. II, p. 199. Elle apparait assez souvent sur les monuments votifs ou triomphaux, et en ce cas ce peut être un trophée germanique (Esp., nos 24, 260, 431, 691, 701, 723, etc.). Il est d'ailleurs fort possible que l'on s'en soit encore servi dans les corps auxiliaires d'origine gauloise, et qu'elles aient aussi été représentées à ce titre dans ces monuments (t. IV, p. 137).

2. Cf. t. II, p. 383. En admettant que la *crotta Britanna* (Fortunat, VII, 8, 64) dérive de la lyre des bardes. A côte, les Barbares (les Germains?) avaient encore la forme de harpe (*barbarus harpa*, Fortunat, VII, 8, 63).

3. *Tuba*, forme allongée, Esp., nos 46, 532, 697, 835, 1294. Elle devait sans doute servir aussi à des usages cultuels; voyez la *tuba*, à forme classique, du trésor de Neuvy, longue de 1 m. 44 (Reinach, *Br.*, p. 259-260).

4. Esp., nos 1107, 3465.

5. Apparait surtout dans les images d'Apollon. Dans le culte de la Mère, Esp., n° 181.

6. Orgue hydraulique, nos 180-1, 1877?; *C. I. L.*, XII, 722 (fabricant d'orgues hydrauliques).

7. *Pro Alesia*, 1907, p 161 et s. (Théod. Reinach). — La flûte de Pan ou syringe, *syrinx*, était peut-être l'instrument le plus populaire de la Gaule, si on en juge par ses figurations sur les monuments funéraires (Esp., nos 2419, 4306, 4372, etc.); peut-être etait-elle en usage dans les cérémonies funèbres. Et elle a dû être connue des Gaulois, sous sa forme élémentaire, bien avant la conquête. Elle est aux mains du dieu au maillet, n° 301. — On la retrouve, comme toutes les musiques possibles, dans le culte de la Mère; Esp., nos 82, 181, 1267, 4303.

8. A voir la multiplicité des instruments figurés dans les monuments de la Mère (ici, n. 5-11, p. 234, n. 1), on peut supposer qu'il s'était constitué, pour desservir son culte, de véritables orchestres. Le *tibicen* (XII, 1782; XIII, 1752-4) y est un très grand personnage.

9. *Crotàla*; Esp., nos 1267, 82. Cf. p. 234, n. 1.

10. Esp., n° 181. — Voyez le curieux sistre de Berthouville (Babelon, p. 150).

11. Esp., n° 244.

cymbales[1]; et c'était, à Autun ou à Lyon, les mêmes sons qu'à Rome ou à Pessinonte.

Ce n'est pas à dire que les Gaulois eussent renoncé à tous leurs instruments de musique. Ils devaient garder les plus vieux, ceux qu'ils tenaient des plus anciens âges, et auxquels les peuples demeurent éternellement fidèles : la clarinette, la cornemuse, le tambourin et la flûte[2] résonnaient toujours aux frairies des villages et aux noces des faubourgs, où le musicien du lieu était de la partie[3], alors comme aujourd'hui.

Des airs qui se jouaient en Gaule, la plupart sans doute étaient empruntés au divertissement banal de la terre romaine : ces enfants aux noms grecs, ces troupes de mimes dont on applaudit les chants et les exercices dans les théâtres[4], il est certain qu'ils ne dansaient pas sur des motifs indigènes, et les meneurs de chœurs dans les processions d'Isis ou de la Mère[5] avaient reçu de l'Orient leurs fantaisies ou leurs litanies. Il n'empêche que les villages pouvaient conserver de passionnantes bourrées ou de folâtres farandoles, sorties du monde celtique ou des temps ligures, et conduites par la cadence d'un air ancestral. Mais cela, nous ne le savons pas exactement, tandis que nous pouvons nous imaginer à coup sûr les danses grecques du mime Septentrion à Antibes et les chants des porteurs d'Anubis à Arles ou à Nîmes[6]. — C'est la conclusion inévitable qui reparaît : nous ne pouvons savoir ce que la Gaule garde de son passé; et ce que nous savons d'elle, vient de Rome ou de la Grèce.

1. *Cymbala*. Difficiles sur les monuments à distinguer des castagnettes (p. 233, p. 9).
2. Esp., n[os] 1874-6, 4855.
3. Hypothétique pour la Gaule, mais probable d'après les monuments funéraires de musiciens cités ici, n. 2. Cf. *symphoniacus sacrorum* a Nîmes, XII, 3348.
4. Ici, p. 156-8.
5. P. 233, n. 8; cf. p. 88.
6. Ici, p. 157, n. 1, p. 90, n. 3-5.

CHAPITRE IV

LA VIE MORALE

I. La dévotion. — II. Les devoirs. — III. La personnalité humaine; le culte des morts. — IV. La vie familiale. — V. L'amour. — VI. La femme. — VII. L'enfant : les noms. — VIII. La vie de l'enfant. — IX. L'animal familier. — X. L'esclave et l'affranchi. — XI. L'amitié. — XII. Les repas en commun. — XIII. Les spectacles publics. — XIV. Œuvres de bienfaisance. — XV. L'idéal souverain.

I. — LA DÉVOTION

Si, derrière ces façades et ces formes, nous essayons de pénétrer jusqu'aux âmes des hommes, celles que nous pourrons voir nous apparaîtront semblables à des âmes de Grecs ou de Romains. On cherche une pensée, une qualité, un sentiment gaulois : on ne trouve que l'idéal humain des peuples classiques; et c'est à croire que Rome, en soumettant la Gaule, l'a façonnée à ses vertus et à ses vices.

Voyons quelles vertus prisa le plus la Gaule romaine. — Je ne parle pas de la manière dont elle les pratiqua. Ceci, nous l'ignorons. Aucun contemporain n'a porté de jugement sur le mérite moral de ces hommes. Ce que nous savons de leur vie sentimentale nous est fourni par les épitaphes des morts et par les dédicaces aux dieux, et les unes et les autres doivent renfermer bien des mensonges. Réduits à ce genre de témoignage, nous ne saurons jamais s'il y avait en Gaule une majorité d'honnêtes gens, si le vice y était plus rare ou plus commun que de

nos jours. Il faut se résigner à ne rien dire sur l'état réel des mœurs [1]. Mais du moins, grâce aux formules funéraires et cultuelles, nous connaissons l'enveloppe de ces mœurs, les vertus dont l'âme voulait se parer, les différentes façons d'idéal qu'on lui proposait.

La principale, et celle qu'il lui fut le plus facile de réaliser, ce fut d'adorer les dieux et de pratiquer leur culte [2].

César avait dit du Gaulois qu'il était le plus superstitieux des hommes [3]; et cela pouvait être vrai aux derniers temps de la République, lorsqu'en Italie politiques et lettrés, chefs et populaire se faisaient un jeu de négliger les cérémonies de la religion, de juger ou de railler les dieux [4]. Mais les choses ont changé sous Auguste et Tibère [5] : les empereurs ont voulu un renouveau de la vie religieuse, et ils l'ont obtenu; Rome et l'Italie sont revenues aux pratiques les plus minutieuses de la dévotion. Et depuis, le monde gréco-latin est en proie à une crise de piété, précise et formulaire. Rien n'entrave cette crise, et tout au contraire la favorise et l'accentue, le bonheur comme les malheurs de l'Empire, les bons comme les méchants empereurs. Jamais la terre romaine n'a été plus heureuse que sous Hadrien : et elle en profite pour s'informer de tous les dieux [6]. Elle redoute, sous Marc-Aurèle, les pires des catastrophes : et elle essaye de s'en garantir en s'instruisant de tous les rites [7]. Marc-Aurèle fut le plus vertueux des princes : et c'est lui qui proposa au peuple cette inlassable superstition [8]. Son fils Commode fut une brute : et il passait une partie de sa vie au milieu des dieux et de leurs prêtres [9].

1. Cf. t. V, p. 5 et s.
2. Cf. ici, ch. I.
3. T. II, p. 164.
4. Cf. t. III, p. 170, n. 5.
5. Cf. t. IV, p. 55 et 154.
6. Cf. t. IV, p. 469 et s., p. 482, t. VI, p. 85.
7. Cf. t. IV, p. 482.
8. Cf. t. IV, p. 482, n. 4.
9. Cf. t. IV, p. 502-503.

La religion, dans cet Empire si grand et si calme, était une manière de combattre le désœuvrement et l'ennui. Tout ce qui avait autrefois occupé et passionné les hommes était ramené au silence. Il n'existait plus de partis et de conflits politiques; haines et jalousies sociales étaient réduites à l'impuissance; les ambitions humaines se bornaient à des avancements de carrière ou à des honneurs catalogués; ce qu'on appelait la patrie, que ce fût Rome ou le municipe, n'exigeait ou n'éveillait ni efforts ni craintes ni espérances; une sorte de pacifisme universel supprimait de l'âme les émotions d'ordre supérieur; les jouissances de la vie intellectuelle étaient réservées à une élite, et, d'ailleurs, elles baissaient chaque jour d'énergie ou d'originalité. Alors, puisque l'âme humaine a besoin, coûte que coûte, de secousses et de distractions, remèdes contre la monotonie de la vie en temps de prospérité, contre ses dangers en temps de misère, elle les demanda aux dieux. A défaut de séances au forum, on eut les processions; à défaut de batailles aux frontières, on eut les mystères des tauroboles. La vie dévote atteignit, dans l'Ancien Monde, une intensité qu'elle n'y connut peut-être jamais. Et la Gaule n'eut aucune peine à se mettre à l'unisson de tous[1].

A certains endroits de son sol, vieux lieux de piété à l'époque celtique, toutes les divinités du monde se sont donné rendez-vous[2]. Le dieu appelle le dieu : où était jadis Bélénus, sont venus Apollon et Diane, et Mithra, qui appartiennent à la même famille, mais aussi les autres des douze de l'Olympe, et la Mère, et Sabazius, et, comme disent naïvement les rédacteurs des inscriptions, « tous les dieux » du voisinage et de partout. A Entrains, à Die, à Alésia, à Lectoure, à Luxeuil, à Lyon,

1. Pour ce qui précède, cf. t. IV, p. 480 et s.; ici, ch. I, en particulier § 2. Voyez la belle page de Fustel de Coulanges, *L'Invasion* (*Institutions*, [II], p. 220-1) : « Tout ce que les hommes eurent alors d'énergie, ils le portèrent du côté de la religion, etc. »
2. Pour ce qui suit, ici, ch. I, en particulier § 2; cf. t. V, p. 45, n. 3, t. VI, p. 329, 421-2, 374, 435, 520-1.

sources ou collines saintes sont devenues des foirails de dieux. Au surplus, les lieux d'apparence civile sont aussi encombrés d'êtres sacrés que les enceintes rituelles[1]. Je ne connais pas de théâtre qui n'avoisine un temple et ne soit, pour ainsi dire, dans sa dépendance[2]. A Paris, sur les places saintes de l'île de la Cité, vous apercevez Jupiter et Tibère, venus en images du Capitole, Vulcain, Ésus, Hercule et des Génies locaux, placés ici côte à côte sur la terre, tandis que Castor et Pollux les regardent du haut du ciel, et qu'à l'horizon Montmartre a son Mercure, la colline Sainte-Geneviève a ses idoles, les tombes de la route d'Orléans et de Melun ont leurs Dieux Mânes et leurs talismans protecteurs, et que les gens qui circulent sur ces chemins portent en eux chacun son Génie[3].

Car il fallait tant de dieux pour la besogne qu'on leur imposait! Du matin au soir on recourait à eux, et la nuit même on voulait les voir en songe[4]. Eux seuls guérissaient[5], et le bon médecin était surtout un grand dévot[6]. Le voyageur les appelait en partant et en arrivant[7]; le fonctionnaire les saluait au passage des frontières[8] et aux carrefours des routes[9]; ils s'occupaient du berceau des enfants et du lit conjugal[10]. La vie humaine ressemblait au plateau d'Alésia : c'était un champ librement ouvert où tous les dieux essayaient leur vertu[11].

Un homme appartient autant à ses dieux que ses dieux lui

1. Cf. t. V, p. 63-4, en particulier p 64, n. 7.
2. Ici, p. 154-8
3. *C. I. L.*, XIII, 3026 et s ; de Pachtère, p. 102, 94-6 (cimetière de la rue Nicole), 135 (cimetière de Saint-Marcel); ici, p. 11 et s., 65 et s., p. 29, n. 8 (Montmartre), etc. Pour la colline Sainte-Geneviève, elle était trop occupée par des monuments de spectacles et des lieux de rendez-vous (t. V, p. 374; t. VI, p. 415, n. 3) pour ne pas être remplie d'idoles.
4. P. 84, n. 1.
5. P. 36.
6. P. 160, n. 3.
7. *Pro salute, itu et reditu*, XIII, 5474-6; XIII, 412.
8. *C. I. L.*, XIII, 6127; ici, p. 68.
9. Ici, p. 68.
10. Sculptures et figurines votives; cf. t. V, p. 285 et s., t. VI, p. 73 et 277-8.
11. Cf. *C. I. L.*, XII, p. 959-60 (*dedicationum causæ*). Cf. t. II, p. 102-4.

appartiennent. Il a le devoir de se tenir toujours très proche d'eux, dans sa pensée par la prière[1], dans sa maison ou dans le temple par le sacrifice[2]. De lui ils veulent de la crainte, du respect, de l'obéissance, de la reconnaissance, de la générosité, toutes les manières possibles d'attention et de subordination[3]. Auguste lui-même, voyageant dans le Midi, devra se courber devant le dieu du Mistral[4].

Mais ce zèle de dévotion n'avait aucun effet sur les mœurs ; la vie morale et le culte ne se pénétraient point, et la vertu se pratiquait à l'insu de la religion et des dieux, de même qu'à l'insu des lois et de l'empereur. Car on traitait le dieu à la manière d'un puissant du jour, d'un duumvir de ville, du gouverneur de la province ou de César le maître de l'Empire : la seule différence était un peu plus de familiarité dans la conduite des relations avec lui. Ce qu'on lui demandait, c'était, ainsi qu'aux chefs terrestres, un avantage matériel, de la fortune, la santé, un bon retour; il était bien rare que ce fût de la vertu[5].

A coup sûr, aucun de ces dieux, ni Mercure ni Vénus même, n'encourageait le vice et ne détournait les âmes humaines de la bonté. Mais ils songeaient surtout à eux, à la beauté de leurs temples, à la richesse de leurs trésors, au bien-être de leurs prêtres, ils s'inquiétaient assez peu de la vie morale de leurs fidèles, ils ne faisaient pas des qualités du cœur une obligation nécessaire à la pratique de la religion[6]. Le dévot avait des devoirs envers les dieux et non pas envers lui-même et envers ses semblables.

J'excepte les cultes orientaux[7], et j'excepte surtout le Chris-

1. Cf. *C. I. L.*, XIII, 581.
2. Cf. *C. I. L.*, XII, 103.
3. Cf. *C. I. L.*, XII, 533; Valère-Maxime, I, 1 (*de religione*).
4. Ici, p. 8, n. 4.
5. Cf. *C. I. L.*, XII, p. 959-960 (*dedicationum causæ*).
6. Voyez les prescriptions purement extérieures imposées pour l'entrée à un temple d'Esculape en Afrique (*Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1916, p. 264 et s.).
7. Ici, p. 85-93; t. IV, p. 481-484.

tianisme[1], où la piété n'allait pas sans la dignité intérieure du croyant et sans la réalité de ses vertus humaines, où religion et morale, où divinité et humanité se confondaient en un seul principe de foi et de conduite. Chez les adeptes de ces cultes, j'entends chez les meilleurs en ce temps-là, aimer et servir Dieu, c'était en même temps aimer et servir les hommes, c'était se rapprocher soi-même de la nature divine. Pour ceux-ci, la vraie religion consistait moins dans des actes de dévotion que dans un état de pureté spirituelle; ils parlaient moins de piété et davantage de sainteté. Des saints on pouvait dire qu'ils vivaient pareils à leur dieu, et que, par leurs vertus, ils faisaient pénétrer en eux la divinité[2].

Les dieux ordinaires de la Gaule, venus de Grèce et de Rome, n'ignoraient pas de tels sentiments, mais ils y étaient assez indifférents dans les opérations courantes de leur culte : la vulgarité habituelle aux désirs des hommes avait fini par les gagner. Si leurs dévots étaient de braves gens, ils l'étaient le plus souvent du fait de leur nature et de leur éducation, et non pas par la loi de leurs dieux ou par les leçons de leurs prêtres.

II. — LES DEVOIRS

Envers lui-même, l'homme a deux vertus essentielles à pratiquer, la pureté dans son corps, la constance dans son âme.

Malgré le voisinage d'effroyables débauches, le Romain garde toujours le culte de la pureté. S'il ne la pratique pas, il ne l'en respecte pas moins, en tant qu'un principe de l'idéal[3]. La vie hideuse des premiers empereurs n'a point sali de sa contagion l'âme des provinciaux. Il y a, chez quelques-uns de nos Gaulois,

1. Ici, p. 98-103; t. IV, p. 484 et s
2. Cf. ici, p. 102-3.
3. *C. I. L.*, XIII, 2099 : *Homo sanctissimus, qui vixit annis LXX sine macula* (c'est un disciple de Bacchus). T. IV, p. 442, n. 2.

des désirs ou des joies qui font penser aux plus touchants aveux de Marc-Aurèle[1] : mourir vierge à près de vingt ans, c'est pour un jeune homme un titre de gloire[2]. Certaines cérémonies, à Lyon, étaient réservées aux plus chastes[3]. Vivre sans tache demeurait une forme de la grandeur morale[4].

La constance était pour l'âme ce que la pureté était pour le corps. A l'abri de cette vertu, on méprisait la douleur, on luttait sans faiblir contre l'infortune, on se maintenait semblable à soi-même. Elle éloignait l'homme des vaines plaintes, des sottes querelles, des colères insensées, de tout ce qui humiliait ou déchirait l'âme; elle était synonyme de courage et de résignation[5]. Quand la mort venait, il fallait partir sans colère, pour obéir au congé donné par un maître souverain : « vivre tant qu'il plaira aux dieux », le Gaulois répétait cette formule[6], pareille à celle que la pratique de la constance dictait aux plus vertueux des philosophes[7].

Les devoirs de famille ne perdaient rien de leur obligation ou de leur charme. De même que dans la Grèce des héros ou dans la Rome des patriciens, c'est le mot de « piété », *pietas, pius*, qui, dans la Gaule latine, sert à les définir. « Pieux envers les siens »[8], « époux très pieux » ou « épouse très pieuse », et pareillement pour fils ou fille, père ou mère, sœur ou frère, et jusqu'à gendre ou belle-mère[9], l'épithète revient sans cesse

1. *Pensées*, I, 17.
2. *Cujus ætas talis fuit ut virgo defunctus sit*; XIII, 2036.
3. Cf. t. IV, p. 442, n. 2.
4. Il est probable que, dans les inscriptions, *sine macula, sine ulla macula* signifie droiture et pureté de vie à la fois, et peut s'appliquer en particulier aux chefs de familles. — Sur la fidélité conjugale, p. 242 et 258.
5. Lisez le chapitre *de constantia* chez Valère-Maxime, III, 8.
6. *Victurus quamdiu deus dederit*, XIII, 2602. — Cela n'empêche l'expression des regrets : *hospitium tibi hoc, invitus venio, veniundum est tamen*, XII, 5270; *vellem si aduc possem*, XIII, 1983.
7. Marc-Aurèle, XII, 36 : « Va-t-en donc avec un cœur paisible : celui qui te congédie est sans colère. »
8. *Pius sueis, pius in suos*, XII, 870, 1009, etc.
9. *Socræ pientissimæ*, XII, 3918; *genero pientissimo*, XII, 2630. Voyez aux tables [d'ailleurs incomplètes] du *Corpus* (XII, p. 961).

sur les épitaphes, presque figée en manière hiératique, et transportée telle quelle de la Grèce d'Électre ou de la Rome de Lucrèce jusque dans la Trèves de Germanicus. La piété familiale comprend d'ailleurs, ainsi que la piété religieuse, des devoirs fort divers : c'est vivre ensemble « sans dispute »[1], « sans se déchirer les âmes »[2], dans cet état de « concorde »[3] qui les « unit en une seule »[4]; c'est encore s'aimer et sans doute se le dire, car les mots d' « aimer » et d' « aimant », de « cher » et de « doux » apparaissent à chaque instant dans le parler intime des Gaulois[5]; c'est montrer cet amour par des actions précises, des soins continus, une bienveillance dans les mots et les sentiments, un « bien faire » dans la conduite[6]. Et la piété envers les siens, c'est enfin, toujours voisine de la piété envers la divinité, les traiter presque à l'égal des dieux, cultiver dévotement leurs Génies[7], leur rendre les honneurs funéraires, honorer leurs Mânes sans négligence[8]. De mari à femme, de fils à père, entre tous les parents, vivants ou morts, il y a un échange de culte diffus, des effluves de divinité qui se répandent d'un membre à l'autre de la famille entière.

En revanche, les obligations envers l'État ont sensiblement

1. *Vixit sine ullo jurgio*, est-il dit d'une épouse et d'une fille (XIII, 2074); *sine ulla querella*, entre époux (XII, 194); *sine offensa*, de même (XII, 4975); on trouve même *sine bile* (XII, 682 *a*).

2. L'expression courante entre époux est *sine ulla animi læsura* ou *læsione*. On trouve : *quæ mihi nullam contumeliam nec animi læsionem fecit, quæ mecum vixit in matrimonio sine ulla læsura nec animi mei offensione* (XIII, 1897 : toutes ces expressions se rencontrent à la suite sur la même épitaphe, le mari, au lieu de choisir entre les différentes formules que le marbrier lui aura présentées, les a voulu toutes faire graver). Dans un sens voisin, entre époux, *sine ulla macula* (XIII, 1884).

3. *Concordia et pietas*, XII, 5293; *pietas in suos et inter se concordia*, est-il dit de deux frères, 5864.

4. Je songe aux expressions *unanimitas, unanimus*.

5. Dans les épitaphes : *amantissimus, carissimus, desiderantissimus, dulcissimus*; dans les objets familiers, anneaux, fibules, etc. : *te amo, me ama*, etc. Cf. p. 258.

6. Voyez les expressions des notes 1-5, et l'épithète courante de *optimus*.

7. L'épigraphie semble réserver le culte extérieur du Génie d'un homme ou de la Junon d'une femme à ses affranchis, ses clients, ses amis, ses esclaves (cf. p. 279, 246-7, 281). Mais il n'en doit pas moins être certain que toute la famille honorait les Génies ou les Junons des siens.

8. *Diis Manibus liberorum ac conjugibus et ipsius* (XII, 1657); cf. p. 250-2.

diminué depuis les beaux temps du monde classique. On ne sent pas, dans une cité de la Gaule, cette rigueur du devoir patriotique qui enchaînait jadis à une âme commune les Romains de Camille ou les Athéniens de Miltiade. La patrie n'exerce plus cette souveraineté morale qui la faisait ressembler à une famille ou à un temple. Il ne pouvait en être autrement : le Gaulois se trouvait partagé entre la tradition municipale qui venait de ses ancêtres, et la discipline impériale que Rome lui imposait. En se divisant, le pouvoir public perdait de sa force et de sa vertu. D'ailleurs, ni Rome ni la cité n'étaient très exigeantes. Le service militaire avait cessé d'être une obligation[1]; il était bien rare qu'un simple citoyen fût consulté, même pour les affaires de sa cité; nul, pendant longtemps, ne fut tenu d'exercer des fonctions[2]. On ne parlait plus de la liberté; la vie politique, à Rome et dans les municipes, se déroulait en dehors des hommes dans une sorte de mystère. Elle se manifestait, pour les simples particuliers, par certains ennuis de la sujétion administrative et par la douceur de quelques habitudes[3], jamais par de beaux sacrifices, de glorieux dévouements, de poignantes angoisses. On ne savait plus ce qu'était travailler, souffrir, mourir pour la patrie[4]. Et ce fut pour l'humanité un commencement de déchéance.

Les seules qualités publiques auxquelles on rende hommage sont de tout temps et de tout pays, et les éléments nécessaires d'un devoir professionnel. On vantera la fidélité et le courage du soldat[5],

1. T. IV, p. 294 et s.
2. T. IV, p. 331 et s., 332 et s.
3. T. IV, ch. VIII, en particulier § 15; aussi p. 389-390. Générosité faite par un magistrat à sa ville natale *ob amorem patriæ et civium*, XIII, 6244.
4. Remarquez (p. 197, 189-190) le peu d'importance, dans l'imagerie courante, voire dans les bas-reliefs, des événements politiques, des épisodes de la vie militaire ou municipale. Cf. ici, p. 237.
5. Il est d'ailleurs à remarquer le petit nombre d'épithètes honorifiques que leurs épitaphes décernent aux soldats (cf. t. IV, p. 141, 301), et leurs titres de gloire restent implicitement enfermés dans l'expose de leurs grades, récompenses et années de service. Voyez, comme pour la vie municipale (n. 4), le peu de popularité de la vie militaire dans les documents archéologiques (p. 274, n. 3, p. 189, n. 9, p. 197, n. 6).

l'intégrité du fonctionnaire[1], la générosité du citoyen[2], la probité du commerçant[3]. Mais jamais on ne dira d'eux davantage[4]. Ces temps réguliers, cette obéissance universelle, cet État sans passions profondes[5], ce régime impérial avait mis fin à quelques-unes des plus grandes vertus du monde antique.

L'amour de l'humanité qui, au même titre et de la même manière que celui de la patrie, exige ses dévouements et ses sacrifices, comporte ses travaux, ses souffrances et ses morts, cet amour n'est point venu pour remplacer le patriotisme disparu. — Gardons-nous de croire que l'Empire romain fut nécessaire pour inspirer le culte du genre humain. Le spectacle qu'il offrait a sans doute familiarisé les hommes avec l'idée d'une cité universelle : mais il n'en est point résulté le désir d'aimer et de servir tous les hommes de cette cité[6]. Ceux des philosophes qui ont le mieux compris cette fraternité humaine ont été formés dans des patries d'une rare beauté; et ce sont peut-être les vertus traditionnelles de ces patries qui, à leur insu, leur ont donné l'éveil vers des vertus d'horizon plus large[7]. Le Christ ne doit rien à l'Empire que les persécutions dont on a accablé les plus fidèles à son nom; sa foi n'avait pas besoin de l'unité romaine pour pénétrer sur la terre; et si les empereurs ont voulu à la fin l'imposer au monde, ce fut précisément en lui faisant perdre sa souveraineté morale, son sens de l'humanité, la pureté de sa vie et la simplicité de son Église.

1. Inscription de Lyon à un magistrat municipal : *ob ejus erga rempublicam suam eximiam operam et insignem abstinentiam* (XIII, 1900).

2. Les Viennois à un consulaire, *optimo civi* (XII, 1853).

3. A Lyon, épitaphe d'un négociant en vins *qui gessit in Canabis* [c'est le quartier des marchands de vin] *sine ulla macula* (XIII, 2016). *Homo probissimus*, XIII, 2172.

4. Remarquez même que nous n'avons pas la mention élogieuse de la fidélité ou du dévouement à l'empereur et à l'Empire.

5. Voyez (t. IV, p. 556, p. 590, n. 4) la régularité presque mécanique des hommages aux empereurs successifs, quelle que soit la nature de la révolution qui les ait élevés.

6. T. IV, p. 260-1, comparé à p. 268.

7. Dans Athènes, Socrate et les philosophes; en Judée, les prophètes et Jésus.

Cette idée, que l'on doit chérir et aider tous les hommes, ce désir d'une société universelle, d'une communion morale entre pauvres et riches, puissants et misérables, Barbares et citoyens, ne fit aucun progrès dans les premiers siècles de l'Empire; et le vulgaire, plébéiens ou bourgeois, ne s'y laissa point gagner, en dépit des leçons des philosophes et des paroles du Galiléen[1]. Piété, affection, bonté, ne s'adressent qu'à ceux qu'un lien consacré, légal ou visible, attache à votre vie. On est l'homme d'une famille, d'une cité, d'un collège : voilà le cadre où de tels sentiments doivent s'exercer. Quand on nous dit de certains morts qu'ils ont été bons pour tous, « pleins d'affection envers les hommes »[2], je doute fort que cela ne signifie pas seulement ceux de son municipe ou de sa confrérie. Chacun a « les siens », et point d'autres; et ceux-ci sont pour lui « les bons » par excellence[3].

Il n'est même point sûr que ce large égoïsme ait été étranger aux Chrétiens. Quand on lit la lettre où les frères de Lyon racontent les malheurs de leur communauté, on est frappé du souffle de combat et de colère qui les anime; mais les mots ineffables tirés de la bonté, de la douceur, de la grâce envers tous, amis et ennemis, sont assez rares, et je ne sens point dans ces pages l'émouvant amour du Christ pour tous les hommes. Que ces fidèles de Lyon soient des passionnés de tendresse, il est vrai de le dire; mais cette tendresse va presque toujours à leur Dieu et à leur Église, et chacune des lignes qu'ils ont écrites[4] nous rappelle malgré nous la « piété pour les siens », le *pius in suos* des épitaphes païennes. Les Chrétiens eux-mêmes n'échappaient pas à la morale de leur temps. Charité, amour des pauvres, bonté et tolérance, le souci et le soin du genre humain

1. Cf. t. IV, p. 261, 268, 410-1, 487-9.
2. *Adfectionis plena erga omnes homines*, est-il dit de la femme d'un décurion (XIII, 1916). Il semble bien qu'il s'agisse de l'adepte de quelque culte oriental.
3. *Bonis bene*; cf. p. 88, n. 1.
4. Cf. t. IV, p. 404-6, 407-8, et t. VI, p. 98-103.

n'étaient point encore inscrits dans le langage de l'idéal. A son défaut, et à défaut de la patrie qui s'étiole, le Gaulois met ses vertus et ses dieux au service des siens et à celui de soi-même.

III. — LA PERSONNALITÉ HUMAINE; LE CULTE DES MORTS

Le culte de la personne humaine fut alors poussé jusqu'aux dernières limites. Il triomphe chez le philosophe, dans son désir d'être plus fort que les rois et que les douleurs, de sentir en soi une âme sublime et de vivre avec cette âme [1]. Un Chrétien ne l'ignore pas, et il y sacrifie trop souvent par sa passion de bataille sur la terre et de victoire dans le ciel, par son besoin de s'incorporer ici-bas avec son maître éternel et de survivre ensuite dans une vie de gloire; et il y a bien de l'orgueil dans certaines de ses humilités [2]. Nul n'échappait à cette tyrannie du « moi », à son irrésistible volonté de se savoir divin ou éternel. Le régime impérial, en reléguant dans l'ombre les vertus de sacrifice et la souveraineté des idées morales [3], en assurant le bien-être matériel des hommes et leurs pires jouissances [4], en multipliant à leurs côtés des dieux semblables à eux [5], laissa le champ libre à l'orgueil humain, qui put s'installer partout sous les espèces d'un principe religieux.

Si modeste soit-elle d'allure, la vie d'un homme est associée à celle d'un esprit divin. Un Génie l'anime dès la naissance; il y a, près du foyer, un autel à ce Génie, c'est-à-dire à l'homme lui-même en tant que demi-dieu : et c'est en cette qualité qu'il

1. T. IV, p. 410-1. Si je rappelle assez souvent ici les propos des philosophes, c'est à cause de la vogue dont ils jouissaient alors dans les grandes familles, même en Gaule; cf. p. 125, n. 1, p. 139, n. 8, p. 249, n. 3.
2. T. IV, p. 495-6; ici, p. 102-3.
3. Ici, p. 242-3; cf. p. 294-6.
4. Ici, t. V, ch. VIII, § 1, 2 et 6; t. VI, ch. IV, § 13.
5. Ici, § 1, et ch. I, en particulier § 4 et 5.

reçoit l'adoration de ses esclaves, de ses affranchis, de ses proches, et au besoin la sienne même[1].

Il n'importe qu'il sente près de lui, pour le gouverner ou pour le protéger, des dieux que l'on dit ses maîtres. Leur supériorité ne lui en impose pas. Qu'on examine la manière dont il les sert ou les prie. S'il leur offre quelque chose, c'est en échange d'un bienfait reçu ou d'une grâce à obtenir. Le dieu a besoin de « mériter » son culte. Donnant donnant est la formule habituelle de la religion[2]. Les dévots provoquent plus souvent l'intervention des dieux qu'ils ne ressentent leur initiative. De ces deux sortes d'êtres, c'est la divinité qui est le plus fréquemment au service de l'autre. Tous ces Mercures, ces Sylvains au maillet, ces Déesses-Mères, sont là pour protéger des villes, des champs, des foyers, et c'est l'homme qui les a mis là, leur assignant cette tâche comme un maître à des valets[3]. — Je ne parle ni des grands dieux célestes ou chthoniens des temps plus récents, ni de Dieu le Père qu'adorent les Chrétiens : ces dieux, évidemment, font sentir à l'homme leur majesté[4]. Mais jusqu'à la fin du second siècle, la Gaule hésita à courber devant eux les égoïsmes et les vanités des personnes humaines[5].

Les autres, Mercures ou Jupiters, ressemblaient de si près à ces personnes! Ils en avaient le corps, le costume, les passions et les jouissances[6]. Entre le Génie qui naît avec un être humain et le Mars qui s'attache à la vie de cet être, la transition est

1. *C. I. L.*, XII, 619, 638, 2914, 3050-6; Horace, *Épîtres*, II, 144, et bien d'autres; cf. ici, p. 70, 279, 242, n. 7.

2. La formule de beaucoup la plus répandue en épigraphie religieuse est *votum solvit libens merito* (V. S. L. M.). L'expression, très fréquente aussi, de *ex voto*, implique également l'idée de mérite chez le dieu.

3. Cf. p. 31-2, 64, 69-70 et 74; p. 51-2 et 34; p. 59-60, 66, 69 et 72-3.

4. P. 85 et s., p. 98 et s.; cf. t. IV, p. 482 et s., p. 487 et s.

5. Remarquez combien il est rare que, sur ses epitaphes ou dans ses images funéraires, le défunt ou ses parents fassent intervenir la pensée de leurs dieux préférés, Jupiter, Mercure ou Épona. Ce n'est qu'avec les cultes orientaux que l'archéologie funéraire commence à nous faire connaître souvent la religion du défunt (p. 88).

6. Cf. p. 4, 16, 20, 27, etc.

insensible[1]. L'homme peut traiter un dieu d'égal à égal[2].

Qu'on ne lui objecte pas qu'il doit mourir. La mort change le caractère de cette divinité qui est l'attribut de l'homme : elle ne la fait point disparaître[3].

L'immortalité de l'âme suscitait parfois des doutes et des railleries. Quelques Gallo-Romains, riches ou lettrés, se laissaient aller à un aimable scepticisme : à entendre trop de philosophes ou à lire trop de poètes, les plus hardis affectèrent de l'indépendance à l'égard de l'éternelle croyance de l'humanité. D'étranges épitaphes témoignent de leur hésitation à s'y soumettre. « Je n'ai rien été d'abord, et puis j'ai été quelque chose », faisait-on dire au mort sur son tombeau, « et si je me souviens, c'est pour savoir que je ne suis plus et que rien ne m'est plus[4]. » C'était une mode assez courante que celle des figurines ou des vases de bronze ou d'argent représentant des squelettes; et on se plaisait à en orner sa demeure, comme pour se rappeler le peu que nous sommes et la seule chose qui restera de nous[5].

Mais cette incrédulité, plus plaisante que profonde, ne pénétra jamais dans les masses populaires. Loin de décroître, somme toute, la croyance à l'âme immortelle ne cessa de se développer depuis la conquête romaine. Aucun catéchisme, aucun rituel ne précisait sans doute sur la manière dont le fidèle devait passer à cette vie éternelle. Chacun se l'imaginait à sa guise, suivant de vagues propos de prêtres, de philosophes ou de poètes[6]. Les uns croyaient à un long sommeil ou même à un séjour perpétuel

1. Cf. p. 71 et 73.
2. C'était ce qui indignait Tertullien, *Apolog.*, 13, 1.
3. Cf. Tertullien, *Apol.*, 13, 7 (ici, p. 251, n. 8).
4. C'est ainsi que j'interprète la formule d'épitaphe (Lectoure, XIII, 530) : *non fui, fui, memini, non sum, non curo*. Voyez le commentaire d'Espérandieu à ce texte, *Inscr. ant. de Lectoure*, 1892, p. 72 et s.
5. Petrone, *Sat.*, 35. Vase en terre rouge de Heudebouville (Eure), au Musée d'Orléans; *Mém. des Ant.*, XXXI, 1869, p. 160. Autre, au Musée d'Arlon (*Inst. arch. du Lux.*, *Ann.*, XLI, 1906, p. 278). Cf. de Villefosse, *Fond. Piot*, V, 1899, p. 221 et s.
6. Cf. De Marchi, *La Filosofia dei morti nelle iscrizioni sepolcrali latine*, dans *Atene e Roma*, XIII, mars-avril 1910.

dans les tombes, qui leur serviraient de demeures dernières[1]; les autres pensaient, au contraire, que ces tombes renfermeraient seulement des cendres et que leurs âmes[2] s'en iraient vers des régions[3] bienheureuses, soit au ciel[4], dont les portes s'ouvriraient pour les recevoir[5], soit sur des terres lointaines, où les porteraient des barques invisibles ou de mystérieuses montures[6]. Mais tous étaient d'accord en ceci, que leurs êtres ne périraient point, et que ceux qui s'étaient aimés se retrouveraient[7]. Il est possible, au temps des Ligures ou même à celui des druides, que le bénéfice de l'éternité ait été réservé par les prêtres aux « esprits » des plus grands ou des meilleurs[8]. Mais,

1. *In monumento meo quod dormiendum et permanendum heic est mihi*, XII, 5102; *hic jacet æterno devinctus membra sopore*, XIII, 1393; etc. C'est la croyance qui explique en principe les formules, d'ailleurs assez rares en Gaule, *hic situs* ou *sepultus* (surtout à Narbonne), *hic quiescit, acquiescit* ou *requiescit* (très ancienne), *hic jacet* (surtout à partir du III[e] siècle), *sit tibi terra levis*, etc. Et c'est cette croyance aussi qui explique en partie le luxe et les apprêts de la tombe, les objets qui accompagnent le mort : *valde enim falsum est vivo quidem domos cultas esse, non curari eas ubi diutius nobis habitandum est* (Pétrone, *Sat.*, 71). Cf. p. 184, n 2.

2. On trouve même la triple distinction *cineres, umbræ, animæ* (XIII, 1568).

3. La théorie panthéiste du retour de l'âme à l'esprit de la nature [le feu des Stoïciens? l'éther? cf. Cic., *Acad. post.*, I, 11, 39; *De nat. deor.*, II, 22, 57] et du corps a la matière est indiquée dans l'épitaphe d'un Trévire (à Lyon) : *naturæ socialem spiritum, corpusque origini reddidit* (XIII, 2027); cf. Marc-Aurèle, II, 17. Cette épitaphe comme celle de la n. 4 (XIII, 8371) ont pu être rédigées par les philosophes attachés aux grandes familles (p. 125, n. 1, p. 139, n. 8).

4. C'est peut-être la croyance dominante : *spiritum quem tu ferebas, corpore elabi sacrum, corpus ut terram manere, spiritum celum sequi, spiritum movere cuncta, spiritum esse quod deum* (XIII, 8371). — La représentation, assez fréquente sur des tombes, du croissant lunaire, peut se rattacher à l'idée de la lune comme séjour des morts, et cela, soit sous des influences orientales (p. 86), soit, ou en même temps, sous des survivances celtiques (t. II, p. 170).

5. Arc flanqué du croissant et de deux étoiles (XIII, 7357). C'est peut-être l'idée dominante chez les Aquitains et en Espagne (cf. Espérandieu, n[os] 882, 883, 884; *C. I. L.*, II, p. 1204). — Je crois qu'il s'agit d'entrées ou de portes du ciel, et d'une idée ou d'une conception différentes de celles auxquelles s'appliquent les portes monumentales si souvent figurées dans les tombes classiques (cf. Altmann, *Die Rœm. Grabaltäre*, 1905, p. 13 et s.), où il s'agit des portes de l'enfer ou des Champs Élysées, auxquels il semble bien que le dévot de la Gaule ait moins songé (n. 6).

6. Voyez par exemple la Néréide à cheval, lancée entre le ciel et la mer, qui doit représenter la morte (*C. I. L.*, XIII, 151). — Ces montures ont pu servir aussi dans le cas de transport au ciel. — La croyance à des demeures souterraines, dans le genre des Champs Élysées, paraît moins dominante en épigraphie (cf. n. 5); voyez *Stygias ad umbras*, XIII, 2104; *ad Tartara Ditis*, 7129.

7. XIII, 811.

8. Cf. t. II, p. 169-175, t. I, p. 147-153.

comme tant d'autres choses[1], ce bénéfice devint accessible à tous dans la Gaule de l'Empire. Les divinités à forme classique avaient des allures trop populaires pour ne pas promettre aux hommes qu'ils leurs ressembleraient un jour[2]; et le Christianisme et les cultes orientaux de la nature se rencontraient en cela avec les croyances anthropomorphiques[3]. Que Blandine, l'esclave chrétienne, hâte par son martyre l'heure où elle rejoindra le Christ[4], que le plus vil des gladiateurs païens se résigne sans peur, au cours du combat, à prendre sa place parmi les Mânes[5], c'est la même assurance, ici vulgaire et là sublime, maintenant commune à tous, de prolonger son être au delà de cette vie. Une espérance d'éternité précédait toujours les approches de la mort[6].

Cette seconde existence se déroulera à peu près semblable à la première, sous la forme d'une quasi-divinité[7]. Les morts sont les Dieux Mânes[8]; et ce nom, et ce culte, quoique d'origine romaine, se sont si vite répandus dans les Gaules[9], qu'on devine un terrain prêt à les recevoir, comme si les Celtes de l'indépendance avaient appelé d'un désir confus le jour où ils pourraient donner à tous leurs morts, en façon visible et durable, la sainteté de ce nom et la piété de ce culte.

En sa qualité de divinité, le mort reçoit un tombeau qui ressemble à un temple ou à un autel[10]. Le portrait qu'on sculpte

1. Cela résulte bien du caractère du culte rendu aux Mânes.
2. Cf. les renvois marqués p. 247, n. 3.
3. T. IV, p. 482-4; t. VI, p. 89 et 99.
4. T. IV, p. 485-7, 496.
5. Cf. p. 288-9.
6. *Bonæ memoriæ et spei æternæ* au début d'une épitaphe de Lyon, XIII, 1916.
7. Tertullien, *Apol.*, 13, 7 (ici, p. 251, n. 8). — Si l'on veut se rendre compte jusqu'à quel point le mort ressemblait à un dieu, qu'on étudie la tombe du jeune *Apinosus* (Esp., n° 2309) : il est habillé en humain, tunique à larges manches, cache-nez autour du cou; et on lui a donné les attributs du dieu au maillet, le pot à la main gauche, le maillet à la main droite, et en outre le chien, compagnon de ce dieu, et le coq, compagnon de Mercure.
8. Cf. p. 73-4.
9. Il suffit de renvoyer au *Corpus* des inscriptions latines.
10. Tertullien (ici, p. 251, n. 8); cf. p. 209 et 210.

sur son monument est l'équivalent de l'idole qui trône dans le sanctuaire d'un dieu[1]. De même que ce dieu, il est figuré avec des insignes, des attributs, des symboles, qu'il emprunte aux instruments de son métier ou aux objets favoris de sa vie[2].

Peu importe qu'il soit inhumé ou incinéré : ce sont usages régionaux ou temporaires, qui ne changent rien à la nature du mort et aux modes du culte[3]. L'incinération fut d'abord générale, aussi bien dans les Trois Gaules que dans les villes neuves du Midi[4]. Peu à peu l'inhumation se répandit chez de nobles familles et chez les riches colons d'Arles[5], et elle finit par se développer partout, sous l'influence de ces cultes orientaux[6] qui firent revivre tant d'anciennes coutumes[7]. Mais les cendres dans l'urne ou les corps dans le sarcophage étaient consacrés par les mêmes formules et assistaient aux mêmes cérémonies.

Ces cérémonies sont de la nature de celles qui s'adressent aux plus grands dieux[8], offrandes, libations, sacrifices et banquets. Elles ont lieu à des jours fixés par la coutume, et qui reviennent périodiquement aux mois ou aux années : le mort, comme le dieu, a son calendrier propre, fait d'anniversaires

1. Tertullien (ici, n. 8); cf. p. 185-7.

2. Cf. p. 185-7.

3. En principe on a pu dire que l'inhumation répondait à la croyance du séjour dans la terre, l'incinération à celle du passage au ciel (p. 248-9). En fait, il m'a paru impossible de faire coïncider tel rite avec telle croyance; le sarcophage et l'inhumation se sont précisément développés en même temps que la croyance aux destinées célestes du mort. La même antinomie se retrouve aux époques plus anciennes; t. I, p. 148-9. Il ne faut jamais chercher la logique dans les croyances et les rites mortuaires.

4. Il suffit de voir, dans le *Corpus* des inscriptions latines et le *Recueil* d'Espérandieu, l'abondance des monuments funéraires qui la supposent

5. Les beaux sarcophages (p. 189-191, p. 211) ne peuvent être que des tombes de riches. Et il semble bien que c'est par Arles et la vallée du Rhône que l'usage des sarcophages s'est répandu en Gaule, surtout à partir du second siècle et sous l'influence des cultes orientaux.

6. Cf. p. 88, n. 6.

7. T. IV, p. 483-4; t. VI, p 92.

8. L'analogie entre le mort et le dieu est notée avec une netteté énergique par Tertullien, *Apolog.*, 13 : *Quid omnino ad honorandos eos facitis* (*deos*), *quod non etiam mortuis vestris conferatis? Ædes proinde, aras proinde* [cf. p. 209 et 210]. *Idem habitus et insignia in statuis* [cf. p. 250, n. 7]. *Ut ætas, ut ars, ut negotium mortui fuit, ita deus est,*

et de fêtes [1]. Ses dévots attitrés et pour ainsi dire le collège qui lui est consacré, sont ses proches, ses affranchis, ses héritiers, ses confrères en corporation, un groupe d'amis désignés par lui [2]. Tout ainsi que Mercure ou Jupiter, il sera présent en esprit ou en image aux banquets qu'on célèbrera en son honneur, et qui auront toujours lieu auprès de sa tombe. C'est pour cela qu'elle est ornée de sa statue : ces jours de fêtes, les amis du mort le verront lui-même en face d'eux, en pierre ou en marbre, et parfois le verre en main, pour répondre à leur salut [3].

La seule chose en quoi les morts diffèrent des dieux, c'est qu'on ne leur attribue aucune puissance sur les éléments de la nature ou les destinées de la vie. On ne les prie pas en vue d'obtenir d'eux une réussite ou une guérison. Mais ils n'en sont pas moins, pour la famille et les amis réunis autour d'elle, de véritables patrons divins, presque déjà des protecteurs; et l'on peut prévoir le moment où le survivant recourra à eux afin qu'ils intercèdent en sa faveur auprès de la divinité.

Culte et tombe doivent durer éternellement [4]. Si tant de tombeaux, même de misérables, sont en pierre et portent images et inscriptions, c'est parce que le mort est l'être dont il faut se souvenir toujours et qu'il faut faire connaître à tous [5], plus encore que le Lare au foyer et que Mercure dans son temple.

Cette idée, la perpétuité du souvenir du mort et en quelque sorte sa gloire éternelle, est différente de celle de sa divinité, et

1. Au quatorzième jour du mois, par exemple (XIII, 2494). Voyez les dispositions prises par le testament du Lingon (XIII, 5708).

2. XII, 3861; XIII, 2494; le chiffre de 30 paraît traditionnel.

3. P. 187; t. V, p. 359.

4. C'est une des préoccupations dominantes sur les épitaphes ou dans les testaments; XIII, 5708 : *lex hæc in perpetuum dicitur*; etc. Et c'est pour cela que tant de gens se font élever leur tombeau durant leur vie, *domum æternam vivus sibi curavit, ne heredem rogaret* (XII, 4123), etc.

5. Car il semble qu'il faille dire à la fois souvenir et gloire : *memoria laudis et gloriæ*, XIII, 2077; *ob memoriam custodiendam adque propagandam magistrorum et parentum suorum*, XIII, 3694.

elle paraît d'essence plus humaine, moins religieuse. L'on dirait que la Gaule lui a été plus attachée que le reste de l'Empire, et qu'elle a souvent aimé ses morts plutôt comme des parents regrettés que comme des dieux respectés. A côté de la formule *Diis Manibus*, qui consacre leur sainteté, elle inscrit bien des fois celle de *Memoriæ*, qui réveille leur chère existence, et ce dernier mot est d'ordinaire inconnu des autres provinces [1]. Sa présence est un des rares indices qui, dans le culte des morts gaulois, rappellent quelque chose d'autrefois, le temps où la pierre du tombeau, au lieu d'être le temple d'un défunt, n'était que le témoin de son souvenir [2]. Mais il faut se garder de voir en ce mot autre chose qu'une formule consacrée par l'usage, et à laquelle ne correspondait plus en Gaule aucune cérémonie, aucune croyance particulière [3]. Ses morts ressemblaient à ceux de tout l'Empire, et Trimalchion ou ses esclaves exigeaient les mêmes souvenirs et les mêmes hommages que le marchand de Trèves ou le vétéran de Lyon [4].

Se souvenir des morts, c'est perpétuer leur culte, éviter à leur tombe le délabrement et les injures [5]; c'est prononcer souvent leurs noms avec éloge; et c'est aussi les répéter devant la tombe, les lire à haute voix sur l'épitaphe, de manière que le défunt vous entende et vous réponde [6]. L'usage de cer-

1. L'expression est déjà beaucoup plus rare dans la Gaule Narbonnaise *Memoriæ æternæ* précédé de *Diis Manibus* est constant à Lyon. *Monimentum* est synonyme.

2. T. I, p. 154.

3. Tout au plus est-il le témoin d'un temps où le principal souci du mort était moins d'être adoré que de ne pas être oublié, souci qu'on retrouve chez tant de peuples soi-disant primitifs et qui n'a pu être étranger aux Gaulois (cf. t. II, p. 433) : la pierre et le culte des Mânes leur ont permis de réaliser ce souvenir d'une certaine manière, qui n'est pas d'ailleurs la meilleure; et j'imagine que la parole et le récit valent bien à ce point de vue la tombe et l'épitaphe Je répète (cf. p. 183-4, 129) que le propre de la civilisation romaine a été de donner aux sentiments une expression lapidaire et graphique.

4. Cf. t. V, p. 358-9, t. VI, p. 193-5.

5. Cf. Pétrone, *Sat.*, 71.

6. La plupart des formules qui accompagnent les épitaphes doivent être regardées comme destinées à être lues à haute voix par le passant (*pax tecum*; *sit tibi terra levis*), ou même par le mort (*ave, viator*; *vale, viator*). L'épitaphe tout entière,

taines formules dans l'inscription, la présence de la tombe sur la grande route, n'ont pas d'autre cause. La vie et le bonheur du mort sont en partie liés à la persistance de son nom, déchiffré et redit même par des indifférents et par des inconnus [1].

Esprit divin, nom éternel, figure en pierre inusable, image visible sur les chemins les plus passagers, le mort est devenu l'être le plus exigeant de la terre. Jamais, ni dans la France chrétienne, ni dans la Gaule druidique, il ne s'est adressé davantage à l'attention des vivants [2]. Et c'est là une nouvelle preuve de cet excès d'individualisme qui fut propre aux temps romains : j'entends par ce mot, en ce moment, l'amour et le culte de soi. Plus tard, à l'âge de grande foi de l'Église catholique, les vrais Chrétiens mourront insoucieux de la terre, se perdant avec joie en Dieu qui les accueille. Autrefois, lors des temps de tribus ou de peuplades barbares, le mépris ou l'oubli pesaient sur la masse des âmes et des corps humains, vivants ou morts [3]. A présent, chacun des êtres, cendre ou cadavre, garde sa place au soleil de la terre et la prend dans le monde des dieux.

L'homme-dieu, voilà peut-être la forme principale de la vie morale dans la Gaule et l'Empire. Vous la trouvez au sommet de l'édifice impérial, chez cet Auguste demi-dieu durant sa vie et grand dieu après sa mort [4]. Vous la trouvez, toute pareille, chez ces millions de misérables qui furent les obscurs matériaux

même, doit être lue à haute voix : *voce tua vivet, quisque leges titulos* (XIII, 2104). Elle établit parfois une sorte de conversation entre le mort et le survivant, des échanges de souhaits, comme de buveurs qui trinquent : *vale*, dit le passant après avoir lu l'épitaphe, *et tu*, répond le mort. De là aussi les saluts amicaux en grec : χαῖρε, souhait adressé au mort, ὑγείαινε, répond-il (XIII, 1916). Cf. p. 194, 283, n. 1.

1. De là, la présence d'un cadran solaire sur quelques-unes de ces tombes, *ut quisquis horas inspiciet, velit nolit nomen meum legat*, dit Trimalchion (Pétrone, 71). La qualité de son interlocuteur importe donc fort peu au mort. On ne saurait imaginer plus de banalité dans le culte du souvenir. Et je ne sais s'il n'y avait pas plus de dignité dans les usages funéraires de l'ancien temps et dans la manière dont il se souvenait (p. 183-4) : la mémoire des morts gagnait en qualité ce qu'elle perdait en quantité.

2. De même, au point de vue monumental, cf. t. IV, p. 369, t. V, p. 75 et s.

3. Cf. t. I, p. 147 et s.

4. T. IV, p. 11 et s., 224 et s., 233 et s.

de l'édifice; et l'esclave, tel que le prince, marche à l'apothéose depuis l'heure de sa naissance jusqu'à celle de sa mort. Vous la trouvez enfin chez ces milliers de divinités, humbles ou souveraines, qui enveloppent les êtres et la terre et qui, l'une après l'autre, ont revêtu des attitudes humaines[1]. A aucun siècle de son histoire, le monde ne s'est plus absorbé dans la contemplation et l'adoration de l'homme. C'était le principe de la vie publique, avec César qui commandait; de la religion, avec le culte de l'image qui s'imposait à elle; de l'art, avec la passion de la figure; de la vie morale enfin, avec la toute-puissance des Génies et des Mânes.

IV. — LA VIE FAMILIALE[2]

L'homme, d'ailleurs, n'allait point seul. Presque toujours, il s'associait à d'autres êtres, de son sang ou de son culte. « Pour soi et les siens », *pro se et suis*, c'est une formule constante[3].

Toutes les institutions de ce temps comportaient un hommage à la famille. Dans le panthéon classique, Jupiter s'unissait à Junon; sur les images qu'on fit des dieux gaulois, on les montra souvent en couple conjugal ou fraternel, Mercure et Rosmerta, Bormo et Damona, et les trois bonnes Mères[4]. Les loyalistes de la Gaule ne séparaient pas, dans leurs actes de dévotion, Auguste et Livie[5], Septime Sévère et Julia Domna[6]. Au-dessus du monde, on voyait et on honorait une « maison divine »[7]; l'impératrice recevait le titre de « mère des camps »[8],

1. Ici, ch. I, surtout § 1-5.
2. Pour les éléments juridiques et sociaux de la famille, t. IV, chap. IX, § 1 et 2.
3. *C. I. L.*, XII, 1185, 4185.
4. P. 48, 57, n. 6, p. 60, n. 3, p. 38. Remarquez seulement le célibat persistant ou, si on préfère, l'isolement habituel d'Epona (p. 48-9).
5. XIII, 1366; ici, p. 76, n. 1.
6. XII, 2491; etc.
7. T. IV, p. 230.
8. *Mater castrorum* : l'appellation apparaît à partir de Marc-Aurèle (cf. Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 796).

elle était, elle aussi, « l'Auguste », *Augusta*, à l'égal de son époux[1], et leurs fils s'appelaient « les princes de la Jeunesse »[2]. Parfois, les Gaulois accordaient les mêmes honneurs, statues ou décrets, aux gouverneurs et à leurs compagnes[3]. Il était de règle dans certains sacerdoces que mari et femme fussent prêtre et prêtresse du même dieu : c'était notamment la coutume pour les prêtrises importées de Rome, telles que le flaminat impérial[4].

C'est donc peut-être à Rome que la Gaule dut de connaître dans leur plénitude les institutions et les habitudes familiales. Je ne dis pas qu'elles aient manqué aux anciens Celtes : mais la vie, en ce temps-là, était de telle nature, que les obstacles se multipliaient devant l'idéal domestique : trop de parasites au foyer du riche, trop de dépendance au foyer du pauvre, trop de guerres civiles pour tout le monde, le mari séparé de sa femme par son excès de puissance ou de misère, le père ignorant son fils tant que celui-ci ignorait le maniement des armes[5]. La domination impériale, en établissant pour tous la paix et la sécurité, rendit à la famille la première place dans la vie du Gaulois[6] : il était d'ailleurs capable, autant qu'homme en Europe, d'en accepter les règles et d'en subir le charme.

Sans pouvoir affirmer la chose, la maladie du célibat, si fréquente dans la Rome du premier siècle, n'exerça point ses ravages dans la Gaule[7]. Le principe du mariage était un des fondements du droit public; aucun des empereurs ne s'en affranchit, et il est même probable que l'on ne séparait pas

1. Dès l'origine en Gaule (XIII, 1366), quoique pas toujours officiellement.
2. Dès l'origine; cf. t. IV, p. 232.
3. XIII, 1129.
4. T. IV, p. 431, n. 4.
5. T. II, p. 413-4.
6. Cf. t. IV, p. 366 et s.
7. Il est à remarquer, pour les IIIe et IVe siècles, que presque tous les parents d'Ausone (et ils sont nombreux) sont mariés; cf. la généalogie dans l'édition Schenkl, p. XIV.

l'exercice de l'autorité souveraine et l'existence d'une « maison divine »[1]. En leur qualité de provinciaux, les hommes de notre pays se conformaient plus volontiers aux principes et gardaient plus fidèlement les mœurs antiques. On ne trouvera pas en grande quantité, sur les tombes de ce temps, des épitaphes de vieux garçons et de vieilles filles. Je crois bien que le nombre des célibataires était alors moindre que de nos jours[2]. Les monuments habituels sont ceux qu'élèvent des époux ou des pères. Beaucoup sont destinés à une famille entière, que le sculpteur figure en image, les enfants encadrés par leurs parents. A parcourir, dans nos musées, les longues galeries des tombes gallo-romaines, on ressent à chaque pas une impression d'attitudes familiales[3]. Je n'arrive pas à saisir une différence, dans les sentiments de la vie domestique, entre ces générations et les nôtres[4]

V. — L'AMOUR

L'amour, alors comme aujourd'hui, était le sentiment le plus familier à la pensée des hommes.

Il se montrait sous les mêmes formes, il provoquait les mêmes aventures. Ni la débauche n'était plus intense[5], ni la fidélité plus rare ou moins respectée. Bien des servantes se laissaient séduire par leurs maîtres; mais bien des maîtres aussi

1. T. IV, p. 229-230.
2. Ausone signale dans sa famille, d'ailleurs à titre d'exception (p. 262, n. 5), un type de vieille fille, sa tante *Æmilia Hilaria* (*Parent*, 8), qui vécut soixante-trois ans, gardant jusqu'au bout l'horreur du mariage et la passion de la médecine.
3. Cf. p. 185-7, 191-2.
4. Si ce n'est peut-être que l'âge du mariage était bien plus précoce, surtout pour les femmes (cf. t. V, p. 30, n. 8).
5. Ne nous imaginons pas une corruption particulière des mœurs, sur le vu de certaines inscriptions (p. 258, n. 5) et de certaines images. Je suis bien convaincu qu'on trouverait les mêmes choses dans nos sociétés modernes : nous ne les voyons pas, et l'archéologie fait apparaître bien des details qui étaient secrets. On peut seulement dire, à l'avantage de notre temps, que les spectacles publics avaient alors souvent une indécence qui serait proscrite de nos jours. Encore y avait-il des protestations. Cf. p. 158, n. 3, p. 288.

ont réparé ou empêché la faute par le plus légitime des mariages : et dans ce cas l'amour réussissait à élever la plus humble des esclaves à la condition de liberté et à la dignité de matrone[1]. Le plus bel éloge qu'on décernait aux époux, après leur mort, c'était d'avoir vécu dans une entente absolue de corps et d'âme, de ne s'être jamais donnés que l'un à l'autre, d'avoir consacré leur vie entière à un « amour qui ne s'est point partagé »[2].

On exprimait cet amour par les mêmes façons, mièvres ou simples. Des sobriquets de tendresse étaient échangés entre les êtres aimés. Ils s'offraient des bijoux, qui portaient des mots d'affection. Sur les agrafes des manteaux, les chatons des bagues, les verres à boire, on grava les éternels propos : « Je t'aime », « Si tu m'aimes, je t'aime davantage », « Viens si tu m'aimes », « Salut, mon amie »; la langue latine, sobre et condensée, se prêtait à ces rapides paroles : *Te amo*; *Si me amas, ego plus*; *Si me amas veni*; *Ave, amica mea*[3]; et l'amour s'accommoda fort bien du style épigraphique et de la manie d'écriture qui sévirent en ce temps-là[4], et qui lui permirent d'épancher plus librement ses joies ou ses espérances sur le métal des bijoux ou sur le stuc des murailles[5]. Peut-être est-il plus réservé de nos jours.

A un autre point de vue, au contraire, il était plus discret autrefois. S'il écrivait davantage, il recourait moins aux beaux-arts. Les Anciens ont rarement fait de l'amour humain un thème de sculpture ou de mosaïque. Je ne connais pas, parmi les mille scènes de la vie réelle des Gaulois que nous possédons en bas-relief, une seule scène d'amour, causerie intime,

1. P. 280.
2. *Per continuos annos XXV individuo amore junctus*, XIII, 2244. Autres expressions, p. 242, n. 1 et 2.
3. XIII, 10027, 150 et s.; 10024, 40 et s.; 10025, 198 et s.
4. P. 133.
5. Pour ce dernier cas, XIII, 3130 : *feci ut me amares*. D'ailleurs, la Gaule n'a rien offert jusqu'ici de comparable aux *graffiti* pariétaires de Pompéi.

fiançailles ou mariage. Si nous trouvons dans l'art figuré des faits de ce genre, ils appartiennent à l'histoire des dieux et non aux destinées des mortels; et ce sont Psyché et l'Amour, Ariane et Bacchus, les Nymphes et les Satyres, Andromède et Persée, Phèdre et Hippolyte, qui servent à exprimer toutes les manières de s'aimer[1]. L'amour n'apparaît que sous son déguisement mythologique. Une sorte de gêne, plutôt que de pudeur, détournait l'homme de traduire trop exactement, par la pierre ou la couleur, les épisodes de sa vie sentimentale. Nous ne connaissons plus ce genre de retenue, et la réalité fournit à nos artistes les meilleures de leurs scènes d'amour. La morale, d'ailleurs, n'y perd rien, et la beauté en profite : car ces artistes peuvent apporter à leurs œuvres plus de variété et de sincérité; le spectacle de la vie les sauve du convenu où sombra l'art sentimental du monde classique avec ses Psychés ou ses Vénus, aux gestes à la fin raides et monotones comme ceux de poupées sans âmes.

VI. — LA FEMME

Puissance de la famille et de l'amour, cela signifie indépendance et dignité de la femme. Elle est en effet arrivée, au temps des empereurs, à s'assurer l'une et l'autre.

Ce n'est point que les Gaulois l'aient traitée en servante ou en être de harem. La monogamie était le principe de leur vie domestique. Sans partager tous les droits de l'homme, les femmes purent arriver à ce qui faisait la maîtrise du sexe rival : on en vit qui devinrent déesses, guerrières, prêtresses, prophétesses, reines de cités, arbitres dans les tribunaux, agents politiques. Les meilleures d'entre elles se montrèrent épouses fécondes ou compagnes admirables. Ni les vertus

1. Cf. p. 189, 198, 201, 174.

ordinaires ni les mérites exceptionnels ne firent défaut aux Gauloises[1]. Mais l'état social du pays, en gênant la vie de famille, était de nature à diminuer la situation et le rôle de la femme : sans doute il lui manqua souvent cette sécurité matérielle et ce prestige moral que lui donne la vie régulière auprès d'un compagnon éternel[2]. Mais elle les trouva grâce à l'existence paisible et bourgeoise que la Gaule mena sous le règne des empereurs[3].

Elle est alors mère et matrone, suivant le type consacré dans la famille romaine. Une femme gauloise ressemble à la Lucrèce du Latium héroïque, gardant la maison, filant la laine[4], élevant les enfants. Les épithètes traditionnelles de la Rome antique reparaissent sur les épitaphes de la Gaule pour célébrer ses vertus : elle est « chaste », « pudique », « très sainte », « très aimante », ce qui la rend un être « incomparable », « la plus précieuse de toutes les choses »[5].

Inscriptions et monuments nous la montrent en étroite union avec son mari. Elle est son associée dans la tâche domestique. Aux jours de fêtes, aux heures de repos, elle l'accompagne au spectacle, elle se promène avec lui dans les bains publics : et ils vont gaiement ensemble[6]. On les voit, sur les tableaux de familles, assis[7] ou debout l'un près de l'autre, leurs

1. T. II, p. 409 et s.
2. Cf. t. II, p. 413.
3. Je remarque le très petit nombre de remariages indiqués. — Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, quelques crimes domestiques : *feminæ sanctissimæ, manu mariti crudelissimi interfectæ*, XIII, 2182.
4. Voyez à Mayence le monument de Blussus, *nauta*, et de sa femme (*C. I. L.*, XIII, 7067 = Espérandieu, n° 5815) : celle-ci tient un fuseau.
5. *Conjugi amantissimæ et pudicæ et omnium rerum prætiosissimæ*, XII, 5738; *animæ sanctissimæ et rarissimi exempli*, XIII, 2200; *inter ceteras castæ, mihi castissimæ*, XIII, 2238; *conjugi karissimæ et pientissimæ, castissimæ, conservatrici mihi pientissimæ, Fortunæ Presenti* (qualificatif de sa femme), XIII, 1897. C'est à Lyon que ces formules sont le plus nombreuses : ce fut, semble-t-il, la ville la plus sentimentale de la Gaule.
6. *Tu qui leges vade in Apolinis lavari, quod ego cum conjuge feci : vellem si aduc possem*, XIII, 1983 (Lyon); cf. t. V, p. 376.
7. Beaucoup plus rarement.

deux têtes de niveau; chacun a ses attributs propres, l'homme son coffret et la femme son miroir : mais ils restent la main dans la main ou les bras entrelacés[1]. — A ceux qui diront que ce sont là simplement des symboles, nous répondrons que le symbole traduit l'idéal d'un peuple, et que nous voulons ici retrouver cet idéal[2].

A côté de la matrone austère et paisible, les Gaulois de ce temps savaient aussi voir dans la femme un être de grâce et de beauté. C'est presque toujours un aimable attribut que les artistes mettent entre ses mains, un miroir, une fleur, une fiole de parfum, un objet d'ornement. Les mères de familles les plus graves les portent comme les jeunes filles[3]. On sent bien que, même aux plus sages, charme et parure du corps sont un apanage naturel. En parlant d'elles on songe aux plus élégantes créations de la nature. De la jeune femme qui vient de mourir, on dira qu'elle a vécu comme la rose, « fleurie et disparue à la même heure », *rosa simul floruit et statim periit*[4]. La comparaison est banale, je le sais : mais elle ne faisait alors que d'apparaître dans les Gaules, et c'était pour elles une nouveauté que la poétique de la vie féminine[5].

Des droits réels s'ajoutaient à ce privilège esthétique. La loi n'interdisait point aux femmes l'accès des lieux publics. Elles circulaient partout librement. Thermes[6], arènes et théâtres[7] leur étaient largement ouverts. Il ne leur était pas interdit d'exercer un métier. Les plus pauvres pouvaient se faire marchandes de légumes[8]. D'autres tenaient boutique de parfu-

1. Ici, p. 186-8.
2. Cf. p. 235-6.
3. Ici, p. 187.
4. XIII, 7113 : épitaphe métrique de Mayence.
5. Sauf l'emploi que les bardes ont pu en tirer (cf. t. II, p. 383-5).
6. P. 200, n. 6, t. V, p. 376; cf. les femmes figurées aux thermes de Sens, Esp., IV, p. 58.
7. Même aux Vestales et à l'impératrice à Rome.
8. Ici, t. V, p. 342.

merie[1]; quelques-unes firent métier de barbier pour hommes[2]. Certaines professions leur appartenaient naturellement, par exemple celle d'accoucheuse[3]. Les plus instruites ou les plus ambitieuses aspiraient à plus loin dans les carrières libérales : on en vit à Nîmes[4], à Bordeaux[5], à Lyon[6], à Metz[7], qui se livraient à l'exercice de la médecine, « à la manière des hommes »[8].

Aucun des bienfaits de l'instruction ou des plaisirs de l'esprit ne leur fut étranger. Elles allaient aux écoles, elles suivaient des cours au même titre que les jeunes gens[9]. Entre les épitaphes dictées par des hommes et celles que des femmes ont fait graver, je ne trouve pas la moindre différence de style et de pensée. Quelques-unes des inscriptions latines les plus gracieuses de la Gaule sont d'inspiration féminine : il ne manquait au pays ni de matrones ni de jeunes filles pour goûter la poésie et en comprendre les beautés[10].

Le rôle religieux et moral de la femme demeurait considérable. Très peu de dieux lui refusaient la présence dans leurs cérémonies. Mercure, Jupiter, les sources, toutes les divinités classiques et gauloises les admettaient aux autels[11]. Dans le culte officiel des empereurs, une prêtresse, sous le nom de « flaminique », aidait le flamine à desservir les temples[12]. Certaines dévotions, d'origine orientale, semblaient destinées

1. XII, 1594, *unguentaria*, à Die.
2. XII, 4514, à Narbonne : à moins que, par extension abusive, le mot de *tonsor* ne signifie coiffeuse pour dames.
3. *Obstetrix*; je trouve bien peu d'accoucheuses en Gaule, à moins qu'elles ne prissent le titre plus solennel de *medica* (n. 4, 6, 7).
4. *Medica*, XII, 3343.
5. Il s'agit de la tante d'Ausone (p. 257, n. 2), *more virum medicis artibus experiens*.
6. *Medica*, XIII, 2019
7. *Medica*, XIII, 4334.
8. N. 5.
9. *Juliæ Felicissimæ, scholasticæ* θαρσεῖ, âgée de sept ans (XII, 1918, Vienne).
10. Cf. l'épitaphe de la chienne, p. 146.
11. La preuve résulte surabondamment des dédicaces épigraphiques.
12. T. IV, p. 431, n. 4, p. 346, n. 9.

plutôt aux matrones : elles y dirigeaient les fêtes sous le nom de « mères des sacrifices »[1]; et, dans le culte de la Mère des Dieux, ce sont de nobles et riches Gauloises qui ont célébré les plus saints des tauroboles[2]. Il y avait autant de femmes que d'hommes dans les églises chrétiennes[3]; et lors de la persécution lyonnaise de 177, ce fut une esclave, Blandine, qui souffrit le plus pour son Dieu, et qui souffrit le plus vaillamment[4].

Rien ne parut impossible à une femme, ni en fait de vertu ni en fait de pouvoir[5]. Des impératrices gouvernèrent au lieu et place des Césars leurs fils ou époux[6]. Sous le nom de « mères des camps », les femmes de la lignée des Sévères ou de celles de leurs héritiers furent très populaires chez les Gaulois[7]; et c'est une Gallo-Romaine, Victoria, qui en Occident approcha le plus de la souveraineté impériale : si elle ne prit pas la pourpre pour elle, c'est qu'elle en revêtit ses parents ou ses créatures[8]. A la même date, la Gaule était vouée au culte de la Grande Déesse, Mère des Dieux et des Hommes[9]. Ce titre de « mère des camps », que l'on donnait aux femmes d'empereurs, rappelait cette énergie maternelle dont les peuples faisaient alors le principe de la création divine. Des Chrétiens eux-mêmes

1 T. IV, p. 348-9.

2. *C. I. L.*, XIII, 504 et s. : la presque totalité des tauroboles de Lectoure ont été célébrés par des femmes ; cf. ici, p 89, n. 3, p 91, n. 7. La diffusion du culte de la Mère est évidemment liée aux progrès du féminisme : il n'y a pas eu, dans toute l'Antiquité, une religion qui ait fait une part plus grande à la femme dans le culte et les croyances.

3. T. IV, p. 486; la *mater sacrorum* de Bordeaux (XIII, 575), celle de Besançon (XIII, 5384), celle de Cologne (XIII, 8244), ont pu être rattachées, sans que la chose soit certaine, à quelque culte oriental.

4. IV, p. 496; ici, p. 91-3.

5. Certaines folies d'Héliogabale s'expliquent par l'extraordinaire poussée de féminisme qui se développa au temps des Sévères, peut-être sous l'influence des cultes orientaux (*H. Aug.*, *Hel.*, 4).

6. T. IV, p. 534 et 584; Tillemont, *Sév. Alex.*, 1.

7. *C. I. L.*, XII, 10, 1567, 2491, 4345, etc.

8. T. IV, p. 584-5.

9. Ici, p. 91-93; t. IV, p. 482-3.

parlaient de leur Église comme d'une vierge et d'une mère à la fois[1]. Le monde entier semblait aspirer au triomphe de la femme et à la gloire de sa maternité.

VII. — L'ENFANT : LES NOMS

La valeur de l'enfant a grandi dans la Gaule sous la poussée des mêmes sentiments. Renvoyé à sa demeure par le bénéfice de la paix, le Celte le voit plus souvent, s'intéresse davantage à lui. Entre le fils et le père, il n'est plus question de ne se montrer l'un à l'autre qu'en costume de guerre[2]. Du jour où la famille fut ramenée à ses éléments paisibles et stables, l'enfant y prit sa place parmi les premières.

On lui donne dès sa naissance[3] le nom qu'il portera toute sa vie. C'est comme enfants que les Gallo-Romains ont reçu les noms que nous font connaître leurs tombeaux : étudier ces mots, c'est projeter quelque lumière sur les désirs ou les croyances dont les hommes de ce temps accueillaient les nouveau-nés de leur sang.

Ces noms, nous en possédons pour la Gaule des milliers[4]. De toutes les catégories de ruines, celles de l'onomastique sont les plus riches. Même de nos jours, les mères et les pères n'ont pas à choisir dans une plus grande variété de mots.

Aucun de ceux que nous avons entendus dans l'ancienne

1. Lettre des Chrétiens de Lyon, Eusèbe, V, 1, 45, et 2,7, où παρθένῳ μητρί et τῇ μητρί ne peuvent désigner que l'Église.
2. Cf. t. II, p. 412-3.
3. En réalité (Macrobe, I, 16, 36), le 9e jour après la naissance pour les garçons, le 8e pour les filles Je ne parle, bien entendu, que du nom vraiment propre à l'enfant, qui est le *cognomen* parmi les *tria nomina* des citoyens romains, le *nomen* unique pour les esclaves et les pérégrins — Les « prénoms » des citoyens romains ne présentent en Gaule aucune particularité importante; cf. *C. I. L.*, XII, p. 902; ici, p. 267, n. 3. — Sur les noms de familles et en particulier leur formation, cf. t. IV, p. 239.
4. On les trouvera dans les premières tables de l'*index* des différents volumes du *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

Gaule[1] n'a disparu de l'usage : les enfants peuvent s'appeler[2] *Brennos*[3], *Celtillus*[4], *Diviciacus*[5], *Lucterius*[6] ; et ces noms, qui avaient été portés au temps de l'indépendance par des chefs ou des rois, se fixent maintenant sur les obscurs rejetons de familles municipales[7].

Mais à côté de ces noms d'origine celtique, les noms romains se sont fait jour, et leur vogue est plus grande à chaque génération[8]. Aucun ne manque à l'appel, dans les inscriptions familiales de la Gaule, de tous les vocables qui avaient été chers aux Romains de la République ou qui le sont devenus à ceux de l'Empire. Voici ceux qui furent jadis célèbres en Italie : *Camillus*, *Cotta*, *Marius*, *Metellus*, *Pollio*, *Varro*[9] ; voici ceux, en moins grand nombre, qui rappellent les maîtres des temps nouveaux : *Verus*, *Severus*[10]. Beaucoup sont de toutes les époques : *Albus*, *Flavus* ou *Niger*, *Amabilis* ou *Jucundus*, *Faustus* ou *Felix*, *Macer* ou *Maximus*, *Paternus* ou *Maternus*.

Une troisième catégorie de noms est d'origine hellénique.

1. Cf. t II, p 404-5.
2. Beaucoup de citoyens romains portent des noms gaulois . on peut supposer qu'ils les avaient avant de recevoir la cité romaine, et qu'ils les ont gardés comme *cognomina* (cf. *C I. L.*, XII. p. 962, XIII, 1036). De fait, il est probable qu'un père, citoyen romain, eût hésité a donner un *cognomen* celtique a son fils né dans l'état de bourgeoisie. Et il est visible que les noms celtiques se raréfient en proportion de la diffusion du droit de cité : de là, peut-être, leur disparition presque complète vers le milieu du III[e] siècle (cf. p. 270, n. 4); à Bordeaux, sur 137 citoyens. 30 seulement ont des noms celtiques, et sur 185 peregrins, 93 Mais en principe rien n'empêchait un citoyen de donner a son fils naissant un *cognomen* d'origine étrangère.
3. XIII, 677, peut-être un gladiateur ou un *ursarius* d'amphithéâtre, a Bordeaux.
4. XIII, 5260, dans la colonie d'Augst.
5. A Lyon, XIII, 2081.
6. XIII, 1541, magistrat supérieur à Cahors.
7. Pour les noms aquitains, cf. p. 115, n. 2.
8. Cf. n. 2 et p. 270, n. 4.
9. Voir les *index* du *Corpus*. Ces noms ont dû arriver en Gaule par intermédiaire de patrons romains qui les portaient.
10. Ce sont les seuls *cognomina* d'empereurs assez fréquents pour qu'on puisse croire que leur vogue vienne de la popularité des empereurs mêmes (pour *Severus*, cf. *C. I. L.*, XIII, 7281). Pour les autres noms impériaux, *Trajanus*, *Antoninus*, etc., il est probable qu'il fut interdit de les prendre.

C'étaient peut-être les plus jolis de tous, avec leurs syllabes douces à prononcer, les choses étranges qu'ils signifiaient, les mythes aimables qu'ils rappelaient, *Helpis* ou « espérance », *Eros* ou « amour », et *Phœbus* et *Dædalus* avec *Icarus*, et *Helena* maîtresse de beauté, ou *Socrates* maître de sagesse[1].

Mais les parents qui donnaient ces noms et les hommes qui les portaient en savaient-ils l'origine, en comprenaient-ils le sens? Ils servaient depuis un si long temps que les sens primitif s'en était oblitéré; le son de leurs syllabes n'était plus qu'un écho stérile qui ne réveillait point de souvenirs. Les *Marcellus* et les *Cato* de la Gaule sont d'humbles potiers[2], dont les pères ignoraient sans doute tout des fameux généraux de la République. Qui pensait à l'héroïne d'Homère en appelant une Hélène, à la gloire de la philosophie en inscrivant un Socrate? *Brennos*, en celtique, signifiait « chef », et c'était le nom du Gaulois vainqueur de Rome; *Camillus*, en latin, signifiait « enfant noble », et c'était le nom du consul sauveur de Rome. Mais le Gallo-Romain qui imposait ces mots à ses enfants n'avait sans doute aucune idée de tout ce qu'ils renfermaient de signification ou d'histoire[3], pas plus que nous ne songeons d'abord, à propos de Madeleine, à la cité juive de Magdala ou à la pécheresse qui aima le Christ, ou, à propos de Charles, à Charlemagne ou à saint Charles Borromée.

Nous obéissons pourtant à quelque idée en prenant ces noms de préférence à d'autres, culte pour un saint, souvenir d'un parent, tradition politique, coutume de l'endroit, mode du jour. Je ne crois pas qu'il en ait été autrement dans l'ancienne Gaule, et que le hasard ait seul présidé au choix de ces vocables[4].

1. Je mêle ici esclaves et hommes libres.
2. XIII, III, 10010, 1266, 489.
3. Pour *Camillus*, le nom paraît répandu surtout chez les Helvètes, sans que j'aperçoive le motif de la chose (cf. p. 504, n. 5).
4. Voyez la fréquence du nom de *Sabinus* chez les Aquitains (p. 115, n. 2),

Les noms gaulois les plus répandus, *Cintus*, *Cintugnatus*, *Cintugenus* et similaires, veulent dire en langue celtique « premier » ou premier-né »[1] : ce dont on peut tirer d'abord cette conclusion, que les chefs de familles désiraient ne point s'en tenir à un seul enfant. Et ce sentiment se retrouve dans les maisons romaines, où le nom de *Primus* est parmi les plus fréquents[2].

Les enfants qui venaient ensuite se dénommaient souvent d'après leur rang d'arrivée, *Secundus* pour le deuxième, et ainsi de suite jusqu'au dixième, *Decimus*, car au delà nous ne trouvons rien[3]. J'hésite en effet à croire que ces noms ne répondaient pas d'ordinaire à la réalité[4] : le plus répandu de cette catégorie, en Gaule, est celui de *Secundus*, en y joignant ses dérivés, *Secundinus*, *Secundillus*[5] et autres, ce qui rappelle les Cadet, Cadiche et Cadichon du populaire et des villageois. — Remarquons que de ces noms tirés du rang de la naissance, le premier seul est emprunté par l'usage à la langue celtique, et que les autres viennent du latin.

Les deux langues se sont également partagé les noms qui indiquent l'aspect de l'enfant[6] ou les destinées qu'on lui

lequel doit être une adaptation italienne de quelque nom indigène (*sab-* étant un radical pour noms de rivières, j'ai pensé à quelque nom propre équivalent à Rieu, Durieu), celui de *Camillus* chez les Helvètes (p. 504, n. 5), des noms tirés du radical *cara-* chez les Médiomatriques; des noms d'origine numérique chez les Trévires (p. 267, n. 4); la diffusion de certains noms, depuis la fin du second siècle, sous les influences des cultes orientaux (*Leo*, culte de Mithra; *Agathyrsus*, culte de Bacchus; autres, p. 88, n. 6).

1. Holder, I, c. 1021 et s.

2. Il est d'ailleurs possible que la valeur de *Primus* ou de *Cinto* se soit perdue à la longue. Et inversement, il est possible qu'à l'origine elle se rattache à quelque prééminence du *major filiorum* (cf. *C. I. L.*, XIII, 1572).

3. Cf. t. V, p. 27, n. 5. — On pourrait supposer que les prénoms *Quintus* ou *Sextus* ont pu tenir lieu de *cognomen* et désigner le rang d'arrivée de l'enfant. Mais un simple examen des inscriptions montre que ces prénoms n'ont plus aucun sens (cf. XII, 1209 : *Sextus Sentius Sex. f. Primus*).

4. L'usage de ces noms a été signalé en particulier à Trèves (Hirschfeld, XIII, p. 584).

5. Très rare, mais, à côté, *Secundilla* est très fréquent.

6. Ou aussi son origine. Car un certain nombre de noms peuvent rappeler l'origine topique et correspondre à nos Dubois (*Silvanus*, *Silvinus*), Desjardins

souhaite[1]. *Albus* ou *Candidus* en latin, *Cantus* ou *Cantius* en celtique, c'est l'enfant à la peau « blanche » ou claire; le latin *Niger* ou le gaulois *Nerius*, c'est l'enfant « noir », ou brun si l'on préfère; *Fortis* pour les Romains, ou *Camulus* pour les indigènes, c'est l'enfant dont on devine ou dont on souhaite la force[2]. Dans ce domaine comme dans le précédent, la part des thèmes italiens nous semble la plus grande[3].

La pensée des dieux, de même qu'aujourd'hui celle des saints, agit souvent sur l'âme du chef de famille au moment de la naissance de l'enfant. Elle explique la plupart des noms qui s'inspirent de celui d'une divinité[4] : pour ne citer que les plus répandus, *Martinus* ou *Martialis*, qui, tout naturellement, devinrent plus fréquents dans les régions militaires[5]; *Mercurialis*, qui rappela la plus grande divinité de la Gaule romaine[6]; et surtout *Saturninus*, qui dès le second siècle se multiplia à l'infini par tout l'Occident. — Chose étrange! Saturne est pour les Gaulois une divinité insignifiante[7], et les *Saturninus*

(*Hortensis*), Duval (celtique *Nantius*), Durieu (p. 266, n. 4); *Morvinnicus* = le « Morvandiau »; etc. *Atacinus* = « de l'Aude » (p. 144, n. 2; les rivieres ont formé bon nombre de noms de ce genre); *Esuvius* [= du pays de Séez], p. 269, n. 4; *Arausio* [Orange], *Nemausus* (XIII, 7007), *Vesonticus* [de Besançon] (XIII, 2038), *Biturix*, *Arvernus* (cf. t. IV, p. 357, n. 2 ce doivent être souvent des esclaves municipaux); *Alpinus*, *Asiaticus*, *Afer*, etc. (t. V, p. 14, n. 7), *Græcus*, etc. (cf. t V, p. 17, n. 3), *Aquitanus*, *Romanus*; etc. Ajoutez les noms indiquant l'origine dans le temps, comme *December* (cf. p. 268, n. 4).

1. Il doit y avoir aussi un désir de protection magique dans l'octroi a tant d'enfants des noms de *Lupus*, *Lupercus*, ou encore *Aper* (cf p. 77, n. 2).

2 Que cet aspect de l'enfant naissant déterminât le choix du nom, c'est ce que montre Ausone à propos de sa tante *Æmilia Hilaria, in cunis Hilari cognomen adepta, quod læta et pueri comis ad effigiem reddebas verum non dissimulanter ephebum* (*Par.*, 8).

3. Un peu plus grande en apparence qu'en réalité; car les radicaux étaient si souvent voisins dans les deux langues (*cantus* et *candidus*, par exemple, pour « blanc »), que l'emploi d'un nom latin pouvait paraître une simple nuance d'un nom celtique; cf. p. 119, n. 1, p. 538.

4. Quelquefois par l'intermédiaire des jours de la semaine : on donne à l'enfant le nom du dieu du jour (p. 94)

5 Il ne faut cependant pas généraliser : car on trouve *Martina*, et on doit se rappeler le caractère rustique et familial, de génie gardien des hommes, qu'avait aussi le Mars gallo-romain (p. 32-3, 63, 71).

6. Ch. I, § 6.

7. P. 37.

abondèrent chez eux autant que chez nous les Martin et les Michel, simulacres des deux plus grands saints de France. D'autre part, la divinité souveraine de la Gaule, au temps où se répandaient ces *Saturninus*, était la Terre divine, source de Mères innombrables[1] : et de la Terre et des Mères il n'est sorti, que je sache, aucun nom d'être humain[2]. Qui sait si ces deux anomalies ne s'expliquent pas l'une par l'autre? Saturne fut le fils de la Terre, il était comme elle une divinité du sol : donner son nom aux enfants, ne serait-ce pas la façon domestique de les consacrer à la Grande Mère?

C'est en comparant ces noms divins d'enfants qu'on s'aperçoit de l'oubli où le culte familial laissa peu à peu les dieux nationaux. Si les parents font appel à la tradition ou à la langue celtiques pour imprimer une marque sacrée au fils qui vient de naître, ils se serviront des expressions, générales et indécises, de « fils » ou de « présent de la divinité » ou « d'un dieu », *Diviciacus*, *Divixtus* et autres mots semblables[3]. Les noms de dieux déterminés, Teutatès, Ésus, Taran, ne passent presque jamais sur des têtes humaines[4]. On n'a même point recours aux divinités qui sont demeurées fort populaires, telles qu'Épona ou Sirona, pour en faire des marraines d'enfants. Bélénus le dieu solaire est le seul qui jouisse encore de quelque autorité en ce domaine, en imposant les noms de *Belinius* ou de *Beli-*

1. P. 42, 92-3, 59 et s.

2. *Maternus* doit signifier « cher à sa mère », et être rapproché de *Paternus*.

3. Ce groupe de noms demeure très riche (Holder, I, c. 1289-96). Peut-être ce fait s'explique-t-il parce que les Gaulois, au moment où se fixèrent chez eux les noms d'enfants, n'avaient pas encore morcelé et spécialisé les différents aspects de la divine puissance; ils parlaient moins d'Ésus ou de Taran et davantage de la divinité (cf. t. II, p. 118 et s.).

4. Il y a de très rares exceptions et qui, jusqu'ici, concernent surtout Ésus (*Esumagius*, XIII, 3071; *Esumopas*, XIII, 3199, *Esunertus*, XII, 2623; *Esuacus*, *Esunterus*, 10010, 866-7; *Esuvius*, nom de Tetricus, est géographique, t. IV, p. 585, n. 5, cf. ici, p. 267, n. 6). Peut-être la fréquence relative de ces noms dérivés d'Esus est-elle à rapprocher de la popularité des *Martinus*, *Martialis* (p. 268, n. 5). Je trouve *Taranutius* [?], XIII, 3083.

niccus aux garçons qui lui sont voués [1]. Encore fut-il assez vite détrôné. La règle, dans la maison et dans la cité, était de pratiquer le dieu sous son nom grec ou romain : qu'une famille s'estime consacrée à Bélénus, elle donnera à ses enfants les vocables apollinaires de *Delphidius* ou de *Phœbicius* [2].

Il en allait des hommes ainsi que des dieux. A chaque génération, le nombre était moindre de ceux qui par leurs noms continuaient la mémoire du passé. Au début de l'Empire, il semble qu'on ait voulu établir un certain équilibre entre les deux groupes; mais il est vite rompu en faveur du groupe romain. *Primus* le latin a fini par écarter *Cintus* le celtique dans l'apanage du premier-né. Les femmes résistent plus que les hommes, et on rencontre des familles où elles gardent toutes des noms indigènes au milieu de garçons tous pourvus de mots italiens [3]. Mais le troisième siècle vit faiblir les dernières résistances familiales [4]. Après la Restauration, un nom gaulois n'est plus qu'une rareté; et quand on le trouve, ce n'est peut-être pas une tradition qui se perpétue, c'est plutôt le caprice d'un chef de famille curieux des choses du passé [5].

1. Holder, I, c. 385. Bélénus est d'ailleurs le seul grand dieu celtique qui ait conservé son nom indigène (p. 35, n. 6, p. 50, n 2).

2. Ausone, *Prof*, 5 : *Beleni sacratum ducis e templo genus, et inde vobis nomina*; et Ausone donne alors les noms de *Phœbicius*, *Delphidius*, *Patera*, *sic ministros nuncupant Apollinares mystici*, ce dernier nom dont on ne peut pas affirmer qu'il soit celtique.

3. Dans une inscription qui est certainement du premier siècle (XIII, 800), une famille indigène a son père qui s'appelle *Maxsumus*, trois garçons, *Major*, *Secundus*, *Fabatus* [remarquez que les noms désignent bien l'ordre de la naissance], une fille, *Celta*; la mère s'appelle *Comnitsia*, l'affranchi de la famille *Metellus*. — Cette persistance des noms indigenes pour les femmes se remarque également chez les divinités (p. 47-9).

4. Cf. n. 2 et p. 271, n. 2. — Sur une inscription datée de 236, il n'y a, sur 18 *cognomina*, que 4 (et peut-être 2 seulement) noms celtiques, le reste est latin; et cependant il s'agit de gens du peuple (XIII, 7281); en revanche, il paraît y avoir là 5 gentilices formés de noms gaulois (par exemple *Crixsius*) : ce qui montre que ces gens-là ont transformé en gentilices leurs noms gaulois au moment où, sous Caracalla, ils ont reçu la *civitas* (cf. t. IV, p. 239, n. 4). Remarquez que l'inscription est de Wiesbaden, dans le pays des Mattiaques (Nassau), et qu'aucun nom n'y est germanique.

5. Cf. p. 271, n. 2.

A la place des noms celtiques, les noms grecs se répandaient de plus en plus. Ils avaient paru au premier siècle le patrimoine des esclaves, du moins en Occident[1]. Ce préjugé s'effaça avec bien d'autres, surtout depuis les temps d'Hadrien ou de Septime Sévère. Les hautes classes s'éprirent des noms de ce genre. Nous connaissons une bonne famille gauloise de la fin du troisième siècle, où ils sont entrés par moitié : l'autre moitié, bien entendu, n'appartient plus qu'au latin[2] : les deux formes de la pensée classique se partagent les destinées de l'homme dès la première heure de son enfance.

VIII. — LA VIE DE L'ENFANT

Les diminutifs abondent parmi ces noms, qu'ils appartiennent à Rome ou à la Gaule. Le latin *Primus*, par exemple, a donné *Primulus* et *Primillus*; *Cintus*, qui signifie la même chose en celtique, a fourni *Cintusmus*, *Cintullus*, *Cintusminus*. Ces mots dérivés sont autant de « petits noms », plus familiers, plus tendres que les simples radicaux dont ils émanent. Cela, déjà, indique que l'on ne refusait pas à l'enfant le droit à beaucoup de caresses[3].

1. Cf. t. V, p. 333, n. 3, p. 17, n. 3.

2. Les noms grecs predominant de beaucoup chez les femmes. Il s'agit de la famille d'Ausone; éd. Schenkl, p. XIV. Au milieu de tant de noms contemporains cités par lui, on peut supposer celtiques, avec hésitation, *Namia* (femme, nom de famille, *Par.*, 21), *Patera* (p. 270, n. 2), *Sucuro*, fils d'affranchi (*Prof.*, 11, 15).

3. Ajoutez, dans cet ordre d'idées, les sobriquets (*signa*), c'est-à-dire les petits noms donnés en sus du *cognomen* officiel. Le plus souvent, ils sont empruntés au grec. A Lyon, par exemple, sur une tombe où l'épitaphe latine ne renferme que les *cognomina* de l'état civil, mari et femme s'interpellent, en marge de cette inscription, par leurs sobriquets gravés en lettres grecques : Πενταδία? [= *Quintilla*?], Λουγούριε? [celtique? = *Lucillus*?], XIII, 1916. — Ajoutez, comme fantaisies onomastiques des familles, les *cognomina* diminutifs des *nomina* : *Julia Juliana*, *Germania Germanilla*; les noms de jumeaux *Didymus* et *Didymio* (XII, 894-6), *Canus* et *Niger*, « blanc » et « noir ». Ces deux derniers jumeaux, devenus d'ailleurs gens riches et influents, vécurent dans une touchante intimité jusqu'à plus de soixante-dix-sept ans, si bien que la ville de Vienne leur patrie les combla d'honneurs et leur éleva des statues : ils durent être une des gloires locales (XII, p. 828).

Il est, dans la maison gauloise, une joie et une espérance [1]. Tout ce que les poètes chanteront plus tard de lui, s'entrevoit à travers les sculptures et les épitaphes des monuments domestiques. Qu'il disparaisse, c'est le pire des maux pour le père et la mère, et je ne sais si les tombes d'enfants n'expriment pas une douleur plus profonde que les tombes d'époux : car, en lui, l'homme de ces temps antiques se pleurait soi-même, pleurait l'avenir de sa race et la perpétuïté de son souvenir [2].

Aussi l'enfant mérite un tombeau, au même titre que l'homme fait. On ne fait guère exception que pour les nouveau-nés, et pour ceux qui n'ont compté leur vie que par des mois [3]. L'année révolue, il peut, si le destin tranche sa vie, être honoré parmi les Dieux Mânes; il reçoit son monument, son épitaphe, son portrait et ses attributs [4].

Autour de ses premières années, si pleines de dangers et de hasards, les Gaulois ont accumulé les appels et les prières aux dieux. Ils vont, pour lui rendre ou lui conserver la santé, adorer les sources voisines, qui sont les meilleures des « Mères », et on leur offre, on leur voue l'image de l'enfant en son berceau [5]. Des figurines saintes de la Gaule, les plus nom-

1. On notait le moment exact de sa naissance, et il arrive même qu'on indique, sur les tombes, en sus des années et des mois, les jours vécus par un enfant. On indique aussi les heures; le chiffre de ces heures doit se rapporter au dernier jour vécu plutôt qu'à un calcul fait d'après l'heure de la naissance.

2. *Amissione unici filii sine subole ejus orbati*, disent des parents (XIII, 1986). Le père attend de l'enfant qu'il lui ferme les yeux : enfant. *qui non licuit Manibus suis* [pour *sui*] *patris oculos tegere* (XIII, 1862).

3. Il y a des exceptions (cf. n. 4), mais l'ordinaire est de ne point mettre d'épitaphes pour des enfants d'un an; cf. t. V, p. 30, n. 8. — On trouve assez peu d'inscriptions de nourrices (par exemple, XIII, 2104, un Lyonnais admet dans son tombeau sa nourrice et sa sœur de lait, *conlactia*, sans doute la mère et la fille, affranchies de sa famille) : ce dont on pourrait peut-être conclure que les familles provinciales demeuraient fidèles au principe traditionnel de l'allaitement maternel (cf. Tacite, *Dial.*, 28).

4. *C. I. L.*, XIII, 2140, 2159, 2161; XII, 787, 2467, 3559; etc.; Espérandieu, nos 4361, 4364 (enfant mort au maillot et représenté comme tel), etc.; cf. les tables du *Recueil*, au mot *Enfant*.

5. Esp., n° 2051; n° 3880, dans le sanctuaire de la forêt d'Halatte, 14 enfants emmaillottés; aux sources de la Seine, figurations nombreuses de même genre, nos 2440-1; à Alésia, n° 2387; etc.

breuses sont celles des bonnes déesses nourricières, assises dans leurs fauteuils, avec leurs nourrissons emmaillottés sur leurs genoux[1]; on en rencontre partout, dans les temples, dans les maisons, même dans les tombes, où elles ont suivi leurs fidèles, peut-être pour les y protéger encore[2]. Il est à croire qu'elles servaient à défendre les enfants plutôt que les mères; et si elles sont si nombreuses, c'est que la pensée du Gaulois ne quittait jamais l'enfant qui grandit.

Il grandissait d'abord au milieu de divertissements de tout genre. La civilisation gréco-romaine a dû importer en Gaule cent jeux inédits : les enfants ont profité de la conquête autant que les hommes. Ils connaissent dès lors à peu près tous ceux qui guident aujourd'hui leurs ébats : la marelle ou le labyrinthe tracés sur le sol, pour lesquels les gamins du pays trouvèrent un terrain de choix sur les dalles des rues nouvelles et des édifices à la romaine[3]; la balle ou le ballon, dont on faisait de luxueuses espèces pour les fils de riches[4]; les billes, dont les noisettes tenaient peut-être lieu pour les plus pauvres[5]; les jeux bruyants et agités de la course, du saut et du cheval[6]; les jeux paisibles

1. Cf. p. 58-60, 180, 197.

2. Cf. Blanchet, *Figurines*, p. 79 et s.

3. Pline, XXXVI, 85. Aucune trace jusqu'ici en Gaule, du moins à ma connaissance. C'est le jeu le plus simple dans ses moyens, le plus varié dans ses expressions, et aujourd'hui encore le plus populaire parmi les enfants du peuple. — Sur les dalles et surfaces des rues, t. V, p. 108-109.

4. Paulin de Pella, *Euchar.*, 145-6 : *Romana et nuper ab urbe petita aurata instrueret nostrum sphera concita ludum*; Esp., n°s 1188, 2054. Les *sphæristeria* de Nîmes (XII, 3304) doivent être des emplacements pour jeux de ballons, mais réservés aux grandes personnes. — Dans le même ordre des différents jeux ou il y a des objets à jeter, voyez *C. I. L.*, XIII, 2219 : épitaphe d'un enfant qui s'est tué dans un jeu de ce genre (*emissus clavus*).

5. Cf. t. V, p. 191, n. 4. Les fameux jeux des « noix » pouvaient sans doute se jouer aussi avec des noisettes. — A cette catégorie des jeux d'adresse se rapportent, je crois, les curieux objets de bronze à douze faces et à douze trous de différents diamètres, qu'on devait, de loin, tâcher d'insérer dans des tiges, graduées suivant les diamètres de ces trous; cf. de Saint-Venant, *Dodécaèdres perlés*, Nevers, 1907 (une des meilleures monographies archéologiques que je connaisse).

6. Bon nombre d'enfants sont représentés avec des fouets : il est probable que la vogue des courses de cirque a dû contribuer à populariser le jeu du cheval. Cerceau et baguette, Esp., n° 4877.

de choses à arranger ou à construire[1], animaux et oiseaux en terre cuite[2] et poupées innombrables[3].

Puis[4] viennent pour l'adolescent les leçons du maître d'école s'il est pauvre, du précepteur à domicile s'il est riche[5]; souvent aussi le départ pour une université lointaine, Autun, Marseille ou Rome, la vie hors du foyer comme étudiant en droit ou en médecine[6]. Pendant ce temps arrive l'âge viril avec la dix-huitième année, et le jour de la cérémonie qui sanctionne cette grande date.

Alors, la bulle, insigne de l'enfance, est détachée du cou de l'adolescent et offerte aux dieux qui le protègent; et il revêt la toge[7]. Cette cérémonie est empruntée aux rites romains : elle remplace sans doute la scène où le jeune Gaulois se présentait pour la première fois en armes aux côtés de son père[8]. Maintenant, c'est sous un costume pacifique qu'il entre dans la vie des hommes.

IX. — L'ANIMAL FAMILIER

Le spectacle de la famille gallo-romaine ne serait point complet, si l'on ne regardait pas les animaux qu'elle mêlait à sa vie.

Je ne saurais dire si ce fut une nouveauté que cette installation d'un animal au foyer domestique. Il est possible qu'elle

1. Voyez le fort en terre cuite du Musée de Moulins (Déchelette, *Mém. de la Soc. Éd.*, n. s., XXXVI, 1908).
2. Blanchet, *Fig.*, p. 139; *Suppl.*, p. 76.
3. Espérandieu, n[os] 3733 et 3736. Voyez la poupée d'ivoire à articulations trouvée à Lyon dans la tombe d'une fillette de dix ans (Esp., n° 1786). — Remarquez l'absence ou l'extrême rareté de jouets représentant des soldats et des choses de guerre. Serait-ce un signe du caractere pacifique de ces siècles? Cf. p. 243.
4. Dès après la cinquième année; Paulin, *Euch.*, 72 et s.
5. Ici, p. 125.
6. Ici, p. 123-4. Lyonnais mort à Rome *in studiis* à dix ans (XIII, 2040).
7. Bulles votives à Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 97. Il faut du reste constater que les figurations d'enfants avec la bulle sont rares en Gaule. Le costume habituel est à la gauloise (cf. t. V, p. 239), la longue tunique et le manteau court à capuchon pointu, ce qui donne aux enfants de ce temps la même silhouette et la même allure qu'aux petits écoliers de nos jours.
8. T. II, p. 412.

date des temps antérieurs : car plus on recule vers le passé, plus on trouve l'homme dévot à la bête, l'associant à sa tâche, faisant d'elle la sauvegarde de son champ ou de son seuil. Et dans l'usage d'ouvrir sa maison à un animal préféré, il y a eu d'abord moins un besoin d'amusement qu'une habitude à demi religieuse, émanée d'un temps lointain où il était le génie divin de cette demeure [1].

Entre tous les êtres de la maison, c'était surtout à l'enfant que l'animal familier tenait compagnie : et la chose va de soi [2]. Il n'est point rare, sur les tombeaux, de les voir représentés l'un à côté de l'autre, en une douce fraternité qui dépasse les limites de la vie [3]. On voulait rappeler qu'ils avaient été amis inséparables, l'animal devenu pour l'enfant le plus précieux de ses jouets; mais peut-être aussi établissait-on entre l'un et l'autre un lien de mystérieuse affinité.

Des bêtes très différentes furent appelées à jouer ce rôle, de jouet ou de génie. Parmi les oiseaux [4], la colombe chère aux déesses [5] et le coq cher à Mercure [6] étaient, alors comme aujourd'hui, les habitués des maisons humaines [7]. Parmi les animaux,

1. Cf. t. I, p. 139, t. II, p. 137-9.
2. Voyez au mot *Enfant* dans les tables du *Recueil* d'Espérandieu.
3. Même remarque qu'à n. 2.
4. Voyez (p. 48, n. 4) la déesse à l'oiseau, le corbeau d'Apollon (p. 36, n 2), le coq de Mercure (p. 31), etc.; cf. p. 19 et 77. — Enfants ou femmes figurés sur leurs tombes tenant des oiseaux, colombes ou passereaux; Esp., n° 1127, 1187, 1362, 1478-9, 1530, 1620, etc. — L'oiseau (en albâtre peint) au corps jaune, aux ailes et au bec vert, sans doute un perroquet, est peut-être une fantaisie d'amateur plutôt que le souvenir d'une bête domestique (Bavai; Esp., n° 3979).
5. A Vénus en particulier; cf. n. 4. Colombes votives, Esp., n° 2109, 2181, 3586, 3636, 4264, 4282, etc. Tête de dieu entre deux colombes, n° 2354-5, 2377 (cf. p. 19 et 77). Sur les tombes, cf. Pétrone, *Sat.*, 71 : *Ad dexteram meam ponas statuam Fortunatæ meæ columbam tenentem et catellam cingulo alligatam ducat*; l'usage est donc italien ou italo-grec : comparez à ce texte de Pétrone l'image mortuaire, fort grossière (Comminges, Esp., n° 882), où le mari a à sa droite sa femme accompagnée d'un oiseau. La colombe est commune dans les terres cuites; Blanchet, *Fig.*, p. 139; ici, t. V, p. 285.
6. N. 4. Le coq, plus commun que la colombe dans les terres cuites (Blanchet, *id.*; ici, t. V, p. 285), l'est moins dans les tombes (Esp., n° 1193, 2309 [cf. p. 250, n. 7]).
7. On éleva certainement des oiseaux dans des cages; cf. le monument de l'oiseleur, Esp., n° 2775.

on en trouve d'assez inattendus, comme le lapin[1]. Les chats ne sont point encore des compagnons très populaires, soit que l'espèce domestique en fût assez rare[2], soit, plutôt, parce que, égoïste et vagabond, il n'apportait pas à la vie du foyer lès fidélités nécessaires; on l'aimait bien pourtant, son image suivait sur la tombe celle de son jeune maître[3], et je crois que nous possédons le tombeau spécial d'un chat, figuré lui-même sur la pierre, avec son collier au cou[4].

Aucune de ces bêtes, d'ailleurs, ne réussit à s'imposer à l'homme. Leur présence fut affaire de caprices individuels. Ni l'oiseau ni le chat n'arrivèrent, dans la famille gallo-romaine, au rôle héroïque d'un symbole vivant et permanent. Mais ce rôle échut à un animal, et à un seul, le chien[5].

Il est, dans les images, le compagnon constant des dieux et des morts : ce qui, traduit en fait de la vie réelle, signifie que l'homme et le chien doivent manger, marcher et dormir côte à côte[6]. Dans la chasse, dans la surveillance des troupeaux[7], dans la garde de la ferme[8], le chien est pour l'homme le principal collaborateur. On peint sa figure à la porte des maisons[9], comme on sculpte celle de Sylvain à la limite d'un champ : ils ont tous deux, le dieu et l'animal, une mission protectrice sur les domaines et les habitudes de l'homme. Le chien veille près du foyer[10], et l'on dirait qu'entre la flamme sacrée du feu domes-

1 Esp., n° 1179 (cf. *Inscript rom. de Bord.*, I, p. 329), Blanchet, p. 135 (terre cuite). Il semble bien que le lapin, comme tous les animaux familiers des morts, a pu servir aussi d'attribut ou d'offrande aux dieux (Esp., n° 1054).

2. On l'a dit; je ne le crois pas cependant.

3. Esp., n°s 1193, 1783, 3500?.

4. Musee d'Auxerre, n° 2906 [aujourd'hui disparu].

5. Cf., pour les espèces, t V, p. 201-2, t. II, p. 287-9, t. V, p. 327, n. 6.

6 Le chien accompagne surtout les dieux protecteurs du foyer, du domaine, de la vie, le dieu au maillet (p. 51; Esp., n°s 434-7), Néhalennia (p. 47, n. 6; *C. I. L.*, XIII, 8779 et s.), des Mères (p. 60, n. 2); en outre, Épona (le chien surtout comme compagnon du cheval, Esp., n° 2117?) et Diane (comme chien de chasse).

7. Cf. *C. I. L.*, XIII, 7070.

8. Cf. n. 6.

9. Aucune trace en Gaule.

10. Voyez l'expression de « chenet », qui indique que l'image du chien rem-

tique et le regard de la bête fidèle il y a un échange continu d'énergie et de lumière. Beaucoup d'enfants et de femmes ont aimé à se faire représenter avec leurs chiens favoris, à leurs pieds ou sur leurs genoux[1]. Nous ne manquons pas de tombes de chiennes, sous leurs noms bien gravés et leurs images bien expressives[2]. Une des plus gracieuses inscriptions de la Gaule est l'épitaphe plaintive où une dame d'Aquitaine pleure l'aimable bête qui fit ses délices[3].

Écrite de nos jours, cette poésie ne semblerait que l'expression de la puérile tendresse dont une élégante désœuvrée entoura son chien dameret. Mais composée il y a près de vingt siècles, j'y verrais volontiers la marque d'un sentiment plus noble, né d'un compagnonnage plus intime entre l'homme et l'animal. Dans ces temps d'extrême dévotion, dans cette Gaule provinciale où l'art touchait de si près à la piété, où le symbole vivait encore dans la métaphore, il restait plus de vérités sous les mots et de réalités sous les figures. L'imagination religieuse mettait alors le chien, dans la hiérarchie des êtres, plus haut que ne le met la poésie de nos jours. On lui assignait dans la vie de la famille une dignité presque humaine. C'était lui qui gardait le seuil sacré de la demeure[4]. Il était le témoin nécessaire des principaux épisodes de cette vie. Les repas intimes ne se passaient point de lui[5]. Sur les sculptures qui représentent le lit conjugal, on le voit dormant au-dessus de la couche

plaça celle du bélier dans les chenets (cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1407); on trouve d'ailleurs, notamment à Nîmes et dans la région, des chenets en terre cuite à tête de chien.

1. Voyez aux tables d'Espérandieu; l'usage est italien et grec (Pétrone, *Sat.*, 71; ici, p. 194). Remarquez que le chien n'accompagne pas d'ordinaire l'homme, mais l'enfant et la femme, comme lui êtres du foyer.

2. Esp., n[os] 770 et 773 : l'une d'elles, semble-t-il, s'appelle *Cytheris*. Autre nom de chienne, *Myia*, « la mouche » (cf. p. 146). On prenait évidemment pour les chiens surtout des noms grecs, mais peut-être aussi, hors de Gaule, leur donnait-on des noms gaulois. Cf. aussi t. V, p. 327, n. 6.

3. Ici, p. 146.

4. Pétrone, *Sat.*, 29.

5. Esp., n° 4097.

où reposent ses maîtres[1]; sur celles qui figurent l'enfant au berceau, on le voit de nouveau, étendu aux pieds de l'enfant[2]; sur d'autres enfin, qui portent une urne funéraire, il demeure encore là, protégeant après leur mort les cendres de ceux qui l'ont aimé[3].

X. — L'ESCLAVE ET L'AFFRANCHI[4]

Tout près de la famille, souvent encore mêlés à elle, étaient l'esclave et l'affranchi.

Nous avons vu grandir, dans la Gaule romaine, le nombre et l'importance de ces deux classes d'hommes. Elles y prirent les places qu'avait occupées autrefois celle des serviteurs libres, clients, vassaux, précaristes, mercenaires et parasites. La liberté humaine y perdit sans doute, si l'on juge la chose au point de vue juridique. En fait, protégé par les rescrits impériaux, l'esclave ne fut pas exposé à plus de caprices que le mercenaire des anciens Gaulois. Son statut personnel était plus précis et sa vie plus assurée[5]. Que dans ces troupeaux d'esclaves qui peuplaient les palais et les métairies des grands, il y ait eu souvent d'horribles épisodes, de crimes, de débauches ou de révoltes, on le croira sans peine[6]. Mais malgré tout, l'esclavage classique, en se développant dans les Gaules, y répandit quelques formes nouvelles de l'idéal humain, l'application de l'ouvrier à sa tâche, la bonté du maître, la reconnaissance du serviteur.

Comme la servitude n'était point une tare éternelle et indélébile, comme l'esclave pouvait acheter sa liberté à force de

1. Terre cuite; Blanchet, *Fig.*, p. 128; *Suppl.*, p. 67.
2. Sculpture votive; Esp., n° 2051.
3. Bas-relief funéraire; Esp., n° 759 (à Narbonne). — Cf. Capitan, *Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1916, p. 67-77.
4. Au point de vue juridique, cf. t. IV, ch. IX, § 3 et 4, et p. 264-5.
5. Cf. t. IV, p. 370-2.
6. Maître (*pecuarius*, maître berger) tué par son esclave; XIII, 7070.

travail et d'épargne, il s'habitua à l'une et l'autre qualités[1]. Ce qui nous a le plus frappés dans la vie économique de la Gaule romaine, c'est l'activité de tous, c'est aussi l'excellence matérielle des choses faites. La malfaçon, que nous appelons aujourd'hui le sabotage, nous a paru assez rare[2]. Cela provient peut-être de ce que la besogne manuelle était accomplie surtout par des esclaves, mieux surveillés, plus disciplinés, astreints à plus de conscience. Si beaucoup ne s'acquittaient bien de leur tâche que sous la peur des peines, les meilleurs le faisaient pour multiplier leurs gains, acquérir la liberté et la transmettre à leurs héritiers. Faire de bon ouvrage pour arriver à une vie plus honorable, je ne trouve pas cela indigne du nom de vertu[3], et c'est en tout cas une forme du devoir humain.

Devenu libre, l'esclave affranchi n'oubliait pas son maître, pas plus que son maître ne l'oubliait, oubli qui est trop souvent la règle entre chefs et serviteurs de nos sociétés démocratiques. Des obligations précises et un lien religieux continuaient à les unir l'un à l'autre. L'ancien maître devenait le patron naturel du nouvel affranchi. Celui-ci lui élevait des autels et priait pour lui[4] : il était en quelque sorte son dévot attitré et durant sa vie et après sa mort. C'est l'affranchi, d'ordinaire, qui est préposé à la garde des tombeaux et au culte des Mânes : s'il existe dans la Gaule un si grand nombre de monuments funéraires élevés par des affranchis, c'est que la loi ou la coutume leur imposaient le devoir de rendre à leurs maîtres, au même titre que les parents, les derniers honneurs[5]. Entre les

1. Cf. t. IV, p. 264-5, ce que nous disons de la richesse des anciens esclaves.
2. T. V, p. 218, 225, 312-313.
3. Voyez, dans une inscription d'Arles (XII, 722), l'éloge d'un bon ouvrier, *ars cui summa fuit, fabricæ studium, doctrina pudorque*, etc.
4. Cf. p. 247.
5. Voyez le testament du Lingon, XIII, 5708 (ici, t. IV, p. 373); XII, 3789, 3809, 3904, 3945, 4580, etc.; dans la plupart de ces cas, enfants et affranchis d'un mort s'associent pour lui élever son tombeau, et cela paraît la règle : la loi assimilait *honos parentium ac patronorum* (*Dig.*, XXXVII, 15, 2). Cf. t. V, p. 370, n. 5.

uns et les autres, le souvenir de l'esclavage ne s'effaçait jamais, et il se perpétuait, non pas sous la forme de rancune et de colère, mais d'hommage et de piété [1].

Rien n'empêchait l'esclave d'aimer son maître et le maître d'aimer son esclave. Plus d'une épitaphe naïve et touchante est signée d'un nom d'esclave [2]. Plus d'un tombeau est l'œuvre d'un maître affligé [3]. Entre les monuments des hommes de l'une et de l'autre classes, il n'y a point de différence appréciable. Si ceux des serviteurs sont plus petits, c'est que les gens de cette sorte sont moins riches. Mais, de même que les autres, ils peuvent avoir leurs portraits en buste ou en pied, leurs terrains à concession perpétuelle, leurs caveaux pour eux et leurs familles [4]. Car il y a des familles d'esclaves et des familles de maîtres [5].

Il arrive même souvent que les unes et les autres se mêlent en une seule communauté. Beaucoup de Gaulois ouvrent leurs monuments funéraires à leurs affranchis : une même pierre recouvrira éternellement le corps du maître et celui du serviteur [6]. Si bon lui semble, le maître peut épouser une de ses esclaves en noces justes et perpétuelles [7]. On vit inversement, quoique moins souvent, de simples esclaves ou affranchis épouser leurs maîtresses ou leurs patronnes, qu'elles fussent filles ou veuves [8]. De telles unions n'inspiraient point de honte. La mention en

1. Inversement, tombeaux élevés par les patrons à leurs affranchis, t. IV, p. 373. — Sur l'affranchissement testamentaire, t. V, p. 370.

2. En général d'esclave affranchi.

3. XII, 3781 : tombe d'une *vernacula*, morte à onze ans, élevée par ses deux maîtres, *Attius* et *Numeria*, qui sont peut-être les enfants de la maison.

4. Les preuves au *Corpus* et chez Espérandieu.

5. A cela près, que l'expression de *contubernalis* remplace d'ordinaire celle de *conjux* (XII, 4030-1, 4640).

6. Cf. t. IV, p. 373, ici, p. 281, n. 2, p. 272, n. 3. On peut supposer la pensée que, dans l'autre monde, ils seront réunis à nouveau, le patron continuant son rôle, comme dans l'ancienne Gaule (t. II, p. 406 ; t. IV, p. 373).

7. XII, 3782 (*marito piissimo eidemque patrono*), 3801 (*libertæ et uxoris*), et bien d'autres. Parfois, il est vrai, le patron qui vit avec son affranchie n'indique pas le titre d'épouse ; il se borne à élever une tombe *sibi et libertæ* (XII, 4667). Cf. p. 282, n. 1.

8. *Dominæ et uxori*, XII, 682 *a*.

était inscrite sur les tombeaux. Pourtant, elles constituaient des mésalliances tout aussi imprévues que les mariages modernes entre patrons et servantes, lesquels on se garde bien d'avouer ou d'afficher de cette manière. Mais l'esclavage antique comportait, à de certains égards, plus de courage démocratique, plus de franche humanité que le salariat d'aujourd'hui. Rien n'est plus touchant que ces humbles monuments de la Gaule, autels ou tombeaux, où le maître prie les dieux « pour son fils et pour son esclave »[1], où il repose dans la paix « à côté de son serviteur »[2]. Cet esclave, ce serviteur, *verna*, *vernio*, c'est l'esclave né dans la maison du maître, qui y a vécu toute sa vie, adorant les mêmes dieux, endormi à la fin dans la même tombe[3].

XI. — L'AMITIÉ.

L'amitié, née en dehors du cadre familial, cherchait sans cesse à y entrer.

Elle y entrait sous la forme d'une fraternité morale et religieuse. Deux amis se donnaient les mêmes noms que des frères[4]. Ils adoraient les mêmes dieux ensemble[5]; ils élevaient des autels l'un au Génie de l'autre[6]. Leur principal devoir était de se rendre les honneurs funèbres : beaucoup de tombes, dans la Gaule romaine, sont l'œuvre d' « amis »[7]. C'est ce titre que s'attribuent les survivants ou que reçoivent les défunts : soyons sûrs qu'ils attachaient à ce terme d' « amitié » un sens mystique

1. *Pro f(ilio) et vern(a)*, XIII, 568.
2. *Hic est sepultus cum suo vernione*, XII, 5012
3. Cf. t. IV, p. 371.
4. Dans les collèges, t. IV, p. 394; ailleurs, ici, p. 282, n. 4.
5. Dans les collèges, t. IV, p. 394.
6. *C. I. L.*, XII, 3053 : *Genio Decimi nostri,... amicus*.
7. Voyez les inscriptions citées p. 282, n. 1, 3, 4, 7. De là, le lien étroit qu'il faut établir entre l'*amicitia* antique et la vie collégiale, dont le but était si souvent le *funeraticium* (t. IV, p. 394).

et solennel[1]. On peut presque dire des amis d'autrefois qu'ils s'aimaient en la divinité.

L'origine matérielle de l'amitié était une communauté d'occupations ou d'intérêts. Elle naissait, dans les camps, entre les soldats d'un même corps ou les compagnons d'une même tente[2]; dans les grandes maisons, entre les esclaves d'un même service, les affranchis d'un même patron, les hôtes d'un même foyer[3]; dans les cités, entre les élèves d'un même maître[4], les membres d'un même collège[5].

C'est dans les collèges surtout, et de quelque sorte qu'ils fussent, que ce sentiment s'est épanoui. Il semble même qu'ils aient été imaginés afin de lui donner libre carrière. Pour l'homme, une confrérie était une seconde famille, souvent plus attrayante que l'autre, où le lien dominant était la fraternité et non pas la paternité, c'est-à-dire un groupe où il y avait moins de maîtres et plus d'égaux, moins de craintes et de respect et plus d'affectueuses communions.

Les membres d'un collège s'appelaient entre eux des « camarades », des « amis »[6], voire des « frères »[7]. Ils se devaient les uns aux autres secours et bonté De même que dans une famille, l'adoration d'un même dieu, des libations ou des repas en commun, l'exactitude dans les rites funéraires, étaient les devoirs essentiels entre les confrères. Parfois, ils se disaient « les bons », *boni*, mettant ainsi leur confrérie en dehors et au-

1. Il est d'ailleurs possible que le rapprochement des deux termes *amicus amica* dans une tombe commune (XIII, 2075) indique une union libre et régulière à la fois (cf. p. 280, n. 7).

2. XIII, 6814, 6899, etc.

3. *Colliberto sanctissimo*, XIII, 2026; *amico et [col]liberto*, XIII, 2147; *conservi*, XIII, 2153.

4. *Erophilus in modum fraternæ adfectionis condiscipulatu copulatissimus amicus*, XIII, 2027.

5. Pour tout ce qui suit, t. IV, ch. X. Voyez les noms d'amitié ou de guerre ou les sobriquets mystérieux que se donnent les membres de collèges, XIII, 645.

6. Cf. t. IV, p. 394.

7. Epitaphe d'un *corporatus* (XII, 722) : *Hic conviva fuit dulcis, nosset qui pascere amicos.*

dessus du reste du monde, en ce geste d'orgueilleux égoïsme qui n'est point rare dans l'amitié[1].

L'idéal, en ce genre de sentiment, fut réalisé à la fin du monde antique par les églises chrétiennes[2]. Nous connaissons assez bien la vie de l'une d'elles, celle de Lyon sous Marc-Aurèle. Ce sont les mêmes pensées que dans les autres collèges, mais arrivées à un degré supérieur d'intensité et de pureté. Hommes et femmes y vivent comme frères et sœurs; à chacun d'eux leur Dieu a donné une vie nouvelle, pareille pour tous, et qui semble faite d'un même sang. Ils sont, sous ce Dieu leur père, une grande famille d'amis égaux. Ils s'aiment en lui, ils mourront pour lui, ils revivront par lui. L'Église chrétienne confondait, en une étreignante unité, l'affection pour Dieu et pour l'homme, la piété et l'amitié.

XII. — LES REPAS EN COMMUN

Tels étaient les sentiments et les devoirs qui unissaient entre eux les êtres humains, qui leur faisaient une vie commune. Si l'on cherche les actes les plus importants de cette vie commune, les solennités où se réunissaient les hommes, on trouvera, en fait d'habitudes essentielles à la Gaule de ce temps, le banquet et le spectacle public[3].

Les banquets, autrement dit les repas pris ensemble, avaient été, pour les Gaulois d'autrefois, les grandes fêtes de la vie

1. *Bonis bene*, XIII, 1880, 1893; cf. p. 245. La formule qui accompagne celle-ci, *salvi eatis, salvi redeatis*, doit ici être également un salut aux membres de la confrérie qui visitent leur confrère défunt; cf. p. 253, n. 6

2. T. IV, p. 395-6, 408-9.

3. Je laisse de côté les occupations plus banales et moins caractéristiques de l'état moral : voyages (t. V, p. 144, 145-6), promenades (t. V, p. 55, 69, 376), bains publics (*C. I. L.*, XIII, 1983; t. V, p. 376), chasse (t. V, p. 201-2), pêche (t. V, p. 199, n. 2), sport nautique (t. V, p. 162), jeux (jeu d'échecs, XIII, 444; ici, p. 126, n. 5; jeu de ballon, p. 273, n. 4). Je répète que ceci n'est point un manuel d'antiquités (cf. p. 223, et t. V, p. 3, n. 1).

sociale[1]. Rien, à cet égard, ne fut changé par Rome. Il n'y eut sans doute qu'un peu plus de tenue dans les festins, et des menus plus variés.

Pour un Gallo-Romain, la meilleure façon de plaire à ses concitoyens est de leur offrir un banquet. C'est le présent que fait un magistrat à ses administrés, un riche bourgeois à ses compatriotes municipaux, le patron d'un collège à ses confrères, un mourant à ses héritiers[2]. L'on institue dans les temples des repas en l'honneur des dieux[3], près des tombes en l'honneur des défunts[4]. Tout est prétexte à grouper des hommes autour d'une même table : les anniversaires impériaux, les solennités familiales, une cérémonie religieuse, un départ ou un retour, la naissance et la joie, la douleur et la mort[5]. C'est pour cela que dans le garde-meuble d'une ville il y a des tables pour les repas publics[6]; que dans une maison ou dans une villa la pièce la plus grande et la plus somptueuse est la salle à manger[7]; qu'auprès des mausolées s'étend un vaste terrain pour les banquets funéraires[8].

Aucun groupe humain ne peut se passer de ses repas collectifs. Ils sont la forme la plus visible des liens qui constituent la vie sociale et l'alliance entre des hommes. Un mort se croirait oublié si de loin en loin trente amis ne venaient devant sa tombe s'asseoir à la table dressée par ses soins[9]. Une confrérie n'existerait pas sans une assemblée de ce genre : ses membres sont tous ceux qui, à de certains jours, « mangent » ou « boivent

1. T. II, p. 70, 414, 420-1, 549.
2. XII, 3058, 4393, 5905, 2461, etc.
3. XII, 3058.
4. XIII, 5708, 2494.
5. XII, 530, anniversaire de Vespasien et peut-être dédicace d'une basilique; XII, 5905, anniversaire de Marc-Aurèle; XII, 372, décret honorifique; XII, 4393, anniversaire d'un donateur; etc.
6. Supposé pour la Gaule; en Afrique, Augustin, *Serm.*, 46, § 3, 8, Migne, *P. L.*, XXXVIII, c. 274.
7. Pétrone, *Sat.*, 30-31.
8. XIII, 2494, 5708; cf. p. 251-2, p. 285, n. 3, t. V, p. 75-7.
9. XIII, 2494, 5708; cf. p. 252.

de compagnie »[1]; et les églises chrétiennes ont leur « cène », leur repas, au même sens que les autres fraternités humaines.

A l'origine de cet usage, déjà lointaine et oubliée, on trouvait une idée religieuse : manger et boire aux côtés les uns des autres, c'était communier en des sentiments pareils; et le repas pris ensemble, le pain et le vin partagés, était le symbole de l'entente qui continuerait dans la vie[2]. Le sens sacré de ces actes avait disparu des grands banquets populaires, simple occasion de s'éjouir ou de s'enivrer aux frais des riches ou du trésor public. Mais il existait toujours pour les repas de tombes, de temples et de confréries, et il leur donnait leur vrai caractère.

A tous ces repas, c'était un dieu qui présidait, soit celui du temple, soit celui du tombeau. Sous la forme d'une idole ou sous celle d'un portrait, dieu de l'Olympe ou simple mort, il prenait sa place au banquet, il recevait sa part, honoré par les libations des convives[3]. Dans les repas d'une confrérie, je crois aussi à la présence de la divinité qui lui servait de gardienne : si son image ne paraissait point à table, des prières, un salut, une offrande, s'en allaient vers elle. Les Chrétiens, dans leurs agapes, sentaient que le Christ était parmi eux[4].

1. Cf. p. 282, n. 7, l'épitaphe d'un *corporatus*; à la fin de l'épitaphe d'un membre de confrérie, *omnibus copotoribus bene*, XIII, 645.

2. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 24 et s.

3. Cf. t. V, p. 359, t. VI, p. 187, 252. Prescriptions testamentaires du Lingon (XIII, 5708) . *Stratui ibi sit quod sternatur per eos dies quibus cella memoriæ aperietur, et II lodices* [couvertures] *et cervicalia II paria cenatoria* [coussins] *et abollæ* [manteaux spéciaux pour banquets] *et tunica*. Ces banquets funéraires d'anniversaires comportaient un costume spécial; cf. t. V, p. 243, n. 12, p. 244, n. 7.

4. Ce que nous venons de dire du rôle et de l'importance des banquets explique en partie le nombre et le caractère de ce qu'on appelle en archéologie et en épigraphie les « vases bachiques » : c'étaient sans doute les vases dont on se servait dans les banquets, et les inscriptions qu'on y lit (*ave*, *bibe*, *da merum*, *Gabalibus feliciter*, etc.) étaient, je crois, des formules de souhait et d'appel que les convives prononçaient en chœur ou séparément. Ici, p. 133.

XIII. — LES SPECTACLES PUBLICS

Malgré les orgies qui pouvaient en gâter la fin, le banquet rendait service à l'âme humaine. Il permettait les longues causeries, sans hâte et sans arrière-pensée ; il rapprochait les êtres dans une double intimité du corps et de l'esprit. Un souffle fraternel, un souvenir sacré, passaient parfois sur les convives. Le plus touchant épisode de la vie du Christ avait été son dernier repas au milieu des siens.

Rien de pareil ne purifiait les spectacles publics. La religion, assurément, n'en était point absente : car il n'y avait acte ni cérémonie dont elle s'écartât. Des prières précédaient les jeux, des idoles stationnaient dans les salles, on y sentait la fumée des sacrifices, et l'on savait que les courses ou les combats étaient des offrandes faites aux dieux[1]. Mais la part du ciel une fois réglée en quelques gestes traditionnels, c'était au corps ou à l'âme des hommes que le spectacle s'adressait en son entier; et entre les facultés de cette âme ou de ce corps, c'était aux pires qu'il faisait appel.

Les moins mauvais de ces jeux furent les courses de chars. Sauf les cas d'accidents dans le cirque, il ne s'y versait point de sang, d'homme ou de bête. Ils comportaient des luttes d'habileté et de vitesse, une émulation pacifique dont la vue n'éveillait chez les spectateurs que des émotions de sport et quelques remarques d'art : à l'élégance de ce genre de jeux, on se rappelle qu'il était d'importation hellénique. — Mais ces courses ne furent point très populaires dans les Gaules, soit qu'on les jugeât trop coûteuses et dignes seulement des plus grandes

1. Y compris les morts : Annius Camars, à Arles, fonde par testament *ludos athletarum aut circenses* (XII, 670), et il paraît bien douteux que sa mémoire n'ait pas été honorée à l'occasion de ces jeux. — Cf. p. 251-3.

villes[1], soit que le goût des peuples allât à des spectacles plus variés et plus violents.

Là même où se tenaient des réunions de chars, le spectacle était corrompu par les passions populaires, par la frénésie qu'inspirait tel cocher, tel cheval, telle couleur d'écurie. On se disait membre de « la faction verte » ou de « la faction bleue », ce qui signifiait qu'on faisait des vœux, qu'on pariait pour le triomphe des concurrents de l'une ou de l'autre couleur. Les vœux et les paris ne suffisaient pas aux plus forcenés des habitués du cirque : ils maudissaient la faction rivale, vouaient ses chevaux et ses cochers à la mort même, et de l'incantation magique ils allaient parfois jusqu'à l'acte coupable. Ces jeux étaient pour les hommes une occasion de passions folles ou stupides, et de querelles inhumaines[2].

On se disputait moins dans les théâtres, aux pantomimes, aux amusements des histrions et des jongleurs, aux danses des baladins, aux luttes d'athlètes, aux combats ou aux chasses d'animaux, aux rencontres sportives de toute espèce[3]. Mais la pudeur, physique ou morale, en était trop souvent absente. Ces spectacles tournaient d'ordinaire en vulgaire débauche des regards.

1. Les cirques étaient très rares en Gaule. D'abord, il ne reste aucune ruine de pierre qui puisse s'y rapporter (sauf « l'Aiguille » de Vienne, p. 225, n. 1, et encore ne s'agit-il pas ici de gradins, de constructions faisant partie de l'edifice), ce qui prouverait que le bois était resté la matière principale de ce genre de monuments (cf. t. V, p 68 et 230). Et ensuite, les témoignages, écrits, epigraphiques, figurés, concernant les jeux de cirques, sont encore fort rares en Gaule. On peut signaler des courses a Arles (p. 286, n. 1), Narbonne (Esp., n[os] 590 et s.), Vienne (p. 225, n. 1), Lyon (*ludi circenses*, XIII, 1921), Bordeaux (Esp., n[os] 1101, 1108); encore les preuves tirées des figurations de chars sont loin d'être concluantes. Je doute qu'il n'y en ait pas eu dès le Haut Empire à Trèves (cf. pour Constantin, *Pan. Lat.*, VII, 23; Salvien, *De gub. Dei*, VI, 87; aussi, Espérandieu, VI, p. 375), Cologne et Mayence. Remarquez qu'il s'agit, dans tout cela, de villes qui furent ou devinrent metropoles. Mais il a pu y en avoir dans d'autres villes : on croit à l'existence d'un cirque à Nîmes sur l'emplacement du Marché aux Bestiaux (où de tres fructueuses fouilles pourraient être effectuées).

2. Je suppose tout cela pour la Gaule, d'après ce qui se passait dans le reste de l'Empire . les preuves formelles manquent pour notre pays.

3. Cf. p. 154-8, t. V, p. 372-3, 68, p. 8, n. 2, p. 375, t. VI, p. 201, n. 8, p. 202. Je rappelle que ces genres de divertissements pouvaient tout aussi bien se donner dans les amphithéâtres, dont nous allons parler (p. 288).

La nudité était de règle dans certains cas. Sous Trajan, les honnêtes gens célébrèrent un magistrat de Vienne pour avoir supprimé des jeux gymniques qu'un bienfaiteur de la ville y avait fondés un siècle auparavant et où il se passait d'étranges scènes[1] : quand on songe à toutes les exhibitions que permettaient alors les pouvoirs publics[2], on se demande jusqu'où allaient celles qu'il leur fallut proscrire.

Mais aucun de ces divertissements, dans toute la Gaule, indigène ou coloniale, n'atteignit à la vogue des combats de gladiateurs[3]. Elle fut inimaginable. On n'a, pour le constater, qu'à regarder les ruines que ce temps a laissées. Les plus énormes sont celles d'amphithéâtres, lesquels étaient consacrés surtout à ces batailles d'hommes[4]. Parmi les professionnels de spectacles dont nous possédons les tombeaux, les gladiateurs ont fourni plus d'inscriptions que tous les autres ensemble[5]. C'est de leur vie que l'art populaire tire ses dessins favoris : bas-reliefs, mosaïques, bijoux, bronzes, vaisselle de table, lampes et verres perpétuent leurs images et glorifient leur métier[6]. Ni l'Espagne avec ses combats de taureaux ni la France avec ses courses de chevaux ne commettent plus de sottises que n'en fit la Gaule avec ses gladiateurs[7]. Les combattants qui échappaient à la mort et qui de victoire en victoire parvenaient à la richesse ou à la gloire, se faisaient bâtir d'élégants tombeaux, et ils y inscrivaient avec complaisance le nombre de combats où « on les

1. Ici, p. 158, n. 3; t. V, p. 374, n. 1.
2. Cf. p. 158.
3. Pour ce qui suit, ici, p. 82-3, t. V, p. 372-3, 335.
4. Voyez la remarque de la p. 287, n. 3. Ici, p. 224-5; t. V, p. 26, n. 5, p. 56, 68-9, 374. Il semble bien qu'il put y avoir, exceptionnellement, des combats dans les théâtres de simples *loci*.
5. T. V, p. 335, 372-3.
6. Ici, p. 190, n. 3, p. 201, n. 8, p. 197; t. V, p. 289; Esp., nos 1346, 3999 (trouvé à Maestricht); le gladiateur de bronze d'Arles; etc.
7. Que la Gaule fût le pays de l'Empire où la gladiature était le plus populaire, cela résulte du fait que le décret pour restreindre ce genre de dépenses paraît avoir été pris, sous Marc-Aurèle, surtout pour la décharge des grands de la Gaule; cf. t. IV, p. 438, n. 13, p. 351, n. 1.

avait vus », le chiffre de couronnes qui leur avait valu la gloire ou la liberté[1]. Cette forme de jeu, c'était de Rome qu'elle venait, et non de la Grèce. Elle continuait en Gaule cette passion du meurtre, cette tradition du sacrifice humain qui avait si longtemps pesé sur les peuples de l'Occident[2]. Mais elle ôtait à cette passion l'allure violente, spontanée et sacrée qui en était l'excuse. Le combat de gladiateurs, c'était le meurtre offert en spectacle de joie, dans toute sa laideur et toute son injustice, sans profit pour une cause, sans motif de croyance ou d'espérance, et la mort donnée par un compagnon d'esclavage.

Cependant, la Gaule romaine a vu pire encore. Dans certains cas d'exécution capitale, lorsque le condamné, esclave ou non citoyen, était livré aux bêtes, son supplice avait lieu publiquement, en plein amphithéâtre, au cours d'un long spectacle, et c'en était l'épisode le plus goûté de la multitude.

Beaucoup de Chrétiens moururent de cette manière à Lyon[3], et aussi, à Lyon également, des prophètes qui avaient cru à la liberté des Gaules[4]. Les scènes les plus horribles ou les plus pitoyables se déroulaient alors. Blandine fut d'abord frappée de verges, puis jetée aux bêtes sauvages : comme elles se détournaient du corps, on le plaça un instant sur un réchaud brûlant, on l'enferma ensuite dans un filet, et on l'offrit ainsi une nouvelle fois à la colère des animaux. Un taureau s'en inquiéta alors davantage, le jeta et le rejeta dans les airs. Mais Blandine vivant encore, il fallut bien que le bourreau l'achevât[5].

1. Le chiffre le plus important paraît être, si le texte a eté bien lu, celui d'un gladiateur d'Orange, LIII (*pugnarum*); XII, 5837. — Il faudrait étudier, dans le *Recueil* d'Espérandieu, si certains bas-reliefs representant des armes ne se rapportent pas à des tombes de gladiateurs. — La frise des armes, à Saintes (Esp., n° 1346), paraît être un ornement du *ludus* de la cite.

2. Cf. p. 83.

3. T. IV, p. 495-496.

4. T. IV, p. 194-195.

5. Eusèbe, V, 1, 56 : Καὶ μετὰ τὰς μάστιγας, μετὰ τὰ θηρία [sans doute des ours; *ab his intacta*, ajoute Rufin], μετὰ τὸ τήγανον, τοὔσχατον εἰς γυργαθὸν βληθεῖσα ταύρῳ παρεβλήθη, καὶ ἱκανῶς ἀναβληθεῖσα πρὸς τοῦ ζῴου... ἐτύθη [*jugulari gladio*, Rufin;

Ne disons pas, pour excuser de telles scènes, qu'il s'agissait là d'exécutions capitales, que la justice voulait publiques : la justice n'obligeait à aucun de ces raffinements dans le meurtre, et elle n'interdisait pas le huis clos pour un supplice [1]. Ne rappelons pas, à ce propos, qu'un supplicié était une victime offerte aux dieux, et que Blandine livrée aux bêtes n'était pas un spectacle plus odieux que les criminels brûlés en l'honneur de Teutatès [2] : à quoi bon, alors, être passé de Teutatès à Mercure, du nom celtique au nom latin et de Vercingétorix à César? à quoi bon s'en remettre, pour gouverner les hommes, à un empire universel, à une monarchie absolue, à Marc-Aurèle le philosophe? Ne nous résignons pas à ces meurtres et à ces jeux sous prétexte que c'étaient mœurs du temps, acceptées de tous, sans la portée que nous leur attribuons : beaucoup savaient et disaient que de telles mœurs étaient une honte pour le monde, les sages de la Grèce s'en détournaient avec horreur, et nul Chrétien ne paraissait au spectacle.

Ce n'est pas déclamer qu'insister sur la laideur morale de ces jeux gymniques ou de ces combats de gladiateurs. Là sera toujours la tare indélébile de l'Empire romain. Des millions d'êtres, à chaque instant, s'entassaient dans les lieux publics pour repaître leurs yeux de visions malsaines ou inhumaines. Le fait d'être ensemble, de mettre en commun ses passions, de sentir ses sensations doublées par le contact de sensations voisines, l'abaissement inévitable de l'âme des hommes lorsqu'ils sont réunis en foule et pour le plaisir, tout faisait du spectacle, immonde ou cruel par lui-même, une leçon durable de bassesse ou de cruauté. On en sortait plus mauvais de cœur et plus médiocre d'esprit. Pendant trois siècles, les générations de la Gaule se dégradèrent lentement à goûter de telles joies.

par un *confector* de l'arène?]; cf. ici, t. IV, p. 496. — L'exécution du prophète Maricc sous Vitellius (t. IV, p. 194) a donné lieu à des péripéties semblables.

1. Cf Mommsen, *Strafrecht*, p 928-931.

2. T. II, p 157-159, 102-103.

XIV. — ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Or ces spectacles, voilà l'œuvre principale que l'Empire romain imagina dans les Gaules pour le bien du plus grand nombre [1].

Ils sont, en règle générale, gratuits et accessibles à tous, esclaves et sénateurs, citoyens ou non, hommes ou femmes. Les salles sont assez vastes, les gradins assez nombreux, pour que nul n'en soit exclu aux heures de fêtes, et que chacun y puisse bien voir [2]. Afin de bâtir ou d'entretenir ces arènes, de nourrir et de payer ces troupes d'hommes ou ces troupeaux de bêtes, les provinces ou les villes dépensent des sommes énormes [3]. Un riche citoyen, qui veut perpétuer son nom et assurer à son souvenir la reconnaissance de sa cité, laisse ou donne un capital pour célébrer des jeux périodiques [4].

Il y avait cependant d'autres manières de servir la multitude et de « bien faire » pour les hommes. On pouvait fonder des écoles, des caisses de crédit ou de secours, des maisons de retraite ou des hôpitaux, c'est-à-dire combattre et diminuer dans le monde la misère, le vice ou l'ignorance L'idée de ces créations ne fut nullement étrangère à ces temps-là. De bons citoyens ouvrirent des souscriptions pour procurer des maîtres aux gens de leur pays [5]. L'État et les villes ont subventionné les lieux d'études [6] et les concours littéraires [7]. Il y avait quelques lits pour malades dans les temples d'Esculape [8]. La plèbe de

1. Cf. t. V, p 371 et s.
2. Ici, p. 222-5.
3. Ne pas oublier qu'il y a des théâtres dans de simples bourgades de *pagi*, et près de sanctuaires ruraux (cf. t. V, p. 8, n. 2, p. 375, t. VI, p. 154-5).
4. Cf. t. V, p. 374, n. 1.
5. Pline, *Epist.*, IV, 13 : encore ne s'agit-il point là, à proprement parler, ni de petites gens ni de charité absolument désintéressée.
6. Soit directement, soit par l'octroi d'immunités aux maîtres (cf. p. 123-5, 149, n. 8).
7. T. IV, p. 163; t. VI, p. 126.
8. En réalité, moins des lits que de simples places dans des galeries; Besnier, *L'Ile Tibérine*, 1902, p. 198-200.

Rome recevait gratuitement son blé[1]. Et d'excellents empereurs instituèrent en Italie des banques de crédit agricole et des caisses « alimentaires » pour les enfants des pauvres[2].

Mais ces œuvres charitables sont demeurées une exception. Hors de Rome et de l'Italie, c'est à peine si on en trouve quelques traces dans les premiers siècles de l'Empire[3]. La désignation de médecins municipaux[4], des subventions aux grandes écoles[5], des banquets[6], la gratuité des bains[7], peut-être des distributions de blé[8], et c'est tout : et encore rien ne prouve que cela fût fait surtout pour les pauvres. On dirait que la charité publique demeure un privilège réservé à la ville et à la région souveraines. Au delà des Alpes, la principale forme de la bienfaisance, c'est de donner des jeux à tous.

On a pensé que la peur de la plèbe empêcha l'empereur de proscrire de tels spectacles[9]. C'est possible à Rome : respecter les pires défauts de la multitude y était une garantie de sécurité

1. Cf. Hirschfeld, *Verwalt.*, 2e éd., p. 230 et s

2. Cf. Hirschfeld, *id.*, p. 212 et s.

3. Jusqu'à nouvel ordre du moins. — Cf. Esser, *De pauperum cura apud Romanos*, thèse de Kampen, 1902 (intéressant).

4. P. 160, n. 3; t. IV, p. 358, n. 5 et 8. Encore faut-il dire que le titre de *medicus coloniæ* n'implique pas nécessairement la subvention municipale et l'assistance gratuite. — Je n'arrive pas à trouver trace d'assistance médicale dans les villes d'eaux (t. V, p. 42 et s.).

5. P. 123-5, et t. IV, p. 358. Même remarque : cela n'implique pas la gratuité de l'enseignement.

6. P. 284.

7. T. V, p. 375, n. 4.

8. T. IV, p 358, n. 4. — On peut citer en outre des distributions d'huile, de vin ou de bière (t V, p. 374, n. 3) : mais, comme on en faisait bénéficier ou tous les habitants ou tous les membres d'un collège déterminé, il semble bien que la charité, le désir de soulager la misère n'eût rien à voir en ce genre de bienfait. C'est toujours la *pietas in suos* (p. 245). — Même remarque en ce qui concerne les gratifications en espèces laissées par testament (cf. t. V, *ib.*) : elles profitent le plus souvent aux sociétés dont faisait partie le défunt : par exemple (XIII, 1911, 1921), 5 deniers à chaque *negotiator vinarius* ou à chaque décurion, *vinarii* et décurions qui ne pouvaient être que de riches bourgeois. Jamais la pensée du pauvre n'apparaît dans ces donations; voyez le portrait de Trimalchion, *nummos in publico de sacculo effundentem* (Pétrone, *Sat.*, 71).

9. Fustel de Coulanges, *Instit.*, [II], p. 53-4 ; « Cette plèbe fut ce qui fit tort à l'Empire. Le gouvernement n'eut pas la force ou n'eut pas le courage de la contraindre au travail. Il obéit à cette populace, il la nourrit à ne rien faire, il s'abaissa à l'amuser. »

pour le régime. Mais ce n'est pas seulement à cette plèbe de Rome qu'on fournit sans relâche des bêtes et des gladiateurs. On en offrit des millions, pendant trois siècles, aux habitants de l'univers, aux prolétaires et aux paysans, aux mendiants et aux vagabonds de toutes les villes et de toutes les campagnes[1]. Si on le fit, ce n'était point par peur de leurs colères, mais par désir de leur être agréable. On mit à la portée de tous le plaisir qui était le plus vulgaire. Ennoblir les âmes, soulager les infortunes, purifier le monde de ses souillures, ce n'était encore ni devoir d'empereur ni rêve de philosophe[2].

XV. — L'IDÉAL SOUVERAIN

Ce qui manque donc à la vie morale, dans la Gaule de ce temps, c'est la passion pour un idéal[3]. Elle s'acquitte paisiblement des devoirs obligés, elle goûte vulgairement les plaisirs ordinaires. On ne sent chez personne, riche ou pauvre[4], l'action d'un sentiment supérieur, qui donnerait de la force aux âmes et de la grandeur au siècle[5].

1. Cf. p. 291, n 3, t. V, p. 372-3.

2. L'idéal du stoïcien, même empereur, est la purification, l'ennoblissement de son âme même; voyez les *Pensées* de Marc-Aurèle (cf. ici, t. IV, p. 488), et remarquez la petite place qui y est faite à l'humanité.

3. Lisez les très belles pages écrites [en 1875] par Fustel de Coulanges (*Inst.*, [II], p. 217 et s.) sur la médiocrité morale du monde romain. Il est le premier qui ait développé avec vigueur ce thème, malgré l'admiration ambiante qu'inspirait alors l'Empire romain et qu'il avait du reste d'abord en partie partagée (cf. *Polybe* [1858], dans *Questions historiques*, p 211). — On trouvera quelques indices de pensées semblables chez Guizot, *Hist. de la civilisation en France* [écrit en 1828], 2ᵉ leçon, par exemple p. 64 « La société tout entière se dissout et se meurt ». Cf. également Renan, *Marc-Aurèle*, 1881, ch. 31. — Toutefois, Guizot, Fustel de Coulanges et Renan paraissent voir les causes de cette « atonie » dans l'etat politique, l'excès et la maladresse de l'obéissance et du despotisme Et ils ont raison. Mais au delà de ces causes, il y en a de plus profondes (de même pour la pauvreté de l'art, ici, p. 181, n. 3), dont toutes les autres dérivent : c'est la substitution du principe de la monarchie universelle à celui des patries régionales ou municipales, ou, en d'autres termes, c'est la conquête romaine elle-même et le mode d'existence auquel elle soumit le monde; cf. t. V, p. 317, t VI, p. 165, 181, 196, 547 et s. — Écrit avant 1914.

4. Je ne parle, naturellement, que du plus grand nombre, et n'ai pas à tenir compte ici des âmes ou des esprits d'élite, s'il s'en trouve alors dans les Gaules.

5. Fustel de Coulanges, *ib.*, p. 217 : « Le mal moral dont elle souffrait [la société

L'homme a beau se croire un demi-dieu, se laisser traiter en image de culte[1]. Il ne fait rien pour hausser son Génie à la hauteur de la divinité éternelle; et lorsqu'il met les dieux à son niveau, ce n'est pas lui qu'il élève, ce sont eux qu'il abaisse[2]. Épictète et Marc-Aurèle, des sages et des empereurs continuaient alors cette culture supérieure de l'être humain[3] : mais on ne s'aperçoit pas que les plus belles leçons de la philosophie grecque aient pénétré profondément dans les Gaules[4].

On y vit beaucoup en famille. Mais ce qui plaisait dans cette vie, c'était le calme des jours, la douceur du foyer, les plaisirs partagés, l'accoutumance à des choses banales[5].

Les mêmes joies, relevées par un certain mystère, se retrouvaient dans la vie de confrérie : mais de cette vie il n'est point davantage sorti un sentiment d'une valeur supérieure[6]. Dans ces familles et ces corporations je vois beaucoup de petites qualités et d'aimables pratiques, et aucune de ces vertus qui font faire un nouveau progrès à l'âme humaine.

Le patriotisme municipal était également l'origine de gestes généreux et de doux moments, dons de magistrats, belles fêtes, prières au Génie de la ville. Mais il est alors à l'état d'habitude et non pas de vertu; il accompagne la vie, il ne la soulève pas, ainsi qu'il le fit dans l'Athènes de Périclès ou la Carthage des Barcas[7].

L'amour et le culte de Rome ont suscité, chez les dernières générations de cet Empire, des actes admirables[8] et de très nobles

romaine] n'était pas la corruption des mœurs; c'était l'amollissement de la volonté et, pour ainsi dire, l'énervement du caractère », etc.

1. Ici, § 3, en particulier p. 239 2.
2. Ici, p. 247-8.
3. T. IV, p. 237, 267-8, 410-1.
4. J'ai déjà dit que l'influence des philosophes ne sortait pas des hautes classes et là même n'y était que superficielle (ici, p. 139, n. 8, p. 248).
5. Cf. t. IV, ch. IX, § 1, et ici, § 4.
6. T. IV, ch. X, surtout § 1; ici, p. 281-3 Les églises chrétiennes mises à part.
7. T. IV, ch. VIII, surtout p. 362-5.
8. T. IV, p. 613-4.

paroles[1]. Mais je doute que les Gaulois contemporains d'Hadrien et de Marc-Aurèle, les seuls dont nous parlons ici, aient vraiment compris la beauté et la grandeur des siècles latins, et que la patrie romaine ait inspiré en eux-mêmes une passion intense, de reconnaissance, d'amour et de dévouement. De tels sentiments étaient surtout le fait de l'élite, des sénateurs et des lettrés, de ceux qui connaissaient l'histoire de Rome et qui en avaient admiré la majestueuse épopée. A la masse du peuple, du moins en Gaule, cette histoire et ce nom de Rome ne disaient rien. Rome était la cité victorieuse qui avait assuré aux nations une certaine paix en échange d'une certaine soumission : je ne crois pas que les hommes de nos pays aient pensé d'elle autre chose. L'adorer, se consacrer à ce nom romain comme à une divinité qui serait le symbole de l'unité humaine, était une foi trop élevée et trop forte pour eux[2]. Pas une inscription, pas une ligne de texte, avant Aurélien, ne nous révèle rien chez nos ancêtres qui ressemble à du patriotisme romain, j'entends de ce patriotisme qui fait les vies généreuses et qui appelle les morts héroïques. Dans ces vingt mille inscriptions et ces dix mille monuments que nous possédons, le mot et l'image de Rome sont ce que nous voyons le moins[3].

Des dieux, en revanche, on s'occupe plus que jamais[4]. Pourtant, ce ne sont pas les maîtres absolus du cœur humain. La piété, si absorbante qu'elle soit, n'est pas le sentiment souverain. Car tous ces dieux, à les voir de près, sont pour un Gaulois des compagnons et des appuis, mais non des exemples et des guides. Il ne leur livre ni toute son âme ni toute sa vie[5]. La seule divinité qui ait vraiment pris parmi ses fidèles la place d'un maître absolu, et dont la volonté soit l'idéal d'un homme,

1. T. IV, p. 260-1 ; Pline, *H. n.*, III, 39 ; Rutilius Namatianus, I, 47 et s. ; etc.
2. Cf. t. IV, p. 220-2.
3. Cf. t. IV, p. 231-2. Je dis Rome, je ne dis pas Auguste.
4. Ici, § 1 et tout le ch. I.
5. P. 247-8, 239.

c'est le Dieu des Chrétiens ; mais il ne parle encore qu'à quelques milliers d'exaltés[1].

La science, la littérature, les beaux-arts, occupent toujours les heures de quelques centaines d'hommes. Mais il ne faut demander à ces hommes ni efforts surhumains, ni désintéressement réel, ni passion violente, ni même jouissances raffinées. Ils étudient, ils se souviennent, ils n'inventent et ne découvrent rien ; ils soignent le métier qui les fait vivre, et rien de plus. Je ne peux me figurer un Favorinus travaillant et souffrant pour la beauté des lettres et pour le désir de la vérité[2].

L'amour de l'humanité est une chose inconnue de la plupart de ces hommes[3]. Ils se trompent même, à l'ordinaire, sur le sens de ce mot. Les seuls qui arrivent à le comprendre, ce sont les Chrétiens ; et on leur reproche précisément de « haïr le genre humain »[4]. Car ce terme, pour les Gaulois d'obédience latine, signifie Rome et l'Empire des Augustes[5], et quand ils dressent des autels « au salut du genre humain »[6], ils entendent par là qu'ils espèrent un bon empereur.

L'Empereur, voilà peut-être l'arbitre souverain de toutes les âmes de ce temps, d'elles comme de leurs corps, de la vie morale comme de la vie physique[7]. Sur les villes, le long des routes, dans les temples, plane toujours le nom d'Auguste. Il est le seul dieu qui soit le même par tout l'univers ; des êtres qui commandent aux hommes, il n'y en a aucun dont la volonté soit plus efficace. Pauvres et riches regardent vers lui, à la façon dont le laboureur regarde vers le ciel qui domine ses moissons[8] :

1. T. IV, p. 484 et s., p. 406 et s. ; ici, p. 98 et s.
2. Ici, p. 148-9, 164-5.
3. Ici, p. 244 et s.
4. T. IV, p. 489, n. 4.
5. T. IV, p. 7-8.
6. Inscription à Saint-Paulien, métropole des Vellaves (XIII, 1589), d'un petit autel dédié *Saluti generis humani* : il doit s'agir de Galba, qui fut un être bien médiocre. Cf. p. 75, n. 6.
7. T. IV, ch. VI, § 1 et 2 ; t. VI, ch. I, § 13.
8. Cf. t. IV, p. 236-7.

et après tout, Auguste étant dieu au ciel, il peut lui aussi faire mûrir le blé et en écarter la tempête. Son nom seul réveille et groupe les pensées générales et les désirs collectifs que conserve l'esprit des foules. C'est le maître de l'Empire, demeure commune des hommes; c'est le Génie de Rome, la ville qui sert de foyer à tous; c'est le « salut du genre humain », lequel se confond avec les citoyens de l'immense cité; c'est l'égal et l'associé de toutes les divinités, depuis le Lare jusqu'à Jupiter. Ce qui ressemble, en ce temps-là, à de l'amour pour la patrie ou pour l'humanité, à du respect pour le passé ou à de l'espérance pour l'avenir, à de la soumission, de la crainte ou de l'obéissance envers des puissances supérieures, se résume dans le dévouement à l'empereur. La majesté du prince est la beauté suprême. — Seuls, philosophes et Chrétiens refusent de la reconnaître, et contre César ils dressent ceux-là leur âme et ceux-ci leur Dieu[1].

C'est la faiblesse morale de cet idéal qui faisait la médiocrité des âmes. César était fort souvent un piètre individu; il venait du hasard des circonstances, et non pas d'une famille consacrée[2]. On le tuait et on le remplaçait à volonté. Il ordonnait parfois des choses abominables. Rome, où il demeurait, était pour un Gaulois au bout du monde. L'État romain, qu'il représentait, était si vaste qu'on avait peine à le concevoir. Le prince n'exigeait des hommes ni des élans de courage sublime ni la longueur d'une pieuse souffrance; il avait trop peu à craindre des ennemis de l'Empire pour proclamer l'esprit de sacrifice[3]; il avait trop renoncé aux conquêtes lointaines pour

1. T. IV, p. 409-11.

2. Les empereurs ont bien compris le prestige traditionnel et naturel d'une monarchie héréditaire, d'une famille consacrée, en cherchant à s'appuyer dès le début sur le principe de l'hérédité, de la *domus divina* (t. IV, p. 230, 460); et jusqu'à quel point les peuples avaient besoin d'obéir et de se dévouer, en somme, moins à un homme qu'à une famille, c'est ce que montre, également dès le début de l'Empire, la popularité et la sainteté de la famille de Drusus (t. IV, p. 113, 128, 230).

3. Remarquez l'absence ordinaire de ce mot et la médiocrité des éloges mili-

éveiller le désir de la gloire[1]. En vivant au jour le jour, sans l'excitation d'une haute pensée politique, ambition militaire ou réforme morale. les empereurs entretenaient des millions d'hommes dans le désir du bien-être et de la vie facile. Le monde était plein alors de gens qui « se dévouaient à la majesté du prince », la formule apparaît sans cesse sur les inscriptions, elle revient chez les plus humbles des citoyens, et on peut croire à sa sincérité[2] : mais ce dévouement ne ressemble ni à celui d'un Athénien pour sa patrie, ni à celui d'un chevalier pour son roi, ni à celui d'un Chrétien pour son Dieu La paix des temps impériaux ne permettait pas des vies aussi belles[3]. Dans cette consécration à son idéal, un homme en était quitte pour un autel, une prière et une inscription, quelques paroles et quelques pratiques. Toutes les âmes s'arrêtaient à des sentiments d'habitude, à des qualités moyennes, à des vertus commodes.

taires dans les épitaphes de soldats ou d'officiers. Le service militaire apparaît très nettement en épigraphie et en archéologie ce qu'il était devenu alors, un simple métier; cf. t. IV, p 140-1, 294-5, t. VI, p. 189, n. 9, p. 197, n. 6, p. 274, n. 3.

1. On ne peut prononcer ce mot qu'à propos des guerres de Drusus (t. IV, p. 106-113), de Trajan (t. IV, p. 467-9), et sans doute de Probus (t IV, p. 606-10). La popularité de ces guerres, l'émotion qu'elles provoquèrent, montrent que l'on pouvait encore faire appel à l'esprit de gloire chez les peuples, comme à un ferment d'activité. Mais on voit aussi jusqu'à quel point les empereurs ne l'ont point voulu, en constatant le contraste entre Trajan et ses successeurs (t. IV, p. 469 et s.), l'hostilité absolue de Tibère aux initiatives à la Drusus (t. IV, p. 141, 145 et s.), le mouvement d'opinion, sénatorial mais sans doute pacifiste, contre Maximin (t. IV, p. 549-551).

2. T. IV, p. 234; cf. ici, p. 75-7.

3. Fustel de Coulanges, [II], p. 219-220 : « Ces générations d'hommes se suivent et se ressemblent. Elles savent obéir, .. mais... sans discernement et sans choix. .. Les hommes [de la classe sénatoriale] traversent les dignités par devoir et par habitude.... Chacun remplit sa fonction,... et c'est tout. »

CHAPITRE V

EN NARBONNAISE[1]

I. Habitudes régionales et locales. — II. La route de Monaco à Fréjus. — III. Fréjus. — IV. Entre Fréjus et Aix. — V. Aix. — VI. Marseille. — VII. Arles. — VIII. Entre Arles et Vienne. — IX. Vienne. — X. Sur la rive droite du Rhône. — XI. Nîmes. — XII. Entre Nîmes et Narbonne. — XIII. Narbonne. — XIV. Vers l'Espagne et vers l'Aquitaine; Toulouse. — XV. Aspect général de la Narbonnaise.

I. — HABITUDES RÉGIONALES ET LOCALES

Telles étaient les habitudes morales, matérielles et politiques que l'Empire romain avait apportées à la Gaule, et telles étaient les traditions que celle-ci retenait de son passé. Mais dans ce mélange entre les choses de Rome et celles du pays, il y eut des variétés infinies de dosage, suivant les provinces et suivant les villes.

Les diverses régions de la Gaule ne s'étaient point ressemblé dans les temps de l'indépendance[2]. La nature spéciale du terrain et du climat, des immigrations de peuples parti-

1. Pour la bibliographie détaillée des cités, localités et routes, voir les répertoires indiqués t. II, p. 440, n. 1, t. V, p. 3, n. 1. Pour les routes, voyez aussi la bibliographie, assez inégale, qui accompagne les textes des milliaires au *Corpus*, XII, p. 632 et s., XIII, II, p. 645 et s.; cf. aussi ici, t. V, p. 81, n. 1, p. 85 101 et notes. Voir pour le détail, également, les notes du ch. XIV du t. II. — Ouvrages d'ensemble sur la géographie des Gaules : Valesius [Adrien de Valois], *Notitia Galliarum*, 1675 (bien supérieur aux trois suivants); d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, 1760; Walckenaer, *Géogr. anc. historique et comparée des Gaules*, 3 v., 1839; Desjardins, *Géographie hist. et admin. de la Gaule romaine*, 4 v., 1876-1893; Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878; le même, *Atlas historique de la France*, livr. 1 et 2, 1884-8.
2. T. II, ch. XIV.

culiers, des relations avec des voisins très différents, avaient donné à chacune d'elles sa physionomie propre; et le Midi ensoleillé, aux villes nombreuses, plein d'héritages ibériques ou ligures et de contacts helléniques, formait contraste avec la Belgique brumeuse, hérissée de forêts, sans villes et sans souvenirs, à peine moins sauvage que la Germanie d'à côté[1]. La domination latine eut beau faire accepter des lois et des usages communs à toutes les provinces et à toutes les cités de Gaule : elle ne pouvait abolir en elles l'influence du sol et celle de l'histoire.

D'ailleurs, les empereurs eux-mêmes les invitaient à une vie distincte, en ne les traitant point toutes de la même manière. Ils multipliaient les colonies d'Italiens dans la Narbonnaise, ils les épargnaient à la Gaule Chevelue[2]. De puissantes armées touchaient à la Belgique; les autres provinces étaient sans garnison[3]. Celtes et Aquitains, de l'un et de l'autre côté de la Garonne, relevaient d'une administration différente[4]. Des éléments nouveaux se mêlaient aux souvenirs anciens et aux raisons éternelles pour donner une figure originale à chacune des grandes régions.

A l'intérieur de ces provinces, chaque peuple avait ses coutumes, chaque ville avait son air à elle[5]. « Il y a », disaient les Anciens, « des mœurs de cités comme il y a des mœurs d'indi-

1. Comparer t. II, p. 505-8 et 473-5.
2. T. IV, p. 76-9; plus loin, p. 360, 363 et 364.
3. T. IV, p. 65, 136 et s.; ici, à partir du § 2, et ch. VI, en particulier p. 457 et s.
4. T. IV, p. 69; plus loin, p. 365-6 La Garonne ne formait du reste qu'approximativement la limite entre Celtes d'Aquitaine et Aquitains proprement dits ou gens de Novempopulanie (cf. p. 375).
5. Je n'insisterai pas, à moins que la chose n'ait une importance particulière, sur les usages épigraphiques ou archéologiques, presque tous funéraires, propres à chaque ville : car en ce temps-là, comme de nos jours, chaque ville avait ses habitudes vis-à-vis du mort. Par exemple : à Nîmes, fréquence du *pileus* sur les tombes (Hirschfeld, XII, p. 383), *Julius* servant de prénom, la mention de la magistrature précédant le nom du titulaire (*id.*); à Narbonne, le *pileus* comme à Nîmes, épitaphes en gros caractères, stèles avec rosaces, abondance des formules *vivit*, *vivunt*, *obitus* (représentées le plus souvent par les initiales V, O, Θ), *hic situs* ou *sepultus*; à Apt, noms souvent indiqués par de simples initiales; chez

vidus[1]. » Pour beaucoup de ces peuples et de ces villes, chez les Arvernes ou les Éduens dans le monde celtique, à Marseille ou à Narbonne dans les milieux classiques, un long passé d'isolement politique et de vie commune devait marquer son empreinte sur les pensées, les paroles et les gestes des hommes[2]. Pour les cités de création récente, telles que Lyon[3] ou Fréjus[4], les colonies d'immigrants d'où elles étaient sorties avaient fixé dès leur berceau les premiers linéaments d'un génie personnel, de même que les parents préparent l'âme des enfants engendrés par eux. Lyon la ville romaine, fondation de négociants et de soldats italiens, s'opposera longtemps à sa voisine Vienne l'Allobroge, rendez-vous traditionnel des riches Gaulois de la nation[5]. De loin en loin, dans la vie de ces peuplades ou de ces villes, survenait un incident qui ajoutait à leur caractère quelque trait nouveau, par exemple l'établissement d'écoles à Autun[6] ou d'un temple impérial à Lyon[7], le séjour des Césars à Trèves[8] ou l'installation d'une flotte à Boulogne[9]. D'anciennes

les Voconces, tombeaux en forme de cippes au sommet cintré (cf p. 210); à Valence, *ascia* entre D. M.; dans les régions pyrénéennes, type de sépulture rappelant l'Espagne, avec rosaces, ornements géométriques, arcatures de portes (cf. p. 249, n. 5; Esp., n°s 882-890); à Lyon, longues inscriptions aux epithètes multiples, declamatoires ou sentimentales (cf p. 260, n. 5); a Langres, très rarement l'âge du defunt; le contraire à Bordeaux (t. V, p. 30, n. 8); à Autun, le mort represente en attitude de buveur (p. 187, n. 5); noms tirés des nombres à Trèves, cf. p. 267; noms en *Cara-* chez les Mediomatriques, p. 474, n. 5, dans le pays de Saverne, stèles en forme de huttes, parsemees de roues, etoiles [?], cercles, disques ou rosaces; fréquence du nom de *Camillus* chez les Helvètes, p 504, n. 5; le repas funéraire figuré surtout dans les régions voisines du Rhin (p. 190, n. 4); etc. — Nous avons noté, ch. I, quelques particularités régionales relatives aux dieux.

1. *Tam civitatium quam singulorum hominum mores sunt*; Tite-Live, XLV, 23, 14.
2. Cf. t. IV, ch VIII, en particulier p 327-8.
3. T. IV, p. 44-7, 90-3, et plus loin, p. 515 et s.
4. T. IV, p. 31 et 33, et plus loin, p. 305 et s.
5. Tac., *H.*, I, 65 · les Lyonnais disaient *cuncta illic* [à Vienne] *externa et hostilia* [la ville de Vienne est une colonie, je crois, d'Allobroges, t. IV, p. 32, n. 3], *se coloniam Romanam et partem exercitus, et prosperarum adversarumque rerum socios*; cf. t. IV, p. 189. Il faut du reste faire des réserves sur l'exactitude de ces allégations; cf. t. V, p. 19, n. 3, t. VI, p. 333, 335, 521.
6. T. VI, p. 123-4 et plus loin, p. 424-6.
7. T. IV, p. 90-93, 432 et s.; ici, p. 518 et s.
8. T. IV, p. 579; ici, p. 482 et s.
9. T. IV, p. 162, 169; t. V, p. 139-140, 167; t. VI, p. 457-9.

habitudes se perdaient, de nouvelles se formaient : Marseille cessait d'être une place de commerce pour devenir un centre d'études[1].

Partout, la structure et les productions du pays maintenaient leur action inévitable. Bordeaux devait l'allure de ses hommes et l'aspect de ses monuments au carrefour de ses routes, au croissant de son port, à la richesse de ses vignobles[2]; et les tristes Gabales du Gévaudan sentaient toujours peser sur leur vie la lourdeur de leurs montagnes et la garde monotone de leurs troupeaux innombrables et de leurs sauvages burons[3].

Pour achever de connaître l'œuvre de l'Empire romain, cherchons quel compte il a tenu, dans chaque région et dans chaque cité, des traditions anciennes, des conditions naturelles et de ses propres besoins; et visitons la Gaule suivant ses grandes routes. — Nous la regardons, cela va sans dire, avant les catastrophes du troisième siècle, qui détruisirent les meilleurs des ouvrages romains[4] et entraînèrent le pays vers de nouvelles destinées[5]. Plaçons-nous par la pensée en ces temps d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle où les empereurs pouvaient se dire qu'ils avaient terminé au delà des Alpes la tâche assignée à Rome par ses dieux[6].

II. — LA ROUTE DE MONACO A FRÉJUS

La manière la plus agréable d'entrer dans les Gaules était de suivre, par la route de terre[7], le littoral méditerranéen. On

1. Ici, p. 124 et 316-8; t. V, p. 134, 168.
2. T. I, p. 38-9; t. V, p. 186; ici, p. 377-382.
3. Ici, p. 391-2; cf. t. V, p. 20.
4. Les malheurs de la Gaule et la décadence de l'Empire commencent à vrai dire avec Marc-Aurèle, peut-être même avec Antonin; t. IV, p. 475 et s.; t. V, p. 25 et 32; t. VI, p. 5, n. 5. Pour la suite des catastrophes, t. IV, surtout ch. XIII, § 4, ch. XIV, § 9, ch. XV, § 8, ch. XVI, § 3-4.
5. Cf. t. IV, ch. XIV, XV, XVI, et, dans ce dernier chapitre, surtout § 2 et 7.
6. Cf. t. IV, p. 469-475.
7. On la préférait; cf. t. V, p. 169.

évitait par là les fatigues des cols alpestres, de leurs brouillards ou de leurs neiges, de leurs longues montées et de leurs rudes descentes[1]; et on évitait encore les ennuis d'une navigation incertaine, les secousses du mal de mer, les colères subites du Mistral, terribles pour l'empereur lui-même[2]. Un chemin large et solide, venu directement de Rome par le rivage[3], s'allongeait sur la corniche, dominant la mer, bordant ou escaladant les dernières montagnes, offrant à chacun de ses détours un nouveau spectacle de calanques aux flots bleus et de villages aux blanches maisons. Le passé y mêlait la gloire de ses récits au charme du présent : c'est en côtoyant cette rive que les Grecs et les Romains étaient arrivés en Gaule, ceux-ci par le sentier du rocher, ceux-là en ramant près de la grève[4].

Tout annonçait, tout chantait presque, sur la route et le long du rivage, la fraternelle entente des souvenirs grecs et des armes latines. Voici le port et le roc de Monaco, où l'on dit qu'Hercule s'est arrêté et reposé[5]; et voici, vers le nord, sur la croupe de la montagne puissante qui s'élève dans l'intérieur des terres, le trophée alpestre d'Auguste, étincelant de marbres blancs, évocateur de victoires impériales[6]. C'est ici, en ces lieux solennels[7], que finissent les provinces des Alpes, que

1. Cf. t. V, p. 85-87.

2. Cf. t. IV, p. 169, n. 8, t. VI, p. 8, n. 4.

3. C'est la suite de la *via Aurelia*, partie de Rome, suite à laquelle on donnait sans doute le même nom jusqu'à Arles, t. V, p. 94, n. 2; cf. t. V, p. 84, n. 1. — C'est la route suivie par César lors de sa campagne d'Espagne en 49, et peut-être alors campa-t-il à Fréjus (t. III, p. 578 et 602); route suivie aussi par Marc-Antoine et Lépide en 43 (t. IV, p. 50, n. 1).

4. T. I, p. 519 et s., p. 200 et s.

5. Je crois cependant le port, non d'origine marseillaise, mais ligure (t. I, p. 397). Le souvenir d'Hercule y est encore rappelé par Ammien Marcellin (XV, 10, 9) et par Mamertin (*summas arces Monœci Herculis*, *Genethl Maximiani*, 4). L'étymologie de *Monœcus* (μόνος, οἶκος, l'Hercule solitaire; cf. Servius, *Æn.*, VI, 830) est une fantaisie des Grecs; le nom est indigène.

6. T. IV, p. 63; t. I, p. 7; t. V, p. 139, n. 4; t. VI, p. 227, n. 4. — C'est le *Alpe summa* de l'Itinéraire Antonin, qui ajoute (p. 296, W.) : *Huc usque Italia, abhinc Gallia*.

7. Il me paraît difficile de ne pas supposer qu'Auguste, en choisissant cet emplacement pour le principal trophée de son règne (il n'y a pas de doute sur cette expression de principal; Pline, III, 136), qu'Auguste ait songé tout à la fois

se termine l'Italie, que commence la Narbonnaise[1] : les noms des deux héros, celui de la légende hellénique et celui de l'histoire romaine, encadrent et abritent le seuil sacré par où le chemin de Rome pénètre dans les Gaules.

Aussitôt après les monuments des dieux protecteurs, commencent les plus gracieux séjours des hommes. Nice[2] apparaît, encore nourrie de ses traditions de colonie grecque, toujours gouvernée par des envoyés de Marseille[3], heureuse et petite au bord de la mer et sur la rive desséchée de son capricieux torrent[4]. Au delà, moins séparée que rapprochée d'elle par la suite des riches demeures qui s'étalent au fond des plages[5], Antibes se montre sur son promontoire entre ses deux baies poissonneuses, Antibes, plus insouciante que Nice de son passé grec, devenue tout italienne, retraite modeste et aimable de Romains paisibles[6]. Des sauvages Ligures, qui avaient jadis

au voisinage du port d'Hercule et a l'importance religieuse des lieux frontières. Cf. les trophées du Pertus, t. III, p 116.

1. Officiellement, l'Italie s'arrêtait au Var, entre Nice et Antibes (Strabon, IV, 1, 3, etc.; Pline, III, 31; Lucain, I, 404). Mais Nice étant encore possession marseillaise, la vraie limite de la Gaule doit être cherchée à la Tête de Chien et à La Turbie, où l'indiquent les textes itinéraires, où finit au Moyen Age l'évêché de Nice et Cimiez. Au surplus, cette mention du Var comme limite n'apparaît plus après le premier siècle. — Les Alpes Maritimes, en tant que province, comprenaient Cimiez et sans doute s'arrêtaient à La Turbie. Le territoire marseillais de Nice devait consister en une bande littorale de 2 à 3 kilomètres de profondeur (t. I, p. 522, n. 2), allant du Var au cap d'Ail; c'est, je crois, ce qu'on appelait *chora inferior*, par rapport aux Alpes Maritimes, lesquelles pourraient être appelées « pays d'en haut ». Il est possible que ce fût la route qui séparât les deux pays. — De La Turbie à Cimiez, elle passait par le vallon de Laghet.

2. *Nicæa Massiliensium*. T. IV, p. 270, n. 4, p. 352, n. 6, p. 362, n. 1; t. V, p. 132, n. 5. Non chef-lieu de *civitas* : elle ne fut enlevée a Marseille que pour passer sous la dépendance de Cimiez dans les Alpes Maritimes (p. 515).

3. T. IV, p. 352, n. 6, p. 270, n. 4.

4. T. V, p. 132, n. 5.

5. Par exemple au « cros » de Cagnes (cf. t. I, p. 520, n. 4, p. 521, n. 4; *C. I. L.*, XII, 176, authentique). Plus loin, le monument de Biot (t. IV, p. 191, n. 1; t. VI, p. 206, n. 6). — Voyez, en ces différents endroits des t. I et IV, les épisodes militaires qui se sont passés sur cette route entre Nice et Antibes.

6. *Antipolis*. Antibes est la première ville de Gaule qui ait reçu le *jus Italicum* (t. IV, p. 248) et qui ait pu, par suite, être qualifiée de *municipium*. — On lui donne sous le Bas Empire 590 mètres de pourtour et 2 hectares de superficie. — Remarquez à Antibes la prépondérance des *Albucii*. — Sur le théâtre d'Antibes, ici, p. 156-7. — Sur ses pêches et conserves de thon, t. V, p. 198, n. 1.

régné en pirates sur cette mer et en brigands sur ce sentier, il ne restait plus qu'un souvenir conservé dans les annales[1]. Les uns vivaient tranquilles dans leurs bourgades d'en haut[2]; les autres se divertissaient ou s'occupaient dans les ports d'en bas[3]. Une gaie lumière brillait sur la route, une activité joyeuse bruissait à chaque étape[4].

La route, après Antibes, continuait vers l'ouest, moins peuplée, moins accueillante[5]. Elle contournait les rochers granitiques de l'Estérel[6]. Puis elle débouchait, toujours en vue du rivage, dans une large plaine, au voisinage d'un petit fleuve; et elle trouvait enfin une grande ville, Fréjus, près de l'embouchure de l'Argens.

III. — FRÉJUS[7]

De simple marché barbare, Fréjus[8] était devenu colonie romaine sous César et port militaire sous Auguste. Le dictateur

1. T. II, p. 459

2. Plus loin, p. 514-5; ici, n. 5.

3. Outre Monaco, Nice et Antibes : entre les deux premiers, sans doute Beaulieu, Saint-Jean et Villefranche; entre Nice et Antibes, le port de Cagnes (p. 304. n. 5; cf. t. V, p. 132, n. 5). Sur ces ports et leur décadence, t V, p. 132-3 et 168. Il restait la pêche pour le marché d'Antibes (p. 304, n. 6; t V, p 198, n. 1).

4. Culture de l'olivier et fabrication de l'huile (t. V, p. 183, n. 5); vignobles et raisins de table (t. V, p. 184, n. 1).

5. Sur la station *Ad Horrea*, t. V, p. 126, n. 6. Mougins, sur la hauteur, était un vieil *oppidum* important.

6. Milliaire d'Auguste près du cap Roux (XII, 5444); sur la route d'Auguste, t. V, p. 84, n. 1. — Mais le tracé par le rivage (sur l'existence duquel j'ai d'ailleurs des doutes) dut être remplacé plus tard par une route, plus directe et plus facile, à l'intérieur des terres, suivant le tracé de la route moderne (XII, 5457-63, milliaires de Néron, d'Antonin et du IVe siècle).

7. Il faut toujours recourir à l'ancien historien de Fréjus, [Girardin], *Hist. de la Ville et de l'Église de Fréjus*, 1729; Texier, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, IIe s., II, 1849 (utile, surtout pour les matériaux et la construction des édifices, cf. t. V, p. 213, n. 8, p. 215, n. 1, p. 217, n. 1, 2, 4, p. 218, n. 2, p. 219, n. 5, p. 225, n. 2, p. 226, n. 3); V. Petit, *Congrès arch.* de 1866. p. 277 et s. (dessins précieux); Aubenas, *Hist. de Fréjus*, 1881 (très consciencieux); Héron de Villefosse et Thédenat, *Inscr. rom. de Fréjus*, 1884 (*Mém. de la Soc. des Antiquaires*).

8. *Forum Julii, colonia Classica Octavanorum Pacensis* ou *Pacatum* (t. IV, p. 31, n. 9). — Périphérie des remparts, environ 3500 m.; superficie approximative, 35 hectares.

lui avait donné son nom, *Forum Julii*, et lui avait imposé comme habitants les vétérans d'une de ses légions victorieuses; l'empereur y avait bâti le seul havre de guerre que possédât la Gaule méditerranéenne, et il y avait envoyé les vaisseaux d'Antoine capturés devant Actium[1].

Fréjus avait dû cette double gloire à sa situation privilégiée sur la grande avenue du Midi. C'est l'endroit où cette route quitte enfin le littoral, qu'elle suit depuis Rome, pour pénétrer dans l'intérieur de la Gaule par la vallée de l'Argens[2] : Fréjus ouvrait donc ou fermait la Gaule[3]. Puis, il épiait à l'est et à l'ouest les ports innombrables des côtes ligures et provençales[4]; et il surveillait les longs sentiers qui descendaient des montagnes prochaines[5].

Le mal était que, s'il y avait là de la place pour une ville et de bonne terre pour la nourrir, le lieu n'offrait pas, sur sa plage basse et sablonneuse, un terrain propice à un grand port, ni de guerre ni de commerce. Il ne pouvait être comparé, même de très loin, ni à Marseille ni à Toulon. Mais les Romains, en choisissant leurs stations navales, regardaient les routes plus encore que les sites; et, décidé à faire de Fréjus un port, Auguste força la nature[6]. On creusa un vaste bassin[7] au

1. Pour ces faits, t. IV, p. 31 et 86. Sur le passage de Marc-Antoine à Fréjus en 43, t. IV, p. 50, n. 1; ici, p. 309-310. J'ai supposé que César y campa (p. 303, n. 3).

2. T. I, p. 28; t. IV, p. 35.

3. *Forum Julii, claustra maris*, Tac., *Hist.*, III, 43. Voyez son rôle dans les guerres civiles de 69-70 (t. IV, p. 198-9).

4. P. 305; p. 308-9; t. V, p. 132-133.

5. Deux chemins principaux descendaient des Alpes : celui de Plancus, par Grenoble, Sisteron, Riez, au pont de l'Argens sur la voie Aurélienne (t. V, p. 100; t. IV, p. 51); celui des Alpes Maritimes, de Sisteron à Cimiez, par Senez, Castellane et Vence (t. V, p. 100, n. 3), que rejoignait le sentier subalpestre des intendants (t. V, p. 101, n. 1). Mais je crois aussi à un chemin intermédiaire, fourni également en partie par le sentier des intendants, par la haute Durance, Barcelonnette, le haut Var, Briançonnet, Fayence, Bagnols et Fréjus.

6. Je pense en effet que c'est Auguste, et non César, qui eut l'idée de faire de Fréjus un port de guerre (cf. t. IV, p. 86) : ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, dit Strabon, IV, 1, 9. — Cf. t. V, p. 134, 231.

7. Dimensions données par Aubenas (p. 517-8) : 565 mètres de longueur, 500 mètres de plus grande largeur.

pied du plateau ondulé où se tenait la bourgade; un long chenal relia ce bassin à la mer sur près d'un mille de distance[1]; un arsenal, une citadelle[2], des môles et des quais encadrèrent le port; de vastes remparts enveloppèrent la ville[3]; et la flotte s'installa sous ces puissants abris. C'était une grande cité qui commençait, et qui serait pour la Gaule ce qu'étaient pour l'Italie Misène et Ravenne, vigies de la mer et donjons du rivage[4].

Mais l'œuvre de César et d'Auguste devait échouer plus qu'à demi. Loin d'aider à la grandeur de Fréjus, la paix romaine ruina la nouvelle colonie. La flotte, sur ces bords apaisés, devint vite inutile, et je doute qu'elle ait survécu de beaucoup à Hadrien[5]. Dès lors, le port a dû s'envaser lentement. Il ne valait rien pour les affaires de commerce : l'arrière-pays ne fournissait qu'un fret insignifiant et ne présentait que de très médiocres débouchés. Fréjus redevint ce qu'il avait dû être au début de sa vie, un centre de culture, un gros marché de pays, un petit port de pêche où l'on fabriquait de bonnes

1. On peut évaluer à 1050 mètres la distance de la mer au bout du grand môle du port. — Le littoral n'a absolument pas changé. Tout ce qu'on a dit sur les vicissitudes de la mer de Fréjus est une de ces fantaisies géographiques par lesquelles on a si longtemps travesti l'histoire de notre sol (cf. t. I, p. 7, n. 5, p. 9, n. 1 et 4, p. 10, n. 5). Si le port s'est comblé, c'est qu'on a laissé s'obstruer l'embouchure du chenal. — Pour aider à l'alimentation du port et à la chasse des eaux, les Romains paraissent y avoir dérivé une partie des eaux de l'Argens à l'aide d'un canal dont on voit aujourd'hui le tracé (le « beal » des moulins); cf. t. V, p. 118, n. 6 (le pont des Esclapes).

2. Ce sont, je crois, les deux constructions dites « la butte Saint-Antoine » (la citadelle) et « la Plate-Forme » (l'arsenal), les deux constructions de beaucoup les plus originales de Fréjus. — La butte portait un phare, dont les restes s'élevaient encore, en 1849, à 25 mètres (Texier, 1er mém., p. 188); cf. t. V, p. 134, n. 6.

3. Le port était en dehors des remparts, qui du reste en suivaient la ligne intérieure. — Je pense que la construction des remparts, projetée ou commencée sous César, ne put s'achever que sous Auguste.

4. C'est aussi, comme Ravenne, un lieu d'internement de chefs barbares (t. V, p. 16, n. 7, p. 378, n. 2).

5. T. V, p. 135, n. 2. L'édifice de « la Porte Dorée » doit être un fragment de portique, datant au plus tôt, je crois, d'Hadrien et attenant peut-être à un grand édifice assez mystérieux (p. 226, n. 4). Mais il ne laisse rien préjuger sur la durée de la flotte.

conserves[1]. Dans cette enceinte dès lors trop grande pour ses habitants, j'imagine qu'ils vivaient à l'aise et à bon marché. Ce n'était plus que le cadre grandiose d'une cité désormais silencieuse, où de respectables bourgeois[2] promenaient de nonchalantes habitudes dans le vaste et somptueux décor de leurs édifices publics[3].

IV. — ENTRE FRÉJUS ET AIX

De Fréjus, le touriste que rien ne pressait et qui aimait les îles d'or, les baies accueillantes, les profils capricieux des caps, n'avait qu'à s'embarquer au port d'Auguste et à gagner Marseille en côtoyant la Gaule vers l'ouest. Il trouvait ces joies sur ce beau rivage, et il pouvait y mêler les souvenirs d'une histoire captivante : à Saint-Tropez, le nom d'Hercule, visiteur légendaire de ces plages[4]; aux îles d'Hyères, la gloire de Marseille, à laquelle l'Empire romain laissait le gouverne-

1. Pline, XXXI, 95 : *Forojulienses piscem, ex quo faciunt* (*garum*, saumure), *lupum appellant* : c'est le loup ou le bars des Marseillais; t. V, p. 198.

2. Comme personnalités marquantes nées à Fréjus : en 40, Cn. Julius Agricola, fils de Julius Græcinus, *ordinis senatorii*, et de Julia Procilla, petit-fils d'intendants de César, et il semble bien, d'après ce que dit Tacite (*Agr.*, 4), que ce fut une vieille famille du pays, aux mœurs austères et provinciales, où Agricola fut élevé *in sinu indulgentiaque matris*. Græcinus écrivit, peut-être en partie à l'aide d'observations faites en Gaule, un traité sur la culture de la vigne (Pl., XIV, 33; XVI, 241). Il vint à la cour impériale, où il se fit remarquer par son éloquence et sa droiture. — De Fréjus est également originaire Valérius Paulinus, *procurator* de la Gaule Narbonnaise en 69 (Tac., *Hist.*, III, 43; t. IV, p. 198, n. 8) C'est sans doute un fils de ce Paulinus que le Valérius Paulinus, ami de Pline le Jeune, propriétaire à Fréjus (*Epist.*, V, 19).

3. Le portique, en face du port (p. 307, n. 5), le théâtre, l'amphithéâtre (t. V, p. 26, n. 5), les thermes (hors la ville). A signaler encore les restes, si nombreux, si variés, si pittoresques, de l'aqueduc, peut-être le plus facile à suivre et le plus utile à étudier, pour la science de l'ingénieur, de la Gaule romaine. La prise d'eau était à 40 kil., aux deux sources du Neisson, Siagnole supérieure, commune de Mons; nous sommes là sur la route de Briançonnet indiquée p. 306, n. 5, et, je crois, un peu en deçà de la limite nord du territoire de Fréjus. — La « Tourrache » (hors la ville) est un mausolée circulaire, d'ailleurs particulièrement curieux (p. 208, n. 1). — Sur les pièces d'art, relativement nombreuses, trouvées à Fréjus, Esp., III, n[os] 2452-7; ici, p. 169, n. 2 et 5.

4. T. I, p. 398, n. 5; t. V, p. 133, n. 1. La chose n'est point hors de doute.

ment de ces parages[1]; à Hyères même, le nom hellénique de *Olbia*, « la Bienheureuse », qu'elle méritait toujours par les douceurs de son ciel[2]. Puis venait le spectacle vivant des eaux sillonnées de barques, des hommes affairés, dans la rade de Toulon, à la recherche des pourpres précieux[3]. Le cap Sicié doublé, la pensée de Marseille s'emparait de nouveau du voyageur : le port de Sanary, *Tauroentum*, rappelait cette dernière victoire navale de Brutus qui avait enlevé la maîtrise de la mer à la colonie de Phocée[4]; Bandol, La Ciotat, Cassis, n'étaient que d'humbles anses de pêche, sans doute clientes des poissonneries marseillaises[5]. Un dernier promontoire franchi, on apercevait les îles « alignées » qui formaient portique et vestibule au vieux port des Grecs[6]; on voyait peu à peu s'élever les frontons des temples de son acropole; et enfin Artémis et Marseille vous souriaient également à l'entrée du Lacydon[7]. — Mais les voyageurs pressés, et c'était le plus grand nombre, ne quittaient pas la route de terre.

Sortie de Fréjus par la porte des Gaules[8], la grande voie romaine s'écartait du rivage, s'enfonçait dans les terres par la vallée de l'Argens, qui se rétrécissait insensiblement devant elle[9]. Elle traversait enfin la rivière, à une journée de la colonie, sur un pont antique et célèbre, qui datait des plus anciens temps de la domination romaine. C'était en ce lieu, au pont de l'Argens, qu'après la mort de César s'étaient rencontrés les

1. T. III, p. 601.
2. T. I, p. 397; t. V, p. 133, n. 1. Ce n'était pas une cité, mais un *vicus*, dépendant peut-être d'abord de Marseille (t. IV, p. 270, n. 4), mais sans doute rattaché ensuite à la cité d'Arles (n. 3, p. 313, n. 9).
3. T. I, p. 407; t. V, p. 133, n. 2. — Tout ce rivage, depuis la rade de Bormes jusqu'à La Ciotat inclus au moins, fait partie du territoire d'Arles (cf. p. 313, n. 9).
4. T. I, p. 398; t. III, p. 593.
5. T. I, p. 398, n. 5; t. V, p. 133, 108
6. T. I, p. 399, n. 2, p. 29, n. 4; t. III, p. 587.
7. Cf. t. I, p. 208-210; ici, p. 314 et s.
8. Sur cette porte, p. 227, n. 7.
9. Sur la dérivation supposée de l'Argens et le pont des Esclapes, t. VI, p. 307, n. 1, t. V, p. 118, n. 6.

armées et les chefs qui voulaient continuer son œuvre, dominer le monde et ruiner les libertés. D'Espagne venait Pollion, par le Perlus et Narbonne; de Narbonne et d'Arles s'était avancé Lépide; Marc-Antoine était arrivé de l'est par le rivage et Fréjus; et du nord, de Lyon et de Grenoble, Munatius Plancus descendait par la route des Alpes. L'entrevue du pont de l'Argens décida du sort de la terre; à ce carrefour s'unirent tous ses maîtres [1].

Maintenant, le pont et le marché voisin sont redevenus les lieux les plus calmes de la Gaule. La route alpestre du nord, celle de Plancus, existe toujours et rejoint ici la chaussée du Midi [2], après avoir traversé la cité de Riez et la bourgade d'Aups [3]. Mais elle n'amène plus dans le bas pays que des campagnards pour les foires et sans doute de solides Alpins pour les grosses besognes municipales [4]. Vieux chemin qui depuis Grenoble monte et descend sans cesse à travers les vallées et les contreforts des Alpes, cette route est peut-être la plus paysanne de la Gaule. A Riez [5], elle a rencontré une antique cité dévote [6], où les dieux celtiques font grand accueil à l'Apollon de César Auguste [7] et à la Mère des Dieux [8], et où les jours de marché s'égayent des plaisantes heures de jeux et de pèlerinage [9].

Au delà du pont de l'Argens, la route de Rome gravissait

1. T. IV, p. 50-2.
2. P. 306, n. 5; t. V, p. 100.
3. L'*Antex* de la Table? (cf. t. IV, p. 51).
4. Cf. t II, p. 462.
5. *Alebæce, colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum*; cf. t. IV, p. 324, n. 1.
6. L'ensemble des inscriptions de Riez paraît marquer surtout son caractère religieux; de même, également, ses ruines (en particulier le fragment de colonnade, portique de temple classique), ruines d'ailleurs en partie énigmatiques et incohérentes (le soi-disant Panthéon n'est gallo-romain que par les matériaux; cf. Clerc, *Revue des Ét. anc.*, 1909, p. 57 et s.).
7 L'importance du culte apollinaire à Riez résulte de son nom (n. 5) et de la presence d'un temple à Esculape (XII, 354; t. V, p. 302, n. 5). — Au territoire de Riez appartenaient les eaux célèbres de Gréoulx, *nymphæ Griselicæ*, qui attiraient même les Romains de marque (XII, 361; t. V, p. 146, n. 3).
8. Riez est devenu un centre de ce culte; XII, 357-8.
9. XII, 372. La principale culture était peut-être celle de l'olivier, t. V, p. 183, n. 5. L'industrie de la bière y est très conjecturale (*C. I. L.*, XII, 372).

des pentes plus rapides. C'en était fini, pour quelques étapes, de la gaieté du voyage. D'énormes masses barraient l'horizon, les Maures au Sud[1], les dernières Alpes au Nord, et leurs rochers s'approchaient parfois pour obstruer la voie et l'amincir en sinistres défilés. De loin en loin, quelques villages étalaient leurs foirails[2], de verdoyants domaines semblaient des oasis en un désert de pierre : et ceux qui étaient là pouvaient se dire séparés du monde, mais heureux dans leurs champs et avec leurs dieux[3]. Puis recommençaient les murailles de rochers, tantôt blanches et rôties de soleil, tantôt noircies par une sombre verdure[4].

V. — AIX[5]

A la fin, une vallée s'élargissait, les montagnes s'éloignaient à l'horizon, les dieux et les tombeaux devenaient plus nombreux[6], une vaste plaine s'épanouissait sous le feuillage des vignes[7] et des oliviers[8], et, au milieu d'elles, inclinée sur la

1. Extraction du grenat, t. V, p. 213, 296, n 4.

2. *Forum Voconii*, Vidauban?, au pont de l'Argens, à l'arrivée de la route de Grenoble (t. IV, p. 50; ici, p. 306, n. 5, p. 310); Cabasse ou *pagus Matavonicus*, lieu important (XII, 342-5; cf. t. IV, p. 164, n. 2); sans doute aussi Brignoles et Saint-Maximin. — Le domaine de Fréjus finissait, soit entre Cabasse et Brignoles, soit à l'est de Cabasse (hypothèse de Clerc, p. 188).

3 Je songe au domaine de La Gayole, que le domaine du château de Saint-Julien a dû remplacer, si parfaitement delimité sans doute par son triangle de montagnes, et qui a livré le plus ancien sarcophage chrétien (t. IV, p. 485, n. 1, p. 509-510). — Sur la route de Tourves à Marseille par l'Huveaune, p. 319, n. 2.

4. La chaîne de Sainte-Victoire (le nom primitif devait être *Vintur*; cf. p. 329, n. 6) et la montagne du Cengle (*Celeus*) au nord, la chaîne de la Sainte-Baume et celle de l'Étoile au sud.

5. Clerc, *Aquæ Sextiæ*, 1916 (dispense de tout travail antérieur). — Aix est la colonie romaine qui a livré le moins de ruines visibles, et celle dont la topographie est le moins aisée à reconstituer.

6. *C. I. L.*, XII, 406, 528; Clerc, n°s 40, 48, 184; Esp., n° 2459. C'est un tombeau que la pyramide de Pourrières (cf. t. V, p. 75, n. 6).

7. Cf. ici, p. 312, n. 9.

8. Cf. plus loin, p. 313.

pente d'une colline[1] et au bord de sources tièdes[2], parfois endormie au soleil de l'été et bercée par le chant des cigales, apparaissait la colonie d'Aix[3].

C'était la plus ancienne bourgade que les Romains eussent bâtie en Gaule. A son nom étaient attachés les souvenirs de la première conquête, la victoire du consul Sextius, la fin des Salyens celto-ligures, dont la forteresse ruinée dominait toujours la colonie[4], l'alliance de Rome avec Marseille, qui avait appelé les légions dans cette plaine, et plus tard le triomphal massacre des Teutons par Marius. C'était vraiment en ces lieux, prédestinés par la nature, que Rome avait posé la première pierre de son édifice gaulois[5].

Mais de ces temps héroïques il ne restait plus que des trophées[6] et des noms[7]. La vie à Aix, en dépit de ces remparts fermant la route[8], s'est, comme à Fréjus, imprégnée de calme citadin et de richesse bourgeoise. C'était du reste une colonie plus peuplée, plus vivante, plus laborieuse, plus opulente surtout, que sa voisine maritime de l'autre côté des monts. La fertilité de la plaine entretenait l'abondance et le bien-être[9]. Ses

1. Que le *castellum* de Sextius (t. III, p. 13) ait été ailleurs que sur la colline de Saint-Sauveur, c'est ce qui me paraît impossible. — C'est tout autour que s'est développée l'enceinte d'Auguste; Clerc (p. 470) n'ajoute à la colline, pour retrouver cette enceinte, que la ville comtale, ce qui ferait une périphérie de 1650 mètres : c'est beaucoup trop peu, à mon sens, pour une colonie d'Auguste (cf. t. V, p. 36-7). Je suis tenté de revenir à l'opinion traditionnelle, et d'englober dans l'enceinte coloniale la « Ville des Tours » (ville archiépiscopale) et Notre-Dame-de-la-Sed (la Cathédrale primitive), ce qui nous mettrait à 4000 mètres environ. — Sous le Bas Empire, la ville a dû se ramasser de nouveau autour de la colline de Saint-Sauveur (700 mètres de pourtour).

2. P. 313, n. 8.

3. *Colonia Julia Augusta Aquæ Sextiæ*. — Sur l'administration, t. IV, p. 78, n. 5, p. 338, n. 2.

4. T. IV, p. 78; Clerc, p. 57 et s.

5. Pour tout ce qui précède, t. III, p 13-14, 81-2.

6. En admettant que les bas-reliefs d'Entremont aient trait à ces événements (t. III, p. 128). Je crois que Sidoine Apollinaire, lorsqu'il parle des trophées d'Aix (*Carm.*, 23, 15), fait simplement allusion à la victoire de Marius.

7. *Aquæ Sextiæ*; *Sextiæ Baiæ*, dira encore Sidoine (*Carm.*, 23, 13).

8. Sur la porte du côté de Rome, p. 227, n. 7.

9. La tradition rapportée par Plutarque (*Mar.*, 21) indique qu'il y avait des vignes. Sur la fertilité du terroir, voyez tout ce passage de Plutarque.

négociants en huile faisaient concurrence à ceux d'Arles et de Narbonne, et Rome même s'adressait à eux [1]. Mais Aix était un peu mieux qu'une ville agricole et marchande : on y respirait un air de bonne noblesse, avec ses sénateurs [2], ses chevaliers [3], ses luxueux mausolées qui rappelaient ceux de la voie Appienne [4]. Tout vestige de langues ou d'habitudes ligures et celtiques avait disparu [5]. Il s'y était formé une société élégante et lettrée [6], et les séances aux jeux de l'arène n'empêchaient pas quelques essais de poésie [7]. Les bains de Sextius attiraient sans doute des étrangers [8]. Ceux qui aimaient la vie heureuse n'auraient point trouvé dans les Gaules un séjour plus reposant. Et aux jours où l'on désirait des horizons plus vastes et plus de bruit autour de soi, on pouvait, en deux heures de cheval, gagner Marseille [9].

1. T. V, p. 257, n. 5.

2. XII, 516, inscription trouvée dans le mausolée de l'Horloge (cf Clerc, p. 412 et s.).

3. XII, 514, 516, 528.

4. Ici, p. 206, n. 6; cf. p. 227, n. 7. Autre monument, t V, p. 65, n 11.

5. Un seul nom gaulois dans la ville, XII, 548 *a* (= Clerc, n° 35). Mais il y a trace de divinités celtiques dans la campagne; Clerc, p. 273 et s., n° 40 et s

6. *C. I. L.*, XI, 3934 · un Aixois est dit *homo bonus et dissertus*, épitaphe métrique de jeune homme, XII, 533.

7. XII, 533.

8. Je conclus cela, moins de la présence d'un homme de Toulouse (XII, 534) que de la mention de la vogue des eaux par Pline (XXXI, 4) et par Strabon (IV, 1, 5) Mais il semble que cette vogue ait diminué par suite du refroidissement de quelques sources (Strabon, *id.*; Solin, II, 54). Jusqu'ici on n'a trouvé à Aix aucun ex-voto relatif au culte des sources, sauf l'inscription *Bormano* (XII, 494), qui doit viser un dieu des eaux thermales (cf. p. 57, n. 6). Cf. Clerc, p 349 et s.

9. Le chemin d'Aix à Marseille, qui est la plus ancienne route classique de la Gaule, serait particulièrement intéressant à étudier dans ses vestiges archéologiques et onomastiques. — Au Moyen Age, le territoire de la cité épiscopale d'Aix finissait, sur cette route, un peu en deçà du Plan de Campagne, et là commençait le diocese de Marseille Mais à l'époque antique, il est possible que ces deux territoires fussent séparés, dans ces parages, par une bande de terre relevant d'Arles et unissant ses domaines de la Crau à ceux de Garguier, Ceyreste et Toulon (p. 309, n. 2 et 3, p. 319, n. 2). Cette communication entre Arles et ses domaines de Garguier se faisait : 1° par la double route d'Arles à Marseille par Les Pennes (t V, p. 94, n. 3), laquelle se confondait à Saint-Antoine avec la route venant d'Aix pour Marseille; 2° au delà de Saint-Antoine, par un vieux chemin de flanc de montagne, menant à l'*oppidum* d'Allauch et au *locus* de Garguier. Par suite, à la rencontre de ces deux chemins, à Saint-Antoine, la présence des *oppida* de Castel-Jussiou à l'est et de Camp-Long à l'ouest, *oppida*

VI. — MARSEILLE[1]

Marseille[2], depuis les victoires de César, n'était plus en Gaule qu'une cité pareille aux autres, inféodée à la vie romaine, limitée à un rôle provincial. Peu importait qu'on la traitât de « cité libre », toujours « alliée » de Rome, qu'on lui concédât sur la mer ligure la suzeraineté de Nice et des îles d'Hyères[3]. C'était affaire de mots. Tout ce qui faisait réellement liberté et puissance avait disparu de sa vie : plus de vaisseaux de guerre, d'arsenaux, et pendant longtemps plus de remparts. Ses vieux temples s'appuyaient sur une citadelle démantelée[4]. Peu à peu même, ses traditions de ville hellénique s'effaçaient[5] sous la pression des mœurs latines qui l'enserraient de toutes parts. Elle n'était restée grecque, dans cet immense Occident plein

récemment étudiés par Chaillan (*Soc. arch. de Provence*, 1914 et 1916). — Je crois de plus en plus que la forêt sacrée dont parle Lucain, était à Saint-Pons (t. III, p. 584, n. 6).

1. Tous les historiens anciens (cf. t. I, p. 193, n. 1) sont insuffisants. L'article de Hirschfeld (1883; cf. t. III, p. 601, n. 8), réimprimé tel quel ces derniers temps (*Kleine Schriften*, 1913, p. 47 et s.), repose en partie sur des documents fort sujets à caution. Pour la topographie, t. I, p. 208, n. 1, et plus récemment Vasseur, *L'Origine de Marseille*, 1914 (*Ann. du Musée*, XIII). M. Clerc prépare une monographie d'ensemble sur Marseille antique.

2. *Massilia Græcorum, civitas fœderata.* — Pour la topographie, t. I, p. 208 et s., t. III, p. 583 et s., notes. Je ne crois pas que la ville ait changé dans son enceinte et son étendue (cf. p. 315, n. 7) : on lui donnait, sous Constantin (t. I, p. 210, n. 5), 1500 pas, soit 2300 m. Vasseur est revenu, sans me convaincre, à l'opinion traditionnelle, qui englobe les Carmes dans la ville antique. — Si la population et l'habitation se développaient, c'était faiblement, et dans la direction du chemin d'Aix, *via Gallica* ou *Aquensis* (p. 315, n. 7; t. V, p. 49, n. 6, p. 51, n. 4) ou dans celle de Saint-Victor le long du port (p. 315, n. 7). — Sur la Canebière, t. V, p. 49, n. 6 et ici, p. 316, n. 1. — Sur les *fora*, t. V, p. 56, n. 3. — Sur les rues principales, t. V, p. 51, n. 4, p. 54. — Sur le *campus*, t. V, p. 55, n. 5. — Sur le *macellum*, t. V, p. 57, n. 3. — Sur le stade, t. V, p. 55, n. 5, t. VI, p. 317, n. 4. — Sur le phare, t. V, p. 134, n. 4. — La pauvreté des ruines à Marseille s'explique par l'absolue continuité de la vie aux mêmes endroits depuis la fondation.

3. T. IV, p. 270, n. 4, p. 362, n. 1; ici, p. 304, n. 1-2, p. 309, n. 2.

4. T. III, p. 601.

5. Les dernières traces, sous Marc-Aurèle, avec les expressions, d'ailleurs latinisées, de *agonotheta agonis* (XII, 410). — Sur les survivances du mot *Græcia*, p. 136, n. 3.

de Barbares, qu'à la condition de se raidir pour la résistance, de s'armer pour la bataille[1]. Mais la bataille est finie, la défaite est venue, il n'y a plus dans le monde que des intérêts pacifiques : Marseille se laisse envahir par les habitudes et par les faiblesses qui l'environnent.

La langue latine, dès le milieu du second siècle, y devient prépondérante[2]. Magistrats et prêtres ont transformé leurs titres suivant l'usage italien : on ne parle plus que de sévirs, de décurions, d'augures[3]; aucune expression ne rappelle ce sénat des Six Cents qui tint tête à César victorieux et qui fut alors la gloire de l'hellénisme[4]. Dédicaces et épitaphes sont gravées en langue et en lettres latines. Les habitants, dotés du droit de cité romaine, s'appellent *Cornelius*, *Porcius*, *Pompeius* ou *Valerius* de leurs noms de familles, *Felix* ou *Saturninus* de leurs noms de personnes[5]. Je crois même que les quartiers ont fait comme les hommes et échangé pour des vocables nouveaux leurs antiques appellations grecques[6] : au faubourg de magasins et d'entrepôts qui s'allonge au fond du Vieux Port et qui unit la cité à sa nécropole de Saint-Victor[7], on donnera le nom

1. T. I, ch. X.

2. Conclu d'après le nombre des inscriptions latines postérieures à Néron, *C. I. L.*, XII, 400 et s. Cf. p. 314, n. 5.

3. XII, 400, 407, 409, 410.

4. T. I, p. 434-5; t. III, p. 578-580.

5. Voir les inscriptions.

6. *Forum*, *macellum*, *campus* et noms de rues ou de portes (p. 314, n. 2; ici, n. 7); il n'y a pas exception pour le Pharo (t. V, p. 134, n. 4), puisque *pharus* a fini par passer en latin.

7. De cette nécropole viennent la plupart des inscriptions de ce temps (trouvées à la Darse, rue Neuve-Sainte-Catherine, au bassin de Carénage) : a la différence des villes romaines, Marseille avait sa nécropole principale à l'écart des grandes voies. — Ce chemin des morts, qui unissait Marseille à sa nécropole de Saint-Victor, et qui devint plus tard la voie sacree du christianisme marseillais (aujourd'hui rue Neuve-Sainte-Catherine), serait un des plus intéressants à étudier de toute la viographie municipale de la Gaule, si cela était possible. — Mais il y eut aussi une nécropole le long de la voie d'Aix (XII, 417, 423), qui arrivait, je crois, par la rue Malaval d'un côté, de l'autre par la rue de Lorette et la rue du Petit-Puits et aboutissait à la *porta Gallica* [le nom de Joliette est tout récent, c'est celui d'une propriété suburbaine, sans aucun rapport avec un nom ancien]; cf. t. III, p. 596, n 3. Et sans doute une autre, au sortir de la *porta Romana*, le long de la route d'Italie (p. 319, n. 2).

latin de Canebière, *Canabaria*, tout comme s'il s'agissait d'un *vicus* de colonie romaine ou d'un village de marchands aux abords d'un camp légionnaire[1]. Mosaïques, marbres de décor, statues et tombes prennent la façon transalpine[2]. Les traditions nationales disparaissent sous les flots de l'invasion italienne.

Pourtant, Marseille vaincue se montra bien grecque en ceci, que, pareille à Athènes, elle sut encore s'imposer à son vainqueur. Elle eut toujours, et c'est un des traits constants de son histoire, elle eut l'horreur de la banalité. La splendeur de son site, la sainteté de son origine, la grandeur de son histoire, en font un être d'exception. Elle le sait, et elle entend le paraître et le demeurer.

Déchue de sa puissance maritime, dépouillée de son empire commercial par les colonies d'Arles et de Narbonne[3], elle se replia dans l'étude et les travaux pacifiques. Des lettrés, des savants, des médecins grecs s'y installèrent. Il s'y créa une sorte d'université. Les grands de Rome et d'Italie envoyèrent leurs enfants à Marseille pour y apprendre la grammaire, la rhétorique, la poésie, la philosophie des Hellènes : le voyage était moins long que pour la Grèce; et près de ces vieilles familles qui maintenaient les mœurs austères de l'Ionie primitive[4], la vie était plus studieuse et moins dissipée que dans Athènes ou Rhodes, frivoles et dépensières, pleines d'une jeunesse dorée[5]. Agricola, le beau-père de Tacite, avait fait ses études à Marseille, et il conserva toujours le souvenir de cet heureux temps de sa jeunesse, où, dans le charme de ce beau pays et

1. T. V, p. 49, n. 6. Peut-être serait-ce le seul quartier (mais il s'agirait là moins d'habitations que de magasins) datant de l'époque romaine, à moins qu'il ne faille mettre là, comme on vient de le supposer (Reynaud, *Soc. arch. de Provence*, 1914, III, p. 35) le *Pedeon* de la Marseille de César (t. I, p. 210, n. 2).

2. Inscriptions au *Corpus*, XII; Esp., n[os] 58, 61, 65; Frœhner, *Musée de Marseille, Catalogue des Antiquités*, 1897, n[os] 202, 203, 205, 211, etc.

3. T. V, p. 134, 168; t. VI, p. 320-1, 350-1.

4. Archaïsme et simplicité dans les constructions privées, t. V, p. 62.

5. Pour tout cela, p. 124.

de cette ville intelligente, il put se livrer à la philosophie avec toute l'ardeur de ses premières années[1].

A côté de ses professeurs, Marseille offrait aussi ses médecins. Elle unissait alors, dans le Midi, les deux empires qu'Aix et Montpellier s'y sont longtemps partagés, Aix celui des lettres et Montpellier de la médecine : car les villes, suivant les temps, se transmettent ou s'échangent les rôles à jouer dans la vie d'une nation. A l'exemple de ses professeurs, les médecins de Marseille arrivèrent à une gloire mondiale, et les plus riches familles de Rome payèrent tribut à leur renommée[2].

J'ai déjà dit que l'un d'eux, Crinas, fit rebâtir à ses frais les murailles de Marseille : les brèches une fois disparues des remparts, c'étaient les traces de la honte infligée par César qui étaient abolies. Cela eut lieu, je crois, sous l'empereur Néron, grand ami de l'hellénisme[3]. Marseille, qui avait consacré la moitié de sa vie à l'alliance romaine, méritait bien qu'un empereur lui permît de recevoir l'opulent hommage de l'un de ses fils et de recouvrer la parure de sa couronne murale.

A défaut de liberté et de puissance, il restait donc à Marseille sa gloire intellectuelle et beaucoup de bien-être dans la vie. Ainsi que dans les cités grecques d'autrefois, les courses et les jeux n'y manquaient point[4]. Nous avons tout lieu de croire que, le poisson et le vin aidant[5], on y faisait une excellente chère : car le poisson[6] de ses rivages et le vin de son terroir[7] conservaient leur renom séculaire. Le séjour de la ville étant plaisant à tous les égards, les empereurs y envoyaient ceux de

1. Tacite, *Agricola*, 4.
2. Ici, p. 161-2.
3. Ici, p. 162; t. IV, p. 177, n. 1.
4. *C. I. L.*, XII, 410, p. 812 (cf. t V, p. 374, n. 1); un fragment, trouvé près de la Major, paraît mentionner le stade (*Inscr. Gr. It.*, 2466; cf. t. V, p. 55, n. 5).
5. Ajoutez la charcuterie du terroir, surtout, je crois, dans les fermes et villages de la vallée de l'Huveaune (cf. t. V, p. 258, t. II, p. 293 et 282). Sur le séséli, t. II p. 273.
6. T. II, p. 290; t. V, p. 198.
7. T. II, p. 270; t. V, p. 184, n. 1, p. 190, n. 4, p. 253, n. 2, p. 255, n. 2.

leurs ennemis auxquels ils voulaient infliger un exil qui fût une peine légale sans être un châtiment[1]. Et ces exilés[2], tels qu'autrefois Milon, ne se trouvaient point malheureux d'avoir à manger du rouget de Marseille[3] ou à s'asseoir dans les jardins d'oliviers qui ornaient les flancs des collines[4]. Pétrone, qui vint à Marseille en ces conditions, ne paraît pas s'y être déplu[5]; et l'un de ses compagnons d'exil eut même tellement à se louer du pays et de ses hôtes, qu'il laissa sa fortune à l'accueillante cité[6].

Elle passait encore, malgré sa servitude, pour une initiatrice de l'Occident. Son port complétait l'œuvre de son université. S'il n'avait plus l'intense mouvement d'affaires qui y avait régné jadis, il s'ouvrait d'ordinaire à des hôtes de choix. On y faisait escale pour les voyages d'Italie et d'Espagne[7]. Les dieux d'Orient y débarquaient volontiers, sûrs de l'hospitalité dans la ville aux idoles helléniques, et Isis installa ses prophètes auprès d'elles[8]. Si saint Paul est allé en Espagne, ce dont il avait l'intention, je doute qu'il ne se soit pas arrêté à Marseille, pour s'y mesurer une fois encore avec la grande Artémis

1. *Delicato exilio*, Sénèque, *De clementia*, I, 15, 2.

2. Tac., *Ann.*, IV, 43 (Volcacius [ou Vulcatius] Moschus, sous Tibère, exil datant d'Auguste, p. 124, n. 2); XIII, 47, et XIV, 57 (Faustus Cornelius Sulla Félix, de 58 à 62); Sénèque, *De clem.*, I, 15, 2 (exil du fils du consulaire L. Tarius Rufus, sous Auguste); Tac., *Ann.*, IV, 44 (L. Antonius, petit-neveu d'Auguste, sous Auguste et Tibère); Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 23, 155-6 (Pétrone, sous Claude ou Néron; cf. n. 4 et 5). Autres sous la République, t. III, p. 127.

3. T. III, p. 127; t. V, p. 198.

4. Sidoine : *Et te Massiliensium per hortos sacri stipitis Arbiter colonum.*

5. Je ne doute pas de son sejour à Marseille (n. 2 et 4), ce qui explique qu'il ait donné des détails sur les coutumes marseillaises (t. V, p. 25, n. 6). — Je ne crois pas qu'on puisse mentionner particulierement les pestes de Marseille (*id.*).

6. Tac., *Ann.*, IV, 43 : Vulcatius Moschus, sous Tibère, *exsul in Massilienses receptus* [ayant reçu de Marseille le droit de bourgeoisie], *bona sua reipublicæ eorum ut patriæ reliquerat.*

7. Itin. marit., p. 507 (sur le trajet de Rome à Arles); peut-être débarquement de Lucius César, petit-fils d'Auguste, en route pour l'Espagne, en 2 ap. J.-C. (t. IV, p. 88, n. 7); de l'empereur Claude en 43 (t. IV, p. 160); et sans doute des nobles exilés (n. 2) et des riches étudiants (p. 124).

8. XII, 410; *Inscr. Gr. Sic., It.*, 2433. En outre : Jupiter de Doliché, XII, 403; la Mère, XII, 405; Leucothée, p. 85, n. 6. Cf. t. IV, p. 482.

d'Éphèse[1]. C'est à Marseille que le christianisme gaulois a laissé ses témoins les plus antiques, peut-être ses premiers martyrs. Elle demeurait le seuil par lequel notre pays recevait de l'Orient les souffles nouveaux[2].

VII. — ARLES[3]

La grande cité commerciale de cette mer[4], l'héritière de Marseille sur le golfe du Lion, était la colonie romaine d'Arles[5], près de la fourche du delta rhodanien. On y arrivait d'Italie par trois routes : celle de mer, qui remontait le grand bras du fleuve[6] (car le canal de Marius était fort négligé[7]); celle de Marseille, qui courait à travers les champs de pierres de la Crau et leurs bestiaux innombrables[8]; celle de Rome, qui partait

1. Pour tout ceci, t. IV, p. 485.

2. Au terroir de Marseille se rattache, quoique dépendant administrativement, pour la plus grande partie, de la *civitas* d'Arles, la vallée de l'Huveaune (*Ubelna*; cf. t. I, p. 20, 28, n. 3, p. 223, 405), dont le centre est marqué par le *locus* de Garguier, *Gargarius* (cf t. V, p. 40, n. 7, p. 375, n. 4, t. VI, p 313, n. 9). En avant, du côté de Marseille, le mausolée de la Pennelle à La Penne (cf. t. VI, p. 209, n. 1). En arrière, le lieu d'Auriol, célèbre par la découverte du trésor de monnaies ioniennes (t. I, p. 223) Il devait y avoir sur l'Huveaune, partant de Marseille, une très vieille route de pénétration dans le haut pays, aboutissant à Tourves sur le chemin d'Italie. Et c'est par là que se fit la propagation du Christianisme : inscription chrétienne primitive d'Aubagne près de Garguier (XII, 611), sarcophage de La Gayole près de Tourves (t. IV, p. 510) — C'est cette route d'Italie ou de l'Huveaune qui finit, à Marseille, par la *porta Romana*, la Grand'Rue et la rue Caisserie (t. V, p. 51, n. 4, p. 54, n. 1).

3. Bazin, *Arles gallo-romain*, 1896 (vulgarisation). Arles, ni dans le passé, ni dans le présent, n'a reçu le grand travail scientifique qu'elle mérite.

4. Outre toutes les autres preuves que nous donnons, on peut citer ce fait que le seul routier maritime que nous possédions pour la Gaule (Itin. Ant., éd. Parthey et Pinder, p. 242-9), ne mentionne que la navigation de Rome à Arles par le Rhône; cf. Ammien, XV, 11, 18. Cf. t. V, p. 134, 168.

5. *Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum*; cf. t. IV, p. 31-2.

6. Itinéraire maritime (cf. n. 4); Ammien, XV, 11, 18. Stations depuis Marseille : *Incaro*, Carry; *Dilis*, cap Couronne?; *Fossis Marianis*, Fos; *Ad Gradum Massilitanorum*, le grau des Marseillais au Grand Rhône.

7. T. V, p. 132, n. 1 L'Itinéraire et Ammien (n. 4 et 6) ne le mentionnent pas.

8. Il y avait sans aucun doute une route principale de Marseille à Arles à droite ou à l'est de l'étang de Berre par le pont Flavien sur la Touloubre et par *colonia Maritima* (vers Miramas), l'autre, moins importante, à gauche ou à

d'Aix, et que jalonnaient, de relais en relais, les grands mas dressés au pied des Alpines[1].

Avec ce grand fleuve dont la courbe lui faisait comme un port mouvant[2], ces marécages croupissant autour des rochers que couronnaient ses remparts[3], ce désert de la Crau qui bordait son horizon, ces terres sauvages de la Camargue qui mettaient entre la ville et la mer la crainte de leurs fièvres et l'agacement de leurs moustiques, Arles ne montrait d'abord au voyageur ni la franche gaieté du rivage marseillais ni le calme plantureux de la plaine aixoise. Elle n'en était pas moins alors, entre les trois villes essentielles de la Provence, la souveraine incontestée. Cette grandeur lui venait de sa place au vrai carrefour du Midi : c'est ici que la route d'Italie abordait le Rhône qui arrive du nord et rejoignait les plaines qui s'ouvrent depuis les Pyrénées et l'Océan[4]; c'est ici que le chemin de Rome prenait enfin le contact avec toute la Gaule : le vestibule est fini, nous sommes dans la maison même[5].

Or, sous les empereurs, ce qui compte le plus dans la Gaule, c'est l'arrière-pays, la montée du Rhône avec Lyon, la marche d'Espagne avec Narbonne. Il faut qu'Arles soit forte, grande et riche, toujours prête à donner la main aux cités et aux foires de l'intérieur, à les pourvoir de marchandises, à recevoir leurs ordres et leurs produits. Elle sera pour la Gaule ce qu'est Ostie pour Rome, un entrepôt d'entrée et de sortie, la capitale du transit commercial[6]. Un extraordinaire mouvement emplissait

l'ouest, par Les Martigues, déjà bourgade notable, et par Fos (t. V, p. 94, n. 3, p. 132, n. 1, p. 133, n. 6). Toutes ces localités étaient du territoire d'Arles. Cf. t. V, p. 133, n. 6.

1. Sur cette route, t. V, p. 94, n. 3.

2. Sur son phare [?], t. V, p. 134, n. 3.

3. Cf. t. I, p. 99.

4. Cf. t. I, p. 37.

5. De là, la rubrique de l'itinéraire terrestre (p. 289, W.) : *Via Aurelia a Roma per Tusciam et Alpes Maritimas Arelatum usque mpm DCCXCVI*; de là, la navigation indiquée par l'autre itinéraire (ici, p. 310, n. 4 et 6).

6. *Romani commercia suscipis orbis*, dit Ausone, *Urb.*, 78; cf. Strabon, IV, 1, 6; *Expo-*

les deux berges[1] et les eaux du fleuve. Il s'accumulait, sur les vacants de la rive, des monceaux de marchandises, sacs, ballots et caisses, apportées de tous les ports de la Méditerranée[2], de tous les magasins, de tous les celliers, de tous les greniers de la Gaule[3]. On entendait parler vingt langues différentes, on rencontrait les figures les plus étranges, les costumes les plus bariolés[4]. Sous ce ciel d'un bleu éclatant, sous ce soleil qui pénètre toutes choses, nulle cité de la Gaule n'offrait un spectacle de couleurs plus vives, criant et se heurtant comme la foule qui les portait.

Pour diriger ce monde et ces affaires, il s'est formé à Arles de puissantes maisons d'armement et de commission. Elles sont groupées en cinq grandes corporations, qui ressemblent assez à nos syndicats patronaux; un lien permanent unit entre elles ces cinq confréries, et leur ensemble constitue une sorte de chambre de commerce, qui correspond directement avec les pouvoirs publics, qui défend les intérêts du négoce arlésien auprès des directeurs du Trésor ou des Douanes[5].

Mais une ville maritime a besoin, afin de régulariser ses armements et d'équilibrer son fret, d'avoir à sa portée des stocks toujours disponibles de produits ou de denrées : pour vivre d'une vie normale, le commerce doit sentir près de lui le

situ, 58 (Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 122); constitution d'Honorius en 418 (Hænel, *Corpus legum*, p. 238); cf. t. V, p. 168, n. 7.

1. Trinquetaille était incorporée à Arles comme faubourg commercial, et réunie à elle, au IVe siècle au plus tard, par un pont de bateaux (t. V, p. 119, n. 4). De là, l'expression de *duplex Arelate* (Ausone, *Urb.*, 73-7; *Mos.*, 480). Il est possible que Trinquetaille s'appelât toujours *Rhodanusia* (Aus., *Mos.*, 481); je crois de plus en plus que ce dernier nom remonte à un vieil établissement marseillais fondé face à la ville celto-ligure (t. I, p. 399; cf. Pline, ici, p. 322, n. 7).

2. Le détail nous échappe; cf. t. V, p. 323-6. Ajoutez des objets étranges, comme l'obélisque egyptien (t. V, p. 157, n 1). — Mais beaucoup de marchandises devaient passer par Arles pour ou de Lyon sans transbordement (cf. t. V, p. 346, n. 3).

3. Plus loin, p. 322.

4. Constitution d'Honorius (p. 320, n. 6) : je sais bien qu'il ne faut pas attribuer à ce texte, d'ailleurs très tardif, une précision absolue; mais sa description cadre exactement avec toutes les sortes de ruines qu'offre Arles. — Cultes égyptiens à Arles, p. 90; culte de la Mère, p. 88, n. 6; de la Bonne Déesse, p. 85, n. 6; de Mithra, Esp., n° 142. — Espagnol, *C. I. L.*, XII, 735. — Traite des gladiateurs, t. V, p. 335, n. 1.

5. T. IV, p. 401, n. 1, p. 402, p. 397, n. 5; t. V, p. 171-172, 340.

travail de l'industrie ou la richesse agricole; que serait le port de Marseille sans ses usines et celui de Bordeaux sans ses vins? A cet égard, Arles était alors servie à merveille par ses terres et par ses hommes[1]. Dès le temps de César, il s'y établit des chantiers de construction, les plus importants du Midi : les forêts du Bas Languedoc, encore fort épaisses, suffisaient à les fournir de merrains[2]. D'autres produits vinrent ensuite du voisinage pour alimenter les navires de fret au départ, les vins du Rhône[3], la charcuterie d'Avignon et de Tarascon[4], l'huile de Provence[5] et le blé du Comtat[6]. Tout cela se reverra plus tard sur les quais du Vieux Port marseillais, quand Arles à son tour connaîtra les heures de déclin : la colonie romaine et la cité grecque se sont disputé les mêmes éléments de prospérité.

Arles avait en outre, ce qui manquera trop souvent à la fille de Phocée, l'appui inépuisable de son opulent terroir[7]. Au delà de la zone marécageuse s'étendait le plus beau et le plus grand verger de France, depuis les dernières pentes des Alpines jusqu'aux premières montées des Alpes dauphinoises, le long du Rhône bruyant, de la Durance caillouteuse, des « sorgues » indolentes aux mille méandres. Dans la Provence de Saint-Remy et de Barbentane, dans le Comtat de Vaucluse, c'était, aux jours de chaleur, le même spectacle de prairies toujours vertes, d'eaux toujours claires, de champs de blé, d'arbres chargés de fruits, de potagers presque admirables à force d'être denses

1. Jusqu'ici cependant l'industrie (en dehors de l'industrie navale) ne donne à Arles que peu de chose, travail de la pierre (précieuse? t. V, p. 296, n. 4) et du métal (t. V, p. 303, n. 2).

2. T. I, p. 92; t. III, p. 583; t. V, p. 230..

3. T. V, p. 184-5, 253, n. 2. Peut-être aussi les cuirs du Dauphiné (t. V, p. 247, n. 4).

4. T. V, p. 258; t. II, p. 203 et 282.

5. T. V, p. 183, n. 5.

6. T. V, p. 181, n. 8. On transportait par Arles à Rome le blé de l'annone (t. IV, p. 307, n. 5). Peut-être aussi pourrait-on parler des légumes de la région de Barbentane et Saint-Remy; cf. p. 328.

7. Cf. Pline (III, 33), parlant du Rhône à propos d'Arles : *Ubi Rhoda Rhodiorum fuit* [*Rhodanusia*? à Trinquetaille, p. 321, n. 1], *unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis.*

et vigoureux, et peut-être déjà de larges cultures de fleurs odorantes[1]. De ces splendeurs voisines, Arles jouissait en reine incontestée.

Aussi, de toutes les villes de la Gaule, c'est celle qui a grandi de la façon la plus paisible, sans arrêt et sans crise[2]. Elle était trop loin de la frontière pour connaître les périls barbares, qui menaçaient Trèves; trop loin des armées et des passages alpestres pour connaître les périls, plus grands encore, des marches militaires et des guerres civiles, dont Lyon eut tant à souffrir. Sa vie romaine ne perçut point de mécompte. Quand ses remparts ne suffirent plus à la contenir[3], elle s'étendit sur l'autre rive du Rhône, pour avoir le fleuve davantage à soi[4]. Si la chaleur de l'été devenait trop forte, les riches bourgeois pouvaient se reposer dans les mas des Alpines, où ils trouvaient de l'eau fraîche, des arbres touffus, une exquise lumière et des brises salutaires. Malgré les tapages vulgaires de son port et les grossièretés de sa « rafataille », Arles n'était nullement étrangère à la vie de l'esprit. De très belles œuvres d'art ornaient son théâtre[5]; on y rédigeait des épitaphes en vers aimables[6]. Elle donna naissance au plus célèbre rhéteur de la Gaule, au Lucien de l'Occident, Favorinus, ami intermittent de l'empereur Hadrien[7].

Nulle ville en Gaule, à tout prendre, ne ressembla davantage à Rome[8]. Lyon même, malgré les propos et les prétentions

1. Cf. Strabon, IV, 1, 2; cf. t II, p. 514 et 265.

2. Elle a dû évidemment se substituer peu à peu, à partir de la fin du premier siècle, à Narbonne : la lutte économique entre ces deux villes serait, si on pouvait la suivre, un des chapitres intéressants de l'histoire de la Gaule.

3 Leur périmètre ne paraît pas avoir été considérable, 2000 m. (cf. t. V, p. 36, n. 3), ni l'aqueduc (*id.*, t. V, p. 35, n. 6). Il est probable que César n'a pas prévu le rôle qu'Arles devait prendre. — Autres détails topographiques, t. V, p. 58. n. 1 (égouts), p. 56, n. 4 (autel au forum)

4. P. 321, n. 1.

5. Cf. p. 169, n. 6, et p. 232, n. 4, p. 324, n. 5.

6. XII, 722, 825, 861.

7. P. 140-150. — Professeurs ou écoliers, p. 124, n. 5.

8. Les Anciens semblent l'avoir reconnu : *Gallula Roma*, dira Ausone, *Urb.*, 74.

de ses admirateurs, n'offrait pas avec la capitale du monde de si parfaites similitudes : il avait trop de Gaulois et de vieux soldats[1], trop de brouillards et de montagnes. A Arles, le site même rappelait la Ville Éternelle : les fleuves étaient pareils, la mer également proche, les campagnes voisines présentaient les mêmes visions de marais et de plaines, que fermait au levant la fine silhouette des montagnes, là-bas des monts Albains, et ici des Alpines. Marseille et Narbonne mises à part, il n'y a pas de cité en Gaule où l'on rencontre moins de traces d'hommes et de dieux gaulois[2]. Les colons que César y a établis appartenaient à l'une de ses légions, la sixième, originaire de l'Italie[3]. Ils apportèrent quelques-unes des pures traditions de la vie latine. Arles est la cité des beaux marbres, des statues aux formes idéales[4], des autels aux fines guirlandes[5], des inscriptions aux formules impeccables[6], des grands sarcophages où revit la gloire des héros du Midi[7]. Tous les lieux de plaisir chers aux Romains s'y retrouvaient, arènes, théâtre et cirque[8]. La mort comme la vie, la joie comme le deuil, s'y drapaient sous des formes classiques. Aujourd'hui encore, dans ses ruines mêmes, Arles semble copier Rome : qu'on s'arrête sur les gra-

1. Il y a cependant à Arles un certain nombre de vétérans qui paraissent d'origine étrangère (XII, 677-687) : on a dû leur assigner d'anciens lots ayant fait retour à l'État.
2. On peut ajouter Aix (cf. p. 313).
3. T. IV, p. 31-32. Nous ne savons pas l'origine de cette VI[e] légion : mais à comparer l'épigraphie et l'archéologie à Arles et à Narbonne, il semble qu'elle soit venue de régions italiennes moins rustiques que la X[e] de cette dernière ville.
4. P. 169.
5. Voyez les deux autels trouvés au théâtre (Esp., n[os] 139-140; cf. ici, p. 232), les plus belles choses en ce genre rencontrées en Gaule et parmi les plus belles choses du monde romain. Voyez aussi la frise du théâtre (Esp., n[o] 206; ici, p. 232).
6. *C. I. L.*, XII, 654 et s.
7. P. 189, n. 3, 6 et 9, p. 190, n. 2. — Je n'ai pas cru devoir parler du cimetière des Alyscamps, dont le nom et le dispositif paraissent postérieurs aux temps romains. Mais je ne peux exclure l'hypothèse que dès ces temps la nécropole arlésienne eût une vogue particulière (cf. t. V, p. 146, n. 12).
8. Théâtre et comédiens, t. VI, p. 223, n. 3, t. V, p. 372, n. 3. Arènes et gladiateurs, t. V, p. 26, n. 5, p. 228, n. 8, p. 372, n. 4, t. VI, p. 224. Cirque, ici, p. 286, n. 1, t. V, p. 374, n. 1. Thermes, t. VI, p. 225, n. 2.

dins de son théâtre, qu'on regarde ces fragments de colonnades qui se découpent sur le ciel, ces pierres et ces chapiteaux épars à vos pieds, ces clochers chrétiens qui se profilent à l'écart, qu'on rêve un instant au son grêle des cloches coupant de longs et religieux silences, et la vision du Forum romain se fixe peu à peu dans vos yeux.

VIII. — ENTRE ARLES ET VIENNE

A Arles, la grande voie impériale [1] se recourbait vers le nord, remontant la rive gauche du Rhône. A quelques milles plus loin avait lieu d'ordinaire, de Tarascon [2] à Beaucaire [3], le passage du fleuve pour les voyageurs et les marchandises à destination du Languedoc, de l'Aquitaine et de l'Espagne [4]. Les autres continuaient dans la direction du nord [5], par la belle route qu'avait construite Agrippa [6], et qui recouvrait le chemin foulé jadis par Hannibal et par les proconsuls conquérants de la Gaule [7].

Au delà du coteau de Saint-Gabriel qui marquait la fin des

1. Il y avait du reste deux autres routes d'Arles à Nîmes, plus directes : l'une, par Bellegarde; l'autre, par *pons Ærarium* et Saint-Gilles (t. V, p. 127, n. 3), mentionnée par les itinéraires (p. 388, 396, 552, W.), et sur laquelle cependant on ne trouve aucun milliaire, alors que les milliaires abondent sur le trajet de Beaucaire à Nîmes (t. V, p. 95, n. 1). Il est probable que ces routes, si commodes et si fréquentées qu'elles pussent être, n'appartenaient pas à la voirie d'Etat.

2. *Tarusco*. C'est un *vicus* qui a dû dépendre, non pas d'Arles, comme l'indique Ptolémée (II, 10, 8), mais de la cité d'Avignon (XII, 989), comme au Moyen Age. Au Moyen Age, en revanche, et dès les temps mérovingiens au plus tard (Grégoire, *H. Fr.*, VIII, 30; Anon. de Ravenne, IV, 26), Arles possédait Beaucaire (chef-lieu de l'*ager* dit *Argentia*, la Terre d'Argence), que Nîmes avait sans doute encore dans les premiers temps de l'époque romaine (XII, 3362). Pour les temps celtiques, Beaucaire et Tarascon dépendaient, je crois, également des Volques de Nîmes (t. I, p. 464-6). Les limites, dans ces parages si convoités, ont dû changer souvent.

3. Cf p. 339, p. 326, n. 1.

4. Pour le lieu du passage, t. V, p. 119, n. 2, p. 118, n. 1.

5. Une route plus directe allait d'Arles à Fontvieille, évitant ensuite Tarascon pour monter droit sur Avignon (t. V, p. 94, n. 1).

6. T. V, p. 93, n. 8.

7. T. I, p. 472 et s.; t. III, p. 15-18.

Alpines agrestes[1], c'était l'éblouissante traversée des jardins de la Provence, du Comtat et du Dauphiné, avec les villes heureuses bâties au milieu d'eux, assises sur des plateaux ou aux flancs de collines, tels des pâtres qui regardent leurs troupeaux : Avignon, né d'une vieille bourgade celtique que les Grecs avaient aimée[2]; Orange[3], célèbre par une honteuse défaite des Romains, et devenue sous César, pour effacer cet abominable passé, une colonie triomphale de vétérans légionnaires[4], mais où tout souvenir de batailles, tout esprit de combat, en dépit de son arc et de ses trophées, s'étaient rapidement perdus par l'usage de ces riches terres et dans le travail obscur, régulier et fécond[5]; Valence, dont le nom rappelait également la force militaire et qui, pareille à ses voisines, ne vivait plus que

1. *Ernaginum* (cf. t. I, p. 180, n. 5), à la pointe occidentale des Alpines, simple *vicus* ou *locus*. C'était un des plus grands carrefours du Midi . route directe d'Italie, de Marseille et d'Arles à Lyon d'un côté, à Tarascon et au Languedoc de l'autre (t. V, p. 94, n. 1), route d'Arles au mont Genèvre par Saint-Remy, même route du mont Genèvre vers Tarascon, le Languedoc et l'Espagne (t. V, p. 96, n. 1). Il devait y avoir là un très grand transbordement de marchandises, et je crois que c'était l'affaire des *utricularii* d'Ernaginum (t. IV, p. 401, n. 3), lesquels pouvaient s'occuper peut-être aussi du passage du Rhône à Tarascon et de celui de la Durance sur la route d'Agrippa (à la hauteur d'Avignon). De là, la présence d'une population concentrée assez dense, dont le pays ne donne plus l'idée (*C. I. L.*, XII, 982-4). — A *Ernaginum* finissait le territoire d'Arles, et tout près commençait celui d'Avignon : et le lieu devait accroître son importance de sa situation frontière.

2. *Colonia Julia Hadriana Avenio* (ou *Avennio*). Cf. t. I, p. 405 et 468, t. II, p. 510 et 511, t. IV, p. 78. — Charcuterie, t. V, p. 258 — Voyez les recherches précises et critiques de Duprat, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.

3. *Colonia Firma Secundanorum Arausio*. Cf. t. I, p. 177, t. IV, p. 32. — Chatelain, *Les Monuments romains d'Orange*, 1908. — Il manque une étude topographique.

4. Cf. t. IV, p. 32. — Orange a été choisie sous Auguste pour recevoir le plus bel arc à trophées de la Gaule et peut-être de l'Empire (t. IV, p. 32, n. 2; t. V, p. 67, n. 6; t. VI, p. 226-7), sans doute dans le dessein d'effacer le souvenir du desastre de 105 (t. III, p. 67-8); et il ne serait pas impossible qu'il rappelât plus particulièrement l'expédition terrestre et maritime qui, en 5 ap. J.-C., conduisit Tibère chez les Cimbres, les vainqueurs de 105 (t. IV, p. 105). L'idée d'effacer ou de purifier la trace d'une défaite par un trophée élevé à la place même de cette défaite n'a pas dû être étrangère aux Romains. Les trophées peuvent être tout ensemble des images de dépouilles ennemies et des panoplies offertes par les vainqueurs avec leurs armes (cf. p. 189).

5. Les inscriptions de soldats sont à peu près inconnues à Orange. — Sur le théâtre, qui est avec l'arc sa principale ruine, cf. p. 223-224. — Gymnase, t. V, p. 55, n. 5. — Cadastre et vues, t. IV, p. 283, n. 2, t. V, p. 61, n. 5.

dans la sécurité de sa tâche agricole et quelques joies de la dévotion[1].

Il en était de cette route d'Agrippa comme du fleuve qu'elle voyait descendre le long de son talus[2]. A chaque étape de sa course, le Rhône accueillait quelque puissante rivière, qui lui amenait les eaux et les flottages des Alpes de son horizon; à chaque journée de marche, la route d'Agrippa recevait un grand chemin, envoyé par les vallons et les villes d'en haut.

A Tarascon arrivait le chemin militaire de la Durance, qui, parti du col du mont Genèvre, évitant souvent par de rapides raccourcis les courbes de la rivière[3], apportait au Rhône les saluts de Cavaillon et de Saint-Remy; à Avignon finissaient la Durance elle-même et les sentiers venus, à travers les « sorgues », d'Apt, de Carpentras et des bourgades plus lointaines[4] qu'encadraient les monts du Ventoux ou du Lubéron;

1. *Valentia, colonia* (t. IV, p. 32); ancienne métropole des *Segovellauni* (t. II, p. 515). T. V, p. 37, n. 5 (étendue), p. 61, n. 2; t. VI, p. 300, n. 5 (usages funéraires).

2. Notez qu'entre Orange et Valence la voie d'Agrippa s'éloignait du Rhône jusqu'à Montélimar, de manière à conserver la direction rectiligne. Elle traversait alors la toute petite *civitas* des *Tricastini*, dont le chef-lieu, *Augusta Tricastinorum* (sans doute la même que *Noviomagus*, « marché neuf »), un peu à l'écart de la route vers l'est, n'avait qu'une importance de bourgade et de lieu de foire, encore qu'il paraisse y avoir eu là de riches propriétaires ruraux epris de belles choses (cf. t. V, p. 305, n. 1) : c'est aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui conserve, chose exceptionnelle en Narbonnaise, le nom de la peuplade, *Tricastini* (t. IV, p. 324, n. 1). — Cette route rectiligne passait par *Senomagus*, « le marché vieux », sans doute l'ancien chef-lieu des Tricastins (Saint-Pierre-de-Sénos).

3. La *via Domitia*, ici, t. V, p. 96, n. 1.

4. Surtout Sault et Venasque, deux localités qui, d'ailleurs dépendantes de la cité de Carpentras, ont eu une certaine importance à l'époque romaine : Sault (*saltus*), peut-être chef-lieu de quelque district forestier (cf. t. II, p. 517, n. 6); Venasque, *Vindausca* (cf. *Vindauscius*, nom de personne, *C. I. L.*, XII, 1751, 1777), destinée à être fortifiée, peut-être dès le Bas Empire, et à remplacer Carpentras comme métropole de la *civitas*. — Au delà de Sault, un vieux chemin de montagne, rejoignant la Durance, menait vers Sisteron et Digne. — Sisteron, *Segustero*, comptait surtout comme carrefour de routes sur la Durance et vers le bas pays (t. V, p. 100, en particulier n. 3). Nous ne savons rien d'autre à son sujet. On peut admettre que le pays forma dès le début de l'Empire une *civitas* (*civitas Segestericorum* dans la *Not. Gall.*, 16; cf. t. II, p. 518, n. 6); mais on a pu supposer aussi que c'était un *pagus* des Voconces (cf. t. II, p. 517, n. 2). — Digne, *colonia Dinia Lub*[*entia*?] (cf. t. II, p. 478, n. 5), cité des *Bodiontici* ou des *Sentii* (t. II, p. 460, n. 6), appartenait primitivement aux Alpes Maritimes; Galba la rattacha à la Narbonnaise (Pline, III, 37; Ptol., II, 10, 8), mais elle devait retourner plus tard

Orange était au débouché de l'Aygues et de la route de Vaison la cité voconce; près de Valence, enfin, on voyait couler la Drôme et finir la solide chaussée qui, par Die, Luc et le pays des Voconces, provenait des cols des Alpes et des passages de l'Italie[1].

Chacune de ces villes avait sa note dominante, sa manière de commander aux vallons et aux montagnes de son domaine : Saint-Remy, sur le dernier palier des Alpines[2], lieu de marché à la fois fidèle aux traditions celtiques[3] et sensible aux élégances romaines, offrait un repos de rêve aux vétérans fatigués[4]; Cavaillon[5], ayant quitté son plateau rupestre aux raides

aux Alpes Maritimes (*Not. Gall.*, 17). — Il n'y a pas à insister sur ces deux villes, dont l'exploration archéologique est toute à faire.

1. Sur cette route, entre Valence et Die, *Augusta* ou Aouste, où il devait y avoir un sanctuaire impérial important. Cette route, avec *Augusta, Dea, Lucus*, était certainement une des voies saintes de la Gaule. — Elle rejoignait la vallée de la Durance et la voie Domitienne par le col de Cabre (*mons Gaura*); ce fut une des routes les mieux entretenues et les plus passagères des régions alpestres; cf. t. V, p. 87, n. 2. — Au delà du col de Cabre, la route entrait dans la *civitas* de Gap, *Vapincum*, sans doute l'ancien territoire des *Tricorii*. A Aspres, elle bifurquait. Un chemin menait droit à Gap, où il rejoignait la grande voie du mont Genèvre : Gap qui, malgré son titre de chef-lieu, n'a laissé d'intéressant que les vestiges, d'ailleurs médiocres, de son enceinte du Bas Empire (dont la petitesse, 487 m., révèle le peu d'importance de la ville, cf. de Manteyer, *Le Nom et les deux premières Enceintes de Gap*, Gap, 1905). — Un autre chemin, beaucoup plus fréquenté, descendait vers le sud et s'en allait rejoindre à Montsaléon, *Mons Seleucus*, la route venant de Grenoble et se dirigeant sur Fréjus (p. 311, n. 2, p. 306, n 5). Montsaléon devint, en partie à cause de ce carrefour, le lieu peut-être le plus important du pays. Il possédait un sanctuaire fréquenté, peut-être consacré surtout a Apollon, et où plus tard fut admis Mithra (*C. I. L.*, XII, 1535) : le nom de *mons Seleucus*, qu'on trouve dès les Sévères, lui a peut-être été donné par quelque riche propriétaire originaire de Syrie. — Hirschfeld (XII, p. 184) et d'autres ont admis que Gap, comme Sisteron (p. 327, n. 4), a fait partie sous le Haut Empire du territoire des Voconces.

2. *Glanum* (cf. t. II, p. 514), sur le flanc du coteau, près des Antiques. La ville actuelle de Saint-Remy, dans la plaine, occupe, dit-on hypothétiquement, l'emplacement que les anciens textes médiévaux appellent *Freta, Fretus, ager Fretensis* (on a aussi identifié *Freta* et *Glanum*); c'était, m'écrit justement Duprat, une grande villa agricole. Malgré son importance, *Glanum* n'avait pas le rang de cité (encore qu'il reçoive l'appellation de *respublica* : *curator peculi r. p. Glanicor.*, XII, 1005), et devait dépendre d'Avignon, quoique Ptolemée le rattache aux Salyens d'Arles (II, 10, 8). — Il y avait un *vicus* important aux Baux, de l'autre côté des Alpines.

3. Remarquez le nombre assez grand d'inscriptions celtiques en caractères grecs (*C. I. L.*, XII, p. 127).

4. Je songe au mausolée des Jules (cf. p. 207 et 189, t. V, p. 358, t. VI, p. 185, n. 1), et aussi à l'arc (cf. t. V, p. 67, n. 6).

5. *Cabellio, colonia*; cf. t. IV, p. 78. — Sur son arc, t. V, p. 67, n. 7.

pentes pour se rapprocher de la Durance[1], s'enrichissait, comme au temps des Grecs, des bénéfices que lui rapportait le passage de la rivière[2]; Carpentras[3], reposant sur son coteau au milieu de ruisseaux, de prairies, de vergers, de cultures[4], vivait dans l'abondance des biens de la terre; Apt[5], plus rustique, sentait davantage sur lui l'ombre de ses montagnes, les caprices de leurs dieux et la ténacité des habitudes gauloises[6]; Luc[7] avait étendu autour de son bois sacré les demeures de sa bourgeoisie riche et paisible[8]; Die[9], beaucoup plus bruyante, invitait le Midi et les Alpes à sa gloire de cité sainte, à son sanctuaire où tant de déesses et de dieux s'étaient succédé, à ses fêtes, ses jeux et ses pèlerinages, aux rites sanglants de la Mère des Dieux[10];

1. La ville romaine est dans la plaine, sur l'emplacement de la ville actuelle; le plateau a certainement porté l'*oppidum* celtique et mériterait des fouilles (Clerc, *Revue des Ét anc.*, 1909, p. 53-5) Le comptoir marseillais (cf. t. I, p. 405) était également en bas.

2. N. 1. Je songe aux utriculaires (cf. t. IV, p 401, n. 3; Strabon, IV, 1, 11). Double passage : pour la route de Marseille à Orange (t. V, p. 93, n. 6), pour la *via Domitia* (t. V, p. 96, n. 1). Navigation sur la Durance, t. V, p. 120, n. 5, p. 161, n. 5, p. 163

3. *Carpentorate* ou *Forum Neronis* (cf. t. IV, p. 34, n. 6), *colonia Julia Meminorum*; cf. t. IV, p. 78. — Sur son arc, t. V, p. 67, n. 6. — Sur les blés et le pain du pays, t. V, p. 181, n. 8, p. 252.

4. Strabon, IV, 1, 11. — Sur *Vindalium*, t. III, p. 16, n. 2.

5. *Apta Julia, colonia Julia Apta*; t. IV, p. 78. — T. VI, p. 300, n. 5 (usages funéraires).

6. *C. I. L.*, XII, p. 137 — Arc, comme dans toutes les villes de cette région (t. V, p. 67, n. 7). Pont, t. V, p 118, n 6. — L'inscription (XII, 1104) de Buoux, *Vinturi*, vise le Lubéron et non le Ventoux. C'était du reste un nom commun à ces montagnes. On le retrouve (XII, 1341) à Mirabel chez les Voconces, ou il peut désigner le Ventoux. Et il fut appliqué à la montagne de Sainte-Victoire près d'Aix (*Revue des Et. anc.*, 1899, p. 52). — Hadrien semble être passé par Apt en suivant la voie Domitienne (t. IV, p. 471, n. 2 et 5) — Statues romaines, p. 185, n. 1, p. 167, n 5.

7. *Lucus Augusti, Lucus Vocontiorum*, l'une des deux capitales primitives des Voconces, *municipium* sous les premiers empereurs, remplacé ensuite par Die comme chef-lieu (on a supposé sous Vespasien après le passage des troupes de Vitellius à Luc, t. IV, p. 189).

8. Tac., *Hist.*, I, 66. Cf. t. IV, p. 355 et 356, t. V, p. 45, n. 2.

9. *Dea Augusta, colonia Dea Augusta Vocontiorum* (XII, 690; cf. t. IV, p. 262). La qualité de *civitas libera et fœderata*, qu'on décerna aux Voconces (t. IV, p. 250, n. 1), a dû s'appliquer ensuite également aux deux cités qui résultèrent de leur morcellement, Luc puis Die, et Vaison. — Sur l'organisation des Voconces, t. IV, p. 352-3, 355, 356.

10. Le culte initial, à Die et jusqu'à la Durance et peut-être au Rhône, est celui d'*Andarta*, transformée en Victoire et rattachée sans doute ensuite à la Mère; cf. t. VI, p. 40, 92, t. V, p. 45, n. 1, p. 374, n 1. On vient à Die, pour affaires de

Vaison[1], enfin, étalait joyeusement le goût de son aristocratie pour les belles choses et les dépenses généreuses[2], et mollement inclinée sur les pentes de ses collines et vers les deux rives de l'Ouvèze, c'était, de ces villes d'amont, la plus agréable à voir, la plus élégante, la plus opulente, celle qui savait le mieux jouir des fastueuses douceurs de la paix romaine[3]. Mais toutes ces villes se ressemblaient, et ressemblaient aussi aux cités d'en bas, en ce qu'elles devaient leur richesse et la façon de leur vie à la bonne terre qui les entourait, grasse du limon des Alpes, chaude du soleil du Midi[4].

IX. — VIENNE[5]

Les unes et les autres étaient également des villes de second ordre, sans grosses affaires et sans grande foule. Pour retrouver

culte, de Valence, d'Orange, d'Aps; XII, 1567 — Il y a à Die trace de remparts, je doute de l'époque primitive, et d'importants vestiges de deux portes, dans l'une desquelles (porte Saint-Marcel) semble avoir été encastré un arc antérieur (cf. Espérandieu, n° 316).

1. *Vasio*, •*Vasio Julius* [?, cf t IV, p 34, n 6], *Vasienses Vocontii*. Cf. t. IV p. 355 et 356. — Pont sur l'Ouveze, t. V, p. 118, n. 6.

2. Vaison a été l'objet d'une des plus belles donations de la Gaule, quatre millions de sesterces laisses à la ville par un de ses magistrats, ancien officier (XII, 1357); autre, t. V, p. 375, n. 5. — Vaison est une des villes de Gaule, semble-t-il, qui a produit le plus de personnages connus : Burrus, qui en a été le patron, paraît bien originaire de là (XII, 5842); de même, croit-on, Duvius Avitus, t. IV, p. 223; Trogue-Pompée? (p. 147-8). Sur l'actrice Phœbé, t. V, p. 333, n. 3, t. VI, p. 157, n. 1.

3. C'est la ville de Gaule, toutes proportions gardées, où l'on a trouvé le plus de beaux marbres; cf. ici, p. 168, n. 5; Esp., I, p. 212 et s., III, n°s 2568-89; articles de Sautel, en dernier lieu son *Catalogue*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* de 1918.

4. Deux autres localités importantes, mais simples *vici*, furent, dans l'arrière-pays de Vaison, Buis-les-Baronnies (*Boxsum*) et Nyons (*Noviomagus* = « marché neuf »); XII, 1783 La principale source curative (source salée) est à Aix, près de Die (t. V, p. 43, n. 10). — Sur les vignes et vins voconces, t. V, p. 184, n 6, p. 255, n. 4; fabrication de lampes d'argile, t. V, p. 284. — Sur l'historien Trogue-Pompée, p. 147-8. — Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, dans les *Mém. prés. par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, II° s., II, 1849 (provisoire).

5. Schneyder [mort en 1814], *Hist. des antiquités de la ville de Vienne* [écrit vers 1776], p. p. Savigne, 1880-6; Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, 1875-6; Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891 (vulgarisation).

l'éclat d'une métropole, il faut encore monter vers le nord, passer l'Isère, et, à deux journées de Valence[1], s'arrêter à Vienne[2], sur la pente des coteaux qui s'abaissent vers le Rhône.

Malgré le voisinage de Lyon, le vieux port des Allobroges[3] a conservé toute son importance. Il y a, dans ce centre providentiel de la Gaule, tant de routes qui convergent, tant de moissons et de vendanges pour nourrir les hommes, que les deux cités rivales ont pu y grandir côte à côte, à une journée de marche l'une de l'autre. Et je ne sais si le monde classique a offert souvent ce spectacle de deux puissantes villes ainsi face à face : qu'on n'allègue pas Rome et Ostie, Athènes et Le Pirée, Antioche et Daphné; car dans ces couples une ville commande à l'autre. En Gaule, Vienne et Lyon sont indépendants, se jalousent, travaillent chacun pour soi, et maintiennent le plus orgueilleux des amours-propres[4].

Celui de Vienne est fait d'abord de ses souvenirs gaulois. Ce qu'elle a reçu comme élément colonial se ramène à fort peu de chose[5]. Pour la première fois depuis que nous parcourons la Gaule, nous avons devant nous une grande cité d'indigènes, qui se sait et se dit celtique[6].

La force de sa vanité est accrue par le fait qu'elle est maintenant la capitale de la plus vaste nation du Midi et peut-être

1. La principale localité qu'on rencontrait sur la route, Tain, *Tegna*, à l'entrée des Allobroges, paraît avoir été un centre important du culte de la Mère (XII, 1782).

2. *Colonia Julia Vienna*. Cf. t. IV, p. 32. — Sur l'étendue de la ville, t. V, p. 36. — Sur l'organisation de la *civitas*, t. IV, p. 338, n. 2 et 3, p. 352-356. — Sur les cultes, t. VI, p. 33, n. 3, p. 36, n. 6, p. 46, n. 4, p. 66, n. 3, p. 90, n. 6.

3. Je dis port et non métropole, car je crois qu'avant la conquête romaine l'*oppidum* principal des Allobroges était (comme Entremont par rapport à Arles), plus à l'intérieur (t. III, p. 123, n. 5); cf. Strabon, ici, p. 333, n. 3.

4. Cf. t. IV, p. 189, n. 4, t. V, p. 22. On peut comparer leur voisinage à celui d'Italica et Hispalis (Séville) en Bétique.

5. C'est ce que disent très nettement les Lyonnais en 69 (t. V, p. 22); cf. t. IV, p. 32, n. 3.

6. L'octroi rapide du droit de cité (t. IV, p. 32, n. 3) a du reste fait disparaître à Vienne les noms celtiques d'assez bonne heure.

de toute la Gaule, celle des Allobroges, et que seule entre les peuplades indigènes de la Narbonnaise, celle-ci a gardé l'intégralité de son énorme territoire[1] : tandis qu'Arles et Lyon commandent surtout à leurs colons, Vienne est la souveraine d'un peuple immense, de douze villes peuplées, bâties, ornées comme des métropoles, de domaines qui, partis des bords du Rhône, ne finissent qu'aux sommets des Alpes et aux rives du lac Léman[2].

Ce rôle politique explique en partie sa prospérité matérielle. Centre d'un grand empire, maîtresse de Grenoble[3] et de Genève[4], Vienne a été unie par d'excellentes routes aux bourgades actives et aux fécondes vallées qui dépendaient d'elle[5]. Une bonne

1. T. II, p. 516; t. IV, p. 355, 356.

2. Cf. t. IV, p. 324, 355, 356 — Outre Genève et Grenoble : Tain (p. 331, n. 1); Moirans ou *Morginnum* (que Voiron et le *pagus Salmoriacensis* [Sermorens dans Voiron] ont dû remplacer); *Lemincum* ou Lémens dans Chambéry (dont le *pagus* a servi plus tard à localiser la *Sapaudia*, Savoie, sur ce dernier nom, p. 436, n. 3); *Bergusium* ou Bourgoin (cf. t. III, p. 123, n. 5); *Albinnum* ou Albens (*pagus* d'Albanais); *Aquæ* ou Aix-les-Bains (arc funéraire, t. V, p. 67, n. 7, t. VI, p. 206, n. 6; *possessores*, t. V, p. 302, n. 3); *Boutæ* ou Les Fins d'Annecy, précurseur d'Annecy (cf. Marteaux et Le Roux, t. V, p. 39, n. 4, p. 54, n. 2, p. 8, n. 2, p. 65, n. 11, p. 291, n. 3, t. VI, p. 154, n. 4, p. 170, n. 2, p. 220, n. 2). — *Augustum* ou Aoste (cf. n. 5, p. 436, n. 3, p. 170, n. 2), au sud du Rhône, qui fit plus tard partie de l'évêché de Belley, et Belley (*Bellicum*), au nord, ont peut-être appartenu, pendant un temps, à Vienne Je répete (t. II, p. 29, n. 5) que ce futur diocèse de Belley paraît bien, au moins au IVe siècle, avoir fait partie du pays de Besançon (si l'expression d'Ammien, XV, 11, 11, *per Sequanos*, signifie les Séquanes) ou du pays de Nyon (si cette expression signifie la province de *Maxima Sequanorum*); en tout cas, toute cette longue bande ne resta pas à Vienne, si elle lui a jamais appartenu. — De Vienne, sans doute, dépend Vieu (*Venetonimagus*) dans le val Romey, encore que la région ait pu être rattachée à Nyon. — On a même supposé que le doyenné lyonnais de Meyzieux, à l'angle sud du Rhône, appartenait à Vienne : ce qui aurait conduit le territoire allobroge jusqu'en face de Lyon. Je crois cependant que la limite fut fixée de ce côté à l'Ozon (t. I, p. 54, n. 1). — Toute cette géographie administrative des deux rives du Rhône, entre Vienne et Genève, est encore très obscure; t II, p. 29, n. 5; t. III, p. 205, n. 1; ici, p. 436, n. 3.

3. *Vicus* ou *locus*, puis fortifiée au IIIe (1100 m. d'enceinte) et chef-lieu de *civitas* au IVe siècle (t. IV, p. 594, n. 4, p. 595, n. 4).

4. *Vicus* ou *locus*, puis chef-lieu de *civitas* et fortifiee au IVe siècle (t. IV, p. 595, n. 4). — Montandon, *Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève*, 1917; Morel, *Genève et la Colonie de Vienne*, 1888.

5. Route de Genève par Bourgoin, Aoste et la vallée du Rhône; route du Petit Saint-Bernard par Moirans, Grenoble et la vallée de l'Isère; réunies par deux coupures transversales : celle d'Aoste, Chambéry et Montmélian; celle de Genève, Annecy (*Boutæ*) et Conflans. Cf. t. V, p. 86, n. 4 et 7. Ce quadrillage de vallées et

partie du trafic du Dauphiné et de la Savoie s'est détournée de Lyon pour venir à elle; et, par attractions de proche en proche, elle a entraîné jusqu'à ses marchés des mouvements d'affaires sortis d'Italie[1].

Ce n'est point cependant la vie marchande qui donnait à Vienne sa physionomie propre[2]. Elle eut, ce me semble, un luxe élégant, des façons magnifiques qui manquaient peut-être à Lyon. C'est moins une cité d'affaires et de bourgeois que de nobles et de dépenses. Le jour où les seigneurs allobroges résolurent de vivre à la romaine, ils se sont fait bâtir de beaux hôtels à Vienne, et ils n'en bougent plus durant l'hiver : elle a été la première des cités de la Gaule où l'aristocratie indigène s'est groupée pour s'amuser à la manière des sénateurs[3]. Et comme les domaines des Allobroges sont très étendus, très fertiles, propres aux choses les plus diverses, comme la population est nombreuse, habile et décidée, comme l'agriculture et l'industrie peuvent tirer un égal parti de ces terres, de ces eaux et de ces bois, la fortune arrive à Vienne de mille sources qui ne tarissent point. C'est ici que va se dépenser l'argent gagné aux vignobles de la Côte Rôtie[4], aux blés et aux chanvres du Grésivaudan, aux moissons de la « Vallée Dorée » de Valloire[5], aux remontes des mulets dauphinois[6], aux poteries des limons rhoda-

de routes est capital pour comprendre la solidarité, si persistante en histoire, des Allobroges et du Dauphiné.

1. Cf. p 335, n. 6, p. 334, n. 3. — Viennois établis hors de chez eux, t. V, p. 148, n. 6, p. 151, n. 3.

2. De même à l'epoque gauloise, t. II, p. 516.

3. Ceci ressort nettement de Strabon, IV, 1, 11 : Οἱ μὲν ἄλλοι κωμηδὸν ζῶσιν [allusion aux *loci* énumérés p. 332, n. 2], οἱ δ'ἐπιφανέστατοι τὴν Οὐίενναν ἔχοντες, κώμην πρότερον οὖσαν [cf. p. 331, n. 3], κατεσκευάκασι πόλιν. — Vienne, au dire de Claude, fournit au sénat de Rome les principaux de ses membres gaulois (*C. I. L.*, XIII, p. 234); et l'insistance avec laquelle Claude parle de Vienne à propos de l'entrée des Gaulois au sénat, indique qu'il ne considère pas ses habitants comme de vrais colons venus d'Italie.

4. T. V, p. 184, n. 6, p. 187, n. 1 et 2, p. 253, n. 2, p. 254, n. 2-3, p. 255, n. 1 et 5; ici, p. 336. *Negotiator vinarius Viennæ*, XII, 1896.

5. T. II, p. 267, n. 1, p. 265, p. 272, n. 1; t. V, p. 181, n. 8, p. 252.

6. Dans l'Oisans? cf. t. II, p. 280, t. V, p. 327.

niens[1], aux résines des forêts de la montagne[2], aux troupeaux du haut pays, producteurs de bon fromage, de cuir solide et de laine chaude [3]: ici, aux bords du Rhône, tout cela se convertit en bâtisses, en jeux et en plaisirs.

Le luxe des Viennois atteignit des proportions qui étonnaient les Romains eux-mêmes. L'un deux, Valérius Asiaticus, passait pour avoir la plus grande fortune de l'Empire, pour être l'égal de l'ancien Lucullus, dont il avait acheté les jardins à Rome : avec son argent et ses clients, il aurait pu, s'il l'avait voulu, soulever des provinces et des armées[4]. Mais il aimait mieux se divertir[5]; et quand il venait à Vienne, il ne manquait pas d'y avoir une troupe d'acteurs à ses gages[6]. Rien ne paraissait impossible à des Viennois en matière d'honneur et de dépenses. Pour soutenir la gloire de leur vin, ils le firent monter jusqu'à sept mille francs le tonneau[7]. Les richesses de la cité étaient prodigieuses. Elles excitaient la convoitise des Lyonnais eux-mêmes. La soldatesque en rêvait dans les jours de guerre civile. Quand les généraux de Vitellius arrivèrent de Germanie, ils eurent de la peine à sauver Vienne du grand pillage : elle se racheta au prix de plusieurs millions de sesterces[8].

1. Cf. t. I, p. 83, t. V, p 211, 266, n. 3 (vaisselle commune de cuisine), p. 273, n. 1 et p. 274, n. 6 (vases rouges à reliefs d'applique), p. 278 (vases noirs), p. 283, n. 2 (briques), p. 289, n. 1 (antéfixes), et je ne doute pas qu'on ne fabriquât aussi des lampes (t V, p. 284). *Figlinæ*, station à Saint-Rambert-d'Albon sur la voie d'Agrippa (*C. I. L.*, XII, p 656); *figlinæ* a Aix-en-Savoie (XII, 2461).

2. Cf. t II, p. 263, n. 5. Ce sont elles qui devaient être utilisées pour le *vinum picatum* de Vienne (t. V, p. 254).

3. Cf. t. II, p. 281, n. 5, p. 298, 301. *Sagarius corporatus*, XII, 1898; *sagarius Romanensis*, XII, 1928 (importateur à Rome); *sagarius*, XII, 1930 : inscriptions qui montrent l'importance de l'industrie drapière. Pour les cuirs, cf. t. V, p. 247, n. 4.

4. Tac., *Ann.*, XI, 1; cf. t. IV, p. 381, n. 3, t. V, p. 364, n. 4. Il est impossible de savoir s'il est d'origine italienne ou gauloise.

5. Cf. le discours de Claude, XIII, I, p. 234 : *illud palæstricum prodigium*.

6. *Scænici Asiaticiani et qui in eodem corpore sunt vivi sibi fecerunt* (XII, 1929) : il semble que la troupe séjournât d'ordinaire à Vienne, puisqu'elle y avait son tombeau; cf. t. V, p. 368, n. 4.

7. T. V, p. 187, n. 1.

8. Certainement plus de quatre millions de francs; Tac., *H.*, I, 66; t. IV, p 189, p. 172, n. 3.

Au reste, la dépense était pour les Viennois un moyen plutôt qu'un but. Ils voulaient ressembler à Lucullus, mais non à Trimalchion. Avec leur or, ils se payaient de bons comédiens grecs[1], des courses de chars dans le cirque[2], de superbes édifices[3], des chefs-d'œuvre de la statuaire[4], des mosaïques d'un art achevé[5]. Une grâce naturelle accompagnait leurs plus folles prodigalités. Le mérite ou l'éclat de ses monuments avait donné à la ville un renom de beauté par tout l'Empire[6]. Ses habitants estimaient les choses d'esprit, et leur origine celtique ne les rendait pas indifférents aux finesses de la littérature. Ce fut une fierté pour le poète Martial, qu'on goûtât ses vers à Vienne, et il en fut aussi joyeux que s'il avait reçu de l'or du Tage ou savouré le miel de l'Hymette[7] : l'esprit des Viennois était donc comparable aux plus fameux des biens de la terre. Ils eurent de grands orateurs, en langue latine bien entendu, que Rome sut applaudir[8]. Vienne offrait toutes les manières de s'intéresser à la vie. Elle obtint même, parfois, le luxe d'une cour royale : lorsque Auguste dut éloigner de ses États le roi de Judée, il lui assigna cette ville pour résidence[9]; il pensa sans doute que des Grecs d'Orient, intelligents et fastueux, n'y seraient point dépaysés. C'était, dans toute la Gaule, la ville noble par excellence[10].

1 XII, 1929 (p. 334, n. 6); épitaphes d'un pantomime (1916), d'un *citharœdus* (1923).

2. Cf. ici, p. 287, n. 1 (le monument dit de « l'Aiguille »)

3. Temple dit « Maison de Livie » (p 216, t. IV, p. 233), les constructions de Sainte-Colombe et en particulier le « Palais du Miroir » (p 336, n. 5); les soi-disant arcades du forum. Autres, t. V, p. 65, n. 9 et 11.

4. P. 168, n. 5, p. 170, n. 1 et 3; Esp., n°s 2592-2643, 337, etc.

5. P. 200-201

6. Martial, VII, 88 : *Fertur habere meos, si vera est fama, libellos inter delicias pulchra Vienna suas.*

7. P. 138, n. 2.

8. P. 141, n. 3. — Écoles, p. 124, n. 5. — Médecins, p 160, n. 3.

9. T. IV, p. 88, n 7. Ces cours juives étaient plus qu'à demi hellénisées. — Sur les Chrétiens de Vienne, t. IV, p. 485. — Cultes d'Isis et Mithra, p. 90, n. 5 et 6.

10. On y parle cependant de séditions populaires, t. IV, p. 126, n. 1. — Sur les jumeaux de Vienne, ici, p. 271, n. 3.

X. — SUR LA RIVE DROITE DU RHÔNE

A quelques milles au nord de Vienne sur la chaussée d'Agrippa, finissait la province de Narbonnaise [1]. Pour achever de la décrire, il faut passer sur la rive droite du Rhône [2], et, laissant là Lyon dont nous avons senti les approches, redescendre le fleuve en tournant vers le sud. Une très bonne route suit cette autre rive [3] : ce qui annonce un pays passager et de fortes bourgades.

Au début de ce nouveau voyage, nous saisissons encore la prestigieuse influence de Vienne, toute voisine. Cette rive droite lui appartient : la cité est maîtresse sur les deux bords du fleuve, et elle y étend également ses richesses. A Saint-Romain-en-Gal [4], à Sainte-Colombe [5], ce sont de somptueuses villas, des thermes grands comme des palais, des portiques en marbres éblouissants, les formes blanches des statues de divinités, des mosaïques innombrables aux mille couleurs, où se déroulent les fables des dieux grecs et les épisodes de la vie champêtre : il faudrait aller près de Rome, sur les collines où les sénateurs prennent leur repos, pour retrouver pareille élégance dans la fortune. A droite, sur les hauteurs, nous voyons resplendir aux jours d'été les vignobles de la Côte Rôtie, où se prépare ce vin fameux que les viticulteurs allobroges ont imposé même aux gourmets de la capitale [6].

1. Cf. t. V, p. 93, n. 7. Exactement à 8 milles, si c'est à Saint-Symphorien-d'Ozon (*Octavum*); cf. t. II, p. 54, n. 2. Mais peut-être en face même de Lyon, soit à 16 milles (p. 332, n. 2).

2. L'existence d'un pont à Vienne ne paraît pas certaine, t. V, p. 119, n. 4.

3. T. V, p. 93, n. 6.

4. Cf. p. 200-1, t. V, p. 189, n. 1, p. 193, n. 2.

5. Les ruines du « Palais du Miroir », que je crois des thermes, sont comparables aux théâtres d'Arles et de Vaison pour le nombre et la beauté des statues découvertes : de là vient la Vénus accroupie, Esp., n° 2592 : autres objets d'art, n° 2597 et s.

6. Cf. les renvois indiqués p. 333, n. 4.

Puis, la campagne devient moins riche, les grandes Cévennes de l'intérieur envoient des éperons jusque sur la rive : on quitte le pays des Allobroges pour entrer chez les Helviens, habitants du Vivarais[1].

Cette fois, et c'est la première[2] depuis l'arrivée en Gaule, et ce sera la seule en Narbonnaise, il nous faut parler d'un peuple et non pas de villes. Les Helviens[3] ont bien une grosse bourgade qui leur sert de capitale, Aps ou *Alba*[4], vieux nom de redoute ligure[5] : mais c'est si peu de chose! et elle est perdue dans un vallon de la montagne, loin de la route d'en bas, sur le chemin qui monte en croupe des Cévennes[6]. Sur le bord du fleuve, les Helviens montrent quelques petites villes agricoles, des lieux de foires et de pèlerinages, des petits ports, presque tous à la fin de la descente des sentiers cévenols[7]. La majeure partie de la vie de ces hommes, race forte et laborieuse, se passe dans le travail des champs, à cultiver les moindres replis de leurs vallées, à irriguer leurs terrasses, à fabriquer de très bon vin sur les coteaux qui font face au soleil[8]. Seuls parmi les Gaulois du Midi, ils ont ignoré la présence de colonies

1. Si l'on s'appuie sur les documents médiévaux, le territoire viennois s'arrêtait, au delà de Tournon, aux montagnes qui font face a l'embouchure de l'Isère; puis venait (je parle de la rive droite) une portion de celui de Valence; les Helviens ne commençaient sans doute qu'à La Voulte. Mais, comme les Anciens célébraient les vins du Vivarais, et que les meilleurs de ces vins se récoltent aujourd'hui entre Tournon et La Voulte, il serait possible que dans l'Antiquité cette portion de la rive droite fût revendiquée par les Helviens (t. V, p. 185, n. 1).

2. Sauf le tout petit peuple des *Tricastini*, p. 327, n. 2. Cf. t. IV, p. 324, n. 1.

3. *Civitas Helviorum*, plus tard (avant 245) *civitas Albensium*; cf. t. IV, p. 324, n. 1.

4. *Alba Helvorum*, Pline, III, 36; *Alba Augusta* (t. IV, p. 73, n. 1); *Alba Helvia*? (t. V, p. 185, n. 1).

5. T. I, p. 177, n. 1; t. II, p. 518, n. 1.

6. Route de Viviers et Aps au col du Pal; t. II, p. 518, n. 3; t. III, p. 17, n. 4, p. 430; t. V, p. 93, n. 6.

7. Les principales localités paraissent être : comme port, *Vivarium*, Viviers, au point de départ de la route principale et diagonale du Vivarais (n. 6); comme lieu saint, Bourg-Saint-Andéol (*Bergoiate*), avec sa fontaine de Tournes et plus tard son sanctuaire mithriaque, provoqué sans doute par quelque culte apollinaire des eaux (t. IV, p. 519, n. 1); comme centre agricole, Rochemaure (*Vocronnum*?), avec ses tonneliers (t. IV, p. 387, n. 2).

8. Sur la célébrité des vins et cépages helviens, t. V, p. 184, n. 6, p. 185, n. 1, p. 190, n. 5, ici, n. 1.

romaines, le mouvement des voies militaires, les jouissances des grandes villes [1].

Près de Pont-Saint-Esprit [2], on sortait du territoire des Helviens, on abordait celui de la colonie nîmoise.

Tout révélait alors, les mots comme les choses, le retour à la vie municipale, aux plaines ouvertes, aux influences des routes, de la mer et du Midi. Les bourgades s'étendaient plus grosses au voisinage du fleuve ou sur les rochers qui dominaient les champs [3]. On apercevait de plus vastes domaines, qui venaient fixer leurs villas et ouvrir leurs ports sur les rives du Rhône [4]. Les oliviers se mêlaient aux vignes. De plus larges sentiers montaient vers l'intérieur par des pentes plus douces [5] : on devinait qu'ils allaient rejoindre de grands marchés, de bonnes petites villes, Uzès [6], Alais [7], lieux d'échange entre les riverains du fleuve et les paysans des montagnes voisines [8], lieux de repos aussi pour ceux qui cherchaient les frais ombrages et les eaux salubres [9], loin des routes poudreuses d'en bas, des rafales du Mistral et des grondements du Rhône.

1. Il y eut du reste, comme partout en Gaule, une aristocratie de très riches propriétaires, éprise des choses de luxe (cf. la tombe du Pouzin, t. V, p. 296, n. 4, p. 298, n. 1). On a même trouvé près de Joyeuse (XII, 2718) une des très rares tombes de consulaires que fournisse la Gaule.

2. Cf. t. II, p. 518, n. 3. Le passage du Rhône à cet endroit avait certainement perdu beaucoup de son importance, cf t. II, p. 226, 232, t. V, p. 93, n. 6, p. 119.

3. Laudun (*Laudunum*), sur la hauteur, à l'enceinte préromaine de 40 hectares; Aramon (*Aramo*), sur le Rhône; sans doute Roquemaure, également sur le Rhône.

4. XII, 3313 : *prædia, fundos, portum Crindavinum ad ripam fluminis Rhodani* : c'est un port particulier; cf. t. V, p. 132, n 2.

5. Route de Pont-Saint-Esprit à Uzès, suite de la grande route de la rive droite (t. V, p. 93, n. 6); chemins de Roquemaure et d'Aramon à Uzès et Alais.

6. Uzès, *Ucetia*, fut certainement la bourgade la plus importante du territoire nîmois. Elle avait ses sévirs particuliers (t. IV, p. 347, n. 1), et elle dut recevoir une enceinte fortifiée au plus tard au IVe siècle (*Not. Gall.*, 15).

7. Quoique Alais, *Arisitum*, ait laissé jusqu'ici bien peu d'inscriptions, son importance devait être déjà assez grande.

8. Sur les routes vers les Cévennes et la route du pied des montagnes, t. V, p. 93, n. 6, p. 96, n. 6.

9. La source de l'Eure à Uzès (p. 55, p. 54, n. 2), les eaux froides des Fumades, fréquentées sans doute surtout par des Nîmois (XII, 2845-51; Esp., n°s 506-9; ici, p. 60, n. 4, p. 61, n. 1). — Carrières, t. V, p. 214, 215; mines, t. V, p. 209. — Sur le Pont-du-Gard, t. V, p. 218, n. 6, p. 222, t. VI, p. 229.

Enfin, au delà d'un dernier rocher, à *Ugernum* ou Beaucaire[1], on retrouvait, face à Tarascon[2], la grande route du Midi, celle d'Arles, Aix et Fréjus.

Cette route, à l'ouest du Rhône, c'est celle du proconsul Domitius, la plus ancienne que les Romains aient bâtie en Gaule[3]. Ici, comme autour d'Aix, le sol rappelle les épisodes de la première conquête : on peut voir, intercalées avec des milliaires de Claude et d'Auguste, de grandes bornes sans inscription qui datent de la République[4]. Toutes les générations de chefs, tous les empereurs constructeurs ont laissé des traces sur ce chemin. Hercule et Hannibal ont passé par là avant Hadrien, Auguste et Domitius[5]. On se sent à nouveau sur une terre d'histoire et de légende.

En moins de deux heures, en quittant Beaucaire, le voyageur arrivait à Nîmes.

XI. — NIMES[6]

Étrange et séduisante cité! son origine est mystérieuse[7], il se dégage de son passé un charme subtil, et nous n'arrivons pas à bien connaître sa vie[8].

1. Les deux noms ont pu s'appliquer à deux sites contigus et différents, Beaucaire, nom médiéval, à la hauteur du château, *Ugernum*, nom celtique, à la localité en contre-bas, le Beaucaire actuel. *Ugernum*, quoique simple *vicus*, était assez important pour avoir un collège de *centonarii* à son nom (XII, 2824; cf. t. IV, p. 400). Cf. ici, p. 325, n. 2.

2. Sur le passage, ici, p. 325, n. 2, t. V, p. 119 et 120.

3. T. III, p. 36.

4. Les milliaires de Saint-Martin-de-Cart; cf. t. V, p. 124; *C. I. L.*, XII, 5614-5.

5. T. I, p. 225-6, 458-464; t. IV, p. 55, n. 8, p. 471-2; t III, p. 37-38. Ajoutez Sertorius et Pompée, t. III, p. 104, 110; César, t. III, p 629, 600; Pollion, t. IV, p. 51; Galba, t. IV, p. 184; etc.

6. Ménard, *Histoire civile*, etc., *de Nismes*, I, 1750, surtout VII, 1758 (une des meilleures histoires municipales que nous possédions); Bazin, *Nîmes gallo-romain*, 1896 (vulgarisation). Mais le travail le plus net et le plus sûr, si court qu'il soit, est celui de Mazauric, *La Civilisation romaine à Nîmes*, 1912 (extrait du volume *Nîmes et le Gard*).

7. P. 340, n. 3.

8. *Colonia Augusta Nemausus*. — Sur sa colonie et son organisation, t. IV, p. 37, n. 2, p. 77, 245, n. 2, p. 246, n. 4, p. 338, n. 3, p. 342, 352, 356, n. 5.

On s'est plu à la comparer à Rome, parce qu'elle pouvait, comme la capitale de l'Empire, présenter au monde les sept collines où s'étageaient ses demeures[1]. Mais elle n'avait que cette apparence de la ville monstrueuse. Elle n'en montrait ni le large fleuve aux flots jaunis, ni le lourd entassement des grands édifices, ni la populace vulgaire et désœuvrée. Plus d'harmonie régnait dans ses lignes, plus de discrétion dans ses actes.

Sans en excepter Lyon, c'est la plus sainte des cités de toutes les Gaules[2] : je veux dire celle dont la vie se mêle le plus à la vie des dieux. Quelques-uns racontaient qu'Hercule y était venu[3]. Mais il n'y avait laissé que son souvenir, tandis qu'une autre divinité, toujours présente et active, ne cessait d'habiter le sol de Nîmes, la ville avait un dieu en elle pour y faire du mouvement et de la joie : c'était sa fontaine sacrée, sortie de l'une de ses plus hautes collines, tantôt sourdant en nappes paisibles, tantôt s'échappant en flots d'écume, ensuite épandue en vaste bassin[4] ou allongée à la façon d'une rivière, née dans la cité, s'épanouissant avec elle, l'enserrant, la guidant, la vivi-

1. T. V, p. 48.

2. Son nom même, *Nemausus*, renferme comme radical *nem-*, qui s'applique aux choses sacrées. Cf. Clermont (p. 400, n. 4), également une des villes les plus saintes de la Gaule.

3. Parthénius *ap.* Étienne de Byzance, au mot Νέμαυσος : Ἀπὸ Νεμαύσου Ἡρακλείδου. Sans doute au cours de son voyage dans le Midi (t. I, p. 226).

4. Les constructions destinées à la Fontaine formaient un ensemble fort compliqué. Aux abords de la colline, un premier bassin; puis un *nympheum*, sorte de château d'eau avec promenoir autour de fontaines, et dont le massif central était sans doute occupé par une statue colossale de bronze se dressant au milieu de feuillages; puis un immense bassin flanqué d'une terrasse et d'un portique; en outre, le Temple de Diane (p. 217), un théâtre (p. 223, n. 3); peut-être des thermes, un ou plusieurs *sacella*, et sans doute des bosquets sacrés. Et cet ensemble formait le lieu de pèlerinage et de promenade le plus pittoresque de la Gaule : ce qu'est redevenu le jardin de la Fontaine reconstitué sous Louis XV. Il semble que ces constructions soient l'œuvre d'Agrippa en 19 av. J.-C. (XII, 3153-4; cf. t. IV, p. 69, n. 6). — *Xystus* ou promenade, jardin de thermes? t. V, p. 55, n. 4, p. 376, n. 1; *sphæristeria*, XII, 3304. — L'eau, conduite par un large canal (cf. p. 53, n. 6), servait ensuite à l'alimentation de la ville et à la chasse des égouts. Elle donnait alors lieu à deux canalisations, celle qui forma au Moyen Age l'*Agau* des teinturiers, l'autre qu'on appela alors le *Caguensol* (Mazauric).

fiant, de même que le sang de l'homme soutient et chauffe son corps. Voilà, et non pas Hercule, le vrai fondateur de la ville, son Lare divin; voilà pourquoi elle porte le même nom que sa source, et pourquoi « le dieu Nîmes », *deus Nemausus*, est pour les habitants de ce lieu tout à la fois l'eau qui les réconforte, la cité qui les abrite, la divinité qui les protège. En face des nouveaux dieux venus de la Gaule celtique, de l'Italie romaine, de l'Orient hellénique, Nîmes demeure éternellement fidèle au culte immémorial et souverain de la source [1].

Cette union plus que millénaire avec la divinité explique sans doute ce besoin de piété, ce goût pour la vie dévote, qu'on sent chez les Nîmois contemporains d'Auguste ou de Trajan. On y aimait beaucoup les empereurs, et la ville était un modèle de loyalisme. Mais nulle part le patriotisme romain ne prit davantage la forme d'une religion ; le temple de la Maison Carrée est en l'honneur des petits-fils d'Auguste, la basilique est un sanctuaire en mémoire de Trajan et de Plotine; flamines impériaux, confrères augustaux, statues et autels aux princes, on eût dit que la cité, par ordre du dieu de sa Fontaine, s'était vouée tout entière aux Césars [2].

Cependant, elle n'était pas d'origine italienne [3]. Parmi les colonies du Midi, c'est celle dont l'ascendance semble la moins nette, le sang le moins pur. Comme Vienne, elle renferme beaucoup de Gaulois du pays, qui y ont élevé leurs hôtels [4]. Mais il se mêle à eux bon nombre d'étrangers, Grecs et Orientaux

1. *C. I. L*, XII, 3093 et s.; sur les inscriptions, cf. t. II, p. 130, n. 5; ici, p. 61, n. 1, p. 11; sur le temple, ici, p. 217, p. 54, n. 3, t. V, p. 63, n. 1. Ausone (*Urb.*, 161-2) cite la Fontaine parmi les sources les plus célèbres du monde (*vitrea luce Nemausus purior*).

2. T. IV, p. 232, 345-7 (cf. *C. I. L.*, XII, p. 935-6), p. 471-2; t. VI, p. 75-7.

3. T. IV, p. 77, n. 3.

4. Cela résulte de l'abondance de noms celtiques, même dans les classes supérieures. La *gens Solonia* (qui semble de rang équestre) et celle des *Adgennii*, en particulier, qui occupent une bonne place dans la société nîmoise, doivent être d'origine indigène. Ajoutez la fréquence des dieux celtiques (p. 342, n. 7) et des inscriptions en langue gauloise (*C. I. L.*, XII, p. 383).

surtout[1], qu'Auguste, je crois, y installa après Actium[2]. Nîmes, sur ses monnaies, avait pour arme parlante un crocodile enchaîné à un palmier[3]. De même qu'à Marseille et qu'à Lyon, l'Orient s'y joignait aux Celtes[4]. Des Espagnols et des Italiens s'y sont également établis[5]. Aucune ville de la Gaule, sauf sa capitale du Confluent, ne vit un mélange de races et d'humeurs plus différentes.

Cela, encore, contribuait à entretenir les hommes dans une sorte de contagion religieuse[6]. Tous les cultes y vivaient à l'abri de la Fontaine. Les dieux celtiques, les plus vieux fétiches indigènes résistaient à Nîmes beaucoup plus vigoureusement qu'à Vienne, Arles ou Narbonne[7]. Une piété touchante unissait les familles à leurs fées domestiques, ces bonnes Proxumes qui possédaient dans chaque maison leurs modestes autels[8]. Ceux des habitants qui venaient d'Égypte avaient fait connaître Isis, Sérapis, Anubis, et des confréries s'étaient formées sur ces noms[9]. C'était des dieux que l'on parlait le plus à Nîmes[10].

On y travaillait quand même, et beaucoup. Mais je ne sais encore au juste à quelle sorte d'activité Nîmes devait sa pros-

1. Outre ceux qui y vinrent sous Auguste et plus tard, il serait possible que Marseille ait eu à Nîmes et dans le pays, jusque sous César, des comptoirs et des terres (t. III, p. 125).

2. T. IV, p. 77, n. 3.

3. T. IV, p. 77, n. 3.

4. Marchand d'esclaves grecs, t. V, p. 16, n. 6, p. 334, n. 7; un homme de Beyrouth, XII, 3075 (cf. ici, p. 11); un Galate, XII, 3350. Cf. t. V, p. 15, n. 4 et 6.

5. Italiens, cf. XII, 3168, 3170; Espagnols, t. V, p 14, n. 6. Et aussi des Gallo-Romains d'un peu partout, XII, 3357-8, 3360-1. Même des gens du Danube, t. V, p. 14, n. 7.

6. Même remarque à Lyon, p. 526-7.

7. *Mars Britovius* (3082-3); *Mars Lacavus* (3084); les maillets (Esp., nos 497, 511). Culte de l'Eure, p. 54, n. 2.

8. *Proxumæ* (3112-28); ici, p. 72. En outre, dédicaces *Fatis* (3045-6), aux Génies et Junons des individus (3050-6, 3063-6), aux Lares (3074-7), aux Parques (3111), toutes divinités qui ne sont que des nuances d'expression du même culte. Ce développement du culte familial chez les Nîmois est remarquable.

9. *Anubiaci*, 3043; 3058-61. Cf. p. 90.

10. Cependant, à la différence de Lyon (cf. p. 527), Nîmes accueillit tardivement le Christianisme : peut-être à cause de la nature de sa dévotion, plus concrète, qui allait surtout à la source, aux empereurs, aux dieux de la famille.

périté matérielle : elle ne pouvait lutter ni avec Arles et Narbonne pour le commerce, ni avec Vienne et Béziers pour les vins, ni avec Aix pour les huiles. Son terroir, bien qu'étendu [1], n'était point très riche; et elle n'a pas la place d'un carrefour. Pourtant, elle devint vite une très grande ville [2], fort peuplée et luxueuse. On n'y épargnait rien pour avoir de bonnes troupes de comédiens [3], de vaillants couples de gladiateurs [4] : car, alors comme maintenant, le Nîmois se passionnait pour le théâtre et pour l'arène, et les spectacles variés, bruyants ou même sanglants, étaient aussi nécessaires à sa vie que les affaires de la religion [5]. Les temples [6], l'amphithéâtre [7], l'aqueduc [8], la basilique de Plotine [9], les mausolées [10] et les mosaïques [11], tout indique que nul ne regardait à la dépense, ni magistrats ni particuliers, et que les choses, aussi, y étaient faites avec soin et avec goût. Il est possible qu'à défaut du commerce et de l'agriculture, l'industrie ait fourni aux Nîmois le meilleur de leur fortune. Aujourd'hui, à côté de Narbonne et de Béziers trop absorbés par leurs vins, Nîmes et Montpellier doivent à leurs fabriques leur manière personnelle de travailler. On peut

1. Strabon, IV, 1, 12; t. V, p. 38, n. 4.

2. Dès le temps d'Auguste (Strabon, IV, 1, 12; Méla, II, 75). L'enceinte dépassait 6000 mètres et la superficie 200 hectares; cf. t. V, p. 36, n. 2. — Sur sa muraille et ses portes, cf. t. V, p. 50, n. 3, p. 76, n. 6, t. VI, p. 227, n. 6. — Le centre primitif de l'agglomération a dû être, près de la Tourmagne et de la Fontaine, le rocher de Canteduc (*Cantodunum?*, *castrum vetus*; cf. t. V, p. 48, n. 5); mais les indigènes ont dû descendre de bonne heure dans la plaine autour de la source.

3. XII, 3232, 3347; cf. t V, p 372, n. 3.

4. XII, 3323-32; cf. t. V, p. 335 et 372-3, t. VI, p. 288

5. T. V, p. 152-153, 335, 372-3.

6. La Maison Carrée, t. V, p. 221, n. 2, t. VI, p. 216-7; le temple de la Fontaine, t. V, p. 63, n. 1, p. 228, n. 8, t. VI, p. 217-8; le Capitole, t. V, p. 63, n. 8 [que le Moyen Age, sans doute à tort, plaçait à la Maison Carrée].

7. T. V, p. 26, n. 5, p. 152-3, 154, n. 5, p. 214, 215, n. 1, p. 217, n. 4, p. 218, n. 3 et 4, p. 222, 228, n. 8; t. VI, p. 224-5. Théâtre, ici, p. 340, n. 4. Cirque, p. 287, n. 1.

8. T. V, p. 222, p. 57, n. 6, p. 35, n. 6, p. 218, n. 6, p. 228, n. 8; t. VI, p. 220.

9. T. IV, p. 471-2; t. V, p. 71, n. 3, p. 73, 226; t. VI, p. 222.

10. Je songe à la Tourmagne; t. V, p. 76, n. 6, ici, p. 208.

11. *Inventaire*, nos 282-336 (très incomplet). « On les compte par centaines », Mazauric. Cf. p. 201.

supposer que de même, dès les temps romains, il s'était fondé à Nîmes d'actifs ateliers, de bonnes maisons de gros, par exemple pour les draps de laine et pour les objets en métal[1].

Dépenses, dévotion et travail ne nuisaient pas aux études libérales, aux humanités. Rome reçut de Nîmes, au premier siècle, l'un de ses meilleurs orateurs, Domitius Afer[2]. Il s'y formait des praticiens en droit[3] et des médecins[4]. Montpellier étant encore à naître, c'est Nîmes qui faisait l'éducation intellectuelle du Bas Languedoc.

Les empereurs l'aimèrent beaucoup. Auguste voulut bâtir à ses frais les remparts et les portes de la ville[5]. Elle fut comblée de présents et d'amitiés par les grands princes du second siècle[6]. Il est vrai que l'un d'eux, Antonin, était d'une famille nîmoise[7]. Mais cela ne suffit pas pour expliquer le bon renom de la cité auprès de la dynastie. En réalité, entre elles deux, il y avait une harmonie naturelle. La vie ne présentait pas à Nîmes l'allure fiévreuse des grands centres commerciaux de Narbonne ou de Lyon, l'attitude glorieuse de Vienne l'opulente. Il y régnait une bourgeoisie pieuse et pratiquante, familiale et active, qui répondait à l'idéal des Antonins.

1. L'industrie drapière a toujours été importante à Nîmes et à Montpellier à cause des laines cévenoles; dans l'Antiquité, on parlait des laines de Pézenas (Pline, VIII, 191; ici, t. II, p. 282, n. 9). Traces de l'industrie du bronze (XII, 3333), du fer (3335-6; cf. t. IV, p. 357, n. 2), du plomb (XII, 3337, *fontanus*), du papier (t. V, p. 300, n. 1). Ce qui m'empêche de présenter cela autrement que comme une hypothèse, c'est que les épitaphes des gens de métier ne sont ni nombreuses ni significatives.

2. Ici, p. 141.

3. *Juris studiosi*; XII, 3339; cf. t. IV, p. 420, n. 6.

4. P. 160; XII, 3341, 3342 (*medicus coloniæ*; cf. p. 292, n. 4), 3343 (*medica*; cf. p. 262).

5. XII, 3151; cf. t. IV, p. 77, n. 3; don d'un *xystus* par le même empereur, t. V, p. 55, n. 4; Agrippa et la Fontaine, ici, p. 340, n. 4.

6. T. IV, p. 471-2.

7. T. IV, p. 473, 466, n. 1.

XII. — ENTRE NIMES ET NARBONNE

Au delà de Nîmes, la voie Domitienne continuait sa course vers le couchant, en droite ligne, solide sur sa chaussée, flanquée de bornes innombrables, ici brillant au soleil dans une blancheur éblouissante [1], là disparaissant sous des nuages de poussière qui déferlaient pareils à des vagues [2].

Elle se tenait à une distance presque égale de la montagne et de la Méditerranée. De même que la voie Aurélienne entre Fréjus et Arles [3], elle ne se mêlait qu'indirectement à la vie du rivage et à celle du haut pays : les marchés qui s'étaient ouverts dans les vallons cévenols, Anduze [4], Le Vigan [5] et Lodève [6], les vieux ports grecs et ligures qui persistaient entre les étangs et la mer, Saintes-Maries de la Camargue [7], Saint-Gilles [8],

1. Les parties marécageuses qu'y signale Strabon (IV, 1, 12) doivent être cherchées à l'est de Nîmes (t. I, p. 99; t. V, p. 118, n. 1). Toutes les rivières qu'elle traversait en Languedoc avaient certainement leurs ponts : voyez les ruines de Pont-Ambroix (*Ambrussum*) sur le Vidourle (t. V, p. 118, n. 6).

2. C'est peut-être aux abords de cette route, à la localité de Cers, qu'Auguste éleva son temple au Mistral, *Circio deo* (ici, p. 8).

3. P. 309-311, 319-320.

4. *Andusia, vicus* dépendant de Nîmes, XII, 3362; cf. t. II, p. 505, n. 2. — Sur les routes qui y menaient, t. V, p. 93, n. 6. D'Alais ou d'Anduze (t. V, p. 93, n. 6) il semble que Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24, 75 et s.) ait fait suivre à son livre un chemin, visible encore (la grande draille de Saint-Nazaire-des-Gardies) par Quissac (*Cotiacum*? *Cottion* chez Sidoine?) et Treviers (*Tribus Villis* chez Sidoine?) jusqu'à la voie Domitienne à Substantion.

5. *Vindomagus*, dépendance de Nîmes; t. II, p. 505, n. 2, t. V, p. 38, n. 4. — Sur la route qui y menait, t. V, p. 96, n. 6.

6. *Luteva, Forum Neronis, colonia Claudia Luteva*; t. II, p. 505, n. 2, t. IV, p. 34, n. 6, p. 77, n. 3. Malgré son rang de colonie, Lodève n'a livré, que je sache, aucune ruine intéressante. — Sur les routes, t. V, p. 96, n. 6, p. 118, n. 6 (pont), ici, p. 346, n. 6, p. 347, n. 1. — D'ailleurs, les régions supérieures du Vidourle et de l'Hérault sont beaucoup moins riches en ruines que celles des Gardons (Uzès, Alais, Anduze); et il ne m'a pas semblé que cela fût dû seulement au hasard des recherches.

7. *Ratis* (cf. t. I, p. 22, n. 6, p. 175, n. 6, p. 400); *C. I. L.*, XII, 4101. Port de pêche et sans doute déjà lieu de pèlerinage, provoqué par le temple d'Artémis Éphésienne et le culte des *Junones* (p. 61, n. 2).

8. *Heraclea*? Cf. t. I, p. 400. L'abondance d'inscriptions et de sarcophages à Saint-

Lattes[1], Maguelonne[2], Cette[3] et Agde[4] l'antique colonie de Marseille, vivaient à part de la voie Domitienne, recevant le principal de leurs ressources, ceux-ci de leurs pêches, de leurs salines et de leurs pèlerinages de mer, ceux-là des laines et des fromages que leur envoyaient les causses du voisinage[5].

La voie Domitienne, pendant soixante-quinze milles, demeurait donc sans voir de grandes villes. De temps à autre, elle apercevait à son horizon de gros villages, à l'escalade sur de sèches collines, héritiers de très antiques forteresses ligures, ibériques et gauloises; mais ces villages ne connaissaient la route que par les sentiers poudreux qui la rejoignaient[6] : elle avait été

Gilles montre très clairement l'importance du lieu à l'époque romaine : elle vient peut-être de sa situation, à la fourche d'un chemin d'Arles à Nîmes (p. 325, n. 1) et d'un chemin direct d'Arles à Béziers et Narbonne (t. V, p. 95, n. 4), pres d'un port sur le passage du Rhône et près d'assez nombreuses forêts exploitées par une population sylvestre et pastorale assez dévote à Sylvain et à son maillet (t. I, p. 92, n. 3; *C. I. L.*, XII, 4099, 4103). Mais il devait aussi y avoir là des lieux saints assez visités (cf. t. V, p. 146, n. 12). Le port de Saint-Gilles dut être le port particulier de Nîmes sur le Rhône, du moins lorsque la région de Beaucaire appartint a Arles (p. 325, n. 2).

1. *Latara* ou *Latera*; t. I, p. 175, n. 6, t. II, p 291, n. 2 Importante pour ses pêcheries de l'étang de Pérols; cf t. V, p. 196, n 4 Territoire de Substantion.

2. *Megalona*; t. I, p. 175, n. 6, t. II, p. 507, n. 1, t. V, p. 133, n. 10. Le nom est ancien, et c'est peut-être alors le port le plus important du Bas Languedoc. Il fait partie de la cité de Substantion (p. 347, n. 1), qu'il remplacera comme chef-lieu à la fin de l'Empire.

3. *Mesua*; t. I, p. 175, n. 6, plus tard *Cilium* (cf. t. V, p. 133, n. 11). A la frontière des territoires de Béziers et de Substantion, mais dans ce dernier?

4. *Agatha*; t. I, p. 400. Le peu de vestiges romains montre que la ville a dû être abandonnée au profit des localités voisines. Elle n'avait point rang de cité et avait été incorporée, sans doute par César, au domaine de Béziers (*Agatha quondam Massiliensium*, Pline, III, 33). — Villa maritime de Vendres, sans doute rattachée à un sanctuaire de Vénus, t. V, p. 28, n. 7.

5. Cf. p. 392, t. II, p. 281.

6. Les principaux sont : Nages, *Anagia* (XII, 4146-52), à la source abondante et à la vieille muraille des temps de l'indépendance (t. I, p. 161; t II, p. 219, p. 507, n. 1), le centre de la Vaunage, qui lui doit son nom; Calvisson, *Arandunum* (XII, 4155; Mazauric place le *vicus* au plateau de La Liquiere au-dessus de Sinsans dans Calvisson); Sommières ou plutôt Villevieille : trois localités qu'unissait un vieux chemin partant de Nîmes, traversant la Vaunage, et continuant sur Lodève (ponts sur le Rhôny à Calvisson et sur le Vidourle, t. V, p. 118, n. 6); l'*oppidum* de Mus dans Sauve, une des bourgades gallo-romaines les mieux conservées, les plus instructives à étudier dans ses ruines (cf. t. V, p. 28, n. 7). — Au delà du Vidourle, où finit le territoire de Nîmes, la vie est beaucoup moins intense au nord de la voie Domitienne, et il faut, pour retrouver une localité importante de ce côté, arriver jusqu'à Murviel dans le pays de Montpellier (cité de *Sextantio*;

bâtie pour les besoins supérieurs de l'État, et non pas pour les intérêts des ruraux dont elle longeait sans fin les vignobles et les olivettes. Montpellier n'existait pas encore : la petite colonie qui en tenait lieu, *Sextantio* ou Substantion, végétait paisiblement sur un coteau aux bords du Lez[1]. Il manquait, sur cet interminable et monotone trajet, une large hospitalité citadine.

Enfin, Béziers[2] apparaissait, dressant ses remparts sur sa plate-forme haute et trapue[3]. On eût dit une citadelle formidable, gardienne d'un pays menacé de tous côtés par l'ennemi[4]. Mais, ainsi qu'à Orange sa contemporaine[5], la réalité survenait aussitôt, pacifique et prosaïque. Cette ancienne colonie des vétérans de César, des soldats de la fameuse septième légion[6], n'était plus

t. II, p. 161; *C. I. L.*, XII, 4188 et 4190; ici, n. suiv.), et à Pézenas, *Piscenæ*, dans le pays de Béziers (Pline, III, 37; VIII, 191), déjà célèbre par ses laines (p. 344, n. 1).

1. *Colonia*, t. IV, p. 77, n. 2. C'est aujourd'hui Castelnau près de Montpellier; *C. I. L.*, XII, 4189. — Murviel-lès-Montpellier (n. préc.), célèbre par ses vieux murs, paraît avoir été au moins aussi important que *Sextantio*. Il y est fait mention (4188) d'un *pater sacrorum*, ce qui permet de supposer un sanctuaire de Mithra, provoqué peut-être par une fontaine. — Dans le pays de Substantion, outre Murviel: Montbazin, sans doute l'ancien *Forum Domitii* sur la grande route (cf. t. III, p. 36; *C. I. L.*, XII, 4191); les bains, déjà fréquentés, de Balaruc, sur l'étang de Thau. — *Forum Domitii* a pu servir de marché frontière entre les gens de Substantion (ou de Nîmes autrefois) et ceux de Béziers, la frontière des deux territoires passant par là. — Saint-Thibéry, *Cessero*, sur cette même grande route (restes d'un pont sur l'Hérault) est le point de départ de la route de Lodève et des Cévennes (p. 345, n. 6; t. V, p. 96, n. 6). — Je ne sais que penser des quatre tours (distantes d'environ 200 pieds l'une de l'autre; il n'en reste que deux) de Causses, *las Pilos*, qu'on attribue à l'époque romaine, et où l'on voit, ce que je nie absolument, des vestiges d'un monument triomphal.

2. *Colonia Victrix* [?] *Septimanorum Bæterræ* (ou *Biterræ*, *Bitterræ*); cf t. IV, p. 31. — Noguier, *La Colonie romaine de Béziers* (*Bull. de la Soc. arch. de Béziers*, XI, 1882).

3. On a constaté à Béziers des restes de remparts qui sont visiblement du Bas Empire; mais la ligne, assez irrégulière, marquée par cette enceinte, rappelle, non pas les constructions militaires de ce temps, mais celles du Haut Empire : il serait donc possible qu'elle fût celle de la muraille coloniale d'Auguste ou de César, refaite au IIIe ou au IVe siècle; la périphérie comporterait un peu plus de 2000 mètres [on a dit 2340]. Noguier, *Bull. de la Soc. arch.*, IIe s., VII, 1873, p. 253 et s.

4. Πόλις ἀσφαλὴς ἵδρυται, dit Strabon, IV, 1, 6.

5. Cf. p. 326.

6. T. IV, p. 31.

que la capitale, grasse, affairée et joyeuse, des marchands de vin du Languedoc[1]. D'ailleurs, le voisinage de Narbonne, à seize milles de là, lui interdisait d'autres ambitions[2].

XIII. — NARBONNE[3]

Narbonne[4], sous les empereurs, ne réalisa peut-être pas les espérances qu'avaient mises en elle Auguste, César et les Gracques. Son port, formé par l'Aude et les étangs[5], ne se prêtait pas à des opérations illimitées; il eût fallu de très grands travaux, devant lesquels l'État recula[6]. L'accès n'en était point très commode, et il avoisinait un rivage morne et une mer dangereuse[7]. Depuis que Rome était maîtresse de toute la Gaule, beaucoup de marchandises, au lieu de prendre Narbonne pour entrepôt, n'y faisaient que passer ou suivaient d'autres routes : Arles était plus agréable comme port, mieux située comme place de transit[8]; Lyon, plus convenable comme centre d'affaires[9]. L'arrière-pays n'offrait pas des ressources assez variées[10]; Béziers s'était assuré l'empire

1. T. V, p. 184, en particulier n. 5, p. 253, en particulier n. 2 et 4, p. 254, n. 1, p. 255, n. 2 et 3. — Enseignement de la rhétorique, p. 135. — Sur Pézenas, p. 346, n. 6, p. 344, n. 1.

2. La frontière devait passer entre Nissan et Coursan. C'est près de cette frontière que se trouve le vieil habitat indigène et gallo-romain d'Enserune, récemment rendu célèbre par les fouilles de Mouret.

3. Un travail d'ensemble sur Narbonne romaine est à souhaiter : j'espère que Rouzaud nous le donnera bientôt. — Incertitude sur son étendue, t. V, p. 36, n. 1.

4. *Colonia Julia Paterna Claudia Narbo Martius Decumanorum*. Cf. t. IV, p. 31, n. 5, t. III, p. 37, 128-130.

5. Rouzaud, t. V, p. 135, n. 4.

6. Rouzaud, *Note sur les ports*, p. 30 : « Le port de Narbonne ne ressemble à aucun autre grand port de l'Antiquité.... Absence de grands travaux d'art. »

7. Sur le Mistral, cf. p. 8, n. 4.

8. Cf. p. 320 et s.

9. Cf. p. 515 et s.

10. Remarquez la pauvreté en vestiges romains des territoires ruraux de Narbonne, Carcassonne et Roussillon. — La plus intéressante localité jusqu'ici, dans le pays de Narbonne, est Saint-Pons, dans la montagne, sur la route d'Albi, avec

des vins[1], Toulouse celui des blés[2]. Il restait à Narbonne ses huiles[3], le miel de ses abeilles[4], les salines[5] et les huîtres de ses étangs[6]. Quant à son rôle militaire[7], il n'avait plus de raison d'être.

Narbonne résista vaillamment aux concurrences et aux mauvaises fortunes. Elle demeura la capitale de la grande province du Midi[8]; les administrations y avaient leurs bureaux, le conseil s'y tenait[9]. Auguste y séjourna volontiers, malgré la poussière et le Mistral[10]; et elle reçut de César, à titre de colons, les vétérans de la dixième légion, qui lui donnèrent un lustre nouveau : car c'était cette dixième qui, avec le proconsul, avait conquis la Gaule[11]. De nouveaux monuments furent construits pour ce surcroît de population[12]. Aux portes de la ville, on éleva ce grand temple de Rome et d'Auguste qui devint le sanctuaire officiel de la Gaule méridionale[13]. Ces fonctionnaires, la cour du proconsul, la domesticité des intendants, ce monde nombreux et dépensier qui venait de Rome, avaient de grands besoins et des

son culte des deux *Martes Divanno* [semble le masculin de *Divona*] et *Dinomogetimarus* (XII, 4218), et je pense qu'il s'agit là des divinités de la fameuse fontaine; cf. p. 63, n. 7. — Mines de fer des Corbières, t. V, p. 208.

1. Ici, p. 348. Remarquez à Narbonne la rareté de détails relatifs au vin. Cependant, le vin de Béziers à destination de Rome dêvait s'embarquer à Narbonne plutôt qu'à Arles.

2. P. 355 et 357. Sans doute en expédiait-on à l'*annona* de Rome par Narbonne.

3. T. V, p. 171, n. 7; Esperandieu, n° 774 (cf. t. V, p 345, n. 7), n° 621 (olives). C'est, je crois, le principal objet d'exportation de Narbonne, surtout à destination de Rome.

4. Supposé pour l'époque romaine.

5. *Salinatores* à Peyriac-de-Mer (XII, 5360); *propola salis* à Narbonne (XII, 4506).

6. Cf. t. V, p. 197, n. 3.

7. T. III, p. 37, 129, 191, 429.

8. Cf. ici, n. 12, p. 352, n. 6.

9. T. IV, p. 420, n. 3, p. 425 et s.

10. Notamment en 27 av. J.-C., lors de son plus important voyage en Gaule; cf. t. IV, p. 80. *Domus Cæsaris*, t. V, p. 66, n. 1. Sur Auguste et le Mistral, p. 8.

11. T. IV, p. 31.

12. T. IV, p. 31, n. 5. *Capitolium*, t. V, p. 63, n. 8, p. 324, n. 6 (on a supposé, d'après les textes médiévaux, sur la place Bistan, autrefois *lo Vièlh Mazel* [*macellum*], qui serait, dit-on, le *forum*). Basiliques, t. V, p. 64, n. 8. Cirque, t. VI, p. 287, n. 1. Théâtre ou amphithéâtre, cf. Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1916, p. 17-18. Sur le temple provincial de Rome et d'Auguste, t. IV, p. 429, n. 3. Voyez l'énumération chez Sidoine (*Carm.*, 23).

13. T. IV, p. 429, n. 3.

habitudes sénatoriales[1]. Au surplus, il restait à Narbonne ce que personne ne pouvait lui disputer, le voisinage de l'Espagne, le carrefour de ses routes vers l'Aquitaine et les Pyrénées, c'est-à-dire un passage continu d'hommes et de marchandises[2].

Par la vitesse acquise, par l'appui des personnages officiels, par l'énergie réelle de ses habitants, Narbonne continua donc d'abord à croître et à prospérer[3]. Elle passait, sous les premiers empereurs, pour la deuxième ville de la Gaule, la prééminence ayant été conquise par Lyon[4].

On y traitait beaucoup d'affaires, et de tout genre[5]. Des navires entraient journellement dans son port, venant de Rome, d'Afrique, de Sicile, d'Orient[6]. Une longue suite d'entrepôts, le long de l'Aude ou des étangs, regorgeaient des marchandises les plus diverses[7]. C'était la ville aux armateurs innombrables : quiconque avait un peu d'audace et de crédit, risquait sa fortune sur un navire. On s'y passionnait, plus qu'en aucune ville de la Méditerranée gauloise, pour les choses de la mer. Jamais Narbonne n'a vu tant de matelots errant dans ses rues, tant de vaisseaux sculptés sur ses tombes[8].

Pour alimenter le fret et pour satisfaire aux besoins de ses hôtes, Narbonne connut également l'activité de la vie indus-

1. Cf. t. IV, p 419-421, 422.

2. T. I, p. 37-8. Relations particulières avec l'Espagne, t. V, p. 14, n. 6, ici, p. 351, n. 3.

3. Τὸν ἀλλότριον ὄχλον καὶ τὸν ἐμπορικόν, Strabon, IV, 1, 12; μέγιστον ἐμπόριον, IV, 1, 6; εὐανδρεῖ, IV, 3, 2; διὰ τὴν εὐκαιρίαν καὶ τὴν εὐπορίαν μέγιστον ἐμπόριον, Diodore, V, 38, 5.

4. Elle était encore la première sous Auguste, t. V, p. 36, n. 1.

5. Strabon (n. 3).

6. Cf. ὄχλον ἀλλότριον et le reste chez Strabon (ici, n. 3). T. V, p. 171, n. 7, p. 168, n. 6 et 7, p. 169, n. 3, p. 338, n. 5. Sans doute aussi d'Espagne (cf. t. V, p 323, n 9).

7. Supposé d'apres les textes de la n. 3, les inscriptions de t. V, p. 337, n. 1, et d'après les renseignements de Rouzaud (t. V, p. 135, n. 4). Le fret au départ est fourni surtout par l'huile (p. 349, n. 3), et sans doute aussi par le blé (de Toulouse, cf. p. 349), et par le vin (de Béziers; cf. p. 348, n. 3), peut-être aussi par les poteries (du Rouergue; cf. t. V, p. 329, n. 3), le tout surtout à destination de Rome. Mais je crois que l'importation était supérieure.

8. T. V, p. 171, n. 7, p. 231, n. 2, p. 232, n. 2, p. 368, n. 3.

trielle. Il s'y établit des fabricants et des marchands de toute sorte. Aucune des espèces de la manufacture et de la boutique ne lui faisait défaut : elle eut ses huileries, ses charcuteries, ses quincailleries, ses magasins d'orfèvres, ses manufactures de draps, ses ateliers de teinture, ses dépôts de droguerie, ses stocks de plâtre, ses fabriques de meubles et de bronzes. L'industrie s'y diversifiait en variétés inimaginables : l'un ne s'occupait que de vannerie, l'autre que de limes de métal, celui-ci de peaux et celui-là de parfums [1]. Ajoutez les métiers nécessaires pour entretenir les affaires ou pour nourrir les hommes, changeurs, banquiers et courtiers d'un côté [2], rôtisseurs, taverniers et hôteliers de l'autre [3]; si tous ces gens-là avaient sur rue étalage, devanture ou enseigne, Narbonne était la ville la plus marchande, la plus pittoresque, la plus plébéienne, la plus bruyante et la plus turbulente [4] de toutes les Gaules.

Malgré cela, il me semble que ce mouvement est de surface, dû surtout aux circonstances, et que la richesse ne tient pas au pays par les mêmes racines profondes qu'à Vienne ou qu'à Lyon. Je soupçonne beaucoup d'affaires de détail plutôt que des affaires de gros [5]. Narbonne renferme quantité d'armateurs et de négo-

1. Voir, t. V, p. 337, n. 1, la nomenclature de tous les gens de métier. A noter, je crois, l'importance particulière de l'industrie drapière (t. V, p. 241, n. 3, p. 243, n. 5) et de son annexe la teinturerie (t. V, p. 245, n. 7), ce qui rappelle les temps actuels; de l'orfevrerie (t. V, p 300, n. 4 et 7, p. 301, n. 3).

2. T. V, p. 348, n. 1 et 4.

3. *Ospitalis* (à l'enseigne du Coq, *a Gallo Gallinacio*), *cocus*, *copo* [?], *culinarius*; XII, 4377, 4468, 4469, 4470, 5968 : remarquez qu'un de ces taverniers est un Espagnol.

4. C'est la seule qui nous ait laissé trace de cris de rues; t. V, p. 343, n. 6. Cf. Ausone, *Urbes*, 119 : *Populos vario discrimine, vestis et oris*. Cf. n. 5.

5. L'impression, à Narbonne, est celle moins d'une aristocratie (comme à Vienne) que d'une bourgeoisie d'affaires et d'une plèbe marchande. C'est la seule ville de Gaule où il soit nettement question d'une plèbe et de chevaliers de cette plèbe : voyez l'*ara Augusti* et sa *lex*, mentionnant la consécration à l'empereur, non pas du peuple de Narbonne (ce qu'on a le très grand tort de répéter), mais de sa *plebs*, représentée par *tres equites Romani a plebe, tres libertini* (XII, 4333; cf. t. IV, p. 332, n. 2, p. 347, n. 5). Il semble aussi que la population des affranchis y ait été importante, à voir le nombre des *pilei* sur les tombes (p. 300, n. 5).

ciants; mais je n'y trouve pas une seule de ces puissantes corporations qui firent la solidité du commerce arlésien ou lyonnais[1]; on dirait que l'État les y a interdites, pour qu'elles ne gênent pas l'autorité du gouverneur et les bureaux des intendants[2]. Lorsqu'eut disparu la génération des colons de César, un peu de la vie de Narbonne s'en alla avec elle[3]. Sauf Hadrien, qui voulait tout voir[4], plus aucun empereur ne visita la ville : Lyon les attirait trop. Puis, un grand malheur arriva, l'incendie qui, au milieu du second siècle, la détruisit presque entièrement[5]. Nîmes à son tour, favorite des Antonins, lui fit concurrence dans le Midi; et l'on a même supposé qu'elle lui enleva un instant la dignité de métropole[6].

Narbonne n'en resta pas moins toujours ce qu'on pourrait appeler une bonne ville latine, tout imprégnée de mœurs italiennes, d'antiques habitudes. Ces plébéiens de Rome qu'y avait envoyés le sénat des Gracques, ces vieux légionnaires du Samnium ou de l'Ombrie qui y étaient venus par ordre de César[7], avaient imprimé à la cité des traits qui ne s'effaçaient point. Les tombes, très simples, sans longues formules, sans images compliquées, aux lettres énormes et profondes, aux figures sobres et robustes, rappelaient la gravité solennelle des choses de l'ancien temps[8]. Quoique Narbonne ait produit des orateurs passionnés et de consciencieux poètes, dont Rome même

1. P. 321 et p. 522, n. 8; t. IV, p. 401.
2. Cf. t. IV, p. 397, n. 4.
3. Il semble que la majeure partie des inscriptions funéraires soient du temps des premiers empereurs.
4. T. IV, p. 471. Il n'y a pas à faire état du passage de Galba, t. IV, p. 184.
5. T. IV, p. 473.
6. J'hésite cependant à le croire (t. IV, p. 473, n. 6). — Il est possible que la prospérité de Narbonne ait repris légèrement au IVe siècle, sans atteindre d'ailleurs à celle d'Arles ni même à celle de Toulouse (Ausone, *Urb.*, 107-127; Sidoine, *Carm.*, 23, 37 et s.). Mais l'impression très nette, dès le IVe siècle, est d'une ville déchue à demi pleine de ruines (cf. p. 353, n. 6; *semirutas arces*, Sidoine, *Carm.*, 23, 59).
7. T. III, p. 37 et 128, p. 176, n. 8; t. IV, p. 31.
8. Voir au Musée et dans le *Recueil* d'Espérandieu, en particulier nos 621, 654. — Sur la sculpture funéraire d'inspiration italienne, ici, p. 184, n. 5, p. 192, n. 10.

était fière[1], je me demande si Vienne ou Nîmes, quoique plus qu'à demi gauloises, ne comprenaient pas mieux qu'elle les élégances et les subtilités de la civilisation contemporaine. Les œuvres d'art sont rares à Narbonne[2]; elle ne possède presque point d'inscriptions grecques[3]. Son esprit rappelait plutôt l'antique Italie que la culture du monde impérial. Aucun dieu gaulois ne s'immisça dans les affaires de culte; Isis, Mithra, les nouveautés orientales furent froidement accueillies[4]; les vrais maîtres des âmes étaient les Augustes[5] ou les grands dieux traditionnels de Rome, auxquels on éleva le Capitole le plus célèbre de la Gaule[6], et, en outre, les bonnes déités du Latium, Génies, Junons ou Lares des hommes ou des familles[7]. Narbonne était un peu pour l'Italie ce que Marseille avait été pour l'Ionie[8], ce que le Canada est pour nous, l'image d'une époque disparue, un trésor de survivances.

XIV. — VERS L'ESPAGNE ET VERS L'AQUITAINE; TOULOUSE

Narbonne et Arles étaient les deux principaux carrefours de la Gaule méditerranéenne[9]. Deux grands chemins militaires y rejoignaient la voie méridionale : à Arles, c'était celui des provinces du Nord par Lyon et le Rhône; à Narbonne, c'était celui

1. Ici, p. 141 et 144. Professeurs?, p 124, n. 5. Médecins, p. 160, n. 3.
2. Je ne vois que l'*ara Pacis* au temps d'Auguste (Esp., n° 558 = *C. I L.*, XII, 4335). Cependant Martial lui donne l'épithète de *pulcherrima* (VIII, 72).
3. La première vient à peine d'être découverte, et c'est celle d'un médecin qui paraît d'origine grecque (*Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1914, p. 225).
4. J'excepte la *Mater*, qui avait un rôle public et venait du Palatin (XII, 4321-9).
5. XII, 4333 (autel de la plèbe qui se voue à Auguste); cf. ici, p. 351, n. 5, t. V, p. 56, n. 4, p. 57, n. 2.
6. Ausone, *Urb.*, 120-3, d'où il résulte cependant qu'il a dû être détruit bien avant la fin de l'Empire, *erat*. Cf. t. V, p. 63, n. 8, p. 324, n. 6.
7. XII, 4314-9.
8. T. I, p. 431-3.
9. Déjà noté par Strabon, IV, 1, 8.

des provinces du Sud, c'est-à-dire des Espagnes, par le col du Pertus aux Pyrénées[1].

La route d'Espagne restait quelque temps encore sur le sol de la Gaule Narbonnaise. Mais si elle traversait de beaux pays, d'admirables cultures, les lieux qu'elle desservait, Roussillon sur sa colline[2], Elne au milieu de sa plaine[3], n'étaient plus que les ombres de noms fameux, le cadre des souvenirs d'Hercule, des Ibères et d'Hannibal. Malgré les efforts des premiers empereurs pour y installer des colons et y multiplier les temples et les autels[4], la vie se retirait peu à peu de cette région roussil-

1. T. V, p. 93-95. On quittait le territoire de Narbonne à l'étang de Salces.

2. *Ruscino, colonia Julia Ruscino*; cf. t. I, p. 462, t. IV, p. 77, n. 2. L'importance de cette colonie sous les premiers empereurs, importance sans aucun doute voulue par eux, vient d'être révélée par les fouilles de Thiers. En dernier lieu, Aragon, *La Colonie antique de Ruscino*, Perpignan, 1918, et autres travaux similaires; cf. t. V, p. 56, n. 3, p. 57, n. 1, t. VI, p. 182, n. 2, ici, n. 4. Castel-Roussillon est le précurseur de Perpignan, qui est à 5 kilomètres en amont sur la Têt.

3. *Iliberris*, si importante au temps des anciens Grecs et des Ibères (t. II, p. 458; t. I, p. 401), ne compte à peu près plus, *magnæ quondam urbis et magnarum opum tenue vestigium* (Mela, II, 84). Elle n'est mentionnée, comme station sur la voie Domitienne, que par la Table (cf. *C. I. L.*, XII, p. 666), et elle est incorporée dans la cité coloniale de Roussillon. Elle était d'autre part trop éloignée de la mer, pour que Collioure (*Caucholiberi*, An. de Rav., IV, 28; cf. t. II, p. 458, t. I, p. 265, n. 3) ne se substituât pas à elle dans le trafic de cabotage. Il semble que Collioure ait diminué aussi le rôle de Port-Vendres, *Portus Veneris*, l'antique et fameuse Pyréné (cf. t. I, p. 182), encore mentionnée par Strabon (IV, 1, 6) et Méla (II, 84), et qui ne se retrouve plus chez les auteurs (à moins que ce ne soit le *Pyreneum* de l'Anonyme, V, 3, et si ce n'est à propos de ses huîtres, t. V, p. 197, n. 3). Il est visible que tout ce pays, tout ce rivage n'a plus l'importance mondiale du temps des grandes navigations; cf. t. V, p. 133, 168-169. — Dans l'arrière-pays, les *Aquæ Calidæ* (Anon., IV, 28 et V, 3) sont les Bains d'Arles, aujourd'hui Amélie-les-Bains (*C. I. L.*, XII, 5367; ici, p. 84, n. 2). — Cf. Alart, *Géogr. hist. des Pyrénées-Orientales*, Perpignan, 1859.

4. Voyez les récentes découvertes de Roussillon, où les inscriptions, et elles sont en nombre, ne mentionnent guère que des princes et personnages antérieurs à Néron : Tibère et son fils Drusus, Germanicus et son fils Drusus, Claude et sa mère Antonia *Augusta* (laquelle a une *flaminica* à *Ruscino*), Agrippine mère, Agrippine fille, Drusilla la fille de Germanicus. Il est bien rare de trouver réunis en aussi grand nombre les membres des familles de Tibère et surtout de Germanicus, et c'est une nouvelle preuve de la popularité de ce dernier; cf. t. IV, p. 129. — Il serait possible que Roussillon dût la plupart de ses embellissements à deux grands personnages de ce temps, ses patrons, C. Valérius Maximus, légat de province et sans doute originaire d'une famille du pays, et surtout P. Memmius Régulus, un des principaux hommes politiques contemporains de Caligula, Claude et Néron (Tac., *Ann.*, XIV, 47), dont on ne voit pas d'ailleurs encore le lien avec la colonie.

lonnaise, si peuplée d'êtres et si visitée des marchands aux époques héroïques de la Méditerranée grecque[1]. Narbonne au nord et Tarragone au sud des Pyrénées attiraient les attentions et concentraient les initiatives[2].

Puis, du côté de la Gaule, une autre direction s'imposait maintenant aux curiosités et au commerce. L'Espagne n'absorbait plus les convoitises des hommes, ainsi qu'au temps des Barcas et des Scipions. A l'ouest de Narbonne s'ouvrait, droit vers l'Occident et l'Atlantique, une autre route, que la nature avait marquée elle-même par des sillons de rivières, qui traversait un pays riche et des peuples de bon accueil[3]. C'est maintenant sur ce chemin de l'Océan, vers l'Aquitaine, et non plus sur celui de l'Espagne, que se continue la vie normale du Midi gaulois[4].

De Narbonne, la route de l'Atlantique montait très doucement vers le couchant, perdant peu à peu le contact des oliviers et des vignes, pour prendre celui des blés, des lins et des chanvres[5]. Une forme plus douce du Midi se dessinait. Au delà de la modeste colonie de Carcassonne[6], on passait sans fatigue

1 P. 354, n. 2 et 3.

2. Remarquez qu'au delà de Narbonne la voie Domitienne présentait sa plus longue étape sans arrêt, 30 milles jusqu'à Salces, *Salsulæ* (Itin Ant., p. 389). Sur les pêcheries et les salines de Salces, t. II, p. 291, t. V, p. 210, n. 4. — La frontière de la Gaule était marquée par le sommet des Pyrénées au col de la Perche (la Cerdagne, *Cerretani*, est à l'Espagne) et au Pertus, et, sur le rivage, par le cap Cerbère (*Cervaria locus*, *Galliæ finis*, Mela, II, 84).

3. T. I, p. 33, 22-23.

4. Cela apparaît dès le temps des proconsuls; t. III, p. 112. 129.

5. A gauche de la route, au pied de la montagne d'Alaric, près de Moux, le sanctuaire important du dieu *Larraso* (XII, 5369-70; sans doute le dieu de la fontaine de Comigne; ici, p. 58, n 2, p. 115, n. 2) marquait peut-être la frontière entre les territoires de Narbonne et de Carcassonne, ancienne frontière entre les Volques Arécomiques et Tectosages. Il est fort possible que les carrières de marbre de Caunes (t. V, p. 212, n. 2) appartinssent à Narbonne.

6. *Colonia Julia Carcaso*, *Carcasso*, *Carcasum* (Pline, III, 36); cf. t. IV, p. 77, n. 2. — Carcassonne dut son importance au Moyen Age, et sans doute son rôle à l'époque antique, au voisinage du croisement de deux routes, celle que nous suivons de Narbonne à Bordeaux, et une autre venant de l'Aquitaine d'en haut et se continuant vers Roussillon par le fameux Val-de-Daigne, *vallis Aquitanica* (cf. t. V, p. 98, n. 1). — Il devait y avoir aussi un sentier direct vers l'Espagne,

dans la vallée d'un grand fleuve de l'Océan, la Garonne, que l'on ne tardait pas à rencontrer, se recourbant vers le couchant d'été dans la riante plaine de Toulouse[1].

Toulouse[2] avait été célèbre dans les fastes de la conquête. La plus opulente des peuplades gauloises du Midi, celle des Volques, avait eu là sa citadelle la plus forte et ses sanctuaires les plus fameux. Rome s'était enrichie à piller Toulouse. Puis, le pillage terminé, le silence se fit sur la ville. Elle quitta les hauteurs aux vastes terrasses où elle avait largement vécu jusque-là et d'où elle dominait la Garonne[3], pour s'établir dans la plaine aux rives mêmes du fleuve[4]. Des colons romains y étaient venus, mais les fils de Gaulois y demeuraient le plus grand nombre.

Comment ils vécurent tous, nous ne le savons pas. Le hasard[5]

par la haute vallée de l'Aude et la Cerdagne, sentier qui devait être fréquenté à l'époque romaine par les baigneurs de Rennes (5377-8) et d'Alet (sanctuaire de la Mère? 5374) et qui grandira en importance avec les pèlerinages chrétiens. Rennes, *Redæ*, paraît en avoir été le centre (le pays s'appellera *pagus Redensis*, le Razès). C'est peut-être son nom et ceux d'autres localités du pays qui se dissimulent sous ceux de *Rusino*, *Burret*, *Buget* ou *Abate* [Alet?] de l'Anonyme de Ravenne (IV, 28; V, 3)

1. Chose curieuse! toute cette route de Narbonne a Toulouse est pauvre en souvenirs romains (œuvre d'art provenant sans doute d'une riche villa du pays, ici, p. 170, n. 1); à ce point de vue, la différence avec la route de Narbonne à Beaucaire, et, d'une manière générale, avec les autres routes de la Narbonnaise, est frappante. Remarquez de même l'absence de vestiges antiques dans la haute vallée de l'Ariège (cf. t. II, p. 507, n. 1). Je ne m'explique cela que difficilement. Peut-être la vie était-elle là surtout agricole, sans grandes agglomérations; peut-être l'activité des gens de Toulouse se portait-elle surtout vers le haut de la Garonne, tout autrement riche en ruines et en inscriptions (ici, p. 372, n. 3-9, p. 373, n. 3); peut-être y a-t-il là un simple hasard. — On devait entrer dans le territoire de Toulouse vers le marché de Bram, *Hebromagus* (t. III, p. 99, n. 4).

2. *Tolosa* (plutôt que *Tolossa*, infiniment plus rare), *colonia*. Pour tout ce qui suit, t. II, p. 505, n. 4, p. 505, n. 1, t. III, p. 64-5, t. IV, p. 77, n. 2.

3. Vieille-Toulouse; cf. t. IV, p. 77, n. 2, t. V, p. 65, n. 11. L'*oppidum*, considérable, est évalué par Joulin à 200 hectares; *Les Découvertes archéologiques de Toulouse*, 1917 (*Mém. de l'Ac. des Sc. de Toulouse*, XI[e] s., V). Il semble bien que le nom de *Tolosa* ait été celui de l'*oppidum* et soit passé à la colonie d'en bas (comme on a essayé peut-être de le faire pour Bibracte, t. IV, p. 75, n. 2).

4. Toulouse était certainement une des villes les plus plainières de la Gaule romaine : actuellement les bords de la Garonne sont à 130 m., le point le plus élevé dépasse à peine 146 m. (renseignements fournis par Graillot). Cf. p. 357, n. 6.

5. Je ne vois aucune autre cause à ce très peu d'inscriptions et de monuments figurés, à cette absence de ruine monumentale.

a fait qu'il ne nous reste presque rien de la Toulouse latine. Et cependant il n'est point possible que ce ne fût une ville peuplée, grande[1], active, riche et heureuse. La terre y est grasse et fleurie; les Romains lui ont demandé les moissons de blé de ses plaines[2], les fromages de son haut pays[3], les marbres de ses montagnes[4]; et l'on disait aussi que les Cévennes et les Pyrénées lui envoyaient toujours de l'or en abondance[5]. Toulouse avait pu être pillée et ruinée jusqu'à la moelle par les proconsuls; elle était, suivant le mot des Anciens, trop près des sources de la richesse pour ne pas se refaire une fortune en une génération humaine. Au pied de son Capitole[6] et à l'inté-

1. Le périmètre des remparts (t. V, p. 37) comporte 4000 mètres, ce qui est le pourtour des colonies moyennes du temps d'Auguste : l'opinion courante est que la ligne de cette enceinte daterait du Bas Empire; je ne le crois pas, les cités reconstruites alors l'ont été sur une surface beaucoup moindre (cf. t. IV, p. 594-5, 604, t. V, p. 36-7, notes). — L'importance de Toulouse résulte également de ce qu'en dit Ausone (*Urb.*, 98-106), qui la met entre Arles et Narbonne : *Coctilibus muris* [murs où domine la brique : c'était donc dès lors le mode de construction habituel, à cause de la rareté de la pierre de taille et de l'abondance de l'argile plastique; cf. t. V, p. 282] *quam circuit ambitus ingens* [enceinte coloniale d'Auguste] ... *innumeris cultam populis confinia propter ninguida Pyrenes et pinea Cebennarum inter Aquitanas gentes et nomen Hiberum* [allusion, non à sa population, mais à son territoire municipal, qui allait jusqu'aux Pyrénées par la vallée de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes par le Tarn, l'Agout et le Thoré] : *quæ modo quadruplices ex se cum effuderit urbes, non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis, quos genuit cunctos gremio complexa colonos* : des hypothèses provoquées par ces vers mystérieux, je préfère celle de Vinet, que je complète ainsi : l'ancienne agglomération de Toulouse, comprise dans l'enceinte coloniale et les faubourgs adjacents, aura été divisée en cinq districts (Toulouse *quinquiplex*, dit ailleurs Ausone, *Ep.*, 25, 83), la ville proprement dite ou le *castrum*, fortifié alors sans doute à part (comme à Autun, t. IV, p. 604), et quatre *vici* ou *burgi* dépendants. — Sur les remparts et la topographie, voyez les travaux de Chalande, en particulier dans le *Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1910-4.

2. T. II, p. 265; t. III, p. 112.

3. Martial, XII, 32, 18 : *Nec quadra deerat casei Tolosatis*; cf. t. V, p. 259, n. 3.

4. Les carrières de marbre et les mines de l'Ariège faisaient certainement partie du territoire de Toulouse (t. V, p. 212, n. 2 et 4, p. 204, n. 6). — De même, dans cette même vallée de l'Ariège, les eaux d'Ax, peut-être les *Aquæ Converantia* de l'Anonyme (V, 3). — Sur les *pagi* possibles de ce vaste territoire, t. II, p. 507, n. 1. — Cf. encore p. 356, n. 1.

5. T. II, p. 303.

6. Sur le Capitole de Toulouse, voyez les Actes de saint Saturnin (t. IV, p. 561); c'est incontestablement à ce martyre que Toulouse doit d'avoir, à la différence des autres villes (t. V, p. 63), conservé la gloire de son Capitole et la pérennité de ce nom. — Je doute fort (et Graillot est d'accord avec moi) que le Capitole

rieur de ses murs de briques [1], on peut supposer qu'il y avait beaucoup d'hommes, de maisons, de boutiques et de deniers, et pas mal de belles choses.

Mais voici, à travers l'obscurité de son histoire, une singulière lueur, qui nous révèle dans la Toulouse de ce temps un mérite particulier, étranger et supérieur aux richesses de la terre. Le poète Martial, qui a cherché, ainsi que nous le faisons ici, à trouver l'expression dominante dans la figure des cités romaines [2], appelle Toulouse « la ville de Minerve » [3]. Il ne peut s'agir, en cette époque paisible de Domitien, de la Minerve des combats : celle que Toulouse honorait, c'était la déesse des étudiants, des orateurs, des poètes. Pour qu'elle ait reçu ce titre, il faut donc qu'elle fût déjà célèbre par son culte des lettres, par le peuple de ses écoles, par le mérite de ses maîtres ; et de fait, les annalistes de ce temps inscrivirent le nom de l'un d'eux, Ursulus, dans les fastes de l'Empire romain, comme s'il s'agissait d'une gloire universelle [4]. La ville de Minerve ! c'est la seule cité de Gaule à laquelle on ait fait ce renom.

XV. — ASPECT GÉNÉRAL DE LA NARBONNAISE

Toulouse était, du côté du couchant, la dernière ville que l'on rencontrât dans la province romaine de Gaule Narbonnaise.

primitif ait été sur l'emplacement du Capitole actuel · celui-ci (chiffres fournis par Graillot) est à 142 m. 73, et en contre-bas du quartier voisin ; je chercherais plus volontiers l'ancien *Capitolium* aux abords de la place Esquirol (plateau culminant de Toulouse ; cote 146 m. 25 à la place Rouaix, cote 146 m. 02 à l'entrée de la rue Saint-Rome, sans aucun doute là *via major* de l'ancienne Toulouse, secteur urbain [cf. t. V, p. 51] de la grande voie du Midi).

1. P. 357, n. 1 ; t. V, p. 282.

2. Bordeaux (p. 381-2), Vienne (p. 335, n. 6).

3. Écrit en 94 ; Martial, *Epigr.*, IX, 99 : *Marcus* [M. Antonius Primus, surnommé *Becco*, de Toulouse, le grand général de Vespasien en 69-70, t. IV, p. 197, n. 7], *Palladiæ non infitianda Tolosæ gloria, quam genuit pacis alumna quies.* On peut croire, d'après ce poème, que le glorieux consulaire s'est retiré à Toulouse vers la fin de sa vie. C'était un ami et protecteur de Martial (X, 23, 32 et 73).

4. Suétone *ap.* Jérôme, année d'Abraham 2073 = 57 après J.-C. ; cf. p. 124, n. 5.

Celle-ci se prolongeait encore un peu vers l'ouest, pour finir, non loin de la rivière du Tarn, aux abords de la ville actuelle de Castelsarrasin[1].

C'était sa limite originelle, celle que l'histoire des premières guerres avait fixée aux conquêtes du proconsul Domitius. Les administrateurs de l'Empire ne songèrent pas une seule fois à la modifier. Pourtant, aucune raison physique, aucun motif administratif n'incitait à la garder : il n'existe entre Toulouse et Agen ni obstacle matériel ni opposition de peuples, ce sont même fleuve, même route, même nature de terres, de langues et d'hommes. Mais il arriva souvent, dans l'Empire romain, que les choses une fois réglées, fût-ce par le hasard, s'immobilisaient éternellement : on y vécut plus souvent de routine que de logique[2]; l'habitude y devenait une fonction sainte. Telle que le sénat l'avait créée, la Narbonnaise dura donc quatre siècles; et pas une fois, dans le cours de ce temps, on ne cessa de s'apercevoir qu'elle datait d'une époque plus ancienne que le reste de la Gaule, qu'elle avait une figure différente.

Cette figure, il nous est aisé de la retrouver : une série de villes fortes, se dressant à chaque fin d'étape sur une grande route, voilà l'apparence politique du pays; et il ressemble par là à toutes les régions de l'Italie, à toutes les terres antiques du monde gréco-romain.

Sauf dans le Vivarais[3] aux rudes montagnes, il n'est plus

1. T. II, p. 27; t. III, p. 22 et 190. Sur la route, t. V, p. 96, n. 2. — La descente de la route et de la riviere, de Toulouse à la frontière, est encore fort pauvre en souvenirs antiques (cf. p. 356, n. 1). — Sur la route qui remontait la haute Garonne vers le Comminges, p. 366; la villa de Chiragan paraît bien dans le Toulousain, mais à l'extrémité; p. 373, n. 3.

2. Voyez de même, également pour ce pays, la persistance du mot *Provincia* (p. 361, n. 1).

3. P. 337-8; pour ne pas parler des insignifiants *Tricastini* (p. 327, n. 2). Encore, même chez les Helviens, le nom de la peuplade a disparu à la fin devant celui de la ville (*C. I. L.*, XII, 1567). Sur cette question des noms, t. IV, p. 324-5; cf. *id.*, p. 325-6.

question en Narbonnaise de peuplades et de tribus. Tous les noms anciens des nations ont disparu : les petits-fils des Volques se disent Nîmois ou Toulousains, et ceux des Allobroges ne sont plus que les citoyens de Vienne, ce qui d'ailleurs n'ôte rien à leur fierté. Ville et patrie, peuple et municipe, ces expressions sont ici identiques l'une à l'autre, de même que partout en Italie et que partout en Grèce. Le pays est incorporé à la vie municipale des terres classiques.

Ce qui a amené cette transformation, c'est que César et Auguste y ont multiplié les colonies : nous en avons rencontré sur toutes les grandes routes, à une ou deux journées de marche l'une de l'autre[1]: et qui dit colonie dit image et simulacre de Rome[2].

Il est vrai que dans ces colonies, à Vienne, à Nîmes, à Toulouse, beaucoup de Gaulois et quelques Grecs se sont mêlés aux gens d'Italie. Mais le mélange a été si complet, que nous avons eu peine à distinguer les diversités initiales des populations[3]. Toutes ces villes, à des titres divers, sont des centres de vie latine : que Toulouse montre ses écoliers, Nîmes ses dévots, Arles ses marins, Vienne ses élégants, Béziers ses vignerons et Narbonne ses boutiquiers, tous ces gens ne travaillent, ne parlent et ne pensent pas autrement qu'on ne le ferait à Pouzzoles, à Ostie ou à Brindes. S'il y a çà et là, dans la physionomie de quelques villes, un reflet d'habitudes gauloises, il ne fait que donner une nuance particulière à l'expression de pensées latines.

De Toulouse à Vienne, de Vienne à Nice, c'est un amphithéâtre de terrasses et de plaines, d'où trente villes et mille

1. Vienne, par exemple, est à 16 milles de Lyon et de Valence; la plus grande distance, plus de 70 milles, est entre Fréjus et Aix (p. 309-311).
2. T. IV, p. 45, 31-5, 76-8, 321.
3. Voyez le contraste de cette similitude de vie et d'extérieur avec les diversités ethniques que Cicéron signalait jadis dans la province, *huic provinciæ, quæ ex varietate gentium constaret* (*Pro Fonteio*, 2, 3); cf. t. III, p. 124-130.

bourgades regardent vers la Méditerranée, l'Italie et la Grèce, pour recevoir leurs souffles et s'inspirer de leurs leçons. Les hommes n'ont fait que suivre l'exemple du pays. Il s'est couvert de vignes et d'oliviers, il a pris modèle sur l'Attique ou la Campanie. Son sol a les mêmes richesses que ces terres bénies de la Grèce et de l'Italie; son soleil a la même force, sa vie la même gaieté. Ici, disait un Ancien en entrant dans la Narbonnaise, nous sommes encore en Italie : devant ces belles villes qui se serrent l'une près de l'autre, ces hommes aimables et lettrés, cette nature qui sourit, on se sent près de Rome, et nul ne se croit en province[1].

1. Pline, III, 31 : *Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum nulli provinciarum postferenda, breviterque Italia verius quam provincia.* — Inversement, et par survivance des temps antérieurs à la conquête du reste de la Gaule, de ces temps où, par opposition aux Gaulois indépendants, la Narbonnaise était « la province », on continua à l'appeler, elle seule, contre toute réalité administrative et sociale, *Provincia*; cf. t. III, p. 190, n. 1; *Provincialis*, *C. I. L.*, XIII, 627; *natione Provincialis*, XIII, 1880. Notre nom de Provence vient de là.

CHAPITRE VI

DANS LES TROIS GAULES

I. Caractères généraux des Trois Gaules. — II. L'Aquitaine de Gascogne. — III. Bordeaux. — IV. La route de Bordeaux à Saintes. — V. Saintes; le seuil de Poitou. — VI. Au pourtour du massif Central. — VII. Les Arvernes et Clermont. — VIII. Poitiers; la sortie d'Aquitaine. — IX. L'entrée en Lyonnaise. Tours, Orléans, Paris. — X. En Bourgogne : Sens et les seuils du Midi. — XI. En Bourgogne : Autun et ses ports. — XII. En Bourgogne. Langres et Besançon. — XIII. Armorique et Normandie. — XIV La Belgique. De Châlons à Boulogne; Reims — XV. De Paris à Cologne; Flandres et Ardennes. — XVI. La Moselle : Lorraine et Metz. — XVII. La Moselle : Trèves.

I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES TROIS GAULES

On la sentait bien, cette vie provinciale, dès qu'au delà de Toulouse ou de Vienne on entrait dans les Trois Gaules[1], celles que César avait réunies à la province de Domitius. Même aux entours de Lyon, pourtant colonie romaine, il y avait une telle foule de Gaulois, parlant leur jargon national, que le Grec dépaysé pouvait se croire en pleine Barbarie[2].

On appelait encore ce pays la Gaule Chevelue, *Gallia Comata*[3],

1. Sur cette expression, t. IV, p. 432.

2. Cf. t. IV, p. 506, n. 4, p. 439, n. 1, ici, p. 114. J'hésite à appliquer le mot d'Irénée à Lyon même; mais nous constaterons à Lyon quantité de noms celtiques, d'usages indigènes, de Gaulois établis dans la ville. Remarquez que Pline s'étonne qu'il y ait là des libraires (p. 138), tandis que Martial (p. 335) se félicite de satisfaire le goût des Viennois. L'impression, à Vienne, est d'une ville beaucoup plus latine qu'à Lyon (cf. p. 335 et 522-4).

3. T. IV, p. 43, 432, n. 3.

en souvenir du temps où les Celtes de ces terres laissaient croître leurs chevelures[1]. Ils avaient perdu cette habitude[2], qui était d'ailleurs la conséquence de vœux militaires[3]. Mais ils n'en demeuraient pas moins fidèles à leur costume traditionnel : dépassez Toulouse et Lyon, vous verrez aussitôt apparaître, sur les sculptures des monuments funéraires, les braies, la tunique et le manteau à capuchon, qui sont les vêtements indigènes, et, sous cet habit, le Gaulois lui-même, avec sa large face, ses cheveux épais et sa barbe touffue[4].

Je ne dirai pas, ainsi qu'auraient dit les Grecs de Lyon, qu'on entrait chez les Barbares. Mais on se trouvait au milieu d'habitudes plus rudes ou, mieux, plus antiques, plus rustiques, plus rurales. Les villes deviennent de moins en moins fréquentes sur les routes. Nous en avons regardé une trentaine en Narbonnaise[5] : nous n'en rencontrerons que le double dans les Trois Gaules[6], qui font une surface cinq fois plus grande[7]. Certaines voies, par exemple celle de Bordeaux à Tours, la plus importante de l'Ouest[8], ne traverse que quatre cités sur deux cents milles de distance[9] : et c'est le trajet de Marseille à Lyon, où se sont dressées devant nous neuf métropoles urbaines, dont sept colonies[10]. Les chefs-lieux sont séparés les uns des autres, non plus par une demi-journée ou une journée de

1. T. II, p. 419.

2. Voyez les bas-reliefs funéraires; encore que les cheveux, chez les Gaulois de ces monuments, ne soient point toujours coupés courts; cf. p. 185-6. Lucain, I, 442-3, parlant des Ligures : *Et nunc tonse Ligur*.

3. Silius Italicus, IV, 200 et s.

4. Ici, p. 185 et s.

5. Exactement 27, et peut-être 30 ayant rang municipal; il faudrait porter le nombre à 35 ou 41 (avec les cites douteuses), en ajoutant les provinces des Alpes de ce côté des montagnes (p. 508, n. 4, p. 509, n. 1, 3, 4).

6. 60 ou plutôt 64 (67 avec les colonies d'Augst, Nyon et Lyon?). Je ne parle pas des villes du Rhin; cf. t. IV, p. 90.

7. Plus de cinq fois, car, en disant cinq fois, j'incorpore à la Narbonnaise les provinces alpestres, ce qui nous amène à 17 departements.

8. P. 382-9, 404-8.

9. Bordeaux, Saintes, Poitiers, Tours; p. 382, 385, 405, 408.

10. Marseille, Aix, Arles, Avignon, Orange, *Tricastini*, Valence, Vienne, Lyon.

marche[1], mais par deux ou trois jours, et quelquefois davantage[2]. Qu'on se représente ce que cela signifie pour ce temps : trouver une ville à la fin de chaque étape, c'était rester en contact avec le confort, les plaisirs, la sécurité de l'existence municipale. Dans la Gaule de l'Ouest et du Nord, il fallait souvent que le voyageur y renonçât, il voyait plus de villages, il s'arrêtait plus fréquemment à des fermes ou à des relais[3], la vie de la campagne s'imposait à lui par des horizons plus vastes et des séjours plus prolongés.

Ces villes elles-mêmes ne ressemblaient pas à celles du Midi. Il était rare qu'elles eussent des remparts[4]; elles se présentaient sous ces contours mal définis qui les faisaient paraître d'abord un amas confus de constructions à demi rampant sur la terre, sans cette majestueuse unité et cette haute stature de grande demeure que leur enceinte de murailles, leurs portes et leurs tours donnaient aux cités méditerranéennes. A l'intérieur, les rues étaient moins régulières, les échoppes et les monuments se mêlaient en lignes disgracieuses. On eût dit souvent des lieux de foires qui se seraient érigés en métropoles[5].

Fort peu de ces villes étaient des colonies. Les Italiens qui y habitaient ne s'y sentaient point chez eux, ainsi qu'à Arles et à Narbonne : on les traitait en principe de personnes étrangères[6]. Le citoyen de la ville, le maître du pays est toujours le Gaulois. Il peut s'appeler *Julius* ou *Pompeius*, il n'en est pas moins le

1. Je laisse de côté quelques longs trajets sans ville, par exemple à l'est d'Aix (p. 308-11; cf. p. 360, n. 1), après Narbonne (p. 355, n. 2).

2. De Saintes à Poitiers et d'Orléans à Tours, environ 80 milles; environ 100 milles de Limoges à Bourges. Les métropoles de cités sont plus nombreuses et plus rapprochées dans la région de l'Oise et dans l'Ile-de-France (p. 453-6), ce qu'il est bon de noter pour comprendre les destinées ultérieures de ces terres.

3. Voyez par exemple entre Limoges et Clermont (environ 100 milles entre les deux) la station de *Prætorium* (cf. t. V, p. 126, n. 1). Cf. encore p. 460, 467.

4. T. IV, p. 272-3; t. V, p. 50.

5. Ce qui était du reste le cas d'un assez grand nombre d'entre elles (t. II, p. 242-3; t. V, p. 45).

6. T. IV, p. 404-5.

petit-fils d'un guerrier de Bituit ou d'un compagnon de Vercingétorix, et il possède encore son château familial[1], où conduit « le sentier privé » que nous voyons déboucher sur le côté de la grande route[2].

Ce passé national se rappelle à nous par les appellations autant que par les apparences des choses. De ces grands domaines que borde la chaussée, l'origine celtique est révélée par la forme des noms qu'on leur donne, par cette terminaison en *acum* qu'ils portent presque tous[3]. De ces villes où l'on entre, beaucoup conservent leurs titres indigènes, et se disent, en langue du pays, *dunum* ou « ville forte », *magus* ou « place de marché »[4]. Partout, on parle des anciens peuples, Éduens, Bituriges, Arvernes, et on en parle comme d'êtres encore très vivants et tout-puissants : ce sont leurs noms qui s'appliquent aux territoires des districts administratifs; les gens de la campagne et des villes même se donnent couramment ces noms; ils sont inscrits sur les pierres des chemins, sur les autels des places publiques, sur les frontons des temples[5]. A chaque pas que le voyageur faisait sur les grandes routes, il pouvait se soustraire à l'obsession des images latines pour suivre les traces profondes d'un passé qui n'était plus celui de Rome ou de la Grèce.

II. — L'AQUITAINE DE GASCOGNE[6]

Parmi ces Trois Gaules, la nouvelle province d'Aquitaine, qui allait des Pyrénées à la Loire, était le prolongement naturel

1. Cf. t. IV, p. 367-8, 375, 239. Voyez par exemple la villa de Sacrovir, Tacite, *Ann.*, III, 46.
2. *Iter privatum*; cf. t. V, p. 104.
3. T. IV, p. 376, n. 1.
4. Cf. t. II, p. 241, p. 243, n. 1, t. IV, p. 87, p. 73, n. 5, t. V, p. 45, n. 4
5. T. IV, p. 325-6, p. 526, n. 6, p. 526-530; t. VI, p. 129-132.
6. Les anciennes histoires de Gascogne et des Pyrénées ne peuvent guère servir;

de la Narbonnaise : le sillon de la Garonne, qui formait sa voie principale, continuait et finissait cette grande route du Midi que nous suivons depuis l'Italie[1]; les hommes d'Agen et de Bordeaux, par leur fleuve, leur place au soleil et leur tempérament, étaient des Méridionaux presque au même titre que ceux de Marseille, de Nîmes et de Toulouse.

De Toulouse, deux chaussées menaient à l'ouest vers l'Océan Atlantique : l'une, la principale, en descendant la Garonne[2]; l'autre, au contraire, — que nous allons prendre d'abord, — en remontant sa haute vallée, et en longeant ensuite le pied des grandes Pyrénées, qui fermaient l'horizon de leur muraille aux créneaux capricieux, drapés des blanches écharpes de la neige éternelle; et la beauté de ce spectacle compensait les ennuis de cent raidillons, « goules » ou « hourquettes » à gravir et à descendre, de vingt « nestes », « gaves » ou « nives » à traverser[3].

Cette route du bas des Pyrénées desservait la partie de l'Aquitaine[4], Novempopulanie ou district des Neuf Peuples[5], que les Gaulois n'avaient pu réussir à occuper, et qui était demeurée le patrimoine, soit de ses montagnards immuables, soit de colons ibères venus jadis par les cols pyrénéens[6]. On s'apercevait très vite de ce passé à mille détails, aux noms

ce que l'on doit peut-être le mieux regarder, à cause de son érudition et de sa critique, c'est encore le vieil érudit de Marca, *Hist de Bearn*, 1640 (réimpr. par Dubarat, I, 1894). Parmi les modernes, en dernier lieu : Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, 1885 ; Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, 1892. Cf. t. IV, p. 71, n. 8.

1. Ici, plus haut, p. 355-6 et 358-9, plus bas, p. 375.

2. Ici, p. 375, t. V, p. 96, n. 2.

3. Sur le tracé de cette route, t. V, p. 96.

4. Sur cette route, le territoire de Toulouse et par conséquent la Narbonnaise finissaient sans doute, après le défilé des Petites Pyrénées, vers le confluent du Salat, par conséquent un peu au delà de la villa de Chiragan et de Martres-Tolosanes (p. 373, n. 3).

5. Sur ce nom et ce chiffre de neuf, qui a cessé de bonne heure d'être exact, cf. t. IV, p. 71-2. L'inscription d'Hasparren, qui le fait connaître la première (p. 370), dit *Novem Populi*; on dira plus tard *Novempopulana*.

6. Les colons ibères, surtout dans la zone des coteaux et de la plaine, en dehors des grandes montagnes (t. I, p. 278); les Espagnols amenés par Pompée et qui ont été le noyau de la *civitas Convenarum* ou du Comminges, ont dû être groupés autour de Saint-Bertrand (t. III, p. 116).

étranges que portaient les villes[1], les dieux[2] et les hommes[3], noms où triomphaient les sonorités des *a* et des *o*, où roulaient les *r* et où sifflaient les *s* et même les *xs*, aux mots particuliers dont on désignait depuis un temps immémorial les accidents de la montagne, de la vallée ou de la route[4], aux mystérieux symboles, arcades, croix gammées, emblèmes d'astres, que les gens du pays traçaient naïvement sur les stèles des morts et les autels du culte[5], à la multitude de divinités et de chapelles qui surgissaient de partout, humbles chapelles et divinités modestes installées sur un sommet, près d'une source, dans un bosquet d'arbres, au flanc d'un hêtre vénérable[6].

1. *Iliberris* : Auch et Elne; *Caucholiberi* : Collioure; etc. (t. I, p. 265).

2. Dieux généraux ou épithètes générales des dieux : *Abelio* (cf. p. 57, n. 4), *Ageio* (dieu de montagne? cf. p. 57, n. 1), *Andossus?*, *Artehe* (datif de *Artehis?*, *deus*; cf. p. 62, n. 3), *Alardossus*, *Baicorrixus* (ailleurs sous la forme *Boccus Harauso?*, cf. ici, n. 6), *Basceiandossus* (à décomposer en *Andossus* et *Basceius?*), *Erge* (au datif, *deus*), *Ilunnus*, *Lahe dea*, *Leherennus* (rapproché de Mars, grand sanctuaire à Ardiège), *Lelhunnus* (epithète similaire de Mars, grand sanctuaire à Aire). Dieux ou noms locaux : *Arardus* (cf. cependant plus haut *Alardossus*), *Bæserte* (au datif, à Basert), *Horolates* (à Ore), *Garris* (pic du Gar), *Ilixo* (Luchon) La distinction est du reste très difficile à faire . tel nom de divinité peut se retrouver dans des endroits différents, et ne désigner que le dieu de l'endroit, ces endroits etant des accidents de la montagne dénommes partout pareillement. Il est encore plus difficile de distinguer les noms propres des dieux et leurs épithetes : *Ilunnus*, par exemple, doit être une épithète, car on trouve *Herculi Ilunno Andose* (XII, 4316 : *Herculis Invictus* sur le même autel) aussi bien que (au datif, XIII, 31) *Astoilunno*. Et ces épithetes doivent être moins nombreuses qu'on ne pense. Les divergences apparentes de mots ne doivent être que de ces variantes dialectales de phonétique ou de graphie si fréquentes aujourd'hui encore dans les vallées basques et pyrénéennes (cf. p. 370, n. 6; voyez surtout l'utile repertoire de Meillon, *Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets*, 1908, Cauterets). Ainsi, je crois qu'entre *Ilunnus* et *Lelhunnus* et même *Leherennus* il n'y a pas de différence essentielle, que *Bassarius* et *Basceius* sont équivalents et peut-être aussi *Beisirrisis* (p. 368, n. 2; à comparer au nom de montagne Bassia, répandu dans les Pyrénées), et *Artehis*, qui est jusqu'ici la divinité propre de Saint-Pé-d'Ardet, rappelle trop le *Mercurius Artaius* de la Gaule pour ne pas être une épithète générale localisée (p. 57, n. 4). Les habitudes agglutinantes, toujours chères aux Basques, et qui existaient dès lors dans les dialectes de ces régions, ont ajouté au nombre des variantes. — Les datifs en *-e* doivent, pour les noms de dieux, équivaloir au latin *-i* (cf. p. 119) et annoncer des nominatifs en *-is*.

3. Cf. p. 115, n. 2. Voyez par exemple une épitaphe du Comminges (XIII, 80) : *Senicco Senixsonis f. sibi et Sunducca Fusci filiæ, uxsori, Orgoanno et Andoxponni filis.*

4. Les mots par exemple d'où viennent « gave », « neste », « nive »; cf. p. 118.

5. Cf. p. 249, n. 5; Esperandieu, II, p. 4-28.

6. L'autel au dieu de La Madeleine de Tardets-Sorholus, *Herauscorritsehe* (datif;

Car les Pyrénées se décidèrent plus lentement que les Alpes[1] à oublier leur passé. Les grands dieux de Rome y pénétraient avec hésitation, et il leur fallait d'ordinaire lier partie avec les petits dieux de l'endroit[2]. Quoique l'État impérial eût groupé les tribus de la montagne en un nombre restreint de ressorts municipaux[3], chacune d'elles maintenait sa vie et ses coutumes particulières; et la gloire de Rome n'avait aucune prise sur les plus obstinées.

Cela ne diminuait en rien le charme de ces vallées et l'humeur hospitalière de ces hommes. Ils accueillaient volontiers l'étranger; et celui-ci profita largement de la paix romaine pour visiter les recoins des Pyrénées. Leurs eaux chaudes attirèrent des malades ou des oisifs de la Gaule et de l'Italie même; d'Amélie-les-Bains près de la mer Intérieure[5] jusqu'à Cambo près de l'Océan[6], aucune fontaine ne manqua d'être essayée : ni celles de Luchon, qu'entourait déjà une foule cosmopolite de baigneurs importants[7], ni celles de Cadéac sur la Neste d'Aure, dans

p. 57, n. 1); dédicaces *Montibus*, *Fontibus*, *Nymphis*, *Sexsarboribus*, *Fago deo*; autels avec figures d'arbres, Esp., II, p. 17-8 (Espérandieu a supposé que l'image figurée était celle du faîne; il serait possible que ce fût un hêtre stylisé; sur le culte du hêtre, t. I, p. 138). Et bien des noms divins étranges (p. 367, n. 2) doivent être les équivalents indigènes de ces mots latins : par exemple *Baicorrixus* peut se décomposer en *Baicus Arixus* (on trouve *Arixo* et *Marti Arixoni*; cf. p. 58, n. 2) et *Baicus* signifier *fagus* = « hêtre? » (cf. p. 57, n. 4); et est-ce que *Boccus Harauso* ne serait pas la même chose (*C. I. L.*, XIII, 78-9) ? N'oublions pas que ces régions pyrénéennes et basques ont présenté de tout temps des variétés dialectales infinies; cf. p. 367, n. 2, p. 370, n. 6.

1. Plus loin, p. 510-513.

2. Ce sont Hercule et Mars qui s'adaptent d'ordinaire aux dieux du pays; Mercure est très rare; Jupiter est assez répandu, mais se trouve accolé à quelque dieu indigène (à Cadéac, *Jovi Optimo Maximo Beisirisse*, XIII, 370 : nom de mont, Bassia?; cf. p. 367, n. 2).

3. T. IV, p. 71.

4. Cela résulte du maintien des noms particuliers (Soule, cf. t. II, p. 452, n. 6; Labourd, cf. p. 371, n. 2; etc.) et de la persistance de très anciennes coutumes dans les différentes vallées pyrénéennes.

5. Dernière station balnéaire à l'est (p. 354, n. 3). On a dû aller aux Escaldes, qui sont d'ailleurs hors de Gaule, en Cerdagne.

6. Dernière station balnéaire à l'ouest : je ne sais s'il y a des vestiges certains de thermes.

7. *Ilixo*; cf. p. 61; inscriptions nombreuses (XIII, 345-364), dont une de Rutène

cette calme vallée que la brise du nord vient rafraîchir à chaque matin d'été[1], ni celles de Bagnères-de-Bigorre, plus près de la plaine, sous un climat plus chaud, devenue de bonne heure une assez grosse bourgade[2]. Les montagnards ne s'offusquaient pas de ces visiteurs, qui devaient acheter cher leurs pommes et leurs lainages. Tous n'étaient pas ennemis irréductibles des manières extérieures que leurs hôtes leur faisaient connaître. A côté des patois indigènes, on entendait parler le latin, et jusque dans les villages perdus sur les rochers et tremblant sous la crainte des avalanches, les paysans s'essayaient à graver des inscriptions latines, mais en l'honneur des dieux de leur pays[3].

A Luchon, à Cadéac, à Bagnères, nous sommes en Comminges et en Bigorre : Toulouse n'est pas encore très loin, et ce sont peut-être les leçons de ses maîtres dont on entend les échos dans les inscriptions de ces pays : car elles sont nombreuses et point mal faites[4]. Mais plus à l'ouest, il est visible que la civilisation latine a trouvé des hommes plus réfractaires : le Béarn est pauvre en allusions à Rome[5], le Pays Basque l'est davantage encore, et la seule concession[6] à la vie contemporaine que

et une de Ségusiave; mention des eaux par Strabon (ici, t. V, p. 43, n. 4, p. 145, t. VI, p. 61). — Dépendance du Comminges, autrement dit des *Convenæ*

1. XIII, 370 6. — Également dans le Comminges. — Il y a des vestiges romains à Capvern

2. *Vicani Aquenses*, XIII, 389. — C'est par erreur que l'Itinéraire Antonin (p. 457, W) accole *Convenarum* à *Aquæ* et non à *Lugdunum*; il n'est cependant pas impossible que les *Convenæ* se soient étendus jusque-là (p. 372, n 2). — Plus à l'ouest, on signalé des vestiges romains à Cauterets, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Saint-Christau : mais il doit y en avoir dans d'autres stations.

3. Inscription de Soulan au fond de la vallée d'Aure *Ageioni*? (*Revue des Ét. anc.*, 1911, p. 80) : c'est une des plus sauvages localités des Pyrénées

4. Le nombre des inscriptions latines dans les vallées de Louron et d'Aure est remarquable; elles ne sont ni mal gravées ni mal rédigées.

5. Je ne connais dans la cite d'Oloron que l'inscription rappelant la reparation, par un duumvir, de la route du Somport, au rocher d'Escot; *C. I. L.*, XIII, 407. Aucune inscription dans la cite de Lescar ; mosaiques, *Invent.*, n[os] 409 419. — Déjà le Bigorre, ou la haute vallee de l'Adour (XIII, 383-406, 10014-7), est beaucoup plus pauvre en inscriptions que le Comminges. La richesse epigraphique ne sort donc pas de la vallée de la Garonne.

6. Outre l'inscription d'Hasparren, on ne peut citer que l'autel au sommet de La Madeleine (p. 57, n. 1). Aucune mosaique dans l'*Inventaire*.

nous y rencontrions est une action de grâces en langue latine, pour remercier le Génie de l'endroit de ce que les empereurs de Rome avaient laissé ou rendu quelques privilèges administratifs aux Aquitains du Midi, à ceux, disait-on, qui n'étaient pas des Gaulois[1]. Les hommes de ces régions tenaient donc toujours à n'être pas confondus avec le reste de la Gaule.

Ce Pays Basque avait mille raisons de se mêler au monde gréco-romain : la pureté de sa lumière, la chaleur de ses étés, l'ombre de ses platanes qui rappelaient ceux de la Grèce[2], l'importance de ses routes[3], les voisinages de l'Espagne et du Languedoc. Pourtant, jusqu'ici[4], je n'y ai rien trouvé qui émane de Rome, ni ruines de villages, ni noms de lieux[5], ni débris de mosaïques, ni fragments de tombeaux. Vivants et morts s'y refusaient à devenir romains; les vieilles habitudes et l'ancien parler de l'Aquitaine ibérique ou ligure, refoulés à l'est par l'influence de Toulouse et au nord par celle de Bordeaux, s'y réfugiaient et s'y retranchaient pour une résistance éternelle[6].

La vie latine reparaissait à mesure qu'en descendant vers

1. Inscription d'Hasparren, XIII, 412, cf t. IV, p 447.

2. On sait la rapide propagation du platane en Gaule (t. V, p. 179, n. 4) : le sol du Pays Basque lui est particulièrement favorable.

3. La route de Roncevaux en particulier, la plus fréquentée de l'Ouest (t. I, p. 268-9; t. V, p. 116-7), et sur laquelle cependant il a été impossible jusqu'ici de trouver des vestiges romains.

4. Sauf les deux dédicaces citées p. 369, n. 6.

5. Cf. t. V, p. 21, n 1. J'ai peine à croire que les Vascons aient fait disparaître les traces de la toponymie latine : remarquez que la zone actuelle d'absence ou de rareté de noms en *-ac* ou en *-an* correspond exactement à la zone d'absence ou de rareté de ruines et d'inscriptions latines (Pays Basque et Béarn; cf. p. 376, n. 1).

6. T. I, ch. VII, § 3; ici, p. 367, n. 2, p. 115, n. 2. La formation de la nationalité basque ou, ce qui vaut mieux à dire, de la zone de dialectes et d'habitudes basques, serait donc un phénomène de refoulement, c'est à savoir la compression graduelle des éléments ibéro-ligures, au nord par les influences celtiques (p. 376, n. 1) et gallo-romaines, au sud par les influences de l'Espagne latine : l'*eskuara* dans son état actuel ne serait pas le résultat d'une conquête, d'une migration, de l'installation d'un groupement homogène. Et c'est ce phénomène de refoulement qui expliquerait les extraordinaires divergences, vallée par vallée, des dialectes basques : divergences qui ne se seraient point produites si toutes les populations de ces vallées avaient reçu leur langue d'une migration ou d'une conquête unique, comme celle des Vascons. Bien entendu, je ne tiens pas compte de la conquête initiale par les Ibères (t. I, ch. VII).

le nord les rivières élargissaient leurs vallées et grossissaient leurs eaux. A la sortie des grandes montagnes [1], s'étaient bâties, à portée de plaines bien choisies, de bonnes et tranquilles petites villes : Bayonne [2], au coude de l'Adour [3], visitée par la marée et les barques de l'Océan [4]; Lescar, allongé sur sa croupe en vue des tièdes campagnes du Béarn [5]; Oloron, promontoire en pointe de lance aminci entre ses deux gaves limpides, à la descente de la route d'Espagne [6]; Lourdes [7], tantôt étendue autour de

1. J'incline à croire qu'à l'époque romaine la frontière entre Gaule et Espagne était marquée de ce côté par la Bidassoa maritime (comme aujourd'hui), Oyarzun (*Oiasso*) et le Jaizquibel (t. I, p. 276, n. 1) devant être aux Vascons et à l'Espagne. *a Pyrenæi promuntorio Hispania incipit* : c'est le cap du Figuier (Pline, IV, 110; Méla, III, 15). Quant à la vallée propre de la Bidassoa (Baztan, Cinco-Villas, Lérin), presque toute espagnole aujourd'hui, on peut supposer qu'au temps d'Auguste elle partageait les destinées gauloises de Bayonne (t. IV, p. 71, n. 8). Sur la route de Roncevaux, je ne doute pas que la limite n'ait été au col d'Ibañeta et aux futures croix et chapelle de Charlemagne.

2. *Lapurdum* peut être le nom primitif de Bayonne, passé ensuite au pays (Labourd); mais l'inverse a pu aussi se produire. — Ce n'est encore qu'un *vicus* de la cité de Dax, cité dont dépend, outre le Labourd, la Basse Navarre (Saint-Jean-Pied-de-Port; mines de Baigorry, t. V, p. 206, n. 6). — Bayonne, au IVe siècle, reçut des remparts assez importants (un peu plus de 1100 mètres de pourtour; cf. t. V, p. 38, n. 1, p. 219, n. 5) et une garnison (*Not. dign., Occ.*, 42) : mais l'absence de ruines antérieures ne nous permet pas de dire encore si cette importance militaire, justifiée d'ailleurs par le voisinage de la mer, du fleuve, des montagnes et des routes, est la suite d'une ancienne prospérité ou le commencement d'une destinée nouvelle, provoquée par les incursions des pirates de la mer du Nord. Il est en tout cas vraisemblable que Bayonne a dû toujours compter comme marché aux poissons, langoustes surtout (cf. t. I, p. 88, t. V, p. 200, n. 2, p. 199, n. 6).

3. L'Adour se recourbait à Bayonne, pour se jeter dans l'Océan beaucoup plus au Nord, à Capbreton ?; cf. t. I, p. 9, n. 2.

4. Je ne peux que rappeler ici l'insignifiance des ports et de la vie maritime depuis la Bidassoa jusqu'à la Gironde (t. V, p. 136, 166).

5. *Benearnum, civitas Benarnensium*, nom de chef-lieu ne peut-être de celui de la peuplade, *Benarni*? (t. II, p. 452, n. 6). Mais le nom de la localité, *Lascurris*, a repris l'avantage au Moyen Age, laissant subsister, pour désigner le pays, le nom de la *civitas* : je ne saurais dire si ce nom de localité est primitif. — L'identité de Béarn et de Lescar ne me paraît pas en question; et j'ai peine à comprendre qu'elle ait été si souvent discutée.

6. *Iluro, Iluronenses*, nom de ville et de peuplade? Il s'agit de la route du Somport, t. V, p. 93, 116, n. 5. — Oloron, dont dépendent les eaux de Saint-Christau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, est la vraie cité pyrénéenne de cette région, le Béarn de Lescar étant limité aux terres moyennes du gave de Pau, entre les gorges de Bétharram et les défilés en aval d'Orthez. — Le Lavedan, *Levitanus*, haute vallée du gave de Pau ou vallée de Lourdes, à l'est, appartient au Bigorre. — La Soule, à l'ouest, appartient sans doute, comme le Labourd (n. 2), au vaste domaine de Dax.

7. C'est, je crois, l'*Oppidum Novum* de l'Itinéraire Antonin (p. 457, W.), sur la route

sa source[1] comme un champ de foire, tantôt perchée sur son roc comme un donjon; Tarbes ensoleillée, préludant déjà à son rôle de métropole en Bigorre[2]; Saint-Bertrand-de-Comminges, le *Lugdunum* des Pyrénées[3], qui recouvrait tout ensemble de ses maisons et de ses édifices sa « claire montagne »[4] et les terres d'en bas[5], aimable capitale d'un terroir aux riches pommeraies[6], aux moissons drues[7] et aux marbres éclatants[8], que devait envier le Toulousain son voisin le plus proche[9]; Saint-

de Toulouse et Bagnères vers Lescar, et c'est peut-être aussi le *castrum Bogorra* de la *Notitia Galliarum* (14). Peut-être Lourdes a-t-elle été, avant Tarbes, la métropole du Bigorre; cf. p. 372, n. 1. Sur le Lavedan, p. 371, n. 6, p. 372, n. 2.

1. Il ne s'agit pas de la célèbre source voisine du gave, mais de celle dont la présence, près de la Mairie, a été révélée par l'inscription *Tutelæ* (*Revue des Ét. anc.*, 1912, p. 412). Lourdes est maintenant assez riche en inscriptions, XIII, 11015-7.

2. *Civitas Turba, ubi castrum Bogorra*; *Notitia Gall.*, 15; cf. *C. I. L.*, XIII, 395. Il semble résulter du texte de la *Notitia* que Tarbes était, au moins à la fin de l'Empire, la métropole du Bigorre. Mais d'autre part, Grégoire de Tours ne l'appelle que *vicus* (si du moins *Talva* désigne ici Tarbes; *Confessores*, 48); et si Tarbes avait été métropole sous le Haut Empire, il me semble que les itinéraires auraient mentionné des routes passant par là : ce qui n'est pas. On peut croire que Lourdes, d'ailleurs mieux placée (cf. p. 376, n. 3), a été d'abord la métropole. J'hésiterais beaucoup plus à mettre cette capitale et le lieu de *Turba* à Cieutat : le nom, *civitas*, n'est pas une preuve suffisante; à la rigueur Cieutat a pu, pendant quelque temps, soit remplacer Tarbes comme métropole, soit simplement posséder son évêque à titre de chef-lieu de *pagus*. Je dois mentionner aussi une théorie, assez bien construite, qui laisse aux *Convenæ* le Lavedan de Lourdes et la vallée de Bagnères, et donne pour métropole au Bigorre, réduit au bas pays, le vieil *oppidum* [*Orrea?, Orre?*] de Saint-Lézer (près de Vic-Bigorre), qui serait devenu le *castrum Bogorra* (Rosapelly et de Cardaillac, *La Cité de Bigorre*, 1890). — Le Bigorre devint le centre de l'industrie drapière en laines des Pyrénées, t. V, p. 238, n. 6. Marbres de Campan, t. V, p. 212, n. 2.

3. *Lugdunum Convenarum*; cf. t. III, p. 116.

4. Sur le sens de *Lugdunum*, t. II, p. 252.

5. Voyez les récentes recherches et fouilles de Lizop, *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 399 et s. (« le sol de cette plaine recouvre une masse énorme de débris »); 1912, p. 395 et s.

6. Remarquez, en Comminges, le culte particulier des arbres : sanctuaire du *deus Fagus* à « la Croix d'Oraison » près de Tibiran, à la limite, semble-t-il, de trois paroisses (Sacaze, p. 188 et s. = *C. I. L.*, XIII, 223 et s.). Sur le dieu *Abellio*, p. 57, n. 4.

7. Strabon, IV, 2, 1, vante la bonté de leurs terres.

8. Saint-Béat et Sarrancolin et sans doute d'autres dans la vallée d'Aure; cf. t. V, p. 212, n. 2 et 3. — Luchon (p. 368) est également en Comminges.

9. Cf. p. 373, n. 3. — La latinisation rapide du Comminges est attestée, comme celle d'Auch (p. 374, n. 8), par l'octroi du *jus Latii* sous Auguste (Strabon, IV, 2, 2; cf. t. IV, p. 246).

Lizier enfin[1], la dernière, au levant, des cités pyrénéennes[2], plus grise et plus triste, résignée à une existence plus écartée au fond de son Conserans. Là où les villes manquaient, on voyait des villas presque aussi grandes, comme celle de ce puissant seigneur de Chiragan près de Martres-Tolosanes, qui occupait des hectares de sol sous les portiques de son château, les marbres de ses statues et les ciments de ses communs[3].

Plus au nord encore, aux endroits où se développaient les grandes plaines, se succédaient sur une autre ligne des cités plus populeuses ou plus célèbres : Dax[4], la ville de l'Adour, à la lisière de l'immense pinède landaise, rendue opulente par ses eaux chaudes[5], par le séjour d'Auguste[6] leur client et par les ressources inépuisables des terrains de la Chalosse[7]; Aire[8], en

1. Chef-lieu, dont le nom indigène nous manque, de la *civitas Consorannorum*. Des Vies de saint Lizier semblent attribuer à ce chef-lieu le nom de *Austria* (cf. Valesius, *Not. Gall.*, p. 155) — L'enceinte, du Bas Empire, a 740 mètres. — C'est de Saint-Lizier que provient l'autel a *Minerva Belisama* (XIII, 8); cf. p. 48, n. 2.

2. Il n'y a pas de cité et il y a peu de ruines dans les vallées supérieures de l'Ariège (p. 357, n. 4) et de l'Aude (p. 355, n. 6).

3. Cf. t. IV, p 378, n. 2, t. V, p. 355, 361, 182, n. 1, p. 212, n. 2, t. VI, p. 169, n. 7, p. 170, n. 1, p. 182, n. 9. Elle est à la limite du Toulousain et du Comminges, mais sans doute, si l'on fait état des documents médiévaux, dans la première de ces cités. On a supposé (d'après XIII, 11007) qu'un de ses propriétaires avait été *C. Aconius Taurus*.

4. *Aquæ Tarbellicæ*, *Aquæ Augustæ*, nom du chef-lieu, que la *civitas* a également pris, et de bonne heure, *civitas Aquensium*. Celle-ci s'est appelée au début *Tarbelli Quattuorsignani* (Pline, IV, 108; *C. I. L.*, II, 3876; cf. t. II, p. 454, n 5). — C'est, comme territoire, la plus grande *civitas* de la Novempopulanie; t. IV, p. 71, n. 8; ici, n. 7. — Au Bas Empire, les remparts de Dax avaient 1465 mètres, la ville 12 à 13 hectares.

5. T. I, p. 108.

6. T. IV, p. 64, n. 4; t. V, p. 43, 145.

7. On lui laissa le Labourd et la Soule (p. 371, n. 2 et 6), sans doute pour ne pas enlever à la cité ses anciennes mines d'or pyrénéennes (Strabon, IV, 2, 1). Salines, t. V, p. 210. — Le territoire de Dax et la ville en particulier recevaient aussi une importance du passage de l'Adour (sur un pont?) par la grande route de l'Ouest (t. V, p. 97), de la bifurcation de cette route vers Roncevaux et vers le Somport (t. V, p. 97, n. 2), de l'arrivée en cet endroit de la route subpyrénéenne partie de Toulouse (t. V, p. 96) et de la route diagonale partie d'Agen (t. V, p. 96, n. 2) : cela faisait de Dax le point central de la Gascogne. — C'est un problème à résoudre, que de trouver l'*oppidum* qui fut, avant Dax, le centre de ce grand peuple.

8. Aire, *vicus Julius*, a dû être le chef-lieu d'une tribu d'*Aturenses*, « gens de l'Adour », incorporée sans doute aux Tarbelles ou à Dax, transformée ensuite en

amont sur le même fleuve, bourgade agricole où les premiers empereurs avaient peut-être possédé des domaines[1]; Éauze[2], qui avait abandonné pour la large esplanade d'en bas sa vieille citadelle rocheuse des bords de la Gélise[3]; Lectoure[4] près du Gers, elle, toujours plantée sur son roc dominateur, où la retenaient ses dieux, les sanctuaires de la Terre-Mère, et surtout les eaux miraculeuses de sa source, la plus sainte de la Gascogne[5]; la ville d'Auch[6] enfin, elle aussi au-dessus du Gers, dressée sur son plateau carré comme la Rome de Romulus sur le Palatin, fière des biens de son Armagnac[7] et déjà heureuse de s'instruire des lettres latines[8] : toutes cinq, de l'ouest à l'est, lais-

civitas (cf. t. IV, p. 71, n. 8), cela, au plus tôt au IIIe siècle (elle est comme telle dans la *Not. Gall.*, 14). Le nom de *vicus Julius* persista longtemps à côté de celui de la peuplade, qui finit par l'emporter à l'époque mérovingienne sous la forme *Aturre*, *Atora*.

1. L'existence de domaines impériaux peut être supposée d'après ce nom de *vicus Julius* et les noms des affranchis qu'y signalent les inscriptions (t. IV, p 235, n. 4). — A noter l'important sanctuaire d'un *Mars Lelhunnus* (cf. p 45, n. 2).

2. *Elusa*, nom de localité, formé peut-être de celui d'une tribu d'*Elusates*; cf. t. II, p. 452, n. 7. *Colonia Elusatium*, XIII, 546; cf. t. IV, p. 262.

3. C'est le curieux *oppidum* d'Esbérous (*oppidum* double, avec belle source); l'Éauze romaine s'est développée à une lieue de là, sur le plateau du côté de la gare, au quartier de Cieutat; la ville est montée, au Moyen Age, sur le mamelon qu'elle occupe actuellement — Malgré le texte de Claudien, *muros Elusæ* (*In Rufinum*, I, 137), je n'ai trouvé aucune trace de remparts. — Au territoire municipal d'Eauze les Romains ont rattaché l'ancien *oppidum* royal des *Sotiates* (t. III, p. 305-6), qui conservait une grosse importance (*C. I. L.*, XIII, 548, 11031).

4. *Lactora*, *Lactorates*, nom de tribu ayant peut-être, comme assez souvent en Aquitaine (t. IV, p. 527, n. 1), formé le nom d'une ville. Cf. t II, p. 452, n. 7, t. III, p 28, n. 5.

5. La Fontélie, *Fontelho*, *Houndelie*, *Hount-Elyo*. Sur le culte de la Mere à Lectoure, *C. I. L.*, XIII, 504-25, ici, p. 92, p 89, n. 3. Les noms de personnes sont romains presque en totalité.

6. *Ausci* ou *Auscii*, nom de la peuplade ou de la *civitas*; *Eliberre* pour *Iliberris*, nom de la ville ; cf. t. IV, p. 527, n. 1. *Iliberris* était peut-être surnommée *Augusta* (Ptol., II, 7, 11).

7. La fertilité du pays d'Auch est rappelée par Strabon, IV, 2, 1.

8. Sauf une inscription *Herculi Toliandosso Invicto* (XIII, 434), les dieux sont latins ou latinisés. Les noms aquitains (cf. p. 115, n. 2) s'y mêlent de noms celtiques et romains. Auch a livré une des épitaphes latines les plus littéraires de la Gaule, celle de la chienne (p. 146). *Librarius*, p. 126, n. 5. Autres indices de culture latine très précoce : l'octroi du *jus Latii* sous Auguste (Strabon, IV, 2, 2; t. IV, p. 246), l'épithète de *opulentissima* que lui donne Méla (III, 20), la présence d'un *curator civium Romanorum* (XIII, 444; cf. t. IV, p. 405), de vétérans légionnaires (XIII, 442-3).

sant aux gens du Pays Basque et du Béarn le culte de la tradition aquitaine, rapidement oublieuses de leur passé sous les bienfaits de la Fortune romaine.

Enfin, encore plus au nord, s'ouvrait la tranchée de la Garonne, circulaient les eaux et la route qui unissaient les deux métropoles de la vallée, Toulouse et Bordeaux : là finissait l'Aquitaine aux souvenirs ibériques. La route elle-même, les deux bords du fleuve[1], les villas magnifiques[2] et les vastes vignobles qui les égayaient, la cité d'Agen[3] au terroir plantureux[4], qui donnait une main à Toulouse et l'autre à Bordeaux, tout cela était choses et êtres de la vraie Gaule, portions de l'Aquitaine celtique.

Cependant, ibériques, ligures ou gaulois, tous les pays d'entre Pyrénées, Océan et Garonne se préparaient à vivre d'une vie pareille, à devenir ce corps de région qu'on appellera plus tard la Gascogne. A part les irréductibles du Pays Basque et de la montagne, les hommes finirent par accepter, et plus profondément que le Centre de la Gaule, les influences romaines : le climat, les vallées, les routes, le voisinage des deux grandes villes de Toulouse et de Bordeaux, agissaient ensemble sur les

1. A une exception près, à savoir l'avancée que faisait, sur la rive droite de la Garonne, dans la vallée du Dropt, le territoire de la seule *civitas* de l'Aquitaine non gauloise qui touchât le fleuve, la petite cité de Bazas (*Cossio*, nom de la ville; *Basates*, nom de la peuplade; cf. t. IV, p. 527, n. 1). — Jusqu'ici Bazas n'a livré aucune ruine appréciable de l'époque romaine, il ne peut être rapproché d'aucune des villes dont nous venons de parler, et ce ne devait être, en dépit de son titre municipal, qu'un marché entre Landes et Garonne. — Bazadais installé à Bordeaux, p. 376, n. 5.

2. Les « piles » d'Aiguillon dans l'Agenais (cf. p. 208), statue de Vénus au Mas-d'Agenais (p. 169, n. 3), sarcophages de Saint-Medard-d'Eyrans en Bordelais (p. 189).

3. *Aginnum*, métropole des Nitiobroges (cf. t. II, p. 502, n. 2), imposera son nom à la *civitas*, mais très tardivement (t. IV, p. 530, n. 1). — Le chef-lieu du peuple devait être, jusqu'au moment ou les villes descendirent dans la plaine (t. IV, p. 74, n. 2), l'*oppidum* du plateau de l'Ermitage, qui s'élève face à Agen, à 120 mètres environ au-dessus de la Garonne, et qui mesurait environ 50 hectares. — Agen a jusqu'ici livré très peu d'inscriptions caractéristiques. La vie, chez ce peuple, devait être surtout faite de bons domaines, de petites bourgades, Tonneins (XIII, 583), Eysses (*Excisum*; station militaire, t. IV, p. 289), *Ussubium* au Mas-d'Agenais? (XIII, 919), etc.

4. Mais les pruneaux d'Agen ne remontent certainement pas à l'Antiquité.

habitants, les prenaient de tous les côtés et de toutes les manières[1]; Toulouse était pour eux une école supérieure en lettres, et Bordeaux en affaires. Dans cette Aquitaine comme en Narbonnaise, les noms des anciens peuples se sont oubliés[2]; partout on y aimait le régime municipal, on y sentait l'attrait des villes. Des intérêts matériels, des chemins bien disposés[3] provoquaient entre les territoires des va-et-vient continus. La pente du sol faisait converger les eaux ou les routes vers la Garonne et vers la grande cité qui s'était formée à la tête de la région, à la rencontre du fleuve et de la mer, Bordeaux, qui s'offrait à devenir, au détriment de Toulouse, la capitale de la Gascogne naissante. — Bordeaux devait en partie sa grandeur aux ressources que lui fournissaient les terres gasconnes et pyrénéennes[4]; mais, par un retour naturel des choses, elle faisait sentir à ces terres sa vie et son prestige, elle cimentait leur union[5].

1. Une chose importante à noter, c'est que, outre les influences romaines, les habitudes gauloises ont continué à pénétrer et à se développer, dans l'Aquitaine des Neuf Peuples, sous le régime impérial Les noms celtiques d'hommes ne sont pas rares (p. 374, n. 8); les noms de lieux en *-acus* (cf. t. IV, p. 376) y sont très frequents, sauf en Pays Basque (où ils manquent complètement) et dans les cités de Lescar et d'Oloron (où ils sont peu communs). Les « piles » ou mausolées (t. VI, p. 208; t V, p. 39, n. 5, p. 75, n. 6) me paraissent être, dans la mesure où elles sont d'inspiration non classique, d'influence celtique plutôt qu'ibérique. Cela, et d'autres indices, montrent que la Gascogne se celtisa, et que les noms bizarres des dieux et des hommes (p. 367, n. 2, p. 115, n 2) doivent être le plus souvent des survivances onomastiques ou toponymiques plutôt que des produits de la langue courante.

2. Dans les trois principales villes, Bordeaux (Bituriges Vivisques), Agen (Nitiobroges), Dax (Tarbelles). La chose est incertaine pour Lectoure, Éauze, Oloron, Aire, Béarn, qui peuvent être des noms de lieux ou des noms de tribus. Cf. t. IV, p. 527, n. 1.

3. Voies parallèles aux Pyrénées ou à la Garonne : de Toulouse à Dax, sans doute avec branche de Lescar à Bayonne; de Toulouse à Eauze, Sos, Bazas, Bordeaux; de Toulouse à Lectoure et Agen; de Toulouse à Agen et Bordeaux par la Garonne; t. V, p. 96. Voies perpendiculaires : de Bordeaux à Dax, Roncevaux (t. V, p. 97); de Lescar (venant sans doute d'Aire et Bazas) au Somport (t. V, p. 92, n. 4); d'Agen à Lectoure, Auch et sans doute au delà, vers la vallée d'Aure et vers Luchon (t. V, p. 98, n. 1). Voies transversales : la vieille route suivie par Crassus (t. III, p. 305), par Agen, Sos, Tartas, Dax et Bayonne; un chemin d'Auch à Oloron (cf. t. II, p 453, n. 3). Remarquez que Tarbes est un peu à l'écart de ces voies principales (p. 372, n. 2).

4. Cf. p. 379.

5. Voyez à Bordeaux les immigrés de l'Aquitaine novempopulane : de Dax

III. — BORDEAUX[1]

L'avènement de Bordeaux[2] est un des principaux faits de l'histoire impériale des Gaules, comparable seulement à la création des trois autres royautés commerciales de la contrée, Lyon, Arles et Trèves[3].

Mais une différence essentielle sépare ses destinées de celles de ces trois cités de l'Est. Lyon, Arles et Trèves ont été toutes trois des colonies, c'est-à-dire que Rome les a aidées, forcées presque à grandir par le prestige de ce titre ou par l'arrivée d'immigrants : à leur origine, il y a l'action de l'étranger et du maître[4].

Bordeaux, au contraire, s'est formé spontanément. Je crois même qu'au début l'État impérial lui a été moins favorable qu'à Saintes, dont l'aristocratie rendit à Rome de bons services[5]. La ville n'a, d'aucun empereur, reçu un bienfait qui nous soit connu[6]. Ses plus grands monuments ne paraissent

(XIII, 609), du pays de Buch (615, 570 ?), de Bazas (le père d'Ausone, médecin, quitte Bazas pour Bordeaux, *Epic.*, 2, 4).

1. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887 et 1890

2. *Burdigala*, capitale des *Bituriges Vivisci*, nom qui disparaîtra; cf. t. II, p 501-2. La qualité de *liberi* (*civitas libera*, t. IV, p. 409) n'est indiquée chez Pline (IV, 108) que par une addition au ms. E, XIe siècle, correction faite, d'après un plus ancien ms., au XIe ou XIIe siècle (*Paris.* 6793, f° 35 r°) — Enceinte du Bas Empire, 2350 mètres, embrassant environ 32 hectares. — Détails topographiques, t. V, p. 49, n. 4, p. 177, n. 2, p. 180, n. 4, p. 51, p 52, n. 2, p. 53, n. 4, p. 54, n. 2, p. 56, n. 2, p. 63, n. 5, p. 75, n. 6, p. 77, n. 9, p. 130, n. 1.

3. Ici, p. 515 et s., 319 et s., 476 et s.

4. A Trèves, il est vrai, la part des gens du pays dans l'activité commerciale a été considérable (p. 478-9); mais il y a eu là l'action exercée par les *negotiatores* italiens (Tac., *Ann.*, III, 42; cf. t. V, p. 349, n. 4), par le voisinage des armées, par le séjour des princes (cf. t. IV, p. 129).

5. P. 386. Il est assez remarquable que l'épigraphie n'ait pas encore révélé à Bordeaux l'existence d'une aristocratie indigène, s'étant illustrée sur les champs de bataille de l'Empire ou autrement. Je n'arrive pas à y retrouver trace d'une lignée du cru. Ausone est fils d'*incola* (p. 376, n. 5). Toutefois, il y eut d'assez bonne heure de grandes richesses locales : C Julius Secundus, préteur (sous Claude ou plus tôt), lègue deux millions de sesterces pour l'amenée des eaux (t. IV, p. 172, n. 3).

6. Les romanciers médiévaux, qui faisaient fonder Bordeaux par Titus et Ves-

pas antérieurs à Hadrien [1]. On ne trouve aucune trace, parmi ses habitants, de colons ou de négociants venus d'Italie [2]. Bordeaux doit sa croissance au jeu naturel des forces qui étaient en lui, son sol, son port et ses routes.

Le sol avait des ressources de tout genre. Sur les terres grasses qui avoisinent les rivières, le blé donnait d'amples moissons [3]; les pins, qui commencent à son horizon, fournissaient ces produits résineux dont l'Antiquité faisait une abandante consommation [4]; des poissons fort recherchés, l'esturgeon, la lamproie, l'alose, le saumon, le muge et l'huître, peuplent ses fleuves et ses étangs [5]; et surtout, sur les graves et les coteaux, la vigne rencontre un terrain inestimable, d'où sortit le vin le plus coloré et le plus parfumé de Gaule [6].

Or il se trouvait que cette terre insigne, qui produisait tant de biens désirés des hommes, était au centre de routes tracées par

pasien (*Livre des Coutumes*, p. 382; etc.), possédaient-ils quelque chronique mentionnant un avantage accordé à la ville par ces empereurs? ou obéissaient-ils simplement à la vogue dont le Moyen Age entoura Vespasien?

1. L'amphithéâtre (cf. t. IV, p. 580, n. 6, t. V, p. 26, n. 5, p. 219, n. 5), les Piliers de Tutelle (ici, p. 218 et t. V, p. 366, 63, n. 5). La presence d'acteurs (t. V, p. 372, n. 3) laisse supposer un théâtre. Pour le cirque, p. 287, n. 1. Les débris d'architecture et les morceaux de sculpture conservés au Musée n'annoncent pas non plus les premiers temps de l'Empire. Tout au plus peut-on placer les thermes sous Claude ou Neron, si l'on en juge par les statues dont on a trouvé les dédicaces, XIII, 589-591; l'aqueduc et les fontaines me paraissent, de même, contemporains de Claude (*C. I. L.*, XIII, 596-600; cf. t. V, p. 57, n. 6, p. 324, n. 6, ici, p. 377, n. 5).

2. Si nombreux que soient les étrangers installés à Bordeaux, je ne trouve, en fait d'Italiens, qu'un licteur (XIII, 593).

3. Dans la mesure où la vigne ne l'avait pas remplacé.

4. T. V, p. 178, 263.

5. Pour les huîtres du Bas Médoc, t. V, p. 197, n. 4; pour les muges, t. V, p. 199; pour les saumons, Pline, IX, 68 (*in Aquitania*); pour les autres poissons, je n'ai que des textes médiévaux; cf. t. V, p. 200, n. 2. Je dois ajouter que l'alose, au dire d'Ausone, était en ce temps-là moins appréciee que de nos jours (t. V, p. 199, n. 7). Cela m'étonne de la part d'Ausone, qui était bordelais : parlait-il de la « fausse alose », la gate? faisait-il allusion aux aloses communes de fin de saison? y avait-il de son temps à Bordeaux quelque proverbe dans le genre du proverbe actuel : « Jamais riche ne mangea bonne alose, ni pauvre bonne lamproie »?

6. T. V, p. 186, n. 1, p. 187, n. 4, p. 188, n. 4, p. 189, n. 1, p. 190, n. 3 et 6, p. 191, n. 1, p. 253, n. 2. Je n'ai point parlé, t. V, p. 253, n. 2, p. 327-8, de l'exportation du vin de Bordeaux, parce que nous ne la connaissons par aucun texte du Haut Empire.

la nature et par eux-mêmes. A celles de la Garonne, qui venaient de l'Océan et de la Méditerranée, les Celtes et les Romains avaient ajouté trois chemins principaux, celui de Dax, Roncevaux, Pampelune et l'Espagne vers le Sud, celui de Périgueux, Limoges et Lyon vers le Centre, celui de Blaye, Saintes, Poitiers et Paris vers le Nord[1] : il n'était aucune des parties de l'Europe occidentale qui ne pût travailler directement avec les gens de Bordeaux. — Et enfin, dernière chose à rappeler, il avait le port le plus large et le plus sûr de la côte atlantique, ce croissant girondin[2] que le fleuve et la mer remplissent tour à tour de leurs eaux profondes[3].

Bordeaux devint donc ce que la nature avait voulu qu'il fût, un centre de réserves agricoles et de transactions commerciales[4]. A ses tonneaux de vin, à ses sacs de blé, à ses barriques de résine, à ses barils de poissons, à ses bourriches d'huîtres, s'ajoutaient, sur les berges du fleuve, les barres de fer espagnol[5], les lingots de plomb et d'étain bretons[6], les ballots de lainage et les blocs de marbre des Pyrénées[7], les poteries du Rouergue[8], les salaisons de Franche-Comté ou de Flandre[9], et jusqu'aux caisses de verroteries ou de tissus précieux de

1. T. V, p. 96, et n. 2, p. 93 et 97, p. 93, n. 1-3; ici, t VI, p. 382 et s.

2. N'oublions pas que le Moyen Age a appelé la Garonne, devant Bordeaux, *mare vocatum Geronda* (*Livre des Bouillons*, p 25; etc) Sur le port intérieur, creusé dans l' « estey » de la Devèse, t. V, p. 130, n. 1.

3. T. I, p. 38-9. Rappelons-nous cependant le discrédit, au moins en amont, de la voie fluviale, t. V, p. 165-6, et, en aval, de la voie maritime, t. V, p. 136 et 166. Il n'est pas prouvé que le *negotiator Britannicianus* (t. V, p. 338, n. 2) trafiquât par mer. La navigation compte surtout entre Bordeaux et Blaye, ici, p. 384-5.

4. Cf. t. V, p. 337, n. 2. La vie industrielle, comme on l'a si souvent reproché à Bordeaux, y paraît très faible. Peut-être des briques et poteries, t. V, p. 283, n. 1, p. 273, n. 5, p. 287, et c'est tout jusqu'ici.

5. Espagnols à Bordeaux, précisément originaires de villes renommées pour leurs aciers, *Turiasso* et *Bilbilis*; cf. t. V, p. 325. Peut-être aussi les oranges, t. V, p. 324, n. 2.

6. *Civis Treverus neg. Britan*(*nicianus*), XIII, 634.

7. Cf. les originaires de Gascogne, p. 376, n. 5; nombreux monuments en marbre des Pyrénées.

8. Cf. t. V, p. 273, n. 5, p. 274, n. 3; *Rutænus*, XIII, 629.

9. Séquanes et Ménapes à Bordeaux, XIII, 624, 631.

l'Orient[1]. C'était ici que l'Occident groupait et échangeait ses richesses, que la Gaule des Celtes prenait langue avec l'Espagne des Ibères, et l'île de Bretagne avec la Narbonnaise latine. Les maisons belges de Reims[2] ou de Trèves[3] avaient à Bordeaux leurs représentants ou leurs comptoirs.

La vie commerciale n'y était pas de même genre qu'à Arles ou qu'à Narbonne. Dans ces deux villes, le trafic était surtout entre les mains d'hommes du pays[4]; à Bordeaux, les familles du cru abandonnaient volontiers les affaires de négoce aux étrangers qui venaient s'installer au milieu d'elles[5]. Un Bordelais, dès ce temps-là, est surtout un vigneron, un résinier, un parqueur d'huîtres, un rural par excellence, attaché à ses terres et à leurs produits. La grande route, le port, et le fleuve même, il les laisse exploiter par ses hôtes. Ce n'est un commerçant que par les bénéfices qu'il encaisse.

La ville s'accrut donc du fait de l'immigration, de ces marchands, courtiers, commissionnaires, boutiquiers, commis, portefaix, qui accoururent de partout pour y travailler[6]. Il en vint de la Germanie rhénane[7], de Trèves, de Reims, de Flandre[8], de Metz[9], de Franche-Comté[10], de Paris[11], de Normandie[12], du Limousin[13],

1. Orientaux à Bordeaux : Syrien, Grecs, Bithynien de Nicomédie; XIII, 619, 620, 625, 632.

2. XIII, 628 (Rème); 607 (Ambien); 611 (Bellovaque).

3. C'est Trèves qui est la plus représentée à Bordeaux (comme à Lyon; cf. t. V, p. 150-1) parmi les cités commerçantes (633-5: cf. p. 379, n. 6).

4. P. 321, 352-3.

5. Comparez à tous ces étrangers le petit nombre, pour ne pas dire l'absence, de Bordelais indiqués comme négociants ou marchands.

6. Cf. les stèles funéraires du Musée; ici, p. 191-2, t. V, p. 342-344.

7. XIII, 618 : c'est un citoyen romain

8. Ici, p. 379, n. 9, p. 380, n. 2 et 3.

9. XIII, 623.

10. P. 379, n. 9.

11. XIII, 626.

12. XIII, 630 (Séez); XIII, 616 (Corseul); XIII, 608, 610 (Angevin et Aulerque).

13. XIII, 576 et 622. Peut-être le briquetier de Berry *Merula* (t. V, p. 283, n. 1). Jusqu'ici (sauf un Rutène, p. 379, n. 8), je n'aperçois pas en ce temps-là une arrivée intense, à Bordeaux, de gens de l'Albigeois ou du Rouergue, comme plus tard.

de Gascogne[1], du Dauphiné[2], d'Espagne[3], d'Afrique[4], de Grèce même, d'Asie et de Syrie[5]; car, au milieu de ces fils de Barbares, on ne manquait pas de rencontrer les camelots de l'Orient[6].

Ajoutez, pour compléter le bariolage du spectacle et l'agitation de la vie, la présence du légat, de ses amis, de ses licteurs[7] et de ses bureaux, ceux-ci arrivés presque tous de Rome et d'Italie[8]. Avec eux, le cycle des étrangers s'achève en notre cité : il n'est plus aucune région du monde qui n'y soit représentée; Bordeaux est, tel que Lyon[9], un résumé vivant de l'Empire.

Le titre de métropole de l'Aquitaine ne fit que sanctionner la réalité. La ville devint sans peine une des capitales de la Gaule; et quand un jour le légat de la province, Tétricus, y prit la pourpre impériale[10], j'imagine que les habitants trouvèrent la chose toute naturelle.

Cela faisait, de l'Audège au Peugue[11], un monde très mêlé, actif, avisé, avide et paradeur. Bordeaux n'avait pas un bon renom parmi les gens de goût et les hommes d'étude du monde gréco-romain. On y faisait trop de sacrifices au gain et à la dépense. Quelle différence d'avec Toulouse, la cité de Minerve! Ici, pendant trois siècles, point de professeur ni d'écolier, point de mesure dans la vie ni de tact dans les manières. C'est Martial, du moins, qui nous le dit : « Femmes dépensières et

1. Ici, p. 376, n. 5.
2. XIII, 636-7.
3. Ici, p. 379, n. 5; en outre, de *Curnonium* chez les Vascons d'Espagne (621)
4. Le graveur de la dédicace à Gordien, XIII, 592.
5. Ici, p. 380, n. 1.
6. Je rappelle ici l'hypothèse, que la présence de tant de tombes d'étrangers à Bordeaux peut aussi s'expliquer en partie par la sainteté particulière de son cimetière, qu'on retrouvera au Moyen Age (t. V, p. 146, n. 12).
7. Cf. p. 378, n. 2.
8. T. IV, p. 416 et 422.
9. Ici, p. 513 et s.
10. T. IV, p. 586.
11. Je ne crois pas que Bordeaux, dans sa plus grande extension au IIIe siècle, ait dépassé le Peugue au sud et l'Audège au nord : la source de celle-ci (*Oldeia*, cf. t. I, p. 113), doit avoisiner l'amphithéâtre (Palais Galien).

exigeantes, qui parlent haut et qui portent haut, voilà l'affaire des Bordelais. Quelle ville épaisse[1] ! » Quinze siècles avant Colbert, c'est déjà le proverbe qui court : « Toulouse pour apprendre, Bordeaux pour despendre[2]. »

Les grands édifices n'y firent point défaut[3]. Mais aucun de ceux dont il nous reste des vestiges ne rappelle, à beaucoup près, l'élégance des monuments du Midi. Le temple principal, consacré à la Tutelle de la ville, était un amalgame de colonnades et de statues, complexe, énorme, somptueux et déclamatoire[4] : et c'était peut-être alors la note dominante de cette cité de nouveaux riches, parvenue trop rapidement à l'opulence, et composée d'éléments très divers que rapprochait surtout la gloire de l'argent.

IV. — LA ROUTE DE BORDEAUX A SAINTES

A Bordeaux finissait enfin la grande route du Midi, que nous avons parcourue depuis le rocher de Monaco[5]. Maintenant, nous avons devant nous la grande route de l'Occident.

Celle-ci est descendue de l'Espagne ; elle a achevé de franchir les Pyrénées au col de Roncevaux, où elle est entrée sur la terre des Gaules[6] ; à Dax, elle a traversé l'Adour en vue des

1. IX, 32 : *Poscentem nummos et grandia verba sonantem possideat crassæ mentula Burdigalæ.*

2. « Despendre » = « dépenser ». Fragment d'un ensemble de dictons sur les villes de France, qui a dû se constituer au XVIe ou au début du XVIIe siècle. — La vie intellectuelle à Bordeaux se ramène, jusqu'ici, à des épitaphes de médecins (p. 160), d'un sculpteur et d'un peintre (p. 176, n. 2 et 3).

3. Sur les matériaux, t. V, p. 214.

4. Ici, p. 218, t. V, p. 366, p. 63, n. 5. Pour les autres monuments, p. 378, n. 1. — Il n'y a pas à insister sur le culte rendu par Bordeaux à sa source *Divona* (p. 54, n. 5, p. 55, n. 3) et sur sa fontaine de marbre (t. V, p. 324, n. 6) ; si important que ce culte ait pu être (lié peut-être à celui de la Tutelle ; p. 65, n. 7), il n'y a rien là de bien particulier. Autres cultes dominants, Mercure (p. 29, n. 2) et le Génie de la Cité (p. 66, n. 5).

5. P. 302 et s., 339 et s., 355, 356, 375.

6. T. V, p. 97 et 93.

eaux chaudes[1]; puis, elle s'est engagée dans les interminables pinèdes des Landes, où travaillent sans relâche les abeilles[2] et les résiniers[3]; un instant, aux abords du bassin d'Arcachon, elle a perçu quelques effluves marins[4]; enfin, devinant un nouveau terroir aux vignobles qui se penchent avec elle sur la pente des coteaux[5], elle a pénétré dans Bordeaux, où la Garonne l'arrête quelque temps à sa rive. Mais il lui faut aller au delà : car, depuis que l'Espagne, la Gaule et la Germanie du Rhin sont provinces d'un même Empire, cette route est une des principales lignes qui les unissent, et elle se prépare à devenir un des chemins souverains du monde[6].

Ceux qui, de Bordeaux, voulaient gagner les pays du Nord, évitaient d'ordinaire de reprendre tout de suite la voie de terre. Elle entraînait des pertes de temps, des fatigues, parfois des dangers : car on avait à traverser d'abord la Garonne entre

1. Ici, p. 373; sur la double voie entre Dax et Bordeaux, t. V, p. 93, n. 1.
2. Cf. t. V, p. 260, n. 2.
3. T. V, p. 178, 263.
4. Le pays de Buch, autour du bassin d'Arcachon, formait le noyau de la *civitas* novempopulane des Boiens, la plus petite et la plus insignifiante de toute la Gaule (cf. t. IV, p. 71, n. 8, t. II, p. 450, n. 9). Je ne m'explique son maintien que par des motifs religieux. — Il est probable que, pour en renforcer l'étendue, on adjoignit au pays de Buch quelques autres pays ou tribus des Landes, par exemple le pays de Born (cf. t. IV, p. 71, n. 8; l'archiprêtré de Buch et de Born ayant autrefois formé un seul district ecclésiastique). — Cette *civitas* paraît être celle des « Landes », *Landinorum*, que mentionne l'Anonyme de Ravenne (IV, 41). — Il semble que le nom de *Boiates* (ou *Boates*) ait été appliqué à la *civitas*, celui de *Boii* à son chef-lieu (lequel nom a pu passer ensuite à la cité, *episcopus ecclesiæ Boiorum*; *Rev. des Ét. anc.*, 1903, p. 74). — J'incline toujours à placer le chef-lieu à La Teste : ce ne pouvait être d'ailleurs qu'une bourgade de pêcheurs et un marché de résiniers. — Cf. t. V, p. 322, n. 2. — Je rappelle ici qu'une des questions les plus débattues de la géographie de la Gascogne est de savoir ce qui se dissimule chez Ptolémée (II, 7, 11) sous les noms de Δάτιοι καὶ πόλις Τάσττα : si séduisante que soit l'hypothèse de corriger en *Boates* et de voir là le pays de Buch et La Teste, je ne peux m'y arrêter.
5. La route de La Teste quittait le pays de Buch et la Novempopulanie vers Croix-d'Hins (*Fines*), sortait des pins à Pessac, où elle trouvait à sa gauche les vignobles des coteaux de la Mission et de Haut-Brion. — La route directe de Dax arrivait à Bordeaux par Salles et Cestas. Salles (*Salomacus* pour *Salomagus* = « *forum salis*? »), au passage de la Leyre, est peut-être le marché du sel [du bassin d'Arcachon ou du pays de Dax?] vers la frontière des anciens Aquitains et des Celtes.
6. Cf. t. V, p. 97-98, 142-143, t. IV, p. 64, t. I, p. 53

Bordeaux et le port de Trégey[1], puis la Dordogne entre Saint-Vincent et le rocher de Cubzac[2], et les ennuis de ces traversées étaient faiblement compensés par les charmes du chemin en corniche et des villas de marbre qui dominaient ensuite les bords des fleuves, de Cubzac à Bourg et à Blaye[3]. Mieux valait s'embarquer pour plus longtemps, et, porté par le flot descendant, ne reprendre terre qu'au pied du mamelon de Blaye[4].

Cette descente était une des belles promenades qu'on pût faire en Gaule. Le large estuaire de la Gironde semblait une mer qui marche. Des centaines de voiles blanches nageaient de conserve[5]. On passait à travers les longs filets des pêcheurs d'aloses. Les mouettes, annonciatrices de la mer prochaine, sillonnaient parfois le ciel de leurs vols rapides. Bordeaux se montrait longtemps à l'horizon, dressant les pointes de ses frontons divins. A droite, c'étaient de pittoresques collines, où les gaies frondaisons des vignes se mêlaient aux sombres feuillages des cyprès et des lauriers consacrés aux dieux[6]. A gauche, c'était la plaine immense et féconde du Médoc, que les pins encadraient à la limite de l'horizon, et qui ouvrait aux navires, d'heure en heure, l' « estey » d'une « jalle », servant de port à quelque riche

1. T. V, p 119, n. 1.

2. Après le chemin de la Vie; t. V, p. 121. n. 3, p. 119, n. 1.

3. Cf. Ausone, *Mos*, 20 : *Culmina villarum pendentibus edita ripis.* A Bourg, la villa de Léontius, qui a dû succéder à une villa plus ancienne (Sid. Ap., *Carm.*, 22; t. V, p. 324, n. 6, p. 354, n. 2); mention de villa a Gauriac, *Gaviriacus* (Pardessus, II, p. 175); ruines de la villa de Plassac (cf. *Inscr. rom. de Bord.*, t. II, p. 164). — Sur les carrières, t. V, p. 214. — Il est à remarquer que cette grande voie de l'Ouest, au lieu de suivre la ligne directe de Bordeaux à Poitiers par Angoulême, incline d'abord fortement vers le nord-ouest, sans aucun doute pour desservir Saintes. Il est d'ailleurs probable qu'une route abrégée suivait cette ligne directe pour desservir Angoulême. Cf. t. V, p. 92, n. 4.

4. L'opposition entre les deux trajets est bien marquée par Ausone, *Epist.*, 10; cf. Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 45; *Chanson de Roland*, 3688-9.

5. C'est la conséquence de la marée; Ausone, *Ep.*, 5, 28-9.

6 Remarquez le voisinage de Lormont (*Lauri Mons*; cf. Sidoine, *Carm.*, 22, 215[?]) et du Cypressat (il est possible que ce dernier eût encore une importance religieuse au Moyen Age), l'un et l'autre près de Bordeaux. Il devait y avoir là, j'imagine, un double sanctuaire à Apollon et à Diane.

villa[1]. « Dieu! », diront plus tard les pèlerins chrétiens, « que cette route est belle[2]! »

A Blaye[3], on débarquait, sans doute sous la protection de quelque dieu[4], on rejoignait la grande route; et c'était ensuite la montée vers le nord par le pays des Santons, sous un ciel plus terne, devant de moins larges paysages[5]. Après deux journées de marche, on approchait d'une grande rivière, la Charente, et, avant de l'atteindre, en arrière du pont qui la traversait, on entrait dans la capitale de ce peuple, *Mediolanum*, aujourd'hui Saintes[6].

V. — SAINTES; LE SEUIL DE POITOU

Le peuple des Santons était parti, dans les premières années de l'Empire, pour un brillant avenir. Il occupait une terre verdoyante, féconde en blés, en herbes de tout genre, en pâturages

1. Outre celles dont l'existence nous est révélée par les noms et les ruines, il faut citer, mais un peu au delà de Blaye, sur l'autre rive, Pauillac, *Pauliacos* (Ausone, *Ep.*, 5, 16), qui paraît avoir été dès lors le centre fluvial le plus important du Bas Médoc. Cf. t. V, p. 132, n. 2, p. 177, n. 3. — Sur la vie à la pointe du Médoc, cf. t. V, p. 264, n. 5.

2. *Amis et Amiles*, p. 54 (2[e] éd., Hofmann, 1882) : *Un mardi vindrent a Blavies la fort cit, virent les nés de vers Bordiax venir, les voiles droites ou li mast sont assis : Dex!... con ceste ville siet en riche chemin!*

3. *Blavia*, *vicus*, et peut-être *castrum* dès la fin du III[e] siècle; *Blavia militaris*, dit Ausone, *Epist.*, 10, 16; lieu de garnison d'une milice, *milites Garronenses*, sous le Bas Empire (*Not.*, *Occ.*, 37). Qu'on ait fortifié Blaye, simple *vicus*, et éloigné du Rhin, cela prouve que dès lors on redoutait les pirates de l'Océan (cf. t. IV, p. 477, n. 4, t. VI, p. 371, n. 2).

4. Il serait étonnant que le culte de saint Romain, à Blaye, protecteur des marins et des voyageurs, n'ait pas été précédé de quelque culte païen. La popularité de ce saint dans le Sud-Ouest s'explique par l'importance de Blaye comme port. — Outre la route principale dont nous parlons, un très important chemin de port (t. V, p. 92, n. 4) reliait Blaye à Angoulême et par là sans doute à la Gaule centrale. — C'est, je crois, le hasard qui fait la pauvreté de Blaye en vestiges romains.

5. L'entrée chez les Santons était marquée par les landes et bois de Pleine-Selve. Blaye dépendait, comme le Médoc, du Bordelais.

6. *Mediolanum Santonum*; plus tard *Santones*; la *civitas* est dite par Pline *Santoni liberi* (IV, 108). On disait également *Santoni* et *Santones*. — Sur la condition politique, t. IV, p. 240, n. 6, p. 246, n. 2, p. 249, n. 6, p. 337, n. 3.

et en bestiaux[1]. Les replis de ses rivières formaient les cadres de beaux domaines[2]. Il possédait, sur l'Atlantique, une de ces régions naturelles, faites de ports, de caps et d'îles, qui étaient prédestinées aux conquêtes maritimes[3]. C'était une grande nation, dont les chefs, hommes d'adresse et d'intelligence, se mirent volontiers au service des Césars, leur offrant des vaisseaux, des soldats et des officiers, combattant en Germanie aux côtés des légats ou des fils de l'empereur[4].

Il en résulta que Saintes leur capitale devint dès Auguste et Tibère une cité de premier ordre. Les monuments sortaient de terre comme par miracle[5] : miracle qui s'explique sans peine par la richesse de ce sol en une pierre blanche et dure, la plus propre de l'Occident à bâtir les grands édifices[6]. Ce lieu était fait exprès pour prendre l'aspect d'une ville, claire et régulière. Une bourgeoisie de manufacturiers s'y installa. On y vit des fabricants de draps[7], des ateliers pour le cuir[8], des entrepôts de produits pharmaceutiques[9]; les manteaux et les cagoules de laine de la Saintonge étaient célèbres même en Italie[10], et le renom de son absinthe pénétrait jusqu'au fond de la Grèce[11]. Saintes fut longtemps un centre industriel, et peut-être était-ce son caractère principal, celui qui pouvait durer : car chez

1. Cf. t. II, p. 496, t. V, p. 193, 261.
2. Il ne faut pas oublier que les Santons ont longtemps possédé le futur diocèse d'Angoulême (cf. t. IV, p. 596, ici, p. 389, n. 1, p. 388, n. 2), ce qui les conduisait jusqu'aux régions boisées du Haut Périgord.
3. Cf. t. I, p. 29.
4. Cf. t. II, p. 496; *C. I. L.*, XIII, 1041-5, peut-être 1036, 1037
5. L'amphithéâtre, qui paraît contemporain de Claude (XIII, 1038); sur ses dimensions, t. V, p. 26, n. 5. L'arc (primitivement à l'entrée du pont, cf. t. V, p. 67, n. 7), contemporain des premières années de Tibère (XIII, 1036).
6. T. I, p. 82; t. V, p. 214.
7. Cf. t. II, p. 298 et 273, t. V, p. 240, n. 8; *manupretiarii burrarii?*, XIII, 1056 C'est ce qui explique la présence à Saintes d'habitants de pays drapiers, Rème (1055), Nervien (1056; t. V, p. 240, n. 6).
8. L'importance de l'industrie du cuir serait attestée par l'existence d'une corporation de *lorarii*, si l'inscription est exacte (1052; t. V, p. 247, n. 4).
9. Note 11.
10. N. 7.
11. T. V, p. 193 et 260-1; t. II, p. 273.

les Bordelais ses voisins, l'industrie était dès lors le côté faible.

La pierre et les nobles aidant, Saintes avançait rapidement dans les mœurs méditerranéennes : les inscriptions latines sont superbes, les débris d'architecture ne manquent pas de finesse [1]. Seigneurs et bourgeois acceptèrent avec joie la toge, la langue, les formules romaines [2]. Ils élevèrent, avant ceux de toute autre cité de l'Occident gaulois, un amphithéâtre de pierre aux vastes proportions [3]. De puissants orateurs s'y firent connaître, dont Rome applaudit les discours et sanctionna la gloire; et les Saintongeois devancèrent les Bordelais eux-mêmes dans le culte de l'éloquence latine [4]. Les princes de la lignée de Drusus et de Germanicus, les chefs de la Gaule romaine qui ont le mieux compris ses destinées naturelles [5], eurent pour Saintes et son peuple de particulières sympathies [6]. Je crois que Germanicus vint la visiter : à l'entrée du pont et de la ville, un arc monumental consacra pour l'éternité le souvenir du héros [7]. En face de Bordeaux cosmopolite, une franche cité gallo-romaine se développait aux bords de la Charente, prête à devenir sur la route de l'Ouest le foyer de la vie nouvelle.

Mais après la fin de cette dynastie, il semble que les choses aient changé peu à peu. Dans l'éternelle lutte entre Saintonge et Bordelais, il est rare que la première garde longtemps l'avantage. Bordeaux a trop de mérites concentrés sur lui : il a le

1. Remarques de Hirschfeld, *C. I. L.*, XIII, p. 134.

2. A noter l'existence d'un *curator civium Romanorum*, très haut personnage municipal, 1048; cf. t. IV, p. 405.

3. P. 386, n. 5. — Capitole, t. V, p. 63, n. 8.

4. Ici, p. 143.

5. T. IV, p. 107 et 129.

6. Je suppose cela d'après l'existence de l'arc (n. 7), de celle du marche de *Germanicomagus* en Saintonge (t. IV, p. 87, n. 4; au Bois-des-Bouchauds), de la prédominance des *Julii* parmi les grandes familles de Saintes, 1036-46. Dédicaces à des fils de Drusus et de Germanicus, en particulier à Claude, 1037-40.

7. T. V, p. 67, n. 7; t. VI, p. 386, n. 5. Le monument porte du reste aussi les noms de Tibère et de son fils Drusus, qui, eux, ne peuvent pas être venus en Gaule.

terroir, il est à la fois port et carrefour. En Saintonge, le port est à La Rochelle ou à Fouras ou à Royan, le carrefour et la bonne terre sont à Saintes. D'ailleurs, depuis la conquête de la Bretagne, absorbés par Boulogne et le Détroit, les empereurs ne prennent aucun souci de la mer des « pertuis »[1]. Saintes et la Saintonge s'arrêtèrent dans leur belle croissance; Bordeaux attira de plus en plus à lui la vie de cette mer et les affaires de cette route. Dès le second siècle, malgré sa noble allure de cité monumentale, la tenue soignée de ses domaines, l'activité de ses industries, Saintes n'est plus que la métropole d'une très laborieuse nation[2]; elle n'a pas, à la différence de Bordeaux, réussi à s'imposer au monde. Et c'est avec un sentiment de mélancolie que l'historien se sépare d'elle, comme s'en éloignait autrefois le voyageur venu du Midi.

Car, sur la route des Gaules, lorsque avaient disparu les dernières blancheurs des maisons de Saintes et des villas qui l'approchaient, le voyageur sentait bien qu'il recevait un congé définitif des terres méridionales. Le sol et les arbres eux-mêmes prenaient des teintes plus sombres. Au delà des lignes de peupliers qui marquaient les cours des rivières ou les fins des pâturages, c'étaient de profondes forêts, et la présence imprévue de croupes à gravir, de gorges à éviter, de fières citadelles

1. Cf. t. V, p. 136 et 166. Royan, *Novioregum*, et ses environs semblent avoir livré quelques débris romains; la « pile » de Pirelongue (t. V, p. 76, n. 4) est sur la route directe de Saintes à Royan. Ni à La Rochelle, ni à Fouras, ni dans l'estuaire de la Seudre ou dans celui de la Charente je ne connais rien d'important. Dans l'Anonyme de Ravenne, *Tholosa* paraît dissimuler un port saintongeois (IV, 40).

2. De La Sauvagere (*Recueil d'antiquités dans les Gaules*, 1770, pl. 2) supposait une enceinte du Haut Empire, qui aurait eu 3200 m. environ : c'est au moins douteux. — L'enceinte du Bas Empire, qui, dans une certaine mesure, permet d'apprecier l'importance respective des villes de la Gaule au moment des catastrophes du IIIe siècle (t. V, p. 37, n. 4), ne paraît pas avoir dépassé à Saintes un millier de mètres. — Ajoutez que l'accroissement du trafic sur la route directe de Bordeaux à Poitiers (t. V, p. 92, n. 4), le développement d'Angoulême sur cette route, son érection en métropole avec perte, par Saintes, au profit de la nouvelle cité, de la partie haute de son territoire (cf. p. 386, n. 2, p. 389, n. 1), tout cela a contribué au déclin de la vraie capitale de la Saintonge. Elle était, évidemment, trop à l'écart de la voie occidentale directe.

menaçant les chemins[1]. Çà et là, ouvertes à la façon de clairières à l'orée des bois, des aires de foires s'étendaient autour d'un vieux sanctuaire, que les dévots essayaient d'orner sur des modèles romains[2]. On était sur le seuil de Poitou[3], et l'on voyait, à gauche, finir vers la mer les terres basses des marécages vendéens, à droite, s'élever vers l'intérieur les terrasses et les cimes du massif Central, l'un et l'autre pays également tristes à qui vient de Dax, de Bordeaux et de Saintes même.

Quittons un instant la grande route de l'Ouest pour monter à l'intérieur, et en quelque sorte au sommet de la France. Car il est inutile de s'attarder en Vendée, où nous ne trouverions que des villas bâties en îlots aux abords des marais[4] ou tapies dans les recoins verdoyants du Bocage[5], de rares ports de pêcheurs[6], et quelques villages de sauniers, de charbonniers ou de parqueurs d'huîtres dans les embrasures d'un piètre rivage[7].

1. Outre Poitiers (p. 405), il faut citer, en premier lieu et particulièrement, sur la route directe de Bordeaux à Poitiers (p. 388, n. 2), et à mi-chemin entre les deux villes, Angoulême, *Ecolisna* (var. *Iculisna* ou *Ecolisma*), bâtie sur la plate-forme d'une colline élevée, dans un site à allure celtique analogue à celui de Poitiers (t. V, p. 48) : la ville, qui a livré bon nombre de vestiges romains, était chef-lieu important de *pagus* dans le pays des Santons, et forma plus tard (p. 388, n. 2) une *civitas* indépendante : il est d'ailleurs probable que le pays d'Angoulême avait dû déjà, dans les temps gaulois, appartenir à un peuple distinct des Santons. — En outre : en Poitou, à la sortie des Santons, Aulnay, *Aunedonnacum* (t. IV, p. 289) et Brioux, *Brigiosum*, sur la route directe de Saintes à Poitiers; en dehors de cette route : *Brasdunum*, Bresdon en Saintonge (forteresse santone a la frontière des Pictons, peut-être sur un vieux chemin de Saintes a Bourges); *Exuldunum*, Exoudun, en Poitou (voisinage de la route directe de Melle à Poitiers, t. V, p. 97, n. 3; fontaine célèbre, source de la Sevre); *Aredunum*, Ardin, en Poitou (vieux chemin de Poitiers en Vendée, à Luçon et aux Sables).

2. Les trois localités suivantes, avec des théâtres : *Germanicomagus* au Bois-des-Bouchauds, près de Saint-Cybardeaux, sur la route de Limoges à Saintes, chez les Santons (t. IV, p. 87; t. V, p. 92); Herbord près de Sanxay, sans doute sur un vieux chemin de Vendée (n. 1); La Terne, chez les Santons, sur une route de Limoges à Aulnay? (t. V, p. 92, n. 2); cf. t. V, p. 40, n. 7. — Sanctuaire de source [thermale?] consacré à *Damona* (cf. p. 57, n. ( ), à Rivières près La Rochefoucauld.

3. Sur l'entrée en Poitou, plus loin, p. 404-5.

4. La villa des couleurs à Saint-Médard (t. V, p. 262, n. 3).

5. L'inscription *Herculi* de La Gaubretière aux abords de Tiffauges (XIII, 1180) est d'une villa plutôt que d'un sanctuaire. L'exploration de cette région révèlerait bien des choses. — Sur la route qui la traverse, de Poitiers à Nantes, p. 407, n. 1.

6. Cf. t. V, p. 136.

7. Cf. t. V, p. 177, n. 4, p. 262, n. 4, p. 295, n. 2, p. 197, n. 5, p. 210, n. 5. —

VI. — AU POURTOUR DU MASSIF CENTRAL

Ce massif Central, nous n'avons cessé de l'apercevoir d'en bas depuis Vienne et les bords du Rhône. Les routes que nous avons suivies, de Vienne à Narbonne, de Narbonne à Bordeaux, de Bordeaux au Poitou, en marquent le pourtour. De ces routes partent les chemins, voie marchande, sentier de pèlerins ou *draio* de bestiaux, qui montent à l'intérieur du massif. Chacun de ces chemins a son point de départ à la grande rue de l'une des métropoles de la plaine; et chacune de ces métropoles, depuis Vienne jusqu'à Poitiers, sert également de port ou de lieu de foire, et l'on peut dire aussi d'école ou de lieu de plaisir[1], au peuple et à la capitale de la montagne la plus voisine.

A Vienne du Dauphiné correspond *Ruessium* ou Saint-Paulien, bâti, chez les Vellaves du Velay[2], dans le fertile bassin du Puy près de la Loire supérieure. Si âpres que soient les sommets qui l'environnent, la petite ville sent moins souvent passer sur elle les ombres et les orages de la montagne que lui arriver

La principale localité devait déjà être *Lucio*, Luçon (Anon. de Ravenne, IV, 40), où conduisait, allant jusqu'aux Sables, une vieille route de Poitiers (p. 389, n. 1-2). — Nécropoles à puits, t. V, p. 76, n. 2. — La principale industrie pouvait être la verrerie, t. V, p. 295, n. 2 (et j'incline de plus en plus à rattacher à cette industrie et à la savonnerie les amas de cendres). Découverte de couleurs, t. V, p. 262, n. 3.

1. On peut ajouter Tours ou Orléans pour les Bituriges (p. 397). Je ne dis pas lieu de pèlerinage.

2. *Ruessio* ou *Ruessium*, plus tard *Vellavi*, du nom du peuple (cf. t. IV, p. 527, n. 1), *civitas Vellavorum libera* (cf. t. IV, p. 249), avec le titre de *colonia* (*id.*, p. 262). Le nom de la *civitas*, *Vellavii*, *Vellavi*, semble présenter le variante *Velauni*, *Velaunii*. — Saint-Paulien resta la métropole du Velay jusqu'au moment où ce titre passa à *Anitium*, Le Puy (Grégoire de Tours, X, 25), sans doute sous les Mérovingiens. — Le Puy paraît n'avoir eu aucune importance à l'époque romaine. De Saint-Paulien proviennent toutes les inscriptions et sculptures qu'on a découvertes au Puy; et aussi les antiquités de Polignac, comme l'inscription de Claude (XIII, 1610) et le fameux masque colossal (Esp., n° 1677). — Il me paraît certain, sur le vu des lieux, que Saint-Paulien (pas plus que Javols) n'a été fortifié au troisième siècle : de là, sans aucun doute, son abandon pour Le Puy (comme celui de Javols pour Mende, p. 391, n. 8). — Sur l'organisation de la *civitas*, t. IV, p. 338, n. 2, p. 345, n. 2. — Sur les mines, t. V, p. 209.

les douceurs et les bruits de Vienne l'opulente et de Lyon la travailleuse. Inclinée sans fatigue sur des pentes caressées de lumière, elle a perdu l'air de marché rustique pour prendre celui d'une jolie résidence. Des demeures luxueuses, de grands temples chargés de bas-reliefs s'y sont élevés[1]; et peut-être quelques Italiens y restent-ils en séjour[2], ce qui vaudra un jour à Saint-Paulien le titre de colonie[3]. Comme noblesse oblige, on y pratiquera l'art de la sculpture avec une habileté à demi méridionale[4], et on y composera des vers latins[5]. On y reçoit si vite les leçons des Grecs ou des Romains de Vienne et de Lyon, par ce pittoresque et gai chemin du Gier, roulant ses eaux et groupant ses verdures au pied du mont Pilat[6], auquel l'homme avait déjà sans doute donné sa couronne de châtaigniers!

Toute différente de la capitale du Velay est sa voisine du sud[7], Javols chez les Gabales du Gévaudan[8], où l'on monte directement de Nîmes par un dur chemin bien connu des hommes de la montagne[9]. Ici, nous sommes en pays perdu. La vie municipale renonce à faire valoir ses droits Javols est un triste marché

1 Voyez les bas-reliefs, en particulier ceux des jeux d'Amours (Esp., n°s 1649-83). Ce culte pour les Amours doit avoir son origine dans quelque tradition locale.

2. *C. I. L.*, XIII, 1589.

3. XIII, 1577; cf. t. IV, p. 262.

4. Ici, n. 1.

5. *C. I. L.*, XIII, 1597, 1602.

6. Cf. t. III, p. 430, n. 10. C'est une des deux routes de Lyon, l'autre est par Feurs; t. V, p. 92, n. 3. — Sur la limite du Velay de ce côté, p. 516, n. 1. — Sur les deux routes du Midi, d'abord la « route des Bornes », voie officielle, venant de Feurs ou de Clermont, continuant par le col du Pal, puis la voie *Regordane* ou populaire, par Alais, voyez t. V, p. 93, n. 6

7. Route de *Ruessio* à Javols (secteur de la route Lyon-Toulouse, t. V, p. 92, n. 3) par les monts de La Margeride, peut-être la plus mauvaise de la Gaule (allusion à cette traversée [mais peut-être plus au nord, en venant de Clermont], chez Sidoine, *Carm.*, 24, 21).

8. *Anderitum*, plus tard *Gabali*, du nom du peuple (on disait aussi *Gabales*), d'où Javols, sur le Triboulin. — Javols a été remplacé au Moyen Age, comme capitale du Gévaudan, par *Mimate*, Mende — *Anderitum* (= « grand gué » plutôt que « devant le gué » ?) doit être la localité appelée ironiquement par Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24, 25) *urbs sublimis in puteo* (par allusion à son nom ou peut-être à sa situation de *caput civitatis*). — Sur la cause de l'abandon de Javols, p. 390, n. 2.

9. Celui que décrit Sidoine; cf. t. V, p. 93, n. 6.

autour du gué et du pont d'une misérable rivière, et je ne sais si ville gallo-romaine a eu moins l'envie de grandir et de bâtir. De toutes parts la vie pastorale l'enserre de ses soucis et de ses rudesses; les gens qui viennent là ne pensent qu'à leur bétail, et, s'ils connaissent Rome, c'est parce qu'elle achète leurs fromages[1]. Il n'y a de gagnés aux façons latines que les riches propriétaires des vallons, dont on aperçoit les mausolées aux détours des chemins[2], ou que les grands manufacturiers qui, à la lisière du pays, sur les bords du Lot[3], exploitent les gisements d'argile plastique pour fabriquer, à destination de toute la Gaule, des masses inépuisables de vaisselle commune.

En descendant le Lot[4], la montagne redevient moins absorbante et plus variée dans le Rouergue et à Rodez sa capitale[5], d'où l'on va à Narbonne sans trop de peine[6]. Il y a de tout dans ce Rouergue, et les habitants, à la fois âpres et avisés, savent profiter de tout : des champs de lin, qu'utilisent des fabriques de bonnes toiles[7]; de la terre à poterie, que préparent des fours innombrables, de quoi approvisionner l'Empire entier et ruiner les céramistes du Gévaudan[8], ces Gabales que l'on

1. Fromages du Gévaudan et du pays de Lozère, t. II, p 281, n. 6, t. V, p. 258-9.

2. A Lanuéjols (XIII, 1567; le seul conservé, t VI, p. 210, n 1), à Chanac (XIII, 1568), à Palhers (XIII, 1571); cf. t. V, p. 20, 39-40, 74, n. 7, t VI, p. 145, n. 7, p. 139, n. 1. Tous trois, remarquons-le, sont aux abords de Mende, qui devait donc déjà tendre à devenir le centre réel, au détriment de Javols.

3. A Banassac; t. V, p. 211, 274. — Les mines d'argent des Gabales (Strabon, IV, 2, 2; t. II, p. 303) ne font plus parler d'elles.

4. Route de Javols à Rodez (secteur de la route Lyon-Toulouse, t. V, p. 92, n. 3), soit en contournant soit en traversant (par Aubrac) les monts d'Aubrac.

5. *Segodunum*, plus tard *Ruteni* (ou *Rutæni*) du nom du peuple. — Ici se pose une question, difficile à résoudre, de la géographie gallo-romaine. Qu'en était-il alors de la région rutène d'Albi, séparée du Rouergue de Rodez avant César (t. III, p. 22-3), et qui forma au Bas Empire une *civitas* distincte (t. IV, p. 505)? Avait-elle ou non fait retour à la cité de Rodez? A quoi on ne peut rien répondre de certain, si ce n'est que Pline, dans la liste des *oppida Latina* de la Narbonnaise sous Auguste, compte encore *Ruteni* (III, 37). Le pays d'Albi et Albi sont parmi les régions et villes les plus pauvres en ruines de toutes les Gaules.

6. Par Lodève; t. V, p. 96, n. 6. Il y avait sans doute un chemin plus direct, mais plus difficile, par Saint-Pons. Cf. t. II, p. 501, n. 1.

7. Pline, XIX, 8; t. V, p. 182 et 244-245.

8. Montans en Albigeois (cf. n. 5), et surtout La Graufesenque près de Millau

déteste[1]; d'abondantes mines d'argent, aujourd'hui propriété des Césars, qui les font travailler par leurs esclaves et leurs affranchis[2]. La ville, Rodez, est une antique citadelle celtique; mais, bien située au-dessus des méandres de l'Aveyron, sur un éperon aplani en terrasse, elle peut, si elle le veut, recevoir de grands édifices, dominant superbement le pays[3].

Plus bas, sur le Lot et à l'ouest[4], la terre s'annonce encore plus clémente. Le Quercy, l'ancienne patrie du héros celtique Lucter, a assoupi sa passion de liberté et de batailles[5] pour se mettre bravement au travail, sans doute sous l'influence de Toulouse[6], sa très proche voisine, pour cultiver ses linières, ses chènevières[7] et peut-être déjà ses hautes treilles allongées aux murs de ses fermes; il s'est donné des fabriques où l'on confectionne des matelas[8] et des toiles à voiles[9], et la besogne y est si bien faite, que le Quercy jouit, dans la Gaule et

en Rouergue (là est sans doute le marché de *Condatomagus*, sur la route de Lodève); t. V, p. 211, 274, 329, n. 3, p. 331

1. Sidoine, parlant de Saint-Laurent-de-Trèves chez les Gabales (t. V, p. 93, n. 6), dit *jugum nimis vicinum calumniosis Rutenis* (*Carmina*, 24, 32-3).

2. *Familia Tiberii Cæsaris quæ est in metallis*, *C. I. L.*, XIII, 1550 : à La Bastide-l'Évêque, près de Villefranche. T. V, p. 207 — Cuivre près de Carmaux (t. V, p. 206, n. 5) et orpaillage dans le Tarn (t. V, p. 205, n. 3). — Sur le roquefort, t. V, p. 259.

3. Traces d'amphithéâtre, de thermes, d'aqueduc. Je ne puis affirmer que Rodez fut fortifié sous le Bas Empire : on y signale cependant des vestiges de remparts, enfermant, dit-on, une superficie de 25 hectares. — Lunet, *La Ville de Rodez à l'époque romaine*, 1888 (médiocre).

4. Route de Rodez à Cahors par le marché de *Carantomagus*, Le Granton [Carenton] dans Compolibat (secteur de la route de Narbonne vers Saintes, t. V, p. 96, n. 6).

5. T. III, p. 544, 559 et s.; t. II, p. 500. — C'est sans doute un descendant de Lucter que *M. Lucterius Leo*, haut dignitaire municipal et prêtre au Confluent, auquel Cahors élève un monument (XIII, 1541).

6. Sur la route, très facile, entre Cahors et Toulouse (cf. t. V, p. 98, n. 1), est le *vicus* le plus important des Cadurques, *Cosa*, Cos (XIII, 1539, 1546), dont Montauban doit avoir hérité. — C'est un peu au sud de Montauban qu'était la frontière entre Aquitaine et Narbonnaise.

7. T. V, p. 182-3, 244-5.

8. Matelas en bourre de lin (cf. t. II, p. 325, n. 5); Pline, XIX, 13 : *Nullum est candidius lanæque similius, sicut in culcitis præcipuam gloriam Cadurci obtinent*; *cadurco*, Juvénal, VI, 537; *cadurci fasciis concubantem*, Sulpicia [?], fr., p. 370, Bæhrens; *nivei cadurci*, Juv., VII, 221; *albedine cadurco* [?], scholie de Juvénal, IX, 30.

9. *Cadurci vela texunt*, Pline, XIX, 8; Strabon, IV, 2, 2. Il est probable qu'ils fabriquaient aussi des toiles pour tentes ou pour abris de marchés, ce qu'on appelait aussi *cadurcum*; scholie de Juvénal, VII, 221.

jusqu'en Italie, d'une saine renommée industrielle, le mot même de gloire a été prononcé pour lui [1]. Enfin, renonçant à ses citadelles des hauts plateaux [2], le peuple s'est créé dans une boucle du Lot, au croisement de ses routes principales [3], une bonne petite ville, Cahors [4], sage et tranquille [5], qui s'est rendue tout de suite agréable aux dieux : car, à l'image de Nîmes la cité dévote, elle prit son premier nom, *Divona*, de celui de la source sainte qui l'alimentait de ses eaux et de son culte [6].

De Cahors, pour continuer à se tenir sur les paliers du massif Central, il fallait tourner au nord-ouest, et, à travers des plateaux sévères, des forêts pleines de bêtes et chères aux chasseurs [7], s'aventurer jusqu'aux bords de l'Isle, à Périgueux [8]. Mais l'aventure finissait bien. Périgueux [9] valait la peine d'un voyage et méritait un long séjour. Plus qu'aucune cité de la bordure des montagnes, celle-ci avait le désir de faire grand, d'agir, de bâtir [10], et ses hommes, celui de parler et d'écrire. De très vieilles familles gauloises y régnaient en souveraines glorieuses et généreuses : elles furent jadis les premières d'entre les lignées celtiques de ces

1. P. 393, n. 8 et 9.

2. Mursens et *Uxellodunum*; t. II, p. 214, n. 1, p. 219; t. III, p. 550 et s.

3. Rencontre des routes de Saintes, Rodez et Narbonne (p. 393, n. 4), de Lyon à Agen (t. V, p. 92, n. 3), d'Orléans à Toulouse (t. V, p. 98, n. 1).

4. *Divona*, *Cadurci* du nom du peuple.

5. Voyez chez Ausone ce très riche fonctionnaire qui s'en va vivre sa retraite à Cahors : *decedens placidos mores tranquillaque vitæ tempora finisti sede Cadurca* (*Prof.*, 18, 14-5).

6. C'est sans aucun doute la fontaine des Chartreux. — La « Porte de Diane » (cf. p. 40, n. 6) est sans doute un fragment des thermes. — Aucune trace de remparts sous le Bas Empire. La tradition attribue la première fortification de Cahors à saint Didier au VIIe siècle (*Vita*, p. 19, Poupardin).

7. Voyez le sarcophage de Cahors (Espérandieu, n° 1648; cf. ici, p. 190, n. 2).

8. Route directe de Cahors à Périgueux par le Périgord Noir (t. V, p. 96, n. 6). Mais je crois aussi à un chemin plus long, rejoignant au gué de Lalinde la route d'Agen (t. V, p. 120, n. 3).

9. *Vesunna* (cf. p. 395, n. 2 et 6), chef-lieu, destiné à en prendre le nom, de la *civitas* des *Petrucorii* (*Petrocorii* ou, plus rarement, *Petracorii*). — Wlgrin de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, 1821-6; en dernier lieu, les bons *Comptes Rendus* de Ch. Durand sur les récentes fouilles (*Fouilles de Vésone*, parus en 1906, 1908, 1910, 1911, 1912).

10. Cf. t. II, p. 499. La ville a succédé à l'*oppidum* d'Écornebeuf (cf. t. IV, p. 74, n. 2) ou, pour employer une expression plus exacte, à celui du plateau de La Boissière (près de 37 hectares, d'après les mesures prises par de Fayolle).

pays à accepter l'amitié de Rome et l'usage des noms latins, et, fières du patronage de Pompée, elles n'avaient pas attendu César pour se convertir aux formules impériales; maintenant, elles se délectent aux grands temples, aux basiliques de marbre, aux salles de spectacles, dont elles tiennent à honneur de faire les frais [1]. On dirait même que Périgueux ne veut pas se borner à copier les leçons classiques, qu'il a le désir d'inaugurer une architecture nouvelle, et son temple de la Tutelle, avec sa tour circulaire haute et massive, est la construction la plus originale qu'ait laissée la Gaule romaine [2]. Amplement assise sur la vaste esplanade qui domine la rivière, la ville avait plus d'espace à elle que n'importe quelle cité du Centre [3]. Les mines de fer de son Périgord [4], les terres limoneuses de ses vallées assuraient à ses habitants des ressources et des occupations durables [5]. Une sorte de sainteté planait sur sa vie, grâce à ses sources nombreuses, dont l'une, *Vesunna*, lui donnait son nom [6]; quand la Mère des Dieux arriva du Palatin, elle aima aussitôt cette résidence monumentale, pieuse et éveillée [7]. Car ces gens de Périgueux étaient alors parmi les moins engourdis de la France centrale. Le voisinage de Bordeaux, où, en une journée de voiture, les amenait une bonne route toute de descente [8],

1. Les *Pompeii*; XIII, 939, 943, 950-4, 1004-8, 11045; cf. t. III, p. 117, t. V, p. 64, n. 8. Remarquez la présence d'un *curator civium Romanorum*, assez grand personnage (XIII, 954).

2. Ici, p. 213 et 65, 66, n. 3; inscriptions, XIII, 939, 949, 955, 956. Il serait d'un puissant intérêt pour l'histoire de l'architecture en Périgord, de reconstituer le mode de couverture et de couronnement de la tour.

3. Sur l'amphithéâtre, t. V, p. 26, n. 5. — Sur l'enceinte du Bas Empire (920 à 950 m., 5 à 6 hectares), t. V, p. 37, n. 5. Périgueux est, avec Saintes (p. 388, n. 2), la ville de l'Aquitaine qui a eté le plus réduite au III[e] siècle.

4. Cf. t. II, p. 304, t. V, p. 299, n. 7.

5. Notez l'importance de la confrérie des bouchers, *laniones*, qui élève à ses frais un monument à Tibère et Jupiter; XIII, 941.

6. Ici, n. 2 (peut-être l'équivalent de la Tutelle; cf. p. 66, n. 3); cf. t. I, p. 115. Autres divinités du pays : *deus Telo*, la source du Toulon? (XIII, 948, 952); *dea Stanna*, source curative? (950); *Apollo Cobledulitavus* (939).

7. Esp., n° 1267. — Développement du culte impérial (944-9); de celui de Jupiter Capitolin (940-3).

8. Par Saint-Germain-du-Salembre, *Calambrio* [ainsi qu'il faut lire sur la Table

faisait de la cité le trait d'union entre l'Océan et la montagne. Elle souriait volontiers aux choses de l'art, et une inscription y rappelait l'obéissance de quelques-uns des siens aux « lois des Muses »[1].

Au nord du Périgord[2], les Lémoviques du Limousin avaient plus de peine à se développer. Malgré l'étendue du territoire[3], leur pays n'était pas assez riche, ou, du moins, ses habitants n'en connaissaient pas assez les richesses : car les mines d'or et d'étain n'en étaient plus exploitées sérieusement[4], les gisements de fine argile ne l'étaient pas encore[5], et je ne sais si l'élève des chevaux y prospérait déjà[6]. Ce Limousin était trop loin de la mer et de la grande route d'en bas; pour arriver à Saintes, à laquelle le rattachaient ses principaux intérêts, on traversait de lugubres plateaux, des « terres froides », des forêts mystérieuses, qui protégeaient en manière de rempart les bords riants de la Charente[7]. Limoges[8] sa métropole croissait très lentement auprès du gué de la Vienne, qui lui avait donné nais-

de Peutinger] et Coutras, rive droite de l'Isle. Il y a d'assez grandes difficultés pour savoir où s'opéraient les passages de l'Isle et de la Dordogne. Cf. t. V, p. 92, n. 3. — Autre route de descente sur Agen et les Pyrenées, t. V, p. 98, n. 1.

1. P. 145.

2. Route de Périgueux à Limoges (secteur de celle d'Agen à Orléans); t. V, p. 98, n. 1.

3. Départements de la Vienne, de la Corrèze et de la Creuse; cf. t. II, p. 20, 405-6.

4. Je le suppose, vu l'absence de tout vestige important qui s'y rapporte à coup sûr pour cette époque; t. I, p. 76 et 78.

5. A notre connaissance du moins; t. V, p. 211, n. 3.

6. Je crois du reste qu'on s'y livrait alors, et que la race limousine n'était point inconnue; cf. t. II, p. 278. Il est possible, d'ailleurs, que l'élève des chevaux, et en particulier des chevaux de guerre, si chère aux Gaulois (*ib.*), ait décliné sous les Romains.

7. Route de Limoges à Saintes (de Lyon à Bordeaux) par *Germanicomagus* (t. V, p. 92, n. 2); forêts de la Boixe et de Braconne.

8. *Augustoritum* (cf. t. II, p. 243) ou, du nom de la *civitas*, *Lemovices*. — Sur l'*oppidum* principal de la cité celtique, t. IV, p. 74, n. 2. — Aucune trace certaine de remparts du IIIe siècle : mais il est bien difficile qu'un *castrum* n'ait pas été constitué sur la colline, près de la Vienne, dans la future « Cité » autour de Saint-Étienne. La ville du Haut Empire paraît s'être développée surtout entre cette colline et le gué (cf. La Roche-au-Gué), à 1500 m. en aval du pont Saint-Étienne. — Sur l'amphithéâtre, t. V, p. 26, n. 5.

sance. Le climat y montrait des rigueurs imprévues, et les nombreux châtelains du pays[1] ne s'y trouvaient pas mieux que sur leurs domaines. Pourtant, la race des hommes y valait celle des chevaux; on le devinait aux efforts qu'ils faisaient afin de s'instruire, de connaître, aussi bien que leurs voisins et rivaux du Périgord, le langage des Muses[2]. Mais il faut attendre l'avenir. Pour aller plus lentement, le Limousin arrivera plus sûrement à la richesse, à la culture et à la célébrité; il aura son jour de souveraineté dans la vie matérielle et morale de la Gaule[3].

Avec le Berry des Bituriges[4], qui s'incline vers Poitiers[5] et les cités de la Loire, s'achève cette ligne de boulevards qui

1. La vie rurale demeure très développée en Limousin (comme aujourd'hui, t. II, p. 496). — Marchés : *Cassinomagus* ou Chassenon (enceinte sacrée avec théâtre; cf. p. 219, n. 4, p. 154, n. 4), sur la route de Saintes (p. 396, n. 7); Tintiniac avec son théâtre, son temple, ses basiliques ou marchés, qui est sans doute l'ancêtre de Tulle, sur la route de Périgueux à Clermont (t. V, p. 92, n. 3), au croisement, je pense, d'un *compendium* de Limoges à Rodez : Tintiniac est aujourd'hui dans la commune de Naves (*Navæ*), dont le nom doit se rattacher à quelque fontaine sacrée (t. V, p. 40, n. 7). — Sanctuaires : Chassenon; Tintiniac; *Tutela* ou Tulle; Rancon, à droite de la route de Poitiers, un des rares sanctuaires de Pluton trouvés dans l'Empire (élevé par les *Andecamulenses*, XIII, 1449; associé à Hercule, 1448); sans doute aussi Brive, « pont », sur la route de Cahors et Toulouse (t. V, p. 98, n. 1), au croisement de celle de Clermont à Périgueux (t. V, p. 92, n. 3). — Anciens *oppida*, bien disposés à la périphérie et sur les grandes routes : *Acitodunum* (*Agetodunum*, *Agedunum*), Ahun, sur la route de Limoges à Clermont (t. V, p. 92); Châteauponsac, à droite de la route de Poitiers, voisin de Rancon; Breth (dans Bridier), sur la route de Bourges et Orléans (t. V, p. 98, n. 1), peut-être le plus curieux, avec une source remarquable dans le voisinage; Ussel, sur la route de Périgueux à Clermont; Puy-de-Jouer [*Divodurum*?] dans Saint-Goussaud, en Creuse, route de Bourges; près de Gueret, Puy-de-Gaudy, avec sa belle source; Puy-du-Tour dans Monceaux [vient de *Mulsedone*, Ant. Thomas], en Corrèze, près d'Argentat, direction de Tintiniac à Rodez; le Monteeix dans Chamberet (t. IV, p. 74, n. 2); sans doute Uzerche et Turenne, près de la route de Cahors et Toulouse; etc. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans aucune *civitas* de la Gaule plus de beaux *oppida* : c'était peut-être, à l'époque de la liberté, la région la plus riche en seigneuries rurales, et quelque chose de cela a dû demeurer à l'époque romaine.

2. XIII, 1393 (cf. p. 145); Mercure de bronze, p. 170, n. 3.

3. Je ne puis croire cependant que la prééminence religieuse de Limoges au Moyen Age n'ait pas été précédée par quelque culte important du paganisme. Peut-être au gué de la Vienne (*Augustoritum*) y avait-il un sanctuaire impérial ou autre; cf. t. V, p. 128, n. 1. — Sur la question de l'émaillerie, t. V, p. 297, n. 3. Trésor d'argenterie, t. V, p. 301, n. 7.

4. Route de Limoges à Bourges (Agen à Orléans); cf. t. V, p. 98, n. 1.

5. Routes de Bourges à Poitiers (t. V, p. 91, n. 6) ou à Orléans (t. V, p. 98, n. 1).

flanquent en cercle les montagnes centrales[1]. Dans le Berry, à la différence du Limousin, il nous faut regarder vers le passé, et non pas vers l'avenir; et cependant, nous sommes plus loin des hauts lieux et à demi dans la plaine. Triste destinée que celle du peuple des Bituriges! Il a, voici un demi-millénaire, commandé à la Gaule et menacé l'Europe[2]; et il vit maintenant dans la plus profonde obscurité, dont ne le fait point sortir sa flagornerie à l'endroit des empereurs[3]. *Avaricum* ou Bourges, sa capitale[4], subsiste toujours sur son cap baigné de ruisseaux et de marais, et c'est l'ancêtre parmi les villes de la Gaule Chevelue. Mais elle qui jadis passa peut-être pour la plus belle et la plus riche d'entre toutes[5], en est aujourd'hui une des plus insignifiantes. Elle ne peut lutter contre la concurrence commerciale des cités d'en bas, riveraines des routes mondiales, Bordeaux, Saintes ou Lyon; elle n'a pas eu le courage de s'instruire comme Autun[6]; et il lui a manqué la bonne fortune de devenir, comme Clermont la ville d'en haut, une capitale de dieux. Ce qui lui sert le plus, ce qui maintient sa renommée dans le monde, ce sont les fers de son sous-sol[7], les linières, les prés et les blés de sa surface[8], les laines de ses troupeaux[9],

1. J'ai dû laisser de côté, a l'est, le Vivarais, qui relève de la Narbonnaise (p. 337-8), et le Forez, qui relève de la Lyonnaise (p. 428).

2. T. I, p. 253; t. II, p. 534-5.

3. Les Bituriges furent peut-être les plus dévots de la Gaule Chevelue, et presque autant que Nîmes (p. 344), à la fortune des empereurs : XIII, 1189 (Caligula); 1194 (Caligula et sa famille); *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 275; XIII, 1193, 1318, 1320, 1330, 1353, 1355-7, 1362, 1364, 1373-7, 11162. Remarquez que nulle part en Gaule, peut-être, le culte impérial n'a pris au même degré un caractère rural.

4. *Avaricum*, plus tard *Bituriges*. La *civitas* s'appelle toujours, par opposition aux *Bituriges Vivisci* de Bordeaux, celle des *Bituriges Cubi* (cf. t. I, p. 300, t. II, p. 35). Pline dit *Bituriges liberi qui Cubi appellantur* (IV, 109). — L'enceinte de Bourges sera de 2100 m.

5. T. II, p 534; t. III, p. 400.

6. Cf. p. 124 et 424-6.

7. T. II, p. 534-5; t. V, p. 204, n. 8, p. 208, n. 7, p. 307, n. 9 (manufacture d'armes d'Argenton).

8. Le développement de l'agriculture dans le Berry résulte du nombre de villages importants qu'on y rencontre (p. 399, n. 4); t. V, p. 182, n. 5.

9. Cf. t. V, p. 241, n. 5.

les eaux thermales de ses vallons [1], et ce sont aussi les produits sortis des nombreuses fabriques fondées sur son vaste territoire, armes ou outils de fer, draps de laine et toiles à voiles [2]. Ville et pays conservent une population dense [3] et laborieuse, et beaucoup de forts villages [4] s'égrènent sur le terroir. Mais ce sont surtout paysans, artisans, petits boutiquiers [5], industriels méthodiques, gens de routine ou de tradition [6], et on est tenté

1. Néris (sur la route de Bourges à Clermont), *Neriomagus* (nom du lieu), *Nerius* (nom du dieu et de la source), une des stations les plus importantes de la Gaule (cf. p. 61, n. 1; ici, n. 6) : un soldat d'origine italienne vient y mourir, sans doute en traitement (XIII, 1383), à moins qu'il n'y ait eu pendant un temps une petite garnison (cf. t. IV, p. 289, n. 1) : l'inscription gauloise dédiée au dieu « blanc? », *Leucullosu* [datif], semble l'œuvre d'un *eques alæ Atectorigianæ* (c'est ainsi que je traduis *epadatextorigi*, XIII, 1388). A titre de curiosité, Moreau de Neris, *Néris, capitale des Gaules*, 1902. — *Ivavus* ou Evaux, pres de là, t. V, p. 43, n. 12. — Bourbon-l'Archambault, *id.*, n. 10.

2. Ici, p. 398, n 7-9; t. V, p 241, n. 5; t. V, p 182, n. 5.

3. Le Berry est la région de l'Aquitaine qui, après le Bordelais, a livré le plus d'inscriptions; mais, tandis que dans le Bordelais elles se concentrent à Bordeaux (p. 127), dans le Berry elles se dispersent dans un grand nombre de localités. — Sur l'enceinte de Bourges, t. V, p 37, n. 4.

4. Le nombre des grosses bourgades habitées, marches ou lieux de petite industrie, est assez caractéristique chez les Bituriges : ce sont les *urbes* dont parle César (t. III, p. 441, n. 5). Ont livré des souvenirs importants : Saint-Ambroix ou *Ernodurum*, *vicus* (assez actif; t. V, p. 39, n. 4); Drevant, avec son théâtre, son forum, etc., lieu de marché et de pèlerinage (t. V, p. 40, n. 7); Bruère, La Celle-Bruère, Allichamps, triple agglomération voisine de Drevant, qui forme avec lui un groupe très curieux a étudier; le « marché » de Clion, *Claudiomagus* (t. IV, p. 172); Châteaumeillant, *Mediolanum* (t. V, p. 123, n. 1); *Leprosus* ou Levroux (source, sanctuaire et théâtre); le « marché » d'Argenton, *Argentomagus*, devenu ville de fabrique (p. 398, n. 7); Alléans; Déols, *Dolus* (sarcophage de marbre, p 190, n. 2); Vendœuvres, *vicus*, *forum* et sanctuaire (XIII, 11151); Issoudun, *Uxellodunum*; Sancerre (le *Gortona* des ms. β de Jules César, t. III, p. 433, n. 4). En somme, surtout des *vici* et des *fora* plutôt que des *oppida*.

5. Voyez les inscriptions et les tombes de Bourges et de son territoire.

6. Vieux dieux et dieux topiques : *Mars Rigisamus*, 1190 (Bourges); *Mars Mogetius*, 1193 (Bourges, dieu de source?); *Mavida*, 11082 (Bourges); *Solimara*, 1195 (c'est l'équivalent de *Minerva*; Bourges); *Naga*?, 11153 (Gievres); *dea Subremis*?, 11160 (Neuvy-sur-Baranjon); *Soucona*?, 11162 (le « ru » de la Fontaine à Sagonne?); *Apollo Atepomarus*, 1318 (au Peu-Berland près Mauvières); *Etnosus*, 1189 (Bourges); *Cososus*, 1353 (dieu de source, à Maubranche ou à Levroux, mais plutôt à Maubranche, pays de sources et d'eaux vives [voyez le ruisseau de Chou, *Chos*]; cf. p. 71, n. 1); sans doute aussi *Leprosus*, la fontaine de Levroux (cf. n. 4), *Nerius*, 1376-7 (Néris); *Ibosus*, 1370 (Neris); *Leucullosus*, 1388 (à Néris; = *deus Candidus*?, cf. ici, n. 1 et p. 59, n. 1); *Ivavus*, 1368 (Évaux) Remarquez ces désinences en *-osus*. Inscriptions celtiques : 1326 (Genouilly), 1388 (Néris). Il y a relativement peu de citoyens romains : un *curator*, sous Caligula, de rang inférieur (XIII, 1194).

de croire qu'ils se laissaient trop facilement vivre, qu'ils ne cherchaient pas l'audace nécessaire pour reprendre une place d'honneur dans le monde gaulois.

VII. — LES ARVERNES ET CLERMONT[1]

Ces routes qui montaient d'en bas finissaient par se réunir en un seul point, ainsi que les rayons au centre : et c'était chez les Arvernes. De Saint-Paulien en Velay, de Javols en Gévaudan, de Rodez, de Cahors, de Périgueux, de Limoges et de Bourges, sept chemins partis de toutes les rivières[2], gravissant toutes les montagnes, venaient se joindre sur la « colline lumineuse »[3] et au « lieu saint »[4] où Auguste avait bâti la nouvelle capitale du peuple arverne[5], *Augustonemetum*, Clermont, héritière de Gergovie[6].

Rien ne rappelait, en apparence, la souveraineté que les Arvernes avaient exercée si longtemps sur les Gaules[7]. Gergo-

1. Audollent, *Clermont gallo-romain* (modèle de topographie urbaine), dans les *Mélanges littéraires* publiés par la Faculté des Lettres, 1910.

2. Cf. p. 401, n. 5.

3. *Clarus mons* : c'est, je crois, spécialement la colline qui porte la Cathédrale et qui portait sans doute le grand temple (cf n. 4 et p. 36, n. 2), qu'on peut supposer consacré à Bélenus ou Apollon (XIII, 1460-1 ; cf. p. 35-6). *Clarus mons* est l'équivalent latin du celtique *Lugdunum* (t. II, p. 252) et s'expliquerait assez bien dans l'hypothèse de cette consécration à Apollon. Quoique ce nom n'apparaisse qu'au VIe siècle (*Formulæ*, Zeumer, p. 26 et 28), je le soupçonne bien plus ancien. Sur l'importance du culte apollinaire, p. 35-6.

4. *Nemossus* ou *Augustonemetum* doit désigner le lieu saint que formaient la colline et ses abords, ou peut-être seulement un bois sacré d'à côté ; cf. t. IV, p. 76, n. 1.

5. Ce fut le nom officiel jusqu'au IIIe siècle, où le nom du peuple, *Arverni*, prévalut (t. IV, p. 76, n. 1, p. 527, n. 1). Clermont ne l'emporta que beaucoup plus tard. Sur ces changements de noms dans les villes, p. 458, n. 2. — Sans qu'il y ait une preuve absolue, je crois que Clermont a été fortifié au IIIe siècle, et que son enceinte devait avoir 2000 mètres (Ammien, XV, 11, 13, rapproche la ville de trois autres villes fortifiées) Mais je crois que plus tard le puy central, *Clarus mons*, a reçu un rempart spécial. — Le « mur des Sarrasins » n'a aucun rapport avec l'enceinte. C'est le fragment de quelque construction postérieure à Hadrien : thermes?

6. T. IV, p. 75-6.

7. T. II, ch. XV, ch. XIV, p. 540-2 ; t. III, ch. I et IV.

vie n'était plus qu'un plateau désert, Clermont n'était qu'une ville de droit commun, les Arvernes un peuple pareil à cent autres, leur titre de « cité libre » n'avait aucun sens[1]; et c'était une ville de bas-fond, simple hameau au temps de leur grandeur, Bordeaux, qui servait de métropole à la province[2]. — Et cependant, grâce au génie des habitants, à la valeur du pays, à la faveur des dieux, les Arvernes conservaient un très haut rang parmi les nations de la Gaule; et peut-être, tout compte fait, Clermont demeurait, à d'autres titres que Bordeaux, la « ville insigne » de la Gaule d'Aquitaine. Malgré la défaite et malgré les changements des habitudes sociales, les hauts sommets de l'Auvergne, son peuple et sa ville ne laissaient point éclipser leur gloire par la fortune des confluents et des cités de plaine[3].

L'Auvergne gardait sa place dans le monde par deux avantages, qu'aucune concurrence ne lui ravirait : la fécondité de sa Limagne et la convergence de ses chemins. Avec ses prairies, ses vignobles, ses fruits, ses légumes, elle était sans doute la terre de Gaule où l'on pouvait vivre à meilleur marché, le plus grassement et le plus délicatement à la fois[4]. Avec ce faisceau de voies qui se nouait chez elle à la route de l'Allier, ouverte largement vers le nord, elle était le passage obligé entre le centre et le pourtour de la France, l'Est et l'Ouest, le Languedoc et la Loire[5]; et, à côté des agriculteurs de

1. T. IV, p. 249 et s. (*Arverni liberi*, Pline, IV, 109).
2. Ici, p. 381.
3. Sur cette question des sites, t. II, p. 256 et s., 545-6, t. V, ch. II, § 3.
4. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IV, 21, 5; cf. t. V, p. 181, 186, n. 1. Mines, t. V, p. 204, n. 3 et 4.
5. Voici les routes qui convergent à Clermont : de Lyon en droite ligne par Feurs (t. V, p. 92, n. 1); du Velay (*Ruessio*) et, plus loin, du Vivarais par le Pal, voie militaire (t. V, p. 93, n. 6), ou de Nîmes par la *Regordane*, voie populaire (*id.*); du haut Allier, qui mène du Gévaudan par Brioude, et, plus loin, de Nîmes par un chemin populaire (*id.*); de Cahors ou Rodez par Mauriac et, plus loin, de Toulouse ou Narbonne (t. V, p. 98, n. 1, p. 96, n. 6); de Périgueux et Bordeaux par Tulle (t. V, p. 92, n. 3); de Limoges et Saintes (t. V, p. 92); de Bourges et de la Loire (t. V, p. 91, n. 6); de Nevers et de la Seine (cf. t. III, p. 459); d'Autun et Vichy (t. V, p. 90, n. 2). Il va de soi que certaines de ces routes se confondaient aux abords de Clermont.

son terroir, elle eut les trafiquants des rues et places de sa capitale[1].

De nouvelles causes de richesse survinrent après la conquête. Les Arvernes sont de nature fort industrieuse. Ils ont su exploiter leur sol avec persévérance. Rome avait introduit en Gaule la mode de la vaisselle et des figurines en terre cuite : des poteries s'installèrent dans la plaine d'Auvergne, à Lezoux, Toulon, Saint-Remy, grandes et tassées à former de vraies villes, et là, pendant deux siècles, on ne cessa de façonner l'argile du pays. Je crois bien qu'on y commença par de la contrefaçon, par imiter les vases que le commerce italien avait importés de Toscane. Mais quand il s'agit de doter son pays d'une industrie nouvelle et, par surcroît, de s'enrichir soi-même, on ne peut s'étonner de ne point rencontrer chez des hommes d'affaires la pratique de la morale absolue. Et ces Arvernes furent admirables comme manufacturiers et commissionnaires : car ils surent faire de bons produits et les imposer, tant que dura la paix romaine, aux acheteurs de l'Occident. Nulle cité de Gaule ne mêla, en un plus parfait équilibre, l'industrie, le commerce et l'agriculture[2].

C'était d'ailleurs le sol qui avait provoqué cette industrie céramique, et c'est toujours à lui qu'il faut revenir en Auvergne. Par ses sites et par sa valeur, il a dans ce pays une magnificence à la fois physique et morale que nos générations modernes ont trop longtemps méconnue[3]. Il apportait de la santé et de la foi autant que de la richesse et du travail. Ses eaux chaudes étaient les plus efficaces de la Gaule pour sauver vraiment de tous les maux. Les malades de l'Empire montaient vers l'Auvergne à la façon dont ils seraient montés au plus grand temple

1. XIII, 1522 et 1526 (*negotiatores*), 1462, 1463, 1464 (Gaulois à Clermont).
2. Pour tout ce qui précède, t. V, p. 263-277, 279, 285-288, en particulier p. 274, n. 1.
3. Sidoine Apollinaire l'a bien comprise; cf. p. 401, n. 4.

de l'Apollon guérisseur, successeur latin de Bélénus[1] : Royat, Chaudesaigues, Ydes, Saint-Nectaire, Vic-sur-Cère, Mont-Dore, La Bourboule[2], étaient autant de lieux consacrés aux dieux « salutaires »[3], et au-dessus d'eux brillait déjà la sainte capitale de la guérison, Vichy, plein tout ensemble des espérances de mille malades et des actions de grâces de mille dévots[4]. Car les dieux visitaient les stations de l'Auvergne avec autant de plaisir que les hommes : à Vichy, les soldats de la cohorte urbaine de Lyon pouvaient rencontrer le dieu thrace Sabazius, appelé par un de ses fidèles[5].

Il restait toujours aux Arvernes d'être le peuple aux divinités et aux temples souverains. A Clermont même, bâti sur une colline sacrée auprès d'un bois cher aux dieux[6], on éleva l'un des plus beaux et plus riches sanctuaires de la Gaule, en murs épais de trente pieds, et, pour l'orner, toutes les carrières de l'Empire fournirent leurs marbres[7]. Le puy de Dôme était le lieu de pèlerinage le plus fameux de l'Occident[8] : les Arvernes avaient dépensé quarante millions de sesterces, dix millions de

1. Il est possible que l'importance du culte apollinaire a Clermont (p. 400, n. 3) s'explique par là. Cf. à Autun, *Apollo noster*, p. 36, n. 3.

2. Cf. Bonnard, *Gaule thermale*, p. 388 et s. A noter, a Mont-Dore, *Siannus* ou *Sianna*, qui paraît bien un nom de dieu et de source, et, je crois aussi, un nom apollinaire (XIII, 1536). Ajoutez, comme eaux moins connues, Pont-des-Eaux (dans Nébouzat), Beauregard-Vendon (cf. *Vindonnus*, p. 29, n. 4), Châteauneuf, Corent. Jusqu'ici, rien à Châtel-Guyon

3. *C. I. L.*, III, 987.

4. *Aquæ Calidæ, Calentes* (Sid., *Ep.*, V, 14). Sidoine : *Scabris cavernatim ructata pumicibus aqua sulpuris atque jecorosis ac phthisiscentibus languidis piscina* [on a supposé, je crois à tort, qu'il s'agissait de Mont-Dore]. On y adore Diane, Mars, les empereurs, Jupiter Sabazius (p. 85); on y vient d'Arles, de Lyon (t. V, p. 145).

5. N. 4.

6. Surtout à Apollon ou Bélénus, p. 36, n. 2, p. 400, n. 3, p. 11, n. 4.

7. Je pense de plus en plus que le temple dévasté vers 254 par les Alamans était le principal temple de Clermont (t. IV, p. 565) : à bien lire le texte de Grégoire (*H. Fr.*, I, 32), on voit qu'il s'agit de la ville, et non du puy de Dôme : *Veniens Arvernos* [venu à la ville de Clermont] *delubrum illud, quod Gallica lingua Vassogalate vocant, incendit*... *Juxta urbem*, etc. Cf. t. V, p. 222, n. 10, p. 228, n. 4, p. 366, t. VI, p. 36, n. 2, p. 400, n. 3. — Capitole, t. V, p. 63, n. 8.

8. Pour ce qui suit, *C. I. L.*, XIII, 1517-28, t. IV, p. 172, n. 3, t. V, p. 80, 145, n. 3, p. 366, t. VI, p. 29, 62, 173-4.

francs, pour y élever une statue colossale à leur grand dieu, ils la commandèrent à l'artiste le plus célèbre du monde, et durant dix ans, sans quitter le pays [1], il y travailla. Elle trônait en son temple, au sommet de la montagne, d'où il semblait que le dieu pût apercevoir sa Gaule tout entière.

Car ce dieu des Arvernes était Mercure [2], l'héritier de Teutatès, le dieu nécessaire et presque national des Gallo-Romains. De nulle part entre Rhin et Pyrénées il ne commandait de plus haut que de la cime du Dôme; il y avait son image la plus renommée; il y voyait la plus nombreuse foule de ses adorateurs; et les Italiens eux-mêmes, petits-fils de ceux qui avaient jadis attaqué Gergovie, venaient le prier sur la montagne sainte [3]. Des bords les plus lointains du Rhin s'élevaient vers l'Auvergne les prières de milliers de pieuses âmes [4]. La souveraineté du Mercure arverne perpétuait, sous une forme religieuse, la tradition de l'Empire celtique de Bituit [5].

Revenons maintenant des montagnes aux fleuves, des sommets aux routes d'en bas.

VIII. — POITIERS; LA SORTIE D'AQUITAINE

Sur la grande route de l'Ouest, au delà de Saintes, nous avons déjà gravi le seuil de Poitou, qui commençait à La

1. Ou du moins la Gaule; cf. p. 173, t. V, p. 306, t. VI, p. 30, n. 2.
2. Ici, ch. I, § 6. *Mercurius Dumias*, inscription du puy de Dôme (XIII, 1523); *Mercurius Vindonnus*, au pied de la montagne, peut-être un dieu de source (XIII, 1518; cf. p. 29, n. 4); *Mercurius* seul, à Lezoux (1514) et au puy de Dôme; *Mercurius Arvernus*, au puy de Dôme (XIII, 1522?), *Mercurius Arvernus* et *Mercurius Arvernorix*, dans les régions du Rhin (p. 8, n. 5). — Je ne peux établir un rapport certain entre ce Mercure et le *Genius Arvernorum* (p. 66, n. 5). — Mercure fraternisait du reste en Auvergne, comme ailleurs, surtout avec Apollon (p. 35). — Mars semble y prendre surtout un caractère local : *Mars Vorocius*, sans aucun doute dieu de source, à Vichy (XIII, 1497), *Mars Randosatis* à Taragnat près de Courpière (1516).
3. XIII, 1522, 1526.
4. Cf. p. 8, n. 5.
5. Sur les survivances, sous forme religieuse, d'anciens états politiques, cf. t. II, p. 96-97.

Villedieu, vers la longue montée à travers les bois d'Aulnay. C'était également l'endroit où le chemin quittait le pays de Saintonge pour pénétrer chez les Pictons [1]. Il passait ensuite à Melle [2], à laquelle ses mines d'argent préparaient le rôle d'une capitale monétaire [3]; et plus loin, au-dessus des gorges étroites et fraîches du Clain, on voyait s'élever sur son puissant mamelon la métropole traditionnelle du grand peuple de Poitou, *Limonum* ou Poitiers [4].

Celle-ci, à la différence de presque toutes les villes que nous avons rencontrées jusqu'ici [5], est une antique bourgade gauloise, bâtie sur un large sommet, à l'aspect isolé et impérieux d'une citadelle. Elle est encore telle que l'ont si souvent assiégée et défendue Romains et Gaulois au temps des guerres de la conquête [6]. Comme elle avait été l'alliée fidèle de César [7], comme d'ailleurs sa montagne n'a nullement la hauteur et les pentes longues et difficiles, l'allure morne et sauvage d'une Bibracte ou d'une Gergovie [8], les Romains lui ont volontiers laissé le droit à la vie, et elle continue à regorger d'hommes [9].

1. Ici, p. 388-9. Aulnay, station militaire (cf. t. IV, p. 289), doit appartenir à Poitiers, si on en juge par les textes médiévaux : Brioux, *Brigiosum*, qui est plus loin, peut-être également station militaire (XIII, 1159), est certainement à Poitiers.
2. *Medolus*, *Metullum* ou *Metulum*.
3. Cf. t. I, p. 77, t. V, p. 207, n. 2. Voyez, t. V, p. 204, n. 4, les mines d'Alloue, également aux Pictons. — A Melle, ce qui ajoutait à son importance, la route de Saintes à Poitiers recevait la route de Bourges et du Centre vers Saintes (t. V, p. 97, n. 3) Cette route coupait le chemin direct de Bordeaux sur Angoulême (*ib.*) à Rom, *Raraunum* (*C. I. L.*, XIII, II, p. 662-3), qui avait par suite une certaine importance dans le Poitou (cf. t. V, p. 306, n. 6)
4. *Limonum*, plus tard *Pictavi*; l'ancienne forme du nom du peuple, *Pictones*, n'est plus qu'une curiosité d'erudit, et c'est par extraordinaire qu'on trouve *civitas Pictonum* dans une inscription (XIII, 1129).
5. Sauf Angoulême (p. 389, n. 1), Rodez (p. 393) et quelques villes de Gascogne, en particulier Auch, Oloron, Lescar et Lectoure (p. 374 et 371). Cf. t. V, p. 48.
6. T. III, p. 553.
7. T. III, p. 553. Je suis par suite étonné que les Pictons n'aient pas été dès l'origine *civitas libera*.
8. Cf. t. II, p. 256, t. V, p. 48.
9. Je crois en effet à une population assez dense à Poitiers et dans le pays : voyez l'énormité de l'amphithéâtre, peut-être le plus grand de la Gaule (t. V, p. 26, n. 5), et l'importance de l'enceinte au Bas Empire, 2600 mètres environ,

Il va sans dire qu'elle renonce à vivre à la façon d'une forteresse, surveillant les peuples qui veulent passer entre Loire et Garonne. Ce rôle lui reviendra plus tard. Pour le moment, elle se borne à la vie banale et modeste que lui imposent le labour de ses terres, l'entretien de son cheptel[1] et le culte de ses dieux[2] : car je ne vois pas qu'en ce temps-là elle se soit livrée à rien autre d'essentiel.

L'industrie ne s'y développait pas à la manière de Saintes ni le négoce à la manière de Bordeaux. Peut-être, à cause de ses bons offices d'autrefois, de sa situation centrale entre Loire et Garonne, Océan et montagnes, en fit-on pendant quelque temps le centre du gouvernement d'Aquitaine : mais la chose ne dura pas[3], et je pense que les gouverneurs s'y ennuyèrent. Beaucoup de gens passaient sans doute par Poitiers, sur ce seuil et cette route indispensables à l'Occident, mais on ne s'y arrêtait pas : ni hommes ni pays n'offraient d'irrésistibles attraits. C'étaient lieux de retraite plutôt que de plaisir : les rivières disposaient dans leurs replis des abris charmants, où l'on pouvait goûter le repos, adorer ses dieux, rêver ou réfléchir en son âme, sans s'éloigner trop du monde et de ses routes[4]. Poitiers inspirait tout à la fois le respect des façons anciennes[5] et l'attachement aux pratiques sociables[6]. C'était un beau cadre qui restait du passé, mais où les hommes respiraient encore en nombre et

supérieure alors à toutes celles des Trois Gaules, sauf Trèves (t. V, p. 37, n. 4). Sur l'aqueduc, t. V, p. 35, n. 6.

1. Cf. Paulin de Nole, *Carm.*, X, 249 : *Pictonicis fertile rus viret arvis.*

2. *C. I. L.*, XIII, 1124-7 (culte de Mercure à Poitiers; cf. p. 29, n. 2), 1131 (ici, n. 5), le sanctuaire de Mercure et Apollon à Herbord (XIII, 1172-4; cf. p. 389, n. 2), Apollon à Antigny (Esp., n° 1412).

3. D'après *C. I. L.*, XIII, 1129, et peut-être 1131 : sous les Antonins?

4. Ligugé, Celle-Lévescault, Nouaillé, pour le Moyen Age. Ajoutez Herbord à l'époque païenne (p. 389, n. 2).

5. Tablette celtique de Rom (t. II, p. 362, n. 4); inscription celtique du menhir du Vieux-Poitiers (*C. I. L.*, XIII, 1171; ici, p. 407, n. 1); Minerve archaïque de Poitiers (ici, p. 174); séjour et mort à Poitiers d'un Campanien de Téanum, *haruspex sui temporis singularis* (XIII, 1131).

6. *C. I. L.*, XIII, 1129, 1132, 1134.

en pleine santé, et où une vie intense pourra reprendre aisément aux heures d'action, religieuse ou militaire.

La route, au nord de Poitiers, redescendait vers des horizons plus larges[1]. Un instant, elle avait des bois à traverser, ces bois d'Ingrandes[2] près desquels Châtellerault veillera plus tard, en sentinelle avancée qui garde la marche du Midi. Mais, la forêt franchie, devant ces espaces moins découpés, ces cultures plus uniformes, ces rivières plus larges aux contours mal définis, on s'apercevait que le Poitou était terminé et que l'on s'avançait sur le domaine des cités du val de Loire. — Cette frontière n'était pas seulement municipale : ici finissait la province d'Aquitaine, que nous n'avons pas quittée depuis les Pyrénées ; là commençait la province de Lyonnaise, où nous allons pénétrer. Cette séparation, d'ailleurs, était surtout d'ordre administratif : car ni les hommes ni les villes ni les dieux ne changeaient au nord du seuil de Poitou ; nous restons chez des Celtes et sous l'empire de Mercure.

1. C'est sur cette route, dans la localité de Cenon, au Vieux-Poitiers [l'expression est ancienne, *Vetus Pictavis* dans les textes médiévaux], qu'on rencontre le fameux menhir avec l'inscription celtique *rat[i]n briuatiom Frontu Tarbeisonios ieuru* [ou *Tarbelsonios*]. Je crois l'inscription du début de l'Empire et annonçant un passage de la route sur une rivière, la Vienne (ou le Clain ?), par un pont : c'est là en effet qu'elle doit franchir l'un ou l'autre ; et je traduis par « *trajectum per pontem Fronto Tarbisonius* ou *Tarbelicus* [originaire des Tarbelles ? ? fils de Tarbos ou Tarvos ?] *erexit* ». Et ce serait peut-être le nom du constructeur du pont, et le menhir aura pu être élevé là pour rappeler cette construction, encore qu'il soit possible que le menhir ait existé bien avant le pont, et que Fronto se soit borné à l'utiliser. — Le territoire de Poitiers s'allongeait, le long de la route de Nantes (t. V, p. 91, n. 6), à travers le futur *pagus* de Tiffauges (cf. p. 389, n. 5), jusqu'à la Loire, qu'il atteignait face à Nantes, à Rezé (*Ratiatum*, Ptol., II, 7, 5 ; le mot doit être l'équivalent de *trajectus*, cf. plus haut). Les Pictons avaient dû tout faire pour avoir un port sur la Loire, et il ne serait pas impossible qu'ils aient essayé d'en faire un rival de Nantes : Rezé est au débouché, sur la Loire, de la route de Poitiers et du Centre (t. V, p. 91, n. 6), sans doute aussi de celle de Saintes et de la Vendée (t. V, p. 98, n. 1), et en outre, comme l'a très finement observé Léon Maître (*Géogr.*, II, p. 41), « la nature avait favorisé Rezé au détriment de Nantes ». — Sur cette tendance des cités celtiques à chercher à atteindre des rivières à des lieux de passage, t. II, p. 27-8.

2. Le nom de la localité (de *Icoranda*) indique précisément la frontière (cf. t. II, p. 54, n. 2).

IX. — L'ENTRÉE EN LYONNAISE. TOURS, ORLÉANS, PARIS.

Cette province de Lyonnaise, que les Romains appelèrent un instant la Celtique[1], était le plus mal façonné des districts transalpins. Elle fut constituée par la longue et étroite bande de terre comprise entre la Loire et la Seine, depuis Lyon où elle commençait jusqu'au cap Finistère où elle se terminait. Il y avait en elle trois groupes de pays, de nature et de vie distinctes : au nord-ouest, ceux de la mer, l'ancienne Armorique et la future Normandie ; dans les montagnes du sud-est, la Bourgogne et ses dépendances ; entre les deux, les plaines et les coteaux du val de Loire et de l'Ile-de-France, que parcourait, rapide et rectiligne, la grande route de l'Ouest[2].

C'est devant Tours que cette route traversait la Loire[3]. La ville commençait à peine son existence : son nom de *Cæsarodunum*[4], « ville de César »[5], rappelait qu'elle datait de l'ère romaine. Ce n'était que la capitale de l'insignifiante peuplade des Turons, dont le seul mérite fut d'avoir osé, d'accord avec ses voisins de l'Anjou, prendre les armes contre Tibère en pleine paix romaine[6]. Mais après ce beau coup, la nation retomba dans la banalité de sa vie coutumière, dont nous ne savons trop en

1. Cf. t. IV, p. 68, n. 5

2. De là l'importance, qui n'apparaît pas dans nos médiocres documents viographiques (t. V, p. 125, n. 1-2), des deux grandes routes de Lyon à Nantes et aux ports de l'Armorique par la Loire (t. V, p. 91) et de Lyon aux ports de la Normandie par la Seine (t. V, p. 90), routes qui servent au legat de Lyon, pour ainsi parler, à tenir sa province.

3. Je ne sais si c'est sur un pont : je crois plutôt que, comme sous les Mérovingiens, le passage se faisait par barque ou, le cas échéant, par pont de bateaux (cf. Grégoire, *H. Fr.*, V, 49).

4. Cf. t. IV, p. 73, n 5 ; plus tard *Turonęs* ou, plus souvent, *Turoni*. *Civitas Turonorum libera* sous Claude, XIII, 3076-7 (cf. t. IV, p. 249). — Sur l'amphithéâtre, t. V, p. 26, n. 5. — L'enceinte du Bas Empire aura 1155 mètres et de 9 à 10 hectares.

5. Sur le sens primitif de *dunum*, t. II, p. 252.

6. En 21 après J.-C. ; t. IV, p. 155 et s.

quoi elle consista : peut-être un peu de culture et un peu de négoce, quelques barques qui descendaient le fleuve, quelques voyageurs qui prolongeaient leur étape dans la ville, des grands seigneurs qui régnaient sur de vastes domaines aux bords de la Loire[1] et dont les régisseurs s'approvisionnaient aux marchés du chef-lieu ou aux foires des bourgades rustiques[2]. Mais ni la route ni le fleuve n'apportaient encore à la cité richesse ou gloire. De cette incomparable situation au centre de la France, de cette croisée maîtresse que forment le plus grand fleuve et la plus grande route de la nation[3], Tours ne tirait aucun avantage. La Loire était assez peu fréquentée par les voyageurs ou les trains de marchandises[4]; la voie de l'Ouest n'avait pas acquis l'importance internationale des chemins militaires qui menaient de Rome en Bretagne ou en Germanie[5]. Il faudra, pour que Tours accomplisse ses destinées, que la Gaule se sépare de l'Empire et qu'elle vive à nouveau de sa vie propre, sur ses routes naturelles, autour de ses fleuves, sous l'inspiration d'une dévotion nationale. Quand, au temps de l'indépendance celtique, elle avait vécu de cette manière, c'était dans cette région de la Loire qu'elle avait placé le foyer de son existence morale et la résidence de ses dieux communs : qu'on se rappelle l'assemblée des druides sur le sol carnute, « milieu » de la Gaule[6]. Dans peu de siècles, sous l'action d'une religion nouvelle et

1. Cf. p. 410, n. 2.
2. Anciens marchés de la Touraine (relativement fréquents, surtout au sud de la Loire) : *Rotomagus* (Pont-de-Ruan), au passage de l'Indre par la route de Poitiers; *Mantalomagus* (Manthelan), au centre des plateaux de Sainte-Maure; *Turnomagus* (Tournon-Saint-Pierre), près d'Yzeures (p. 410, n. 1), à la frontière de la Touraine, du Berry et du Poitou; *Cisomagus* (Ciran-la-Latte), sans doute l'ancien marché du vallon de l'Esves, ancêtre de Ligueil.
3. Ajoutez l'amorce des principales routes de l'Armorique et de la Normandie, t. V, p. 91, n. 4.
4. Il n'est question qu'à Nantes de nautes de la Loire (t. V, p 165). Mais je crois que le passage de la Loire par la grande route devait entraîner un assez bon mouvement de batellerie; voyez Grégoire de Tours (ici, p. 408, n. 3).
5. T. V, p. 141-143.
6. T. II, p. 97 et s.

d'une énergie nationale, la tombe et la basilique de saint Martin de Tours rendront à la Loire sa souveraineté nécessaire[1].

La route, la Loire franchie, restait en bordure des hautes terres qui longent et dominent la rive septentrionale, traversant de rares bourgades, longeant de beaux domaines où les mausolées des maîtres dressaient leurs formes et leurs couleurs étranges, véritables donjons des morts plus hauts et plus visibles que les villas mêmes des châtelains[2] : car les défunts, sur les routes de la Gaule, s'imposaient parfois plus que les vivants[3]. A Monceaux, on entrait dans l'immense[4] pays des Carnutes, si célèbre au temps des druides[5], et, cinquante milles plus loin[6], on s'arrêtait à *Genabum*, Orléans, leur antique port sur la Loire[7].

Les Carnutes étaient un nom bien oublié depuis les jours de la conquête. *Autricum* ou Chartres, leur métropole traditionnelle, demeurait une petite ville, loin des plus grandes routes, écartée à deux journées au nord de la Loire[8] : elle ne comptait guère dans la vie de la Gaule[9], et, dans celle de son peuple,

1. Tout ce qu'on peut dire sur le rôle religieux de la Touraine à l'époque romaine est l'importance qu'y a le culte de Minerve, appellation de la grande divinité celtique (t. VI, p. 39-40 et 42); le temple d'Yzeures lui était consacré (XIII, 3075; cf. t. IV, p. 479, t. V, p. 152). Ce dernier temple, qui associe à Minerve *Numina Augustorum* et où est figurée la gigantomachie, doit rappeler les luttes de Marc-Aurèle contre les Barbares.

2. Voyez la « pile » de Cinq-Mars (t. V, p. 39, n. 5, p. 76, n. 4, p. 282, n. 1), avec cette réserve, qu'elle est en aval de Tours.

3. T. V, p. 75-7; t. VI, p. 205-6, 254.

4. Loiret à moitié, Loir-et-Cher à moitié, Eure-et-Loir, partie de Seine-et-Oise. Cf. t. II, p. 532-4.

5. T. II, p. 97 et suiv.

6. Blois, *Blesum* ou *Blæsum*, cité sous la forme *Blezis* dans l'Anonyme (IV, 26), est un *vicus* des Carnutes. — Sur la route de Bourges à Tours, en territoire carnute d'Orléans, *Tasciaca*, Thésée et les ruines de son curieux édifice, villa ou plutôt *prætorium* (t. V, p. 126, n. 1), qui me paraît plus ou moins contemporain d'Hadrien. Comme nous sommes aux confins des cités de Bourges, Tours, Orléans, Chartres, il me paraît certain qu'il y eut là un lieu de foire et de pèlerinage fort important, auquel se rattache cette construction.

7. Plus tard *Aurelianum*. Cf. t. II, p. 533, t. IV, p. 595, n. 2. — L'enceinte du Bas Empire, peut-être la plus régulière de la Gaule avec celle de Soissons (p. 454, n. 1), formera un rectangle d'environ 2100 m.

8. Sur la route d'Orléans aux ports de Normandie (t. V, p. 91, n. 4).

9. Ici, p. 439.

elle comptait bien moins qu'Orléans, port sur le grand fleuve et station sur le chemin. Ce n'est pas à dire qu'Orléans soit alors une ville fort brillante. Pour les mêmes raisons que Tours, il ne lui est pas possible de grandir. Sans les blés de la Beauce, ce ne serait qu'une bourgade pareille à mille autres, dont la principale gloire est dans les souvenirs de son passé et dans le voisinage des cultes solennels de la Gaule antique[1]. Mais ces blés lui valent aussi d'être un entrepôt de grains et un centre de meunerie[2], ce qui du reste ne la change pas des temps gaulois. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'apparaîtront les signes d'une nouvelle grandeur, lorsque Orléans, détaché du pays de Chartres, deviendra métropole d'une cité distincte[3].

A Orléans, la route quitte la Loire, et, à travers les blés, monte vers la Seine par l'isthme qui les sépare l'une et l'autre.

1. A Orléans, culte de la source *Acionna*, la fontaine de l'Étuvée près de la ville (XIII, 3063-5). Plus loin dans la campagne, le trésor de Neuvy-en-Sullias, où se trouve la mention du dieu *Rudiobus* sur un cheval de bronze (XIII, 3071). — D'accord avec Soyer, qui a bien voulu me communiquer ses recherches, je crois de plus en plus qu'il faut chercher à l'extremité est de la forêt d'Orléans l'ombilic druidique (t. II, p. 98, n. 1). Je crois en outre qu'il est impossible qu'il n'ait pas laissé des survivances cultuelles ou archéologiques. Et je rattacherai à son voisinage tous les vestiges religieux qu'on trouve dans ces parages : le trésor de Neuvy-en-Sullias, les théâtres (qui ne s'expliquent que par des lieux saints) de Bonnée et de Bouzy, en bordure de la forêt du côte de la Loire, ceux de Sceaux, Triguères, Chenevières (dans Montbouy), de l'autre côté de la forêt, chez les Sénons. Il y avait là, evidemment, une sorte d'immense terrain sacre. — Je me suis demandé, avec Soyer, si la sainteté de cette région au Moyen Age (Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire) ne venait point de là ; et si, de l'autre côté de la Loire, le nom de Sully, *Soliacus*, qui a passé à tout le pays (Sullias), ne vient pas de la *dea Sulis*, déesse chthonienne chez les Celtes, p. 48, n. 2; mais sur ce dernier point, j'hésite encore. — De l'autre côté d'Orleans, le vallon de Vendôme, *Vindocinum*, devait être également un lieu saint (cf. *Vindonnus*, épithète d'Apollon et de Mercure, p. 44, n. 6), renfermant un théâtre (à Areines).

2. Je suppose cela d'après Strabon, IV, 2, 3, qui l'appelle ἐμπόριον, et d'après l'état de choses antérieur à la conquête (t. II, p. 533; t. V, p. 181).

3. T. IV, p. 595. — En outre, Orleans est le depart de la route de Limoges et Toulouse, Agen et tout le Midi (t. V, p. 98, n. 1); de la route de Sens et Troyes (t. V, p. 90, n. 2), qui quittait l'Orleanais à Ingrannes (*Icoranda*), route qui a dû, au temps des druides, amener tous les pèlerins de l'Est; croisement de la route de Lyon à Nantes et en Armorique (t. V, p. 91); le départ de la route de Chartres et Normandie (t. V, p. 91, n. 4). Évidemment, ce réseau, qui mène à toute la Gaule, est antérieur aux temps romains et doit avoir servi aux formations des assemblées et pèlerinages celtiques.

A une journée avant la nouvelle rivière[1], on en perçoit les approches aux coteaux qui pointent sur le pays, aux villas plus nombreuses et aux cultures plus variées, aux bois qui coupent et nuancent l'horizon, aux ruisseaux qui serpentent dans des vallons plus profonds. Arrivé sur les hauteurs de Montrouge, on aperçoit la Seine[2], et, ainsi que pour la Loire à Tours, c'est une ville qui en marque le passage, Lutèce, *Lutetia*, ou, du nom de sa peuplade des *Parisii*, Paris[3].

A Paris également, les raisons de grandir ne se sont point fait toutes sentir. Paris est à coup sûr plus près que Tours et Orléans de la frontière du Rhin et de la route de Bretagne, c'est-à-dire des lignes de la Gaule où se marque le plus fortement le mouvement général de l'Empire[4]. Mais le Rhin est à trois cents milles d'ici[5], et la route de Bretagne à trente milles[6], et cette route néglige obstinément la vallée de la Seine[7] : Paris, à l'image d'Orléans et de Tours, se trouve réduit aux ressources du cabotage et de quelques va-et-vient sur terre.

1 Le pays change d'aspect à Étampes, dont le *pagus* formait une saillie du territoire sénonais entre le pays des Carnutes et celui des Parisiens. Celui-ci commençait à Châtres (*Castrum*), aujourd'hui Arpajon. La dernière station mentionnée dans les itinéraires avant Paris était Saclas (*Salioclita*) sur la Juine au pays d'Étampes, par conséquent chez les Sénons. Mais, comme Saclas est à 24 lieues (53 kil. de Paris), il devait y avoir une autre *mansio* à mi-chemin, sans aucun doute à Châtres.

2. La direction de la route d'Orléans est marquée par la rue Saint-Jacques; cf. t. V, p 51. — Cimetière de la rue Nicole, t. V, p. 77, n. 9.

3. *Lutetia*, plus tard *Parisii* (cf. t. IV, p. 526). — De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912 (bon travail, où on a utilisé les dossiers, d'ailleurs fort confus, de Vacquer à la Bibliothèque de la Ville de Paris). Auparavant, surtout Jollois, *Mém. sur les antiquités... de Paris*, dans les *Mém. prés. par div. sav. à l'Ac. des Inscr.*, IIe s., I, 1843.

4. C'est pour cela que les empereurs du IVe siècle, et Julien en particulier, résideront souvent à Paris.

5. Par la route de Cologne, que nous suivons (cf. p. 459 et s.).

6. A Senlis, si l'on songe à la route des marchands par Sens, le pont de Meaux et Beauvais (t. V, p. 89, n. 3); mais plus loin encore, à soixante-cinq milles, vers Roye (à Roiglise?), si l'on songe à la grande voie militaire par le pont de Châlons, Reims et Amiens (t. V, p. 89, n. 2).

7. Cf. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 380-2, qui remarque que les rapports internationaux nous ramènent à négliger Paris dans les plus grandes voies de communication.

Mais, comme ce cabotage s'étend sur trois rivières, que leurs rencontres, au Conflans d'Oise et au Conflans de Marne, appartiennent au peuple de Paris, et que les deux bras de la Seine, autour de l'île de Lutèce, s'allongent et se replient en ports excellents, la ville était déjà devenue un rendez-vous de mariniers et de négociants, un lieu d'entrepôt et de transit, où l'on voyait des marchandises de tout genre[1]. De plus, elle s'adossait à un arrière-pays, le Hurepoix au sud[2], la France au nord[3], qui sans doute n'était point très étendu, mais où les cultures se montraient tassées et différentes, la vigne sur les coteaux, le blé sur les plateaux, les prés dans les vallons, partout les fleurs, les légumes et les fruits, et un abondant gibier dans les forêts toutes proches[4]. La campagne, harmonieusement découpée, se prêtait à plus de domaines et de demeures que les étendues uniformes de la Beauce et de la Touraine. Chaque repli de terrain abritait sa villa[5], et la population était plus dense que dans la plupart des régions de la Gaule[6].

Aussi, sans être une grande ville, Paris avait déjà une allure plus vivante, une clientèle plus affairée et plus mêlée que ses deux voisines de la Loire. Des étrangers, des retraités s'y

1. Cela résulte de l'importance des nautes (plus loin, p 414) et du nombre de barques qu'y trouva César (cf. t. II, p. 528, t. III, p. 463).

2. Sans préjuger du nom ancien de cette région et de l'extension primitive du Hurepoix (cf Gallois, *Régions naturelles et Noms de pays*, 1908, p. 83 et s.).

3. Le nom de France s'est localisé sur le pays parisien au sud de Luzarches (Gallois, p. 180 et s.).

4. Pour la vigne et le figuier (qu'on entourait de paillons pendant l'hiver), Julien (*Mis.*, p. 341, Sp.) : Φύεται παρ' αὐτοῖς ἄμπελος ἀγαθή, etc. (cf. t. V, p. 180 et 192); pour le reste, d'après l'état au Moyen Age. Pour les forêts, t. V, p. 178. — Carrières, t. V, p. 214.

5. Voyez le très grand nombre de localités en *-y* dans les pays parisiens (Passy, Issy, Ivry, Vitry, etc.), toutes rapprochées les unes des autres, et qui sont les survivances d'anciens domaines gallo-romains (t. IV, p. 376). — Un des lieux saints les plus importants, peut-être à cause d'un pèlerinage de sommet au mont Valérien, a dû être Nanterre (de *Nemetodurum* = « *vicus sanctus* » ou « *vicus templi* »?), auquel menait sans doute un sentier par Le Roule et Chantecoq de Puteaux. — Une autre colline sainte, moins importante, à Montmartre (p. 29, n. 8).

6. Du moins au temps de César; t. II, p. 528.

établirent[1]; dieux romains et dieux celtiques, Ésus et ses grues[2], Castor, Pollux et leurs étoiles[3], y fraternisèrent dès le début de l'Empire. Une société de nautes y prit la haute main sur les transports fluviaux[4], et l'on sait ce que l'initiative d'une compagnie de ce genre peut produire de travail et de richesse dans un port de commerce : un jour celle de Paris osa s'adresser directement à l'empereur Tibère et lui envoyer en députation quelques-uns de ses membres, porteurs de présents et sans doute quémandeurs de privilèges[5]. Paris gallo-romain offrait des éléments d'activité assez semblables à ceux qui ont fait grandir les cités de la Hanse.

On y bâtit beaucoup. A côté de la vieille ville gauloise, bloquée dans son île[6], une nouvelle agglomération se forma au sud de la Seine, sur la pente de la colline Sainte-Geneviève. A vrai dire, sur ce coteau, c'était moins un quartier de ville, un ensemble de demeures continues, qu'un entassement de grands édifices : on y voyait un théâtre (rue Racine)[7], des arènes (rue Monge)[8], des thermes somptueux (Collège de France)[9], un marché bordé de portiques (rue Soufflot)[10], et un énorme édifice

1. Peut être conclu, sans certitude, des noms et titres gravés sur les inscriptions; XIII, 3029, 3031-3, 3040, 2045.

2. XIII, 3026; ajoutez *Cernunnos*, le dieu cornu (p. 17, n. 4, p. 47, n. 1), le tricéphale au chenet (p. 17, n. 3, p. 68, n. 6).

3. XIII, 3026; peut-être comme patrons des navigateurs.

4. N. 5. Peut-être y avait-il des ateliers de construction navale (p. 34, t. V, p. 130).

5 Je rappelle ici (p. 119, n. 4) que *Cæsare* est un datif, « dédié à César », et non pas, comme on le dit toujours, « au temps de César »; t. IV, p. 402, p. 160, n. 6; t. V, p. 165, 172.

6. Les ponts étaient à la hauteur de la rue Saint-Jacques, petit pont au sud, grand pont au nord. Julien en parle comme de ponts de bois; cf. t. V, p. 118, n. 5. — La périphérie murée de la Cité, au Bas Empire, comportait 8 hectares et environ 1300 mètres (on a supposé jusqu'à 1620 m.); cf. t. V, p. 37, n. 5. — Sur la topographie, t. V, p. 49, 51, 52, 53, 54, 55 et les notes, p. 177, n. 2. Le *campus*, t. V, p. 55, n. 5.

7. Dimension au diamètre extérieur, 71 m. 80?; 4500 spectateurs?

8. Dimension, 127 ou 128 mètres de plus grande longueur (cf. t. V, p. 26, n. 5). Elles pouvaient servir de théâtre, cf. p. 223, n. 3.

9. Cf. de Pachtère, p. 70 et suiv.

10. Sous réserves; cf. de Pachtère, p. 60 et suiv.; ici, t. V, p. 57, n. 3, p. 64, n. 5.

aux voûtes puissantes (Cluny)[1], qui était peut-être destiné aux réunions ou aux délassements du collège des nautes, car l'avant d'un navire chargé, symbole de leur activité, en décorait la salle principale[2]. Des monuments de ce genre, il s'en trouve partout ailleurs dans les Gaules; mais nulle part ils ne sont plus rapprochés les uns des autres : tous d'ailleurs servaient à des besoins publics, et surtout aux affaires et aux plaisirs. Cela suppose que beaucoup d'hommes se rassemblaient à Paris : peut-être y avait-il, au sommet de la colline, quelque pèlerinage réputé[3], car ces lieux de confluents étaient, dans les Gaules, des lieux saints entre tous[4]; peut-être cet afflux de foule venait-il simplement de cette rencontre de rivières et de chemins et du commerce qu'elle provoquait

Des trois villes médianes de la Lyonnaise, autour desquelles se formera plus tard la France royale, Paris est donc déjà la première. Mais elle n'en est pas moins encore une simple capitale de région, et elle a plus de promesses que de réalités.

1. L'appellation courante, depuis le Moyen Age, est celle de « Thermes »; mais elle a pu passer des ruines des bains voisins à celles de cet édifice. La rareté apparente d'aménagements balnéaires (la présence d'une petite piscine dans la grande salle est peu de chose, et elle est à demi dissimulée dans cette pièce énorme), l'existence incontestée de thermes dans le voisinage immédiat, nous ont fait douter, de Pachtère (p. 412, n. 3) et moi (t. IV, p. 393, n. 5), de l'exactitude de l'appellation traditionnelle de cet édifice. Je dois avouer cependant que les dimensions et dispositions architecturales, et le grand conduit souterrain, me paraissent convenir plus à des thermes qu'à tout autre type de monument connu. Cf. t. V, p. 65, n. 12, p. 220, n. 5, p. 221, n. 1, p. 222, n. 3, t. VI, p. 226, n. 4. — Sur l'aqueduc, cf. t. V, p. 35, n. 6, t. VI, p. 164, n. 4; outre les livres cités p. 412, n. 3, le travail de Belgrand (cf. p. 164, n. 4).

2. Cf. *Revue des Études anc.*, 1914, p. 215

3. Cf. de Pachtère, p. 63-4. En regardant tous les champs ou les monts sacrés de la Gaule, avec leurs thermes et leurs théâtres, je suis, de même, de plus en plus convaincu que nous avons quelque chose de semblable sur la colline Sainte-Geneviève, par exemple l'équivalent du Vieil-Évreux près d'Évreux (p. 447, n. 3). Mais il faut écarter l'hypothèse d'une source sainte, la nature du terrain ne se prêtant pas à la formation de sources (Cayeux). — Les Vies de sainte Geneviève appellent la colline *mons Locutius*, *Leutitius*, *Lucoticius* (Kohler, p. 45 et 71) : il me semble impossible qu'il s'agisse d'un nom propre à la colline Sainte-Geneviève; ce ne peut être que l'ancien nom de Paris; mais il est possible que, lorsque Paris s'est renfermé dans son île, le nom primitif ait été localisé par le populaire sur le quartier des ruines. On trouverait d'autres exemples de ce genre de localisation.

4. Cf. à Lyon, t. IV, p. 434-5; ici, p. 517 et s.

Sur la ligne de la Seine, en amont, Sens est une ville beaucoup plus belle, plus grande et plus active. — Regardons de ce côté, sur les terres de la future Bourgogne[1].

X. — EN BOURGOGNE : SENS ET LES SEUILS DU MIDI

Ces terres de Bourgogne se sont laissé prendre par la vie romaine bien plus aisément que celles de l'Île-de-France et du val de Loire. Elles touchaient à la Saône, qui les attirait vers le Midi, à la colonie de Lyon, qui leur servait de port et de champ de foire. De part en part, du pont de Châlons aux cols du Jura[2], de Sens à Autun et à Fourvières[3], du Confluent au plateau de Langres[4], de Chalon au seuil de Belfort[5], elles étaient traversées par les grandes routes internationales de l'Empire, celles qui unissaient l'Italie et l'Espagne à la Bretagne et à la Germanie[6]. C'était, sur ces routes, un encombrement continu de soldats, de

1. L'ancienne route de Melun et Sens par la rive gauche est marquée, depuis la rue Saint-Jacques, je crois par les rues Galande, de la Montagne-Sainte-Geneviève, Descartes et Mouffetard, et, au delà du passage de la Bièvre aux Gobelins, par l'avenue de Choisy (t. V, p. 116, n. 1) : c'est par là que Labiénus cherche à arriver. Il finit par venir par la route de la rive droite, marquée par les rues de Charenton, du Faubourg-Saint-Antoine et Saint-Antoine. Cf. t. III, p. 461-2, t. V, p. 90. — C'est à la voie de la rive gauche qu'appartiennent le cimetière Saint-Marcel et la borne énigmatique A CIV. PAR. RCO, qui doit annoncer une station de cette route (XIII, 8974); Corbeil? Le Coudray?? à la frontière de la cité?

2. Route de Boulogne au Grand Saint-Bernard par Langres et Besançon, chemin des caravanes italiennes par le pays des Rèmes et des Lingons; t. II, p. 485 et 525; t. III, p. 283; t. V, p. 89, n. 2 et 3, p. 86, n. 5; plus loin, p. 430 et s. C'est sans doute une des routes parcourues par César (t. III, p. 249, n. 2; p. 228, n. 2 [?]; p. 283).

3. Variante de la précédente; t. V, p. 89, n. 3; ici, p. 418, 422, 430; au delà, vers le Petit Saint-Bernard, t. V, p. 86, n. 7. Elle a dû, dès l'époque gauloise, faire concurrence à la précédente, et attirer surtout les marchands grecs (cf. t. II, p. 527, n. 2). Je crois, par suite, que son rôle est demeuré commercial, l'autre (n. 2) étant surtout une voie militaire. — Sur les autres seuils entre la Seine et la Saône, plus loin, p. 420-2.

4. Route d'Agrippa, allant jusqu'à Trèves et au Rhin inférieur (t. V, p. 88), doublée jusqu'à Chalon par la navigation sur la Saône (t. V, p. 162).

5. Route de Lyon en Germanie Supérieure par Besançon (t. V, p. 88).

6. T. V, p. 141 et suiv. Cf. ici, p. 412, n. 7.

courriers, de fonctionnaires, de marchands, de touristes, de pèlerins, de charrettes et d'animaux de mille sortes[1]. Tous les princes qui ont guerroyé en Occident, depuis Jules César[2] jusqu'à Aurélien[3], ont été les familiers de ces routes; elles ont servi à toutes les armées qui ont voulu conquérir l'Empire pour leurs chefs[4]. Elles avaient succédé aux vieux sentiers où passaient les caravanes de l'étain et les Grecs de Marseille, elles ne leur ressemblaient plus guère, ni d'aspect ni de fréquentation : mais ce n'en était pas moins toujours la vie civilisée qui s'agitait sur ces pistes, invitant d'abord la Bourgogne aux charmes des nouveautés[5]. Cette luxuriante contrée, déjà belle par ses blés, ses vignes et ses troupeaux[6], acquérait une valeur de plus aux leçons qu'y laissaient ces passages d'hommes. De même qu'au Moyen Age, elle précéda le reste de la Gaule intérieure dans les progrès vers les biens de la richesse ou de l'esprit, gardant ainsi l'avance que lui avait depuis longtemps assurée son peuple des Éduens, les plus intelligents des Celtes[7]. Les villes y sont nombreuses, et on les voit rapidement grandir aux ports des rivières et aux croisements des routes. Dans les temples et les nécropoles, l'art de bâtir et de tailler la pierre se développe avec complaisance, comme si l'on ne veut rien perdre des beaux calcaires du pays[8]; et le style en est parfois d'assez noble allure[9]. La statuaire est en particulière estime, et les morts des plus petites bourgades[10], les dieux des plus obscurs

1. Les renseignements que nous avons sur le charroi des routes de la Gaule (t. V, p. 155-157), s'appliquent surtout à celles-ci.
2. Cf. p. 416, n. 2, t. II, p. 525, n. 1, p. 527, n. 2.
3. T. IV, p. 591 (bataille de Châlons); autres, t. V, p. 147, n. 6.
4. Guerre civile de Vitellius, t. IV, p. 188; d'Albinus, t. IV, p. 515.
5. Cf. t. I, p. 408-9, t. II, p. 331, t. IV, p. 169, t. V, p. 141-2.
6. T. V, p. 181, 185; les troupeaux sont prouvés par les lainages, t. V, p. 240, n. 9.
7. T. II, p. 535 et s.
8. Cf. t. I, p. 82, t. V, p. 214, 215.
9. Voyez les bas-reliefs de Sens; ici, p. 419, n. 7, p. 420, n. 3.
10. Voyez par exemple à Thil-Châtel (*Tilena*); *C. I. L.*, XIII, 5624 et s.; Esp., n[os] 3604-8.

vallons[1] exigent chacun son image. Il n'y a pas de région en Gaule, même dans le Midi, où les hommes aiment davantage à circuler et à construire tout ensemble, ce qui ne les empêche pas de prier à chaque heure du jour et à chaque détour du chemin : car, si en Bourgogne les demeures et les routes humaines sont rapprochées et serrées, les chapelles saintes et les sentiers de dévotion y sont presque aussi nombreux[2], et c'est, sur les collines, près des sources, aux carrefours et dans les bois, un monde grouillant de dieux[3].

De Paris, en remontant la Seine, on atteignait le territoire de Sens au delà des marais de l'Essonne[4] et de la forêt de Sénart[5] : et c'était presque aussitôt la petite ville de Melun, image, dans son île, de la Lutèce d'aval[6]. Puis, la Seine s'écartant à l'est, on la quittait pour l'Yonne[7], et la cité de Sens apparaissait.

Celle-ci était une vieille capitale gauloise, dont les Romains n'avaient touché ni au nom d'*Agedincum*[8] ni au site traditionnel : bâtie sur terrain de plaine, au milieu de terres fertiles, sur le bord d'une rivière navigable, elle se prêtait d'avance aux conditions que le nouveau régime imposait à ses cités[9]. César avait déjà prévu et préparé ses destinées, en faisant d'elle son quartier général dans les Gaules[10]. — Car plus d'une

1. Ici, n. 3.
2. Il me paraît possible que les Éduens et Alésia aient essayé de continuer la concurrence religieuse aux Arvernes (cf t. II, p 443-4) Pour les chemins et lieux de pèlerinage, ici, p. 421, n. 2 et 4.
3 Voyez en particulier Bulliot et Thiollier, *La Mission et le Culte de saint Martin dans le pays éduen*, 1892 (*Société Éduenne*, n. s., XVII-XX). Cf. ici, p. 57, n. 6, p. 421, n. 2 et 4, p. 422, n. 1, 4 et 6, p. 427, n. 1 et 5, p. 429, n. 3 et 6, p. 432, n. 4, p. 435, n. 5 et 6, p. 436, n. 3, surtout p. 425, n. 4.
4. Sur la rive gauche; cf. ici, p. 416, n. 1, t. II, p. 527, t. III, p. 462, t. V, p. 116, n. 1.
5. Sur la rive droite, à Lieusaint, qui rappelle peut-être un lieu sacré de frontière.
6. *Metlosedum*, plus tard *Mellodunum*; cf. t. II, p. 254 et 526. — Entouré, sous le Bas Empire, d'une enceinte de 1000 m. au plus, dans le même genre que celle de Paris.
7. Sur cette route, cf. t. V, p. 90.
8. Plus tard *Senones*, du nom du peuple; cf. t. II, p. 526, n. 4. — Sur l'administration de la ville et de la *civitas*, t. IV, p. 352, n. 4, p. 353, n. 5, p. 340, n. 5.
9. Ici, t. V, ch. II, § 3
10. Cf. t. II, p. 525-6.

fois l'intelligent proconsul sut marquer par la place de ses camps ou par la durée de ses séjours les villes qui arriveraient à la grandeur sous le règne de ses héritiers : Reims, Arras, Amiens, Paris et Sens commencèrent leur vie romaine en servant de résidence à César[1].

La prospérité de Sens, tout ainsi que celle de Paris, tenait à des rencontres de rivières. Mais ici, les confluents agissent à distance : à vingt milles au nord, c'est celui de la Seine et de l'Yonne; à vingt milles au sud, c'est celui de l'Yonne et de l'Armançon; et ces trois rivières, qui descendent du midi, continuent les seuils par où on traverse les montagnes centrales, par où on arrive de la Méditerranée[2]. Sens est le lieu d'arrêt au débouché des passages de Bourgogne, à l'endroit où les vallons s'élargissent en plaines, les ruisseaux en fleuves, les bois en clairières[3]; et ce repos, ce gîte d'étapes est environné de vastes prairies, d'opulentes moissons[4], d'eaux claires et abondantes[5], de carrières inépuisables. Voilà Sens une grande ville[6], pleine de marchands[7], de populaire[8] et d'étrangers[9], bien bâtie et bien décorée, riche et monumentale[10]; et l'on dirait qu'elle tient, dans

1. Cf. t. III, p. 408 (Reims), p. 573 (Arras), p 372 et 375 (Amiens), p 397 (Paris), p. 409 (Sens). Peut-être, mais alors à titre de camp, Fréjus (p. 303, n 3), Autun (t. III, p. 222, n. 2); peut-être Lyon (t. III, p. 206).

2. Plus loin, p. 421-422.

3. Ajoutez le passage de la vieille route d'Orléans à Troyes et Châlons (ici, p. 411, n 3), par laquelle le réseau de la Loire et de l'Ouest (t. V, p. 91 et 97) s'unit à celui de la Seine (t. V, p. 90) et aux routes de Bretagne (p. 421, n. 1) : sur cette route, la station thermale d'*Aquæ Segeste* ou Sceaux, qui est aux Senons (t V, p. 43, n. 12)

4. Cf. t. II, p. 526.

5. Sur l'aqueduc, t. V, p. 35, n 6.

6. La grandeur de Sens se manifeste encore en ceci, que c'est une des cités fortifiées au IIIe siècle auxquelles on a laissé le plus grand périmètre, 2500 m.; t. V, p. 37, n. 4. Et voyez n. 10.

7. Voyez les représentations de métiers, particulièrement nombreuses et expressives à Sens dans le bas-relief funéraire (cf. p. 191-3)

8. Cf. notes 6, 7 et 10.

9. Y compris un certain nombre de vétérans (XIII, 2944-8), ce qui me ferait croire que le fisc y avait quelques bonnes terres; XIII, 2954-7.

10. On donne à l'amphithéâtre de Sens (cf. t. V, p. 26, n. 5) 71 m. 40 de grand axe intérieur (Nîmes n'a que 68 m. 745). — Les ruines considérables dites la Motte-

la Gaule romaine, la place et le rôle que l'ancienne France donnera à Paris. Son principal édifice, l'un des plus considérables de la Bourgogne latine, était un temple consacré à Mars, Vulcain et Vesta[1]; et si quelque vieille triade de dieux celtiques s'était à l'origine dissimulée sous ces noms[2], il y avait beau temps qu'on ne se la rappelait plus. Près de là s'élevaient les thermes les plus ornés de la Gaule centrale; et sur les bas-reliefs qui couvraient ces grandes murailles ne respiraient et n'agissaient que des dieux classiques, Neptune et Jupiter combattant les géants, Minerve terrassant Encelade : l'on eût dit que les sculpteurs de Pergame avaient envoyé une colonie de leurs élèves pour essayer leur manière sur la pierre de Bourgogne[3].

De Sens on gagnait le Midi par de nombreuses routes, disposées le long des rivières dont nous avons vu l'éventail s'ouvrir autour de la cité[4]; et ces routes traversaient à la fois des villes neuves et obscures, des lieux très anciens et très célèbres. Sur ces seuils où les générations humaines passaient et produisaient sans cesse, il se créait à tout instant des formes nouvelles de la vie sociale, tandis que les choses d'autrefois recevaient de nouvelles raisons de durer.

A l'est, c'est le chemin à demi rustique de la Seine[5], qui dessert d'abord Troyes encore neuve et modeste, petit port de rivière auquel l'empereur Auguste a donné son nom et la for-

du-Ciar, près du confluent de la Vanne, s'étendaient, dit-on, sur 8 hectares. J'hesite à y voir autre chose que des thermes du Haut Empire (c'était l'opinion de de Caumont); cf. Espérandieu, n° 2856; plus loin, p. 420.

1. XIII, 2940.

2. Ici, p. 32-4 et 40, et à Lyon, p. 526, n. 2.

3. Esp., n° 2856. Voyez aussi les beaux bas-reliefs mythologiques, faits évidemment sur place, représentant Oreste, Ulysse, etc., Esp., n°s 2756, 2760, 2762, 2766. Sens est, a l'heure actuelle, une des villes de Gaule dont l'archéologie offre le plus de détails empruntés aux fables helléniques.

4. P. 419.

5. T. V, p. 90, n. 1 et 2. La route directe de Sens à Troyes longe le bord septentrional du pays et de la forêt d Othe, dont l'exploration archéologique, surtout au point de vue métallurgique, donnerait, je crois, d'intéressants résultats (t. V, p. 209, n. 7). — Près de la frontière, mais chez les Tricasses, Aix-en-Othe et ses fontaines, sans aucun doute *Aquæ*.

tune d'une capitale de cité[1], qui traverse ensuite les pâturages du triste plateau de Langres, éternellement occupé par les armées des bêtes au pied fourchu, et qui descend enfin sur les terres plus riantes du bassin de Dijon[2]. — Au centre[3], c'est le chemin des lieux saints[4] et des souvenirs d'Hercule, de Vercingétorix et de César[5], la « voie sacrée » de la Gaule, qui, par les longues croupes des bords de l'Armançon, monte à Alésia, la métropole religieuse de l'ancienne Celtique, et finit au lieu « divin » de Dijon[6]. Car Alésia existe toujours, et il se tient toujours sur son plateau un cénacle de dieux et des assemblées de dévots : seulement, aux dieux anciens sont venus se mêler Mars et Bellone, et d'autres, et l'Oriental Mithra lui-même, et les assem-

1. *Augustobona* (*bona* doit signifier « marché » ou « port » sur fleuve), metropole des *Tricasses* (non mentionnés par César), dont le nom passera à la ville. L'enceinte comportera 1300 m. et 16 hectares. — Ville et pays sont très pauvres en inscriptions et monuments. Mais Troyes a dû gagner en importance lorsqu'on prit l'habitude d'y passer pour aller en Bretagne, suivant la direction Autun, Auxerre, Troyes, Châlons : c'est celle que donne l'Itinéraire (t. V, p. 90, n. 1; cf. Ammien, XVI, 2, 2-8). On devait aussi croiser à Troyes une route de Bar-sur-Aube a Meaux et Senlis (t. V, p. 89, n. 2), par laquelle on allait aussi en Bretagne, et qui servait également à unir la route d'Agrippa (t. V, p. 89) à la route de la Seine (*id.*, p 90).

2. Le chemin rejoint à Thil-Châtel la route militaire de Langres à Lyon (p. 432, n. 4). De Troyes, il passe au voisinage de quatre localités, vieux *oppida*, lieux de foires et de pèlerinage, qu'il serait intéressant d'étudier de pres : Vertault, *Vertillum, vicus* (XIII, 5661), bourgade sainte dans le genre d'Entrains (Esp., n° 3369 et s.); *Latisco* ou le mont Lassois, la montagne au « noble puits » et aux « sept grandes fontaines » (*Girard de Roussillon*, éd. Mignard, p. 17); Essarois, avec la source de La Cave et le culte d'Apollon *Vindonnus* (Esp., n[os] 3411-39; ici, p. 44, n. 6, p. 56, n. 1), le mont Aigu, encore trop mal connu. Ce chemin, comme celui d'Alésia, devait voir beaucoup de devots. — Tout ce pays depuis l'aval de Bar-sur-Seine est aux Lingons de Langres.

3. Cf. t. V, p. 90, n. 1. Par Avrolles (*Eburobriga*), où l'on croisait la grande route d'Autun et Auxerre à Troyes et Châlons, qui servait aux voyageurs de Bretagne (ici, n. 1, et t. V, p. 90. n. 1), puis par Tonnerre (*Ternodurum*). Peut-être Tonnerre appartient-elle aux Lingons (t. II, p. 524, n. 6, p. 526, n. 3); Alésia et l'Auxois sont aux Éduens; Dijon est aux Lingons.

4. Outre Alésia et Dijon, la source et le temple de la Seine (XIII, 2858-71; Esp., n[os] 2403-49). — Je songe ici au vieux chemin direct d'Alésia a Dijon par la montagne, celui de Vercingétorix et de César (t. III, p. 496, n 4). Mais il devait y avoir un chemin plus allongé, par la croupe à l'est de l'Ozerain, le passage de la montagne à Mesmont (*Magnus Mons*), la vallée de l'Ouche, et au voisinage de l'important sanctuaire de *Mars et Litavis* à Mâlain (p. 48, n. 4, p. 41, n. 3).

5. T. II, p. 443-4; t. III, p. 496-503.

6. Ici, p. 428, n. 11. La route suit vers Genève (p. 432, n. 7).

blées se réunissent, à l'imitation de Rome, dans des monuments couverts, portiques, temples, théâtre et basilique[1]. — A l'ouest, enfin, au-dessus de l'Yonne, c'est le grand chemin des marchands[2], qui s'en va vers les villes, Auxerre, Autun et Chalon, étapes préparatoires aux colonies du Midi : il faut, sur ce chemin, s'arrêter davantage.

Auxerre était un ancien village gaulois[3] dont les Romains avaient fait une petite ville pareille à cent autres, bourgeoise, laborieuse et fidèle aux dieux[4]. La route, au delà, commençait à gravir les pentes noires du Morvan[5]; elle entrait chez les Éduens à l'ombre de leurs montagnes, de leurs hêtres et de leurs sanctuaires[6]; puis, après des montées et des descentes qui n'en finissaient plus, elle arrivait sur les bords de l'Arroux, face aux coteaux où s'étageait Autun, la nouvelle capitale du grand peuple celtique.

1. Voici les dieux rencontrés à Alesia . *Deus Moritasgus*, surnom d'Apollon (p. 44, n. 6), *Ucuetis deus* et *Bergusia* (p. 57, n. 6), le dieu au maillet, Déesses-Mères en attitude d'Abondances, dieu à la bourse, dieu aux oiseaux (cf. p 19, n. 5), Jupiter, Junon et Minerve en la triade capitoline (p. 9, p. 35, n. 2), Mars et Bellone en parèdres, la Victoire, Castor et Pollux, Vénus et les Amours, peut-être Mithra (sans doute appelé par Apollon); je n'arrive pas à démêler la divinité principale du lieu; je suis frappé du peu d'importance qu'y prend jusqu'ici Mercure. *C. I L.*, XIII, 2872-83, 11239-61; Esp., n[os] 2346-90; *Pro Alesia*, depuis juillet 1906; et les trop nombreuses publications auxquelles ont donné lieu les fouilles récentes d'Alésia. Cf. t. V, p. 8, n. 2, p. 221, n 4, p. 236, n 6, p. 291, n. 3, t. VI, p. 41, n. 1 et 3, p. 78, n. 2, p. 108, n. 3, p. 171, n. 3, p. 233, n. 7, p. 272, n. 5, p. 421, n. 3. — L'analogie est absolue entre Alesia et Entrains (n. 4)

2. A Sens, j'ai déjà dit que le chemin de la Seine joignait cette vieille voie venue de Boulogne et Amiens (p. 419, n. 3).

3. *Autessiodurum*; *durum* = « *vicus* ». La ville, alors aux Senons (*pagus IIM* = *Secundomanduus* ?, XIII, 2920) plutôt qu'aux Eduens (t. II, p. 526, n. 2), ne devint métropole de *civitas* qu'au III[e] siècle au plus tôt (t. IV, p 595). Elle dut sans doute ce titre de métropole à la construction de ses remparts (1082 m.).

4. XIII, 2920 et s.; Esp., n[o] 2878 et s. A Auxerre, sanctuaire important de la déesse Yonne, *dea Icauna* (XIII, 2921). Peut-être aussi de la Mère, provoqué sans doute par le précédent; XIII, 2922. — Au *pagus* d'Auxerre se rattache l'important lieu saint d'Entrains (t. V, p. 45, n. 3), au sud-ouest, dans la direction de Bourges (t. V, p. 90, n. 2). — Sur les ports auxerrois de la Loire, p. 427, n. 1.

5. Le nom est ancien : *Morvinnicus*, *C. I. L.*, VI, 11090; *Morvennum*, Notes Tironiennes (*Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 183).

6. Les *fines* sont au passage de l'Yonne près de Prégilbert (milliaire, XIII, 9023). Puis vient le mont Marte, *Mons Mercurii* (Esp., n[os] 2235-9). Elle passait ensuite à Avallon (*Aballo*) et Saulieu (*Sidolocus, Sidoloucus, Sedelaucus*). Mais il y avait certainement un *compendium* par Quarré-les-Tombes. Cf. Ammien, XVI, 2, 3-5.

XI. — EN BOURGOGNE : AUTUN[1] ET SES PORTS

Le lieu d'Autun[2] ne convenait peut-être pas à une fortune de capitale. Certes, il était fort plaisant à voir et à habiter, avec ses coteaux à pente douce, son horizon de verdure, la limpide rivière qui serpentait à ses abords, ses voisinages de forêts giboyeuses et d'étangs poissonneux. Mais il lui manquait deux conditions essentielles aux premiers rôles : un riche terroir autour de la cité, et le croisement des routes souveraines. Les meilleures terres des Éduens étaient de l'autre côté de la montagne, sur la Saône, à la lisière orientale de leurs domaines ; et si Autun était traversé par une grande route[3], c'est à Lyon que cette route se rencontrait avec les autres diagonales de l'Occident. Dijon, Chalon, Mâcon, Lyon, à la descente des seuils et aux bords des eaux, avaient, par le bénéfice de leur sol et de leurs voies, une valeur supérieure à Autun, qu'elles finiront toutes par supplanter[4].

Autun se maintenait par le soutien du passé, je veux dire par la force traditionnelle d'une capitale des Éduens. La ville vivait de l'héritage glorieux de Bibracte sa voisine, qu'elle avait remplacée[5]. On l'avait bâtie sur un très large plan, de manière à recevoir toute la population de l'énorme Beuvray. Comme les Éduens demeuraient un des peuples les plus riches et les plus nombreux de la Gaule, on avait doté leur nouvelle capi-

1. Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889 (excellent); Déchelette, *Guide des monuments d'Autun*, 1909.
2. Sur les noms de *Augustodunum* et de *Ædui*, cf. t. IV, p. 530, n. 1 ; sur l'origine de la ville, t. IV, p. 74-5. — Les Éduens continuaient à porter le titre de « cité libre et fédérée », *Ædui fœderati* (Pline, IV, 107 ; ici, t. IV, p. 250)
3. Sur le milliaire d'Autun, t. V, p. 124, n. 3.
4. Ici, p. 428-430.
5. T. IV, p. 74-5 ; t. II, p. 535-540. Remarquez le culte, à Autun, de la déesse du Beuvray (cf. p. 54, n. 2).

tale d'édifices dignes d'eux[1], une enceinte murale de quatre milles[2], des portes monumentales[3], des temples somptueux[4], un théâtre[5] et un amphithéâtre[6] que les plus illustres colonies auraient pu jalouser.

La population était faite d'éléments assez disparates, et, autant qu'on en peut juger par des ruines de tombes et des lambeaux de textes, il n'y avait pas de cité qui fût moins homogène. Des rustiques ateliers du mont Beuvray, la ville de l'Arroux avait hérité une importante plèbe d'ouvriers[7], de paysans, de petites gens, boutiquiers infimes ou pauvres artisans, dont les monuments funéraires nous ont conservé les humbles images[8]. A côté de ces gens à la vie obscure et paisible, s'agitaient ces troupes de gladiateurs aux destinées aventureuses, que la riche cité entretenait pour ses plaisirs : et il y en avait des centaines, de quoi faire des cohortes sur un champ de bataille[9]. Puis, c'était toute une jeunesse d'écoliers, fils pour la plupart de grandes familles, envoyés de tous les points de la Gaule afin de s'instruire, sous quelques maîtres choisis, des

1. Sur le mode de construction, t. V, p. 218, n. 3, p. 219, n. 1.

2. T. V, p. 36, n. 5; cf. t. IV, p. 273, t. V, p. 50. Portes, t. VI, p. 227-8. — Sur la topographie, t. V, p. 51, n. 4, p. 52, n. 1 et 2, p. 53, n. 1, p. 54, n. 5, p. 55, n. 5, p. 56, n. 3, p. 57, n. 2, p. 58, n. 1, p. 61, n. 3, p. 110, n. 3 et 4, p. 113, n. 4.

3. Ici, p. 228, n. 1.

4. Temple à Apollon et Capitole (t. V, p. 63, n. 8, p. 71, n. 6); temple dit de Janus (ici, p. 213). Culte important de la Mère, peut-être sous le nom hellénique de *Berecynthia* (cf. p. 92, n. 7).

5. Diamètre, 147 m. 80; surface totale, 15 114 mètres. Ce serait le plus grand de toute la Gaule (de Fontenay, p. 189).

6. Dimensions des axes, 154 et 130 mètres, également supérieures à celles de presque tous les amphithéâtres de la Gaule (sauf Poitiers); t. V, p. 26, n. 5. — Sur un cirque?, cf. t. VI, p. 287, n. 1; sur le palais impérial, t. V, p. 66, n. 1.

7. Encore que les grands ateliers métallurgiques des Éduens paraissent avoir été installés surtout dans la campagne (cf. t. V, p. 313, n. 6, p. 305, n. 4, t. VI, p. 425, n. 4). Mais il y a les ouvriers en poterie, t. V, p. 287.

8. Esp., n° 1872 et s.; *C. I. L.*, XIII, 2672 et s. : très peu de citoyens romains et très peu de tombes à la romaine. Il y a évidemment une grande part de hasard à cela (t. V, p. 7-9). Mais il serait possible qu'une partie de l'aristocratie éduenne préférât le séjour sur ses domaines; cf. à ce sujet p. 425, n. 4. Mausolées et cimetières, t. VI, p. 209, n. 1, t. V, p. 75, n. 6, p. 76, n. 6, p. 77, n. 9. — Usages funéraires, t. VI, p. 187, n. 5, p. 300, n. 5.

9. T. V, p. 335 et 373; t. IV, p. 158-9; t. VI, p. 288.

arts libéraux de la Grèce et de Rome[1]. Les plus riches et les plus nobles coudoyaient les plus malheureux et les plus misérables, et la vue des joies les plus brutales se mêlait aux plus austères labeurs.

Ce furent ces écoles[2] qui peu à peu donnèrent à la cité éduenne sa physionomie propre, celle qui lui valut la célébrité dans le monde romain. La vie industrielle et marchande s'y développa faiblement, et la richesse matérielle ne paraît pas y avoir progressé. On dirait que la population d'Autun décroissait de jour en jour[3]. Assurément, les manufacturiers et les négociants abondaient de longue date chez ce peuple industrieux et travailleur des Éduens, riche en sous-sol minier et en routes fréquentées : mais ils trouvaient plus d'avantages à s'installer dans la campagne[4] ou sur les ports, près des gîtes de production ou

1. Ici, p. 124; plus loin, p. 426.

2. *Scholæ Mænianæ*; t. V, p. 69, n. 6, p. 67, n. 3, p. 125, n. 2, t. VI, p. 164, n. 6.

3. L'état de misère que décrivent les rhéteurs d'Autun (à Constance Chlore, *Pan.*, V [VIII], 21 ; à Constantin, VIII [V], 5-8; etc.) s'explique évidemment par les désastres du IIIe siecle (t. IV, p. 587 et s.). Mais je doute qu'ils suffisent à rendre compte du resserrement extraordinaire qu'a subi l'enceinte (t. IV, p. 604, n. 5).

4. P. 424, n. 8. — Il semble bien, comme je l'ai déjà remarqué (p. 424, n. 8), que la vie a la campagne a pris un particulier attrait pour les Eduens. Tandis que le pays bordelais, par exemple (p. 127), n'offre pour ainsi dire pas d'inscriptions et de sculptures en dehors de Bordeaux, le pays éduen, même dans ses régions montagneuses, est fort riche en vestiges de ce genre; et c'est peut-être, de toute la Gaule, le vrai pays de ce qu'on pourrait appeler l'archéologie rustique (cf. Bulliot, ici, p. 418, n. 3). — Voyez en particulier les monts sacrés : 1° mont Marte, à Mercure, sur la route de Sens à Autun (p. 422, n. 6); 2° mont Saint-Jean, a Mercure et Apollon, sur une vieille route, préromaine, de Chalon à Sens par Arnay-le-Duc (XIII, 2830); 3° mont de Sene, à Mercure (Esp., nos 2170-8; *C. I. L.*, XIII, 2636), peut-être pres de trois routes, directe de Chalon à Sens, de Chalon à Autun (et au Beuvray) par Nolay et Épinac, de Beaune à la Loire par la trouée de Chagny; si l'on y a découvert un monument à Esculape, c'est à cause de la présence, au pied de la montagne, des eaux de Santenay. Ces monts sacrés et les chemins qu'ils dominent doivent être antérieurs a la conquête. — Comme monuments de sources : les bas-reliefs de Mavilly, provenant, je crois, de quelque fontaine du voisinage (Esp., nos 2067, 2072; ici, p. 428, n. 9), dont l'un figure la guérison d'une maladie d'yeux (cf p. 161, n. 4); les ex-voto de Sainte-Sabine (Esp., n° 2044; *C. I. L.*, XIII, 2835-38); les dieux de l'oratoire de Gamay dans Saint-Sernin-du-Bois (Esp., nos 1996-9), qui sont les sources du Mesvrin; le monument de Chassenay *Albio et Damonæ* (XIII, 2840), se rapportant sans aucun doute à la Fontaine Salée de Maizières près d'Arnay-le-Duc; non loin de là, *deus*

des lieux de passage, et nous retrouverons tout à l'heure leurs domiciles préférés. Mais les écoles, à Autun, continuèrent de prospérer[1] : la vie intellectuelle se donna libre cours, à mesure que le calme devint plus grand et le populaire moins nombreux. Et tous ces gens de Bourgogne, enfants d'Éduens, étant de complexion fine, curieuse et appliquée[2], firent de leur capitale une métropole d'études et de lettres, où rhéteurs et grammairiens d'Italie et de Grèce s'établissaient en séjour, sûrs de trouver dans cette ville charmante et bien dotée une jeunesse studieuse et de beaux traitements[3]. Autun, ainsi que Marseille[4], survivait à sa puissance matérielle par sa gloire littéraire. Toutes deux suivaient des destinées pareilles : elles avaient fait l'éducation politique des Gaules en les soumettant à l'amitié de Rome[5] ; elles les élevaient maintenant dans le culte des humanités gréco-latines[6].

Tandis qu'Autun se livrait aux Muses, les anciennes bourgades qui servaient de ports aux montagnes éduennes[7], croissaient rapidement par le trafic des chemins et des rivières.

A l'ouest, le long de la Loire[8], s'échelonnent, en montant

Alisanus à Viévy, *Vetus Vicus* (XIII, 2843; se retrouve à Couchey près de Dijon, connu par ses eaux minérales, *C. I. L.*, XIII, 5468 je doute qu'il s'agisse d'Alésia; cf. p. 57, n. 6); *Brigindo*, dans l'inscription celtique d'Auxey, se rapportant peut-être au ruisseau des Clous (*C. I. L.*, XIII, 2638). — Enfin, à Cussy (près du vieux chemin de Chalon à Sens), la fameuse colonne aux huit dieux (Esp., n° 2032), qui doit être, élevée sur un domaine particulier, un monument analogue à ceux du cavalier et de l'anguipède (ici, p. 95-6).

1. Ici, p. 425 et 124. Il faut remarquer (et c'est ici une nouvelle preuve de la faiblesse de toute documentation purement épigraphique et archéologique, cf. t. V, p. 7 et s.) que cette vie scolaire, attestée à Autun par tant de documents ecrits, et des documents de toute époque, n'a laissé jusqu'ici aucune trace dans les inscriptions et les monuments.

2. Cf. t. II, p. 539.

3. Ici, p. 124.

4. Ici, p. 124 et 316.

5. T. III, p. 28 et 162 et s.

6. Cela n'empêcha pas une révolte des Éduens en 21 et leur participation à l'insurrection de Vindex en 68 (t. IV, p. 157 et 181).

7. Cf. t. II, p. 537.

8. Surtout de la rive droite, que suit une longue route depuis Roanne jusqu'à l'estuaire (t. V, p. 91; ici, p. 408, n. 2, p. 411, n. 3).

vers le midi[1], Nevers[2], sur son robuste coteau entouré de pâturages, enrichi par ses troupeaux et par le chemin que l'Allier voisin lui ouvrait sur l'Auvergne[3]; Decize, abritée dans son île à la façon de Melun et de Lutèce[4], qui devait sa petite importance au débouché de la route directe d'Autun et du Morvan[5]; Bourbon-Lancy, aux eaux rivales de celles de Vichy l'Arverne, capitale balnéaire de l'aristocratie éduenne, qui avait fait d'elle la station la plus luxueuse de la Gaule centrale[6]; Roanne, où

1. Je laisse de côté les trois petits ports en aval de Nevers : Mesves, *Masava*, où finit peut-être la route d'Auxerre à la Loire par Entrains; Cosne, *Condate*; Briare, *Brivodurum* (= « *pontis vicus* » : le pont n'est pas sur la Loire, mais sur la Trézée). Leur importance est secondaire, et, rattachés au pays d'Auxerre, ils ont dû desservir Sens et les Senons (p. 422, n. 3) plutôt qu'Autun et les Éduens. — Ce qu'il y a de remarquable dans cette région, c'est le nombre des sanctuaires locaux : *Clutoida* [divinité d'eau?] et la Mère à Mesves (l'une ayant sans doute appelé l'autre); Mars *Bolvinnus* à Bouhy; Apollon à Alligny; et cela doit s'expliquer, soit par le voisinage d'Entrains (p. 422, n. 4), dont la présence et l'importance sacrée sont à rappeler ici à propos de ce groupe, soit par celui de l' « ombilic » carnute (t. II, p. 97; ici, p. 411, n. 1), auquel devaient conduire des « voies sacrées ». — Manufactures d'armes ou d'objets de bronze à Brèves près de Clamecy et à Entrains; t. V, p. 313, n. 6, p. 305, n. 4.

2. *Noviodunum*, plus tard *Nevirnum*, *Nevernum*, *Nibernum*, fortifié sous le Bas Empire (1375 m. et plus de 11 hectares) et plus tard chef-lieu de *civitas* (t. IV, p 593, n. 4).

3. *Opportuno loco positum*, dit César, VII, 55, 1 ; cf. t. III, p. 470 et 480; *C. I. L.*, XIII, 2821 (inscription celtique). Navigation sur la Loire, t. V, p. 165, n. 2.

4 *Decetia*; cf. t. III, p. 458.

5. Cette route d'Autun est en réalité celle qui mène de Besançon à Bourges, et établit par là une importante jonction entre les réseaux de l'Est et de l'Ouest; t. V, p. 90, n. 2. Il devait y avoir deux trajets concurrents, l'un de Decize à Bourges par Sancoins, l'autre de Nevers à Bourges par La Guerche. — Sur la route d'Autun, la station thermale de Saint-Honoré, *Aquæ Nisineii*?? *Alisincum*?, dépendant des Éduens. — Sur cette route encore, aux abords d'Autun, à Monthelon, un sanctuaire d'Apollon *Grannus Amarcolitanus* (XIII, 2600) — A l'ouest de Nevers et de Decize, le pays entre Loire et Allier, et, au delà de ces deux rivières, la bande de terrain jusqu'au cours de l'Aubois, sont restés, je crois, le domaine des Boiens (t. III, p. 413-4, 219), dont La Guerche (l'ancienne *Gorgobina*?), paraît demeurer le centre le plus important, ayant sans doute une certaine richesse à cause de l'exploitation de son argile à potier (cf. t. V, p. 252, n 4).

6. *Borvo* ou *Bormo* et *Damona*; *C. I. L.*, XIII, 2804-11; panégyrique à Constantin, VII [VI], 21-22 (*Apollinis lucos et sacras sedes et hanella fontium ora*); cf. t. V, p. 43, t. VI, p. 30, n. 3, p. 57, n. 6. — Bourbon est sur une des routes, sinon les plus importantes, du moins les plus vivantes de la Gaule, celle qui unit Autun et Clermont par Vichy : c'était le grand chemin des baigneurs, le chemin, aussi, des « camps de César »; t. V, p. 90, n. 2. — Digoin, en amont sur la Loire, était le lieu de convergence des chemins venant d'Autun par Toulon et de Mâcon par

arrivaient en pente rapide la descente de Tarare et la route de Lyon[1]; Feurs enfin, dans le Forez, marché plutôt que port[2], à demi rustique et à demi citadin[3], chef-lieu de cette timide cité des Ségusiaves[4] qui fut si longtemps la cliente des Éduens[5], et dont le sort est maintenant lié pour toujours à celui de la colonie lyonnaise, édifiée sur un de ses domaines[6].

A l'est, au pied de la Côte d'Or et le long de la Saône, c'était une suite régulière et presque rythmée de belles et bonnes villes, à peine moins riantes que les colonies rhodaniennes dont elles continuaient les eaux et la route, toutes devant le bien-être de leur vie et la grâce de leur aspect aux blanches pierres de leur sol[7], aux vignobles dorés de leurs coteaux du couchant[8], aux saintes fontaines que bénissait le voyageur à chaque heure du chemin[9], à la claire et molle rivière qui passait au levant, chargée de chalands en trains interminables[10] : Dijon, la bourgade « divine »[11], déjà pourvue de travail-

Charolles (t. V, p. 90, n. 2) : mais à la différence des autres pays éduens, le Charolais a très peu fourni de vestiges romains

1. Cf. t. V, p. 91. *Rodumna* ou *Rodomna*, aux Segusiaves, dont le territoire a commencé, en aval sur la Loire, à Iguerande.

2. Le nom l'indique, *Forum Segusiavorum*.

3. Elle reçut le titre de *colonia* (t. IV, p. 262), tout en étant chef-lieu de *civitas libera* (t. IV, p. 240, 262-3), et se bâtit un théâtre de pierre sous Claude (XIII, 1642; cf. t. V, p. 68, n. 4, p. 74, n 2).

4. Outre Roanne et Feurs, il faut citer chez les Ségusiaves les stations balnéaires de Saint-Galmier et de Moingt, celle-ci paraissant être les *Aquæ Segete* des itinéraires (t. V, p. 43, n. 12; vestiges de théâtre). Du reste, on adorait *dea Segeta* à Feurs même (XIII, 1641 et 1646), et la déesse avait dû devenir la tutelle éponyme de la *civitas* (cf. t. IV, p. 345). A côté d'elle, *Dunisia*, autre déesse de source (XIII, 1646). — Plomb argentifère en Forez, t. V, p. 208, n. 3; poteries, t. V, p. 266, n. 1. — Aug. Bernard, *Descr. du pays des Ségusiaves*, 1858 (très judicieuses observations).

5. T. II, p. 527.

6. T. IV, p. 46, n. 8. Ce rattachement se montre par la route directe de Lyon à Feurs (au delà à Clermont, t. V, p. 92), par quelque lien religieux (cf. t. IV, p. 46, n. 8), par le fait que le pays des Ségusiaves appartint plus tard au territoire de Lyon (cf. *Notice des Gaules*, 1; cf. p. 516, n. 1).

7 Voyez les *lapidarii* de Dijon (XIII, 5475).

8. T. V, p. 185, n. 2.

9. Cf. p. 425, n. 4, p. 429, n. 3. *Pretiosos fontes* mentionnés dans le pays de Dijon par Grégoire de Tours (*H.*, III, 19).

10. T. V, p. 161-163.

11 *Dibio* ou *Divio*, peut-être chef-lieu d'un *pagus Andomus* (XIII, 5475); le nom me

leurs[1] et déjà soucieuse de s'embellir[2], mais que les Lingons du plateau avaient réussi à garder en leur pouvoir, qu'ils maintenaient à l'état de bourgade, et dont ils exploitaient à leur profit les moissons et les vendanges[3]; Beaune[4], que la célébrité de ses vignobles rendait chère aux Eduens[5]; Chalon[6], leur grand port sur la Saône, l'émule d'Arles à l'autre extrémité de la voie fluviale, point d'arrivée des routes de Bretagne et de Germanie[7], ville affairée, tumultueuse, pleine de soldats qui s'embarquent et de portefaix qui chargent, et parfois visitée par le vaisseau impérial à la tente de pourpre[8]; plus bas, Tournus, fait pour porter une forteresse[9]; Mâcon[10], calme et bien nourri,

paraît indiquer la présence de quelque sanctuaire important, probablement de source. — Sur la route de Sens, p. 421. — Dijon dut à sa situation stratégique d'être fortifié de très bonne heure, encore que simple *vicus* (cf. t. IV, p. 595) : l'enceinte comporte 1500 m. et 11 hectares.

1. *Ferrarii*, 5474; *lapidarii*, 5475; *nauta Araricus*, 5489; nombreuses figurations de métiers, Esp., n°s 3454, 3469, 3521, etc. La charcuterie était peut-être importante dans le pays (t. V, p. 258, n. 8).

2. Bas-reliefs élégants, Esp., n°s 3458, 3464, 3538.

3. C'est, je crois, la richesse du pays de Dijon qui justifie le renom d'opulence et la nombreuse population qu'on attribuait aux Lingons, *opulentissima civitas*, qui pouvait armer 70 000 hommes (Frontin, *Strat.*, IV, 3, 14) Sur les blés, t. V, p. 181; sur les vignes, t V, p. 185; sur l'aristocratie des Lingons, t. VI, p 431, n. 5. — Le territoire lingon, sur cette descente vers le Midi, finissait vers Vougeot. — Sur la route, le dieu de source *Alisanus* à Couchey (cf. p. 425, n. 4), à chercher aux eaux de Couchey ou à la rigueur de Fixey.

4. *Belenum* au Moyen Age. Vers la croisée d'une route directe de Besançon à Autun; t. IV, p. 159, n. 2, t. V, p. 90, n. 2. — Peut-être fortifiée en même temps que Dijon (p. 428, n. 11). — Dans le voisinage, sources de Mavilly et d'Auxey (p. 425, n. 4).

5. C'est le pays de Beaune que décrit le panégyrique de Constantin (t. V, p. 188, n. 4, p. 180, n. 5, p. 185, n. 2) sous le nom de *pagus Arebrignus* Ce *pagus* devait comprendre Nuits, qui a laissé d'importantes antiquités (XIII, 2845 et s.).

6. *Cabillonum*, *Cabilonnum*, *Cavillonum*, plus tard chef-lieu de *civitas* (t. IV, p. 595, n. 4). — Enceinte du Bas Empire (1200 m.? on a dit 1500). — On y adorait *dea Souconna*, qui me paraît avoir été à l'origine, non la Saône, mais une source du lieu (Roy-Chevrier, *La Déesse Souconna*, 1913, *Mém. de la Soc. d'Hist.*, XIII); mais il serait possible, comme Chalon était le port essentiel sur la Saône, que le nom de cette source ait été peu à peu étendu à toute la rivière. — Sur le dieu *Baco* et le sanctuaire suburbain de Saint-Marcel, p. 57, n. 4; on y a découvert une base octogonale *deæ Temusioni* (XIII, 11223). Le lieu, sur la rive gauche, est aux Séquanes.

7. T. V, p. 88, p. 143, n. 5. Chemin gaulois de Chalon à Sens, p. 425, n. 4.

8. T. V, p. 130, n. 1, p. 161-163, p. 324, n. 5, t VI, p. 431, n. 9. Cela nécessita sans doute une petite garnison (XIII, 2603, 2613-5). — Objets d'art, p. 170, n. 3.

9. *Tinurtium*, *Trenortium*, *Trinorcium*. Il y eut là plus tard un *castrum* (Grégoire de Tours, *Gl. mart.*, 53).

10. *Matisco*, plus tard *civitas* (cf. t. IV, p. 595). — Sur les deux routes de Mâcon

au milieu de ses champs de blé et de ses greniers; Lyon enfin, aux portes duquel s'arrêtent les domaines d'Autun et les terres de Bourgogne[1].

XII. — EN BOURGOGNE : LANGRES ET BESANÇON[2]

De Sens à Autun et à Lyon, c'étaient routes de marchands, d'écoliers et de pèlerins[3], c'était la Bourgogne sainte, pacifique et lettrée. Plus au nord, sur la voie militaire de Bretagne, par Châlons, Langres, Besançon et la Suisse[4], il y avait souvent autant de travail et de piété dans les campagnes et les villes; mais les campagnes étaient moins riches, les villes moins nombreuses, les hommes plus batailleurs[5], et les soldats usaient le chemin plus que les trafiquants.

Entre le pont de Châlons sur la Marne et la ville de Langres sur son plateau, la voie de Boulogne parcourait cent milles à la gauche de la rivière, sans rencontrer que des fermes et des relais[6].

dans la direction du centre éduen et de la Loire, t. III, p. 209-13; à l'époque celtique, le centre étant Bibracte, les deux routes bifurquaient à Toulon (t. III, p. 213, n. 1; cf. t. V, p. 113, n. 7); à l'époque romaine, le centre étant à Autun, la bifurcation devait se faire à Montceau-les-Mines — Sans doute fortifié au IVe siècle.

1. Le territoire éduen devait finir en face de la Chalaronne.

2. Les Lingons et les Séquanes ont appartenu, sous l'Empire, à la Belgique d'abord (t. IV, p. 90, n. 8), à la Germanie Supérieure ensuite (t. IV, p. 135, n. 1). Je n'ai pas voulu cependant les décrire avec ces provinces. D'une part, leur civilisation les rapprochait des Trois Gaules et nullement de la Germanie frontière; d'autre part, il est visible que César ne compte pas Séquanes et Lingons comme des Belges (cf. I, 1, 5); puis, Auguste semble bien les avoir gardés d'abord pour la Lyonnaise (t. IV, p. 90, n. 8), et ils envoyaient leurs prêtres au Confluent; en outre, leur situation géographique les unit nettement au reste de la Bourgogne. — Langres, sous le Bas Empire, sera rendu à la Lyonnaise (*Not. Gall.*, 1).

3. Ici, p. 422, p. 416, n. 3.

4. Ici, p. 416, n. 2, 433-6.

5. Remarquez que les troupes auxiliaires renferment des *cohortes Lingonum* et *Sequanorum* (t. IV, p. 137, n. 4).

6. Cette route, si importante, est complètement sacrifiée dans les itinéraires conservés (t. V, p. 125, n. 1-2). On convient de la faire passer par *Segessera* (Bar-sur-Aube), Brienne et *Corobilium* (Corbeil dans Sompuis).

A Langres même[1], capitale des Lingons de temps immémorial, la vie manquait de charme. De rudes bises soufflaient sur ce plateau à demi dénudé. Les habitants étaient fort appliqués, et ils savaient bien vendre les moissons[2] qu'ils récoltaient sur leurs terres dijonnaises[3], et les draps et matelas de laine qu'ils devaient à leurs troupeaux et qu'ils excellaient à fabriquer[4]. Mais, malgré la richesse et le faste de leurs grands seigneurs[5], il manquait trop souvent aux hommes de ce pays les sourires des lettres latines et les élégances des manières méridionales[6]. De Rome, les Lingons connurent surtout les raisons militaires[7] et les routes d'Agrippa[8].

Car c'est ici, sur ce plateau, le carrefour des chemins d'Empire, battus par les courriers, les recrues et les vétérans. Du sud, par Dijon et la Saône, s'avance la voie du Midi[9]; de l'est à l'ouest court la voie de Bretagne et d'Italie, par où nous

1. *Andemantunnum* (plutôt que *Andematunnum* ou *Andematunum*), nom de la ville; *Lingones*, nom de la peuplade, passé plus tard à la ville. — La *civitas* fut une des rares cités « fédérées » de la Gaule romaine (t IV, p. 250, n. 1); Langres eut le rang de colonie (t. IV, p. 262, n. 5). — On a fait de *Lingauster*, ethnique qui se rencontre parfois (*C. I. L.*, III, 10514; XIII, 7038), le synonyme de *Lingo*.

2. Le blé des Lingons est mentionné par César, I, 40, 11, et par Claudien, *De cons. Stil.*, III, 94.

3. Sur leur territoire dijonnais, p 429, n 3 — Langres possédait sans doute aussi le pays de Tonnerre dans la vallée de l'Armançon (p. 421, n. 3). — De là, la grandeur de leur domaine et l'etendue de leur population (p. 429, n. 3).

4 Laines à manteaux, t. V, p 240, n. 9; laines a matelas, t. II, p. 325, n. 5; *sagarius*, XIII, 11597 ; *vestiarius*, XIII, 5705.

5. Le pays des Lingons a fourni les deux specimens les plus caractérisés de la richesse et du pouvoir de la grande aristocratie dans les Trois Gaules : le long testament où un Lingon fixa la *lex* de son mausolee (t. V, p. 356, 358-9, 201, n. 3, p. 202, n. 1 et 4, p. 235, n 1, p. 322, t VI, p. 210, n 1), les dédicaces de monuments faits par les ouvriers de Dijon *pro itu et reditu* d'un patron (t. V, p. 357, 361, 311, n. 1).

6. Si on peut en juger d'apres l'inélégance de leurs monuments (Esp., n° 3210 et s.), y compris les arcs des portes (n°s 3270-1, t V, p. 67, n. 7). — Les vestiges des remparts sont du Bas Empire; mais il serait possible que les portes soient des constructions antérieures utilisees par la nouvelle enceinte.

7. C'est ce qui explique peut-être le nombre relativement important d'esclaves impériaux (XIII, 5697-9).

8. Cf. t. V, p. 143, n. 5.

9. Ici, p. 429-430; t. V, p. 88 et 141-2. Route prise, du nord au sud, par Vitellius et ses armées (t. IV, p. 191, 188), et aussi, du sud au nord (par eau jusqu'à Chalon), par Claude allant en Bretagne (t. IV, p. 169).

sommes venus[1]; au nord s'en va celle du Rhin et des Germanies[2]. Afin de surveiller cette étoile de chemins, qui est pour ainsi dire le faisceau de leurs armes défensives, les Romains ont disposé des camps et des stations[3] aux abords du plateau, à Thil-Châtel[4], à Mirebeau[5], à Pontailler[6], à Dijon[7], et dès le premier siècle, l'État avait cru bon de détacher les Lingons de la Gaule et de les incorporer à la Germanie[8]. Aussi, malgré leur bonne volonté de travail, ces Lingons sentaient en eux les impressions de la vie militaire et un avant-goût de la frontière. Ils avaient avec les troupes des rapports suivis[9], ils fournissaient

1. Ici, p. 430; t. V, p. 89 et 141.

2. T. V, p. 88 et 142. Route prise, du nord au sud, par Vitellius et ses armées, par Trèves, Metz, Toul; t. IV, p. 188, n. 6. C'est aussi, je crois, celle qu'ont suivie de préférence Agrippa et Drusus (cf. t. IV, p. 104, n. 3).

3. Outre les localités citées, sans doute aussi à Chalon (p. 429, n. 8). — Remarquez les *castra* que le Bas Empire y élevera (p. 428, n. 11, p. 429, n. 4, 6, 9, 10).

4. *Tilena*, sur la descente de Langres à Lyon, et à la rencontre du chemin de Troyes (p 421, n. 2; t. V, p. 90, n. 1) et d'un chemin vers Genève (t. V, p. 86, n. 7); *C. I. L.*, XIII, 5621-5. *Castrum* au moins sous les Mérovingiens. — Tout pres de là, Selongey, avec son culte de Minerve, était, je crois, le point de départ d'un vieux sentier raccourci qui, evitant Langres, menait à Bar-sur-Aube.

5. Sur une route directe venant de Langres d'un côté et de Troyes (n. 4) de l'autre vers Nyon et Genève; *C. I. L*, XIII, 5613. Cf. t. IV, p 458, n. 4, t. V, p. 86, n. 7, ici, n. 7.

6. A la suite de Mirebeau (n. 4-5), sur la route de Geneve, au passage de la Saône (t. V, p. 86, n. 7; ici, n. 7); XIII, 5609.

7. Sur la descente de Langres à Lyon, à la rencontre du chemin de Sens et Alésia (p. 421). De Dijon part sans doute aussi une route dans la direction de Genève. — Le tracé des deux routes, 1° de Langres, Sacquenay, Mirebeau, Pontailler, 2° de Dijon, Saint-Jean-de-Losne, vers Nyon et Genève, est le principal probleme de la topographie franc-comtoise. A s'en tenir à la direction marquée par les débuts des tracés, qui sont très visibles, on peut supposer : 1° que la première gagnait Champagnole (ou plutôt Monnet-la-Ville), Saint-Cergues et Nyon, soit par Salins (embranchement certain de là sur Pontarlier et la route de Besançon au Grand Saint-Bernard), soit, plutôt, par Auxonne (cf. *C. I. L.*, XIII, 9047), Dôle (ou plutôt Tavaux) et Poligny; 2° que la seconde passait par Lons-le-Saunier, Orgelet, Moirans, Saint-Claude, le col de la Faucille, Genève. Ces tracés sont absolument contraires, je l'avoue, à l'opinion des archéologues de la Franche-Comté (Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, 1847; Piroutet, *Rev. des Ét. anc.*, 1919, p. 125), lesquels détournent la route de Pontailler sur Besançon et celle de Dijon sur Salins et Pontarlier (par des tracés d'ailleurs anciens), et qui nient l'utilisation de ces deux cols, Saint-Cergues et la Faucille, par des voies romaines. Mais je ne comprendrai pas la création par César de la colonie de Nyon, si elle n'avait pas à surveiller les défilés du Jura qui aboutissent dans son voisinage immédiat.

8. T. IV, p. 68, n. 4, p. 135, n. 1; t. VI, p. 430, n. 2.

9. T. IV, p. 186.

à l'armée des cohortes qui connurent des heures de célébrité[1], et ils se crurent même un jour capables de se battre contre Rome, et leur chef de s'habiller en César[2]. Mais quelques passes d'armes suffirent à les renvoyer à leurs laines et à leurs charrues, qui leur firent aimer de nouveau les bienfaits de la paix latine[3].

Au delà de Langres, la route des Alpes, souvent parcourue par César ou ses soldats[4], traversait la Saône au vieux port de Seveux[5] : et c'était alors la cité des Séquanes, rivale éternelle de celle des Lingons, et qui ne demandait qu'à recommencer la bataille contre elle[6]. Mais l'Empire faisait taire les Séquanes, et ils se bornaient à engager contre leurs voisins une rude concurrence industrielle[7] : car c'est une forte race que celle de ces Séquanes de Franche-Comté, au moins égale à celle des Arvernes leurs anciens amis[8], excellente aux combats de la frontière[9], agricole dans les vallons de ses rivières, industrielle dans ses villes, et qui sait aussi la valeur des travaux de l'esprit.

Comme au temps de la liberté[10], leur principal renom venait de leur grande ville, que nous atteignons par un pont sur le Doubs[11]. Depuis que le monde est à la paix, Besançon[12] a achevé

1. T. IV, p. 201, n. 4. Claude les transporta du Rhin en Bretagne
2. T. IV, p. 201, 212, 219, 460.
3. T. IV, p. 212. Sur leur très facile désarmement, Frontin, *Strat*, IV, 3, 14.
4. T. II, p. 525, n. 2.
5. *Segobodium* — Route directe de Langres au Rhin par Port-sur-Saône (*portus Abucini*, *Bucini*, *Buceni* ?), le principal port des Séquanes, Villersexel, Arcey et Mandeure.
6. T. IV, p. 181, 212.
7. Sans doute surtout pour les lainages d'hiver (cf. t II, p 282, t. V, p 240, n. 9). — Peut-être aussi les blés séquanes faisaient-ils concurrence à ceux des Lingons (César, I, 40, 11).
8. T. III, p. 139, 155.
9. *Cohortes Sequanorum*, qui paraissent être restées sur le Rhin Cf. t. IV, p. 137, n. 4. — Sur la situation administrative des Sequanes, ici, p 430, n. 2.
10. Cf. t. III, p. 227-8, t. II, p. 522.
11. T. V, p. 118, n. 6.
12. *Vesontio*, qui a rang de colonie (t IV, p. 262, n. 5), et dont l'importance comme ville fit que son nom s'imposa de bonne heure à la *civitas Sequanorum* (t. IV, p. 528, n. 6). — Il ne fait point de doute que Besançon n'ait été fortifié sous

de descendre de son rocher pour s'étendre en toute confiance sur l'aire aplanie qu'encadre la rivière[1], et même pour risquer sur l'autre rive quelques-uns de ses grands édifices[2]. Le climat a beau être rigoureux, les montagnes d'à côté fâcheuses par leur ombre noirâtre, la forêt et ses bêtes toutes rapprochées : Besançon, avec la même bonne grâce dont il accueillait jadis César et ses légions[3], appelle à lui les hommes et les choses du Midi[4]. Il a son Capitole comme Rome[5]; il adosse son théâtre, comme Athènes, au rocher de sa citadelle[6]; sur sa place publique, il élève des statues aux héros de l'Italie, Scipion et Pompée[7]; sur l'arc qui surmonte sa grande rue, il sculpte les mythes de la Grèce, il rend hommage à Hercule et aux héros de la fable[8]. Partout, il étend sur lui la blanche parure des temples[9].

Les Séquanes, à côté d'Apollon et des Muses, n'oubliaient pas Mercure et ses leçons. Ils mettaient au service de leurs terres et de leurs industries de rares aptitudes de patience et de décision[10]. Leurs produits alimentaires et textiles, jam-

le Bas Empire (Julien, *Ep.*, p 414, Sp.). — Castan, *Besançon et ses environs*, 2e édit., 1901 (détails précieux sur la topographie archéologique de Besançon; cf ici, t V, p. 51, n. 4, p. 53, n. 2, p. 54, n. 5, p. 55, n. 5, p. 57, n. 6).

1. La descente avait certainement commencé a l'epoque gauloise; cf. t. V, p. 48.

2. L'amphithéâtre, à la rue d'Arènes.

3. T. III, p. 227-8.

4. Cf. Julien (séjour en 360), *Epist.*, 38, p. 414, Sp., Ammien, XV, 11, 11; XX, 10, 3 Ecole à Besançon, t. VI, p. 124, n. 5. Objets d'art, t. V, p. 291, n. 7, t. VI, p. 170, n. 3. Un esclave impérial *dispensator*, XIII, 5385; une femme d'Orange, *mater sacrorum*, 5384; une riche Syrienne, 5373.

5. T. V, p. 63, n. 8.

6. Castan, p. 62.

7. *C. I. L.*, XIII, 5380-1; cf. ici, p. 153.

8. Cf. t. V, p. 67, n. 7; c'est la Porte Noire Espérandieu (VII, p. 3 et s.) attribue le monument au temps de Marc-Aurele, en fait par suite le contemporain de celui d'Yzeures (p. 410, n. 1). Je n'hesite qu'entre cette date et celle d'Hadrien. Il serait possible que ce fût un des monuments célebrant Hercule auxquels Ammien fait allusion (p. 153, n. 1).

9. Cf. Julien, *l. c.* : Πάλαι δὲ μεγάλη τε ἦν καὶ πολυτελέσιν ἱεροῖς ἐκεκόσμητο. Le principal culte des Séquanes est celui de Mercure et Apollon associés, Mercure avec l'épithète de *Cissonius* (XIII, 5373; ici, p. 44, n. 5, p. 35).

10. Voyageurs séquanes dans les villes de commerce de Lyon et Bordeaux; t. V, p. 150, t. VI, p. 521, n. 8, p. 379.

bons[1] et lainages[2], étaient connus sur les marchés de Rome. Des villages se bâtirent partout où il était nécessaire. même sur cette sombre route du Doubs devant laquelle avaient reculé les soldats de César[3]. Je crois bien que les forêts du pays furent plus vigoureusement attaquées que celles du reste de la Gaule[4]. Le « pays » de Montbéliard, dans la haute vallée de la rivière, avait déjà son originalité propre, laborieux, féru de religion et bien peuplé, groupé autour de Mandeure alors son chef-lieu[5]. On exploitait énergiquement les salines du Jura[6], fort entamées par les hommes des temps ligures et toujours inépuisables. Au pied des Vosges, les bains de Luxeuil[7] et de Bourbonne[8]

1. T II, p. 282 et 293.
2 T. V, p. 240, n. 9.
3. T. III, p. 228 et s., t. V, p. 88, n. 2.
4. Cela peut résulter de la présence, par endroits, de deux routes le long du Doubs (t V, p. 88, n. 2). — Sur les forges, t. V, p. 204, n. 8, p. 209, n. 7.
5. *Epomanduodurum* ou *Epamanduodurum*. Il y a là un incroyable mélange de cultes, Jupiter, Bellone, Castor (ou *Castores*), Mithra, et même, ce qui est bien rare, *sacerdos* [*Jovis*] *Ammonis* (cf p. 86, n. 2), etc. Les ruines de Mandeure montrent très nettement l'importance de l'endroit comme lieu de rendez-vous (théâtre avec une très belle vue, temples, thermes; objets d'art, t. V, p 305, n. 1). C'est certainement un des lieux saints les plus visités de la Gaule, sans que je puisse me rendre absolument compte de la cause essentielle de cette sainteté. Le lieu saint, en tout cas, n'allait pas sans un très important marché, et sans doute marché aux chevaux : ce qui expliquerait la très grande quantité de clochettes qu'on y a découvertes. Le nom peut signifier « village de la foire aux chevaux ».
6. Le nom de Salins, *Salinæ*, indique une exploitation romaine. Exploitations salines et culte de la Mère des Dieux à Grozon près de Poligny. — Il y a de ce côté un groupe de trois localités importantes, Moirans (*Morincum*), le lac d'Antre, Jeurre, sans aucun doute marché, sanctuaire (de Mars?) et citadelle séquanes, situées, je crois, sur ou près la route de Dijon à Genève (cf. p. 432, n. 7) par Lons-le-Saunier (*Ledone* ou *Ledo*) et la Faucille (cf. p. 432, n. 7). — A Lons-le-Saunier ou à Orgelet, cette route rencontrait un très ancien chemin saunier, peut-être un des plus curieux sentiers de la Gaule, connu sans doute des Marseillais, partant de Vienne, passant par ou vers les eaux sacrées de Saint-Vulbas (cf. p. 436, n. 3), le *vicus* d'Ambronay (p. 436, n. 3), Izernore ou *Isarnodurus* (sans aucun doute le plus grand sanctuaire de la région, consacré à Mars, dont le culte semble très important en Jura, et à Mercure), Arinthod (autel *Marti Segomoni*, XIII, 5340), Orgelet (riche en débris celtiques et romains), Lons-le-Saunier, Grozon, Salins (ou plutôt ses abords) et Besançon. — Cette dernière partie de la route, depuis Lons-le-Saunier, servait aux voyageurs venant de Lyon par Bourg et par le sanctuaire de Coligny (p. 436, n. 3).
7. *Lussoius* ou *Luxovius*; t. V, p. 43, t. VI, p. 64, n. 3. Jusqu'ici les monuments révèlent surtout des baigneurs de la cité des Séquanes.
8. *Borvo*; t. V, p. 43, t. VI, p. 57, n. 6. Fréquenté surtout par les gens d'à

regorgeaient de malades. Bien que la surveillance des routes et des cols ait amené les empereurs à militariser à demi la Franche-Comté en plaçant les Séquanes sous l'autorité du légat de la Germanie Supérieure[1], l'activité civile y était d'une intensité soutenue; et bien que le pays parût à demi bloqué par les Vosges et le Jura, la Séquanie aspirait joyeusement les influences de la Méditerranée et de l'Orient même[2] par la grande route qui, à travers les cols de Pontarlier, menait au lac de Genève et aux rives du Rhône[3].

côté, les Lingons, auxquels je ne suis pas sûr que Bourbonne n'appartînt pas. — Verreries?, t. V, p. 295, n. 3. — Sur le chemin de Bourbonne à Luxeuil, entre les deux, Corre devait à ses eaux d'être un lieu saint fréquenté. Et c'était là le second grand chemin des eaux sacrées de la Gaule (pour l'autre, p. 427, n. 6).

1. T. IV, p. 135, n. 1.

2. Cf p. 434, n. 4, p. 435, n. 5.

3. Ici, p. 430, t. V, p. 86, n. 5 : voie directe sur Yverdon par le col de Sainte-Croix; voie sur Orbe par Jougne. — Ici se pose le problème le plus difficile de la géographie gallo-romaine : l'attribution du pays entre le Jura, la Saône et le Rhône, où étaient autrefois les *Ambarri*, clients des Eduens (t. II, p. 538, n. 3) Qu'étaient devenus ces Ambarres? Il ne paraît pas douteux qu'ils ne fussent plus *civitas*, mais simple *pagus* (cf. t. IV, p. 90, n. 8). Mais attribué à quelle *civitas*? On peut supposer que c'était à Lyon (cf. t. IV, p. 46, n. 8), dont le diocèse, au Moyen Age, s'étendait jusque dans cette région. — Mais où les hésitations sont plus nombreuses, c'est dans l'extension de ce territoire lyonnais. A s'en tenir au Moyen Age, on peut le faire aller, au nord du Rhône, jusqu'à Saint-Claude (*Condatisco*), séparant ainsi complètement les Séquanes ou la cité de Besançon de leurs possessions du Bugey et de Belley. J'hésite à le croire, encore que ce soit possible; et je préfère supposer, pour l'époque romaine, que Besançon possédait aussi Saint-Claude, Nantua et Izernore, et arrêter le pays de Lyon à l'ouest d'Izernore. — Au sud du Rhône, le Moyen Age donnait au diocèse de Lyon les deux archiprêtrés de Meyzieux et de Morestel; mais Ammien semble dire que le Rhône séparait la Lyonnaise et la Viennoise (XV, 11, 7) : il est vrai qu'Ammien n'a peut-être parlé qu'approximativement. — Ce pays lyonnais des Ambarres avait pour principales localités, ce semble, Bourg et Ambronay, pour principaux sanctuaires ruraux la fontaine de *Bormana* à Saint-Vulbas (XIII, 2452) et le temple de Coligny, célèbre par son calendrier (cf. p. 110), sans doute temple d'Apollon associé à Mercure (XIII, 2579). Je crois que beaucoup de Lyonnais avaient là leurs villas; les tombes de l'Ain participent du caractère de celles de Lyon; voyez à Genay ce Syrien qui s'intitule *negotiator Luguduni* (XIII, 2448). — Quant au pays séquane de Belley ou du Bugey, fort peuplé, il avait trois *vici* importants, Belley (*Bellicus*) et Briord (*Brioratis*), au nord du Rhône, Aoste ou *Augustum* au sud, chef-lieu d'un *pagus Octavius* (XII, 2395). — Je rappelle que le val Romey appartenait probablement aux Viennois; et il serait possible que le pays d'Aoste et même tout le Bugey leur aient été attribués pendant quelque temps (XII, 2393), comme il serait possible que Bugey et val Romey aient été appliqués un temps aux gens de Nyon. Mais que Belley, Briord et Aoste aient appartenu aux Séquanes au moins après 300, c'est ce que laisse supposer, outre l'état ecclésiastique, le texte d'Ammien (XV, 11, 17; cf. p. 332, n. 2) :

XIII. — ARMORIQUE ET NORMANDIE[1]

Le contraste était frappant entre ces terres bourguignonnes et les régions lointaines qui s'étendaient au nord-ouest, de l'autre côté de la route de Tours à Paris, l'Armorique et la Normandie[2].

Celles-ci étaient demeurées, je ne dis pas les plus sauvages, mais les moins accessibles aux façons latines. Sauf aux embouchures de la Seine[3] et de la Loire, il ne s'y était point bâti de grande ville[4]. Les seuls lieux habités qui eussent de l'impor-

Rhodanus per Sapaudiam fertur [il appelle *Sapaudia*, je suppose, un ensemble composé, 1° sur la rive droite, du pays de Nyon, et sans doute aussi du pays d'Yverdon (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 15), 2° sur les deux rives, du pays viennois de Genève, y compris le val Romey, 3° sans doute aussi, sur la rive gauche, des pays viennois de Chambéry et d'Albens] *et Sequanos* [le Bugey sur les deux rives; p. 332, n. 2]. — Le culte prépondérant dans cette région, de Lyon à Genève, paraît avoir été celui d'Apollon. — Carrières de Seyssel et de Villebois, t. V, p. 214, n. 6.

1. Aucun travail d'ensemble sur la Normandie; de bons résumés sur l'Armorique chez de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, 1896. Le mémoire célèbre de Longnon, *Les Cités gallo-romaines de Bretagne* (*Congrès Scientifique de France*, tenu à Saint-Brieuc en 1872, t. II, 1874) appelle des réserves

2. Route de Rouen et de la Manche (au cas où elle ne se confondrait pas avec la rue Saint-Martin et la route du Nord jusqu'à Saint-Denis, p. 459, n. 7, ou au moins jusqu'au carrefour de Château-Landon; de Pachtere, p. 38), par les rues et le faubourg Saint-Denis, Saint-Denis (*Catulliacus*), Ermont, Pierrelaye, Pontoise; t. V, p. 90 Route de Dreux, vers Seez et la Normandie (t V, p 90, n 2, t. VI, p. 439, n. 1), par les rues Saint-André-des-Arts, du Four, de Sèvres Route de Chartres et de l'Armorique par la rue de Vaugirard, Meudon, Jouy, Gif (de Paris à Gif on peut supposer aussi la route par la *via Inferior* [t. V, p. 52, n. 2], le chemin de Châtillon et Bièvres); t V, p 90, n. 2. Il est possible, d'ailleurs, que ces deux lignes parisiennes (rues de Sèvres et de Vaugirard) se confondissent à Issy, et que la bifurcation vers Dreux et Chartres se fit, comme aujourd'hui, vers Jouars. C'est entre Versailles et Jouars qu'on passait du pays de Paris dans celui des Carnutes, et peut-être Jouars (*Diodurum*) était-il le « bourg sacré » qui marquait l'entrée chez ce dernier peuple.

3. Encore peut-on faire des réserves sur l'importance de Rouen, surtout comme port; p. 449-450, t. V, p. 136.

4. La rareté des inscriptions et des monuments figurés est à noter dans toutes les villes de cette région, et je ne peux croire qu'elle y soit due partout également au hasard. A Angers, par exemple, pays compris, il n'y a que 7 numéros dans le *Recueil* d'Espérandieu (nos 3002-8) et quelques-uns sujets à caution. Les cités les plus représentées dans le *Corpus* sont Nantes, Lisieux, Vieux, Lillebonne, mais avec de 15 à 40 inscriptions à peine, au lieu des 200 à 350 du Berry, d'Autun et de Bordeaux (je m'en tiens aux totaux de la première édition du *Corpus*). Et

tance valaient surtout par leur rôle de capitales de cités. Encore ce rôle n'empêchait-il pas certains d'entre eux de rester des bourgades infimes, à peine autre chose que marchés de paysans, cours de justice de paix ou assises de pèlerins[1]; et pour ceux-là même qui prirent davantage l'allure citadine, nous n'arrivons pas à trouver quelque trait qui puisse caractériser leurs occupations municipales, qui ne soit pas le signe d'une très banale existence. Ces chefs-lieux eurent sans doute leur théâtre ou leur amphithéâtre, leurs thermes, leurs temples, leur basilique, en quoi ils ressemblaient à ceux du monde entier. Mais je ne suis point sûr que quelques-uns de ces édifices, et les plus considérables, ne fussent pas construits en charpente[2]. On dirait que la passion de bâtir, qui sévissait dans le reste des Gaules, s'atténuait en cette fin de leurs terres. Même dans les trois villes par où ces régions rejoignaient les routes de la civilisation[3],

nous avons des cités qui ne sont à peu près pas représentées en épigraphie (milliaires mis à part) : Vannes, Corseul, Carhaix, Avranches, Coutances, Bayeux, Séez

1. Quelques-unes portent d'ailleurs le nom de *magus* = « marché », Angers (p. 439, n. 9), Lisieux (p. 448, n. 1), ou de *fanum*, Corseul (p. 444, n. 2).

2. Cf. t. V, p. 229-230, t. VI, p. 154 et s. Dans un certain nombre des théâtres que nous allons citer, par exemple, on signale que les gradins ou les scènes ont dû être en bois. Cependant, au Mans, inscriptions de *vomitoria* (authentiques ?, XIII, 3192); à Évreux, ruines du théâtre avec inscription de Claude, mais là encore on a supposé des gradins de terre (XIII, 3200; p. 447, n. 3). Théâtre de pierre à Locmariaquer (t. V, p. 137, n. 3), qui devait être un *vicus* sacré : mais c'est le seul théâtre reconnu en Bretagne en dehors de ceux des Namnètes (au Petit-Mars et à Mauves). La Normandie offre, outre les théâtres des chefs-lieux, ceux de Valognes chez les Unelles, Berthouville, le Vieil-Évreux et à côté Arnières, Saint-André-sur-Cailly près de Rouen, d'autres sans doute. En Maine et Anjou, p. 439, n. 7 et 9.

3. On peut ajouter Jublains, *Noviodunum*, à mi-chemin entre Le Mans et Rennes, (au croisement du chemin du Mans à Avranches; t. V, p. 91, n. 4), dont la *civitas*, *Aulerci Diablintes* (d'où le nom de Jublains), comble l'espace entre les cités de ces deux villes. Malgré son nom de *-dunum*, Jublains ne pouvait être qu'un marché au centre d'un pays agricole : son site, sur de vagues pentes, n'est nullement celui d'un *oppidum* gaulois; il a dû remplacer une antique citadelle, placée ailleurs, dans les premiers temps de l'Empire ou les derniers de l'indépendance. La bourgade, malgré l'intérêt offert aujourd'hui par son *castellum*, qui est du Bas Empire (t. V, p. 38, n. 1), était insignifiante comme sa *civitas*. Celle-ci, tout comme celles de Buch et de Bazas (p. 383, n. 4, p. 375, n. 1), des Tricastins (p. 327, n. 2), de Senlis (p. 454, n. 6), et les cités de Normandie (p. 446-8), est une de ces petites *civitates* dont le maintien par l'Empire s'explique surtout par le respect de la tradition (t. IV, p. 90, n. 8). — Liger, *Les Diablintes*, 1898 (superficiel).

Chartres[1], Le Mans[2] et Angers[3], les peuples ne parvenaient pas à se parer de pierre, de marbre et de bronze. Ce qu'était véritablement leur physionomie latine, nous l'ignorons. Et quand on aura dit que chez les Carnutes[4] Chartres[5], sur son coteau de l'Eure, exploite les blés de la Beauce et peut-être des haras de percherons[6]; que chez les Aulerques Le Mans[7], vieille citadelle celtique allongée sur une croupe rocheuse, s'est transformé, à la faveur de la paix, en la capitale agricole des vallons herbeux de l'Huisne et de la Sarthe[8]; que chez les Andécaves Angers[9], simple marché promu au rang de métropole d'un

1. Sur la route de Paris à Nantes, au croisement de celle d'Orléans en Normandie (cf. t. V, p. 90, n. 2, p. 91, n. 4). — Sur la route de Paris en Normandie (p. 437, n. 2), la première étape, au croisement de cette même route d'Orléans en Normandie, était marquée par la bourgade, important carrefour, de *Durocasses*, Dreux, nom qui doit être celui du *pagus* auquel elle servait de chef-lieu (n. 4).

2. Sur la même route, au départ d'une route vers Rennes et l'Armorique, au croisement de celle de Tours vers la Normandie (t. V, p. 90, n. 2; p. 91, n. 4).

3. Sur la même route, au croisement des routes venues du Centre (Tours et Bourges, t. V, p. 91), continuant vers Rennes et l'Armorique (t. V, p. 91, n. 4).

4. *Carnuteni fœderati*, dit Pline, IV, 107, et je demeure étonné que les Carnutes, si hostiles à César (t. III, p. 418-9, 436, 546, 555, 560), aient obtenu ce titre. — Sur le démembrement de la *civitas*, t. IV, p. 595. — Sur les autres localités, p. 410-411. Dreux (n. 1) en dépendait. L'exploration de cette *civitas* commence à peine.

5. *Autricum*, métropole des *Carnutes* (*Carnuteni*), qui prit plus tard le nom du peuple (cf. n. 4). — Je me demande si sa principale occupation n'était pas, comme au Moyen Age, l'industrie drapière (cf. t. V, p. 240, n. 1). — Sur l'étendue de Chartres, 2100 m ?, t. V, p. 37, n 5. — Bonnard, *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 61 et s. : de cette ville, capitale d'un des plus grands peuples, il n'est resté aucun vestige apparent de théâtre, d'arenes, de thermes et de temples.

6. Encore ceci est-il moins indiqué par les textes que par la nature des choses.

7. *Sub...dinnum*, Table de Peutinger; Οὐίνδινον, Οὐίνδιον, Οὐίνδυνον (Ptol , II, 8, 8); peut-être *Vindinnum*, « la blanche? » : j'hésite, bien que la situation du Mans soit celle d'un *oppidum* celtique bien caractérisé, à chercher dans ce mot un composé de *-dunum*. — La *civitas* était celle des *Aulerci Cenomanni* ou *Cenomani* (cf. t. II, p. 494) : le dernier nom est passé au Mans — L'enceinte du troisième siècle, très visible, est de 1400 m. — La Tour-aux-Fées d'Allonnes, au voisinage du Mans, m'a paru, non pas un *castellum* du Bas Empire, ce qui est l'opinion courante, mais un mausolée du Haut Empire (cf. t. V, p. 75, n. 6). Je ne sais que penser des ruines et en particulier du théâtre qu'on aurait, dit-on, découverts à Allonnes : y aurait-il eu là un *vicus* sacré voisin du Mans (cf. le Vieil-Évreux, p. 447, n. 3)? — Sur la route du Mans à Tours, près de la frontière des deux cités, théâtre et sans doute sanctuaire d'Aubigné — Liger, *La Cénomanie romaine*, Le Mans, 1904.

8. Même remarque que pour Chartres, n. 6.

9. *Juliomagus* = « *forum Julii* », plus tard *Andecavi*. — Enceinte de 1200 m. environ. — Sur les ardoises, t. V, p. 213. — Jusqu'ici le principal culte paraît celui

ancien peuple de batailleurs[1], doit son privilège et ses ressources au faisceau des rivières du Maine qui se lie devant lui à la rive de la Loire[2] : après cela, on ne pourra plus rien dire sur ces villes qui leur appartienne en propre, et on n'aura rien signalé qu'elles n'aient reçu du sol et qui ne soit la manière immuable de leur vie.

Il n'y a pas, à part les bas-fonds des Flandres et les fourrés des Ardennes, de région aussi pauvre en ruines monumentales. Les sculptures, religieuses et même funéraires, y sont extrêmement rares; on y grave fort peu d'inscriptions[3]. Dès que nous nous éloignons de Paris, d'Orléans ou de Tours, pour descendre vers la Normandie et l'Armorique par les routes de l'empereur Claude[4], il semble que le passé romain se taise, et qu'il ne veuille plus nous parler, ni par l'édifice, ni par l'image, ni par l'épigraphie même. — A cela, on peut supposer deux causes.

L'une, c'est que ces peuples, parmi ceux de la Gaule, s'attachaient le plus fidèlement aux traditions celtiques. Ces traditions, on l'a vu, répudiaient la figure pour les dieux, la pierre pour les édifices, l'inscription pour les tombes[5]. Comment ne se seraient-elles pas maintenues plus longtemps sur ces terres? Celles-ci se trouvaient les plus éloignées des routes militaires; leur centre de convergence était, non pas la colonie de Lyon, mais le sanctuaire druidique des Carnutes de la Loire[6]; elles regardaient l'île de Bretagne, si longtemps indépendante; et la mer qui les baignait ne connaissait rien d'Homère et n'avait vu

de Mars, avec l'épithète de *Loucetius*, à Angers (XIII, 3087), celle de *Mullo* à Craon (XIII, 3096). — Théâtre et sans doute *vicus* important à Gennes. — Sanctuaire de Minerve à Notre-Dame-d'Allençon, lieu qui est à la frontière des Pictons, à une source de l'Aubance et non loin des eaux de Thouarcé.

1. T. III, p. 544-554; t. IV, p. 155-6.

2. Même remarque que pour Chartres et Le Mans, p. 439, n. 6 et 8.

3. Cf. p. 437, n. 4.

4. Cf. t. IV, p. 172, t. V, p. 91, n. 6, plus haut, t. VI, p. 411, n. 3, p. 437, n. 2.

5. T. VI, p. 21 et s.; t. V, p. 9; t. VI, p. 129-131.

6. T. II, p. 97 et suiv. Cf. ici, p. 411, n. 1.

César qu'un instant[1]. Les dieux celtiques possédaient là un asile naturel où ils pouvaient plus longtemps résister aux idoles gréco-romaines.

L'autre cause, c'est que la vie, sur ces terres, s'alimentait beaucoup moins au commerce ou à l'industrie qu'à la pêche ou à l'agriculture. Nulle part dans le Nord-Ouest on ne verra pendant longtemps de grandes manufactures, sauf de poteries grossières aux abords des lieux de sanctuaires[2], et c'est tardivement que le maître verrier Fronton y installera ses fabriques, du reste à la lisière du pays, près de la Seine[3]. Le seul négoce qui pût s'exercer sur ces parages excentriques était avec l'île de Bretagne : mais depuis la création de Boulogne, il s'acheminait presque de force vers ce port[4]. En tant que puissance maritime, l'antique peuplade des Vénètes n'existait plus[5]. Mais en revanche, les hommes gagnaient gros ou vivaient bien avec leurs prairies, leurs bestiaux, leurs légumes et leurs poissons. C'étaient rivages de pêche, terres de labour et d'élevage, peu propices aux grandes villes. A ces gens d'Armorique et de Normandie, il fallait surtout des grèves abritées où rassembler leurs bateaux[6], d'amples foirails où amener leurs bêtes, des marchés où étaler les produits de leurs champs, et, aussi, des rendez-vous de prières, des lieux de pèlerinage ou de pardon[7] où l'on se divertit en foule entre deux sacrifices. En tous ces

1. T. III, p. 203 et suiv.
2. T. V, p. 287, n. 2. Forges domaniales ou villages de forgerons, t. V, p. 209, n. 7.
3 En admettant qu'il ne faille pas chercher sa principale manufacture au nord de la Bresle (*Frulis* ?), limite entre la Normandie (cité de Lillebonne) et la Picardie (cité d'Amiens). T. V, p. 295.
4. Cf. t. V, p. 166-167, 138-140.
5. Cf. t. V, p. 136-7, 167; ici, p. 444, n. 5.
6. Cf. t. V, p. 136-7.
7. Cf. t. V, p. 287, n. 2, et ici, p. 438, n. 2. Peut-être, aux caps du Finistère, sanctuaires traditionnels à rites funéraires, où l'on a pu chercher l'endroit où Ulysse a évoqué les morts (t. V, p. 146, n. 9). Pour l'epoque ancienne, t. I, p. 145-8. — Ajoutez les *fana* forestiers, rendez-vous de chasses, ici, p. 215, n. 1. — Sur le culte de Mars dans ces régions, sensiblement préféré à Mercure, p. 32, n. 6, p. 430, n. 9, p. 445, n. 4, p. 444, n. 2, p. 446, n. 6.

endroits, on s'entassait aux jours convenus : le reste du temps, on vivait à la campagne, riches ou pauvres.

Voilà également pourquoi, si ces villes sont petites et pauvres en bâtisses, les villas rurales abondent, larges et peuplées comme des bourgs[1]. Elles n'ont peut-être pas l'extravagante opulence des domaines de la Garonne, du Rhône ou de la Moselle[2]; et ce sont souvent de belles et vastes fermes plutôt que des palais, mais qui annoncent un confortable réfléchi et un luxe solide, sans exclure de bizarres fantaisies[3] ou le goût des œuvres d'art[4]. A côté d'elles, plus riches encore que les châtelains de leur voisinage, plus riches même que les chefs-lieux de leurs cités, les dieux de la campagne se sont fait dresser de grands sanctuaires et y cachent des trésors qui feraient la joie d'un Valérius Asiaticus, par exemple Minerve à Notre-Dame-d'Allençon chez les Angevins, Mercure à Berthouville dans la cité de Lisieux[5]. En ces gras pays de Normandie et du Maine, les divinités ainsi que les humains jouissaient de leurs biens hors des villes, dans la calme sécurité des champs.

Mais si l'Armorique et la Normandie étaient demeurées réfractaires à la vie urbaine, nous sentons déjà en elles ce que nous n'avons encore vu dans aucune région de la Gaule[6], les éléments d'une vie provinciale : j'entends par là le rapprochement d'intérêts ou d'habitudes entre les cités d'une même contrée, leur subordination, en fait ou en droit, à une ville

1. Pour la Bretagne, cf t. V, p. 166, 137, n. 7.
2. P. 373, 375 et 384; p. 336; p. 476-7.
3. A Carnac, villa célèbre, dont les enduits à bandes de couleurs vives sont incrustés de coquillages; cf. t. V, p. 227, n. 8, p. 291, n. 3. Dallages d'ardoises, t. V, p. 213, n. 4.
4. Le Jupiter et l'Apollon de bronze, d'Évreux, trouvés dans la ville romaine (t. V, p. 305, n. 1; t. VI, p 170, n. 3); l'Hercule barbu, du Thil dans l'Eure, trouvé sans doute sur l'emplacement d'une villa (Espérandieu, n° 3069); l'Apollon en bronze doré, de Lillebonne (n° 3084); la mosaïque apollinaire de Lillebonne (p. 174); etc. Évreux et Lillebonne paraissent, dans cette région, les cités les plus aristocratiques, les plus éprises d'art.
5. P. 448, n. 1; t. V, p. 366, 302, 301, n. 7.
6. Sauf peut-être en Gascogne, p. 375-6.

mieux placée et plus riche, à un port de frontière s'ouvrant sur un grand fleuve. Et je ne dis pas que cela existe déjà en Bretagne et en Normandie, et qu'elles forment dès lors deux provinces de France : mais elles tendaient à le devenir, parce que la nature les y inclinait, elle qui avait fait de la Bretagne armoricaine une presqu'île à demi isolée dans son cadre de rivages[1], qui avait disposé les terres normandes en « campagnes » parallèles, ouvertes sur la large baie de la Seine telles que des arcades le long d'un portique[2].

Dans l'Armorique, mieux faite, la capitale et le port s'annonçaient très nettement. — Il y avait dans la presqu'île cinq districts municipaux et cinq chefs-lieux, districts qui répondaient tout à la fois aux anciennes peuplades, et, à peu de chose près, à nos départements actuels : tellement les divisions s'imposent dans ce pays vigoureusement charpenté. — C'était d'abord, autour des pointes du Finistère, la cité des Osismiens[3], à moitié perdue dans la mer[4], dont le centre administratif, Carhaix, était à moitié perdu dans la forêt[5]. Puis venaient, sur les côtes du Nord,

1. Cf. t. I, p. 31, t. II, p. 489 et s.

2. Cf. t I, p. 31, t. II, p. 488-9.

3. *Ossismi*, *Osismi*, *Osismii*; cf. t. II, p. 490. — C'est à tort, je crois, qu'on distingue, au sud des *Osismi*, une *civitas Coriosopitum*, qui serait à Quimper; le mot, dans la *Notice des Gaules* (3, 7), n'est qu'une inadvertance de copiste pour *Coriosolitum*. Le fait que Quimper s'est appelé au Moyen Age *Corisòpitum* ne peut être allégué en l'affaire : tout au plus explique-t-il l'inadvertance.

4. Comme ports mentionnés par les textes : *Gesocribate*, à la fin de la grande route de Nantes, port qu'on place à Brest (où on dit qu'il y a trace d'un *castrum* du Bas Empire), qu'on peut plutôt placer à Castel Ac'h (n. 5), l'une et l'autre localités, lieux de ports à l'époque romaine; *portus Saliocanus* (Ptol., II, 8, 2), qu'on place à la baie de Pors-Liogan près du Conquet; sans doute, à côté de Quimper (*Corisopitum*, cf. n. 3), Locmaria; autrefois, dit-on, *civitas Aquilonia*. Cf. t. V, p. 91, n. 3 et 5, p. 137, n. 4 et 5.

5. Ptolémée, II, 8, 5 : Οὔοργον, Οὐόργιον, Οὐοργόνιον, Οὐοργάνιον; Table de Peutinger : *Vorgium*; *C. I. L.*, XIII, 9013 : *Vorg.*; 9016 . *Vorgan.* On a supposé que le chef-lieu, qui du nom du peuple s'est appelé *Ossismi* à partir du IV[e] siècle, est la localité maritime de Castel Ac'h, au nord de l'Abervrac'h, et que le nom de cette localité, qui serait *Achim* ou *Achimis* au Moyen Age, viendrait de ce nom de *Ossismi*. Que sous le Haut Empire la métropole ait pu être à cette fin de terre et non au centre de la cité, cela me paraît impossible; l'importance, visible aujourd'hui encore sur le terrain, du nœud de routes à Carhaix (cf. t. V, p. 91, n. 3 et 5), ne peut s'expliquer que par son rang de métropole. Si Castel Ac'h est devenu chef-

les Coriosolites[1] et Corseul, leur lieu de pèlerinage et leur bourg principal[2], pays et chef-lieu où la culture des terres disputait les habitants aux pêches de la mer de Saint-Brieuc[3]. A l'opposé de ce rivage, le golfe de Morbihan était toujours encadré par les terres des Vénètes[4], déchus pour des siècles de toute gloire maritime[5], dont Vannes la métropole végétait silencieuse à la pointe de son estuaire[6]. Voilà, ces trois peuples des promontoires et des golfes armoricains, les peuples du passé : maintenant, sous la loi de Rome, puisque la route est plus forte que le rivage[7] et la terre plus attirante que l'Océan, puisque les sta-

lieu sous le nom de *Ossismi*, ce ne peut être qu'au IV[e] siècle, comme peut-être un instant Vermand au détriment de Saint-Quentin (p. 435, n. 1) : mais, si cela était, n'aurait-on pas alors construit la métropole en *castrum*, sur cette côte déjà menacée par les Saxons? — Aucune trace de *castrum* à Carhaix.

1. *Coriosolites*, dont le nom est resté sur Corseul (n. 2).

2. *Fanum Martis*; cf. t. V, p. 45, n. 3. — Aucune trace connue de rempart. — L'opinion courante, qui incorpore les Coriosolites à la cité de Rennes, ne repose sur aucun fondement : textes, inscriptions, ruines et voies marquent l'existence de cette *civitas* avec Corseul pour chef-lieu. — Le territoire de Corseul finissait, du côté de Rennes, à la station de *Fines*, qui est à Évran [*Icoranda*?] près de la Rance (il faut, dans l'Itinéraire, p. 387, accepter *VII*).

3. Leur port principal est *Reginca* (Table), sans aucun doute à Erquy, t. V, p. 91, n. 5, p. 137.

4. *Veneti*, dont le nom est resté sur Vannes, n. 6.

5. Cf. t. III, p. 300, t. V, p. 137 et 167, t VI, p. 441. Je rappelle que la déchéance des Vénètes, dont la puissance maritime remontait peut-être à l'époque mégalithique, est un des grands faits de l'histoire de la Gaule. — Remarquez que les textes ne mentionnent dans le pays qu'un seul port, *Vidana*, que j'ai placé à Locmariaquer, *vicus* important de la cité (cf. t. V, p. 137), dont le théâtre, au flanc d'une colline dominant la mer, le golfe de Morbihan et les îles, présentait le plus prestigieux décor qu'eût un théâtre de Gaule : et c'est peut-être là (t. III, p. 296) que César a campé pendant la bataille vénète. Ce point, avec les mégalithes à l'entour, fut vraiment un des principaux lieux historiques de l'ancienne Gaule. — Sur la villa de Carnac, p. 442, n. 3.

6. *Darioritum*; cf. t. V, p. 137. Les manuscrits de Ptolémée (II, 8, 6) hésitent entre Δαριόριτον et Δαριόριγον, qui sont également possibles; mais la Table de Peutinger, qui donne *Dartoritum*, doit nous faire préférer *Darioritum* : *ritum* doit rappeler les gués des deux ruisseaux qui convergent à Vannes, *vada* auxquels peut faire allusion César (III, 9, 6). — Vannes fut certainement fortifiée au Bas Empire. — Outre le *vicus* de Locmariaquer (n. 5), on citera chez les Vénètes la station [*ad*] *Sulim* ou Castennec, sur la route de Nantes à Vannes, qui doit avoir été un important lieu de pèlerinage et peut-être, je crois, de fabrication de poteries (t. V, p. 287, n. 2).

7. Le réseau des routes armoricaines fut excellemment compris, rayonnant autour de Rennes d'abord, de Carhaix ensuite (sept chemins en partaient), avec deux routes en bordure, l'une de Nantes à Brest, l'autre sans doute d'Avranches

tions navales des peuples ont quitté les abords de la haute mer pour s'abriter dans les estuaires des fleuves[1], deux villes préludent à une mainmise sur l'Armorique, Rennes, résidence des Redons, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, Nantes, résidence des Namnètes, à l'endroit où la mer s'enfonce dans les eaux de la Loire inférieure. — Rennes[2] sera pour la contrée la capitale du dedans[3]. Elle est à une rencontre de rivières, au seuil de la France intérieure, la conquête romaine lui a donné un carrefour de routes, et elle possède des monuments, des inscriptions et des sanctuaires bâtis plus qu'aucun chef-lieu de l'Armorique[4], Nantes exceptée. — Nantes[5], en ce temps-là, compte davantage. Elle a consommé la ruine des Vénètes, ainsi qu'Arles celle de Marseille et Bordeaux celle de la mer saintongeoise. Le site est excellent : au centre, un coteau dominant la Loire; sur le flanc, l'Erdre qui entr'ouvre son embouchure; en face, des îles qui resserrent le fleuve et complètent le mouillage. Loire et Armorique étaient devenues tributaires de Nantes;

à Brest par Corseul, quatre routes de jonction avec le reste de la Gaule, à savoir les routes arrivant à Nantes par Angers, à Rennes par Angers, à Rennes par Le Mans, à Avranches par Séez et Dreux; cf. t. V, p. 90, n. 2, p. 91, n. 3-5. Ajoutez de bonnes routes vers tous les ports; t. V, p. 103, n. 2.

1. Cf. t. II, p. 501-2, t. V, p. 136-7.

2. Chef-lieu des *Redones*, dont elle prendra le nom; sous le Haut Empire, *Condate* (= « confluent »). — Mur d'enceinte de 1200 m. environ, au IVe s.

3. Mais il est à remarquer que, comme toutes les cités gauloises à proximité de la mer, la cité avait son port à elle, *Aletum*, à Saint-Servan; cf. t. V, p. 137, n. 7. Aleth fut *castrum* sous le Bas Empire et peut-être les *milites Martenses* qui y tinrent alors garnison (*Not dign.*, *Occ.*, 37, 19) sont-ils une ancienne corporation de Mars, dieu important du pays (n. 4), transformée en milice (t. IV, p. 402, n. 2).

4. Sur les routes, cf. p. 444, n. 7. — Pour les temples, en particulier un grand sanctuaire à Mars : le dieu s'y appelle *Mars Mullo*, *Mars Vicinnus*, et les *pagi* de la cité (*pagus Carnutenus*, *Matans*, *Sextanmanduus*) y viennent en pèlerinage public *in honorem domus divinæ* (XIII, 3148-50). — Sur la patère d'or importée, t. V, p. 301.

5. *Condevincum* (Ptol., II, 8, 8), plus tard *Namnetes* ou *Namnites*. — Enceinte, sous le Bas Empire, de 1665 m. et 16 hectares. En dernier lieu, Durville, *Les Fouilles de l'Évêché*, 1913 (*Soc. arch.*). — *Portus Brivates* à Saint-Nazaire (t. V, p. 136, n. 8). — Théâtres de *vici* ou de lieux saints à Mauves et à Petit-Mars. — Contrairement à l'opinion courante, j'étends jusqu'à la mer et au Croisic le domaine des Namnètes (cf. t. II, p. 490, n. 6). En revanche, les Pictons, en face de Nantes même, revendiquaient le port de Reze (p. 407, n. 1). — Maître, *Géogr. hist. et descr. de la Loire-Inférieure*, I, 1893, II, 1899 (bien étudié; cf. p. 407, n. 1).

« nautes » de rivière[1] et matelots de la mer y fraternisaient. Sur les berges, la largeur de l'espace permit de construire un long quartier, qui fut la ville active et bruyante[2] au pied du coteau plus calme, cher aux anciens Celtes[3]. C'est dans ce quartier que s'entassaient les entrepôts de barriques[4], que s'installaient les tonneliers au travail importun[5], et que retentissaient, comme on disait alors, « les forges de Vulcain », autrement dit les constructions de navires[6]. Car les gens de Nantes se sont rendu compte, ce qui échappa trop souvent aux Bordelais, que le commerce ne va pas sans l'industrie, ni le fret sans le navire, ni Mercure sans Vulcain : et ils firent justement de Vulcain leur dieu principal[7].

La Normandie hésitait davantage, et pour sa capitale et pour son port. Elle était plus mal délimitée, les cités y étaient plus nombreuses, plus petites[8], et leurs chefs-lieux se ressemblaient tous par leur caractère de marché agricole, l'attitude aimable des coteaux qui les portaient, l'insignifiance de leur vie municipale : à gauche Avranches[9] et Coutances[10], chacune à la tête

1. *Nautæ Ligerici* ; XIII, 3105, 3114.
2. *Portus Namnetum* dans les itinéraires et *vicus Portensis* dans les inscriptions (3105-7). T. V, p. 165, n. 3, p 59, n 1.
3. C'est ce coteau, situé au confluent de l'Erdre (*conde* = « *confluens* »), qui a dû s'appeler spécialement *Condevincum* (p. 445, n 5).
4. N. 5.
5. *Caparii* (XIII, 3104), qui travaillaient peut-être pour le cidre ou la bière plutôt que pour le vin; cf. t. V, p. 186, n. 1.
6. Inscriptions *Volcano*, XIII, 3105-7. — Culte de Mars, cf. p. 32, n. 6.
7. N. 6. — Port à Saint-Nazaire, t. V, p. 136, n. 8.
8. C'est du reste un fait étonnant, que le maintien de toutes ces petites cites normandes, lesquelles étaient à peine autre chose que des tribus (cf. t. II, p. 489, ici, p. 438, n. 3).
9. *Abrincatui*, nom de la peuplade (vallées de la Sée et de la Sélune), passé à la ville; on ne peut préciser pour le nom même du lieu . *Ingena*, dit Ptolémée (II, 8, 8), qui paraît être l'equivalent du *Legedia* de la Table (sur la route de Rennes à Cherbourg). — Jusqu'ici, aucune trace de remparts, d'inscriptions ou de sculptures importantes. — Cf. Coutil, ici, n. 10.
10. *Constantia*, nom qui paraît avoir, sous Constance Chlore, remplacé celui de *Cosedia*, fourni par les itinéraires, près de l'entrée de la double vallée de la Sienne et de son affluent la Soulle. Fortifiée par Constance? — Coutances est devenue la métropole de la cité du Cotentin (le nom de ce pays vient du sien), l'ancienne cité des *Unelli* (cf. t. II, p. 489), qui comprenait, en outre, la double vallée de la

de deux vallées jumelles du Cotentin, et regardant toutes deux la mer de Saint-Malo; à droite, Rouen et Lillebonne, sur les dernières boucles de la Seine, à la descente des ruisseaux, celui-là du Vexin, et celle-ci du pays de Caux[1]; dans l'arrière-pays, Séez[2], adossé aux montagnes du Perche, maître des prairies de l'Orne supérieure, et Évreux[3], développant les plis de sa campagne, pareils aux gradins d'un théâtre, en face des dernières eaux de la Seine[4]; à l'intérieur de la ligne formée par ces cités, et alignées à quelques milles au sud des côtes du Calvados[5],

Taute et de l'Ouve : à l'entrée de cette vallée on peut placer *Crouciatonnum* (peut-être Carentan), qu'on suppose avoir précédé Coutances comme métropole des Unelles. — Les deux ports du Cotentin sont *Grannona* (plutôt Granville?) et *Coriallum*, Cherbourg; cf t. V, p. 137. — Une autre importante localité du Cotentin était *Alauna*, Alleaume dans Valognes (avec théâtre). — Coutil, *Les Unelli*, etc., *Bull. de la Soc. Norm. d'Ét. préhist.*, XIII, 1905 (1906).

1. Voir plus loin, p. 448-450.

2. Chef-lieu des *Saii* ou *Sagii*, qui lui ont donné leur nom. Ces *Saii* peuvent se dissimuler sous les 'Αρούιοι de Ptolémée (II, 8, 7), et dans ce cas *Vagoritum* serait l'ancien nom de Seez (on a également songé, pour ce nom, au *Nv...dionnum* de la Table : mais ceci me paraît être *Noviodunum*, Jublains, p 438, n. 3). — Aucune trace de *castrum*. — Ces *Saii*, en tout cas, correspondent aux *Esuvii* d'autrefois (t. II, p. 480, 494, n. 3; t. IV, p. 91). — Les eaux de La Herse semblent connues des Romains; mais l'inscription de la piscine (XIII, 353*) est suspecte.

3. *Mediolanum*, chef-lieu des *Aulerci Eburovices* (*Eburovici*, *Ebroici*), d'où son nom. — On admet que la ville du Haut Empire était aux ruines, si riches en antiquités, du plateau du Vieil-Évreux, et qu'au IIIe siecle la ville fut transferee a 6 kil. de la, sur l'emplacement de l'Evreux actuel, qui fut alors fortifié (*castrum* de 1145 m). Ce serait, dans ce cas, un des très rares deplacements de site auxquels auraient donné lieu les mesures militaires du Bas Empire (t. IV, p. 594-5). J'en doute fort cependant. Tout porte a croire qu'Evreux était déjà ville et capitale, il avait son théâtre, et dès le temps de Claude (*C. I L.*, XIII, 3200). Le Vieil-Evreux me paraît être (et c'est l'avis des archeologues du pays) un lieu sacré, rendez-vous de jeux et de fêtes (il y a un theâtre), peut-être le domaine du *deus Gisacus*, populaire dans ces pays et adore la même (XIII, 3197). — Lieu sacre de même genre, avec théâtre, à Arnières, également tout près d'Evreux, à l'entrée de la forêt. — La cité d'Evreux, évidemment, est pays de fêtes et de jeux, et, par là, de marchés. — Cf. Espérandieu, *Les Fouilles du Vieil-Évreux*, 1913; Coutil, *Département de l'Eure, Archéologie gauloise*, etc., divers fasc. de 1895 à 1917 (à suivre).

4. Evreux peut avoir été la ville la plus élégante de la Normandie; cf. p. 442, n. 4. — Importance a Évreux des foulons et par suite de l'industrie drapière (t. V, p. 242, n. 4) : c'est, comme à Rouen (p, 450) et à Chartres (p. 439, n. 5), le commencement (ou la suite) de l'etat de choses qui se continuera jusqu'à nos jours

5. J'ai déjà remarqué (t. V, p. 137, n. 9) que l'importance maritime de la Normandie n'est pas comparable à celle de l'Armorique.

les trois villes de la pure Normandie, Lisieux[1], chef-lieu du pays d'Auge, Vieux[2], souverain sur l'Orne et la campagne de Caen[3], Bayeux[4] son rival[5], qui commande à la vallée de l'Aure. — A tout prendre, c'est Vieux qui mérite de devenir la capitale de la Normandie : la ville est exactement au centre des neuf cités, et elle détient la plus grande rivière de la région. Les Romains l'ont-ils compris? ou la chose s'est-elle faite d'elle-même, par la force de la nature? Mais il semble que Vieux ait commencé à s'imposer à toutes les terres normandes : les dédicaces épigraphiques y sont plus nombreuses et plus importantes, et on dirait que son peuple reçoit des empereurs et de la Gaule de particulières déférences[6]. Les malheurs du Bas Empire n'arrêteront qu'en apparence cette fortune du lieu : Vieux disparaîtra sans doute[7], mais Caen, à six milles de là, reprendra la tâche de faire une Normandie, et l'achèvera. — Quant au port, il y avait moins à douter encore, et ce devait être Rouen. Lillebonne[8], il est vrai, était plus près de la mer, et les

1. *Noviomagus* (= « marché neuf »), plus tard *Lexovii* (*Lixovii*), nom du peuple. — Sans doute fortifié. — Lantier, *Lisieux gallo-romain* (dans les *Études Lexoviennes*, I, 1915). — Sur le sanctuaire de Berthouville, t. V, p. 301, n. 7, p. 302, n. 2, t. VI, p. 56, n. 2, p. 154, n. 5, p. 214, n. 4.

2. *Aregenua*, dont le nom vient de la rivière, la Guigne (= « *ante Genuam* »), chef-lieu de la cité des *Viducasses*, d'où viendra le nom de Vieux — Je ne crois pas à l'existence d'une enceinte (voyez n. 5). — Culte de Mars, p. 32, n. 6.

3. Sauvage a très habilement reconstitué le territoire primitif de la cité de Vieux, « les régions naturelles de la campagne de Caen et du Bocage normand »; *Bull. de la Soc. Normande d'Études préhistoriques*, XIII, 1905 (1906), p. 186-191.

4. *Augustodurum* (= « *vicus Augusti* »), *Baiocasses* (*Bodiocasses* chez Pline) du nom du peuple. — Sans doute fortifié.

5. La *Notice des Gaules* (2, 3) mentionne Bayeux comme *civitas* et omet Vieux : on doit supposer que les deux territoires, fort peu étendus, ont été réunis en un seul (t. IV, p. 596); si l'on a pris Bayeux comme chef-lieu, c'est qu'on le jugea plus facile à défendre, il fut fortifié, et Vieux ne le fut pas. — Il paraît y avoir eu, dans le pays de Bayeux, un important sanctuaire druidique de Bélénus ou d'Apollon (Ausone, *Prof.*, 5 et 11), divinité peut-être assez populaire dans la Normandie maritime (p. 35, n. 6, textes d'Ausone).

6. Vieux fut *civitas libera* (t. IV, p. 249) et en même temps colonie (*id.*, p. 262); ce fut la première ville où les *Tres Galliæ* élevèrent une statue à un de leurs prêtres (et non à Lyon); voyez le marbre de Vieux (XIII, 3162).

7. N. 2 et 5.

8. *Juliobona*, métropole des Calètes (*Caleti*), dont le nom est resté au pays de Caux. Lillebonne, comme Bordeaux (p. 377, n. 2) et Rouen (p. 449, n. 5), a gardé son nom

habitants de son pays étaient nombreux[1], riches[2] et somptueux[3], mais elle n'avait pour port qu'une grève lointaine et monotone[4], tandis que Rouen[5] offre aussitôt aux navires un large bras de Seine, environné de collines. Toutefois, la domination romaine ne permit pas à Rouen les succès maritimes qu'il pouvait attendre d'un régime de paix. Inscriptions et monuments y offrent moins d'intérêt qu'à Vieux et à Lillebonne même[6]. Il ressemble aux autres villes normandes en ce qu'il est un lieu de marché plutôt qu'un havre de marchandises[7]. De ses mariniers et de ses navires, il n'est question nulle part : mais nous savons qu'il

de localité, peut-être à cause de son importance dans le pays. Je répète qu'elle a livré beaucoup plus d'inscriptions, de sculptures, et peut-être d'objets d'art et de luxe (p. 442, n. 4, p. 449, n. 1 et 3) que Rouen. — On convient que Lillebonne est devenue un *castrum*; je me réserve sur l'importance, la nature et la durée de cette forteresse : d'ailleurs sa qualité de *castrum* ne l'empêcha pas d'être englobée dans la cité de Rouen dès le IVe siècle (t. IV, p. 596).

1. Lillebonne a livré jusqu'ici plus de sculptures et de tombes d'artisans que n'importe quelle ville de Normandie et d'Armorique (Espérandieu, n° 3084 et s.).

2. La richesse venait surtout de la culture du lin et des manufactures de toiles; Pline, XIX, 8. Cf. p. 450, n. 1.

3. Théâtre, mosaïque (cf. t. V, p. 313, n. 2, t. VI, p. 174); objets d'art ou autres (t. V, p. 290, n. 5, p. 324, n. 5; t. VI, p. 442, n. 4). Je crois à la prépondérance des cultes apollinaires. — En dernier lieu, Lantier, *La Ville romaine de Lillebonne*, 1913 (*Revue archéologique*).

4. A trois milles de la ville. Je crois que *bona* signifie « port » ou « marché » de rivière. — Aucune remarque ne m'a paru possible sur les ports de l'Océan, Etretat, Yport, Fécamp, Saint-Valery, Dieppe, Le Tréport. — Mais Lillebonne pouvait avoir un concurrent comme port sur la Seine, dans son propre pays de Caux, avec Harfleur, *Caracotinum*, lieu terminal de la route de la Seine (t. V, p. 90, n. 2) Si Ammien ne se trompe pas, le *castrum* de *Constantia*, où la Seine se jette dans l'Océan (XV, 11, 3), doit être cherché à Harfleur ou à Graville; il a sans doute pu se tromper et placer là par mégarde Coutances (p. 446, n. 10); mais je doute que les empereurs de la Restauration n'aient pas fortifié l'embouchure de la Seine.

5. *Ratomagus*, *Ratumagus*, plus tard *Rotomagus*, métropole des *Veliocasses*, dont, par exception, le nom a disparu de la cité devant le nom de la ville (t. IV, p. 528-9), sans doute à cause de l'importance de Rouen comme port. Le nom des Véliocasses restera au pays, le Vexin. — Rouen reçut une enceinte d'environ 1600 mètres.

6. P. 448, n. 6, ici, n. 1-3.

7. Remarquez que la cité de Lillebonne, qui commence sur la Seine un peu en amont du lieu (Lillebonne est presque un marché frontière) et la suit jusqu'au Havre, d'où elle remonte la Manche jusqu'à la Bresle (p. 441, n. 3), remarquez que cette cité est bien plus maritime que celle de Rouen. Celle-ci remontait la Seine jusqu'à l'Oise. — L'importance maritime de la *civitas* de Rouen ne s'accentuera que sous le Bas Empire, lorsqu'on jugera bon de lui incorporer celle de Caux (t. IV, p. 596; t. VI, p. 448, n. 8).

possédait des manufactures de draps de lin[1], ce qui est après tout l'une des deux origines de sa puissance moderne. L'autre, la navigation, les empereurs ne l'encouragent pas. Car, pour commercer sur la Manche, ils ont leur port favori, Boulogne en Belgique, dont il faut nous rapprocher maintenant.

XIV. — LA BELGIQUE. DE CHALONS A BOULOGNE; REIMS

Pour visiter et comprendre la Belgique romaine, il n'y avait qu'à suivre ses trois routes principales. Deux nous sont déjà connues : celle de Langres à Boulogne ou d'Italie en Bretagne par le pont de Châlons[2], celle d'Orléans à Cologne ou d'Espagne en Germanie par l'île de la cité parisienne[3]. Il faut y ajouter la route de Langres à Cologne par la Moselle, autrement dit d'Espagne et de Gaule en Germanie par le Confluent lyonnais[4]. Ces trois routes, se coupant ou se joignant en un triangle, formaient l'ossature de la province[5]. Chacune d'elle avait sa physionomie propre, qu'elle devait aux villes et aux terroirs soumis à son parcours.

La route de Langres à Boulogne, c'est la Belgique aux plateaux fertiles, aux fortes cultures, aux villes nombreuses, neuves et élégantes. Le travail y est de très ancienne date, et

1. *Lintiarius*, véliocasse, établi à Lyon, XIII, 1998; cf. t. V, p. 241, n. 4.
2. Plus haut, p. 430-3, 436.
3. Plus haut, p. 408 et s., plus bas, p. 459 et s.
4. Cf. p. 432, n. 2, p. 469-470, 478, t. V, p. 88.
5. Près de Roye (à Roiglise), croisement de la route de Bordeaux à Cologne et de celle de Langres à Boulogne (p. 456, n. 5, p. 460); à Langres, fourche des routes de Boulogne et de Germanie; à Cologne, arrivée des routes de Langres et de Bordeaux. — Il n'y a pas à insister sur une quatrième route de la Belgique, de Paris (rue du Temple, faubourg du Temple, rue de Belleville; ou, plutôt, se détachant de la rue Saint-Martin passé le carrefour de Château-Landon, p. 437, n. 2), à Bondy, sortie du territoire parisien après Villeparisis (*villa Parisiaca* ou *Parisium*, station frontière de la cité de Paris? cf. t. V, p. 128, n. 3), à Claye, Meaux, Reims, Verdun, Metz, Strasbourg (t. V, p. 98), route qui ne prit une grande importance que lors de la défensive militaire au IVe siècle.

la civilisation y connaît ce chemin depuis des siècles. C'est par là que les Grecs et que César sont venus ; et l'empereur Claude, en conquérant la Bretagne, a achevé de faire de la route catalaunique l'artère vitale de l'Occident, où le sang circulait du midi au nord et d'une mer à l'autre[1].

Au pont de Châlons[2], la voie se trouvait en Belgique et dans l'immense plaine de Champagne, à laquelle commandaient l'antique peuplade des Rèmes et Reims sa métropole, déjà chère à César. Aucun autre lieu n'avait pu disputer à Reims la primauté : Châlons n'était qu'un gîte d'étapes à l'endroit où on passait la Marne[3].

Reims[4] gouvernait toujours la plaine et ses coteaux, qu'ennoblissait peut-être la nouvelle richesse de leurs vignobles[5]. Construite dès l'origine sur un sol mollement ondulé[6], la ville n'avait qu'à laisser faire la paix romaine pour s'épanouir librement, comblée d'hommes et de bâtisses, sous la triple chaleur de sa terre, de sa route et de ses amitiés puissantes. Car l'Empire lui continua la sympathie que lui avait témoignée le fondateur de la Gaule latine. Il fit d'elle la métropole de la province de Belgique[7]; et si l'on songe à Clovis, à saint Remi

1. T. I, p. 408-9; t. II, p. 485, n. 9; t. III, p. 249; t. IV, p. 169-170.

2. De Langres à Châlons, p. 430-1. — A droite de cette route, le Perthois, sur la Marne, paraît avoir appartenu aux gens de Châlons. Il avait comme principale bourgade l'*oppidum* de la montagne du Châtelet, dans Gourzon, dont les très nombreux monuments font penser d'abord à un lieu saint (Espérandieu, n°s 4715-61; *C. I. L.*, XIII, 4650-6). Au Châtelet se rattache le menhir de Fontaines à inscription romaine (XIII, 4569).

3. Châlons, *Durocatalauni*, c'est-à-dire *vicus* des *Catalauni*, plus tard simplement *Catalauni* ou *Catelauni*, incorporé aux Rèmes (cf. t. II, p. 484, n. 7), puis, au plus tôt sous Aurélien, transformé en municipalité distincte (cf. t. IV, p. 595, n. 4). Il est probable que Châlons fut alors fortifié. Il devait recevoir ensuite une garnison (XIII, 3457-8). — A Châlons on rejoignait une autre route de Bretagne, par Autun, Auxerre et Troyes (t. V, p. 90, n. 1).

4. *Durocortorum*, *Remi* du nom du peuple *Civitas libera et fœderata*, t. IV, p. 250. — Aucune donnée précise sur l'étendue de l'enceinte, dont l'existence est d'ailleurs certaine.

5. T. V, p. 186, n. 2. Scènes de vendanges sur la Porte de Mars (Esp., V, p. 38), mais avec les réserves de p. 200-1, p. 452, n. 4.

6. Cf. t. II, p. 485.

7. C'est la seule ville de Belgique que nomme Strabon (IV, 3, 5) : Δουρικορτόρα

et à la Cathédrale, on devine ce que ce titre de métropole va apporter de gloire à la pacifique et pieuse cité. Pacifique, elle le fut comme pas une de la Gaule et du monde : seule dans l'univers, elle pouvait se vanter de n'avoir jamais pris les armes, d'avoir toujours su obéir[1] depuis l'heure où elle avait entendu le nom de Rome. Pieuse, elle l'était surtout à l'endroit de cette Rome, dont elle aimait l'empire comme elle eût fait celui de la Déesse Mère des Dieux[2]; et je ne m'étonnerais pas que les Rèmes eux-mêmes, rapprochant leur nom de celui de Rémus, se soient estimés les petits-fils de la Vestale. les neveux de Romulus et les cousins de Rome[3] : la principale ruine qui nous reste de la ville, sa porte monumentale, est pleine de bas-reliefs où l'on ne voit que scènes d'Italie, et d'abord la louve aux héroïques jumeaux[4].

Reims montrait d'ailleurs une gloire plus solide que la divinité latine de ses origines et que le faste de la cour des légats[5] : c'était le mérite de sa bourgeoisie industrielle, fidèle

μάλιστα συνοικεῖται καὶ δέχεται τοὺς τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνας. Il a dû y avoir là, dès le début, un groupement de maisons de l'aristocratie des Rèmes, analogue à celui que Strabon mentionne à Vienne des Allobroges (t. V, p. 35, n. 1, p. 333, n. 3).

1. C'est la seule cité de Gaule qui n'a jamais combattu Rome, ni avant ni après la conquête.

2. Cf. t. III, p. 249-250, t. IV, p. 209-211. — Reims comparé à Athènes, t. VI, p. 124, n. 5.

3. Cf. chez les Arvernes et les Éduens, t. III, p. 143; ici, p. 153.

4. Esperandieu, V, p. 33 et s.; cf. t. V, p. 67, n. 7. Peut-être du temps d'Hadrien Les scènes et personnages rustiques et autres sont de tenue conventionnelle gréco-romaine, et ne reproduisent nullement des choses et gens du pays. Sur la « Porte Basée », id.

5. Cf. t. IV, p. 420-1. — Toutefois, l'impression de grandeur et de richesse qui résulte des textes et, dans une certaine mesure, de l'archéologie industrielle, extraordinairement variée (voyez le *Catalogue* Habert, Troyes, 1901, ici, t. V, p. 304, n. 3, p. 298, n. 8 [les objets ont dû être détruits par suite du bombardement par les Allemands]), cette impression n'est jusqu'ici pas absolument confirmée par l'archéologie monumentale : la porte (n. 4) est le seul monument conservé, les sculptures (sauf le sarcophage dit de Jovin et le torse de Vénus, Esp., n[os] 3671 et 3677; cf. p. 190, n 2, p. 170, n. 1) consistent surtout en images funéraires de gens de métier et un lot curieux de dieux tricéphales (n[os] 3651-61), ce qui, au premier abord, détonne dans une ville si romanisée, mais qui devait appartenir à quelque sanctuaire topique (encore que ce tricéphale paraisse avoir été populaire dans tout le pays des Rèmes). L'épigraphie ne présente d'intéressant que les épitaphes de quelques vétérans (XIII, 3257-60), ce qui ferait supposer que

à des traditions qui remontaient à l'époque gauloise[1], à la fois consciencieuse et entreprenante[2], chez qui le travail passait pour une vertu et le métier pour une gloire. Ses banquiers ou ses argentiers se faisaient connaître jusqu'au Rhin[3], ses brodeurs réussirent peut-être à rivaliser avec Lyon pour la fabrication des étoffes de luxe[4], et ses drapiers s'imposaient pour la confection des habits de laine[5].

De Reims[6], à travers des champs de blé ou des plants de légumes célèbres même à Rome[7], on arrivait à la ville neuve

le fisc y avait des terres disponibles. Mais il y a lieu de croire, comme à Autun (cf. t. V, p. 9), que c'est la affaire de hasard. — Il serait possible que le culte principal fût celui de Mars, en particulier de *Mars Camulus* (XIII, 3253, 8701 ; VI, 46), et que la tradition (t V, p. 67, n. 7) ne se trompât point en attribuant à l'arc le titre de Porte de Mars.

1 T. II, p. 485, 317.

2. Cf. t. V, p. 150, n. 7 : Rèmes établis hors de chez eux, sans aucun doute comme commerçants.

3. *Argentarius* à Bonn, XIII, 8104; cf. t. V, p. 301, n. 3.

4. La *Notitia dignitatum* (*Occ.*, 9, 36; 11, 34, 56 et 76) mentionnera à Reims ou dans le pays *fabrica spatharia, thesauri, gynæcium, barbaricarii sive argentarii*, et je doute que la plupart de ces ateliers n'y soient pas plus anciens que le IV[e] siècle; t. V, p. 243, n. 10. — Je crois qu'on peut ajouter les verriers, t. V, p. 291, n. 2, p. 295, n. 6. — La poterie, importante à l'époque celtique (t. II, p. 317), semble avoir décliné.

5. *Sagarius* rème à Lyon, XIII, 2008; *vestiarius* à Reims, XIII, 3263; cf. n. 4.

6. Reims est un des plus grands carrefours de la Gaule (cf. t. V, p. 102, n. 3) : routes de Boulogne (t. V, p. 89); de Paris à Strasbourg (t. V, p. 98); de Toul (t. V, p. 98, n. 5); de Trèves par Voncq, *Vongum*, et Mouzon, *Mosomagus*, marche frontière chez les Rèmes, au gué de la Meuse, à l'entrée des Trévires (t V, p. 99, n. 1); de Tongres par Mézières et Charleville, vers quoi l'on passait aussi la Meuse, à la frontière également des Rèmes (*id.*); de Bavai par Vervins, *Verbinum*, et Nizy-le-Comte (t. V, p. 101, n. 2), celui-ci chef-lieu du *pagus Vennectis*, l'un et l'autre centres riches et importants du territoire des Rèmes (théâtres et lieux sacrés); de Saint-Quentin par Laon, *Lugdunum*. Cette dernière route (suite sur Vermand et Amiens, p. 455, n. 1), sur laquelle de grands travaux ont été effectués (t. V, p. 121, n. 4), a dû remplacer, peut-être à la fin de l'Empire, la route de Reims à Soissons et Amiens comme trajet du chemin militaire de Bretagne (t. V, p. 89); *Acta sanctorrum*, 31 oct., XIII, c. 782. — Laon, sur sa montagne exposée au soleil levant, méritait bien, comme Lyon, son nom de *Lugdunum*, « clair mont » (t. II, p. 252) : j'avoue ne pas comprendre le surnom, *Clavatum*, qu'il portait au moins dès l'époque mérovingienne (à rapprocher de *Clavariatis*, épithète de Mercure, p. 44, n. 5?). C'était sans doute le principal et plus vieux centre des Rèmes après Reims; on le croit fortifié au III[e] siècle.

7. César, II, 4, 6; *Paneg.*, VIII [V], 6; Pline, XIX, 97 (oignons). T. V, p. 181 et 193. — La route romaine de Reims à Soissons, à la différence de la route gauloise suivie par César (t. III, p. 257), arrivait à Soissons par la rive gauche de l'Aisne; elle sortait du pays des Rèmes à Fismes, *Fines*.

de Soissons, *Augusta*[1], fondée près de l'Aisne aux eaux verdoyantes, assez semblable à Reims dans son site et ses mœurs, et son image réduite[2]. Autour de Soissons[3], d'autres petites villes se dressaient à chaque fin d'étape, sur les rives de gaies rivières qu'elles aidaient à franchir; encadrées de terres très grasses, ornées de maisons très blanches, rafraîchies par les forêts qui ne quittaient plus l'horizon[4] : Meaux, en un repli de la Marne[5]; Senlis, marché riant assis sur un mamelon au centre d'une fertile clairière[6]; Saint-Quentin ou *Augusta*, autre ville

1. *Suessiones* plus tard, héritier sans doute de Pommiers (t. III, p. 257; t. IV, p. 74). — *Civitas libera*, t. IV, p. 249. — *Castrum* très régulier d'environ 1400 m., régularité qui s'explique peut-être par le fait qu'*Augusta*, ville neuve, a pu être bâtie comme une colonie.

2. Ce qu'il y a de plus remarquable à Soissons, c'est son culte à la fois pour une *dea Camulorix* ou *Camuloriga* et pour Isis (XIII, 3460-1), celle-ci n'étant peut-être qu'une interprétation de celle-là. Les monuments trouvés au « Palais d'Albâtre » (par exemple, Niobide, Esp., n° 3790; cf p. 170, n. 1; Héron de Villefosse, *Congrès arch.* de 1911) montrent le même goût qu'à Reims pour l'art classique. Cf. t. V, p. 375. — Capitole, t. V, p. 63, n. 8.

3. Je les groupe autour de Soissons, parce qu'elles ont dû, pour la plupart, faire partie de l'ancien domaine des Suessions (t. II, p. 483-4), et aussi parce que de très bonnes routes, au tracé antérieur à la conquête, les unissaient à Soissons.

4. Cf. t. V, p. 178. Mais n'oublions pas le très grand nombre d'habitats forestiers, t. V, p. 221, n. 4.

5. Le nom du peuple est *Meldi*; celui de la ville, qui devait disparaître, Ἰάτινον chez Ptolémée (II, 8, 11) et *Fixtuinum* plutôt que *Fixtinnum* dans la Table (*Ratinnum?* = « *trajectus* »?). — Meaux fait partie de la Lyonnaise, bien que son passé et sa situation sur la Marne le rattachent à la Belgique (cf t. II, p. 484). — Les Meldes étaient « libres », comme les Suessions (t. IV, p. 249). — La ville de Meaux fut *castrum* (environ 1000 m. d'enceinte). — Elle devait sans doute son importance, outre ses blés et peut-être ses fromages, à un pont sur la Marne, plus tard fameux sous le nom de « pont Roide », *pons rapidus* (à moins que ce nom ne rappelle un mot celtique comme *roudium*, *ratis*, signifiant « passage », et peut-être le nom même de Meaux, *Ratinnum?*), pont par où passait une vieille route de Bretagne, par Sens, le pont de Jaulnes sur la Seine (t V, p. 118, n. 6), Senlis, Beauvais, Amiens (t. V, p. 89, n. 3; t. VI, p. 455, n. 3). — Mausolée de la Bauve, t. V, p. 75, n. 6. — La route de Soissons à Meaux passait par Longpont, *longi pontes* (cf. t. V, p. 122).

6. Chef-lieu des *Silvanectes* sous le nom de *Augustomagus* : c'est une *civitas* infime, mais libre (cf. t. IV, p. 249; ici, p. 438, n. 3). — Dès le IIIe siècle, *Augustomagus* a pris le nom de *Silvanectes*; c'est de ce mot que viendrait celui de Senlis par l'intermédiaire de *Silnectis*, *Sinelectis*, *Sinlectis*. — Senlis a ses arènes, bien conservées (75 et 68 m.; t. V, p. 374-5). Le périmètre des murs du Bas Empire n'est que de 840 mètres (t. V, p. 38, n. 1). — A Senlis, route de Paris à Cologne (p. 460) et route de Sens à Beauvais (n. 5). — Le chemin de Senlis à Soissons passe par le marché et sanctuaire de Champlieu, à la frontière des deux cités

au nom d'Auguste, penchée vers une boucle de la Somme naissante[1]; Noyon ou *Noviomagus*, « marché neuf » qui s'était établi près du passage de l'Oise par la route d'Agrippa[2]; Beauvais ou *Cæsaromagus*, autre marché encore, décoré du nom de César[3], la métropole nouvelle du peuple des Bellovaques, à

(t. IV, p. 481; t. V, p. 46 et 375; t. VI, p. 154, 214). — Les environs de Senlis soulèvent un certain nombre de problèmes topographiques. 1° Si le *Ratomagus* que Ptolémée donne comme ville aux Silvanectes (II, 9, 6) est une erreur pour *Augustomagus* ou une bourgade distincte : Longnon suppose qu'il s'agit de Pondron, *Rodomum*, aux abords de Champlieu, dans le Valois. 2° Si les *Vadicasses* placés par Ptolémée en Lyonnaise (II, 8, 11) représentent le Valois (*pagus Vadensis*), et *Noviomagus*, qu'il leur donne comme chef-lieu, la localité de *Vadum* ou Vez sur l'Authonne, qui a imposé son nom au pays (cf. t. II, p. 484). 3° Si le *vicus Ratum(agus)* d'une inscription trouvée à Hermes (XIII, 3475) sur la route de Senlis à Beauvais, doit être cherché à cette localité ou ailleurs. Il y a des difficultés à toutes les solutions. Cependant, je crois possible l'existence d'un *pagus* de *Vadicasses* en Valois autour d'un *vicus Noviomagus* à Vez, *vicus* ayant pris ensuite le nom du *pagus* abrégé en *Vadum*, *pagus* incorporé peut-être d'abord à la province de Lyonnaise et à la cité de Meaux, et sans doute ensuite à la province de Belgique et aux diocèses de Senlis et de Soissons. Possible encore qu'Hermes soit à la fois le *Ratumagus* de l'inscription et le *Ratomagus* de Ptolémée, transposé par erreur des Bellovaques aux Silvanectes. — Hermes, non loin du mont César (*cf.* t. III, p. 258, n. 7), est d'ailleurs la localité du Beauvaisis qui a le plus fourni d'antiquités gallo-romaines.

1. *Augusta*, chef-lieu des *Viromandui* (ou *Veromandui*). — Saint-Quentin a dû hériter, sous Auguste, du vieil *oppidum* belge de Vermand (t. IV, p. 74). Et si Vermand a pris le nom du peuple, c'est par suite d'une dénomination postérieure, et du fait que Vermand a dû être quelque temps, au III[e] siècle ou plus tard, le centre de la cité ou du diocèse de Vermandois, comme l'y conviaient sa très forte situation et son antique muraille celtique. Mais il est possible que Saint-Quentin se soit aussi appelé au V[e] ou au VI[e] siècle *Veromandui*, encore qu'il soit digne de remarque que la plupart des documents hagiographiques, contrairement à l'habitude du temps, ajoutent à ce nom celui de *Augusta*. Le centre de ce Vermandois fut transféré à la fin à Noyon (n. 2), peut-être parce que Saint-Quentin n'était pas fortifié et que Noyon l'était. — La route de Soissons à Saint-Quentin, si visible encore, passait l'Oise vers Condren (*Contraginnum*). — Saint-Quentin et Vermand étaient unis à Amiens par une admirable route rectiligne (portion de la route de Trèves à Boulogne, t. V, p. 99, n. 4), que je crois d'un tracé antérieur à la conquête, encore visible et fort utilisée, et pleine de souvenirs toponymiques; cf. p. 460, n. 7, p. 453, n. 6. — A Vermand passait la route de Paris à Cologne (p. 460).

2. *Noviomagus*, future métropole du Vermandois (n. 1). — Enceinte du Bas Empire, environ 600 mètres. — Près de là, à Pontoise, passage de l'Oise par la grande route de Bretagne (p. 450-1).

3. *Cæsaromagus, Bellovaci*. — Pour aller de Soissons à Beauvais, l'ancienne route (qui est peut-être celle que mentionne Strabon à propos d'Agrippa, t. V, p. 89, n. 2) passait, je crois, par la forêt de Compiègne, Champlieu, Senlis (ici, p. 454, n. 6; chemin de César en 51, t. III, p. 548, n. 3), et à Senlis rejoignait la route du pont de Meaux pour gagner Beauvais par les abords de Creil (passage de l'Oise), et Hermes (p. 454, n. 6). Mais il a dû toujours exister un trajet raccourci, *compendium*, au nord de la forêt, d'où le nom de Compiègne (cf. t. III, p. 550, n. 5).

demi somnolente sous sa couronne de plateaux, au centre de ses domaines herbeux où plus rien que d'antiques débris ne rappelait l'humeur indomptable de la glorieuse nation[1]. Ces villes de la région de l'Aisne et de l'Oise se ressemblaient. Elles tenaient leurs avantages du bon entretien des terres voisines ; aucune n'était très grande ; on les avait bâties sur terrain à pente douce, et elles succédaient pour la plupart, à titre de chefs-lieux de cités, à quelques antiques citadelles gauloises, dont les murs ruinés de terre et de caillasse s'apercevaient sur les « monts » du voisinage[2]. Toutes étaient des villes neuves, portant le nom de César ou d'Auguste. Par elles, l'Ile-de-France naissait enfin à la vie municipale[3] et ajoutait le travail des métiers citadins et la beauté des édifices de pierre à la clarté de ses rivières et de ses champs, au mystère de ses forêts de chênes ou de hêtres[4].

Partie de Soissons, la route de Bretagne traversait l'Oise avant Noyon[5], entrait chez les Ambiens, et franchissait la Somme au pont qui avait valu à leur capitale d'Amiens son existence et son premier nom, *Samarobriva*, « pont de Somme »[6]. Celle-ci, qui partagea avec Reims l'amitié de César[7], ne put

1. T. II, p. 482 ; t. III, p. 515-6, 258-9, 547-551 ; t. IV, p. 21. — Les antiquités de Beauvais proviennent surtout du mont Capron, qui paraît avoir été un sanctuaire. — Périmètre du *castrum* récent, 1270 m. ; superficie, de 10 à 11 hectares. — En dernier lieu le bon travail de Leblond, *La Topographie romaine de Beauvais*, dans le *Bull. arch.* de 1915.

2. Pommiers (en face de Soissons), Vermand (en face de Saint-Quentin), *Bratuspantium* (t. III, p. 258-9) ; cf. t. IV, p. 73-74. Ajoutez les fameux « camps romains » des bords de la Somme, Tirancourt, L'Étoile, Liercourt, le mont de Caubert, etc., qui sont en réalité des *oppida* gaulois, tous fort importants ; cf., sous réserves au sujet des conclusions, d'Allonville, *Diss. sur les camps romains du dép. de la Somme*, 1828, Clermont-Ferrand.

3. J'ai déjà remarqué la densité de ces lieux urbains dans l'Ile-de-France (p. 364, n. 2).

4. Cf. t. III, p. 259-260.

5. P. 455, n. 2. Elle coupe à *Roudium* (ou *Rodium* ; Roye ? ou plutôt Roiglise) la route de Paris à Bavai et Cologne (cf. p. 460).

6. *Ambiani* à partir du milieu du IIIe siècle. — Sur la ville divinisée, ici, p. 66, n. 3.

7. T. III, p. 396-7.

croître dans les mêmes proportions que la fille de Rémus. Son domaine, limité au bassin de la rivière, était trop restreint ; elle ne sut ou ne put utiliser les bons ports que lui valait la possession d'un rivage sur l'Océan[1] ; elle dut se contenter d'une fortune modeste, que lui gagnaient ses marchands de grains[2] et ses fabricants de draps[3]. Toutefois, le visiteur y recevait une impression qu'il avait ignorée depuis son départ de Langres, sur ces terres de Champagne et de France absorbées sans partage par les labeurs de la paix : Amiens donnait à la Belgique la première note belliqueuse[4]. Car les frontières étant rapprochées, celle du Rhin et celle de Bretagne, des vétérans y étaient envoyés en séjour[5], et des fabriques d'armes commençaient à s'y établir[6].

La vie militaire prenait tout à fait possession de la route lorsque, les dernières collines franchies[7], on découvrait enfin l'Océan, le port de Boulogne et l'immense nappe de mer qui, aux heures de la pleine marée, envahissait le bas pays.

A Boulogne[8], on se sentait moins en Gaule que sur terre

1. A l'embouchure de la Somme, en particulier Saint-Valery (t. V, p. 138, n. 2).

2. Supposé d'après les cultures du pays et d'après *Paneg.*, V [auj. VIII], 21.

3. T. V, p. 241.

4 Elle s'accentuera sous le Bas Empire, où les empereurs séjourneront parfois à Amiens ; d'où le mot d'Ammien Marcellin, *Ambiani, urbs inter alias* [de Belgique] *eminens* (XV, 11, 10). — Nous retrouvons à l'époque romaine (et cela explique le rôle militaire d'Amiens au IVe siècle) les routes gauloises qui firent son importance au temps de la conquête (t. II, p. 481), notamment, outre la route de Boulogne, le chemin, si merveilleusement conservé, de Bapaume, Cambrai, Bavai et au delà (suivi par César plus d'une fois, *ib.* ; cf. t. V, p. 90, n. 2).

5. XIII, 3492-7 ; en partie du Bas Empire. Passage de soldats, t. V, p. 147, n. 3.

6. *Not. dign.*, *Occ.*, 9, 39 : *Ambianensis spatharia et scutaria* ; je ne peux croire qu'il n'y ait pas eu des éléments antérieurs. — Amiens a été certainement fortifié au Bas Empire (cf. t. IV, p. 594) ; je ne sais si l'enceinte supposée, 1200 m., n'est pas trop limitée.

7. Pour le port d'Etaples chez les Morins, t. V, p. 138, n. 2. — La route, encore visible, passait près de là, traversant la Canche à Brimeux, du côté de Montreuil : il y avait là un marché frontière entre Morins et Ambiens, *Lintomagus*, le « marché aux lins ? », ce qui est la culture importante du pays (t. V, p. 182). — Au delà, le village sacré de *Dolucus* à Halinghen (XIII, 3563). — Platanes du pays, t. V, p. 179, n. 4.

8. Boulogne fit partie de la *civitas* des *Morini*, en tant que simple *vicus*, sous le Haut Empire. On ne saurait dire à quelle date elle devint une municipalité indé-

d'Empire. Les poètes avaient beau appeler ce pays, par habitude de figure littéraire, « la fin du monde », le séjour des « plus lointains des hommes »[1] : le port de la Liane n'avait rien de sauvage, ni même de gaulois ou d'indigène. C'était le lieu de rencontre entre deux grandes provinces de l'Empire romain, Gaule et Bretagne. Habitants et bâtisses appartenaient au service des intérêts généraux de l'État. De ces intérêts dépendait la grandeur et l'activité de la ville, qu'on apercevait à droite, partie sur la colline montante qui pouvait porter une citadelle, partie sur les terrains aplanis qui s'allongeaient en bordure de la rivière[2]. Celle-ci, élargie en estuaire, formait le port : d'un côté s'abritait la flotte de guerre qui surveillait le Détroit et s'acquittait des transports publics[3]; de l'autre se serraient bord à bord les innombrables vaisseaux marchands qui faisaient les besognes du passage[4]; à l'entrée de la mer, sur la droite, au sommet de la falaise, le phare dressait à deux cents pieds de

pendante, peut-être dès Dioclétien (cf. t. IV, p. 595). — Sur les Morins et leur chef-lieu Thérouanne, p. 461, n. 3.

1. *Extremique hominum Morini*, Virgile, *Énéide*, VIII, 727; *ultimi Galliarum gentium*, Méla, III, 23; *ultimi hominum*, Pline, XIX, 8, et l'épithète consacrée est reprise par les écrivains chrétiens : *extremi hominum Morini*, Jérôme, *Lettres*, 123, § 16 (Migne, *P. L.*, XXII, c. 1058); *terra extrema orbis*, Paulin de Nole, *Lettres*, 18, 4. Je crois qu'ils durent cette appellation à ce qu'une carte routière exposée à Rome, antérieure à la conquête de la Bretagne, les montrait au point terminal des routes de l'Occident : les Bretons et, en Gaule, les Ménapes et les gens de l'embouchure du Rhin étaient en réalité bien plus à l'écart.

2. Je suppose qu'il faut distinguer : 1° *portus Itius*, nom celtique désignant le port même, et signifiant peut-être *portus inferior* (cf. t. III, p. 337); 2° *Gesoriacus* ou *Gesoriacum*, nom de la ville basse, qui fut courant jusqu'à la fin du IIIe siècle (sur le sens possible de ce nom, t. V, p. 162, n. 7); 3° *Bononia*, nom de la ville haute : celle-ci fut fortifiée vers 280 (périmètre, 1440 m.) et devint alors le centre de l'agglomération, à laquelle elle imposa son nom. — Car je crois de plus en plus que ces changements de noms de localités (Orléans, t. IV, p. 595, n. 2; Clermont, p. 400, n. 3-5; Strasbourg, t. V, p. 46, n. 4, t. VI, p. 499, n. 2; Martigny et Aime, t. VI, p. 508, n. 4, p. 509, n. 1; Beaucaire, ici, p. 330, n. 1; Calvisson, t. VI, p. 346, n. 6) s'expliquent moins souvent par des substitutions de vocables au même point, que par les prédominances successives des noms de quartiers voisins. — Sur Boulogne et son pays, il n'y a pas encore de grand travail suffisant; t. V, p. 138, n. 5; cf. Vaillant, en particulier *Bull. de la Commission des Antiquités ... du Pas-de-Calais*, VI, 1885, p. 307 et s., et *Épigraphie de la Morinie*, Boulogne, 1890.

3. Cf. *Paneg.*, V [VIII], 6; VII [VI], 5; t. V, p. 139, 138, 167.

4. Cf. t. V, p. 139, 167.

haut ses étages de pierre et de briques, et c'était œuvre d'empereur[1]. Car les maîtres du monde ne connaissaient que Boulogne quand il leur fallait passer en Angleterre ; et j'appelle les maîtres du monde, non pas seulement les empereurs dont les plus agités ne manquèrent pas de s'embarquer ici[2], mais encore leurs légions et surtout leurs brasseurs d'affaires. Aidée par l'État, la ville réussit à accaparer les entreprises de transport entre l'île et le continent[3]. Aussi, sur les berges, c'était l'embarras des marchandises, des tentes, des files de chariots, des troupes de bêtes et des cortèges de soldats ; et dans les ruelles qui les longeaient ou qui dévalaient des collines, c'était la cohue bruyante des hommes en liberté, chantant les refrains de leurs joies vulgaires, marins de l'État, matelots du commerce, portefaix, arrimeurs, mercantis, pour la plupart venus d'Italie, de Grèce ou d'Orient[4]. Et n'était la brume qui montait de l'Océan, on aurait pu se croire à Pouzzoles ou à Alexandrie.

XV. — DE PARIS A COLOGNE ; FLANDRES ET ARDENNES[5]

La route d'Espagne, que nous avons suivie depuis sa descente du col de Roncevaux[6], s'éloignait de Paris par la plaine de Saint-Denis[7] et ne tardait pas à entrer en Belgique, dès que finissaient les admirables terres à blé, mères du pain de Gonesse,

1. T. IV, p. 163, n. 3 ; t. V, p. 138-140.
2. César, t. III, p. 337, 346 et s. ; Caligula, t. IV, p. 163 ; Claude, t. IV, p. 169-170 ; Hadrien, t. IV, p. 471-2 ; Albinus, t. IV, p. 515 ; Sevère, t. IV, p. 518 ; Postume ? t. IV, p. 581. — Arc de Claude rappelant son passage, t. V, p. 67, n. 6.
3. Cf. t. V, p. 139, 167. La seule concurrence, de fait ou de droit, a dû lui venir de *Fectio* près de Vechten sur le Rhin (t. V, p. 138, n. 2).
4. *C. I. L.*, XIII, 3539-47.
5. Cf. t. II, ch. XIV, § 6. Ouvrages cités t. V, p. 40, n. 5.
6. Ici, p. 382-389, 408 et suiv.
7. Par la rue Saint-Martin et la rue de Flandre : c'est, avec la rue Saint-Jacques, qu'elle continue (p. 412, n. 2), la voie capitale de Paris (de Pachtère, p. 37-8). — La rue Saint-Denis servait peut-être aussi à une voie directe sur Beauvais et à la route de Rouen (p. 437, n. 2) : elles devaient se séparer à Saint-Denis.

dès qu'apparaissait la lisière des profondes hêtraies de Chantilly[1]. Et ces épaisses forêts d'arbres puissants, surgissant à moins d'une journée de la Seine, faisaient prévoir le caractère de cette route, à chaque instant enfoncée sous les bois, pauvre en villes, à l'horizon souvent restreint et barré. Après le marché de Senlis, il lui fallait attendre plus de cent milles pour s'arrêter dans une localité, Bavai en Hainaut[2], qui eût aspect de bourgade. La chaussée s'avançait sans détour, imperturbablement droite, insouciante des montées, des descentes et des passages de rivières, ne voyant que la ligne directe qu'on lui avait fixée, et ne faisant nulle attention aux villes prochaines, qu'elle laissait à l'écart de sa course[3] : il n'existe pas dans toute la Gaule de voie, si je peux dire, plus décidée, moins attachée à des besoins municipaux, plus préoccupée d'aller vite, dans un dessein d'intérêt général[4].

De loin en loin, d'autres routes la coupaient, menant aux capitales voisines ou lointaines, à des terres plus populeuses, à des rivages plus vivants. A Senlis, elle croisait le chemin commercial de Lyon à la Manche[5]; près de Roye, la route militaire d'Italie à Boulogne[6]; à Vermand, la voie qui de Trèves et du Rhin conduisait aux cités d'Artois et de Flandre[7].

1. La frontière de la Belgique, sur cette route, se marquait, au delà de Louvres (*Lupera*), aux collines de Survilliers. — La route passait l'Oise sans doute à Pont-Sainte-Maxence. — Sur les habitats de la forêt de Compiègne, t. V, p. 221, n. 4.

2. P. 467.

3. Beauvais, Amiens, Cambrai, à gauche, Soissons, Saint-Quentin, à droite. Il est d'ailleurs possible que les voyageurs peu pressés allassent passer par ces villes à gauche ou à droite, pour rejoindre ensuite à Bavai la route de Germanie.

4. Cf t. V, p. 97, n. 5. Ceci pose une question intéressante pour le système routier de la Gaule. Cette route, évitant Saint-Quentin et passant par Vermand (cf. p. 455, n. 1), ne peut être que des premiers temps de l'Empire ou même des temps gaulois : et cela montre l'importance que dès lors on attribuait à Paris dans l'ensemble du réseau.

5. Ici, p 454, n. 5 et 6.

6. Ici, p. 450.

7. Par Saint-Quentin, Vermand et Amiens (cf. p. 455, n. 1, p. 453, n. 6); au voisinage du Cateau, autre croisement, d'une route dans la même direction Trèves-Boulogne par Cambrai, Arras, Thérouanne; t. V, p. 99, n. 4.

Ces régions d'Artois et de Flandre étaient à l'extrême nord de la Gaule. Les plus grandes routes avaient dû les laisser, celle de Boulogne à sa droite, celle de Cologne à sa gauche. Enserrées par les eaux de l'Escaut et de ses affluents comme par le réseau d'un filet aux mailles innombrables, à demi submergées tout à la fois par l'eau de leurs bas-fonds et les buées de leur ciel, elles ne présentaient pas ces lignes nettement découpées, cette structure nerveuse et fine que les hommes du Midi aimaient pour les terres de leurs domaines et pour les cités de leurs villes. Aussi rien, dans la Gaule et l'Occident, n'était plus différent de l'Italie. Encore dans l'Artois, à Arras chez les Atrébates, à Thérouanne chez les Morins, on recevait quelque impression urbaine : les coteaux des deux villes, les rivières vers lesquelles ils s'inclinaient, offraient de jolis aspects, et le soleil les échauffait aux heures de l'après-midi. Arras[1], sur la Scarpe, était une vieille bourgade sacrée, dont l'activité de ses habitants avait fait une bonne ville industrielle, aux manufactures de manteaux de laine célèbres dans le monde entier[2]. Thérouanne[3], sur la Lys, était plus rustique, presque envahie par les linières de ses vallons[4] et les troupeaux d'oies de ses éleveurs[5] ; mais de ces linières elle tirait des toiles à voiles pour les armateurs de Boulogne sa voisine, et les commissionnaires expédiaient ses oies jusqu'à Rome. Plus au nord et plus au levant, alors, la campagne recouvre tout : nous sommes en Flandre, chez les Ménapes.

1. *Nemetocenna* à l'époque celtique (t. II, p. 242, n. 2), *Nemetacum* à l'époque latine (cf. t. V, p. 45, n. 3, t. VI, p. 462, n. 2), *Atrebates*, du nom du peuple, au Bas Empire. Cf. t. V, p. 45, n. 3. Enceinte, point absolument certaine, mais bien vraisemblable, d'environ 1200 m.

2. T. V, p. 240.

3. *Taruenna* (*Tarvanna*, *Tervanna*), avec rang de colonie (t. IV, p. 262, n. 5), métropole des *Morini*, dont Boulogne (p. 458-9) n'est que le port. Elle imposa, chose rare dans les Trois Gaules, son nom à la *civitas* (cf. t. IV, p. 530, n. 1). Thérouanne, qui a livré quelques antiquités, pourrait en fournir d'autres à une recherche bien conduite. Je ne crois pas cependant à une enceinte du Bas Empire.

4. T. V, p. 182 ; ici, p. 457, n. 7.

5. T. V, p. 147, n. 2, p. 195, n. 7.

Ceux-ci, même sous la loi romaine, n'arrivent pas à se dégager de cette vie rurale, dispersée, presque sauvage, où les attachent leurs tristes prairies, leurs jardins uniformes, leurs sinistres marécages. Ils ne s'étaient bâti une bourgade qu'à l'extrémité occidentale de leur domaine, aux approches de la route de Boulogne : mais c'était bien une citadelle à l'ancienne mode gauloise que cette extraordinaire ville de Cassel, juchée sur un mont solitaire, debout sur une aire entre ciel et rocher, presque séparée du monde par les bois qui recouvrent ses flancs, et ne voyant à son horizon que l'immensité de la plaine monotone[1]. Ailleurs, les gens de Flandre, de Brabant, de Campine s'en tiennent à la grande ferme du paysan ou à la riche villa du seigneur[2], au sanctuaire coutumier dressé près des sources et des passages de rivières[3], aux petits ports de pêche qu'avoisinent les parcs des sauniers[4], aux stations, auberges et relais sur les chemins

1. *Castellum Menapiorum*, sans aucun doute chef-lieu des Ménapes, jusqu'au moment (avant 400?) où la cité reçut Tournai (*Tornacus*, *Turnacus*, cf. n. 2) comme metropole et prit le nom de cette ville. — Rien de certain sur une enceinte fortifiée à Cassel. — De même pour Tournai.

2. Cf. p. 465, n. 4, p. 463, n. 3. — Je dois remarquer que, malgré leur désinence *-acum* (cf. t. IV, p. 376), Bavai (*Bagacum*), Tournai (*Tornacus*), Cambrai (*Camaracus*), Courtrai (*Cortoriacus*), Boulogne (*Gesoriacum*), Arras (*Nemetacum*), ne me paraissent pas avoir été des villas privees : les radicaux ne me semblent pas des noms de personnes. De même, dans la région du Rhin, *Mogontiacum*, Mayence (nom d'une divinité?, p. 489, n. 7), *Brisiacus*, Brisach, *Solimariaca* (p. 471, n. 3), etc.

3. *Fanum Martis*, Famars près de Valenciennes, chez les Nerviens (il y eut là un *vicus* et, plus tard, un *castellum*); *Matronæ Cantrusteihiæ* (cf. Condroz?) à Hoeylaert près de Bruxelles, chez les Nerviens (XIII, 3585); sanctuaire d'Hercule chez les Tongres à Goyer (XIII, 3600-3); *dea Sandraudiga* a Zundert en Toxandrie (XIII, 8774); sanctuaire d'Hercule *Magusanus* à Rummel en Testerbant, peut-être cité de Nimègue (XIII, 8771; ici, p. 490, n. 4). Du côté des Ardennes, par suite chez les Tongres : sanctuaire de bois et de source à Flémalle (XIII, 3605); sanctuaire (de *vicus*?) à Theux entre Spa et Liége (XIII, 3613-4); *deus Entarabus* [nom générique de divinité, p. 45, n. 2, p. 484, n. 4] à Foy près de Bastogne en pleine Ardenne (XIII, 3632); etc. Cf. p. 469, n. 4, p. 491, n. 2.

4. Ambleteuse (« port supérieur » des Morins du Boulonnais, t. III, p. 337, n. 8), Wissant?, Sangatte (port de Thérouanne et d'Arras?), Mardyck (port de Cassel?), Oudenbourg (sert de port à Tournai chez les Ménapes et à Bavai chez les Nerviens?), Zeebrugge??. Cf., pour les routes qui menaient à ces ports, t. V, p. 138. — Pour les sauniers, t. V, p. 210. Pour les pêcheries, t. V, p. 198.

postaux[1]. Je ne dis pas que ces Flamands ne savaient point travailler; l'inertie n'était pas plus leur fait alors que maintenant, et bien peu d'entre les Gaulois les égalaient en activité industrielle : mais c'était dans les fermes que les paysans tissaient leurs étoffes de laine et préparaient leurs conserves de porc, en attendant l'arrivée du marchand en gros qui viendrait les acheter pour les lancer dans le monde du commerce[2], et c'était dans les ateliers d'un grand seigneur que peinaient obscurément ces excellents ouvriers en bronze, en laiton ou en émail, précurseurs de la Belgique industrielle des temps modernes[3]. Je ne dis pas non plus que ces Flamands ne savaient point se distraire : mais les kermesses des lieux de marchés suffisaient aux petites gens[4], les riches pouvaient donner à leurs châteaux tout le luxe désirable[5], et il y avait de loin en loin quelques rendez-vous balnéaires où venaient les officiers de la frontière[6]. Ce que je veux dire, c'est que personne en ces basses terres ne connaît la beauté d'une ville, le charme d'une société municipale : de Cassel à Aix-la-Chapelle[7], sur cent cin-

1. Le réseau des routes et stations dans ces pays mériterait d'être étudié de plus près : il faut refaire les travaux de Gauchez (t. V, p. 101, n. 2).

2. Sur ces produits, t. V, p. 240 (draps des Nerviens), p. 258 (jambons des Ménapes). Sur les expéditions commerciales de ces deux peuples ainsi que des Morins et des Tongres, t. V, p. 151, n. 1.

3. Industries domaniales du métal à Anthée, Morville, etc., t. V, p. 206, n. 6, p. 209, n. 7, p. 297, n. 2 et 3, p. 303, n. 2 et 3, p. 304, n. 4, p. 307, n. 2, p. 310, n. 3 Même pour la bière, t. V, p. 256, n. 4; peut-être pour la céramique, t. V, p. 278, n. 5. Remarquez l'extrême rareté d'inscriptions d'ouvriers dans un pays où ce genre d'hommes abondaient. Il s'agit ici surtout des Nerviens du Hainaut et des Tongres de la Hesbaye; les Ménapes de Flandre sont surtout des terriens.

4. Les sanctuaires mentionnés p. 462, n. 3, doivent comporter des marchés. Cambrai et Bavai (métropole) chez les Nerviens, Cassel (métropole), Tournai et Courtrai chez les Ménapes, et *Aduatuca* (métropole, Tongres aujourd'hui) chez les Tongres ont dû être les lieux de foires les plus importants; cf. p. 462, n. 2, p. 481, n. 4.

5. Cf. p. 465, et aux renvois indiqués même p., n. 4.

6. Saint-Amand chez les Nerviens (toutes réserves faites sur les extraordinaires statues qu'on y aurait découvertes et dont la complète disparition est encore plus extraordinaire); Spa, qui doit être la source balnéaire de la cité des Tongres (Pline, XXXI, 12); Aix-la-Chapelle, certainement *Aquæ* ou aussi, quoiqu'on pense le contraire (t. V, p. 43, n. 12), *Aquæ Grani*, à la limite orientale des Tongres ou peut-être chez les *Bætasii* (cf. Longnon, *Atlas*, f. 2, *Texte*, p. 132; ici, n. 7).

7. Cf, n. 6. — Il est difficile de délimiter, entre Aa et Meuse, les différents

quante milles de distance, on ne trouvait pas une seule agglomération importante. — Et c'est sur cette ligne que nous rencontrons aujourd'hui Ypres et Furnes, Bruges et Thourout, Bruxelles, Louvain et Malines, Gand et Anvers; et c'est la contrée d'Europe où la vie urbaine a depuis sept siècles déployé le plus de force et produit le plus d'œuvres.

On doit insister sur ce fait, parce qu'il nous montre l'impuissance de Rome à tirer parti de la Flandre. Car il ne suffit pas, pour comprendre l'œuvre d'un peuple ou d'un maître, de savoir ce qu'il a fait; il faut rappeler aussi ce qu'il n'a point fait, ce que d'autres ont créé sur le sol où il n'a rien su faire. Que Rome ait réussi à transformer Languedoc, Provence et Vaucluse en une famille de colonies, qu'elle ait planté dans l'Ile-de-France un verger de cités neuves : vraiment, la besogne n'était point difficile, et ces pays allaient d'eux-mêmes à la nouvelle vie. Mais en Flandre, où l'effort eût été plus grand et la tâche plus belle, Rome les laissa à d'autres temps.

Au sud de la chaussée de Cologne, les Ardennes remplacent

peuples du Nord. — I. De l'évêché de Tournai, qui peut representer les Ménapes, dépendaient sans doute les pays de Tournai, Flandre, Gand, Courtrai, Waes, Cassel (celui-ci *pagus Mempiscus* ou *Menapicus* proprement dit), ce qui conduit les Menapes à l'Escaut. — II. De l'evêché de Cambrai ou des Nerviens (t. IV, p. 530, n. 1; t. II, p. 465, n. 3) ont dû dépendre les pays de Cambrai, Brabant, Hainaut, ce qui menait la cite jusqu'à la Dyle (*Tabula*). — III. L'énorme cite de Tongres présentait trois parties distinctes : 1° au sud-est (cf. t. II, p. 465, n. 3 et 4), les pays de Liége, Hesbaye (partie centrale de la *civitas*, ville de Tongres), Condroz (*pagus Condrustis*, *C. I. L.*, VII, 1073), *Lommensis* (Famenne), *Darnuensis* (Namur), Ardenne, c'est-à-dire la Meuse et la région entre la Demer et la Semoy; 2° des deux côtés de la Meuse, à Maestricht et en aval, le long « pays de Meuse », ou on a pu établir la peuplade transrhenane des *Bætasii* (t. IV, p. 103, n. 2); 3° au nord de la Demer, en Campine, la Toxandrie, qui pouvait dépendre de Tongres à certains égards, mais qui pouvait aussi avoir une organisation distincte : *a Scaldi incolunt texero* [?*dextra*? ou peut-être allusion au *pagus Testerbant* au nord de la Toxandrie, pays de Bois-le-Duc?] *Texuandri pluribus nominibus* (Pline, IV, 106); *Toxiandria* (Ammien, XVII, 8, 3); *Texandri* (Riese, 1863). C'est en Toxandrie que s'établiront les Francs Saliens. Il est probable qu'avant la conquête romaine Brabant hollandais, Toxandrie, tout ou partie du pays de Meuse, étaient rattachés, non aux Nerviens ou aux Tongres (Éburons), mais aux Ménapes, puisque ceux-ci allaient jusqu'à la droite du Rhin; cf. t. II, p. 474, n. 10. — La nature physique, les conditions de vie et l'incertitude administrative de ces régions expliqueront en partie l'installation des Francs Saliens.

les Flandres, le rocher[1] et la forêt se substituent à la plaine et au marécage. Mais si le spectacle de la nature est différent, celui de la société humaine ne change point.

Dans les Ardennes[2], tout ainsi que dans les Flandres et le Brabant, les formes sociales du passé se sont maintenues, aussi protégées ici par les fourrés des bois que là-bas par les eaux des palus. Nulle part on n'aperçoit de villes, même petites[3]. Ce qui frappe la vue, à travers les sous-bois, dans la clarté des clairières, ce sont des bâtiments énormes, dressés et allongés aux abords d'un ruisseau et aux pieds des grands arbres : et il n'en était pas autrement au temps où Ambiorix commandait à ces forêts et à ces hommes, Eburons, Nerviens ou Trévires. Ces maisons, il est vrai, ont perdu leur ancien aspect de lourdes masses de charpente : elles se présentent en belles constructions de pierre et de briques, aux colonnes de marbre qui marquent l'entrée, aux pavés de mosaïque qui ornent les salles. Le luxe et les arts en égayent les abords et les recoins : parterres fleuris et pièces d'eaux entourent la demeure; et à l'intérieur elle s'enorgueillit de ses vases d'argent, de ses coffrets aux poignées et aux coins ciselés, de ses fines sculptures en albâtre ou en cristal. A Héristal et à Jupille près de Liége, à Anthée près de Dinant, ces maisons, ces villas ont pris par leurs dimensions et par leur éclat l'allure de vrais palais, de « prétoires » impériaux. Là séjournent de grands seigneurs, les plus riches propriétaires, je crois, de toute la Gaule, possesseurs de bois, de blés et de troupeaux, maîtres de mines, de forges et d'ateliers, souverains d'un peuple de laboureurs, d'ouvriers et de tisserands[4].

1. Marbres, pierres et mines, t. V, p. 212, 213, n. 7, p. 206, n. 6, p. 209, n. 7.
2. Sur leur situation administrative, p. 463, n. 7.
3. Pour les stations balnéaires, p. 463, n. 6. Pour les sanctuaires, p. 462, n. 3; remarquez celui de Foy, dans la partie la plus sauvage des Ardennes. Je n'ai aucun renseignement précis sur Marche, qui paraît avoir été un carrefour important (t. V, p. 99, n. 1 : voyez les routes des Ardennes).
4. Pour ce qui précède, cf. aux renvois indiqués p. 463, n. 3, et encore t. V, p. 79, p. 222, n. 2, p. 296, n. 4, p. 297, n. 2 et 3, p. 305, n. 1, p. 354 et s., p. 361.

Eux aussi, semblables à leurs demeures, n'ignorent pas le décor du monde impérial : ils ont dû, dans leur jeunesse, voyager à Rome ou parader tout au moins à la cour des légats de la frontière; des précepteurs leur ont appris dans leur enfance les batailles d'Homère et les grâces de Virgile; des artistes ont travaillé pour eux dans leurs villas et des marchands leur ont vendu de belles choses; à leurs moments d'ennui ou de rêverie, ils savent lire les bons auteurs, et peut-être ont-ils à leurs gages des philosophes pour guider leurs réflexions ou diriger leurs consciences[1]. A chaque génération la culture classique enracine plus profondément en ces nobles familles des habitudes et des goûts plus intelligents, que plus tard les invasions germaniques elles-mêmes ne feront point disparaître[2]. Mais ces hommes n'en sont pas moins les petits-fils et les héritiers d'Ambiorix, et, à part la nature de leurs pensées, ils vivent dans la société et sur le sol de la manière dont il avait vécu[3], en un château solitaire à l'orée des bois, ne voyant autour d'eux que des terres qui leur appartiennent et des serviteurs qui leur obéissent. — Ces chefs, on retrouvera leurs descendants ou leurs successeurs à l'époque des rois francs; et si costume et religion changeront de nouveau, la vie sera pareille et les terres immuables. C'est à Jupille et à Héristal près de Liége qu'apparaîtra souvent la lignée des Pépins et de Charlemagne; et c'est là que se trouvent les ruines des plus somptueuses villas meusiennes; et c'est là encore qu'il faut chercher le fameux domaine d'où Ambiorix déclara la guerre à César[4]. Sur près d'un millénaire de durée, d'Ambiorix à Charlemagne, les hommes ne se sont point groupés différemment aux abords

1. Pour ceci, t. VI, p. 167-8, 125, 138-9, p. 139, n. 8.

2. Ceci, et ce qui suit, sera bon à rappeler par qui voudra étudier à nouveau les origines carolingiennes, comme l'état de la Toxandrie pour étudier les origines mérovingiennes (p. 463, n. 7).

3. Cf. t. III, p. 403.

4. T. III, p. 403.

des Ardennes et aux rives de la Meuse. Là aussi, comme près de Bruges ou de Gand, il faudra attendre des siècles pour que la terre et la société prennent des formes nouvelles, et que la ville de Liége grandisse à côté du domaine d'Hérístal.

Entre les Ardennes et les Flandres, la chaussée de Cologne mettait un peu plus de vie sociale et d'agitation humaine sur les plateaux du Hainaut et de la Hesbaye, qu'elle traversait de l'occident au levant. Ces plateaux, d'ailleurs, avec leurs terres grasses et limoneuses, se prêtaient à une culture plus intensive, et leurs champs de blé, entre lesquels la route ne semblait qu'un sillon plus large, s'étendaient à perte de vue dans une sorte de majesté[1]. Les croisées de chemins déterminaient des marchés plus importants, et certaines de ces voies latérales, venues de Boulogne, déversaient sur la grande chaussée les troupes de marchands ou les bandes de soldats que la Bretagne envoyait à la Germanie[2]. Sur le mamelon de Bavai, où la chaussée arrivait sans peine, les Nerviens avaient érigé leur métropole[3], petite ville qui devait être surtout un lieu d'entrepôt et de bourse pour les négociants en grains[4] et en draps[5] ou les fabricants de poteries[6]. A quatre-vingts milles plus loin[7], les héritiers des Éburons avaient transformé en bourgade de

1. Cela explique l'importance des Nerviens du Hainaut comme négociants en grains ou farines : *negotiator frumentarius, pistorius* (t. V, p. 251, n. 3 et 4).

2. La voie directe de Boulogne en Germanie devait déboucher à Bavai, venant de Thérouanne ou de Tournai (t. V, p. 90, n. 1, p. 101, n. 2).

3. *Bagacum*, qui a dû être appelé un instant *Nervii*, remplacé plus tard par Cambrai comme chef-lieu (t. IV, p. 530, n. 1). — Je crois à l'existence d'une enceinte du Bas Empire à Bavai. — Bavai offre un des très rares monuments de la Gaule mentionnant un fait historique, une inscription à Tibère lors de son passage au cours d'une campagne de Germanie (XIII, 3570; cf. t. IV, p. 114 et s., p. 125, n. 4). — Sur les routes, cf. t. V, p. 101, n. 2. — Autres localités des Nerviens, p. 462, n. 3, p. 463, n. 4 et 6. — Sur l'étendue de la *civitas*, p. 463, n. 7.

4. Ici, n. 1.

5. T. V, p. 240, n. 5 et 6. Il est possible que Tournai fût le centre de la draperie chez les Nerviens (t. V, p. 241, n. 5).

6. T. V, p. 267, n. 3, p. 271, n. 8, p. 278, n. 5. Le centre de la fabrication était peut-être Bavai.

7. La frontière entre Nerviens et Tongres était, sur cette route, vers Gosselies. — Sur le milliaire de Tongres, t. V, p. 124, n. 3.

même genre, ouverte et hospitalière, leur farouche redoute d'*Aduatuca*, Tongres[1] : et si ce lieu réveillait le souvenir de légions massacrées et d'Ambiorix vainqueur[2], il n'abritait plus, dans la longue ceinture de ses inutiles marécages[3], que de bonnes familles, toujours prêtes à servir leurs maîtres romains et à les suivre à la frontière, les jeunes en qualité de soldats[4], les aînés à titre de trafiquants[5].

A Tongres, le voisinage de cette frontière se faisait en effet sentir. La cité dont elle était le chef-lieu avait été détachée de la Belgique et réunie à la province de Germanie Inférieure[6]. On y voyait, sinon une garnison régulière, du moins un petit groupe de vétérans et de colons militaires[7]. Beaucoup d'indigènes se disaient ou se savaient d'origine germanique[8]; les idiomes transrhénans se mêlaient à ceux de la Gaule[9]; des

1. Le nom et la *civitas* des *Tungri* ont remplacé la fédération dont le principal *pagus* était celui des Éburons : il est même probable que pour ce *pagus* le nom maudit d'Eburons a eté supprimé; il est devenu *pagus Hasbanii* (la Hesbaye, autour de Tongres et Liége); cf. t. IV, p. 71, t. III, p 571, n. 2, t. II, p. 465. — La capitale de ces *Tungri*, *Aduatuca* ou *Atuatuca*, prit le nom de la *civitas* après les Sévères. — Sur l'étendue de la cité, p. 463, n. 7; cf. t. II, p. 465, n. 3, p. 465, n. 4. On a supposé deux murailles a Tongres, l'une du temps d'Auguste, de 4500 m., l'autre du Bas Empire, de 1950 m. Blanchet (p. 136) ne croit qu'à un *castellum* réduit. J'inclinerais à accepter au moins la seconde enceinte; cf. Ammien Marcellin, XV, 11, 7 : *Germania Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis*. — La principale localité, outre Tongres, était Namur, l'ancien *oppidum* des Aduatiques, chef-lieu du *pagus Darnuensis*, a six milles à droite de la chaussée de Cologne; *C. I. L.*, XIII, 3620-5. — Localités religieuses ou balnéaires, p. 462, n. 3, p. 463, n. 6.

2. T. III, p. 376 et s., p. 406-7.

3. Sur le site, t. III, p. 376, n. 6.

4. Cf. t. IV, p. 137, n. 4. Les Tongres ont donné naissance à quelques-uns des corps auxiliaires les plus célèbres et les plus durables de l'Empire, les deux *cohortes Tungrorum* en Bretagne, l'*ala I Tungrorum Frontoniana*, qui ne quitta guère les pays du Danube, et une *ala I Tungrorum* en Bretagne : on les retrouvera sous le Bas Empire dans les corps des *Tungri*, *Tungrecani*. Cf. t. IV, p. 190.

5. La principale colonie de Tongres est à Vechten, le port extrême de la Gaule vers le nord-est; t. V, p. 340, n. 4, p. 339, n. 1. — Céramique, t. V, p. 271, n. 8, p. 278, n. 5.

6. Ptolémée, qui se sert d'ailleurs rarement de sources contemporaines, semble la mettre encore en Belgique (II, 9, 5) : mais je doute que dès Vespasien elle n'ait pas déjà été incorporée à la Germanie; cf. *Gromatici*, p. 123.

7. XIII, 3592-5.

8. *Nunc Tungri, tunc Germani*; Tac., *Germ.*, 2; cf. t. II, p. 465, n. 3.

9. XIII, 3596.

dieux nouveaux apparaissaient, et surtout de rudes Walkyries, auxquelles les officiers de passage offraient des lances et des boucliers[1].

En continuant vers l'est, on traverse la Meuse à Maëstricht[2], d'où l'on voit finir à gauche les bas pays; puis, on monte sur de hautes terres broussailleuses, par quoi les Ardennes finissent à droite[3] : et c'est à chaque relais une grande villa, à chaque arrêt une chapelle de Déesses-Mères[4]. Enfin[5], le terrain se dégage, l'horizon s'éclaircit, on aperçoit le Rhin, et, à Cologne, on rejoint les bords du fleuve, la frontière d'Empire et la route descendue par la Moselle.

XVI. — LA MOSELLE : LORRAINE ET METZ[6].

La vallée de la Moselle, au contraire de la route des Flandres, avait subi profondément l'influence des habitudes méridionales. Mille détails y disposaient les hommes à regarder vers le Midi avec plus de complaisance : une terre franchement découpée, aux aspects et aux cultures d'une variété infinie; une rivière qui semble venir de la Méditerranée, plus vive et plus brillante que les lents et boueux ruisseaux du Nord; des coteaux ensoleillés qui avaient appelé la vigne dès le lendemain de la conquête; le passage continu de princes et de soldats allant combattre la Germanie. Faites l'histoire de l'Occident entre César et Claude,

1. *Vihansæ... centurio... scutum et lanceam*; XIII, 3592. Cf. t. VI, p. 58, n. 2, p. 11, n. 7.
2. Chez les *Bætasii*? (ici, n. 5, p. 463, n. 6), *vicus* important au *Mosæ trajectus*.
3. Pays de Juliers, aux *Sunuci*? (t. IV, p. 103, n. 2).
4. XIII, 7869 et s. Ici, p. 491, n. 2, p. 58 et s., etc. C'est bien le pays où ce culte est le plus répandu. Le sanctuaire le plus important dans ces parages paraît être à la colline de Rœdingen, avec ses *Matres Gavadiæ*, *Gesaienæ*, *Vatuivæ* (7885-93).
5. Si le pays de Meuse appartient aux *Bætasii* (p. 463, n. 6, p. 469, n. 2), la Belgique proprement dite finissait, avec les gens de Tongres, entre cette ville et la Meuse. Le pays de Cologne ou la *civitas Ubiorum* commençait à la forêt de la Bürge.
6. Pour Metz et son pays, en dernier lieu et surtout : Keune, *Metz im Altertum*, extrait de *Lothringen und seine Hauptstadt*, Metz, 1913; Grenier, *Habitations gauloises et Villas romaines dans la cité des Médiomatrices*, 1906.

et vous ne quitterez pas cette route qui va de Lyon cher à Drusus à Trèves aimée de Germanicus, à Cologne colonie d'Agrippine[1]. Il faudra l'annexion de la Bretagne pour dériver sur la route de Boulogne une part de l'attention des peuples[2]. Mais viennent les journées de crise, sous Valérien, Postume et Probus, c'est de nouveau entre ces trois villes, et sur le chemin de la Moselle, que se décideront les destins de la Gaule[3].

La route de la Moselle se détachait à Langres du réseau du Centre, et entrait dans la vallée par le bassin de Toul[4]. On était là chez un grand peuple, les Leuques, qui possédaient toute la haute rivière, et aussi la Meuse supérieure, un peu des affluents de la haute Marne, et qui même arrivaient aux sommets des Vosges par la Meurthe de Saint-Dié et la Moselle d'Épinal[5]. Toul[6] était devenu leur métropole, bien qu'il fût presque à la sortie septentrionale de leurs domaines : mais à cet endroit, la Moselle s'incline vers l'ouest pour se rapprocher de la Meuse, les chemins du pays convergent, et la vallée ouvre son bassin le plus vaste et le plus fertile[7].

La ville de Toul n'en souffrit pas moins de cette position excentrique. Elle resta un petit centre administratif et agricole, qui intéressait uniquement les hommes de son voisinage et les habitués des conseils publics[8]. Aux régions naturelles de cette

1. Cf. t. IV, p. 89 (Lyon), p. 129 (Trèves), p. 129, n. 4, p. 134, p. 175, n. 3 (Cologne).
2. Cf. t. IV, p. 169 et s.
3. Cf. t. IV, p. 571 (Cologne), 579 (Treves), 610 (Cologne).
4. Ici, n. 6-7. La route suivait la Meuse à peu près dès sa source, mais la quittait près de Soulosse pour entrer dans la vallée de la Moselle : elle atteignait cette rivière à Toul. — L'entrée chez les Leuques avait lieu un peu avant Nijon, *Noviomagus*, « marché neuf » de frontière. Passé Nijon, un sanctuaire de source, je crois, à Sommerécourt (Espérandieu, n[os] 4831 et 4839).
5. Plus loin, p. 471, surtout n. 5 et 6, p. 472, n. 1, p. 475.
6. *Tullum*, qui, à la différence de la plupart des autres métropoles, gardera son nom et l'imposera à la *civitas* (cf. t. IV, p. 529, n. 1).
7. La route de la Moselle y croise une route de Reims à Colmar et au Rhin par le col du Bonhomme (t. V, p. 98, n. 5; t. VI, p. 475, n. 3).
8. Il est même fort possible, soit que Naix (p. 471, n. 4) ait été métropole dans les premiers temps de l'Empire, soit qu'alors les Leuques aient eu deux villes principales (comme les Voconces, Luc [puis Die] et Vaison, p. 329-330).

haute Lorraine correspondaient autant de grosses bourgades, toutes aussi importantes que le chef-lieu de la cité[1] : Grand, au seuil de la Champagne, ville mystérieuse où mille dévots se donnaient rendez-vous[2]; Soulosse sur la Meuse, cultivatrice assidue du bassin de Neufchâteau[3]; Naix, tributaire de la Marne, le centre sacré des Leuques, qui faillit enlever à Toul son rang de métropole[4]; Scarponne, près du confluent de la Moselle et de la Meurthe, obscure ancêtre de Nancy[5]. C'était, ce territoire des Leuques, une contrée aux petites villes, fermières de bons pays, aux villages nombreux et prospères[6], favoris des dieux

1. Cf. Vidal de La Blache, *Tableau*, p 213.

2. Bien que toutes sortes de dieux y soient représentés (*C. I. L.*, XIII, 5933 et s.; Esp., n° 4891 et s), le culte apollinaire paraît avoir été le principal, et c'est lui qui y attira Mithra : peut-être était-ce le centre du culte d'Apollon *Grannus* (cf. p. 44, n. 6), à qui il y a lieu de croire que Grand doit son nom (*Grannum* au Moyen Age). Tout cela fait penser à quelque sanctuaire de source, en particulier d'eaux thermales : ce dont cependant il ne reste aucune trace, et le terroir est remarquablement aride et désolé. De Grand proviennent quelques-unes des sculptures les plus curieuses de la Gaule, celles de la fabrication du savon (Esp., n°s 4892-3), celle du cavalier cuirassé conduit par un Génie armé du foudre (n° 4898). Il y avait peut-être là un très grand sanctuaire à la fois médical et industriel. Le théâtre, qui pouvait servir d'arènes, mesurait jusqu'à 149 mètres. — Non loin de là, il y a un important sanctuaire, également de dieux guérisseurs, à Montiers-sur-Saulx (Esp , n°s 4665-70; ici, p. 101, n. 4).

3 *Solimariaca* ou *Solicia* (XIII, 4681, 4683, 4679), chef-lieu du *pagus Derv....* Ici commence le culte intensif de Rosmerta associée à Mercure (p. 48) et se développe la religion d'Epona. Je suppose que le nom de *Solimariaca* s'explique, non pas par un domaine de *Solimarus* (cf. p. 462, n. 2), mais par un sanctuaire de *Solimara*, un des noms de la Minerve celtique : *Solicia* et *Solimariaca* rappelleraient également le nom de *dea Sulis* (p. 48, n. 2). — Je ne peux croire, comme on l'a pensé souvent, que ce soient deux localités différentes.

4. Cf. p 470, n. 8. *Nasium*; sur l'Ornain C'est l'héritier en plaine de l'*oppidum* de Boviolles (cf. t. II, p. 214, 218, 219). Naix est plus riche que Toul en antiquités et en textes importants : inscription *Genio Leucorum*, inscription à Tibère (XIII, 4630, 4635; t. V, p. 305, n. 1; etc.) : mais il n'arriva pas, comme Luc ou Die chez les Voconces, à se constituer en municipalité (cf. t. IV, p. 356).

5. *Scarponna* : c'est Charpeigne ou Scarponne, le faubourg de Dieulouard sur la rive droite de la Moselle. Cf. p. 472, n. 2. — Nancy, *Nanciacus* pour *Nantiacus*, n'est encore qu'une villa, « le domaine de Nantus ». — Il y avait tout près de là, à Laneuveville, la source curative et sacrée de Sainte-Valdrée (Esp., n°s 4695-7), où on a également placé, je crois à tort, *Andesina* (p. 472, n. 1; t. V, p. 43, n. 8). Poterie à Laneuveville, t. V, p 275, n. 1.

6. Outre les grands *vici* indiqués plus haut, Escles près de Darney (dont le bois était certainement un centre d'habitation), et Deneuvre près de Baccarat : remarquez que ces pays seront plus tard pays verriers, et je crois que déjà ces villages, outre leur caractère religieux très marqué, avaient une vie industrielle

et surtout des déesses, qui les gardaient du haut des « côtes » et des « monts » voisins[1].

En aval du confluent de la Meurthe[2], chez les Médiomatriques, la nature et les gens de Lorraine se modifiaient légèrement. La vallée était plus large, la contrée présentait plus d'unité, une grande ville la dominait, Metz ou *Divodurum*, ancien « village sacré »[3] auquel rien ne manqua pour devenir une cité riche et populeuse[4], lorsque les Gaulois abandonnèrent leurs citadelles des plus hauts lieux. Une aire aplanie sur une large colline[5], un fleuve déjà navigable[6], le très utile confluent de la Seille sortie du pays saunier[7], le croisement de deux routes capitales, celle de la Moselle et celle de Reims à Strasbourg[8], un territoire immense, abondant en sel, en pierres, en fer, en vignes et en jardins[9], l'obéissance, enfin, d'un peuple étendu[10], en ce

importante. Les industries les plus originales paraissent avoir été la savonnerie (t. V, p. 263, n. 1) et la verrerie (t. V, p. 295, n 3), double conséquence peut-être de l'utilisation des cendres ou potasses des bois de charmes du pays. Ajoutez la céramique (t. V, p. 275, n. 1).

1. En particulier la montagne de Sion (Mercure et Rosmerta, XIII, 4732; Hermaphrodite, t. V, p. 305, n. 1). — Ajoutez les villages religieux et balnéaires des Vosges, surtout Plombières et Vittel; station thermale inconnue, *Andesina*, t. V, p. 43, n. 8.

2. Un peu au delà de Scarponne, que l'on a tort, je crois, de placer chez les Médiomatriques : la mention de ces derniers sur un milliaire trouvé près de Scarponne (XIII, 9050) n'est pas un argument suffisant.

3. *Divodurum* (= « *vicus sanctus* »). La ville et la *civitas* s'appelèrent *Mediomatrici* au IVe siècle, puis, mais beaucoup plus tard, *Mettis*, où il ne faut voir qu'une réduction de l'ancien nom.

4. Pour ce qui suit, Fortunat, *Carm.*, III, 13; VII, 4.

5. Sur la hauteur dont le point culminant est la place Sainte-Croix. — Fortifié au Bas Empire; l'enceinte devait être une des plus considérables de la Gaule, atteindre et sans doute dépasser 2000 m. (t. V, p. 37, n. 4). — Sur la topographie, t. V, p. 51, n. 4, p. 52, n. 2, p. 59, n. 5, p. 35, n. 6.

6. Descente de Metz en bateau chez Fortunat, *Carm*., X, 9. *Nautæ Mosallici*, XIII, 4335. Pour la pêche, t. V, p. 199, n. 2.

7. *Salia*. Sur le sel, t. V, p. 210, et ici, n. 10.

8. Cf., pour la seconde, p. 450, n. 5, p. 453, n. 6, ici, n. 10, t. V, p. 98.

9. T. V, p. 210, 213, n. 7, p. 215, 209, n. 7, p. 186, 193, n. 2. Cuivre, p. 206, n. 5.

10. Principaux centres : — Marsal, *Marosallum*, chef-lieu du pays des salines. — Norroy près de Pont-à-Mousson, le village des carrières militaires (XIII, 4623-5; t. V, p. 215). — Le Heraple (ou Le Hiéraple), colline sainte où il y avait force boutiquiers (XIII, 4481, monument élevé à Tibère, t. V, p. 340, n. 4); la sainteté du Héraple [*Hierapolis*?? *Herapolis*?? ou plutôt Hurepel?] est due surtout à sa fontaine (au bas de la colline) de Sainte-Hélène, et sans doute aussi au voisinage de la source minérale de Sainte-Fontaine, chère aux médecins de Metz (Esp., n° 4431) :

temps-là et peut-être depuis longtemps un des plus pacifiques[1] et des plus appliqués de la Gaule[2] : toutes les forces possibles des hommes et du sol tendaient à faire de Metz le centre d'un puissant labeur. Petits et grands avaient également, dans cette heureuse Lorraine, l'occasion de s'occuper et de s'enrichir : ceux-ci, sur leurs domaines bien exposés, essayaient et réussissaient les cultures du Midi[3]; ceux-là élevaient leurs volailles[4] et plantaient leurs légumes[5]; d'autres travaillaient le fer, brassaient la bière, tissaient la laine ou fondaient le verre[6]; et ceux que la terre ou l'industrie n'attiraient pas, apprenaient la médecine, fort en honneur à Metz, à l'école des praticiens municipaux[7]. Metz grandit, s'instruisit et s'embellit à toute cette activité. Il se para des édi-

ce haut vallon de la Rosselle, où devait plus tard s'élever l'abbaye de Saint-Avold, était le terrain sacré des Médiomatriques. — La colonne de Merten (p. 96, n. 3) doit appartenir à un grand domaine. — *Vicus Bodatius* (XIII, 4310), Vic-sur-Seille. — Sur la route de Strasbourg, Tarquimpol ou *Decempagi*, autre localité saunière fort prospere, peut-être cité sainte (cf. le dieu *Bugius*, XIII, 4555), et devant son nom singulier de *Decempagi* à ce qu'elle possédait un sanctuaire commun à dix ou aux dix *pagi* des Médiomatriques. — Un lieu sacre fort important, provoqué par une source, devait être à Sarrebourg, *Pons Saravi*, sur la même route de Strasbourg, à l'endroit d'où partait, je crois, le chemin des pèlerins du Donon (p. 475) : outre le couple celtique Sucellus et Nantosuelta (cf. p. 48, n. 4), Mithra vint s'y installer et y reçut peut-être le sanctuaire le mieux caractérisé des Trois Gaules (cf. Cumont, *Mon.*, II, p. 510-8; Esp., n° 4563 et s.). Sarrebourg a reçu un important *castellum* sous le Bas Empire (1650 m. et 14 hect., dit-on). — Pour les villas (surtout Rouhling, Saint-Ulrich, Teting), cf. t. IV, p. 378, n. 2 et 3, Grenier, p. 469, n. 6. — Le Sablon, si riche en antiquités, ne peut être considéré que comme un faubourg de Metz, à moins de lui attribuer le *magister pagi Jovensis* [?] qui y a été découvert (XIII, 4316; Keune, *Die Flur Sablon*, dans *Jahresb. des Vereins für Erdkunde zu Metz*, XXIV, 1901-4; XXVI, 1907-9). Je n'exclus pas d'ailleurs l'hypothese d'un faubourg sacré.

1. Metz paraît avoir eté une des cités les plus dévotes a la *domus divina*; il donna à ses quartiers les noms de *vicus Pacis* et de *vicus Honoris* (t. V, p. 59); autel *Concordiæ civitatis Castori et Polluci* (XIII, 4290).

2. Dès les temps de la liberté, j'imagine; t. II, p 477.

3. Fortunat, *Carm.*, VII, 4. Voyez le livre de Grenier (p. 469, n. 6). T. V, p. 364, n. 2 (moyenne propriété dans le pays de Metz). Sur la colonne de Merten, p. 96, n. 3, p. 472, n. 10.

4. Cf. t. V, p. 202, n. 3; image d'un rôtisseur [?] ou d'un domestique servant une volaille à un repas funéraire, Esp., n° 4313.

5. Fortunat, III, 13; inscription des *holitores*, XIII, 4332. — Une des ressources de Metz fut aussi la pêche dans la Moselle (Espérandieu, n[os] 4306, 4313, 4286).

6. T. V, p. 209, n. 7, p. 256, 240, n. 1, p. 241, n. 5, p. 295, n. 3.

7. P. 160, n. 3, p. 472, n. 10.

fices nécessaires à sa vie romaine[1], il fit bon accueil aux étrangers[2], et il sut envoyer au loin les plus entreprenants de ses fils[3]. Pourtant, il ne se laissait pas entraîner vers les nouveautés inutiles : les dieux de Rome et de l'Orient[4] ne lui firent jamais oublier ses habitudes familiales[5] ou ses plus vieux cultes gaulois, en particulier les bonnes et chères divinités féminines, auxquelles les gens de Lorraine apportaient leurs plus fortes dévotions[6].

Ces terres rivalisaient presque en variété avec celles du Dauphiné[7] et de l'Auvergne[8] : si elles montraient moins de majesté, elles avaient plus de grâce; mais aucune forme de paysage ne leur manquait. A l'ouest, le peuple messin possédait sur la route de Reims la plaine de la Woëvre[9], ses étangs et ses mille ruisseaux, la sombre falaise déchiquetée des Hauts-de-Meuse, couverts de forêts giboyeuses[10], la rivière de la Meuse, étalant ses replis au milieu des prés, et, gardant son passage, l'antique citadelle gauloise de Verdun, encore vassale de Metz, mais déjà prête, par la fortune de son site, au rôle d'une cité

1. L'amphithéâtre mesure 148 m. et 124 m. 22, soit de la place pour presque 25 000 spectateurs, ce qui suppose une grande ville (cf. t. V, p 26, n. 5); sur la nature des jeux, t. V, p. 373, n. 13. L'aqueduc, comme l'amphithéâtre, est un des plus importants de la Gaule (t. V, p. 222, p. 35, n. 6)

2. XIII, 4324, don de thermes *Mediomatricis et advenis*; un Bithynien, 4337 ; cf. t. IV, p. 330, n. 4.

3. T. V, p. 150, n. 4; XIII, 11714.

4. P. 473, n. 1, p. 472, n. 10 (Mithra à Sarrebourg).

5. Esp., n[os] 4306, 4361, 4366, et l'ensemble des tombes. — Remarquez la fréquence des noms en *Cara-* (cf. p. 300, n. 5).

6. Culte d'*Icovellauna* au Sablon (XIII, 4294-8; cf. p. 58, n. 2), de *Rosmerta* à Metz (cf. p. 48), de *Mogontia* (apparentée à Apollon; cf. p. 47, n. 6) au Sablon (XIII, 4313; cf. p. 472, n. 10), d'Épona et des Mères à Metz et au Sablon, de Nantosuelta à Sarrebourg (p. 472, n. 10). En outre, culte de Mercure et d'Apollon, etc.

7. P. 333-4.

8. P. 401-3.

9. Le nom vient d'une localité, abandonnée à la fin de l'Empire, que l'on appelait, à tort ou à raison, *castrum Vabrense*; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, IX, 9 et 12. Peut-être s'agit-il de la montagne de Paulcroix au-dessus d'Haudiomont, où la route romaine de Verdun à Metz quittait les Hauts-de-Meuse pour descendre en Woëvre (il y a là un sanctuaire de Mercure. XIII, 4626, et un très ancien pèlerinage chrétien).

10. Cf. Fortunat, *Carmina*, VII, 4, 17 et s.

municipale et à la gloire d'une forteresse irréductible[1]. A l'est, par la route de Strasbourg et par les fertiles vallons où serpentent la Sarre et ses tributaires, les Médiomatriques s'élevaient jusqu'aux sommets des Vosges.

Metz partageait avec Toul le versant occidental de ces montagnes. Chacune de ces cités avait son lot de sommets sacrés, de fontaines rapides, de bois profonds, de villages forestiers où chaque ferme montrait son dieu domestique et chaque paysan sa tombe, image de sa ferme : car les Vosges étaient habitées, exploitées, adorées jusqu'à leurs plus hautes cimes[2].

Les deux peuples lorrains se rencontraient au sommet du Donon; celui de Toul y montait par le vallon de la Plaine, dont la source s'échappait du rocher au flanc même de la montagne sainte[3]; le peuple de Metz le gravissait par le rude chemin de crête qui dominait les eaux « blanches » ou « rouges » de l'une et l'autre Sarre[4]. Là arrivait aussi, par le sentier alsacien

1. *Virodunum* ou *Verodunum*; le nom est celtique. Verdun est très pauvre en souvenirs romains. Il devint municipalité indépendante avant 400 (t. IV, p. 595); peut-être même la separation s'est-elle faite bien avant, si la station de *Fines*, indiquée par les itinéraires à mi-chemin entre Verdun et Metz, se réfère à une limite de *civitas* (ce qui est la règle, d'ailleurs nullement absolue) et non de *pagus*. — Il me paraît impossible de rattacher Verdun aux Rèmes ou aux Lingons.

2. Voyez par exemple les nombreuses stèles funéraires (surtout au Musée de Saverne) ou sacrées découvertes sur la ligne de montagnes et de bois entre la route de Saverne et les chemins du Donon : le Limmersberg et le Wasserwald et leur « champ de sépultures », la forêt de Kempel, les tombes des Trois-Saints près de. Dabo, les bois de Saint-Quirin et d'Abreschwiller. Ces découvertes en plein bois sont un des faits essentiels de la vie gallo-romaine; et, tout en admettant une reprise de la forêt sur les cultures après le Haut Empire (cf. t. V, p. 26), il ne me paraît guère douteux que ces villages étaient plus qu'à moitié intercalés dans les bois Les cultes principaux de ces villages forestiers sont ceux de Mercure et du cavalier à l'anguipède, et aussi de certains symboles encore inexpliqués (Espérandieu, nos 4519, 4528). Cette population dense et active est celle qui a donné naissance plus tard au pays de Dabo. — La limite, sur la route de Metz à Strasbourg, entre Médiomatriques et Triboques d'Alsace, paraît être à la descente sur Saverne après le col : mais les populations se ressemblent étrangement des deux côtés de la frontière (p. 500, n. 1). — Fuchs, *Die Kultur der Keltischen Vogesensiedelungen*, Saverne, 1914 (très intéressant).

3. Le sentier rejoignait à Raon-L'Etape la route de Toul à Colmar (p. 470, n. 7).

4. La route, de 12 lieues, mentionnée par une inscription, *a vico Saravo* (*C. I. L.*, XIII, 4549), est généralement regardée comme la future « voie des Bornes », *Saravus* étant supposé Lorquin. Je ne le crois pas. Il s'agit d'un sentier

qui sortait de la vallée de la Bruche, le territoire des Triboques, le peuple de Strasbourg. Sur cette cime où trois nations s'unissaient, d'où partaient les eaux qui fécondaient leurs terres, les Gaulois avaient adoré leur grand dieu, gardien des routes et garant des traités. Mercure l'avait remplacé : mais le sanctuaire du Donon conservait son prestige. Pèlerins et marchands s'y rendaient de tous les villages d'en bas : Alsace et Lorraine y continuaient l'habitude de fraterniser [1].

XVII. — LA MOSELLE. TRÈVES[2]

La dernière étape, dans cette descente de la Moselle[3], était marquée par le peuple des Trévires et par sa ville de Trèves[4], devenue la ville souveraine pour la vallée et pour la Belgique, et qui le sera un jour pour la Gaule entière et pour l'Occident romain. Tout, sur la route, nous annonce les approches de la grande cité, une rivière surchargée de barques et des barques surchargées de marchandises, des sentiers remplis de joyeuses rumeurs, de blanches villas suspendues aux coteaux des rives[5].

Nul peuple et nul pays de Gaule n'avaient été aussi complètement transformés par la domination impériale. Entre le passé et le présent on ne trouve aucun point de comparaison. Ces bords de la Moselle ont vu le chef-d'œuvre du travail latin.

direct de croupe, entre la Sarre Blanche et la Sarre Rouge, par « le sac de pierre » [borne milliaire romaine?] et par Abreschwiller, et s'embranchant à Sarrebourg sur la grande route de Strasbourg (p. 472, n. 10). Cf., sur le Donon, p. 29.

1. *C. I. L.*, XIII, 4548-53; Esp., nos 4569-4603; cf. t. V, p. 104, n. 1, p. 145, n. 3.

2. Hettner, *Die Rœm. Ruinen Triers*, [1902], dans *Zum Andenken an Felix Hettner*, 1911; Krüger, *Die Trierer Rœmerbauten*, 1909 (trop sommaire); von Behr, *Die Rœm. Baudenkmäler in und um Trier*, 1909; Cramer, *Das Rœmische Trier*, 1911; etc.; les livres généraux sur la Germanie, p. 486, n. 1.

3. Le territoire de Trèves commence, sur la Moselle, en amont de Sierck (t. II, p. 477), sur la Sarre, entre Sarrebruck et Sarrelouis.

4. *Treveri*, *civitas libera* pour le peuple (t. IV, p. 155, n. 1); la ville même, *colonia* (t. IV, p. 262, n. 1-2, p. 326, n. 2). — Sur l'administration municipale, t. IV, p. 338, n. 2, p. 340, n. 3, p. 342, p. 345, n. 3.

5. Cf. t. V, p. 161, n. 5, p. 162, n. 1, p. 164; Ausone, *Mosella*, 23 et s.

Avant César, ce sont des terres entravées par des bois sans fin, des tribus à la vie rustique et forestière, point de villes et une discipline médiocre, des hommes livrés à la querelle et à la bataille[1]. Maintenant, c'est comme un sol nouveau, qui resplendit de toutes les cultures et de toutes les joies du monde gréco-romain.

La vigne s'est emparée des coteaux qui bordent la rivière. Il en sort un vin frais, capiteux, pétillant : et c'est tout de suite une note du Midi qui résonne en face des forêts du Nord, pour en chasser la brume et la tristesse[2]. Et à côté de la vigne, bien d'autres cultures réussissent dans ces vallons où pas une motte de terre et pas un rayon de soleil ne seront désormais perdus[3] : le blé[4], l'orge[5], le pommier cher aux Gaulois[6], le cerisier déjà populaire sur les terres de Lorraine et d'Alsace[7], les légumes de tout genre[8], les fleurs mêlées aux fruits et les prairies aux moissons[9], une production d'une extraordinaire variété. Au travers de ces terres, la Moselle promène la divine richesse de ses eaux[10], vivier mobile et toujours empli de truites, de lottes, de goujons, de quoi satisfaire aux goûts des plus délicats ou aux plaisirs des plus pauvres : ces rives étaient les Champs Élysées des pêcheurs, ils n'avaient qu'à se pencher sur leurs filets ou à tirer sur leurs lignes pour obtenir de miraculeuses conquêtes[11]. Or le poisson et le vin, voilà, pour un Romain de ce temps, les deux éléments de la grasse vie.

1. T. III, p. 394-5, 563; t. II, p. 477-8.
2. Cf. t. V, p. 186, 188, n. 4, p. 232, n. 4; voyez la description des vignobles chez Fortunat (*Carm.*, X, 9, 30 et s.).
3. C'est ce que dit Fortunat, X, 9, 29 : *Nec vacat huc rigidis sine fructibus esse lapillis*. Sur la fertilité des terres à blé, t. V, p. 182, n. 2.
4. N. 3.
5. Pour la bière, t. V, p. 256.
6. Cf. t. V, p. 191-2.
7. T. V, p. 192.
8. Cf. t. II, p. 271; ici, p. 473, n. 5.
9. Fortunat, *Carm.*, III, 12, 41-2; 13, 11-4.
10. Description chez Ausone, *Mosella*, et Fortunat (p. 472, n. 6).
11. Cf. t. V, p. 199-200.

Ce qui pouvait manquer aux Trévires, le commerce le leur apportait sans peine. De Trèves à Lyon, on n'avait que quatre cents milles de route, et de la route la plus belle et la plus facile de la Gaule Chevelue[1]; et comme cette route, du côté du nord, se continuait vers Cologne[2], Mayence[3] et les camps de la frontière, Trèves était une des trois ou quatre villes de l'Occident où il passait le plus de marchandises[4]. Le négoce aidait la culture à enrichir hommes et pays.

Bon gré mal gré, les hommes se civilisaient et travaillaient. Car c'est l'indigène, ici, qui demeure le maître, et non le Romain. Si Trèves obtint le titre de colonie, elle reçut fort peu de colons italiens. Que des vétérans[5], des fonctionnaires[6], des commerçants d'Italie et d'ailleurs[7] s'y soient installés en grand

1. Cf. t. V, p. 88 : c'est la voie romaine de la Gaule la plus rectiligne dans sa direction générale. Je rappelle qu'on voulut la doubler par une voie fluviale en creusant un canal entre la Moselle et la Saône (t. V, p. 131 et 164; t. IV, p. 143).

2. T. V, p. 88, n. 5. — Sur cette route, la frontière primitive des Trévires devait être à Billig, *Belgica* (t. IV, p. 104, n. 3). Plus tard, entre Tibère et Vespasien (sous Galba?), le pays de Cologne fut augmenté sans doute des *pagi* de l'Eifel et de Zulpich (cf. Tac., *Hist.*, IV, 79), enlevés aux Trévires, ce qui recula la frontière de ces derniers vers Oos, *Ausava* : c'est l'état de choses qui subsistera désormais.

3. Par *Belginum*, Stumpfer Thurm?, ou finit le pays trévire, et Bingen (t. IV, p. 134, n. 1, p. 213, n. 3, p. 214, n. 1; t. V, p. 99, n. 2). C'est la route suivie par Cérialis en 70 (t. IV, p. 213-4) et décrite par Ausone dans sa *Mosella* (cf. t. V, p. 178, n. 1). Cf. p. 481, n. 6 (mausolées).

4. Autres routes : vers Reims (t. V, p. 99), route militaire souvent suivie au temps de la conquête (t III, p. 394, n. 6); vers Boulogne par Amiens, ou par Arras, ou par Bavai (t. V, p. 99, n. 4), s'amorçant au départ sur la voie de Reims; un chemin vers Tongres par Liége, qui pouvait s'amorcer au départ sur la route de Cologne (p. 481, n. 5); sans doute un chemin par la Sarre vers le col Saverne; et un autre, dans la direction de la Moselle, sur Andernach ou Coblentz.

5. XIII, 3645 et 11317 (Trèves), 3983 (Arlon). Encore, jusqu'ici, n'y a-t-il que peu d'inscriptions militaires.

6. Trèves est le centre de l'intendance de Belgique (t. IV, p. 423; XIII, 3636). Sans parler des empereurs du IIIe siècle (t. IV, p. 579-580).

7. T. V, p. 337, n. 3, p. 349, n. 4. *Negotiatores* à Trèves (XIII, 3666, 3703-4) : encore le nombre d'étrangers est-il limité, infiniment inférieur à celui qu'on trouve à Lyon (p. 521, n. 8) et à Bordeaux (p. 380-1). Chose étrange! il y a autant de *negotiatores* (XIII, 4155-7) à Neumagen, *Noviomagus* (« le marché neuf »), lequel est sur la Moselle à la frontière des Trévires et de la Germanie, et qui est peut-être un lieu de foire convenu (t. V, p. 339, n. 1; à moins que les inscriptions ne proviennent de mausolées de Trèves, utilisés pour les murs de Neumagen).

nombre, cela va de soi. Mais rien n'y rappelle ces colonies du Midi, Fréjus ou Arles, créées de toutes pièces avec des familles immigrées. Chez les Trévires, ce sont les hommes du pays qui font l'essentiel : la vie est nouvelle, non les êtres[1]. — Il faut donc que ces Trévires dont César parlait comme de demi-sauvages[2], aient valu beaucoup mieux que l'apparence, et qu'ils aient eu des facultés supérieures d'intelligence et de travail, puisqu'il suffit des premières années de la paix romaine pour en faire les émules des Arvernes ou des Allobroges.

Ils s'étaient mis au rang des mieux doués parmi les peuples de l'Occident. Tant de contacts différents, avec la route, la rivière, une terre riante, la forêt des Ardennes, la rudesse germanique, l'esprit latin des armées de la frontière, développèrent en eux les qualités les plus diverses. Ils conservèrent celles d'autrefois, leur bravoure, leur endurance physique, un certain amour de la liberté[3], et ils envoyèrent aux légions quelques-unes des meilleures troupes auxiliaires[4]. La beauté dont ils revêtirent leurs champs décèle leurs mérites d'agriculteurs. Inscriptions et bas-reliefs des villes et des villages annoncent leur goût pour les arts du Midi, sans que d'ailleurs ils se soient rapprochés des élégances coutumières aux grands seigneurs allobroges[5].

Les écoles latines et grecques n'eurent point de peine à se développer chez eux[6]. Ils furent bons industriels, en céramique[7],

1. Cf. t. IV, p. 262, n. 2. Voyez, sous Germanicus (il est vrai avant l'octroi du titre colonial), l'hostilité des soldats romains à l'endroit de Trèves, *externæ fidei* (Tac., *Ann.*, I, 41). Remarquez l'attitude de Trèves en 69-70, alors colonie (t. IV, p. 206-215); il est visible qu'il ne s'agit que de Gaulois.
2. Cf. t. II, p. 477-8.
3. Cf. t. IV, p. 206-215.
4. T. IV, p. 137, n. 4; cf. p. 157.
5. Influences helléniques dans les bas-reliefs funéraires, t. V, p. 235, n. 1 (cf. t. VI, p. 190, n. 4), p. 236, n. 5. Peinture, t. V, p. 354, n. 7, t. VI, p. 199, n. 2.
6. Ici, p. 124, n. 5, p. 135, p. 139, n. 4.
7. T. V, p. 275, n. 1, p 278, 279 [?].

en verrerie[1], en mosaïque[2]. Surtout, ils se révélèrent commerçants hors ligne, toujours prêts à courir les foires, à fonder des comptoirs, à offrir et à échanger des marchandises, de n'importe quelle nature[3]. Partout où il y eut moyen de trafiquer, on vit s'installer une colonie de Trévires; il en vint dans toutes les cités marchandes de la Gaule, près de tous les camps du Rhin[4], du Danube[5] et de la Bretagne[6]; à Lyon[7] et à Bordeaux[8], ils faisaient loi sur la place. Ces gens-là sont négociants, courtiers, commissionnaires, transitaires, entrepositaires, armateurs, entrepreneurs de transport par terre et par eau, et sans doute banquiers à l'occasion[9]. De tous les Gaulois, ils sont à peu près les seuls à savoir faire concurrence aux Grecs d'Orient et aux Italiens de Campanie. On sent en eux cette virtuosité de l'homme d'affaires qui fera plus tard, dans leur voisinage, le génie commercial de Mayence ou de Francfort.

Sous l'influence de ces énergies laborieuses, la contrée de Trèves devint magnifique. Elle garda sur ses hautes terres sa ceinture de forêts, réservées aux pacifiques exploits des chasseurs de sangliers, d'élans et d'aurochs[10]. Mais tout ce qui put servir à la vie humaine reçut des édifices, maisons ou mausolées, et devint ville, village ou villa. Les riches eurent des châteaux

1. T. V, p. 295, n. 6. Peut-être en argenterie, t. V, p. 302, n. 5.
2. P. 200, n. 3, p. 201, n. 8 et 9; *Inventaire*, n°s 1200-55, *C. I. L.*, XIII, 3679, 3710; cf. t. V, p. 355. Dans la mesure où on a affaire à des artistes locaux.
3. Notes suivantes; t. V, p. 337, p. 150, n. 5.
4. XIII, 7118, 7412, 7516 *a*, 11888, etc.
5. III, 5797, 5901, 4153, 4499, 8014.
6. VII, 36; XIII, 634.
7. XIII, 1949, 1977, 1984, 1988, 2012, 2027, 2029 (*negotiator corporis Cisalpinorum et Transalpinorum*; cf. t. V, p. 338, n. 2), 2032, 2033 (*negotiator vinarius et artis cretariæ*), 11200.
8. XIII, 633, 635, 634 (*negotiator Britannicianus*; cf. t. V, p. 338, n. 2). — Ajoutez Autun, XIII, 2669; dans le pays d'Autun, XIII, 2839 (un Trévire, *curator utriculariorum*); Sens, XIII, 2956 (*copo*).
9. N. 4-8; t. V, p. 348, n. 4.
10. Cf. Fortunat, *Carm.*, VII, 4, 17-22 : *Cervi, capræ, helicis, uri, bufali, ursus, onager, aper* (cf. t. I, p. 93-5). Le pays des Trévires touchait à l'Ardenne orientale, à l'Eifel, aux Vosges septentrionales. Cf. t. V, p. 203, n. 1.

comparables aux plus fastueuses demeures du Latium ou de la Campanie[1] : voici, dans la villa de Nennig sur la route de Metz, une mosaïque aux figures puissantes, qui s'étend sur soixante mètres carrés[2] ; voici, dans le domaine d'Igel sur la route de Reims, un mausolée haut de près de soixante-dix pieds, couvert de cinquante figures[3]. De gros bourgs s'élèvent de toutes parts : Arlon, encombré de boutiques, à la source de la Semoy dans un long vallon d'Ardenne[4] ; Bitburg, fréquenté des dieux, pieuse étape sur le chemin de Cologne[5] ; Neumagen, en aval sur la Moselle, marché très actif à la frontière de la province de Germanie[6] :

1. Cf. p. 476, n. 5, ici, n. 3, 4, 5.

2. Ici, p. 201 ; *Inventaire*, n° 1295.

3. T. V, p. 76, 358, t. VI, p. 207, 194-5, p 97, n. 1. — Autres villas, t. V, p. 355 (Welschbillig ; cf. ici, n. 5), p. 354, n. 7, t. VI, ici, n. 4 et 5, p. 203-4.

4. *Orolaunum vicus*, sur la route de Reims. Arlon est peut-être la localité de la Gaule, sans excepter les plus grandes villes, qui a livré le plus de monuments figurés (et encore doit-on y ajouter la plus grande partie des antiquités du palais Mansfeld à Clausen ; Esp., V, p. 301 et s.). C'est sans doute la conséquence de circonstances locales modernes ; mais c'est sans doute aussi la conséquence d'habitudes indigènes. Toutes ou presque proviennent du rempart de *castrum* construit sans doute sous le Bas Empire. Waltzing, *Orolaunum vicus*, 1904-5 (*Musée belge*). — Le *pagus* d'Arlon renfermait aussi, je crois, le *vicus* de Virton près de la Tonne, centre d'un culte de *Mars Lenus* (XIII, 3970). — A gauche, le *pagus* d'Yvoi [Carignan], *Epotium*, présentait à la lisière des Ardennes, à Géromont près de Gérouville, un grand sanctuaire au dieu sylvestre *Sinquatis* (3968-9 ; ici, p. 45, n. 3). — A droite, le pays de Mersch et de Luxembourg, avec la villa *Marisca* [?] (Mersch), un des centres de l'aristocratie trévire, et le sanctuaire panthée de Dalheim (entre bien d'autres, *Mars Vegnius*, 4049).

5. *Beda* (XIII, 4129 et s.) ; semble avoir été d'abord un lieu saint, de pèlerinage, sans doute aussi de marché ; plus tard, il y eut là une forteresse. Cultes, entre autres, de *Mercurius Vassocaletis* (p 44, n. 5), d'Apollon *Grannus* [??] près d'une source (XIII, 4129). De là partait peut-être une route sur Tongres (p. 478, n. 4). — Du *pagus* de Bitburg dépendent : le marché de Neumagen (n. 6) ; le *vicus* sacré, avec théâtre, de Mœhn (*Marti Smer*[*tr*]*io*, XIII, 4119 ; cf. 11975) ; la villa aux hermès de Welschbillig et son sanctuaire de *Mars Lenus* (4122 ; cf. p. 45, n. 2) ; l'enceinte dite la Langmauer, sans doute un parc à animaux (t. V, p. 202, n. 4). C'est la région de Gaule où l'archéologie est le plus variée. — Au nord, le pays de Prüm, *pagus Carucum* dans les temps romains (4143), *Carascus* au Moyen Age (t. II, p. 465, n. 3). — Le bourg [frontière ?], fortifié sous le Bas Empire, d'*Icorigium* (Junkerath), plus loin sur la route de Cologne, doit appartenir à cette dernière *civitas*.

6. *Noviomagus* ; Ausone, *Mos.*, 10-11 ; cf. t. VI, p. 478, n. 7. Fortifié sous Constantin. — L'importance des fragments funéraires trouvés dans les murailles de Neumagen montre que c'était de ce côté, sur la voie de Mayence (p. 478, n. 3), qu'était le rendez-vous préféré des morts de l'aristocratie trévire. — Près de là,

ceux-ci, et d'autres encore[1], peuplés d'une bourgeoisie affairée et instruite[2], qu'on voudrait seulement un peu plus discrète, moins glorieuse de ses richesses[3]. Et enfin, au milieu de ces châteaux et de ces bourgades, de ces eaux, de ces routes et de ces terres, ensoleillée par la lumière du couchant qui réchauffe les pentes de ses coteaux[4], Trèves, leur capitale, brille dans sa jeunesse toujours renouvelée.

Trèves[5], comme Rome, a ses collines[6], son fleuve et le pont qui en unit les deux rives[7], ses vastes remparts[8], son Capitole[9], ses basiliques[10], sa curie[11] et son palais

dominant la Moselle et peut-être la frontière de la province de Germanie, le grand sanctuaire de Mercure et Rosmerta à Nieder-Emmel.

1. Le *pagus* de la Sarre paraît avoir été le moins peuplé des pays trévires : *coloni Crutisiones* à Pachten (4228), sanctuaire de Niedaltdorf, mine de Vaudrevange (t. V, p. 206, n. 5). — A l'extrémité du pays de Bitburg, à la frontière de celui de la Sarre, tout près des Médiomatriques et de *pagi* rhénans rattachés à Mayence ou à Worms, Tholey offrait au Varuswald un temple important (*Mercurius Visucius*, *Jovantucarus* [?], etc.), sanctuaire commun, j'imagine, à ces populations limitrophes, et où convergeaient de partout des sentiers de pèlerins. — Non loin de là, appartenant sans doute à Mayence, mais je pense avec le caractère de sanctuaire frontière, le fameux *mithræum* de Schwarzerden (cf. Espérandieu, n° 5119), dans le vallon à l'est du Fusselberg, en un site fort curieux à étudier. — Toute cette région, entre Tholey, Saint-Wendel et Kusel, me paraît une des régions saintes et mystérieuses de la Gaule.

2. Cf. p. 479-480. Voyez l'ensemble des bas-reliefs d'Arlon (Esp., n° 4012 et s.) et plus encore de Neumagen (n° 5140 et s.). Cf. p. 481, n. 6, et ici, n. 3.

3. Je songe à la grandeur et au luxe des mausolées et aux sculptures dont ils sont surchargés (cf. p. 194-5, p. 199, n. 2), en particulier ceux de Neumagen (p. 481, n. 6).

4. Cf. Ausone, *Mos.*, 23 et s.

5. *Augusta Treverorum*, *Treveri* de très bonne heure (*Treviri* est plus rare); c'est la seule ville de Gaule qui ait pris presque dès l'origine le nom de son peuple (cf. t. IV, p. 326, n. 2).

6. Tacite, *Hist.*, IV, 77-78.

7. Sur le pont, Tac., *Hist.*, IV, 77; cf. t. V, p. 118, n. 6, t. IV, p. 216. — Sur la rive gauche, faubourg du *vicus Voclanniorum* vers Pallien (XIII, 3648-50).

8. T. IV, p. 579, n. 6. Périmètre, 6418 mètres; superficie, 285 hect. C'est incontestablement la ville, sinon la plus peuplée, du moins la plus étendue de la Gaule (t. V, p. 36, n. 6). — Sur la topographie, t. V, p. 51, n. 4 et 5, p. 53, n. 3, p. 58, n. 1.

9. T. V, p. 63. Développement assez intense du culte de *Jupiter Optimus Maximus*. Dans le quartier de la Fleischstrasse?

10. *Basilicæ*, construites ou reconstruites par Constantin vers 300-310; *Pan. Lat.*, VII [VI], 22. Voyez la note suivante, et p. 220, n. 4, p. 221, n. 3.

11. Je songe à celle que Constantin fit construire et qui a dû remplacer une curie plus ancienne; *Pan.*, *ib.* : *Sedem justitiæ in tantam altitudinem suscitari*. Cette expression convient bien à la basilique actuelle, construction du IVe siècle,

même[1]; et, comme Rome encore, elle célèbre joyeusement chaque année l'anniversaire de sa fondation[2]. Elle a reçu, presque dès sa naissance, à laquelle Auguste a donné son patronage, les édifices nécessaires à une grande ville qui pourrait être résidence d'empereur. Tous les princes qui ont guerroyé sur le Rhin y ont fait de longs séjours, depuis Germanicus jusqu'aux Césars de Gaule[3]. Ce fut vraiment la Rome de la frontière, un peu en arrière de la ligne des camps et des garnisons, mais à portée d'eux, prête à donner à toutes les armées de Germanie l'inspiration commune : n'était-elle pas à égale distance de Mayence et de Cologne, les métropoles des deux provinces militaires, auxquelles l'unissaient des routes admirables[4]? à égale distance, aussi, du coude du Rhin et de son embouchure?

C'est pourquoi, bien que cité d'une province civile, la vie y

haute de 37 m , dominant toute la ville. Mais le panégyriste distingue cette *sedes justitiæ* des basiliques (p. 482, n. 10). Il doit donc s'agir d'un édifice plus haut encore que la basilique actuelle, servant de lieu de réunion aux cours de justice ou du sénat local ou du préfet du prétoire, soit, le cas échéant, à celle de l'empereur [cf. *sedes, ut ex more loquimur, consistorii*, Ausone, *Grat. actio*, 14, 67]. Et ce peut être la curie ruinée à laquelle fait allusion Fortunat (*C.*, X, 9, 23-4), *culmina prisca senatus, ruina potens* (encore que l'ensemble de la description fasse plutôt songer à quelque ruine de *castrum* ou d'édifice en aval de Trèves, par exemple à Neumagen). Et cette curie pourrait bien être aussi le soi-disant Palais Impérial (ici, n. 1 et p. 226, n. 4), dont les salles voûtées en coupoles devaient dominer la basilique même (cf. von Behr, p. 29).

1. On a récemment supposé que les ruines dites du Palais Impérial (cf. p. 226, n. 4) seraient celles de thermes, et il est de fait que la disposition architectonique n'annonce pas une demeure permanente, mais plutôt des salles d'apparat : il est possible que ce soit des thermes attenant à un palais (cf. dans la villa de Bourg, p. 204, n. 1). L'attribution courante à Dioclétien ou Constantin, si vraisemblable qu'elle soit, ne me paraît pas indiscutable. Il n'empêche que Trèves eut son palais; t. V, p. 66, n. 1. — Autres édifices aux ruines visibles : les thermes et l'amphithéâtre. Il y eut certainement un cirque (p. 287, n. 1). Monnaie au IIIe siècle (t. IV, p. 580; *C. I. L.*, XIII, 11311).

2. *Pan.*, VII [VI], 22 : *Cujus natalis dies tua* [Constantin] *pietate celebratur*; cf., sur ces dates de fondation, t. V, p. 52, n. 2, t. VI, p. 65, n. 8. Il devait s'agir sans doute d'une fête rappelant, soit la fondation au nom de *Augustà* (fête correspondant dans ce cas à une fête d'Auguste, comme à Narbonne, XII, 4333), soit l'octroi du titre de *colonia*.

3. T. IV, p. 129, 579-580.

4. Ici, p. 478, n. 2 et 3.

était à moitié militaire. Remparts[1], portes et tours seront sans cesse mis en état, car c'est une suprême réserve contre l'invasion. Au temps des malheurs de l'Empire, on élèvera sa formidable Porte Noire, qui à elle seule vaut un donjon, haute de trois étages de galeries, se dressant face à la Germanie sur la route de Mayence, menace et symbole à la fois de la force et de la résistance romaines[2]. Les rues étaient pleines de soldats, d'officiers, de vétérans[3]; et sans doute le haut du pavé y appartenait aux fournisseurs d'armées. Car une des causes de richesse chez les Trévires, du travail des champs et de celui des fabriques, c'est le voisinage des troupes, la nécessité de satisfaire aux besoins de leurs hommes et au luxe de leurs officiers. Nulle part en Gaule, Mars et Mercure ne se sont plus équitablement partagé les pratiques de la vie humaine[4].

Quand l'empereur séjournait à Trèves, elle était, plus que Rome même, la vraie gardienne de l'Empire. A Rome, c'est l'Empire au repos, qui jouit et se querelle. A Trèves, c'est l'Empire en tenue de campagne, ce qui doit être sa tenue normale; c'est Auguste, non pas en prince du sénat et du peuple, mais en *imperator* montant la garde à la frontière, ce qui est son devoir essentiel.

D'autres villes dans le Midi furent peut-être pendant un

1. Cf. t. V, p. 36, n. 6.

2. Sans doute du temps des empereurs gallo-romains; cf. t. IV, p. 579, n. 6, t. VI, p. 227, n. 5.

3. Moins prouvé directement par l'épigraphie (p. 478, n. 5) que par ce que nous savons de l'histoire de Trèves; cf. t. IV, p. 205 et s.

4. Cela semble résulter des inscriptions. Toutefois le principal dieu public des Trévires pourrait être Mars *Lenus*, qui a son *flamen* officiel : XIII, 3654, 3970 (p. 481, n. 4), 4030, 4122 (p. 481, n. 5), 4137; cf. t. IV, p. 345, n. 3, t. VI, p. 45, n. 2. Sur Mars *Lucetius*, p. 45, n. 2; sur la survie possible d'Ésus?, p. 59, n. 3. On trouve aussi *Mars Intarabus* (p. 45, n. 2) et *Mars Smertrius*, épithète partagée plus ou moins avec Mercure (p. 45, n. 2, p. 44, n. 5). *Ancamna*, la compagne celtique du Mars des Trévires, doit être une Bellone. — Mercure, sous la forme de *Cissonius* et de *Visucius* (cf. p. 44, n. 5 et 4). — En outre. Apollon (avec Esculape et Mithra), Bellone, Épona, Sirona, Hécate, Némésis (variante de Bellone, p. 41, n. 1; à Dalheim, 4052). — Cf. p. 481, n. 4-6, p. 482, n. 1, pour les divinités et sanctuaires ruraux.

temps plus peuplées que Trèves; elle ne valut jamais en beauté Arles, Nîmes ou Vienne[1]; une autre cité de Belgique, Reims, avait le rang de métropole dans la province[2]; Lyon seul pouvait se dire la « tête » de la Gaule[3]. Mais Trèves était, des villes de la grande contrée, la plus conforme à la nature de la chose romaine et la plus utile à la sauvegarde de cette chose; et ce pays trévire, avec sa capitale armée, son palais impérial, ses villas et ses bourgs entremêlés, ses équipes d'agriculteurs, son va-et-vient de soldats, ses marchands qui essaiment vers toute la Gaule, apparaît à l'image de l'Empire qui l'a régénéré.

1. Cf. p. 323-4, 343, 335. Ni peut-être même Narbonne, p 353, n. 2.
2. Cf. p. 451.
3. Cf p. 517 et s.

CHAPITRE VII

SUR LA FRONTIÈRE DE L'EST ET A LYON

I. Le Rhin autour de Cologne et de Mayence. — II. Alsace et Palatinat. — III. En Suisse; les Helvètes. — IV. Les provinces alpestres. — V. Lyon.

I. — LE RHIN AUTOUR DE COLOGNE ET DE MAYENCE[1].

En droit, la frontière du Rhin était partagée entre deux commandements[2], chacun avec son armée, son légat, son chef-lieu : la Germanie Inférieure, depuis les embouchures jusqu'au voisinage de la Moselle[3], la Germanie Supérieure, depuis ce voisinage jusqu'au lac de Constance. En fait, si l'on regarde le caractère du pays et les mœurs des hommes, la Germanie romaine se présentait sous trois aspects différents : les régions militaires de Cologne et de Mayence, les terres plus paisibles du Palatinat et de l'Alsace, l'antique nation des Helvètes.

De l'embouchure du fleuve au confluent du Mein dominaient tout ensemble la vie militaire, les souvenirs germaniques, les

1. Ouvrages de vulgarisation : Dragendorff, *Westdeutschland zur Rœmerzeit*, 1912; Koepp, *Die Rœmer in Deutschland*, 2e éd., 1912; Cramer, *Deutschland in Rœm. Zeit*, 1912. En outre, en dernier lieu Cramer, *Rœm.-Germ. Studien*, 1914 (réunion d'articles); etc. Revues : surtout les *Bonner Jahrbücher*, CXXII, 1912, etc., et *Germania*, I, 1917 (l'ancien *Korrespondenzblatt* de Trèves). — Cf. t. IV, ch. III, § 14, § 3 et s., ch. V, ch. XII, § 3. — Nous n'entendons donner ici qu'un résumé.

2. Cf. t. IV, p. 135, n. 1, p. 465, n. 3.

3. La frontière exacte des deux provinces était marquée par le cours du Vinxtbach (Vinxt vient de *fines*) sur la rive gauche; en face, sur la rive droite, commençait le mur d'Empire (t. IV, p. 462, n. 3).

influences romaines. Cette ligne était vraiment celle du Rhin d'Empire, bordé de soldats et hérissé de forteresses. Sauf du côté de la Frise en aval[1] et du Taunus en amont[2], le Rhin marquait bien la frontière, et c'était le divin fossé, disait-on à Rome, qui protégeait le monde civilisé[3]. Sur la rive ultérieure, au moins depuis le désastre de Varus, on ne voyait que Barbares, de ces hommes de la Grande Germanie qui avaient été les seuls à faire reculer des légions romaines[4]. Aussi, pour abriter l'Empire, les Césars avaient multiplié derrière ce fossé les murailles ou les palissades des camps et des redoutes. Entre la mer Germanique et les rives du Mein, lieux fortifiés et garnisons se succédaient à une journée de marche au plus[5], réunis par une chaussée qui longeait la rive gauche du fleuve[6], et où aboutissaient les principaux chemins de la Gaule[7]. Là s'étaient bâtis, dès le com-

1. Encore, sur ce point, la frontière, après les événements de 70, ne débordait-elle au delà du Rhin qu'en aval de l'Yssel et peut-être seulement du passage d'Utrecht; cf. t. IV, p. 217, n. 8. Camp à Deutz sur la rive droite, n 5.

2. Mur d'Empire (t. IV, p. 462, n. 3), commençant en face du Vinxtbach (p. 486, n. 3), et parallele d'abord au Rhin à une distance de 25 kilomètres au plus jusqu'à la hauteur de Mayence; c'est ensuite qu'il s'enfonce dans la Germanie (p. 494).

3. *Rhenus Germanos, avidam gentem belli, repellens*; Sén., *Quæst. nat.*, VI, 7, 1.

4. T. IV, ch. III, § 9-11.

5. Du nord au sud, en Germanie Inférieure : Egmond, Katwyk (t. V, p. 163, n. 9), Roomburg (pres de Leyde, *Lugdunum*, p. 493, n. 10), Arentsburg (*Prætorium Agrippinæ*; t. IV, p 129, n. 5), et, à côté, Voorburg (*Forum Hadriani*, près de La Haye; t. V, p. 163, n. 9), *Fectio* (Wiltenburg près de Vechten aux abords d'Utrecht, *Trajectum* : c'est le port d'embarquement pour la Bretagne, le lieu de passage du Rhin, et peut-être l'*emporium* essentiel et necessaire de toutes ces terres; cf. t. V, p. 339, n. 1), Nimegue (camp important, ici, p. 490, n. 4), Rindern (*Arenatium* ?, pres de Clèves, *emporium* important, cf. p. 493, n. 7), Monterberg (*Burginatium*, près de Calcar), *Vetera*, près de Xanten (camp principal, p. 490, n. 3), Asberg (*Asciburgium*), Gellep (*Gelduba*), Neuss (*Novæsium*, camp important), Dormagen (*Durnomagus*), Worringen (*Segoriga*, près de Cologne, peut-être simple *vicus*), Cologne (camp important, p. 490, n. 1), Deutz (*Divitia*, sur la rive droite, en face de Cologne), Bonn (camp important et ancien lieu de passage, cf. p. 493, n. 6), Remagen (*Rigomagus*). En Germanie Supérieure : Brohl (carrières militaires, t. V, p. 163, n. 7), Andernach (*Antunnacum*), Coblentz? (*Confluentes*), Boppard (*Baudobriga*), Bingen (*Bingium*), Mayence (camp principal, p. 480, n. 7), etc. — Sur la succession des garnisons légionnaires, t. IV, p. 103, n. 6, p. 108, n. 4, p. 109, n. 5, p. 125, n. 4, p. 136, n. 2, p. 160, n. 6, p. 168, n. 2 et 7, p. 187, n. 6, p. 202, n. 2, p. 212, n. 12, p. 458, n. 4, p. 464, n. 4 et 6, p. 469, n. 2, p. 474, n. 2. — Sur les travaux et la navigation du Rhin, t. V, p. 131 et 163.

6. Tête de ligne, d'après les itinéraires, à Leyde, *Lugdunum* (cf. p. 493, n. 10).

7. T. V, p. 99, n. 5.

mencement de l'Empire, les grands camps permanents destinés à devenir les résidences des légats et les métropoles des deux provinces, Cologne en Germanie Inférieure [1], Mayence en Germanie Supérieure [2]; et là restèrent toujours le plus gros des armées, légions ou auxiliaires [3].

Par suite, ces terres riveraines du Rhin s'imprégnèrent de culture romaine plus rapidement et plus fortement que la majeure partie de la Gaule intérieure [4]. La présence de ces garnisons et de leurs états-majors eut pour le pays et les hommes les mêmes conséquences que l'installation de colonies sur les bords du Rhône. C'était le latin qu'on entendait parler de Nimègue à Mayence : il était le langage commun et nécessaire de ces cinquante à cent mille hommes [5], venus là de toutes les provinces de l'Occident et qui y avaient pour seule tâche de défendre l'Empire romain [6]. Ainsi qu'il arrive aux frontières, la patrie se raidissait et se dressait plus ferme sur le bord qui faisait face à l'ennemi. Parmi les officiers de ces troupes [7], beaucoup étaient originaires de Rome ou d'Italie, appartenaient aux nobles familles du Latium ou de la Cisalpine; et les fatigues du métier et de la guerre, d'ailleurs fort légères, ne leur interdisaient pas, suivant leur humeur, de mener joyeuse vie ou de se délasser

1. Le grand camp légionnaire de Cologne disparaît sous Claude (t. IV, p. 168, n. 7); mais Cologne (ou plutôt Alteburg) demeure le centre de la *classis Germanica*; cf. t. V, p. 47, n. 4.

2. Mayence restera toujours en fait, au moins après Vespasien, le centre de la défense militaire de toutes les Germanies romaines.

3. T. IV, ch. III, § 15.

4. Ceci a été bien mis en lumière tout d'abord par Hettner dans son article de 1883 (*Zur Kultur*, etc., *Westd. Zeitschrift*, II). — Mais à côté des influences latines, il faut faire aussi une part aux influences helléniques; qui se sont exercées sur cette région par l'intermédiaire des soldats d'origine orientale, des esclaves, peut-être des Campaniens (t. IV, p. 137; t. V, p. 16, 17), et qui se manifestent par l'emploi de noms grecs pour les divinités (ici, p. 39, n. 4 et 5, p. 36, n. 4), de mots bachiques grecs (p. 137), de certains sujets funéraires comme le repas (p. 190, n. 4).

5. Je donne les chiffres approximatifs de l'armée du Rhin sous Trajan et sous Auguste (t. IV, p. 136-7, p. 469, n. 2).

6. Cf. t. IV, p. 136 et s.

7. Voyez les listes, t. IV, p. 223, 500-1, 537-8, 569.

dans les travaux de l'esprit. Pline l'Ancien[1], Tacite[2], Trajan[3], passèrent de longs mois près du Rhin, observant ou écrivant. Les plus frivoles s'arrangeaient pour ne point souffrir de cet exil, et faisaient venir des meubles ou de la vaisselle de luxe[4], des mets délicats[5], de belles esclaves. Un légat, à Cologne ou à Mayence, rivalisait de faste avec un sénateur de Rome. Les plus humbles soldats contribuaient selon leurs moyens à propager les habitudes latines sur cette lisière de la Barbarie. Beaucoup apportaient d'Italie leurs divinités rustiques ou populaires, des idoles ou des amulettes domestiques, devant lesquelles s'extasiaient les gens du pays : parfois, dans les sanctuaires de la Germanie romaine, nous apercevons quelque dieu insolite, qu'au premier abord nous croyons issu des sources ou des forêts indigènes, et puis, à le voir de plus près, nous reconnaissons une vieille déité italiote, qui aura suivi les légionnaires depuis les campagnes sabines ou les faubourgs de Rome[6].

Le pays s'organisait à la manière méridionale, en municipes ou colonies. A côté des camps, la population civile, composée des marchands[7] ou des indigènes, ne tardait pas à former une sorte

1. Pline l'Ancien est venu en Germanie Inférieure, d'abord comme officier, et sous Claude; il a pu prendre part à l'expédition de Hanovre en 47 (t. IV, p. 165). Cela contribua à lui faire écrire 20 livres *Bellorum Germaniæ*; cf. t. V, p. 6, n. 2.

2. On a supposé, à cause de sa connaissance des choses germaniques, qu'il avait été légat en Belgique; son père, chevalier romain, aurait été fonctionnaire impérial dans cette province (*Belgicæ Galliæ rationes procurantis*, Pline, *H. nat.*, VII, 76).

3. T. IV, p. 469, n. 2.

4. *Pompeium Paulinum...* XII *pondo argenti habuisse apud exercitum ferocissimis gentibus oppositum* (Pline, *H. n.*, XXXIII, 143) : il s'agit d'un légat de Germanie Inférieure sous Néron.

5. Ce que fit à cet égard Vitellius comme empereur à Lyon (t. IV, p. 192) n'a pas pu être sans précédent de sa part à Cologne.

6. Inscriptions de Mayence : *Virodacti sive Lucene* (XIII, 6761); *Flore* (6673); *Laribus Competalibus* (6731).

7. C'est le cas de Mayence. Là, l'élément indigène (trévire ?) a été assez peu fourni : ce devait être primitivement quelque marché gaulois, *Mogontiacum* (cf. p. 462, n. 2), formé autour d'un sanctuaire (*Mogontia*, *Mogons*, sont probablement des divinités apollinaires; cf. p. 47, n. 6). La population civile vient surtout d'immigrants — La transformation en *civitas* est de Dioclétien au plus tard (XIII, 6727). Auparavant, nous voyons la population civile former : 1° des *canabæ*, *canabarii*,

de commune[1], ayant ses magistrats, son sénat, son territoire, et elle arrivait d'ordinaire à la condition de cité autonome. Tel fut le cas de Mayence, en face du Mein, au début simple village militaire, et à la fin grand et beau municipe de mode italien[2]; de Xanten, sur le Rhin d'en bas, d'abord amas de boutiques et rendez-vous de marchands près du vieux camp de Drusus, et plus tard colonie au nom de Trajan[3]; de Nimègue, marché de Bataves transformé en ville latine[4]; de Cologne enfin, jadis

avec *actor* (6730, 6780), ce qui indique l'ensemble des boutiques et entrepôts de marchands (ici, t. V, p. 46, n. 2); 2° un *ordo civium Romanorum*, avec *decuriones* et *curator* (XIII, 6769, 6733; V, 5747), ce qui désigne les citoyens romains domiciliés (ici, t. IV, p. 404-6); 3° un certain nombre de *vici*, *vicani Mogontiacenses*, avec *magistri* (*platiodanni*; t. V, p. 59, n. 8), *curator*, *actor*, *quæstor*, *collegia* (XIII, 6676, 6688-9, 6722-3), ce qui s'applique à des groupements par quartiers, et ceci paraît l'ancienne bourgade indigène transformée à la romaine. Nous ne pouvons préciser sur les rapports entre ces trois organisations, rapports qui ont pu et dû changer dans cet espace de trois siècles; et nous ne pouvons pas davantage nous faire une idée nette de l'organisation du territoire destiné à former les *pagi* de la *civitas Mogontiacensis*. — C'est sur le futur territoire municipal de Mayence (jusqu'au Vinxtbach sur le Rhin et vers Neumagen sur la Moselle; cf. p. 486, n. 3, p. 478, n. 7 et 3) que Tacite place les *Cæracates* (t. IV, p. 213, n. 2). Cf. encore p. 478, n. 8. — Détails topographiques et autres, t. V, p. 37, p. 59, n. 5, p. 75, n. 6, p. 118, n. 3, p. 131, n. 3, p. 231, n. 7, p. 240, n. 1, p. 299, n 7, p. 306, n. 7, p. 307, n. 9, p. 331, n. 4, t. VI, p. 96, n. 6, p. 176-7 (la colonne sacrée).

1. A Cologne, au contraire de Mayence, il s'agit d'une peuplade indigène, les *Ubii*, ayant toujours conservé son individualité administrative (t. IV, p. 102-3) et son territoire, et constituée en colonie sous Claude (t. IV, p. 175) : le nom latin de la localité, jusque-là *Ara Ubiorum* (à cause de la presence de l'autel impérial, t. IV, p. 134), devint alors *colonia Claudia Ara Agrippinensis*. — Sur les limites de son territoire du côté de Treves, p. 478, n. 2. Il allait, en amont, jusqu'au Vinxtbach (p. 486, n. 3), et, en aval, au moins jusque vers Neuss. — Sur le rôle de Cologne comme cité sainte de la Germanie romaine, t. IV, p. 134-5. — L'enceinte comporte 3911 m. et 96 hectares 80. — Détails topographiques et autres, t. V, p. 37, n. 1, p. 47, n. 4, p. 58, n. 1, p. 59, n. 1, 2, 7, p. 63, n. 8, p. 64, n. 5, p. 65, n. 9, p 75, n. 6, p. 118, n. 3, p. 242, n. 4, p. 251, n. 5, p. 285, n. 8, p. 355, n 6, p. 362, n 3, t. VI, p. 65, n. 2, plus loin, p. 492-3. En dernier lieu, le livre de Klinkenberg (t. V, p. 49, n. 7).

2. P. 489, n. 7.

3. Il faut bien distinguer le camp de *Vetera*, sur la colline entre Birten et Furstenberg, et, à un mille en aval, l'ancienne bourgade marchande de Xanten, dont parle Tacite *in modum municipii* (*Hist.*, IV, 22), devenue *colonia Ulpia Trajana*, plus tard *Ad Sanctos*. — Il est probable que la cité de Xanten s'est formée des territoires de tribus germaniques installées dans cette région par Auguste (t. IV, p. 103) : les *Bætasii* de Maëstricht (p 469, n. 2 et 5), les *Sunuci* de Juliers (p. 469, n. 3 et 4), les *Cugerni* vers Gellep, les *Frisiavones* ou autres autour de Xanten [?], etc.

4. *Ulpia Noviomagus* est le nom municipal de l'ancien *vicus* ou *oppidum* principal des Bataves, *Batavodurum*, situé sans doute sur la hauteur à 2 kil. de là (t. IV, p. 216, n. 8; t. V, p. 47, n. 4); *Noviomagus* (= « marché neuf ») a dû désigner le quartier du marché de cet *oppidum*. C'est à tort qu'on a placé ce *Batavodurum* du

bourgade des Ubiens de Germanie, puis colonie romaine sous le parrainage d'Agrippine[1].

Quant aux indigènes, ils adoptaient les usages du Midi d'aussi bonne grâce qu'avaient pu le faire les Volques du Languedoc ou les Éduens d'Autun. Tout au plus demeurèrent-ils assez longtemps fidèles à leurs divinités locales ou domestiques, à ces Déesses-Mères que les riverains de la Meuse et du Rhin aimaient par-dessus toutes les puissances. Mais elles étaient si bonnes fées, si accueillantes pour les voyageurs et les soldats de passage! et elles se prêtaient si volontiers à s'habiller de formes latines! Les Romains virent bientôt en elles des sœurs cadettes de Junon, et les Grecs de Déméter[2]. La plus populaire d'entre elles, Néhalennia, était établie à l'extrémité de la province, dans l'île de Walcheren aux bords de l'Océan; et les mariniers, les marchands ou les légionnaires qui descendaient le fleuve pour gagner l'île de Bretagne, ne manquaient pas de la

côté de Bois-le-Duc (*C. I. L.*, XIII, 8771) : la fameuse dédicace à *Hercules Magusanus* (trouvée à Rummel près de là) et signée d'un *summus magistratus civitatis Batavorum*, prouve seulement l'existence en ce lieu, qui est en Testerbant (p. 463, n. 7), d'un sanctuaire important d'Hercule; il est d'ailleurs probable que, avec l'organisation à la romaine de la *civitas* de Nimègue, l'expression de *Batavi* a été étendue jusque-là et jusqu'à Leyde. La *civitas* de Nimegue répond en principe à l'ancien peuple des Bataves: mais on a dû y ajouter les tribus des îles, Canninéfates et autres (t. IV, p. 131, n. 4), le Testerbant (p. 463, n. 7), le pays de Leyde (p. 493, n. 10), Nimegue étant, je crois, la dernière *civitas* vers la mer (sauf la réserve, p. 493, n. 10). — Sur la vie économique à Nimegue, t. V, p. 131, n. 3 (construction navale), p. 263, n. 1 (fabriques de savon?), t. VI, p. 493 (commerce de grains).

1. P. 490, n. 1.

2. Ici, p. 58 et s., 72, 73. Le centre du culte des *Matronæ* est la Germanie Inférieure, et, plus particulièrement, le pays des *Ubii*, ou, mieux encore, surtout les *pagi* de Juliers et de Zulpich (cf. p. 469, n. 3 et 4), et, dans l'ensemble, la région de l'Eifel. Les sanctuaires paraissent consacrés de préférence à des Meres déterminées, mais avec large admission d'autres Meres et d'autres dieux, par exemple : à Gripswald [il doit s'agir de Grinswald entre Ossum et Lank près de Gellep] dans le pays de Mœrs, où les *Matronæ Octocannæ* s'associent à *Mercurius Arvernus*; à Berkum dans le pays de Bonn, les *Alufrafinehæ*; à Rœvenich, *Matronæ Gabiæ*; à Embken, *Matronæ Veteranehæ*; à Zulpich, les *Matronæ Aufaniæ*, associées aux *Cuchenehæ* et *Vesuniahenæ* (ces trois sanctuaires dans le pays de Zulpich); à Vettweiss dans le même pays, les *Matronæ Vesuniahenæ*; à Rœdingen dans le pays de Juliers, p. 469, n. 4. — Une déesse familière à ces mêmes régions est la *dea Sunuxsalis*, où l'on est tenté de voir la déesse éponyme des *Sunuci* du pays de Juliers (t. IV, p. 103; t. VI, p. 58, n. 2, p. 66, n. 5).

saluer avant la redoutable traversée de la mer du Nord : c'était alors une aimable divinité chargée de fruits et gardée par son chien comme une villageoise de Zélande, et elle avait répudié depuis longtemps les attitudes farouches et solitaires de la Velléda germanique[1].

Au surplus, les peuplades de cette rive étaient trop peu importantes pour offrir une résistance sérieuse à l'action de Rome. Ce n'étaient pour la majeure part que de petites tribus, fugitives de la Germanie westphalienne, auxquelles les légats impériaux avaient concédé quelques terres sur la rive gauche[2]. Les deux seules nations qui méritent un souvenir, elles aussi d'origine transrhénane, étaient les Bataves et les Ubiens. Ceux-là, depuis l'échec de leur révolte sous Vespasien[3], vivaient obscurément dans leur île et sur les rivages du Rhin hollandais[4], contenus par une double ligne de forteresses[5], ne se refusant plus à fournir des soldats[6] et à recevoir des marchands[7]. Les Ubiens, eux, étaient toujours de la même humeur depuis César, et on aurait dit qu'ils avaient pris modèle sur les Rèmes, tant ils étaient déférents pour l'autorité romaine, désireux de travailler et de s'instruire, tant ils avaient réussi à faire de Cologne leur ville un sanctuaire de la patrie

1. Sanctuaire de Domburg dans l'île de Walcheren, cf. t. V, p. 138, n. 2, t. VI, p. 47, n. 6. Ne serait-ce pas la Déméter insulaire d'Artémidore (Strabon, IV, 4, 6)? — Il y a un autre sanctuaire de Néhalennia à Deutz (XIII, 8498-9), mais il s'agit peut-être de fidèles se rappelant la deesse de Domburg (cf. p. 8, n. 5).

2. T. IV, p. 103; ici, n. 4, et p. 490, n. 4.

3. T. IV, p. 217, n. 8.

4. Je rappelle qu'ils possédaient dès l'origine, outre l'île allongée entre Wahal et Rhin, la rive gauche du Rhin correspondante, autour de Nimègue; cf. ici, p. 490, n. 4, t. III, p. 46, n. 2, t. IV, p. 131, 217, n. 8.

5. T. IV, p. 217, n. 8.

6. T. IV, p. 137, n. 3, p. 188, 197, 202 et suiv.

7. Quoiqu'il soit fort douteux que ce soient à l'origine terres bataves, rappelons les marchands, marchés et *incolæ* du port de *Fectio* (t. V, p. 339, n. 1, p. 340, n. 4; t. VI, p. 468, n. 5), du sanctuaire de Domburg (t. V, p. 325, n. 7), du *Forum Hadriani* à Voorburg (*collegium peregrinorum*, XIII, 8808). Mais il y a aussi des Gaulois établis à Nimègue (8785, *civis Nervius, negotiator frumentarius*; 8727, un magistrat des Morins; 8739). — Industrie savonnière chez les Bataves, t. V, p. 263, n. 1; *magister figulorum*, XIII, 8729.

latine [1], le plus ardent foyer de vie civilisée qui brillât aux frontières de la Germanie [2].

Ce n'était pas seulement le prestige de Rome [3] qui, sur cette rive, faisait reculer les mœurs germaniques. Les habitudes gauloises continuaient, ainsi qu'avant César [4], à descendre le Rhin et ses affluents, portées par les marchands et les soldats. A Cologne [5], à Bonn [6], à Nimègue [7], c'étaient des négociants de Belgique qui tenaient les principaux marchés. Les dieux de la Celtique, et notamment le grand Mercure des Arvernes [8], y avaient leurs adorateurs. De proche en proche, la langue gauloise se répandait partout, jusque dans les îles les plus lointaines des Pays-Bas. Tous les lieux de foires, le long du Rhin et même chez les Ubiens, gardaient des noms d'origine celtique [9]. Aux abords de l'île des Bataves, les deux principales localités paraissent de fondation gauloise, *Lugdunum* ou Leyde [10],

1. P. 124, n. 5 (écolier), p. 145, n. 6 et p. 164 (l'inscription métrique du sténographe), p. 139, n. 8 (mosaïques).

2. T. II, p. 467-8; t. III, p 46; t. IV. p. 134, 212, n. 2, p 216; ici, p. 490, n. 1 Outre le commerce (cf. t. V, p. 330-1, p. 290, n. 5, p. 337 et 338), l'industrie, en particulier la céramique (t V, p. 285, n. 8, p. 275, n. 1), la verrerie (t. V, p 295, n. 6, p. 293, n. 5 et 7, p 292, n. 4). — La vie tendait de plus en plus à être marchande et civile à Cologne; elle resta plus longtemps militaire à Mayence et à Xanten.

3. Rappelons une fois de plus l'action plus forte des éléments helléniques au voisinage du Rhin (p. 488, n. 4, p 39, n. 4).

4. Cf. t. II, p. 466-8.

5. *Nervius, negotiator pistorius*, 8338; autres Nerviens, 8339, 8340; un habitant du Vermandois, 8342.

6. *Remus, argentarius*, 8104 (cf. t. V, p. 301, n. 3). Bonn, malgré son ancienne importance comme camp, tête de route et lieu de traversée du Rhin (t IV, p. 104, n. 3), resta un simple *vicus* de la cité de Cologne.

7. *Nervius, negotiator frumentarius*, 8725. — Au port de *Fectio*, colonie de *cives Tungri*, t V, p. 339, n. 1. — A Rindern dans la cite de Xanten (*id.*), colonie de *Remi* groupés autour d'un temple de *Mars Camulus*.

8. A Cologne, 8235; au sanctuaire des Matrones de Gripswald, p. 491, n. 2; au sanctuaire de Horn près de Roermond, 8709; cf. p 8. n. 5.

9. Noms en *-magus*, p. 487, n. 5; cf. *ib.* les noms en *-briga*, *-riga*; et on pourrait en citer bien d'autres similaires à l'arrière du Rhin.

10. On appelle d'ordinaire Leyde *Lugdunum Batavorum* sur la foi de Ptolémée (II, 9, 1) : en réalité la localité, tout en dépendant à coup sûr de la *civitas* de Nimègue (XIII, 8807), devait appartenir, non aux Bataves, mais à une tribu différente, Canninéfates ou autres (t IV, p. 131, n. 4; t. VI, p. 490, n. 4). — Il est cependant possible que Leyde ait formé quelque temps, à partir des Sévères, une cité distincte (voyez la vignette de la Table de Peutinger). — La question est de

Noviomagus ou Nimègue[1]. A la faveur de la paix romaine, le monde gaulois s'assurait à nouveau le Rhin comme frontière[2].

II. — ALSACE ET PALATINAT[3]

En amont du confluent de la Moselle, il traversait le fleuve à la suite des armées romaines.

Là, en effet, les deux rives du fleuve appartenaient alors à l'Empire et à sa province de Germanie Supérieure : la frontière suivait les sommets du Taunus, enveloppait Francfort, coupait le Mein près de Hanau, donnait à Rome toute la vallée du Neckar, et rejoignait le Danube avant Ratisbonne; et c'était sur cette ligne, marquée par un rempart continu, que les empereurs avaient reporté les garnisons et les forteresses. Palatinat, Souabe et Forêt-Noire étaient terres latines[4].

Mais Rome, en se les appropriant, avait aussi travaillé pour la Gaule. Un intense mouvement d'émigration s'était produit de l'ouest à l'est, entraînant vers les terres vacantes du Wurtemberg et du pays de Bade les prolétaires et les gagne-petit de toute la Gaule[5]; et il se mêla à eux force brasseurs d'affaires ou fermiers de biens fiscaux venus de Trèves et de Belgique[6]. Les légats eurent tout intérêt à laisser ces nouveaux venus se

savoir, pour ce nom comme pour celui de Nimègue (p. 490, n. 4), s'ils datent du temps des Romains, ou s'ils ne remontent pas à des Celtes ayant habité le pays avant la descente des Germains (t III, p. 46, n. 2).

1. P. 490, n. 4.

2. Même à Kastel chez les Mattiaques, en face de Mayence, de l'autre côté du Rhin, voyez l'abondance et la persistance des noms celtiques (XIII, 7281, inscription de 236; 7302). Cf. p. 495, n. 1 et 3.

3. Bibliographie, t. VI, p. 486, n. 1. Pour l'Alsace, Schœpflin, *L'Alsace illustrée* (trad par Ravenez de l'ouvrage latin de 1751-61; fondamental). En dernier lieu, *Anzeiger fur Elsæssische Altertumskunde*, dernier n°, 33-6, août 1918.

4. T. IV, p. 463, n. 2, p. 470, n. 3 et 4. — Pour leur organisation en cités, t. IV, p. 469, n. 2.

5. T. IV, p. 464, n. 1.

6. XIII, 6369, 6372, 6460. Cf. t. V, p. 331.

domicilier dans les régions conquises : ils peuplaient et cultivaient le pays, et on pouvait être sûr de leur obéissance. Ces jolies bourgades qui s'étagèrent près des rives fertiles du Neckar ou du haut Danube furent sans doute des colonies gauloises[1]. Les anciens établissements des Suèves d'Arioviste[2] n'étaient plus que des îlots environnés de Romains et de Celtes[3] : les héritiers de César et de Dumnorix avaient pris sur les Germains une revanche complète. Après tout, les Gaulois ne faisaient que reconquérir les domaines que leur avait jadis donnés Ségovèse le Biturige, et ils retrouvaient en Souabe le nom et les vestiges de leurs frères les Helvètes, mal effacés par les batailles d'Arioviste[4].

Il en résulta que sur la rive gauche du Rhin, dans les plaines et les Vosges d'Alsace et de Palatinat, les choses et les gens de Germanie n'avaient pu faire installation durable. Arioviste n'y était resté que quinze ans[5], et il s'en était enfui en vaincu. Les Romains avaient bien permis à quelques-unes de ses bandes de se fixer sur la rive gauche, d'y former de petites cités[6], les Tri-

1. A *Sumelocenna* (nom celtique) ou Rottenburg, des Helvètes (6369, 6372), et ce sont eux qui ont pu importer là le culte de *Mars Caturix* (6474); ailleurs, des Médiomatriques (6460). *C. I. L.*, XIII, II, p. 216 : *Territorium illud occupatum a variarum gentium Gallis.* — Culte de *Sirona*, de *Mercurius Arvernorix* à Miltenberg (6603), de *Mercurius Visucius* (cf. p. 44), en particulier au sanctuaire de Heiligenberg près de Heidelberg (6404 ; cf. 6347), de *deus Taranucnus* près de Heilbronn (6478 ; ici, p. 30, n. 5), d'*Apollo Toutiorix* (7564) à Wiesbaden, chef-lieu des Mattiaques (p. 70, n. 2), etc. Je ne suis pas convaincu du germanisme de l'*Hercules Magusanus*...

2. Cf. t. III, p. 147.

3. Le principal est à Ladenburg près de Mannheim (cf. t. IV, p. 469, n. 2); le nom ancien, *Lopodunum*, est celtique (cf. n. 1, p. 494, n. 2).

4. Cf. t. I, p. 297, t. III, p. 61 et 147. De là, peut-être, l'importance relative gardée par les Helvètes dans cette région (n. 1).

5. A mettre le chiffre au maximum; cf. t. III, p. 153, 155, 239.

6. L'origine germanique de ces peuplades est hors de doute; César, I, 51, 2; Strabon, IV, 3, 4; Pline, IV, 106 (ici, t. IV, p. 91); Tacite, *Germ.*, 28. Cf. t. III, p. 159, n. 2.

boques autour de Brumath et de Strasbourg[1], les Némètes autour de Spire[2], les Vangions autour de Worms[3]. Mais ces troupes ne pouvaient pas être très nombreuses[4]. Elles demeuraient sans lien avec la Germanie, dont la séparaient de vastes terres romaines. Et sur les territoires qui leur avaient été assignés vivaient de longue date des populations celtiques, lesquelles étaient, sans aucun doute, fort supérieures en nombre et en culture aux nouveaux venus[5].

L'Alsace et le Palatinat, dans la mesure où ils ne devinrent pas romains, restèrent donc franchement gaulois. Les noms de toutes leurs bourgades sont de langue celtique, et en particulier ceux des trois chefs-lieux de peuplades, *Brocomagus* ou Brumath, *Noviomagus* ou Spire, *Borbetomagus* ou Worms[6]. Aucun indigène ne porte un nom d'origine germanique[7]. Le principal dieu

1. *Civitas Tribocorum*, métropole *Brocomagus* ou Brumath. Elle fut très certainement constituée aux dépens des Médiomatriques d'entre Vosges et Rhin (t. II, p 479), et correspondait à la Basse Alsace, depuis Schlestadt (p. 499, n. 1) jusqu'à la Lauter, la station de *Concordia* (Altenstadt près de Wissembourg ?; cf n. 2 et p. 68, n. 1) marquant, je suppose, la frontière sur la route du bas des Vosges entre les cités de Spire et de Brumath; autre station frontière de ce côté, mais sur la route du Rhin, à *Tribunci* [= *Triboci*; station qui porte le nom de la *civitas*, cf. p. 450, n. 5], que je crois Lauterbourg (Ammien, XVI, 12, 58). — Sur le transfert du chef-lieu à Strasbourg, t. IV, p. 528, n. 7.

2. *Nemetes*, nom de la *civitas*; *Noviomagus*, Spire, nom du chef-lieu. — Colonie ?, t. IV, p. 262, n. 5. — Sur la frontière au sud, n. 1; la frontière au nord, du côté des Vangions, était à Altripp sur le Rhin (*Concordiæ* [cf. n. 1] *duarum stationum*, *C. I. L.*, XIII, 6127; cf. p. 68, n. 1).

3. *Vangiones*, nom du peuple, *Borbetomagus*, nom de la ville. — Sur la frontière vers Spire, n. 2; vers Mayence, je ne vois jusqu'ici aucun indice.

4. On peut supposer 24 000 par *civitas* lors du début de la campagne d'Arioviste : c'est le chiffre que César donne pour les *Harudes* dans l'armée du chef suève (I, 31, 10), et ce chiffre correspond au rapport que l'on peut établir entre les 120 000 hommes de l'armée d'Arioviste (I, 31, 5) et les 7 nations qu'y nomme César (I, 51, 2). Qu'en restait-il après la défaite?

5. T. II, p. 478-9. L'abondance des vestiges gaulois, l'étendue des remparts du mont Sainte-Odile (périmetre de 10 502 mètres, superficie de 100 hectares), le nombre des *oppida*, indiquent une Alsace fort peuplée dans les temps de l'indépendance.

6. Ici, n. 1, 2 et 3.

7. Voyez les noms des *cives Triboci* ou *Nemetes* mentionnés *C. I. L.*, XIII, II, p. 139 et 161. La liste de noms fournis à Brumath par l'inscription XIII, 6013, ne renferme que des noms romains ou celtiques. La celticité des noms en Alsace est constante.

de l'Alsace est le Mercure des Celtes[1], et c'est lui surtout que l'on va prier au Donon[2].

L'influence romaine se fit modérément sentir sur ces terres, moins qu'à Besançon plus voisin de Lyon et qu'à Trèves plus voisine des grandes armées. Car les garnisons ne furent jamais très fortes sur cette portion du Rhin. S'il servit de frontière jusqu'à Domitien[3], ce n'était point de ce côté que se trouvait le danger germanique[4]; d'ailleurs, en Alsace et dans le Palatinat, le Rhin se défendait de lui-même par la largeur de son lit et les marécages qui le bordent[5]. Puis, sous Domitien, la frontière fut reculée au delà du Neckar[6]. Entre les Vosges et le fleuve, on ne créa aucune colonie, les stations militaires furent réduites à deux ou trois camps indispensables[7], dont Strasbourg était le

1. XIII, 5969 (Strasbourg), 6018, 6025 (Mertzwiller), 6028 et s. (sanctuaire de Gundershofen), 6044-5 (Reichshofen), 6062 (Laugensoultzbach), 6065 et s. (Hatten), 6054 et s. (au château de Wasenbourg), etc. — Toute cette région du nord-ouest de l'Alsace fut peut-être la plus peuplée, et peut-être le *vicus* des eaux thermales de Niederbronn, si riche et si fréquenté, en fut-il le centre et y détermina-t-il une dévotion particulière. — Outre Mercure, comme divinités singulières de l'Alsace, le dieu sylvestre des Vosges ou *Vosegus* (p. 57, n. 3), une mystérieuse déesse *Can... Regina* [*Cantismerta*?] à Ingwiller (6021-2), le dieu *Tribantis* aux trois cornes à Langensoultzbach (6061; sous toutes réserves, cf. p. 17, n. 4), l'autel *Diti Patri* de Niederbetschdorf (6071). Nous sommes évidemment en plein milieu celtique, et très peuplé, dans toute cette région de la Moder, et cela justifie l'hypothèse qu'elle aurait pu être le centre de la *civitas* des *Mediomatrici*. — Je me réserve sur le nom étrange du fameux *deus Medru* [??] de Brumath, qui est en tout cas figuré en Mars (Esp., n° 5549). A Saverne, culte conjoint de Jupiter, Apollon et Mercure, ce dernier sous la forme de *Visucius* (XIII, 5991). — Le nombre des monuments à Mercure trouvés en Basse Alsace (Triboques) est sensiblement supérieur à la moyenne constatée dans le reste de la Gaule. — L'importance du culte du cavalier à l'anguipède (p. 96-7) est également très grande en Alsace.

2. P. 475-6, 29.

3. T. IV, p. 461 et s.

4. La rive droite du Rhin, en amont de Mannheim, paraît avoir été vide d'hommes depuis l'affaire d'Arioviste, dont les dernières troupes ont pu se réfugier à Ladenburg (p. 495, n. 3); voyez le texte de Tacite, t. IV, p. 464, n. 1, et voyez ici, p. 495, n. 1. Auguste et ses successeurs n'eurent aucun péril à écarter de ce côté; cf. t. IV, p. 462, n. 5. Et Vespasien put, sans guerre connue, tracer la route de Strasbourg en Souabe (t. IV, p. 461, n. 6).

5. *Der Rheinstrom*, 1889, p. 177 et s.

6. Cf. p. 494.

7. En remontant le Rhin après Mayence (p. 487, n. 5), et encore la continuité de garnisons à ces endroits n'est point prouvée : vers *Buconica* (Oppenheim), mais garnison disparue de bonne heure (XIII, 6277-8); Worms, fortifié sans doute

principal, et la vie civile put se dérouler avec le même calme que sur les rives de l'Aisne ou de la Seine.

Cette vie, il semble qu'elle fût surtout agricole, un peu industrielle. L'industrie donnait poteries [1], l'élevage jambons et charcuterie [2], l'agriculture du blé, des fruits et des légumes [3], et je ne puis croire que la vigne ne s'éployât point déjà sur les coteaux de Riquewihr. Le charme et le bonheur de ces pays venaient en particulier de ses dernières pentes vosgiennes, si fraîches et si fertiles. Ce n'était que dans le Palatinat, à Worms, à Altripp, à Spire, que des bourgades acceptaient de vivre sur les bords mêmes du Rhin. Au sud des bois de la Lauter, où l'Alsace commence, les lieux habités évitaient ses rives trop basses, encombrées de fossés et d'eaux stagnantes, impropres à la vie urbaine et au mouvement commercial [4]; les gros bourgs ou les grands marchés se tenaient au centre des terres de culture, à l'endroit où les collines commencent à bomber, à la lisière entre montagnes, forêts et plaines [5], à Brumath [6],

de très bonne heure (6244); *Alta Ripa*, Altripp (t. V, p. 163, n. 6); aucune trace à Spire jusqu'ici; sans doute *figlinæ* militaires a Rheinzabern, *Tabernæ* (XIII, II, p 164); pas davantage de garnison à Seltz, *Saletio*; puis il faut aller jusqu'à Strasbourg (p. 499, n. 2, p. 500, n. 3); et ensuite jusqu'à Augst (p. 505, n. 7).

1. T. V, p. 275, n. 1 (à Rheinzabern chez les Némètes, cf. n. prec ; et en Alsace).

2. T. V, p. 258.

3. Cerisiers surtout (t. V, p. 192, n. 2), asperges (t. II, p. 271), betteraves? (t. V, p. 193, n. 3). Le blé est supposé d'apres l'état posterieur. Ajoutez la vie forestière, l'exploitation des Vosges, qu'il faut supposer régulière et très intense, d'après l'importance des villages forestiers, ce qui est une constatation essentielle pour l'histoire de ce pays et de la civilisation gallo-romaine (cf. p. 475, n. 2).

4 En Alsace, on devait passer le Rhin à Strasbourg (route de Vespasien, p. 497, n. 4), mais je ne peux croire que ce fût sur un pont. — On le passait également à Brisach (*mons Brisiacus*, dans l'Itinéraire Antonin, que je crois, contrairement à l'interprétation habituelle du texte de Liutprand, IV, 26, avoir été alors, exactement comme aujourd'hui, sur la rive droite), mais pas davantage sur un pont. Il ne serait pas impossible que, sur la rive gauche, il y eût, au point de passage, un lieu appelé également *Brisiacus* (sur ce nom, cf. p. 462, n. 2). — Mêmes remarques au sujet du passage à Spire et à Worms.

5. Cela résulte, outre les survivances dans les sites modernes, des vestiges antiques, et de l'existence d'une grande route sur la ligne des collines, doublant la chaussée qui borde le fleuve; cf. t. V, p. 99, n. 5.

6. Brumath, dans la plaine, sur la Zorn, qui descend du col de Saverne, près d'une zone forestière, dut rester marché de bûcherons et de cultivateurs. — Un autre *vicus* important, dans la plaine, était, sur les bords de l'Ill, *Helellum* (qui

Colmar[1] ou Strasbourg; le plus proche du fleuve, Strasbourg, en est encore distant de plus d'un mille[2].

Strasbourg, qui inaugurait alors ses destinées urbaines, croissait lentement sur les terres aplanies qu'encadrent les derniers replis de l'Ill, la rivière maîtresse de l'Alsace[3], avant de se perdre dans le fleuve d'à côté : à cet endroit finissait la grande route de Paris et de Reims, qui venait de traverser les Vosges

doit son nom à la rivière; aujourd'hui Ehl près de Benfeld), centre d'une population assez dense, qui s'est sans doute groupée aux abords de la fontaine de Saint-Materne; peut-être y eut-il là un *castrum*.

1. L'agglomération était, non à Colmar même, mais à Horbourg, *Argentovaria* (*Argentaria*), de l'autre côté de l'Ill; c'était un *vicus* (XIII, 5317), transformé en *castellum* sous le Bas Empire (680 mètres et près de 3 hectares) : autel consacré à Apollon *Grannus Mogounus* (5315). — *Argentovaria*, en Haute Alsace, dépend, non de la *civitas* des Triboques, mais de celle d'Augst (p. 505, n. 7) : la frontière entre les deux est vers Schlestadt, au *Landgraben*. — Horbourg est la seule localité un peu importante de la Haute Alsace. Sur le terroir de Mulhouse, la vie romaine consistait surtout, semble-t-il, en exploitations agricoles (Werner, *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, XXXVI, 1912).

2. La topographie et la toponymie de Strasbourg sont complexes et encore mal assurées; cf. t. V, p. 46, n. 4. Le camp, *Argentorate*, peut être cherché sur l'esplanade dont la Cathédrale occupe le centre; les *canabæ* du camp, ou, en tout cas, un *vicus* civil important, sur la route de Saverne, à Kœnigshofen; et là étaient aussi le cimetière militaire (5975-8, 5982-3) et les principaux sanctuaires, notamment un *mithræum* (p. 91, n. 1) Plus tard, au IVe siècle ou plus tard, la bourgade civile se rapprocha du camp, le long de la route, et prit alors le nom de *Stratæ Burgus*, et ce village (je ne crois pas que *burgus* implique alors un rempart) subsista adossé à l'enceinte romaine bâtie vers la même époque dans le quartier de la Cathédrale sur l'emplacement de l'ancien camp (20 hectares et 1750 mètres). Sur ce changement de nom, p. 458, n. 2. — Au croisement des routes de Saverne et du sud (Kœnigshofen, Langstrasse) et de Brumath et du nord (Schiltigheim), on avait, je suppose, élevé un arc quadrangulaire *Quadruviis* (place Saint-Pierre-le-Jeune; XIII, 5971). — Sur les enceintes et agglomerations de Strasbourg, Forrer, *Anzeiger* d'Alsace, 1913-5, nos 19-28.

3. Ajoutez le voisinage de la Bruche, qui traverse en diagonale toute la Basse Alsace. Mais l'Ill est bien l'artère essentielle des deux Alsaces, partant du Jura, passant à Mulhouse, Colmar, Schlestadt, Ehl et Strasbourg, et recevant la Bruche dans cette dernière ville. On comprend que la riviere ait pu devenir le lien et le signe de l'unité de l'Alsace, et que, suivant un usage fréquent chez les Celtes (t. II, p. 35), elle ait donné son nom au pays : *Alsatia* pourrait correspondre à *Elosedienses*, « les gens établis sur l'Ill », et ce nom daterait des temps gaulois ou gallo-romains. Les plus anciennes formes connues du nom sont *Alsatius*, *Alesacius*, *Alsacenses*, *Alsacinse* (Frédégaire, IV, 37, 43; Zeumer. *Formulæ*, p. 294, 320, 338, 381; cf. les textes de Zeuss, *Tradit poss. Wizenburgenses*, 1842). Contrairement à cette opinion, on fait venir le nom d'Alsace de celui de *Alisacensis pagus* (nom qui a du reste également une origine celtique ou ligure bien caractérisée), lequel, dit-on, aurait été primitivement limité à la Basse Alsace.

entre les sapinières du col de Saverne[1]; en face, sur l'autre côté du Rhin, partait une chaussée neuve que l'empereur Vespasien avait fait construire pour s'en aller rejoindre la voie du Danube[2]. C'était bien là, à la rencontre de ses eaux et de ses chemins, le carrefour souverain de l'Alsace, sa capitale nécessaire le jour où elle se constituerait enfin en région indépendante. Pour le moment, il n'y a à Strasbourg que quelques soldats qui montent près du Rhin une garde inutile[3] et les marchands[4] ou les prêtres[5] qui les nourrissent ou les occupent.

Ce temps à venir, d'une Alsace province distincte et personne morale, la domination romaine le préparait. A l'époque des Gaulois, ces terres avaient été de simples annexes des Médiomatriques lorrains ou des Séquanes francs-comtois[6]. Les voici maintenant groupées sous des peuplades spéciales avec des capitales à elles seules[7]; et les voici toujours séparées de la

1. Sur cette route, à la descente du col, Saverne (*Tres Tabernæ*) avait déjà une certaine importance comme marche et débouché d'exploitations forestières. Cf. p. 475, n 2; sur les dieux, p. 475, n. 2, sur la forme des stèles funéraires, p. 300, n. 5; tous les noms indigènes sont celtiques et rappellent ceux du pays de Metz (p 475, n. 2) Saverne a dû recevoir un *castrum* certainement avant Julien (cf. Ammien, XVI, 11, 11) Forrer, *Das Rœmische Zabern* (Strasbourg, 1918), lui donne 1015 mètres de périphérie et un peu plus de 7 hectares de superficie.

2. T. IV, p. 461, n. 6. — Sur le système des voies romaines d'Alsace (deux lignes parallèles, l'une le long du Rhin, l'autre le long des coteaux, avec transversales obliques), si difficiles à reconstituer d'après les itinéraires, t. V, p. 99, n. 5.

3. Le camp, à partir de Domitien, fut celui de la VIIIe légion *Augusta* (Ptolémée, II, 9, 9), mais il ne pouvait y avoir là que quelques cohortes et les services généraux (cf t IV, p 458, n. 4, p 464, n. 3, p 409, n. 2) : car, de tous les lieux de garnison de la rive gauche, aucun n'a livré jusqu'ici moins d'inscriptions militaires. — Auparavant, entre Auguste et Claude, peut-être la IIe (t. IV, p. 136, n. 4, p. 168, n. 7). — Au début de l'Empire, il y eut aussi l'*ala Petriana*, recrutée d'abord chez les Gaulois, surtout de Trèves — Installation de vétérans, t. V, p. 12.

4. Cf. p. 499, n. 2 (*canabæ*).

5. Cf. p. 91, n. 1 (*mithræum*).

6. T. II, p. 479; ici, n. 7

7. Triboques, avec Brumath et Strasbourg, en Basse Alsace. La Haute Alsace, avec Colmar (p. 499, n. 1), a dû être enlevée aux Séquanes et attribuée, par César ou Plancus, soit à la colonie d'Augst, soit à la cité des Rauraques (cf. p. 505, n. 7; Ptolémée, II, 9, 9; *Not. Gall.*, 9) Mais il est possible qu'un lien, religieux ou autre, ait été maintenu entre elle et les Séquanes, puisque Rauraques et Séquanes forment un même corps militaire (t. IV, p. 137, n. 4). — Il est d'ailleurs à remarquer que jusqu'ici la Haute Alsace a livré incomparablement moins

Germanie par l'immense fossé du Rhin. Une grande ville se dessine, qui servira de foyer commun à leurs villages dispersés et qui leur sert déjà de citadelle. Un esprit et des facultés propres ne peuvent tarder à se montrer chez les hommes qui les habitent, entre ces montagnes d'où elles descendent et ce fleuve où elles s'arrêtent.

III. — EN SUISSE; LES HELVÈTES[1]

Tandis que l'Alsace commençait à conquérir son individualité, la Suisse s'éloignait de l'unité à laquelle l'avait préparée la forte domination des Helvètes[2].

Les Romains, il est vrai, laissèrent aux Helvètes la meilleure partie du pays, la plus propre aux riches cultures et aux bonnes routes : c'était la longue et fertile vallée centrale, celle qui va du lac de Constance au lac de Genève. Là, au beau milieu de ses terres, de ses eaux et de ses chemins, la vieille nation celtique se donna sa capitale à la façon moderne, Avenches[3]; et cette ville toute neuve et toute blanche se dressa près de cette station de La Tène, sur le lac de Neuchâtel, qui avait été un des plus grands marchés de l'Europe centrale dans les temps

de ruines que l'autre (cf. p. 499, n. 1). Peut-être n'a-t-elle pas réussi à se relever du passage d'Arioviste (t. III, p. 156)

1. Von Haller, *Helvetien unter den Rœmern*, 1811-2; Mommsen, *Die Schweiz in Rœm. Zeit*, 1854, et *Schweizer Nachstudien*, 1881 (*Ges. Schr.*, V; vieillis). On se mettra aisément au courant à l'aide de l'*Indicateur d'antiquités suisses* (*Anzeiger*, etc., depuis 1855) et du *Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft fur Urgeschichte* (X, 1917, par Tatarinoff).

2. Dès le temps des Helvètes d'ailleurs, il y avait en Suisse bien des éléments disparates; cf. t. II, p. 521. — Les destinées provinciales des Helvetes furent conformes à celles des Séquanes, p. 430, n. 2, t. IV, p. 90, n. 8, p. 135, n. 1.

3. *Aventicum, colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum fœderata* (à partir de Vespasien; t. IV, p. 459 et 262). Les empereurs semblent avoir voulu perpétuer sur Avenches le nom des Helvètes, les inscriptions et la *Notice* parlant toujours de *colonia* ou *civitas Helvetiorum* (la *Notice* en ajoutant *Aventicus*). Mais dès le IV[e] siècle, le nom de *Aventicum* paraît prévaloir (Ammien, XV, 11, 12), ce qui ne laisse pas que d'étonner, vu l'importance réduite de la ville; cf. t. IV, p. 529.

lointains de la Gaule indépendante[1]. Car les hommes ont beau changer de maîtres et les nations d'allures, les mêmes lieux dominateurs s'imposent à leur vie, ils sont soumis aux mêmes confluents de rivières et aux mêmes croisées de routes; et dans cette Suisse qui est au centre de l'Europe, au pied de ses plus grandes montagnes, entre Rhin, Rhône et Danube, il y aura éternellement quelques-uns des lieux et des chemins qui feront la loi au monde.

Les Helvètes détiennent les meilleurs. Avenches a pu grandir très vite, aimée de quelques empereurs[2]. Elle est ornée et élégante, riche en autels, en temples, en statues[3]; les dévots s'y donnent rendez-vous[4]; elle possède, telle que Nîmes, sa source sacrée[5]; le sénat, les magistrats, les amis de la nation y ont leur résidence, et l'ont, si je peux dire, après leur mort aussi bien que dans leur vie : car les Helvètes reconnaissants ne cessent d'élever à Avenches des statues en l'honneur de leurs nobles patrons ou des plus dignes de leurs concitoyens[6].

Pourtant, Avenches ne fut point, comme Trèves, Bordeaux ou Clermont[7], une métropole absorbante et jalouse. Ces vallons et ces lacs des Alpes et du Jura ne se résigneront jamais à obéir à une ville unique. Chacun d'eux voulut sa petite capitale[8],

1. T. I, p. 370. Il doit y avoir quelque lien entre l'importance de La Tène et la prééminence d'Avenches.

2. La dynastie de Vespasien; cf. t. IV, p. 459.

3. Voyez en dernier lieu le recueil *Pro Aventico*, 13e fasc. paru en 1917. — L'enceinte mesurait 4000 m. environ; cf. t. V, p. 37, n. 3.

4. XIII, 5069-83.

5. *Dea Aventia*; XIII, 5071-3, 5096. Il m'est impossible de ne pas voir dans ce nom de *Aventia* celui d'une source, éponyme de la ville.

6. XIII, 5089-5110. La majorité des inscriptions sont des dédicaces à des dieux, des hommages à des princes ou à des fonctionnaires de la province ou de la cité; et Avenches est une des villes de Gaule qui ont laissé le plus de monuments à des personnages de l'Etat.

7. Ici, § 17, 3 et 7.

8. L'indépendance réciproque et l'initiative des *pagi* d'une *civitas* gallo-romaine (cf. t. IV, p. 352 et s.) n'apparaissent nulle part mieux que chez les Helvètes : ce que l'on conclura, soit du nombre de monuments élevés par les *pagi* ou les *vici*, soit de l'expression d'une inscription d'Avenches, *civitas Helvetiorum decrevit statuas qua pagatim qua publice* (XIII, 5110).

qu'il plaça d'ailleurs au bon endroit, dans la vallée centrale de la nation, afin d'en recueillir à son profit quelques avantages, récoltes de la terre ou affaires de trafic : Winterthur, à la porte des Helvètes sur le lac de Constance, la citadelle la plus avancée de la Gaule dans les terres de l'Europe centrale [1] ; Zurich, à la pointe de son lac interminable, chère aux chasseurs d'ours des montagnes voisines [2] ; Baden, aux bords de la Limmat, la ville thermale de la nation, industrieuse [3] et charmante, où les officiers venaient oublier les ennuis de la vie de garnison, et où les marchands faisaient d'excellentes affaires [4] ; Windisch, au bec de l'Aar et de la Reuss, forteresse pleine de rudes soldats [5], gardienne du carrefour où les routes des Alpes et de Lyon convergeaient à la rencontre du Rhin [6] ; Soleure, sur l'Aar, qui regarde paisible les allées et venues des mariniers de sa rivière [7] ; Yverdon, à la tête du lac de Neuchâtel et à la porte du Jura [8],

1. *Vitudurum* ou *Vitodurum*, cf. t. II, p. 521. Fortifié en 294 (XIII, 5249) La frontière de la Gaule ou, si l'on préfère, de la Germanie Supérieure, est un peu à l'est, à Pfyn [*fines*?] sur la Thur; et c'est, je crois, une très vieille frontière — Il est possible que *Vitudurum* soit le *castellum* que les Helvètes, en 69, entretenaient à leurs frais et avec leur milice (Tac., *H.*, I, 67). On pourrait aussi songer, pour ce *castellum*, à Zurzach, si ce dernier n'était pas légionnaire (ici n. 5), ou à celui de *Tasgætium* (près d'Eschenz), si ce dernier, à la fin du lac de Constance, n'était pas en Rétie (Ptol., II, 12, 3). Il devait d'ailleurs y en avoir d'autres.

2. *Turicum*; XIII, 5243 · *Deæ Dianæ et Silvano ursari posuerunt.* On y signale un *castellum*.

3. Je songe à la fabrique du bronzier Gémellianus, t V, p. 304.

4. *Vicus Aquæ Helvetiorum* (XIII, 5233); *in modum municipii exstructus locus amœno salubrium aquarum usu frequens* (Tacite, *Hist.*, I, 67); cf. t. V, p. 42. C'est le culte des eaux thermales qui y a amené Isis et Mithra; cf. p. 87, n. 2.

5. Successivement : la XIII[e], jusque sous Claude; la XXI[e], la *Rapax*, qui fut la plus fameuse peut-être de l'Empire; la XI[e], à partir de Vespasien. — La garnison avait en particulier à garder le passage du Rhin vers le haut Danube à Zurzach (cf. t. IV, p. 133, n. 4; ici, p. 507, n. 13).

6. *Vindonissa*, *vicus*. La garnison disparut, semble-t-il, sous Trajan au plus tard (t. IV, p. 469, n. 2). Cf. t. V, p. 87, n. 5, p. 86, n. 5, p. 99, n. 5. — Arc à Titus, t. V, p. 67, n. 7.

7. *Salodurum*; *nautæ Aruranci Aramici* (XIII, 5096; cf. t IV, p. 401, n. 2).

8. *Eburodunum*. Par là passait la route directe du Grand Saint-Bernard à Besançon et Langres (t. V, p. 86, n. 5) : elle traversait le Jura au voisinage du Chasseron, sanctuaire de cime à la frontière des Helvètes et des Séquanes. — C'est le passage de cette route qui explique qu'Yverdon ait reçu, au Bas Empire, sans doute un *castrum* et en tout cas une flottille de guerre : le *pagus* d'Yverdon paraît alors avoir fait partie de la longue zone militaire [*prætentura*?] qu'on appe-

jadis forteresse et aujourd'hui petite ville bourgeoise[1]; Lausanne enfin, sur le cintre du lac Léman, à la descente des routes d'Italie et de Franche-Comté, active et prospère, habile à tirer profit des ressources de son heureuse situation[2]. En face de tant de rivales sur le sol des Helvètes[3], Avenches devait limiter ses ambitions à sa parure monumentale, à son rang de métropole, au titre de colonie romaine que lui décerna Vespasien[4], au luxe que lui apportait le séjour de grandes familles[5].

Mais les Helvètes eux-mêmes se voyaient disputer les routes et les lacs de la Suisse par d'autres cités.

La haute vallée du Rhin avait été confiée par les Romains à la province de Rétie[6], la haute vallée du Rhône aux provinces alpestres[7]. Au sud, la pointe du grand lac Léman appartenait toujours aux Allobroges de la Narbonnaise[8] : ils y gardaient leur port de Genève[9], plein de bateliers[10] et cher à Apol-

lait la *Sapaudia* (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 15; cf. ici, p. 436, n. 3; *contra*, Mommsen, ici, p. 508, n 4).

1. *Eburodunum*; XIII, 5053 et s.

2. *Lousonna* (l'emplacement fut à Vidy plus près du lac; transporté, avec le nom, à Lausanne, sur la hauteur, lors des invasions). Là passe la route de Bretagne en Italie et de Lyon en Italie par le Grand Saint-Bernard; dans le voisinage sont les routes vers le Rhin (t. V, p. 86, n. 5) — La frontière des Helvètes, de ce côté, est à mi-chemin entre Lausanne et Nyon.

3. Berne n'est encore représentée que par les inscriptions religieuses de Muri (*deæ Artioni*, cf. p. 62, n 3; *deæ Nariæ*, cf. p. 506, n. 1). — *Minnodunum*, Moudon, *vicus* important par ses routes (t. V, p. 86, n. 5; *C. I. L.*, XIII, 5042). — J'hésite à ne pas rapporter à Avenches les inscriptions, d'ailleurs intéressantes, d'Amsoldingen (5153-7; cf. p. 507, n. 1).

4. Cf. t. IV, p. 459, n. 4. — Lieu de réunion des *nautæ* (XIII, 5096).

5. Avenches fournit un des plus curieux témoignages de la richesse de l'aristocratie gallo-romaine (cf. p. 431, n. 5) : c'est le fait de *Julia Festilla*, fille de *C. Julius Camillus*, épouse ou alliée de *C. Valerius Camillus*, dont le nom comme donatrice se retrouve dans un grand nombre de monuments helvètes. C'est sans doute cette famille, originaire d'ailleurs (de Brescia?), qui a répandu dans toute la *civitas*, par ses affranchis ou ses clients, le gentilice *Camillius*; cf. p 507, n. 1. — Objets d'art, t. V, p. 305, n. 3; mosaïque, t. VI, p. 200, n. 3; temple, p. 214, n. 3.

6. Et aussi la vallée de la Thur en amont de Pfyn; cf. p. 503, n 1.

7. P. 508, n. 4.

8. Ici, p. 332

9. Ici, p. 332, en particulier n. 4.

10. *Ratiarii superiores* (cf. t. IV, p. 401, n. 5), en relation avec les Helvètes (*C. I. L.*, XII, 2597).

lon[1]. Près de là, aux bords du même lac, César avait fait bâtir, sur terrain enlevé aux Helvètes vaincus[2], la colonie romaine de Nyon[3], et, solidement campée sur sa colline aux terrasses pittoresques, la petite ville observait en sentinelle vigilante les défilés du Jura[4] et la chaussée militaire qui menait de Lyon en Germanie[5]. Au nord, près de Bâle, donnant la réplique à Nyon[6], une autre colonie, Augst[7], protégeait, des pentes de son coteau, l'arrivée sur le Rhin de cette même route, lorsqu'elle avait franchi le dernier éperon du Jura par une brèche profonde[8].

1. XII, 2585-6, à Apollon ; 2587, à Mithra, qui semble bien être identifié a *Genius loci*.

2. Cela résulte du fait qu'avant la conquête les Helvetes, de ce côté, allaient jusqu'au Jura et en face de Geneve (t. III, p. 194). — Il est probable qu'en outre on donna à Nyon le defilé de l'Écluse et le val Michaille, enlevés aux Séquanes (t. III, p. 204, n. 1); on a supposé aussi qu'il reçut le val Romey, qui était aux Allobroges; et encore le Bugey (le futur diocese de Belley), dont je ne sais s'il n'etait pas a l'origine et ne resta pas sequane (cf. t II, p. 29, n. 5, t. III. p. 205, n. 1). L'enchevêtrement que nous avons vu à l'époque de l'independance (t. III, p. 205, n 1) a continué pendant l'Empire et longtemps apres, et il fait sentir encore ses conséquences Cf. p. 430, n 3, p. 332, n. 2.

3 *Noviodunum, colonia Julia Equestris*; t IV, p. 36, n 1. Périmetre de l'enceinte, t. V, p. 37, n. 5. — De Gingins-La-Sarra, *Histoire de la cité et du canton des Equestres*, Lausanne, 1865 (*Mém. et Doc. p. p. la Soc d'Hist. de la Suisse romande*, XX); J. J. Muller, *Nyon zur Rœmerzeit*, Zurich, 1875 (*Mitth. der Ant. Gesellschaft*, XVIII).

4. De là, l'existence d'un *præfectus arcendis latrociniis* dans la colonie (XIII, 5010); cf. t. IV, p. 289, n. 2. De la, peut-être la creation du district de la *Sapaudia*, p 436, n. 3, p. 503, n. 8. Je me réserve jusqu'après examen sur l'inscription de la *statio militum* de Gex (*C. I. L.*, XIII, 11551).

5. T. V, p. 87-8.

6. Ces deux fondations et celle de Lyon, dues toutes trois a César et a Plancus son successeur presque immédiat, font evidemment partie d'un même dessein; cf. t. V, p 88, n. 1.

7. T. IV, p. 44. Augst fut d'ailleurs fondé, non chez les Helvetes, mais chez les Rauraques (t. II, p. 521). — *Colonia Augusta Raurica*, dont les ruines sont visibles à Basel-Augst. Périmètre de l'enceinte (t. V, p. 37, n. 3), 4776 m.? J'ai supposé (t. IV, p 44, n. 4) l'existence d'une source sainte, qui y aurait provoqué le culte de Mithra (cf XIII, 5261-2, 5275) — En dépit de son origine coloniale, Augst cessa de bonne heure, comme Nyon, d'être une cité militaire, la garnison étant a Windisch (p. 503). — J'ai supposé (t. IV, p. 44) que la colonie d'Augst et la cité des Rauraques formèrent primitivement deux territoires distincts, comme Lyon et les Ségusiaves. Je ne sais si la chose fut maintenue. Sur la Haute Alsace, p. 499, n. 1, p. 500. n. 7. Plus tard, sous le Bas Empire, il semble que la metropole ait eté transférée a Bâle, *Basilea*, lieu d'ailleurs déjà habité, et peut-être dépendant a l'origine de la cité et non de la colonie; il semble aussi qu'on ait créé un poste militaire nouveau à Kaiser-Augst, *castrum Rauraca*. — Voyez, sur ces questions, les ingénieux travaux de Burckhardt-Biedermann.

8. Ce défilé, encore fort visible (cf. t. V, p. 87, n. 5), servait à la fois à la route

Serrée entre les légionnaires d'Augst et les colons de Nyon, entre la frontière militaire et le bord de la Narbonnaise, vivant proche de Lyon, la cité des Helvètes se laissa gagner de très bonne grâce par les hommes et les habitudes d'Italie, et plus vite même que sa voisine de Franche-Comté. De leur passé gaulois, ils ne conservaient que les dieux, leur Mars surtout, d'ailleurs fort malaisé à reconnaître sous son casque et sa cuirasse à façon romaine[1]. La langue celtique fut oubliée dans toutes leurs bourgades, et je ne sais même si elle survécut dans les montagnes[2]. Ils recherchèrent ou formèrent des professeurs, des médecins, des juristes et des orateurs[3]. Un de leurs maîtres de la parole, Cossus, eut raison de la force la plus brutale qu'ait connue le monde romain après l'armée de Sylla, et qui fut l'armée de Vitellius[4].

Mais changer de langage et de coutumes, cela ne signifie point changer de caractère. La Suisse et ses hommes ne modifièrent point leur tempérament naturel et nécessaire. De même qu'au temps où ils travaillaient l'or du Rhin gaulois[5], les Hel-

de Lyon par Nyon et à celle du Grand Saint-Bernard par Vevey, qui rejoignait la précédente à Payerne près d'Avenches (cf. t. V, p. 88, n. 1). — Sur la route de Mandeure au pays helvète par Pierre-Pertuis, t. V, p. 115, n. 3.

1. Le principal dieu des Helvètes paraît être *Mars Caturix* (équivalent peut-être de *Mars militaris*, XIII, 5234), dont le grand sanctuaire a pu être près de Riaz (XIII, 5035 et s.). — En outre, sans parler des grands dieux, on adorait les divinites locales, *dea Aventia* par exemple à Avenches (p. 502, n. 5; autres, p. 504, n. 3), et assez particulièrement les Génies de cités, de *pagi*, les Sulèves (p. 72, n. 3), etc. — Baden (p. 503, n. 4) était, par ses eaux, une ville sainte. — Sanctuaire panthée d'Allmendingen, 5158. — Remarquez (près de Berne, p. 504, n. 3; à Cressier, 5151) la déesse *Naria*, que je ne puis encore, malgré le voisinage de Mars, rapprocher de *Nerio* ou *Neriene*, l'époux classique du dieu.

2. Il n'existe, que je sache, aucune inscription en langue gauloise, et c'est d'autant plus remarquable que les Helvètes étaient, au temps de l'indépendance, le peuple qui recourait le plus à l'épigraphie (César, I, 29, 1; Tacite, *Germ.*, 3). L'excellence de la langue et de la gravure des inscriptions latines est digne d'attention.

3. A Avenches, inscription *medicis et professoribus* (XIII, 5079); près de Nyon, *juveni erudito causidico* (XIII, 5006); l'Helvète Claudius Cossus, en 69, *notæ facundiæ* (Tac., *Hist.*, I, 69). Exercice de grec, p. 135, n. 3. La louve avec Romulus et Rémus, Esp., n° 5431.

4. T. IV, p. 190; ici, n. 3.

5. T. I, p. 297, n. 1.

vètes restaient experts en l'industrie du métal, bons comme orfèvres, argentiers[1] et bronziers[2]. Ils avaient autrefois déversé sur la Gaule et l'Italie des troupes d'émigrants et des bandes de mercenaires[3] : maintenant, ils fournissent l'Empire de soldats fidèles[4] ou de placiers en marchandises[5]. Jadis, ils faisaient grand accueil aux trafiquants grecs, aux caravanes venues d'Italie ou du Danube[6], et l'on disait même que les Argonautes s'étaient arrêtés aux bords de leurs lacs[7] : et sous l'Empire, la Suisse ne cesse de s'ouvrir aux banquiers italiens[8], aux marchands orientaux[9], aux écolâtres et aux artistes grecs[10], aux touristes fuyant les chaleurs de l'été[11], aux soldats que Rome expédie à ses frontières[12]. Car il faut bien, pour tout long voyage en Occident, passer par la Suisse : de Bretagne en Italie, d'Italie en Germanie, de Gaule au Danube, c'est la terre où se nouent les grandes routes de l'Europe ; elle est comme pays ce qu'est Lyon comme ville, carrefour et caravansérail[13].

1. Je tire cette conclusion, soit de l'existence, à Amsoldingen [à Avenches?, p. 504, n. 3], d'une dynastie d'orfèvres d'origine lydienne (XIII, 5154, cf. t. V, p. 300, n. 7 : ce sont des *Camillii*, peut-être clients des grands seigneurs d'Avenches, p. 504, n. 5), soit des trouvailles d'objets d'argent faites à Baden, objets que je crois de fabrication municipale (XIII, 5234).

2. Fabrique de fourreaux d'épées de Gemellianus à Baden (t. V, p. 304). Les petites haches votives en bronze, assez spéciales aux Helvètes (XIII, 5158, 5172), doivent être de fabrication locale. Cf. t. V, p. 305, n. 3. Voyez, t. I, p. 297, n. 5, p. 371, la tradition de l'Helvete *faber* à Rome.

3 T. I, p 297, 371, 325 et s.

4. Voyez les soldats helvètes mentionnés *C. I. L.*, XIII, II, p 6 ; cf. t. IV, p. 190 et 437, ici, p. 503, n. 1. Il devait y avoir également des Helvètes dans les troupes de Gésates (*C. I. L.*, V, 536 ; cf. t. I, p. 521, n. 1).

5. Vogue, dans l'Empire, des fourreaux fabriqués à Baden (t. V, p. 304) ; Helvètes en Germanie transrhénane (ici, p. 495, n. 1) ; *mango* helvète (maquignon? marchand d'esclaves?) au Grand Saint-Bernard (*Notizie*, fouilles de 1892, p. 68).

6. T. I, p. 221, 413 ; t. II, p. 331.

7. Sans doute à La Tene sur le lac de Neuchâtel ; cf. t. I, p. 71-72.

8. Remarquez l'importance chez les Helvètes du *conventus civium Romanorum* (t. IV, p. 404-5) ; le père de Vespasien, banquier chez les Helvètes (t. V, p. 350) ; autre?, p. 504, n. 5.

9. Ici, n. 1. Objets importés, t. V, p. 305, n. 3

10. Cf. p. 506, n. 3, ici, n. 1.

11. A Baden : p. 503, n. 4.

12. Cf. t. IV, p. 212, n. 12, p. 189-190.

13. Le réseau des routes romaines en Suisse peut se résumer ainsi (t. V, p. 86,

IV. — LES PROVINCES ALPESTRES

La province de Germanie Supérieure, à laquelle appartenaient les Helvètes, ne dépassait pas au sud le massif des Alpes Bernoises [1]. Mais de l'autre côté des montagnes, dans la haute vallée du Rhône, ce n'était pas encore la Gaule.

De même que le long du Rhin, les empereurs avaient, le long des Alpes, détaché de la contrée gauloise une étroite bande de terrain pour la constituer en provinces distinctes [2]. La Narbonnaise n'était nulle part limitrophe de l'Italie [3]. Entre les deux contrées se plaçaient de petits districts de montagnes, gouvernés par des intendants du prince : celui des Alpes Pennines dans le Valais [4] et celui des Alpes Grées dans la Taren-

n. 4, 5 et 7, p 87, n. 5, p. 88, n. 1) : 1° du Grand Saint-Bernard à Besançon (cf. ici, p 436, n. 3, p. 503, n. 8) par Vevey ou Lausanne, route d'Italie en Bretagne; 2° du Grand Saint-Bernard au Rhin, d'Italie en Germanie, se détachant de la précédente à Vevey (route de l'armée de Vitellius, t. IV, p. 189-190); 3° à Augst et à Windisch, cette route rencontre la route riveraine du Rhin, qui continue jusqu'au Danube (prise par Septime Sévère en 196-7, t IV, p. 515); 4° route de Lyon au Rhin par Nyon, rejoignant près d'Avenches celle du Rhin, et croisant celle de Bretagne vers La Sarraz (XIII, 9065-6) : 5° de Windisch à Rottweil, passage du Rhin à Zurzach, route d'Italie vers la grande Germanie (cf. t. IV, p. 133, n. 4; ici, p. 503, n. 5); 6° jonction de ces réseaux par la route du lac, de Vevey, Lausanne à Nyon et Genève.

1. Nyon était également rattaché à la Germanie Supérieure (Ptolémée, II, 9, 10).

2 Cf. t. IV, p 59 et s.

3. Même entre Valais et Tarentaise, le territoire viennois était séparé de l'Italie par les vallées de Chamonix et de Montjoie, qui appartenaient aux Ceutrons de la Tarentaise ou des Alpes Grées, et par lesquelles ces Alpes Grées (cols de Balme et du Bonhomme) communiquaient avec les Alpes Pennines (*C. I L*, XII, 113).

4. Elle commençait sur le lac à la « tête du lac » (*Pennolocus* dans les itinéraires; pour *Pennolacus?*) ou au débouché du Rhône, où finissaient les Helvètes. Je ne sais s'il y a des arguments assez forts (Ptol., II, 12, 3; *C. I. L.*, XII, 5528) pour mettre Vevey, *Viviscus*, dans les Alpes Pennines, au lieu de le laisser à la cité des Helvètes. — Quatre *civitates* : 1° *Uberi*, autour de Viège (peut-être le Οὔιχος de Ptolémée, II, 12, 3; il peut être aussi à Sierre), 2° *Seduni*, chef-lieu Sion (serait, croit-on, le *Drusomagus* de Ptolémée; je crois plutôt l'*Ebodurum* du même), qui a pris le nom du peuple; 3° *Varagri*, chef-lieu Martigny, *Octodurus* sous César, plus tard *Forum Claudii* : les deux noms devant désigner, l'un le village sur la colline de la rive gauche, l'autre le marché plus loin sur la rive droite (cf. t. III, p. 286); 4° *Nantuates*, chef-lieu *Tarnaiæ*, Saint-Maurice : je me demande si *Tarnaiæ* n'est pas le *castrum Tauredunum* (*Tauretunum*), célèbre par l'éboulement de 563 (Marius

taise [1], l'un et l'autre administrés le plus souvent par un seul chef [2]; puis, celui des Alpes Cottiennes, qui s'étendait sur les deux versants, dans les hautes vallées de la Doire de Suse et de la Durance de Briançon [3]; celui des Alpes Maritimes, enfin, qui, par le haut Verdon et le Var, descendait jusqu'à la mer, à Cimiez au-dessus de Nice, à La Turbie au-dessus de Monaco [4].

d'Avenches, *Chron.*; Grégoire, *H.*, IV, 31); c'est un autre rocher du lieu qui, sous le nom de *Acaunus*, servit de point de départ à la tradition chrétienne; et c'est dans le bas, sur le Rhône (non à Sion) que je placerai plutôt le *Drusomagus* de Ptolémée. — Je ne peux accepter l'hypothèse de Mommsen (*Eph. epigr.*, IV, p 517), qui place à « la tête » du lac le *castrum Eburodunum* (p 503, n. 8) et l'identifie avec l'*Ebodurum* de Ptolémée. — La métropole de la province fut, je crois, d'abord Saint-Maurice (XII, 147), puis, depuis Claude (? XII, 5528), Martigny. — L'ensemble de ces quatre petites peuplades était appelé *quatuor civitates vallis Pœninæ* (XII, 147), et je crois bien que l'Empire perpétua ainsi un ancien lien fédéral indigène (cf. t. III, p. 286). De là vint le nom de *Vallenses* qu'on leur donna à toutes quatre, nom dont on retrouve peut être l'equivalent celtique dans celui des *Nantuates* (*nant-* = « val ») Elles furent d'assez bonne heure soudées en une seule *civitas Vallensium* (*civis Vallensis*, XIII, 5006) — Heierli et Oechsli, *Urgeschichte des Wallis*, Zurich, 1896 (dans les *Mittheilungen*).

1. Une seule *civitas* connue (cf. t. IV, p. 69, n. 2), s'étendant jusqu'au col de Balme (p. 508, n. 3). *Ceutrones*, chef-lieu *Axima* ou *Forum Claudii* (qui doivent être deux quartiers contigus d'Aime), métropole de la province — Le chef-lieu passa plus tard (avant 400, *Not. G.*, 10) à *Darantasia*, *Tarantasia*, Moûtiers, qui donna son nom à la *civitas* et à la vallée.

2. T. IV, p 60-1, 223, 501, 538, 569

3. Cités de Suse (*Segusio*), Briançon (*Brigantio* = « *castellum* »), Embrun (*Ebrodunum*), qui toutes trois portaient le nom de leur chef-lieu. En outre, d'existence encore incertaine, la cité de Chorges ou des *Caturiges*, dont le nom passa au chef-lieu; et, plus douteuse encore, celle des *Medulli* de Maurienne (chef-lieu à Saint-Jean?), dont on ne sait rien pour ce temps Cf t. IV, p 63. — La réunion de ces cités en une province s'explique par la facilité avec laquelle les cols convergeant vers Suse (Cenis et Genèvre) unissent les trois vallées de la Maurienne, de la Doire Ripaire et de la Durance. — Embrun passa (ou plutôt retourna, cf. t. IV, p. 62, n. 5) de bonne heure (Dioclétien ou avant; cf. XII, 81) aux Alpes Maritimes, avec lesquelles il communiquait par le col de Vars et la vallée de Barcelonnette — La limite, sur la Durance, entre les cités de Briançon et d'Embrun, était à *Rama* (Rame; t III, p. 203, n 1), entre celles d'Embrun et de Gap, à Remollon.

4. *Civitates* au IVe siècle, ayant à peu près toutes pris le nom de leur chef-lieu (cf t. IV, p. 60, n. 1) : 1° Embrun, y compris sans doute Chorges (ici, n. 3); 2° *Rigomagus*, dans la vallée de Barcelonnette?; le chef-lieu devait être à Faucon ou à Barcelonnette, au point de départ des cols de La Foux et de La Cayolle, qui menaient vers le Verdon et le Var; une étude archéologique de cette région s'impose ; 3° Digne, *Dinia*, reprise à la Narbonnaise (cf. t. IV, p. 61, n. 1) ; 4° *Salinæ*, *civitas Salinensium* (plus tard Castellane), ancienne *civitas Suetriorum*?, s'allongeant dans la haute vallée du Verdon, communiquant avec la vallée de Barcelonnette par le col de La Foux; 5° Senez, *Sanitium*, *civitas Sanitiensium*, peut-être l'ancienne *civitas Sogiontiorum* (XII, 1871), dans les hautes vallées de l'Asse; 6° Glandèves, *civitas Glannatica* ou *Glannatina*, ancienne *civitas* des *Brigiani* ou de Briançonnet (*briga* =

De même encore que dans les deux Germanies riveraines du Rhin, c'étaient les intérêts militaires qui avaient amené dans les vallées alpestres la création de ces quatre provinces. Il fallait maintenir la libre circulation des cols sur la montagne, aussi nécessaire à la vie générale de l'Empire que la sécurité sur les berges du grand fleuve. Ces cols faisaient l'union entre l'Italie et l'Occident, par eux passaient les routes, les courriers, les soldats, les marchands : et il était si facile aux avalanches de couper les chemins, et aux montagnards de les bloquer!

On installa donc dans le pays des gouverneurs particuliers, à la fois directeurs des ponts et chaussées et chefs de la police, assistés de bureaux qui ressemblaient à des agences de voirie, et de garnisons qui ressemblaient à des brigades de gendarmerie. Chacun d'eux eut sa grande route à surveiller et le passage par où, à travers la chaîne principale des Alpes, elle menait d'Italie en Gaule [1]. Si même il était nécessaire, on donnait une commission spéciale à quelque préfet, pour organiser la police ou la circulation sur les cols et les chemins latéraux, ceux qui conduisaient d'une vallée à l'autre par-dessus les contre-forts descendus des montagnes frontières : car ces cols et ces chemins de traverse, peu fréquentés et mal entretenus, pouvaient être des guêpiers à embuscades [2].

Il s'ensuivit encore que dans les Alpes ainsi que sur le Rhin, la civilisation romaine s'implanta avec une force plus grande. Les pays étaient sauvages, et rudes les hommes : mais tenus de

« *castellum* » ; cf. p. 514) : le chef-lieu a dû être déplacé au IVe siecle; la *civitas*, une des plus étendues des Alpes, comprenait la vallée de l'Estéron (pays de Briançonnet) et la vallée supérieure du Var (Glandèves, Guillaumes), qui, par le col de La Cayolle, communiquait avec la vallée de Barcelonnette; 7° Cimiez, *Cemenelum*, ancienne *civitas Vediantiorum*, rive gauche du Var et vallées de la Tinée et de la Vésubie; 8° Vence, *Vintium*, ancienne *civitas Nerusiorum*?, rive droite du Var et jusqu'au Loup. Les territoires italiens des Alpes Maritimes ont dû être incorporés de bonne heure à l'Italie.

1. Cf. t. IV, p. 59 et s.

2. T. IV, p. 61, n. 1. Sur ces chemins et ces cols des chaînons transversaux, t. V, p. 101, n. 1.

plus près, les uns et les autres se convertirent plus vite. Ces routes qui s'avançaient au milieu d'eux, les plus pleines de l'Occident, toutes chargées d'effluves italiens, agissaient dans les vallons alpestres avec un rayonnement aussi intense qu'une colonie de citoyens romains dans les plaines du Languedoc.

On abandonna les vieilles redoutes ligures perchées sur leurs croupes pour élire domicile autour des larges esplanades de marchés, au niveau de la route [1]. Les plus gros villages d'en bas, pressés entre les rochers et le torrent [2], s'arrangèrent pour présenter l'air de petites villes au voyageur qui leur demandait couvert ou gîte [3]. Ceux que les intendants avaient choisis pour résidences, Martigny en Valais, Aime en Tarentaise, Embrun sur la Durance, Cimiez près de la mer [4], prirent même l'allure de capitales en miniature, se donnant le luxe de statues [5] et de lieux de spectacle [6], faisant effort pour être élégantes et gaies [7], dignes du chef qui y représentait César. Car ces intendants n'étaient pas de petites gens ou des fonctionnaires sans esprit. On les choisissait parmi les chevaliers romains de bonne famille [8], actifs, riches, instruits [9]; ils avaient autour d'eux leur cortège d'esclaves et leur cour d'amis [10], leur autorité était quasi

1. A Martigny par exemple, sans doute à Aime, peut-être à Saint-Maurice (p. 508, n. 4, p. 509, n. 1).

2. Voyez la description du *castrum* de *Tauredunum* (p. 508, n. 4) par Grégoire (*H. Fr.*, IV, 31) : *Locus ab utraque parte a montibus conclusus erat, inter quorum angustias torrens defluit*; cf à Bourg-Saint-Maurice, *C. I. L.*, XII, 107.

3. Outre les métropoles ou localités principales dont nous parlons dans le texte, Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise (XII, 107), ou il y a *forum, templa, balineas*.

4. Cf. t. IV, p. 420, n. 3. Ajoutez Saint-Maurice (p. 508, n. 4).

5. Statue d'Agrippa en bronze à Suse, elevée par la famille royale de Donnus (Esp., n° 2451). Les inscriptions aux premiers Césars à Martigny (XII, 141), à Saint-Maurice (XII, 145-7), à Sion (XII, 136), celle de Trajan à Aime (XII, 105), ont dû être accompagnées de statues. De même, les inscriptions aux empereurs du III° siècle à Vence (XII, 8-14), à Briançonnet (56-8); cf. p. 512, n 6.

6. Arènes à Cimiez (68 m. 80 sur 57 m. 60).

7. Arc de Suse (Esperandieu, n° 16; cf. t. IV, p. 62, n. 3); stèle d'Andromède à Briançon (n° 17).

8. Voyez les listes, t. IV, p. 223, 501, 538, 569.

9. Cf. Pline, *H. nat.*, X, 134 (ici, t. V, p. 6, n. 2); *C. I. L.*, XII, 103.

10. *C. I. L.*, XII, 102, 103, 110, 112, 117.

souveraine, et ils pouvaient se croire, comme avaient été les Cottius dont ils administraient l'héritage, les rois de ces montagnes [1]. Quand ils s'ennuyaient trop et se sentaient en lieu d'exil sur ces tristes rochers ou dans ces vallons fermés [2], ils pensaient à leurs amis de Rome [3], ils rédigeaient des notes sur le pays [4] ou ils composaient des vers en l'honneur des dieux champêtres [5].

Autour d'eux, tout le monde voulait imiter le maître [6]. Les Ligures de la montagne coupaient leurs longues chevelures et se rasaient à la romaine [7]. On ne portait plus que des noms latins, ou à la rigueur des noms gaulois [8]. L'usage de l'épigraphie se répandait partout [9]. Des sanctuaires hospitaliers s'élevaient sur les plus âpres sommets [10]. Les dieux de la montagne et de la forêt perdaient leur extérieur hirsute et farouche, ils se disaient des « Sylvains » et ne dédaignaient pas les hommages en vers d'une facture classique [11]. Les plus notoires de leurs dévots étaient fiers de porter les titres latins de décurions, de duumvirs ou de flamines, d'être inscrits sur les registres d'une tribu du peuple

1. Cf. t. IV, p. 61-2.
2. Cf. XII, 103.
3. XII, 103.
4. Cf. t. V, p. 6, n. 2.
5. XIII, 103 (cf. p. 146).
6. Le loyalisme démonstratif des cités alpestres a l'egard de tous les empereurs (cf t. IV, p. 556, n. 1, p. 590, n. 4, ici, p 511, n. 5) peut être le résultat de precautions prises par les intendants pour se ménager les maîtres successifs du pouvoir souverain.
7. *Et nunc tonse Ligur*, Lucain, I, 442
8. Je crois que dans ces pays ligures, comme dans les Pyrénées (p 376, n. 1) et dans la Germanie rhenane (p. 493-4), l'influence gauloise continua a pénetrer sous la domination romaine. Strabon avait déjà remarqué les progres de cette influence (II, 5, 28; cf. t. II, p. 462). Voyez la prééminence de noms gaulois à Briançon, XII, 95. Beaucoup, pour ne pas dire la totalité, de noms de localités sont celtiques. Et à vrai dire je ne trouve pas dans ces Alpes un nom, d'homme ou de lieu, dont on puisse dire qu'il soit spécifiquement ligure.
9. XII, 105, inscription métrique à Aime; XII, 118, jeune homme d'Aime mort *in studus*. Toutes les inscriptions publiees participent bien plus du caractere de celles de la Narbonnaise que de celles des Trois Gaules. — L'exploration monumentale des provinces alpestres n'a pas eté suffisamment faite.
10 T. V, p. 159, n. 7; ici, p. 513-4.
11 XII, 103; ici, p. 146.

romain[1]. A Aime, à Suse ou à Martigny on était plus mêlé à la vie romaine qu'à Rennes ou à Rouen. Les Alpes renonçaient volontiers à leur passé, alors que les Pyrénées de l'ouest gardaient le leur obstinément[2].

Mais la puissance souveraine de l'endroit, c'était la grande route, droite, dure, plane et blanche, que le mouvement incessant des hommes, l'ébranlement de la chaussée par un charroi continu, le galop des chevaux de la poste impériale, semblaient rendre mobile elle-même. Grâce à elle, la vie s'agitait à travers les plus redoutables sommets, sur les plateaux de l'Alpe silencieuse, au pied des glaces éternelles. Même dans les mois où l'hiver recouvrait tout de ses neiges, on devinait la voie à la ligne de poteaux qui jalonnait son tracé invisible[3]. A la limite des montagnes, un porche monumental annonçait parfois son départ et son arrivée[4]. Elle faisait la rue maîtresse des villes de la vallée, Martigny, Saint-Maurice, Aime, Suse, Embrun ou Briançon; les villages n'étaient qu'une suite de quelques maisons sur ses bords. A l'endroit où elle franchissait le col, le voyageur s'arrêtait comme sur un seuil sacré pour adorer le dieu de la montagne et du passage : au col du Grand Saint-Bernard dans les Alpes Pennines régnait le dieu indigène de « la tête » des monts, *Penninus*, maintenant transformé en Jupiter[5]; à celui du Petit Saint-Bernard dans les Alpes Grées

1. Remarquez l'insistance avec laquelle les gens des Alpes mentionnent, non seulement leurs magistratures, mais le titre de décurion (plus rare dans le reste des Gaules), et leur tribu (XII, 18-20, 66, 81, 82, 84, 1871, 3288, etc.). Cela viendrait-il d'une habitude prise au temps où, pourvus du *Latium majus* (t. IV, p. 245, n. 1), ils voulaient marquer par là leur qualité de citoyen romain, acquise par le décurionat (cf. XII, 83)? Il a dû y avoir en outre, dans les Alpes, au sujet du décurionat et du droit de cité, des prescriptions particulières qui ont subsisté jusque sous Constantin, prescriptions distinguant les *cives Romani*, bourgeois ou *incolæ* des cités (*municipia*), et les pérégrins de la province (XII, 94; cf. t. IV, p. 524-5).

2. P. 370. Comparez la très grande quantité d'inscriptions, dans les Alpes, concernant la vie municipale (ici, n. 1 et p. 511, n. 5), à l'absence presque complète de textes de ce même genre en Bigorre, Béarn, Pays Basque et dans l'Ariège.

3. Ici, t. V, p. 159-160.

4. A Suse (t. IV, p. 62), à Aoste.

5. Ce doit être le sens du radical *penn-*; t. V, p. 159, n. 7, p. 128, n. 4.

s'était fixé Hercule [1], qu'on cherchait du reste un peu partout dans les Alpes [2]; à celui du mont Genèvre dans les Alpes Cottiennes, le plus bas et le moins triste, on adorait une divinité plus humaine, la Mère ou la Matrone qui gardait en cet endroit la source de la Durance [3]. Mais toujours un autel et un temple marquaient le sommet de la route. Un dieu ouvrait et fermait le passage.

Je viens de nommer les trois principales routes, et elles correspondaient aux trois vallées les plus riches en cultures, en bourgades et en habitants [4], les Alpes Pennines en Valais, les Alpes Grées en Tarentaise, les Alpes Cottiennes en Briançonnais. Dans les intervalles, les autres vallées étaient moins populeuses ou moins fréquentées : la Maurienne et le mont Cenis avaient été négligés des Romains [5]. Plus bas, dans les Alpes Maritimes, les cols ne comptaient pas pour la vie générale de l'Empire [6], et leurs petites vallées, presque fermées de tous côtés et oubliées des gros marchands, se serraient autour de quelque vieille bourgade demeurée sur les pentes de son rocher, Briançonnet [7], Senez [8] ou Castellane [9].

Mais plus au sud, dans ces mêmes Alpes Maritimes, le Var

1. *Alpibus... Graio nomine pulsæ... locus Herculeis aris sacer*, Pétrone, *Sat.*, 122, 144-6; Pline, *H. nat.*, III, 123.

2. Pline, n. 1; t. I, p. 46, n. 8.

3. *Ad Matronæ verticem* (Ammien, XV, 10, 6) : c'est la station du sommet, marquée aujourd'hui par le village de Montgenèvre; et ce sont les premières eaux de la Durance, visibles à cet endroit, que l'on devait adorer sous le nom de *Matrona* (cf. t. V, p. 145, n. 9). Voir aussi t. V, p. 146, n. 4.

4. En outre, mines (t. V, p. 206, en Tarentaise), fromages (t. V, p. 258, en Tarentaise), cristal de roche et grenat (t. V, p. 213); marbres (t. V, p. 212).

5. T. I, p. 48; t. V, p. 86-87; ici, p. 509, n. 3.

6. La station douanière de Borgo-San-Dalmazzo, au carrefour des cols de Tende et de Larche (vallée de Barcelonnette), montre cependant que ces cols étaient fréquentés par le commerce; il en était de même, je crois, des cols du Queyras et de ceux de la plus haute vallée de Barcelonnette. Cf. t. IV, p. 306.

7. P. 509, n. 4.

8. P. 509, n. 4.

9. Castellane (p. 509, n. 4) doit son ancien nom, *Salinæ*, à ses salines (cf. t. V, p. 210, n. 3). Remarquez son syndicat de boutiquiers, t. V, p. 341, n. 4.

élargissait son lit et son vallon [1]. Il finissait par s'ouvrir avec la démarche d'un grand fleuve, et en face de la Méditerranée. Alors, à gauche et à droite de ses rives, s'étageaient de plus amples bourgades, Cimiez [2], Vence [3], sur les pentes de montagnes sans âpreté, sous un ciel clair et tiède; et là, on touchait aux rivages de la mer et aux belles cités antiques, filles de la Grèce et sœurs de l'Italie, Nice et Antibes. — A Nice, nous retrouvons la plus méridionale des routes qui traversent les Alpes, celle par laquelle, au début de ce voyage, nous avons pénétré dans les Gaules [4].

Mais ce voyage n'est point terminé. Il nous manque d'avoir visité la ville vers laquelle convergent ces routes, Lyon.

V. — LYON [5]

A chaque carrefour des chemins que nous avons suivis dans ce voyage, la pensée de Lyon est revenue à notre esprit. Les routes que nous croisions partaient de la cité maîtresse ou se dirigeaient vers elle ; les villes où nous nous arrêtions recevaient ses marchands, ses ordres ou son influence [6]. Des grandes provinces transalpines, il n'en est aucune qui ne se rapproche d'elle [7].

1. Si j'insiste sur le Var à la fin des Alpes, c'est parce que sa vallée et celles de ses deux affluents la Vesubie et la Tinée etaient, en venant de la mer, les principales voies de pénétration au milieu des montagnes; les Grecs de ces rivages ont sans doute reconnu de bonne heure le cours supérieur du Var (Pline, III, 35), et cherché à gagner par là les hautes vallées alpestres.

2. Sur les corporations de Cimiez et les libéralités de ses plus riches citoyens, qui attestent une population dense, active et assez amie du plaisir, t. IV, p. 399, n. 7, p. 400, n. 2, t. V, p. 65, n. 12, p. 257, n. 8, p. 296, n. 4, p. 374, n. 3.

3. Cf. t. IV, p. 338, n. 2, p. 348, n. 5, p. 391, n. 13, p. 420, n. 3.

4. Ici, p. 302, p. 304, n. 2.

5. Pour la bibliographie, cf. t. IV, p. 42, n. 2. En dernier lieu, Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière*, 3 fasc., 1912, 1913, 1915 (*Ann. de l'Université de Lyon*); cf. t. VI, p. 201-2.

6. P. 331, 336, 391, 398, 401, n. 5, p. 423, 428, 430, 470, 505-7.

7. C'est, je crois, ce que veut dire Strabon, IV, 6, 11 : Λούγδουνον... διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. — Sur le territoire de Lyon, p. 332, n. 2, p. 336, n. 1, p. 436, n. 3, p. 516, n. 1-3, t. IV, p. 46, n. 8.

Lyon appartient à la Celtique : mais l'Aquitaine arrive près des pentes du mont Pilat [1], et la Belgique ou la Germanie ont fini par revendiquer pour elles l'Helvétie et la Franche-Comté [2]; et si la ville, à titre de chef-lieu politique, ne commande qu'à ces Trois Gaules, sa suprématie commerciale et son autorité morale s'exercent sur les cités de la Narbonnaise, car elle domine le cours du Rhône, et du haut de Fourvières on peut apercevoir les premières terres de la vieille province méridionale [3]. Ainsi, dans la façon dont ils avaient découpé leurs régions administratives, les Romains avaient su se plier à la souveraineté naturelle du confluent lyonnais.

Est-il besoin ensuite de terminer par un plus long arrêt à Lyon cette promenade à travers la France latine? Nous connaissons déjà la ville plus qu'à moitié, puisqu'elle était, suivant les mots des Anciens, « le centre, la citadelle et le marché de la contrée » [4], « la tête des Gaules » [5], le grand foyer de la vie romaine [6], et que les Gaulois lui envoyaient sans relâche leurs hommes, leurs marchandises et leurs dieux pour y recevoir une forme nouvelle, de même que les ouvriers jettent au creuset les métaux à mélanger et à façonner. Analyser la Gaule et raconter son histoire, ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est parler de Lyon.

Son site et sa place répondent aux conditions nouvelles que

1. La cité des Vellaves (p. 390-1) finissait au Moyen Age vers Saint-Didier-la-Séauve, *silva Lugdunensis*, qui lui appartenait : si cette expression annonce le voisinage de la frontière lyonnaise, le territoire de Lyon dut comprendre, à un moment, le *pagus Jarensis* ou la vallée du Gier, enlevée aux Ségusiaves.

2. Cf. p. 430, n. 2, p. 501, n. 2. Ce qui faisait que la province de Germanie Supérieure commençait (si on y intercale le diocèse de Belley, p. 436, n. 3) au massif du Bugey (à la montagne de Saint-Benoît pres du Rhône).

3. P. 332, n. 2.

4. Strabon, IV, 6, 11 : Λούγδουνον, ἐν μέσῳ τῆς χώρας ἐστίν, ὥσπερ ἀκρόπολις. Ἐμπορίῳ χρῶνται οἱ τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνες, IV, 3, 2.

5. *Caput Galliarum*, dit la Table de Peutinger : avec cette réserve, que le rédacteur a peut-être voulu dire « point de départ » des routes (cf. *caput Germaniarum*, Itinéraire Antonin, p. 368).

6. T. IV, p. 45.

l'Empire a faites à notre pays. Au temps de l'indépendance, la Gaule avait donné à ses plus hauts lieux la gloire et la puissance : son dieu séjournait au puy de Dôme, les plateaux abrupts de Bibracte et de Gergovie présidaient aux nations, et le seul peuple qui fût parvenu à se faire obéir de tous était celui des montagnes arvernes[1]. Maintenant, la force et la vie sont descendues sur les coteaux qui bordent les routes et les fleuves[2] : Autun et Clermont héritent de Bibracte et de Gergovie[3]; le sanctuaire impérial de Rome et d'Auguste s'élève à la rencontre du Rhône et de la Saône[4]; et, tout ainsi que Rome, son Tibre et son Capitole ont enlevé la maîtrise du Latium au Jupiter et aux montagnes d'Albe, Fourvières et son confluent succèdent, dans l'empire de la Gaule, aux terres et aux dieux des sommets arvernes.

Les temps de Lyon étaient venus. Quand même les chefs romains eussent méconnu sa position, elle se fût imposée aux peuples[5]. Du moment que la Gaule était réunie en un seul corps[6], le centre naturel de ce corps[7] devait s'animer d'une vie intense. Du moment que les Gaulois ne se livrent plus qu'au travail des champs, de la fabrique et de la route, il fallait qu'une ville grandît au carrefour des chemins les plus populeux. Et enfin, l'État souverain de ce pays et de ces hommes résidant en Italie, il était fatal que ce carrefour de Lyon, terme de tous les chemins des Alpes, devînt un foyer de vie latine, le rendez-vous des hommes du Midi à leur entrée dans les Gaules[8].

1. T. II, p. 545-6.
2. Cf. t. V, ch. II, § 3.
3. T. IV, p. 74-5.
4. T. IV, p. 89 et s.
5. Remarquez avec quelle âpreté deux des plus grands peuples de la Gaule, Allobroges et Éduens, s'étaient disputé le site de Lyon; t. II, p. 253.
6. T. IV, p. 447-451.
7. T. I, p. 35-7.
8. Cf. t. I, p. 36.

Le mérite des Romains est d'avoir compris ces choses dès le début de leur domination, et, la conquête à peine terminée, d'avoir doté Lyon des deux institutions les plus propres à l'aider dans sa mission de capitale. A Fourvières, on bâtit la plus importante des colonies : et voilà Lyon image de Rome, dépositaire des lois et des mœurs du peuple suzerain[1]. Au Confluent, on bâtit le principal des temples gaulois : et voilà Lyon cité sainte de la Gaule et son image divine[2].

En haut, sur les bords de la Saône, c'est la ville latine, pareille à toutes les villes que les Grecs et les Italiens ont fondées dans leur longue histoire : elle a ses remparts, ses tours, ses portes, encadrant d'une enceinte continue le sommet et les flancs de la colline[3], muraille aussi sacrée que celle d'une Rome ou d'une Athènes. A l'intérieur, ce sont les édifices traditionnels du Midi, temples, basiliques, curies, aux façades brillantes de colonnes de marbre, aux frontons réguliers qui se profilent vers le ciel[4]; et ce sont aussi les bâtiments plus

1. T. IV, ch. II, § 1.
2. T. IV, ch. II, § 7.
3. Voyez le plan donné par Allmer et Dissard, *Musée*, III, p. 492-3 Mais il y a une étude plus approfondie à faire. — La ligne des remparts devait correspondre à la ligne actuelle; la porte Saint-Just servait à la route d'Arles (t. V, p. 93, n. 7) et à celle de Nîmes (t. V, p. 93, n. 6); la porte de Trion à la route d'Aquitaine et à celle de la Loire (t. V, p. 91); la route du Nord (t. V, p 88) devait sortir par une porte sur la Saône; le *compendium* de Vienne par la porte du pont (t. V, p. 93, n. 7), et c'est par là aussi que sortaient les voyageurs à destination du Rhin supérieure (p. 520, n. 7 et 5). Car le rempart devait se continuer le long de la Saône entre les points actuellement marqués par le pont d'Ainay et la descente sur le quai de Pierre-Scize. On a supposé qu'il n'y avait pas de remparts le long de l'eau : outre que ceci est proprement inadmissible dans une ville antique, lisez Grégoire de Tours (*H.*, V, 33), mentionnant le *murus* renversé par le débordement des rivières. — Cela donnait à la ville une forme approchant vaguement du carré consacré, et une périphérie d'environ 5000 mètres (cf. t. V, p. 35). — Il est du reste à remarquer que les grandes rues romaines, faciles à reconnaître aujourd'hui et par les traces des pavages et parce qu'elles sont assez exactement représentées par les rues actuelles (p. 519, n. 8), ne sont nullement conformes au damier régulier des colonies romaines, et on dirait bien plutôt qu'elles se sont conformées à des sentiers plus anciens (cf. t. V, p. 51, n. 5, p. 54, n. 1). — Sur les aqueducs, t. V, p. 35, n. 6, p. 57, n. 5, p. 219, n. 2. — Sur les mausolées aux abords des grandes routes, t. V, p. 78, n. 2, t. VI, p. 210, n. 1. — Sur l'étendue et la population de la ville, la durée de la vie, t. V, p. 35, surtout n. 6, p. 30, n. 8.
4. Sénèque, *Ep.*, 91, 2 (si vague qu'on peut à peine faire état de son texte) : *Tot*

sombres et plus massifs que réclame la vie publique d'une capitale, le prétoire du gouverneur, le palais du prince, la Monnaie, la prison, la caserne de la garde[1]. On a ménagé aux abords des remparts[2] les vastes emplacements destinés aux plaisirs populaires, et là se sont construits thermes[3], cirque[4], théâtre[5] et amphithéâtre[6]. Le centre de la cité, le sommet de la colline a été réservé au forum : il s'étend sur l'esplanade de Fourvières, bordé de colonnades et de portiques, encombré tout ensemble de statues et d'êtres vivants, sans cesse embrumé par la fumée des sacrifices[7]. De là, les rues dévalent vers la Saône, étroites et rapides[8]. Sur la rivière sont les ports des bate-

pulcherrima opera. — On ne peut faire que de très incertaines hypothèses sur le nombre et l'emplacement de ces édifices. On a pu supposer un temple de Mercure à l'ouest de La Sarra, c'est-à-dire au plus haut de la colline; un sanctuaire de Mithra près de la porte Saint-Just. Temples plus modestes, t. V, p. 55, n. 4, p. 62.

1. Même remarque sur la difficulté de retrouver les emplacements; cf. t. V, p. 65-6. Les archeologues lyonnais placent ces édifices proprement impériaux face à la Saône en deçà de la rue de l'Antiquaille. On a même supposé en cet endroit l'existence de jardins, en s'autorisant de la dédicace à Sylvain par un *a studiis Augusti* (XIII, 1779). Il est incertain que la *domus Juliana*, qui était en cet endroit, fût le palais impérial, mais Hirschfeld a tort de nier absolument la chose. Sur le rôle possible de ces édifices dans l'histoire connue de Lyon, t. IV, p. 191-2 (séjour de Vitellius), p. 493 (mesures contre les Chretiens). Sur la Monnaie, t. IV, p. 86. Sur la prison, qui paraît avoir été importante, et peut-être la grande prison centrale de toute la Gaule, *clavicarius carceris publici* (XIII, 1780), *optio karceris ex coh. XIII* (1833).

2. Dans le triangle compris entre la muraille et les rues du Juge-de-Paix et de l'Antiquaille.

3. L'édifice dit de La Sarra? Allmer place les bains d'Apollon (t. V, p. 376) vers le Gourguillon. Et il devait y avoir des bains prives dans le bas de Pierre-Scize (*thermulæ* d'Ulattius, XIII, 1926), où l'on profitait d'eau de source descendue de Fourvières.

4. *C. I. L.*, XIII, 1805, 1919, 1921; Allmer et Dissard (II, p. 301) le plaçaient entre la rue du Juge-de-Paix et le bastion n° 3. Cf. p. 287, n. 1, t. V, p. 374, n. 1.

5. Au sud de l'amphithéâtre, ancien clos des Minimes.

6. Au sud de la rue du Juge-de-Paix; cf. Lafon, *Mém. de l'Ac. de Lyon*, III[e] s., IV, 1896. On a récemment prétendu qu'il y avait là, non un amphithéâtre, mais un second théâtre.

7. Cf. Allmer, II, p. 291-2. Cf. ici, t. V, p. 56, n. 3. Je ne sais s'il faut placer là le temple et les cérémonies de la Mère, qui furent les plus émouvantes des solennités religieuses et politiques de Lyon depuis Antonin (le plus ancien taurobole est de 160; *C. I. L.*, XIII, 1751; cf. p. 91, n. 6).

8. On a reconnu des rues pavées de l'époque romaine aux montées du Gourguillon et Saint-Barthélemy, aux rues de l'Antiquaille, Cléberg et du Juge-de-Paix; cf. t. V, p. 54, n. 1, p. 61, n. 3.

liers[1], les magasins du commerce[2], les bureaux de la douane[3], l'entrepôt des vins, aux barriques tassées comme des troupeaux[4]. Et du haut de la ville à la grève d'en bas, monuments superbes, humbles boutiques, dépôts de marchandises, se pressent, se heurtent, s'enchevêtrent, dans une cohue de pierres, de briques et de bois, où l'œil n'aperçoit ni symétrie ni harmonie, mais d'extraordinaires rencontres de lignes et de couleurs : et l'impression qu'il reçoit vient du pittoresque plus que de la beauté.

De l'autre côté de la Saône[5], sur les larges espaces des Terreaux, le spectacle est différent. Le quartier du Confluent[6] a l'ampleur d'une cité de fêtes, le sol y est plus libre et l'horizon plus épanoui. Adossé aux pentes du coteau, voici l'autel monumental d'Auguste, que couronnent les Victoires triomphantes[7]; en arrière se dresse, l'abritant de son ombre, le grand temple de marbre[8]; sur les côtés et dans le bas sont les jardins et les

1. Les bateliers du Rhône au quartier Saint-Georges, les bateliers de la Saône vers le pont du Change? Trace, sur ce dernier point, de celliers voûtés, de mur de quai sur pilotis avec escalier. Sur l'autre point, sans doute la douane (trouvaille des plombs, t. IV, p. 305, n. 2). Je n'ai pas sur le port de travail auquel je puisse me fier (cf. t. V, p. 130, n 1); on a suppose un canal de jonction direct (de 20 m.) entre Saône et Rhône du côté des Terreaux, un autre, oblique, de 200 m. [?] de large, allant du pont du Change à celui de La Guillotière, et qui serait un bras de la Saône.

2. Cf. n. 1.

3. Cf. n. 1.

4. *Canabæ*; cf. t. V, p. 57, ici, p 523, n. 15. Les archéologues lyonnais les placent d'ordinaire sur la rive gauche de la Saône, à Ainay (cf. XIII, 1911, 1954, statues de *vinarii* vers la place Saint-Michel; cf. ici, p. 527, n. 6).

5. Cf. t. IV, p. 436 et s. — Le pont, qui est unique (t. V, p. 119, n. 4), devait être entre la montée Saint-Barthélemy à Fourvières (p. 519, n. 8) et la montée des Carmélites au Confluent, où l'on a reconnu un pavé antique.

6. On a supposé, d'après l'inscription (XIII, 1670) du *magister pagi Condat.*, que ce quartier formait un *pagus Condate*, administré directement par un *magister*, et soustrait à la ville de Lyon. C'est possible, mais l'inscription ne dit rien de cela, et ne prouve même pas que ce *pagus Condate* ait compris l'autel *ad Confluentes*.

7. Vers Saint-Polycarpe (t. IV, p. 437, n. 1). On arrivait à l'autel sans doute par la montée de la Grande-Côte, où aboutissait la route de Nyon et Augst ou du Rhin (t. V, p. 87); une voie transversale, longeant peut-être le canal de jonction (ici, n. 1), devait unir la montée au pont (n. 5); l'ensemble formait peut-être la *via sacra* du Confluent. — La rue de la Grande-Côte devait se continuer vers le sud (direction de la rue Mercière?) pour aboutir au passage du Rhône à La Guillotière (en bac? t. V, p. 119, n. 4).

8. A Saint-Polycarpe?

bois sacrés[1], des chapelles[2], le théâtre[3], les arènes[4], les thermes[5]; entre les édifices s'étendent des aires découvertes, des places lumineuses; partout se tiennent, en majestueuses rangées, un peuple de statues de marbre ou de bronze, assemblée des dieux qui protègent la Gaule impériale et cortège des glorieux défunts qui ont mérité sa reconnaissance[6]. C'est ici son lieu de fête nationale, où elle vient chaque année réveiller ses souvenirs et glorifier la paix latine. Car il n'importe que Lyon soit colonie d'origine romaine, qu'il y ait sur la colline un gouverneur, des soldats, des vétérans et des marchands d'Italie : la Gaule a repris le lieu pour elle, en envoyant ses prêtres au Confluent[7] et ses commerçants à Fourvières[8].

1. Vers les Terreaux; t. IV, p. 437, n. 8, p. 438, n. 4.
2. Cf t. IV, p. 438.
3. Aucune trace jusqu'ici : mais il me paraît absolument impossible qu'un lieu sacré de ce genre n'ait pas eu son théâtre (cf. ch. II, § 13).
4. Au Jardin des Plantes; t. IV, p. 438, n. 1, t. V, p. 26, n. 5. C'est à cet amphithéâtre qu'appartiennent les inscriptions indiquant les places réservées aux délégués des cités des Trois Gaules (XIII, 1667) : *Arv.* (*Arverni*), *Bit. C.* (*Bituriges Cubi*), *Tri.* (*Tricasses*).
5. Cf. t. IV, p. 438, n. 2.
6. Cf. t. IV, p. 437-8.
7. T. IV, p. 89 et s., 432 et s. De même, les dieux, p. 526, n. 2. — Par un tres curieux phenomène d'inversion topographique, a la fois facile à suivre et a expliquer, Fourvieres est devenue le sanctuaire (c'est, non pas un fait de survivance, mais de reprise de hauteur par la forme religieuse), et le Confluent est devenu la ville d'affaires (fait de descente de la ville marchande dans la plaine).
8. Ici, t. V, p. 337, t. VI, p. 523. — Il y a, a cet égard, un contraste frappant entre Lyon et Narbonne, demeurée si complètement italienne (p. 352-3). Les épitaphes fournissent un bon nombre de noms celtiques, et l'usage de l'*ascia*, si nettement gaulois (p. 78), est constant à Lyon; et nous constatons à Lyon, parmi les étrangers si nombreux, prépondérance de Gaulois, surtout de Trévires (t. V, p. 150, n. 5), en outre de Sequanes, assez fréquents (1983, *lector*; 1990, 1991; 2023, *negotiator artis prossariæ*; cf. t. V, p. 246, n. 3), aussi de Viennois, Voconces, Rèmes (*sagarius*, 2008), Carnutes (*sagarius*, 2010; cf. p. 439, n. 5), Cadurques, Lingons, Véliocasses (*lintiarius*, 1998; cf. p. 450), Bituriges Cubes, etc. Remarquez la prédominance de Gaulois venus de pays à industrie textile. — La haine des Lyonnais contre les Viennois, leur prétention à représenter l'élément romain contre les indigènes (t. IV, p. 189; t. V, p. 22), a pu être un fait au temps de Vitellius, où les Italiens et les fils de colons pouvaient être encore assez nombreux. Mais déjà l'élément gaulois prédominait, je crois, à Lyon, et déjà Vienne le valait en latinité (p. 334-5). Ce sont propos de tradition et de voisinage plutôt que de réalité. — La colonie de marchands italiens, qui a fait la première fortune de Lyon (t. IV, p. 387, n. 1), n'y apparaît plus que restreinte (XIII, 1942, 1980, 1999?), et les vétérans dont nous allons parler (p. 522, n. 7), sont en moindre partie des étrangers à la Gaule.

Comme Lyon est devenu un admirable résumé de la nation, réunissant les deux traditions de la vie gauloise et les présentant sous une forme classique! La Gaule s'était attachée jadis à bâtir des villes [1] : et elle a aujourd'hui pour capitale une ville belle et riche entre toutes. Mais elle avait aimé aussi les champs de foires, marchés autour de sanctuaires [2] : et rien dans ce genre n'était plus grandiose que le Confluent. Fourvières faisait songer à Athènes et au Pirée; le Confluent, à Delphes ou à Olympie.

A Fourvières, le bruit et l'agitation ne s'arrêtaient point. C'était un fourmillement d'hommes et un remue-ménage de choses. Tous les costumes, toutes les langues, toutes les conditions de la Gaule et de l'Empire s'y rencontraient : généraux romains aux manteaux de pourpre [3], affranchis de César avec leurs cortèges d'esclaves [4], licteurs armés d'antiques faisceaux [5], prétoriens sous le panache flottant [6], vieux soldats à la démarche régulière et au verbe haut [7], armateurs ou marchands gaulois [8]

1. T. II, p. 240-259.

2. T. II, p. 238-9.

3. Légats en séjour (t. IV, p 419-421) ou de passage. Ajoutez les intendants de tout ordre (t. IV, p. 421 et s.). Notez, en dehors des empereurs, les hauts fonctionnaires qui passent à Lyon et y laissent des monuments : *præfectus vigilum*, 1745; *præfectus classis Ravennatium*, 1770.

4. T. IV, p 422; *C. I. L.*, XIII, 1800, 1814, 1817-20, 1779, 1780, 1823-7, 2068.

5. Cela va de soi; cf. n. 3.

6. Garnison de Lyon jusqu'en 197; cf. t. IV, p. 65, 156, 471, n. 5, p. 517, n. 3; *C. I. L.*, XIII, 1834.

7. Le nombre d'anciens soldats morts à Lyon et qualifiés de vétérans est tel, qu'il faut nécessairement admettre que la ville était le lieu principal d'établissement pour les vétérans des provinces du Rhin : l'État y devait toujours disposer de terres vacantes. Les troupes les plus représentées parmi les soldats sont, outre la XIIIe cohorte urbaine, qui forma longtemps la garnison (n. 6), les légions rhénanes XXXe, XXIIe, Ire et VIIIe, dont des détachements remplacèrent la XIIIe cohorte à Lyon. On doit croire qu'on établissait comme vétérans à Lyon les soldats qui y avaient tenu garnison : mais ces vétérans y sont en trop grand nombre pour que quelques-uns ne vinssent pas aussi de la frontière. D'ailleurs, d'autres légions sont représentées — Sur les vétérans et leur attitude, t. IV, p. 301. — Fabia, *La Garnison romaine de Lyon*, Lyon, 1918

8. Sur les sociétés de nautes ou de transport à Lyon, t. IV, p. 401, n. 2, t. V, p. 171-2 et 340-1; sur celles de commerce et en particulier des *negotiatores vinarii*, de beaucoup la plus importante, t. IV, p. 387, n. 1; sur le *corpus negotiatorum Cisalpinorum et Transalpinorum* et autres négociants en gros, t. V, p. 338, n. 2. Le négociant isolé y paraît assez fréquent.

en tunique, portant la barbe touffue à l'ancienne mode[1], paysans en cagoule le capuchon rabattu sur le dos[2], Africains[3], Grecs, Asiatiques[4], Juifs et Syriens[5] à la tunique flottante, Germains[6] ou Bretons[7] à la longue chevelure. Et cette foule affairée et bavarde allait et venait, telle que des vagues autour d'îlots, le long de véhicules et de bêtes sans nombre, fardiers chargés de plomb[8] ou de marbres[9], camions pleins de poteries[10], de verres[11], de lainages ou de tissus[12], de jambons ou de conserves de toute espèce[13], voitures aux sacs cachetés de plombs mystérieux[14], longues charrettes ployant sous le poids des barriques de vin ou des amphores d'huile[15], ânes ou mulets aux sacs en équilibre[16], chaises de poste réclamant la

1. Cf. ici, p. 186, n. 2.

2. Cf. t. V, p. 240-1, t. VI, p. 186; et t. IV, p. 439, n. 1, la foule aux jours de fêtes.

3. *Civis Carthaginiensis opifex artis vitriæ*, XIII, 2000.

4. La colonie grecque asiatique de Lyon paraît très importante, encore qu'il soit bon de ne pas en exagérer le rôle : à s'en tenir à l'épigraphie et à l'archéologie, celles-ci paraissent même avoir moins subi les influences helléniques à Lyon que sur les bords du Rhin (p. 488, n. 4) Cette colonie a fourni des médecins (XIII, 1762; le Chrétien Alexandre, de Phrygie, t. IV, p. 496), des marchands de tout genre (le Chrétien Attale, de Pergame, t. IV, p. 496; XIII, 2004-5, 2007, 2015), et sans doute beaucoup d'esclaves et de petites gens. C'est là que s'est développé et qu'est né sans doute le christianisme lyonnais; les évêques Pothin et Irénée viennent d'Asie (t. IV, p. 486, 505).

5. Sur la colonie juive possible à Lyon, t. IV, p. 406; exil d'Hérode Antipas, t. IV, p. 161, n. 7; XIII, 1945, originaire de Syrie, *negotiator artis barbaricariæ* (cf. t. V, p. 246); XIII, 2448, 1924.

6. Cela me paraît aller de soi, vu les rapports de Lyon avec la frontière du Rhin. Notez d'ailleurs la présence de marchands venus de la plupart des cités des Germanies : Triboques (*negotiator artis macellariæ*, XIII, 2018), Vangions, Cologne, Xanten (? *Trojanensis*, 2034).

7. XIII, 1981. — Il doit y avoir aussi des Espagnols (t. IV, p. 387, n. 1; t. V, p. 323, n. 9).

8. T. V, p. 306, n. 4.

9. Cf. t. V, p. 324.

10. *Negotiator artis cretariæ* (XIII, 2033); cf. t. V, p. 266, n. 3.

11. Ici, n. 3 et 4.

12. Ici, n. 5, p. 521, n. 8, p. 524, n. 2.

13. Ici, n. 6; Séquanes à Lyon, p 521, n. 8; saumure d'Espagne, t. V, p 324, n. 1.

14. T. IV, p. 305, n. 2; ici, p. 520, n. 1. Marchandises précieuses venues d'Égypte, t. V, p. 346, n. 3; bijoux importés, t. V, p. 301

15. Cf. p. 520, n. 4, p. 522, n. 8. Je rappelle que Lyon est le centre de commerce des vins et de l'huile (d'Espagne) dans les Trois Gaules; cf. t. V, p. 323.

16. Cf. t. V, p. 156.

voie libre[1], tous les produits et tous les voyageurs de l'Occident, se hâtant vers un but connu, s'échangeant sur les rives de la Saône entre les barques et les voitures, les eaux et la route[2].

Au Confluent, ainsi qu'à l'Altis d'Olympie, régnait d'ordinaire un majestueux silence, où les arbres poussaient lentement leur ombre sur les statues immobiles à leur pied. Mais au mois d'août[3], comme par un miracle, la solitude s'animait d'une vie formidable et sacrée. Des théories de prêtres, aux vêtements blancs bordés de pourpre, traversaient les places; l'encens en fumée et les hymnes en musique montaient de la terre réveillée[4]; des guirlandes de fleurs ornaient les statues, qui semblaient elles aussi sortir de leur sommeil[5]. De toutes parts surgissait la foule, arrivant par les routes, descendant des coteaux, sortant des barques, recouvrant les berges. Alors les fêtes commençaient, les chars couraient dans le cirque[6], les taureaux mugissaient dans l'amphithéâtre[7], les gladiateurs s'escrimaient sur l'arène[8], les orateurs déclamaient au théâtre[9], et de mille gradins chargés d'hommes s'élevaient des clameurs sans fin, à faire trembler dans le ciel les vieux corbeaux de Fourvières.

Fourvières, par contre-coup, et les bords des deux rivières, les deux rivières elles-mêmes, et les faubourgs, les campagnes

1. Cf. t IV, p. 160.

2. J'ai entendu marquer par la l'activité commerciale de Lyon. Et je crois bien qu'elle absorbait, comme à Bordeaux (p. 377-382), plus qu'a Trèves (p. 476-485), le principal. L'agriculture n'est pas à faire entrer en ligne de compte, vu le territoire sans doute restreint de la colonie (t. IV, p. 46, n. 8; ici, p. 515, n 7), si ce n'est peut-être que le Lyonnais renfermait un vignoble fameux (t. V, p. 184, n. 6; t. IV, p. 52, n. 7). L'industrie n'avait pas l'importance qu'elle prit plus tard : peut-être se bornait-elle alors à des fabriques de poteries communes (t. V, p. 266, n. 3), de passementerie, rubanerie, tissus et orfèvrerie de luxe, trait d'ailleurs qu'il importe de noter (t. V, p. 246, 301, n. 3). Ajoutez la construction navale, t. V, p. 231.

3. Pour ce qui suit, t. IV, p. 91-3, 437-9, 492-7.

4. Cf. p. 233-4.

5. *Floribus intextis refovent simulacra deorum*, XII, 533.

6. Cf. p. 287, n. 1.

7. Cf. p. 287, t. IV, p. 496, t. V, p. 373.

8. T. V, p. 373. Rappelons-nous l'importance de la gladiature aux fêtes du Confluent; t. IV, p. 438, n. 13; cf. t. VI, p. 288, n. 7.

9. T. IV, p 163; t. VI, p. 126. Sur la vie intellectuelle à Lyon, p. 138.

voisines, tout s'excitait et se surexcitait dans une prodigieuse effervescence de bruit et de mouvement. On eût dit qu'un dieu, Mercure le Gaulois ou Auguste l'empereur, fût passé sur ces terres et ces hommes pour les mettre en délire. Des foires se tenaient pendant la durée des fêtes[1]. Le monde entier accourait à Lyon pour acheter et pour vendre. J'imagine qu'il se préparait longtemps d'avance à ces journées de bataille commerciale. Il faut se figurer les rues, les quais, les places, les carrefours, remplis de tentes, de bancs et d'étaux, au milieu desquels pendant le jour les groupes se pressent et se choquent; et, le soir enfin, les foules se dispersant à travers les bouges et les tavernes innombrables qui s'alignaient dans la cité en liesse. Et si l'on songe que ces fêtes et ces foires avaient lieu lors des premiers jours d'août, aux heures où le soleil donne enfin à Lyon de la chaleur et de la beauté et l'enivre de lumière et de flamme, on comprend l'intensité des passions qui agitaient cette multitude et quelles folies s'emparaient d'elle.

Rien, dans le monde d'aujourd'hui, ne peut nous donner une idée de ce Lyon antique sous sa double face, la cité permanente d'affaires, la foire sainte des grands jours. Il faut, pour le comprendre, unir des spectacles de la France contemporaine et des souvenirs de la France ancienne, le Paris des Halles, du Marais et de Bercy et le château royal du Louvre, les courses de Longchamps, la foire de Beaucaire et les pèlerinages nationaux de Lourdes. Nous avons séparé dans l'espace et le temps les différentes formes de l'activité humaine, gouvernement, marchandise, spectacle et dévotion. Les Anciens les unissaient d'ordinaire. Ils aimaient, en de certaines heures de leur existence, sur de certains lieux de leurs patries, à faire agir ensemble, dans une émotion commune, toutes les forces et tous les désirs

1. Cf. t. IV, p. 438-9.

de leur âme et de leur corps. Nulle part plus qu'à Lyon la Gaule n'atteignit à cette intensité de vie.

Ce n'était pas impunément que les Lyonnais traversaient au Confluent ces journées d'exaltation, ou qu'ils hébergeaient à Fourvières des marchands de vingt pays. Ils pratiquèrent, plus tôt et plus intimement que n'importe quelle cité de Gaule, toutes les religions de l'Empire. Leur ville fut un pandémonium où chacun put choisir le culte et prier les idoles qui convenaient à son tempérament. Les Gaulois y virent leur Mercure[1] et leurs Mères[2], les Romains leur empereur[3], Isis y monta par le Rhône avec les Orientaux[4], Bélénus ou Apollon, qui avaient jadis éclairé de leurs rayons la colonie naissante de Fourvières[5], accueillirent Mithra à leurs côtés[6], la ville fut choisie par la Mère des Dieux pour être sa capitale au delà des Alpes[7], et c'est elle qui la première fit connaître au monde l'Église chrétienne des Gaules[8]. En dépit des intérêts vulgaires qu'y suscitait la vie marchande, des plaisirs ignobles qu'y encourageait l'autorité publique, Lyon était imprégné de dévotion et de

1. Ici, p. 518, n. 4. Cf. p. 28-32.

2. XIII, 1758-1766. Notez en particulier les *Matres Eburnicæ* (1765) au château d'Yvours. — Les autels du dieu au maillet (Esp., nᵒˢ 1733-6) sont de provenance locale. — Au Confluent, chapelle importante à la triade, d'origine celtique, Mars, Vesta et Vulcain : mais remarquez que le donateur de ce monument est un Sénon (XIII, 1676), et que précisément cette triade est adorée particulièrement à Sens (2940; cf. p. 420). De même, un Séquane consacre au Confluent un monument à *Mars Segomo* (1675), et ce *Mars Segomo* était adoré aussi chez les Séquanes (5340). Il est donc possible que les grands-prêtres de la Gaule élevassent au Confluent des monuments aux dieux protecteurs de leurs cités; et ceci serait bien en harmonie avec le caractère du lieu, rendez-vous sacré de toute la Gaule, de ses dieux comme de ses prêtres : *ad quam de universis pagis numina universa cum cultoribus suis convenerunt*, comme dit une inscription d'Afrique (*Bull. arch.*, 1917, p. 315).

3. T. IV, p. 89 et s., p. 432 et s.; XIII, 1774-7.

4. *C. I. L.*, XIII, 1737-8. Confrères de Bacchus, p. 80, n. 1, p. 88, n. 1.

5. T. II, p. 252. Je crois que le culte solaire ou apollinaire, qui resta important à Lyon (XIII, 1726-30), y fut originel et essentiel (*Lugdunum* = « *clarus mons* »; le corbeau, consacré à Apollon; cf. t. II, p. 252).

6. XIII, 1771-2; ici, p. 91, p. 87, n. 2.

7. Ici, p. 91; t. IV, p. 483.

8. T. IV, p. 486, 492 et s.

mysticisme[1]. Les formes les plus diverses de la religion s'y rencontrèrent. Ce n'étaient pas seulement les grands dieux qu'on cultivait d'une façon rare, mais aussi les Génies[2] et les Mânes[3]. On entourait les morts d'une tendresse infinie, et les affections familiales se paraient de pieuses formules[4]. Lyon réchauffait la foi de tous les hommes. Il était le gîte suprême des dieux qui vont mourir, et le premier foyer des cultes adolescents. C'est dans son amphithéâtre que succomba le dernier des prophètes gaulois, au milieu de l'émoi du populaire, qui le croyait immortel[5]; et c'est à la même place qu'expirèrent les martyrs chrétiens, accompagnés de la pitié de tous, signe des temps nouveaux[6]. En ce lieu de Lyon où la Gaule jouissait de la plénitude de sa vie romaine[7], elle dit adieu aux croyances de son passé, elle s'initia à celles de son avenir.

1. Déjà remarqué par Renan a propos du christianisme lyonnais (*L'Église chrétienne*, p 475). Toutes réserves faites sur d'autres de ses jugements.

2. XIII, 1733-6.

3. Voyez le développement du rite funéraire de l'*ascia*, p. 78, n. 5.

4. Ici, p. 260, n. 5, p. 242, n. 2.

5. T. IV, p. 194.

6. T. IV, p. 493 et s. — Sur Ainay, *Athanacum*, lieu (si on admet la tradition), non du martyre, mais de l'incinération, t. IV, p. 496, n. 6. C'est à tort, ce me semble, qu'on a vu dans Ainay (Renan, *l. c.*, p. 475) le premier quartier chrétien, « une basse ville où abondaient les Orientaux ». Il est possible qu'il y ait eu a Ainay des Orientaux autour des *canabæ* (p. 520, n. 4); la présence d'un sanctuaire aux *Matres* du côté de l'église (dédicaces d'un *Phlegon, medicus*, et d'un nommé *Apollinaris*; XIII, 1758, 1762) a pu y attirer quelques dévots grecs ou asiatiques (peut-être y avait-il la une source); tout autour se trouvaient de riches maisons (mosaïques du cirque, de la panthère, etc.), où pouvaient habiter des Chrétiens. Mais je crois que la valeur religieuse du quartier se rattache, à Lyon comme ailleurs, au martyre des Chrétiens et non pas à leur premier groupement. Du nom ancien du quartier, *Athanacum*, je ne sais que conclure : la terminaison (t. IV, p. 376) fait songer à une origine domaniale, et on signale un lieu *Athenacus* (Thénac) en Dordogne. J'hesiterais à y voir l'enclos sacré d'une Athéna ou Minerve, mais ce n'est pas impossible.

7. Écoles, p. 124, n. 5, libraires, p. 138, n. 2, médecins, p. 160, n. 3. Sur les séjours d'Auguste, Drusus, Caligula, Claude (né à Lyon), Vitellius, t. IV, p. 55, 89, 161-3, 171-2, 191-5. Sur les malheurs de Lyon, incendie de 65, destruction en 197, t. IV, p. 177, 545-7; sur l'effacement de son rôle au IIIe siècle, t. IV, p. 579-580, 593.

CHAPITRE VI

L'ŒUVRE DE ROME

I. Les limites à l'œuvre de Rome. — II. De la tolérance à l'endroit du passé. — III. Spontanéité de la civilisation gallo-romaine. — IV. Des procédés de la romanisation; l'adaptation. — V. Grandeur apparente de l'unité romaine. — VI. Des tares de l'Empire romain. — VII. Le bien et le mal de la conquête romaine.

I. — LES LIMITES A L'ŒUVRE DE ROME

Ainsi, l'action de Rome s'est fait sentir dans toutes les villes et sur toutes les régions de la Gaule. Mais elle ne s'est pas exercée partout de la même manière, et l'œuvre du peuple souverain n'a pas été mise partout au même point. Ici, les empereurs ont respecté la nature, et là le passé; ailleurs, ils n'ont tenu compte que de leurs propres besoins, et, plus loin, ils ont cédé à d'obscures résistances. C'est pour cela que malgré la force de leur pouvoir et le prestige de la culture gréco-latine, chaque cité de la Gaule a pris une manière différente de servir l'Empire et d'imiter Rome, celle-ci par ses écoles, celle-là par ses vins, l'une en suivant ses vieux dieux, l'autre en s'initiant à des religions lointaines. Chacune de nos régions et chacune de nos villes a reçu son rôle et s'est fait sa figure.

Peut-être même les différences entre ces villes ou ces régions furent-elles plus grandes qu'il n'a été possible de l'indiquer. Celles que nous avons notées sont révélées par les textes, les

monuments, les inscriptions. Or, les témoins de ce genre nous entretiennent surtout des riches et des lettrés, c'est-à-dire de ceux qui se conforment aux mêmes coutumes et qui s'expriment dans la même langue, et c'étaient alors la langue et les coutumes de la Grèce et de l'Italie[1]. Si l'on ne décrivait la France actuelle que d'après ses journaux, ses affiches, les façades de ses monuments et les épitaphes de ses tombeaux, qui se douterait de l'extrême variété de ses humeurs régionales et de ses usages municipaux? Combien plus encore ces modes et ces traditions locales durent persister dans la Gaule d'autrefois, sur laquelle n'étaient point passés des siècles de nivellement politique et d'éducation publique! je veux dire dictons de villes[2], coiffures de femmes[3], usages de foires, pratiques funéraires[4], légendes[5] et chansons du terroir[6], noms familiers[7], métiers de l'endroit[8], mets[9] et jeux favoris, ces mille détails de la vie populaire qui font le charme d'une cité et d'un « pays », qui donnent à leurs habitants un air de famille, qui mettent sur les traits des hommes les mêmes reflets d'un foyer commun. Mais ces détails, on ne les consacre pas par des monuments solennels, qui se transmettent à la postérité.

Et c'est, une fois de plus, constatée la faiblesse de cette

1. Voyez l'introduction, t. V, ch. I, § 1.
2. C'est peut-être un emprunt à ces dictons que, chez Martial, les epithètes de *pulchra* pour Vienne (p. 335), *Minervia* pour Toulouse (p. 358), *crassa* pour Bordeaux (p. 382). Voyez aussi les propos des Lyonnais contre les Viennois (t. V, p. 22). On a récemment supposé que le terme d' « Allobroge » avait pris alors un sens péjoratif (cf. l'article cité t. VI, p 141, n. 3).
3. La coiffure des Mères dans les pays rhenans (t. V, p. 248, n. 2), le bonnet de femme à Virecourt en Lorraine (chez les Leuques; t. V, p. 248, n. 2), le capuchon des femmes à Paris (t. V, p. 239, n. 4).
4. Nous en avons relevé quelques-unes, p. 300, n. 5.
5. Cf. p. 152-153.
6. Cf. p. 232-4.
7. Cf. à Nîmes, Trèves, Metz, chez les Helvètes, p. 300, n. 5.
8. Il est à remarquer que, malgré les représentations si nombreuses de métier t. V, ch. VII, § 6, t. VI, p. 191-2), nous n'avons rien constaté de spécifiquement propre a une localité.
9. Ceci est plus connu, sinon comme mets, du moins comme produits, t. V, p. 252-8, 193, 195.

histoire du passé gallo-romain. Elle a recours à des ruines aristocratiques et à des auteurs classiques; et elle nous apprend ainsi comment vivaient ceux qui vivaient à la romaine. Les autres, elle les ignore plus qu'à moitié; elle ne sait rien de ceux qui parlaient le gaulois, qui croyaient aux dieux sans images, qui refusaient à leurs morts des tombeaux en pierre taillée, et qui chantaient les chansons de leurs pères.

Mais, de ce que nous ne voyons pas la vie de tels hommes, nous n'avons pas le droit de nier leur existence. Si l'histoire se borne à répéter ce que lui disent les témoins du passé, elle risque de nous égarer : car maintes fois le hasard seul lui a fourni ces témoins[1]. A ce qu'ils disent, elle doit ajouter que d'autres faits furent possibles, et qu'elle se réserve sur leur compte.

C'est le cas, dans la Gaule romaine, des traditions des âges celtiques, religion, langage et mœurs. Dans quelle mesure, à la fin du troisième siècle, Rome les avait abolies, nous n'avons pu le dire exactement[2]. Plus tard, au cours des dernières années de l'Empire, on verra apparaître certaines habitudes qui rappelleront l'ancienne Gaule[3]. Il est possible, assurément, qu'elles aient été façonnées à nouveau, sans chaînon intermédiaire, par des conditions historiques pareilles à celles d'autrefois, ou par les forces immuables du sol et de la nature. Mais il est également possible qu'elles aient vécu obscurément, à l'insu des empereurs et des historiens, pour reprendre vigueur sous l'action de causes favorables.

Si nous ne savons pas jusqu'à quel point le passé a résisté et jusqu'où Rome a conduit son œuvre, nous connaissons fort bien, en revanche, le caractère de cette œuvre et la manière dont elle s'est accomplie dans les Gaules.

1. T. V, p. 8-9.
2. T. VI, ch. I, § 9, 14 et 15; ch. II, § 3 et 4; ch. IV, p. 235 et s.
3. Cf. ici, p. 554; et notre t. VII.

II. — DE LA TOLÉRANCE A L'ENDROIT DU PASSÉ.

Une fois la conquête terminée, Rome s'est interdit les violences[1]. C'est par des moyens pacifiques qu'elle a réalisé sa tâche. Elle a proposé en exemple ses institutions et ses mœurs, elle ne les a pas imposées[2]. Qu'elle ait eu le désir de les propager, cela va de soi[3] : des empereurs[4], des gouverneurs[5] ont rêvé d'un monde qui ne serait que latin ou grec, et ils ont pris des mesures afin de rapprocher de ce rêve la réalité : mais ces mesures furent des faveurs ou des récompenses pour ceux qui voulaient devenir romains, et non pas des châtiments pour ceux qui désiraient rester gaulois[6]. Contre les religions, la langue et les usages du pays, on ne signale aucun acte qui annonce une persécution systématique[7]. Romaniser ou civiliser à outrance[8], ces mots auraient fait sourire les hommes d'esprit qui ne manquèrent jamais au gouvernement du monde romain[9]. Ils n'éprouvaient aucune défiance à l'endroit du passé,

1. Cf. t. IV, ch. I, § 4, t. VI, ch. I.
2. Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 74.
3. Encore faut-il remarquer qu'elle n'en fit point le but permanent de son gouvernement; cf. n. 4.
4. Claude en particulier, t. IV, p. 173-4. Il est en revanche possible que d'autres empereurs, comme Hadrien (t. IV, p. 472, p. 279, n. 5) et Septime Sévère (t. IV, p. 520-2), aient eu un certain goût pour le maintien des usages indigènes et des diversités régionales.
5. N. 6.
6. Tacite, *Agr.*, 21 (il s'agit d'Agricola, gouverneur en Bretagne) : *Hortari privatim, adjuvare publice, ut templa, fora, domos exstruerent, laudando promptos et castigando segnes : ita honoris æmulatio pro necessitate erat. Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire... Inde etiam habitus nostri honor et frequens toga; paulatimque discessum ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam; idque apud imperitos humanitas vocabatur, quum pars servitutis esset.* Cf. Sertorius (Plutarque, *Sert.*, 14; ici. t. III, p. 105-6), Pompée (ici, t. III, p. 115-6).
7. Cf. t. IV, p. 13-5, 290 et s., t. VI, p 4 et s., 107 et s. Sauf cas spéciaux et incidents particuliers (t. IV, p. 290-1; t. VI, p. 5, n. 5). Comparer également la politique économique, t. V, p. 315-316.
8. Ce que l'on appelait *humanitas* (n. 6).
9. Claude, qui, de tous les empereurs, a eu le plus nettement l'idée d'une romanisation de l'Empire, n'eut jamais la pensée de recourir à la force (t. IV, p. 174-5), et il suivit tout autant le penchant des Gaulois qu'il le provoqua.

si le maintien de ce passé n'empêchait pas d'obéir. Les empereurs se décidèrent parfois à supprimer brutalement des choses qu'ils estimaient dangereuses, telles que le clergé des druides et les sacrifices humains[1] : mais ils en offraient aussitôt l'équivalent, avec les prêtres provinciaux et les combats de gladiateurs[2].

C'est pour cela que les Gaulois conservèrent si longtemps quelques-unes de leurs plus anciennes coutumes religieuses et sociales. Aucun de leurs dieux ne fut proscrit, aucun de leurs lieux de culte ne fut frappé d'interdit : le puy de Dôme resta la montagne sainte[3], Bélénus le maître des sommets lumineux[4], et les dévots purent graver en langue indigène leurs hommages aux sources maternelles[5]. S'il y eut des villes nouvelles, il y en eut plus encore dont les foyers dataient des âges lointains : les Augustes ne touchèrent ni à Marseille ni à Lutèce, quoiqu'elles eussent toutes deux repoussé le divin Jules. Nul empereur n'eut l'idée de modifier les limites des tribus et des cités[6], fixées depuis des siècles, et que les Gaulois avaient souvent reçues d'ancêtres inconnus; le Médoc ou le Morvan comme « pays », l'Auvergne ou le Limousin comme « cité », prolongèrent sans trouble leur existence, protégés et non combattus par la loi romaine : celle-ci jugeait plus avantageux de s'appuyer sur les groupements traditionnels pour administrer ces hommes, que de

1. T. IV, p. 66, n. 2, p. 155, n. 3, p. 173, 290-1; t. VI, p. 5.
2. T. IV, p. 433-6; t. VI, p. 82-3.
3. T. V, p. 80; t. VI, p. 29 et 403-4.
4. T. VI, p. 35-6.
5. Inscription de Nîmes, *Matrebo Namausikabo* (en langue celtique et lettres grecques); inscription de la fontaine du Groseau, *Graselou* (*id.*); cf. t. II, p. 130, n. 5. Voyez à Vaison la dédicace à Bélisama (*C. I. L.*, XII, p. 162) : Σεγομαρος Ουιλλονεος τοουτιους Ναμαυσατις ειωρου Βηλησαμι σοσιν νεμητον, que je traduis : *Segomaros Villoneos* [*Villonis filius*?] *civis* [ou *magistratus*?] *Nemausensis erigit Belesami hoc fanum.*
6. Sauf quelques cas, par exemple pour punir les cités (t. IV, p. 185), pour organiser les cités rhénanes (t. VI, p. 478, n. 2). Encore y eut-il alors, sans nul doute, beaucoup moins de changements de cet ordre que guerres ou conventions n'en avaient autrefois amené à l'époque gauloise (cf. t. II, p. 27-8, 29-30).

leur imposer, en surcharge de l'obéissance, l'ennui de cadres nouveaux[1]. L'ensemble de ces peuples s'étaient astreints, depuis plus d'un demi-millénaire, à une vie commune dans les frontières naturelles de la contrée et sous les noms collectifs de Gaule et de Gaulois : la Rome impériale ne s'offusqua point de ces noms, de ces frontières, de ces ententes; rien ne fut fait par elle pour dissocier davantage les êtres et les terres de France[2].

A certains égards, les temps romains ont consacré et renforcé les résultats de l'époque celtique, et les ont transmis aux générations chrétiennes. Si nos villes, nos « pays » et nos provinces se sont montrées, durant le Moyen Age, des puissances politiques ou morales que le morcellement des terres féodales n'a pu réduire, c'est parce que Rome avait respecté en elles les traditions du passé gaulois, et qu'elle leur avait communiqué l'éclat de sa propre vie. Les Arvernes persisteront, sous l'empire de Rome, à se dire un peuple, à acclamer leur nom, à glorifier leurs sanctuaires; Rome l'acceptera de bonne grâce, et, en outre, elle leur donnera une capitale bien placée, un centre de ralliement qui sera une belle ville, « mère » et maîtresse digne d'un grand peuple, Clermont[3] : et voilà l'Auvergne mieux armée et mieux ornée pour ses destinées de province française.

Rome a également apporté sa part contributive à l'unité nationale de notre pays, à la formation de la France en État, nation et patrie[4]. Assurément, cette patrie fût née plus tôt, si Rome

1. Sauf les réunions ou séparations opérées par Auguste, notamment chez les Aquitains au sud de la Garonne (t. IV, p. 71). Encore ne peut-on pas affirmer que les circonscriptions nouvelles établies par cet empereur ne s'expliquent pas par des groupements antérieurs, que nous ignorons. — Comme fait de traditionnalisme géographique, notez surtout le maintien des toutes petites cités de Buch, Senlis, Tricastins et normandes (p. 383, n. 4, p. 454, n. 6, p. 327, n. 2, p. 438, n. 3).

2. Sauf, bien entendu, ce que fit Domitius en séparant le Midi du reste de la Gaule, et que maintint l'Empire (t. III, p. 19-24; t. VI, p. 359 et p. 361 comparé à p. 362). Cf. t. IV, p. 14-15.

3. T. IV, p. 74-75; t. VI, p. 403.

4. Cf. t. IV, ch. XI, § 11.

avait laissé la Gaule à ses rois et à sa liberté[1] : et pour cela, pour l'avoir empêchée de rester unie et forte, de se gouverner et de s'éduquer à sa guise, nous ne saurions trop détester l'impérialisme romain; il a arrêté l'œuvre à laquelle tant de siècles avaient déjà travaillé, il a reculé de centaines d'années le temps où il y aurait une patrie française à l'intérieur de limites tracées sur la terre. Mais le mal aurait pu être plus grand, si Rome avait voulu, coûte que coûte, supprimer le mot de Gaule, et faire oublier les sentiments que ce mot réveillait. Je répète qu'elle ne le fit pas[2]. On fut gaulois comme par le passé, et l'on garda le sens de la fraternité morale et politique qui restait attachée au nom de Gaule. Il arriva même ceci sous la domination impériale, que cette fraternité gauloise accrut son domaine et l'étendit jusqu'aux frontières que la nature lui avait destinées. C'est alors que la langue et les usages des Celtes conquirent ou recouvrèrent la rive gauche du Rhin, gravirent jusqu'à leurs sommets les Alpes et les Pyrénées[3]. Ce cadre providentiel d'eaux et de montagnes, Rome le fortifia par l'appui de ses garnisons et par la sanction de son gouvernement. A l'intérieur, elle établit des assemblées et des cultes qui entretenaient les unions sociales et religieuses[4], elle disposa les grands chemins de manière à multiplier les rapports économiques[5], elle fonda une capitale, Lyon, au centre du pays[6]. Par tout cela, elle accoutumait chaque jour davantage les Gaulois à se connaître, à s'entendre, à comprendre leur solidarité naturelle. Qu'il y eût là de nouveaux germes à la formation d'une grande

1. Quant à dire que Rome a sauvé la Gaule de l'invasion germanique, c'est parler comme César (t. III, p. 223-5) ou Tacite (t. IV, p. 214) justifiant la conquête. Cf. plus loin, p. 546.

2. Même après la tentative de création d'un Empire gaulois, lors de l'insurrection de 69 (t. IV, p. 205 et s.). Voyez t. IV, ch. XI, § 11 : *Persistance de la nationalité gauloise.*

3. Ici, t. VI, p. 493-4, p. 512, n. 8, p. 376, n. 1. Le Pays Basque excepté.

4. T. IV, ch. XI, § 5 et s.

5. T. V, ch. III, § 2.

6. T. IV, ch. II, § 1 et 7 et p. 448-9; t. VI, ch. VII, § 5.

société nationale, l'État romain ne s'en inquiéta point, du jour où il se rendit compte que cette société lui obéirait, qu'elle prendrait des allures latines, et que la force propre de la Gaule serait pour lui, non pas un danger, mais une garantie[1]. On le vit bien au temps des empereurs gallo-romains, Postume et Tétricus. Si la Gaule résista alors par ses seuls moyens aux invasions germaniques, c'est parce que depuis trois siècles Rome avait resserré en elle tous les liens qui en faisaient un corps homogène; et la Gaule ne se sauva que pour se confier de nouveau à l'Empire, car elle ne pensait pas alors qu'elle pût vivre autrement que romaine[2].

III. — SPONTANÉITÉ DE LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE

Voilà le fait dominant de cette histoire. Les Gaulois voulurent être romains, non pas seulement obéir aux chefs de Rome, mais adorer ses dieux, parler sa langue, copier ses mœurs, s'incorporer en son histoire, se fondre en sa personnalité; et ils montrèrent qu'ils le voulaient, tantôt dans les circonstances solennelles où ils purent exprimer une volonté collective[3], tantôt dans les occasions vulgaires de la vie courante où chacun était libre de suivre ses préférences. Toute génération nouvelle complétait la soumission à Rome par l'emprunt d'un usage romain. Et tel était l'oubli des vaincus à l'endroit de leurs traditions, que des sages de l'Italie et de la Grèce s'en étonnaient et s'en affligeaient presque, froissés dans leur respect pour la dignité humaine : copier ainsi le vainqueur, c'était, suivant eux, une forme de la servilité[4].

1. Voyez l'affaire de l'assemblée gauloise de Reims en 70, t. IV, ch. V, § 13.
2. T. IV, ch. V, § 13 et 16.
3. Assemblée de Reims, t. IV, p. 208 et s.; conseils provinciaux, t. IV, p. 443 et s.
4. Voyez le mot d'Hadrien, t. IV, p. 279, n. 5; d'Agricola chez Tacite, ici, p. 531,

Ne parlons pas, à ce propos, uniquement d'esclavage, de bassesse, de flagornerie. De tels sentiments existèrent chez quelques-uns, qui étaient parmi les plus riches ou les plus instruits[1]; le plus grand nombre les ignora. Ce qui agit sur les Gaulois, ce fut moins la force que le prestige du pouvoir central. Rome était la plus grande ville du monde, bâtie par des fils de dieux; l'empereur, un héros destiné au ciel; l'Empire, une patrie d'étendue miraculeuse : sur ces hommes sensibles à la majesté et à la dignité des êtres et des choses, obéir à ces puissances souveraines était un devoir fixé par le destin[2]. Obéir ne suffisait point. Il fallait aussi imiter ces maîtres, se modeler d'après leur vie[3]; se hausser à leurs manières, ainsi que le dévot cherche à se mettre au niveau de son Génie. Les splendeurs présentes de la Ville Éternelle et de son Empire, monuments, légendes, poésies et fêtes, l'éclat millénaire de leur histoire, inspirèrent aux peuples de l'Occident une vénération profonde, où il ne se mêla point toujours de la crainte ou de l'intérêt. Le sentiment qui les attira vers la culture gréco-latine fut un sentiment à demi religieux, l'émoi pieux et naïf de vaincus qui sentent la présence des dieux[4]. C'est ainsi qu'avait pensé la cité des Rèmes, à l'approche de Jules César[5]; et le reste de la Gaule se donna de même peu à peu à la vie romaine, transformant l'obéissance en un acte de foi et en un rite de culte.

Nulle part dans le monde moderne nous ne voyons spectacle pareil, qui nous aiderait à comprendre la Gaule de ce temps. Elle ne ressembla pas au Japon, qui accepte les formes européennes afin de devenir l'égal de l'Europe et peut-être son

n. 6. Autre remarque, dans le même sens, du même Hadrien (Aulu-Gelle, XIII, 13, 4) : *Mirari se, quod.... municipia...., quum suis moribus legibusque uti possent, in jus coloniarum mutari gestiverint.*

1. Cf. t. IV, p. 219 et s.
2. Cf. t. III, p. 249, 531-2, t. IV, p. 116, 222, 613-4.
3. Voyez par exemple pour les villes, t. V, p. 48, 63, 66.
4. Cf. t. IV, p. 116.
5. T. III, p. 249.

rival. Elle ne ressembla pas davantage à nos sujets musulmans, qui ont vu jusqu'ici dans les usages français la nécessité d'un moment et un affront à leur foi, et encore moins aux tribus sauvages de l'Afrique, qui copient sans comprendre. Ligures et Celtes furent assez intelligents pour sentir le charme des œuvres du Midi. Ils les goûtèrent avec une joie véritable, ils les imitèrent en disciples dignes des maîtres. Aucune arrière-pensée ne troublait leur dévotion. Adopter ces œuvres, c'était perdre ce renom de Barbares, qu'ils savaient ne point mériter, c'était se faire accepter dans la grande famille des peuples civilisés, c'était montrer qu'ils pouvaient, eux aussi, s'éprendre de Virgile et produire des Cicérons[1]. De tous les hommes de nos siècles, ceux auxquels les Gaulois m'ont fait penser le moins rarement, sont les habitants des deux Amériques, avec leur désir de s'instruire de notre art et de suivre nos modes, d'imprimer à leur vie l'allure propre du monde européen. On dirait, devant les Gaulois s'initiant à l'art classique, aux mythes grecs, aux annales romaines, qu'ils rentrent dans l'histoire du Midi comme des exilés rentreraient dans leur patrie; et c'est l'impression que me laissent parfois les peuples d'Amérique, lorsque je les vois s'intéresser à notre passé et se former à nos mœurs. Il est vrai que ceux-ci viennent de chez nous, et qu'ils sont de lignage européen[2]. Entre Romains et Gaulois, au contraire, la parenté était si lointaine, que nul ne s'en souvenait, et qu'il n'y avait pour y croire que les faiseurs de généalogies divines[3].

Pourtant, cette parenté était réelle; et si confuse, si inconsciente qu'elle fût devenue, elle n'en agissait pas moins profondément sur les âmes. Un temps avait existé, il y avait à peine

1. Pour le sens de ces deux dernières allusions, t. VI, p. 139, 140 et s.
2. L'Amérique agit en colonie véritable d'Européens, la Gaule agissait comme si elle était colonie de Gréco-Romains, et d'ailleurs elle finit par croire qu'elle l'était (cf. t. VI, p. 152-3).
3. Cf. t. IV, p. 17.

un millénaire, où Celtes et Italiotes ne formaient qu'un seul peuple, parlant une seule langue[1]; et un autre temps avait existé, des centaines d'années plus tôt, où les pères de ces Celtes et de ces Italiotes vivaient en accord étroit avec les pères des Hellènes, soumis au même droit et au même langage[2]. De ces lointaines alliances, de ces ascendances fraternelles, il restait de nombreuses traces dans la religion, les coutumes et les parlers de ces trois groupes de peuples. Ce passé commun avait laissé entre eux de singulières affinités. Si Apollon ressemblait à Bélénus, c'est parce qu'ils étaient les deux noms, devenus différents, d'un seul dieu originel[3]; si pour désigner l'enfant « au teint blanc » qui vient de naître, le Celte et le Latin trouvaient des sons semblables, *Cantus* et *Candidus*[4], c'est que leurs ancêtres à tous deux avaient, à ce propos, prononcé jadis un même mot. Que la Gaule regardât, à quelques générations en arrière, l'histoire de l'Italie et celle de l'Hellade, elle y retrouvait les traits de sa propre vie : ses vergobrets et ses assemblées en armes rappelaient les préteurs au Forum et les comices centuriates au Champ de Mars, ses rois les dynastes grecs, ses guerriers les héros de l'*Iliade*, ses flèches, ses lances et ses chars de guerre les combats autour de Troie[5]. Les institutions fondamentales du monde méditerranéen, tribus et cités dans la vie politique, esclavage, clientèle et mariage dans la vie sociale, n'offraient rien en Gaule, au temps de César, dont pût s'étonner un Grec ou un Romain[6]. Elles s'y pratiquaient seulement sous une forme archaïque et démodée, comme si elles n'avaient point achevé

1. Il s'agit de l'unité italo-celtique découverte par les linguistes (cf. Schleicher, *Beiträge* de Kuhn, I, 1858, p. 440), confirmée par les historiens; cf. ici, t. II, p. 372, n. 1; Julien Havet, *Revue celtique*, XXVIII, 1907, p. 113 et s. [écrit en 1874]. Le nom « ligure » représente, je crois, chez les Anciens, le souvenir ou les survivances locales de cette époque; *Revue des Études anciennes*, 1916, p. 263 et s.

2. Il s'agit de l'unité indo-européenne.

3. T. VI, p. 35-6.

4. T. VI, p. 268; cf. p. 110, n. 1.

5. T. IV, p. 19-20; t. II, p. 434-5.

6. Cf. t. II, p. 14 et s., p. 400 et s.

leur croissance, comme si elles étaient demeurées plus longtemps immobiles sur ces terres brumeuses de l'Occident, alors qu'elles se transformaient plus vite sur les sols agités du Midi [1]. Le Gaulois était un dernier-né, peut-être un retardé [2], dans la famille des civilisés de l'Europe. Mais il lui appartenait. Entre lui et ses maîtres du jour, il n'existait aucune différence de couleur, de stature, de facultés, de morale, de corps, d'esprit et d'âme, rien du contraste qui sépare l'Européen d'aujourd'hui et ses sujets d'Afrique ou d'Extrême-Orient. La Gaule transformée à la romaine, vainqueurs et vaincus rapprochés et confondus, ce fut refaire l'unanimité d'une famille réconciliée.

IV. — DES PROCÉDÉS DE LA ROMANISATION; L'ADAPTATION

Les épisodes de cette réconciliation furent innombrables : car la Gaule se fit romaine par ses villes et ses routes, son industrie et son commerce, sa religion et ses mœurs, son écriture et sa langue, ses modes et même ses vices. Mais quel que fût le domaine où elle se transforma, le changement s'opéra suivant le même procédé.

A l'origine de tout fait de transformation il y a une chose romaine, que l'on importe en réalité ou dont on s'inspire à distance. C'est Jupiter qui s'introduit dans le culte, la prêtrise flaminale dont on emprunte les attributions, les poteries d'Arezzo que l'on imite, les basiliques latines qui servent de modèle, les

1. Cf. t. II, p. 434-5, t. IV, p. 278-280.

2. Encore est-il bon de rappeler, une fois de plus, qu'il s'agit d'un retard dans une certaine civilisation, la civilisation dite classique, celle de l'écriture et de l'image : mais ce retard n'implique pas chez les Gaulois l'absence ou la médiocrité de la civilisation. Rien ne nous dit, par exemple, que les poèmes des druides ou des bardes, quoique non écrits, ne renfermassent pas de grandes beautés, esthétiques ou morales, et des beautés égales à celles d'œuvres classiques contemporaines; cf t. II, p. 379 et s. Ne nous laissons pas tromper, je le répète (cf. p. 544), par le préjugé de notre éducation gréco-romaine.

jeux de l'amphithéâtre que l'on adopte, la rhétorique du forum pour laquelle on se passionne, et ainsi pour mille choses et mille pensées, que l'on demande en foule à l'Italie[1].

Toutes s'en viennent remplacer un équivalent indigène, qui disparaît pour ne plus revivre : Jupiter succède à Taran, la vaisselle arrétine aux écuelles celtiques, les jeux sanglants aux sacrifices, les flamines aux druides, les basiliques aux places consacrées, et de même pour le reste[2].

Mais ces faits de remplacement ne se sont point produits à la fois. Jupiter s'est installé plus ou moins vite suivant le goût des gens ou la décision des cités ; le flaminat ne s'est propagé d'abord que dans le Midi[3] ; et ce n'est point la même année que tous les amphithéâtres ont été bâtis[4]. Les hommes et les villes choisissaient à leur gré le moment pour accepter les modes nouvelles. Si le point d'arrivée fut partout le même, il y eut dans la marche bien des degrés de vitesse.

On excellait à trouver des transitions. Rappelons-nous avec quelle lenteur le vergobret souverain des peuples celtiques s'est laissé remplacer par le duumvir colonial ou le quatuorvir municipal des villes italiennes : il perd d'abord son droit de guerre, mais il garde son nom traditionnel de « vergobret » ; il perd ensuite ce titre, mais à la condition de prendre le titre éminent de « préteur », qui est la traduction latine du mot gaulois ; et c'est plus tard qu'il échangera enfin la dignité de préteur contre la qualité, plus humble, de duumvir ou de quatuorvir ; pour opérer cette transformation de la dictature suprême d'une cité libre en la modeste magistrature d'un district communal, il fallut quelquefois le travail d'un siècle[5]. Que de nuances d'accord ont été imaginées entre Jupiter et

1. T. VI, p. 35, 80 (cf. t. IV, p. 431), t. V, p. 269 et s., t. VI, p. 220 et s., 83, 140 et s.
2. Renvois à la note 1.
3. Dans les provinces, t. IV, p. 428-9 (cf. p. 441-2) et les villes, t. IV, p. 343-6.
4. Cf. t. V, p. 68-69, 230.
5. Entre le temps de Jules César et le temps de Claude ; t. IV, p. 336-8.

Taran ! c'est tantôt Jupiter qui demande la roue au dieu gaulois, et c'est tantôt celui-ci qui reçoit le foudre de son concurrent[1]. L'homme ou le dieu ne passèrent de la Gaule à Rome qu'en se déformant par une longue série de métamorphoses.

Ce passage ne consistait donc pas à répudier d'un coup le passé et à le remplacer aussitôt par un emprunt à Rome, mais à adapter l'une à l'autre deux institutions ou deux pratiques semblables, l'une transmise par les ancêtres, l'autre fournie par les vainqueurs. Un usage d'Italie venait en quelque façon s'ajuster, s'appliquer à l'usage indigène le plus voisin de lui, et, sans le faire disparaître, lui communiquait ses formes par une sorte de transfusion ou de décalque. Cela se produisait en toute matière : en religion, où Teutatès se muait en Mercure ; en administration, où la cité gauloise se moulait sur la commune latine ; dans les mœurs, où les sacrifices humains se transformaient en combats de gladiateurs ; dans l'architecture, où les portiques de style classique suivaient les lignes tracées sur le sol par les rites du culte national[2].

La civilisation gréco-romaine s'explique presque tout entière par des adaptations de ce genre. C'était ainsi que le Jupiter latin et le Zeus hellénique avaient jadis fusionné, avant d'attirer à eux Taran le Gaulois. Elles ont permis que sans violences, sans résistances, sans regrets, toutes les coutumes de la vie antique, chez les Celtes, les Grecs et les Italiens, pussent évoluer ensemble vers une destinée commune.

Nul ne s'étonnait. L'opinion publique avait de longue date devancé et commencé cette transformation du monde. Des pensées et des propos de tout genre rappelaient son unité originelle, la similitude des institutions en apparence les plus diverses[3]. Ce ne sont ni les armes ni les lois ni les influences de Rome

1. T. VI, p. 35, n. 2.
2. T. VI, ch. I, § 6 ; t. IV, ch. VIII ; t. VI, p. 83 ; t. VI, p. 214-215.
3. Cf. t. IV, p. 17-20, t. VI, p. 6-7, 11-15.

qui ont déterminé cet accord universel des dieux et des usages, cette assimilation des peuples en une seule famille : elles y ont aidé beaucoup, assurément, mais l'œuvre s'est ébauchée en dehors d'elles. Italiens, Grecs et Celtes eux-mêmes aimaient à rechercher et à proclamer les analogies qui rapprochaient leurs peuples et leurs dieux. Ils jugeaient insupportable la prétention des Juifs à ne ressembler à personne, et de Jahveh à être un dieu d'exception. Dès qu'un philosophe rencontrait une divinité nouvelle, si barbare fût-elle, il s'empressait de lui trouver un nom connu, et le populaire, dans sa façon de parler, n'agissait point autrement. On traita Jahveh de Saturne ou de Bacchus[1], Teutatès de Mercure[2], et cela, sans aucun doute, bien avant que les Romains ne les eussent conquis l'un et l'autre. Toutes les nations pensent de même en religion, rappelait César[3], et il eût volontiers ajouté, agissent de même en politique et en morale. L'homme, en effet, ne pouvait trouver, pour croire, se gouverner ou se conduire, des manières très opposées. Sa nature primordiale était la même partout. Des divergences d'expression ne devaient point faire oublier l'identité des éléments. L'Occident comme l'Orient adoraient pareillement le Soleil et la Terre, les Morts et les Génies. Chaque peuple les habillait, les traduisait ou, ainsi que disaient les Romains, les « interprétait »[4] à sa manière; mais on ne changeait point le principe essentiel de la divinité. Isis chez les Égyptiens, Nerthus chez les Germains, la Mère chez les Romains, c'était également l'image et le nom de la Terre, féconde, nourricière et

1. Tacite, *Hist.*, V, 4 et 5.
2. Ici, ch. I, § 6.
3. *De his* (Apollon, Mars, Jupiter, Minerve) *eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem* (les Gaulois); *De b. G.*, VI, 17, 2.
4. Tacite, *Germ.*, 43 : *Deos, interpretatione Romana, Castorem Pollucemque nominant* (chez les Germains). Cf. ici, p. 13, en particulier n. 5. — On possède un peu partout dans l'Empire des inscriptions *diis deabusque secundum interpretationem oraculi Clarii Apollinis* : je me demande si cet oracle ne consistait pas à dire, comme César, que tous les dieux sont similaires, et qu'il suffit de prier « les dieux », et s'il n'avait pas indiqué quelques identifications.

dominatrice[1]; et de même, le stratège d'Athènes, le préteur de Rome, le vergobret de Bibracte, n'étaient que trois mots différents pour désigner la magistrature suprême[2]. Avant que Rome ne les eût soumis, toutes les nations de son Empire cherchaient à se ressembler et préparaient elles-mêmes la tâche de leur future souveraine.

V. — GRANDEUR APPARENTE DE L'UNITÉ ROMAINE

Quand cet Empire fut achevé, et avec lui l'unité du monde méditerranéen, il parut à tous que l'histoire de ce monde arrivait à sa conclusion naturelle. Tous les peuples mettaient enfin en commun sentiments et produits. Les dieux, l'art, les lois de la Grèce et de Rome devinrent le patrimoine de l'univers entier. Qu'une divinité, Isis ou Mithra, prît une vogue nouvelle, elle était aussitôt demandée de vingt provinces. Les mêmes formes servirent à revêtir tous les corps, à exprimer toutes les idées. « Ce qui est conçu quelque part », disait un écrivain de ce temps[3], « semble naître partout à la fois ». Cent millions d'hommes s'habituaient à penser, parler, agir de la même manière.

Cela fut, pour les philosophes et les poètes, un merveilleux spectacle; et l'on comprend l'enthousiasme avec lequel ils l'ont célébré[4]. Au-dessus des cités innombrables, Jupiter bâtissait la cité universelle. Une seule patrie remplaçait toutes les autres. Les luttes fratricides étaient finies entre les nations rivales. Un foyer commun brûlait pour l'humanité entière. La Terre, mère des dieux et des hommes, avait enfin groupé tous ses fils sur

1. Cf. Tac., *Germ.*, 40 : *Nerthum, id est Terram Matrem.*
2. Pour la traduction de vergobret en préteur, t. IV, p. 337; de préteur en stratège, Holleaux, *Revue des Ét. anc.*, 1917, p. 162.
3. Pline, *Panégyrique*, 29.
4. Pour ce qui suit, t. IV, ch. I, § 1, ch. VI, § 12, et aussi p. 222, 468-9, 534-5, 547-9, 557, 608-610, 613-4.

son giron, un ciel sans orages se fixait au-dessus d'elle, la paix éternelle descendait vers les hommes. Et sur ce thème magnifique les rêveurs brodaient à l'infini leurs métaphores et leurs espérances.

Mais, à quinze siècles de distance, nous avons le droit et le devoir de ne point nous laisser éblouir par les images des contemporains ni entraîner par l'ardeur de leur foi. Sur eux, pour établir et juger l'œuvre de Rome, nous avons un double avantage : le recul du temps nous donne une meilleure perspective, l'expérience de l'histoire nous permet un dessin plus exact. Nous pouvons replacer l'action de Rome entre celle des patries qu'elle a supprimées et celle des nations qui lui ont succédé; nous pouvons juger des beautés que son règne a détruites et des tares qu'il a infligées aux peuples.

Encore faut-il, pour que notre jugement soit juste, que nous ne remplacions pas en notre cœur et notre esprit une admiration de contemporains par une fidélité d'héritiers, que nous sachions nous débarrasser des manières de sentir et de raisonner qui sont le legs de l'Empire romain. Cet Empire est mort sur la terre, mais il vit quand même en nous par les idées et les sympathies qu'il a imposées sans répit à nos aïeux et à nous; et à notre corps défendant nous l'apprécions de la manière dont il s'estimait lui-même. Depuis quinze siècles sa langue et ses écrivains ont éduqué toutes les générations de l'Europe : elles ont connu l'histoire de Rome par Tite-Live et Virgile, et dès la première adolescence, ce sont les flagorneurs de l'Empire qui nous ont appris à parler de lui. Depuis quinze siècles, le Christianisme est le maître de nos âmes, et, comme il a reçu de Rome sa forme actuelle, il a habitué ces âmes à entourer ce nom d'un respect religieux. Depuis quinze siècles enfin, le mot d'Empire exerce sur les chefs et les peuples une prodigieuse attraction, il a valu à la Gaule la gloire de Charlemagne et à la France celle de Napoléon, et nous n'osons pas toucher au mot prestigieux

qui fit par deux fois la fortune mondiale de notre nation. De cette éducation classique, chrétienne, impérialiste, nous sommes sortis avec des préjugés en faveur de Rome, qui sont presque invincibles. Mais l'historien doit savoir les vaincre, et juger par lui-même, directement, sur les faits et sur les œuvres.

VI. — DES TARES DE L'EMPIRE ROMAIN

Que, dans la vie matérielle, l'Empire romain ait établi trois siècles de paix, cela est indéniable : le sol de France lui a dû sa plus longue période de travail tranquille, les trois siècles qui commencent au départ de César (49 avant notre ère)[1] et qui finissent aux grandes invasions (253 après)[2]. Mais n'oublions pas que ces temps « désarmés » n'ont pas été continus : des insurrections les ont traversés à l'intérieur[3], des guerres les ont menacés à la frontière[4], d'atroces luttes civiles les ont longtemps interrompus[5]. Si Rome a supprimé les conflits entre les peuples, elle a multiplié les batailles entre les prétendants, elle a, sous Vitellius et sous Septime Sévère, porté les guerres civiles à un degré d'horreur et de massacre que le monde avait ignoré jusque-là[6]. Songeons aussi, avant de partager l'enthousiasme des Anciens pour l'édifice romain, aux millions de cadavres qui ont servi à l'édifier[7], et à ceux qu'il fallut pour le maintenir en

1. T. III, p. 602.
2. T. IV, p. 566.
3. En 21 (t. IV, p. 154 et s.), en 68 (t. IV, p. 179 et s.), en 69-70 (t. IV, p. 192 et s.), en 88-9 (t. IV, p. 464), peut-être sous Antonin (t. IV, p. 475, t. VI, p. 5, n. 5), sans doute sous Marc-Aurèle (t. IV, p. 478) et sous Commode (t. IV, p. 503).
4. En 16 av. J.-C. (t. IV, p. 108), en 9 après (t. IV, p. 124), en 69-70 (t. IV, p. 202 et s.), vers 162 et s. (t. IV, p. 477), en 234 (t. IV, p. 537).
5. Pour Vitellius, t. IV, p. 187-200; pour Septime Sévère, t. IV, p. 513-7. Ajoutez sous Maximin (t. IV, p. 550-1), après Décius (t. IV, p. 564-5), sous Postume (t. IV, p. 578 et 582), après lui (t. IV, p. 584), sous Tétricus (t. IV, p. 588), Aurélien (t. IV, p. 591-2), après Tacite (t. IV, p. 599, n. 5), sous Probus (t. IV, p. 610-1).
6. N. 5.
7. Pour la Gaule, t. III, p. 566 et s., et ch. I, § 3 et 4.

état[1]. Qui sait si, tout compte fait, la paix romaine n'a pas coûté plus de sang à la Gaule que n'en aurait coûté l'indépendance?

On répète que Rome avait sauvé la Gaule des invasions germaniques. Ce n'est point vrai. Tant que les proconsuls du sénat ne se sont point présentés au delà des Alpes pour affaiblir et diviser les peuples, la Gaule d'Ambigat ou de Bituit n'eut rien à craindre des Barbares d'outre-Rhin[2]. C'est Rome, à la fin, qui nous a livrés à eux, par la sottise criminelle de ses discordes, la puérilité de ses rêves pacifiques, l'impéritie de son service aux frontières[3]. Regardez dans quel état se trouvait le pays après ces trois siècles de règne latin : ses villes détruites par les soldats ou les Germains, ses champs en friche, la population réduite plus que de moitié, partout la misère et l'anarchie[4], jamais la terre de France n'a été plus dévastée et plus malheureuse que sous des empereurs romains[5].

Est-il sûr, en revanche, que la formation et la durée de cet immense Empire aient amené quelque progrès dans les esprits et les âmes, leur aient apporté à ceux-là plus d'intelligence, à celles-ci plus de vertu, ce qui est après tout l'essentiel dans la marche des faits humains? Je ne le crois pas[6].

Réunissez les hommes en une foule, faites-les sentir, penser,

1. P. 545, n. 3, 4 et 5.
2. T. III, p. 6-7, 131-2; cf. t. VI, p. 534, n. 1.
3. T. IV, p. 549-552, 552-5, 564-5, 598 et s.
4. T. IV, p. 477 et s., 503, 517 (destruction de Lyon), 565 et s., 588-9 (destruction d'Autun), 598 et s., 602 et s. Il suffit de lire les panégyristes des temps de Dioclétien et de Constantin pour voir dans quelle misère était alors la Gaule : de Trèves il est dit *olim corruisse* (VII [VI], 22); de la campagne d'Autun, *vasta omnia, inculta, squalentia* (VIII [V], 7). Remarquez l'énorme quantité de beaux morceaux de sculptures, de débris de somptueux mausolées du IIe ou IIIe siècle, qui ont été employés par Constantin (Ausone, *Mos.*, 11) à bâtir le *castrum* de Neumagen (Esp., VI, p. 317 et s.) : ce qui suppose une extraordinaire dévastation des bords de la Moselle. Et nous pourrions apporter, de cette ruine de la Gaule vers 280, ruines matérielles et pauvreté en hommes, plus de cent textes, plus de cent preuves archéologiques; cf. t. V, p. 180, n. 1 et 5 (dévastation des campagnes).
5. Ajoutez, dès le début de l'Empire, l'affaiblissement des petits ports au profit de deux ou trois grands ports d'Empire (t. V, p. 132-9, 166-8).
6. Voyez à ce sujet les admirables pages de Fustel de Coulanges, *L'Invasion* (*Institutions*, [II]), p. 217 et s. Cf. ici, p. 286 et s., p. 293 et s.

parler ensemble, dans un grand spectacle ou dans une réunion publique : il est bien rare que de ces impressions ou de ces efforts collectifs il sorte une idée originale, un sentiment supérieur. La mise en commun des facultés humaines aboutit trop souvent à ce qu'elles soient abaissées. Il se fait, entre les meilleurs et les pires, un rapide nivellement. Ce qui résulte de la vie solidaire des multitudes, ce sont les résolutions ou les œuvres moyennes, les copies, les plagiats, les redites, toutes les formes de la médiocrité. C'est ce qui arriva à l'Empire romain, le plus vaste assemblage d'hommes qu'ait vu l'humanité, l'amas le plus colossal d'idées communes où elle eût encore puisé. Beaucoup d'hommes, et surtout en Occident, s'enrichirent d'un énorme trésor de notions et de formes nouvelles, et nous rappellerons tout à l'heure les principales. Mais est-ce à dire que leurs facultés en soient devenues plus fortes et leurs actions meilleures?

Voyez les objets d'art et les œuvres poétiques qui délectent les meilleurs[1]. Depuis que l'Empire est né, les belles choses, à chaque génération, deviennent plus rares. La Gaule a été convertie à la poésie latine, à la sculpture hellénique : ni dans l'une ni dans l'autre elle n'a encore été capable de produire, je ne dis pas un chef-d'œuvre, mais une œuvre passable. Elle imite, elle copie, et rien de plus. Si le premier siècle a vu quelques efforts originaux, ceux qui suivent ne connaissent que le plagiat; et son grand dieu lui-même n'est qu'un pâle reflet d'une image lointaine. L'histoire artistique de la Gaule est celle d'une décadence, de la longue sénilité de l'art antique : on eût dit qu'il n'était venu ici que pour y trouver une nouvelle manière de mourir[2].

Voyez les produits des manufactures gallo-romaines. Si le terme de copie caractérise l'art, le mot de contrefaçon s'impose

1. Pour ce qui suit, t. VI, ch. III, surtout § 5, 8, 9, ch. II, surtout § 10, 11.
2. Cf. Fustel de Coulanges, *L'Invasion*, p. 218. Ici, p. 181, n. 3, p. 26-8, t. V, p. 290.

pour les industries. Celle qui a livré le plus de débris, qui est devenue le plus franchement indigène, la céramique, a tout emprunté à l'Italie, ses formes, ses couleurs, ses vignettes, mais en alourdissant les unes et en dégradant les autres. Qu'un type d'objet ait pour lui la faveur populaire, le fabricant le répète à des millions d'exemplaires, et cela lui évite de s'appliquer à du nouveau[1].

Voyez enfin cette lassitude générale du travail scientifique[2]. Jamais l'élite, chefs ou savants, ne disposa de plus de liberté et de plus de moyens pour réfléchir et pour découvrir; et dans l'histoire des sciences, les siècles impériaux ont été les plus infertiles. Faire effort afin de chercher, de connaître et d'inventer fut de plus en plus difficile à ces hommes[3]. En histoire, ils laissèrent disparaître tous les souvenirs de la Gaule celtique, comme si la vérité sur le passé du monde leur devenait indifférente[4]. En géographie, ils n'eurent même pas le désir de refaire ce qu'avait fait le Marseillais Pythéas, et ils dissimulèrent leur impuissance en le couvrant de leurs railleries : les empereurs voyaient l'Irlande et la Scandinavie à la lisière de leurs

1. T. V, p. 269 et s., 285 et s.; cf., pour l'industrie dans son ensemble, t. V, p. 316-317. Pour la manière de bâtir, t. V, p. 355, n. 3, p. 221, n. 1, p. 222, n. 2. Pour la banalité du luxe international, t. V, p. 354-356.

2. Cf. Fustel de Coulanges, *L'Invasion*, p. 217 : « Cette sorte d'atonie se reconnaît même dans le domaine intellectuel. Durant quatre siècles d'une paix continue qui aurait dû être si féconde, l'homme n'a fait aucune découverte. La science n'a pas avancé d'un pas. Aucune conquête n'a été faite sur l'ignorance et sur les préjugés. Aucun effort n'a été tenté pour connaître et comprendre la nature. L'esprit n'a eu ni l'indépendance qui cherche ni l'intuition qui trouve. Les sciences morales n'ont pas fait plus de progrès que celles du monde matériel. Nul véritable effort philosophique; nulle érudition. On ne pensa à étudier scientifiquement ni l'ancienne histoire de la Grèce, ni même celle de Rome. On posséda l'Égypte et l'on ne songea pas à lire ses hiéroglyphes. » — Voyez par exemple les sottises que débite Tacite sur les Juifs, la manière dont il dénature leur histoire et leur religion, alors qu'il eût été si facile, avec un peu d'effort, de savoir la vérité. — Cf. ici, p. 150.

3. T. VI, p. 160-5, 150. C'est ce qu'a constaté Pline l'Ancien (XIV, 3-4) : *Desidia rerum internecione memoriæ indicta*, et il attribue justement cette décadence intellectuelle au remplacement des nations par un trop grand empire : *Antea inclusis gentium imperiis intra ipsas.... Posteris laxitas mundi et rerum amplitudo damno fuit.*

4. Ici, ch. II, § 12.

domaines, et nul savant ne fut envoyé avec la mission d'étudier ces terres[1]. Chimie, physique, mécanique ne firent aucun progrès. Ce que la Grèce avait imaginé en ces matières parut suffisant aux Romains[2], et ils jugèrent inutile de perfectionner les inventions faites par les Gaulois dans la technique industrielle[3].

L'intelligence s'atrophiait sous l'inertie de la volonté. Car c'est de cette impuissance à vouloir que l'Empire romain souffrit le plus. Il ne manqua, par exemple, ni d'expériences scientifiques ni d'ingénieurs habiles ni d'une abondante main-d'œuvre pour construire de grands ponts sur nos fleuves, pour creuser de larges canaux entre nos vallées, pour dessécher les marécages voisins de notre Océan : il ne l'osa point[4]; et des empereurs qui eurent une puissance presque surhumaine, firent moins pour dompter la nature[5] que les obscurs ancêtres des Arvernes de Limagne[6] et que les humbles moines de Maillezais[7].

Cet Empire romain fut le plus vaste et le plus fort que le monde vît jamais. Rien n'eût été impossible à sa volonté. Et jamais un État ne montra moins de hardiesse et moins de persévérance, n'eut une plus grande peur des initiatives et des innovations. L'expédition des affaires courantes, qui étaient en quantité énorme, absorbait le principal de son activité, et il s'en acquittait d'ailleurs avec des lenteurs infinies[8]. Enserré dans les pratiques tatillonnes de la bureaucratie, il ne songea qu'à vivre et à se

1. Voyez surtout t. I, p. 428-9, t. IV, p. 147; cf. t. V, p. 169 et 198-9.

2. Cf. t. VI, p. 160-4, 550-1.

3. Savon, teintures végétales, émaillerie, machines et procédés agricoles, carrosserie, ferronnerie et bronze, t. II, p. 300 (cf. t. V, p 262), t. II, p. 300 (cf. t. V, p. 245), t. II, p. 314-5 (cf. t. V, p. 296), t. II, p. 274 et s. (cf. t. V, p. 176), t. II, p. 325-6 (cf. t. V, p. 237), t. II, p. 310 et s. (cf. t V, p. 308). Voyez là-dessus les excellentes remarques du livre, trop oublié, de Reynier (t. II, p. 260, n. 1).

4. T. V, p. 118 et s., p. 129 et s., p. 177, n. 2, p. 180.

5. J'excepte les travaux d'aqueducs, d'ailleurs antérieurs à Antonin et dont beaucoup sont contemporains de Claude (cf. p. 164, n. 4).

6. T. I, p. 173-4.

7. T. V, p. 180, p. 177, n. 2.

8. Cf. entre mille autres l'affaire du jugement de saint Paul sur son appel à l'empereur (cf. t. V, p. 169, 170-1), l'affaire de la gratuité des thermes du village de Garguier pres de Marseille, laquelle dut aller jusqu'à Rome (*C. I. L.*, XII, 594).

conserver, ce qui était le plus sûr moyen de déchoir : car à la fin il ne se sentit même pas la force de se défendre, et il s'abandonna aux Barbares.

Tout cela d'ailleurs, impuissance d'agir, paresse d'invention, contrefaçon d'objets, imitations en art, vulgarité de sentiments, c'est le résultat d'une seule et même cause, l'existence d'un immense Empire, l'importance du nombre dans la vie commune, la pesée de la foule sur les âmes humaines. Des millions d'hommes en étaient venus à connaître et à vouloir les mêmes choses, et tout d'abord la paix, le bien-être et le plaisir; membres d'un même État, ils mettaient leur amour-propre à vivre des mêmes jouissances; et, comme ils étaient innombrables, et qu'il fallait d'abord satisfaire à ces multitudes, le temps, la force et le courage manquèrent pour produire des beautés nouvelles et pour élever les âmes à une vertu plus haute[1].

VII. — LE BIEN ET LE MAL DE LA CONQUÊTE ROMAINE

L'État impérial se borna donc à mettre à la portée d'un grand nombre d'hommes les résultats acquis par les siècles antérieurs, et de ces résultats, si la portion la plus visible, celle des lois et des mœurs, provenait de Rome et de l'Italie, la portion la plus belle, celle de l'art et de la pensée, était l'œuvre de la Grèce.

C'est grâce à ses maîtres romains que la Gaule a pris sa part du bien-être matériel et des richesses intellectuelles créés par les Méditerranéens. Ils ont été sur son sol et parmi ses hommes les vulgarisateurs de la vie gréco-latine, et voilà, dans l'histoire

1. Voyez en particulier l'impuissance ou plutôt l'indifférence des empereurs à l'endroit de la moralité générale, de l'éducation de la plèbe; t. VI, p. 286-290. Inversement, l'effort pour satisfaire les caprices et le luxe de l'aristocratie, t. V, p. 200-1.

de notre pays, l'apport véritable et bienfaisant de la conquête italienne. Désormais il connaîtra la suprématie des lois rédigées, le confort des grandes villes, la solidité des édifices de pierre, le charme et la sécurité que l'écriture donne aux relations sociales, la splendeur des arts plastiques, le souvenir des ancêtres perpétué par l'image ou la poésie; il goûtera plus profondément la douceur des habitudes pacifiques, travail régulier, vie de famille, discipline politique. Le Gaulois est maintenant, de corps et d'âme, le frère de l'Italien et de l'Hellène; lui aussi, il peut se dire fils d'Hercule[1] et disciple de Mercure[2], l'*Iliade* est devenue le miroir de son passé[3], et le droit romain, la règle de son présent.

Mais ces bienfaits du nouveau régime, est-il sûr que la Gaule les eût ignorés si elle n'était point passée sous le joug du sénat et des empereurs[4]? Rome était encore inconnue de l'Occident, et les Gaulois avaient déjà des lois utiles, de grandes villes, des champs bien cultivés, une industrie fort habile, des familles unies, le culte de la poésie, l'amour des dieux et le sens de la vertu[5]. Pour imprimer à ces bonnes choses les façons élégantes du monde classique, nul besoin n'était de la conquête par Domitius et César, et de l'oppression par les Augustes. D'elle-même, par l'excellence de son sol et le mérite de ses hommes, la Gaule désirait et cherchait le progrès; elle aspirait au Midi, si je peux dire, comme à la future patrie de son âme. A sa porte, la Grèce s'était présentée pour l'aider dans sa tâche : Marseille était là, qui, lentement, sans guerre et sans violence, lui enseignait les leçons d'une vie nouvelle; elle lui apprit l'art de l'écriture et de l'image, l'usage de la monnaie, la culture de la vigne, la

1. Cf. t. III, p. 143-4, p. 144, n. 1.
2. Cf. t. III, p. 143, t. II, p. 154-5, t. VI, ch. I, § 6.
3. Cf. t. VI, ch. I, p. 25, ch. II, p. 152-3.
4. C'est la question que ne se posent jamais les apologistes systématiques de la conquête romaine. Sur la tendance à une civilisation commune, cf. p. 541-3.
5. Notre tome II, et t. I, ch. IX, § 7 et 8.

taille de la pierre[1], et sans doute aussi les gloires d'Hermès et d'Hercule : car les Éduens se sont dits issus de Troie bien avant d'obéir à César, et les Arvernes frappaient de poétiques figures sur leurs monnaies tout en refusant d'accepter les ordres de Rome[2]. La brutalité des guerres et l'iniquité des empires n'étaient point nécessaires pour amener les hommes à une existence meilleure ou à de meilleurs sentiments. Les beautés de l'*Iliade* et les leçons de Socrate, le droit écrit, la vie municipale, le travail industriel, la morale chrétienne sont arrivés à la moitié de l'Europe sans qu'elle ait été annexée par César ou par Charlemagne, et je ne m'aperçois pas qu'elle ait dénaturé les leçons du Midi en ne les recevant pas de maîtres armés. Rome elle-même, après tout, n'avait jamais été conquise par la Grèce, et elle était devenue la plus originale de ses disciples.

Il est vrai que, si Rome n'avait point étendu son empire sur la Gaule, il eût fallu, pour la transformer, compter par siècles, et non point par années. Mais le temps ne fait rien à l'affaire, les progrès les plus rapides ne sont point les plus sûrs, et l'esprit humain gagne plus à s'acheminer peu à peu de lui-même vers des connaissances supérieures qu'à se les laisser imposer tout d'un coup par une volonté impérieuse.

A s'instruire plus lentement et sans le devoir d'obéir, la Gaule aurait retenu davantage de ses facultés propres. Entre les formes que lui offraient les œuvres méditerranéennes et les habitudes de son tempérament ou les traditions de son passé, l'entente eût été possible. L'esprit classique n'aurait pas travesti les gloires et les coutumes indigènes sous les lignes uniformes de ses types consacrés[3]. Une plus large place eût été faite aux éclatants

1. Pour tout ceci, t. II, p. 375 et s., 391 et s. (t. III, p. 128), 339 et s., 270 et s. (t. V, p. 184 et s., p. 252 et s.), 323, et le résumé, t. II, p. 550-1.
2. T. III, p. 143 et p. 456, n. 7.
3. T. VI, p. 25-7, 30-1, 49 et s., 151 et s., 164-5, 178-9, 195-6, 196-8.

souvenirs de la Gaule et à ses qualités présentes, à toute sa vie personnelle, si pleine d'élan, de curiosité et d'aventures[1]. Elle fût entrée dans la discipline morale des Méditerranéens en gardant sa marque nationale, comme Rome et l'Étrurie l'avaient fait l'une et l'autre. Si Domitius et César n'étaient point venus, une grande patrie aurait achevé de se former sur la terre, et elle y aurait pris une noble figure[2].

Il n'en fut point ainsi. Aucun des traits de la culture gallo-romaine n'est d'un contour original. Ce qui est resté de la Gaule celtique, c'est ce qui vit en dehors de cette culture, plèbe et paysans. Tout ce que nous avions vu poindre, avant César, de pensées et de formes personnelles, a rapidement disparu sous la défroque classique. L'exubérance celtique s'est pliée aux multiples sujétions de la famille, de la confrérie, de la cité et de l'État[3]. Plus de dieux invisibles et mystérieux[4]. L'art symbolique fait place à l'image banale[5]. Les épopées des druides, les hymnes des bardes sont sortis de la mémoire des hommes[6]; et j'avoue qu'à tous les pastiches gallo-romains fabriqués en vers de Virgile[7] je préférerais un chant de la *Genèse* ou de l'*Exode* celtiques[8]. Mais ces poèmes sacrés se sont tus pour

1. Cf. le résumé, t. II, p. 550-1 et l'ensemble de ce t. II.
2. En opposition à cette thèse, voyez ce que dit Mommsen (cf. t. III, p. 32).
3. Notre t. IV, ch. IX, X, VIII, VI-VII et XI.
4. Notre t. VI, ch. I.
5. *Id.*, ch. III.
6. *Id.*, ch. II.
7. Je pense à Ausone, le principal poète de la Gaule romaine.
8. On me reprochera sans doute d'avoir envisagé ici l'hypothèse de Vercingétorix vainqueur et de la Gaule demeurée libre. Un historien n'a pas le droit, me dira-t-on certainement, d'appuyer ses théories sur des faits qui ont failli se produire et qui ne se sont point présentés. Sa tâche est de se mettre en face des événements et des documents, de ne voir qu'eux, de n'expliquer et de ne juger le passé que d'après eux. Introduire dans une œuvre de science la pensée que le cours des choses aurait pu être différent, c'est faire entrer l'imagination où il ne doit y avoir place que pour la réalité. C'est reconstruire les temps d'autrefois au gré de ses rêves, au lieu d'en suivre et d'en déterminer l'enchaînement. En dehors du récit des faits, de la recherche de leurs causes, de l'examen de leurs conséquences, l'historien a l'obligation de s'abstenir. — Je ne le crois pas. D'abord, pour qui connaît son devoir envers la vérité et se sent la force de l'accomplir, se figurer un passé différent de celui que les hommes ont vu, ne

toujours, plus rien ne nous les rendra; et Rome, après avoir privé la Gaule de son existence nationale, a aboli jusqu'aux œuvres et au souvenir de son histoire. Elle a l'a frappée dans son présent, elle l'a effacée dans son passé, elle l'a retardée dans ses destins naturels.

Mais la nature finit toujours par s'imposer aux hommes, et les morts par se rappeler aux vivants. Rome n'avait pu détruire les énergies propres à la Gaule, ni celles que le sol y avait créées et qu'il ravivait sans relâche, ni celles qu'y avait fondées le travail incessant des générations disparues. Ces énergies vont se montrer et agir à nouveau, lorsque l'Empire romain s'affaiblira à son tour.

saurait un seul instant troubler sa claire vision des choses ni fausser sa manière de les interpréter : chez lui, cette hypothèse d'un passé différent ne vient qu'après coup, lorsqu'il a achevé en toute rigueur sa tâche de narrateur véridique. Mais cette hypothèse, il ne lui est pas interdit de la faire. Il s'en est fort souvent fallu de bien peu que les choses de tournassent autrement, et un simple incident, à la bataille de Dijon, eût pu contraindre César vaincu à évacuer la Gaule (t. III, p. 501). Expliquer le lien des événements ne doit pas être une manière d'en estimer nécessaire la succession. Si vous enseignez cette nécessité, vous risquez de vous éloigner de la vérité même que vous voulez atteindre. L'obsession du fait accompli obscurcit votre regard plus que ne le fera, chez d'autres, la pensée d'un fait imaginé On n'a cessé, par exemple, de voir dans l'unité romaine le prélude de la conquête chrétienne, parce qu'en fait l'une et l'autre se sont succédé : mais sait-on si le Christianisme n'aurait pas marché plus vite dans un monde divisé en nations? L'Empire romain, dit-on, a sauvé la Gaule de l'invasion germanique : mais qui vous dit que la Gaule n'aurait pu se ressaisir et vaincre Arioviste, comme elle a failli vaincre César? Si nous concédons à certains historiens le droit de justifier et d'admirer l'Empire romain, qu'on nous laisse le droit de raisonnements opposés et de sentiments contraires. Enfin, songeons à la dégradation du sens moral qui résulte insensiblement de cette histoire fataliste. Croire, comme Mommsen et tant d'autres, que la Gaule était à tout jamais en décadence (t. III, p. 32) et que la soumission à Rome était devenue la loi de son histoire, c'est nous imposer la résignation à l'endroit de tous les événements du passé, et, par contre-coup, du présent même; c'est nous inviter à l'acceptation de toutes les défaites, et, par là même, à l'absolution, à l'admiration de tous les vainqueurs. Je ne saurais l'admettre. Aucun triomphe, aucun empire, aucun souverain ne doit échapper au jugement, et, s'il le faut, au blâme de l'historien. C'est un juge autant qu'un enquêteur; et, comme juge, il a des opprimés à défendre et des puissants à démasquer. Il s'intéressera aux vaincus dont la cause a été juste et dont la liberté était belle; il sera du côté de Caton, et non pas du côté de César et des dieux.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

LES DIEUX

CHAPITRE II

LA VIE INTELLECTUELLE

CHAPITRE III

L'ART

CHAPITRE IV

LA VIE MORALE

CHAPITRE V

EN NARBONNAISE

CHAPITRE VI

DANS LES TROIS GAULES

CHAPITRE VII

SUR LA FRONTIÈRE DE L'EST ET A LYON

CHAPITRE VIII

L'ŒUVRE DE ROME

1. Je remercie à nouveau Georges Radet de l'aide efficace et continue qu'il m'a apportée en revoyant les épreuves des t. V et VI

639-16. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 11-19.